=4,237

179 n 4297

Digitized by Google

FLC
19.552

Digitized by Google

Digitized by Google

19552

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

Par Mr. l'Abbé FLEURY,

Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confeſſeur du Roy.

TOME HUITIÉME.

Depuis l'an 590. juſques à l'an 678.

BIBLIOTECA

A BRUXELLES,

Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majeſté, vis-à-vis de l'Egliſe de la Madeleine. 1721.

Avec Privilege & Approbations.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS
SUR
L'HISTOIRE
DES
SIX PREMIERS SIECLES
DE L'EGLISE.

LE Lecteur eſt maintenant en état de juger ſi j'ai tenu parole : & ſi j'ai montré, comme j'avois promis dans la preface, que la Religion chrétienne eſt purement l'ouvrage de Dieu. On a vû qu'elle s'eſt établie en peu de tems par tout l'Empire Romain, & même au-delà : non ſeulement ſans aucun ſecours humain, mais malgré toute la reſiſtance des hommes. Dès le tems de ſaint Irenée & de Tertullien, c'eſt-à-dire dès la fin du ſecond ſiecle, tout étoit plein de Chrétiens : non ſeulement de particuliers, mais d'Egliſes nombreuſes, conduites par des Paſteurs, & unies par une correſpondance mutuelle. D'où étoient-elles venuës ? n'étoit-ce pas ces mêmes peuples depuis tant de ſiecles plongez dans l'idolâtrie & la débauche ? qui

I. Etabliſſement divin du Chriſtianiſme.

Iren. lib. 1. c. 3. Hiſt. lib. V. n. 8. Tertull. apol. c. 27. v. Mœurs Chr. n. 4.

les avoit ainsi changez tout-à-coup? qui leur avoit fait mépriser les coûtumes de leurs Peres, quitter des religions qui favorisoient toutes leurs passions, & embrasser une vie si serieuse & si penible? Il falloit qu'ils eussent vû d'étranges merveilles, & qu'ils eussent été terriblement frapez des miracles & des vertus de ceux qui annonçoient cette nouvelle Religion.

II. Martyrs.

Mais encore que leur promettoit cette Religion? Rien de present ni de sensible : une vie future, des biens invisibles; & en ce monde des persecutions & des perils continuels. Vous avez vû comme les Chrétiens ont été traitez pendant trois siecles entiers. Je ne me suis pas contenté de dire en general, qu'il y eut un grand nombre de Martyrs, ni de rapporter leurs noms & les principales circonstances de leur martyre. Je vous les ai mis devant les yeux : je vous ai rapporté les actes, c'est-à-dire les procès verbaux de question & d'execution à mort. J'ai bien voulu m'exposer à ennuïer quelque Lecteur délicat, pour ne rien perdre de la force de la preuve & de l'impression que doit faire un si grand objet. Ces exemples étoient nouveaux. Les Grecs & les Romains savoient mourir pour leur patrie : mais non pas pour leur Religion & pour le seul interêt de la verité. Il est vrai qu'il y avoit eu quelque peu de Martyrs chez les Juifs : aussi avoient-ils la vraïe Religion, & l'Eglise les honore comme siens.

Toutefois ce qui étoit si commun chez les Chrétiens, étoit regardé par les Philosophes, & avec raison, comme le comble de la vertu. Le Juste parfait, dit Platon, est celui qui ne cherche pas à paroître bon, mais à l'être : autrement il seroit honoré & récompensé, & on pourroit douter, s'il aimeroit la justice pour elle-même, ou pour l'utilité qui en reviendroit. Il faut

De repub. lib. 2.

faut le dépouiller de tout, hors de ſa juſtice : il doit n'en avoir pas même la reputation, paſſer pour injuſte & pour méchant, & comme tel être foüetté, tourmenté, crucifié, conſervant toûjours ſa juſtice juſqu'à la mort. Ce Philoſophe ne ſemble-t-il pas avoir prévû JESUS-CHRIST & les Martyrs ſes imitateurs ? Etant les plus juſtes & les plus ſaints d'entre les hommes, ils ont paſſé pour des impies & des abominables : ils ont été traitez comme tels, & ont pouſſé le témoignage de la verité juſqu'à la mort, & aux plus cruels tourmens ; & ce n'a pas été un petit nombre de Philoſophes : mais une multitude innombrable de tout âge, de tout ſexe, & de toutes conditions.

Encore ſi les Chrétiens n'euſſent été attaquez que par la fureur des peuples & l'autorité des Magiſtrats ; on pourroit penſer, qu'ils ſe ſeroient roidis contre la force deſtituée de raiſon. Mais on emploïoit tout contre eux en même tems : la violence, les calomnies, les railleries, les raiſonnemens ; & leurs ennemis avoient bien plus de liberté de les attaquer, qu'ils n'en avoient de ſe défendre. Ils écrivirent toutefois quelques apologies : je les ai rapportées : vous avez vû ſi elles étoient ſolides & convaincantes : mais elles eurent peu d'effet, tant les hommes ſont peu touchez de la raiſon. On ne ſe détrompa que par une longue experience. A force de bien faire, les Chrétiens diſſiperent les calomnies, dont on les avoit noircis : à force de ſouffrir ils montrerent l'inutilité des perſecutions. Enfin au bout de trois cens ans la verité prit le deſſus, & les Empereurs ſe declarerent eux-mêmes protecteurs du Chriſtianiſme.

v. Mœurs Chr. n. 16. 17.

Hiſt. liv. III. n. 21. n. 27. 47. 51. liv. V. n. 4. 5. &c. n. 39. VIII. n. 45.

On vit alors la difference de la veritable Religion d'avec les fauſſes. L'idolâtrie tomba d'elle-même, ſi-tôt qu'elle ne fut plus appuïée par la

puissance publique. Pour le montrer sensiblement, Dieu permit cinquante ans après l'apostasie de l'Empereur Julien : qui avec toute la puissance de l'Empire & tout le secours de la Philosophie & de la magie ne put rétablir le paganisme. Il s'en plaint lui-même en plusieurs endroits de ses écrits ; & particulierement contre le peuple d'Antioche. La reforme chimerique qu'il vouloit introduire chez les païens, lui faisoit rendre malgré lui un témoignage glorieux à la sainteté du Christianisme, qu'il s'efforçoit d'imiter ; & sa persecution, toute singuliere & artificieuse qu'elle étoit, ne servit qu'à affermir davantage la verité. Son regne fut le dernier soupir de l'idolâtrie; & Rome n'a plus eu depuis que des Princes chrétiens.

Hist. lib. XV n. 15. n. 7.

III. Moines.

Après les Martyrs vient un spectacle aussi merveilleux, les solitaires. Je comprens sous ce nom ceux que l'on nommoit Ascetes dans les premiers tems, les moines & les anachoretes. On peut les appeller les Martyrs de la penitence : dont les souffrances sont d'autant plus merveilleuses, qu'elles étoient plus volontaires & plus longues : & qu'au lieu d'un supplice de quelques heures, ils ont porté leurs croix fidélement pendant des cinquante ou soixante ans. Je m'y suis étendu, peut-être trop au gré des savans & des curieux, qui n'estiment pas assez l'oraison & les pratiques de pieté. Mais je crois que la vie des Saints est une grande partie de l'Histoire Ecclesiastique, & je regarde ces saints solitaires, comme les modéles de la perfection chrétienne. C'étoit les vrais Philosophes, comme l'antiquité les nomme souvent. Ils se separoient du monde pour mediter les choses celestes : non pas comme ces Egyptiens que décrit Porphyre, qui sous un si grand nom, n'entendoient que la geometrie ou l'astronomie : ni comme les Philosophes Grecs, pour recher-

Porph. de vita Pithag. v. Traité des Etudes. n. 4.

rechercher les ſecrets de la nature, pour raiſonner ſur la morale, ou diſputer du ſouverain bien & de la diſtinction des vertus.

Les Moines renonçoient au mariage & à la ſocieté des hommes, pour ſe délivrer de l'embarras des affaires, & des tentations inévitables dans le commerce du monde, pour prier, c'eſt-à-dire, contempler la grandeur de Dieu, mediter ſes bienfaits, les preceptes de ſa ſainte Loy, & purifier leur cœur. Toute leur étude étoit la morale, c'eſt-à-dire, la pratique des vertus : ſans diſputer, ſans preſque parler, ſans mépriſer perſonne. Ils écoutoient avec docilité les inſtructions de leurs anciens : pluſieurs ne ſavoient pas même lire, & méditoient l'écriture ſur les lectures qu'ils avoient ouïes. Ils ſe cachoient aux hommes autant qu'ils pouvoient, ne cherchant qu'à plaire à Dieu. Ce n'étoit que l'éclat de leurs vertus, & ſouvent leurs miracles, qui les faiſoit connoître ; & nous ignorerions qu'ils ont été pour la plûpart, ſi Dieu n'avoit ſuſcité des curieux, comme Rufin & Caſſien, pour les aller chercher dans le fonds de leurs ſolitudes, & les forcer à parler. *Hiſt. liv. xx. n. 3.*

Au reſte, on ne peut les ſoupçonner d'aucune eſpece d'interêt. Ils ſe reduiſoient à une extrême pauvreté, gagnoient par leur travail le peu qu'il leur falloit pour vivre, & en avoient même de reſte pour faire l'aumône. Quelques-uns avoient des heritages qu'ils cultivoient de leurs mains : mais les plus parfaits craignoient que des ménageries & des revenus à adminiſtrer ne les fiſſent retomber dans l'embarras des affaires qu'ils avoient quittées : & préferoient des merites ſimples & ſedentaires, pour vivre au jour la journée. Quelquefois auſſi ils recevoient des aumônes, pour ſuppléer à leur travail : mais je ne vois point qu'ils en demandaſſent. Ils étoient fidéles à leurs obſer- *S. Nil.*

observances, comme essentielles, la stabilité & le travail des mains. Chaque Moine demeuroit attaché à sa communauté, & chaque anachorete à sa cellule, s'il n'y avoit des raisons fort puissantes d'en sortir : parce que rien n'est plus contraire à l'oraison parfaite & à la pureté de cœur qu'ils se proposoient, que la legereté & la curiosité. Ils avoient un tel soin d'écarter la multitude des pensées, & de rendre leur ame tranquille & solide, qu'ils évitoient les beaux païsages & les demeures agréables ; & passoient la plûpart du tems enfermez dans leurs cellules. Ils estimoient le travail necessaire, non seulement pour n'être à charge à personne, mais encore pour conserver l'humilité, & pour éviter l'ennui.

Cass. coll. 24. hist. 20. n. 6.

S. Basil. reg. fus. n. 35.

Les communautez étoient nombreuses, & l'on tenoit pour maxime de ne les point multiplier en un même lieu : par la difficulté de trouver des Superieurs, & pour éviter la jalousie & les divisions. Chacune étoit gouvernée par son Abbé ; & quelquefois il y avoit un Superieur general, qui avoit l'intendance sur plusieurs monasteres sous le nom d'Exarque, d'Archimandrite, ou quelque autre semblable : mais ils étoient tous sous la jurisdiction des Evêques, & on ne parloit point encore d'exemptions. Les Moines ne faisoient point un corps à part, distingué, non seulement des seculiers, mais du clergé, sans passage de l'un à l'autre. Il étoit ordinaire de prendre les plus saints d'entre les Moines, pour en faire des Prêtres & des Clercs : c'étoit un fonds où les Evêques étoient assurez de trouver d'excellens sujets ; & les Abbez préferoient volontiers l'utilité generale de l'Eglise, à l'avantage particulier de leur communauté. Tels étoient les Moines tant loüez par saint Chrysostome, par saint Augustin & par tous les Peres, & leur institut a continué plusieurs siecles par sa pureté,

Hist. liv. XIX. n. 8. n. 17.

com-

comme on verra dans la ſuite. C'eſt principalement chez eux que ſe conſerva la pratique de la plus ſublime pieté, que j'ai montré dans les auteurs les plus anciens après les Apôtres : dans le livre du Paſteur, dans ſaint Clement d'Alexandrie, particulierement lorſqu'il décrit le veritable contemplatif, qu'il nomme Gnoſtique. Cette pieté interieure plus commune d'abord entre les Chrétiens, ſe renferma enſuite preſque toute dans les monaſteres.

Hiſt. liv. II n. 44. liv. IV. n. 42.

IV. Evêques & Clercs.

Un autre genre de Chrétiens encore plus parfaits, étoient les Evêques, les Prêtres & le reſte du Clergé : qui à l'exemple des Apôtres, pratiquoient la vie interieure, expoſez au milieu du monde : ſans être ſoûtenus comme les Moines par la retraite, le ſilence & l'éloignement des occaſions. Auſſi étoient-ils bien perſuadez, qu'il n'y avoit aucun avantage pour eux dans ces fonctions publiques. Nous ſommes Chrétiens pour nous-mêmes, diſoit ſaint Auguſtin, & Evêques pour vous. Ils ſavoient, que tout paſteur comme paſteur, ne regarde que le bien du troupeau, & non pas le ſien : autrement il devient mercenaire, ou voleur. En general tout gouvernement a pour but le bien de celui qui eſt gouverné, & non pas de celui qui gouverne : le medecin ſe propoſe, non de ſe guerir, mais de guerir le malade : le docteur veut inſtruire & non pas apprendre. S'ils demandent une récompenſe, elle eſt étrangere à leur art ; & celui qui la prend, ne la prend ni comme paſteur, ni comme medecin, ni comme docteur, mais comme mercenaire.

Chryſoſt. de Sacerd.

Hiſt liv. XXII. n. 29. 30. Aug. ſerm. 358. a. 36.

Plat. 1. Repub.

Les Saints avoient renoncé à tout interêt temporel en ſe faiſant Chrétiens : ils n'étoient ni avares, ni ambitieux, & ne voïoient aucun avantage pour eux à gouverner les autres. Au contraire, ils y voïoient de grands perils : La vanité

de la premiere place, le plaisir de commander & de faire sa volonté, les loüanges & les applaudissemens. D'un autre côté la resistance & la haine de ceux que l'on veut corriger, ou à qui l'on refuse ce qu'ils demandent injustement : la peine de dire des choses fâcheuses, de menacer, de punir : enfin dans ces premiers tems la persecution & le martyre : car les Evêques & les Prêtres y étoient les plus exposez. Il n'y avoit donc que le motif d'une ardente charité, ou la soumission à l'ordre de Dieu, qui pût les engager à preferer la peine de servir les autres à la commodité d'en être servis. L'humilité les empêchoit de s'en croire capables : il falloit que la volonté de Dieu leur fût signifiée bien clairement. C'est pourquoi ils ne feignoient point de fuïr & de se cacher tant qu'ils pouvoient : persuadez que si Dieu vouloit qu'ils gouvernassent, il sçauroit bien
1. rep. les y forcer, malgré toute leur resistance. Platon avoit dit, que dans une republique de gens de bien, il y avoit autant d'empressement à s'éloigner des charges, qu'il y en a communément à s'en approcher. Vous avez vû cette idée souvent reduite en pratique dans l'Histoire de l'Eglise.

Aussi pour avoir de tels Evêques, prenoit-on
Apolog. toutes les précautions possibles. C'étoit d'ordi-
c. 39. naire aux vieillards les plus éprouvez, comme dit Tertullien, que l'on confioit le gouvernement. On prenoit un ancien Prêtre, ou un ancien Diacre de la même Eglise, qui y eut reçû le baptême, & n'en fut point sorti depuis : en sorte que sa vie & sa capacité fussent connuës de
v. h. ſt. liv. tout le monde. Il connoissoit de son côté le trou-
XII. n. 25. peau qu'il devoit gouverner : aïant servi sous plusieurs Evêques de suite, qui l'avoient promû par degrez, aux differens ordres, de lecteur, d'acolyte, de diacre : il avoit appris sous eux &

la

la doctrine qu'il devoit enſeigner, & les canons ſelon leſquels il devoit gouverner : enſorte qu'il n'y avoit rien à apprendre de nouveau. Il ne faiſoit que monter à la premiere place, & continuer ce qu'il avoit fait & vû faire toute ſa vie. On ne croïoit pas, que le peuple ou le clergé d'une Egliſe pût prendre confiance en un inconnu : ni qu'un étranger pût bien gouverner un troupeau qu'il ne connoiſſoit pas.

Par la même raiſon le choix ſe faiſoit par les Evêques les plus voiſins, de l'avis du clergé & du peuple de l'Egliſe vacante : c'eſt-à-dire, par tous ceux qui pouvoient mieux connoître le beſoin de cette Egliſe. Le Metropolitain s'y rendoit avec tous ſes comprovinciaux. On conſultoit le clergé, non de la cathedrale ſeulement, mais de tout le dioceſe. On conſultoit les Moines, les Magiſtrats, le peuple, mais les Evêques décidoient ; & leur choix s'appelloit le jugement de Dieu, comme parle ſaint Cyprien. Auſſi-tôt on ſacroit le nouvel Evêque, & on le mettoit en fonction : mais on avoit tellement égard au conſentement du peuple, que s'il refuſoit de recevoir un Evêque, après qu'il étoit ordonné, on ne l'y contraignoit pas, & on lui en donnoit un autre qui lui fût agréable. La puiſſance temporelle ne prenoit point de part aux élections : ſi ce n'eſt depuis la converſion des Empereurs, pour les Evêques des plus grands ſieges, & des lieux où le Prince reſidoit. Auſſi ces grands ſieges, comme Antioche & Conſtantinople, furent-ils dès-lors les plus expoſez à l'ambition. Voilà la promotion des Evêques, telle que vous l'avez vûë pendant les ſix premiers ſiecles, & vous la verrez encore à peu près ſemblable dans les quatre ſuivans. Jugez par les effets ſi elle étoit bonne ; & conſiderez le grand nombre de ſaints Evêques, que cette hiſtoire vous preſente, en tous les païs du monde.

Hist. liv. xix. *n.* 15. *Epiph. hær.* 30. *n.* 4. *&c.*

Ces Evêques ainsi choisis vivoient pauvrement, ou du moins frugalement : quelques-uns travailloient de leurs mains, plusieurs étant tirez de la vie monastique, en conservoient les pratiques. Le titre de serviteur des serviteurs de Dieu, & les autres semblables, n'ont passé en formule, que parce qu'ils ont été pris d'abord très-serieusement. Je ne sache aucun Prince temporel, ni aucun Magistrat qui ait pris de tels titres. Les premiers qui les ont emploïez, avoient sans doute en vûë ces paroles de l'Evangile : *Que celui qui voudra être le premier entre vous, soit le serviteur des autres : comme le Fils de l'Homme est venu pour servir & non pour être servi.* Ils ne croïoient donc pas que le Clergé & les Evêques mêmes dûssent être distinguez du peuple par leurs commoditez temporelles : mais par leur application à l'instruire, le corriger, le soulager dans tous ses besoins spirituels & temporels. Il ne s'agit pas, disoit Platon, de faire dans nôtre republique une certaine espece de gens heureux : mais de faire la republique toute entiere la plus heureuse qu'il est possible aux dépens mêmes de quelques particuliers. A plus forte raison dans une republique spirituelle comme l'Eglise : il est juste que ceux qui gouvernent & qui servent le public, oublient leurs interêts temporels ; pour procurer le salut des autres, par leurs travaux & leurs souffrances.

Matt. xx. 27. 28.

4. *Repub. init.*

Mais, dira-t-on, saint Paul n'a-t-il pas dit que *les Prêtres qui gouvernent bien sont dignes d'un double honneur* ; & ne convient-on pas que cet honneur est la retribution temporelle ? Il est vrai : mais il a dit aussi : *Aïant le vivre & le vêtement soïons-en contens.* Les saints Evêques des premiers siecles ne refusoient pas sans doute aux bons ouvriers les commoditez necessaires : mais ils savoient que la nature se flatte toûjours, & ne garde

1. *Tim.* v. 17.

Ibid. vi. 8.

garde pas aiſément la mediocrité. Ils craignoient de mettre les Evêques tellement à leur aiſe, qu'ils ne fuſſent plus Evêques. Un laboureur eſt très-utile dans l'état; & ſa profeſſion meriteroit d'être en honneur. Sous ce pretexte donnez-lui, diſoit Platon, une charuë d'yvoir, un habit de pourpre, de la vaiſſelle d'or, une table abondante & délicate; il ne voudra plus s'expoſer au ſoleil & à la pluïe, marcher dans la bouë, piquer des bœufs: en un mot il ne voudra plus labourer, ſinon quelquefois en beau tems pour ſe divertir. Il en ſera de même d'un berger, ſi vous l'habillez comme dans les paſtorales de theatre. En quelque profeſſion que ce ſoit, l'artiſan trop riche & trop à ſon aiſe ne veut plus faire ſon métier: il s'abandonne au plaiſir & à la pareſſe, & ruïne ſon art, par les moïens qui lui avoient été donnez, pour l'exercer plus commodément. *Rep. 4.*

V. Gouvernement de l'Egliſe.

Les Evêques que vous avez vûs dans cette hiſtoire ne prenoient pas le change, & ne préferoient pas l'acceſſoir au principal. Entierement occupez de leurs fonctions, ils ne ſongeoient pas comment ils étoient vétus ou logez. Ils ne donnoient pas même grande application au temporel de leur Egliſe: ils en laiſſoient le ſoin à des diacres & des œconomes, mais ils ne ſe déchargeoient ſur perſonne du ſpirituel. Leur occupation étoit la priere, l'inſtruction, la correction. Ils entroient dans tout le détail poſſible; & c'eſt par cette raiſon que les dioceſes étoient ſi petits: afin qu'un ſeul homme y pût ſuffire & connoître par lui-même tout ſon troupeau. Pour faire tout par autrui & de loin, il n'auroit fallu qu'un Evêque dans toute l'Egliſe. Il eſt vrai qu'ils avoient des Prêtres, pour les ſoulager même dans le ſpirituel: pour preſider aux prieres & celebrer le ſaint Sacrifice, en cas d'abſence ou de maladie de l'Evêque; pour baptiſer ou don-

donner la penitence, en cas de neceſſité. Quelquefois même l'Evêque leur confioit le miniſtere de la parole : car regulierement il n'y avoit que l'Evêque qui prêchoit. Les Prêtres étoient ſon conſeil & le ſenat de l'Egliſe : élevez à ce rang pour leur ſcience eccleſiaſtique, leur ſageſſe, leur experience.

Tout ſe faiſoit dans l'Egliſe par conſeil : parce qu'on ne cherchoit qu'à y faire regner la raiſon, la regle, la volonté de Dieu. Les Evêques avoient toûjours devant les yeux le precepte de ſaint Pierre & de Jesus-Christ même, de ne pas imiter la domination des Rois de la terre, qui tend toûjours au deſpotique. N'étant point préſomptueux, ils ne croïoient pas connoître ſeuls la verité ; ils ſe défioient de leurs lumieres, & n'étoient point jaloux de celles des autres. Ils cedoient volontiers à celui qui donnoit un meilleur avis. Les aſſemblées ont cet avantage qu'il y a d'ordinaire quelqu'un qui montre le bon parti, & y ramene les autres, on ſe reſpecte mutuellement, & on a honte de paroître injuſte en public : ceux dont la vertu eſt plus foible ſont ſoutenus par les autres. Il n'eſt pas aiſé de corrompre toute une compagnie : mais il eſt facile de gagner un ſeul homme, ou celui qui le gouverne ; & s'il ſe détermine ſeul ; il ſuit la pente de ſes paſſions, qui n'a point de contrepoids. D'ailleurs les reſolutions communes ſont toûjours mieux executées : chacun croid en être l'auteur & ne fait que ſa volonté. Il eſt vrai qu'il eſt bien plus court de commander & de contraindre ; & que pour perſuader il faut de l'induſtrie & de la patience : mais les hommes ſages, humbles & charitables vont toûjours au plus ſûr & au plus doux, & ne plaignent point leur peine, pour le bien de la choſe dont il s'agit. Ils n'en viennent à la force qu'à la derniere extremité.

Ce ſont les raiſons que j'ai pû comprendre du gouvernement eccleſiaſtique. En chaque Egliſe l'Evêque ne faiſoit rien d'important, ſans le conſeil des Prêtres, des Diacres & des principaux de ſon clergé. Souvent même il conſultoit tout le peuple quand il avoit interêt à l'affaire, comme aux ordinations. Vous en avez vû des exemples dans ſaint Cyprien, & la formule de l'ordination le marque encore. Vous avez vû avec quelle ſimplicité & quelle confiance paternelle ſaint Auguſtin rendoit compte à ſon peuple de ſa conduite & de celle de ſon clergé.

Hiſt. liv. VI. n. 42. n. 50. Pontifie. Rom. hiſt. liv. XXIV. n. 40.

Pour les affaires plus generales, les Evêques de la province s'aſſembloient & tenoient des conciles. C'étoit le tribunal ordinaire, où regulierement toutes les affaires devoient être terminées : c'eſt pourquoi il ſe tenoit deux fois l'an. Les Evêques des grands ſieges & les Papes mêmes en uſoient ainſi ; & quoique les anciennes decretales ne portent que leur nom, c'étoient des reſultats de leurs conciles. Ces frequentes aſſemblées cauſoient deux grands biens : elles conſervoient l'union & l'amitié entre les Evêques, & l'uniformité de la diſcipline. Les Evêques agiſſoient entre eux en freres avec peu de ceremonies & beaucoup de charité. Et ſi vous voïez qu'ils ſe donnent le titre de très-ſaints, très-venerables, ou d'autres ſemblables : attribuez-les à l'uſage qui s'étoit introduit dans la chûte de l'empire Romain, de donner à toutes ſortes de perſonnes, des titres proportionnez à leur condition. Mais ces formules de paroles, n'empêchent pas de reconnoître dans leurs lettres, une ſincerité & une cordialité charmante, pour peu qu'on ait de goût pour la ſentir. Ce que j'ai rapporté des lettres de ſaint Cyprien, de ſaint Baſile, de ſaint Auguſtin, a bien pû vous en convaincre. Ce commerce de lettres ſup-

suppléoit au défaut des conciles, dans les intervalles, ou à l'égard des Evêques d'une autre province. Les intervalles étoient quelquefois longs, du tems des persécutions : parce que les Evêques & les Prêtres, comme les plus recherchez, étoient obligez à se disperser & se cacher. Et cette interruption des conciles, étoit un des effets de la persécution, le plus sensible aux Evêques : parce qu'ils étoient persuadez, que la discipline ne pouvoit se maintenir sans conciles. Voïez les plaintes d'Eusebe sur la persécution de Licinius.

v. Hist. l. v. iv. n. 44. 45.

Hist. liv. x. n. 21. Eus. vit. Const. c. 25.

VI. Clercs inferieurs.

Revenons au gouvernement d'une Eglise particuliere. Au dessous de l'Evêque & des Prêtres, il y avoit un grand nombre d'officiers effectifs, occupez des fonctions de leurs ordres : Diacres Acolytes, Lecteurs & Portiers. Il semble que, du commencement, les Diacres étoient jugez du moins aussi necessaires, que les Prêtres. Quand les Apôtres établirent les sept premiers Diacres à Jerusalem, il ne paroît point qu'ils eussent ordonné des Prêtres : au contraire, ils se reserverent à eux seuls les fonctions depuis communiquées aux Prêtres : la premiere est le ministere de la parole. Saint Paul donnant ses ordres à Tite & à Timothée, pour le reglement des nouvelles Eglises, ne parle que d'Evêques & de Diacres. En effet, avant que les Eglises fussent nombreuses, un homme d'un grand zele & d'un grand travail, pouvoit suffire pour le spirituel : mais il avoit besoin d'être soulagé dans les œuvres exterieures : pour recevoir les aumônes des fidéles, & les distribuer aux pauvres : pour maintenir l'ordre & la bienséance des assemblées pour faire divers messages. Dans la suite les Diacres mêmes eurent besoin d'être soulagez ; & de-là vinrent les ordres inferieurs, dont vous avez déja vû l'usage pendant six cens ans, & vous le verrez encore long-tems.

Act. VI, 2.

Cha-

Chacun demeuroit en ſon ordre, autant que l'Evêque jugeoit à propos, & pluſieurs y paſſoient leur vie. On ne trouvoit pas étrange de voir dans l'Egliſe, un homme toûjours Portier ou Lecteur : comme on ne s'étonne point aujourd'hui de voir dans les tribunaux ſeculiers, un Huiſſier ou un Greffier : qui ne devient jamais Juge. Les talens naturels ſont differens, & les graces diverſement diſtribuées. Tel eſt propre à l'action, qui n'eſt pas propre à l'étude : tel a du zele & de la prudence, qui n'a pas le don de la parole. La fidélité, l'aſſiduité & la force du corps, ſuffit pour un Portier ou un ſacriſtain : la charité & la diſcretion ſuffit pour un Diacre, & ne ſuffit pas pour un Prêtre, ſans la ſcience. Au contraire, un Prêtre ſavant, pieux, éloquent, peut n'avoir pas la force & l'induſtrie neceſſaire dans des affaires. Les Evêques ne faiſoient pas les ordinations pour gratifier les particuliers, mais afin que l'Egliſe fût ſervie ; ainſi il ne faut pas s'étonner, s'ils laiſſoient chacun à la place qui lui convenoit le mieux. S'ils les avançoient à un ordre ſuperieur ; c'étoit à meſure qu'ils en devenoient capables. Un jeune homme n'étoit que Lecteur : mais après avoir fait progrès dans la ſcience & la pieté, il devenoit Prêtre. Un Diacre avoit commencé par être Acolyte ou Portier.

Ce n'étoit pas le particulier qui ſe preſentoit pour demander l'ordination, comme il eût demandé le baptême ou la penitence. C'étoit le peuple, qui demandoit l'ordination de celui dont il connoiſſoit le merite, ou l'Evêque qui le choiſiſſoit du conſentement du peuple. Le particulier étoit ſouvent ordonné malgré lui : vous en avez vû pluſieurs exemples. Saint Auguſtin, Paulinien frere de ſaint Jerôme, ſaint Paulin de Nole, & tant d'autres. Il en étoit com-

Hiſt. liv. xix. *n.* 38. *n.* 48. *n.* 57.

comme des Evêques. On choisissoit les Chrétiens les plus parfaits : par consequent les plus humbles & les plus desintéressez, qui ne songeoient qu'à se cacher, à se preserver des tentations, à goûter en silence la beauté des veritez éternelles, à s'unir à Dieu par la priere. Il falloit leur faire violence, pour les tirer de ce repos, & les obliger à rentrer dans l'action exterieure & le commerce des hommes, en remediant à leurs miseres. L'amour de la verité, dit saint Augustin, ne cherche qu'un saint loisir: mais la necessité de la charité se charge d'affaires justes.

xix. civit. c. 19.

VII. Solemnité des Offices.

L'utilité de ce grand nombre d'officiers, & de leurs ordres differens, paroissoit dans les assemblées de religion, & principalement au saint Sacrifice. Car on le celebroit pour l'ordinaire, avec toute la solemnité possible. Vous avez vû quelques occasions, où on faisoit l'oblation en particulier & avec moins de ceremonies. Saint Cyprien parle de celles qui se faisoient dans les prisons des martyrs, & veut qu'il n'y ait qu'un Prêtre & un Diacre : montrant combien le ministere du Diacre étoit jugé necessaire. Vous avez vû saint Ambroise celebrer à Rome, dans une maison particuliere ; & saint Gregoire de Nazianze le pere, même dans sa chambre. Voilà des messes particulieres bien anciennes : mais il faut convenir, que ces occasions n'étoient pas frequentes, & que la messe ordinaire étoit solemnelle ; c'est-à-dire, que tous les Prêtres ou les Evêques, qui se trouvoient au même lieu, s'assembloient en une Eglise avec tout le reste du clergé & du peuple; & concouroient tous à une même action, de la maniere que j'ai décrite.

Hist. liv. VI. n. 35.
Hist. liv. XVIII n. 19.
liv. XIV. n. 16.
Mœurs Chr. n. 39 40. &c.
Hist. liv. XXXVI. n. 15. &c.

On croïoit ne pouvoir jamais assez honorer le service divin, l'administration des Sacremens, & particulierement l'Eucharistie, où Jesus-Christ

CHRIST ſe rend lui-même preſent. De-là venoit la magnificence des Egliſes dont je vous ai donné quelques deſcriptions : la multitude des vaſes d'or & d'argent : l'abondance du luminaire & des parfums. Le grand nombre d'officiers, portiers, menſionaires, ſacriſtains, treſoriers, pour garder les vaſes ſacrez, & les Egliſes mêmes, les orner & les tenir propres. Tout cela n'étoit point difficile, même dans les villes mediocres ; quand il n'y avoit qu'un ſeul ſervice, & que tout ſe raſſembloit en un même lieu. Rien n'étoit plus propre à donner au peuple & aux hommes les plus groſſiers, une haute idée de nos myſteres. Les païens mêmes convenoient, que ce ſacrifice, qu'on leur cachoit avec tant de ſoin, étoit quelque choſe de grand : puiſqu'on le preparoit avec un ſi grand appareil. D'ailleurs l'unité de prieres & de ſacrifice, marquoit mieux l'unité de Dieu, & la communion des Saints. Que ſi l'on eſt en peine comment tout le peuple pouvoit aſſiſter à un ſeul office, il faut s'en rapporter à une experience de pluſieurs ſiecles ; car on ne dira pas, que le nombre des Chrétiens ne fût grand, au moins dès le quatriéme. Il eſt vrai, que l'on celebroit pluſieurs Meſſes de ſuite dans la même Egliſe, quand il étoit beſoin, comme le témoigne ſaint Leon.

Hiſt. liv. xi. n. 3. xi. 45. 54. xii. 10.

Epiſt. 11. ad Dioſc. al. 81.

Après l'Euchariſtie, rien n'étoit plus ſolemnel, que l'adminiſtration du baptême, reſervé à deux jours de l'année, precedé de longues preparations, accompagné de tant de prieres & de ceremonies, dont nous gardons encore la formule, conferé dans un baptiſtere magnifique, avec des vaſes precieux. Tout cela ne contribuoit pas peu à faire concevoir l'importance de cette action ; & à rendre le Sacrement venerable, à ceux qui le recevoient, aux fidéles qui en étoient ſpectateurs, & aux infidéles qui en entendoient parler.

VIII. Penitence. *Mœurs Chr. n. 25. hist. liv. V. n. 46. liv. IX. n. 14. n. 21. liv. XVII. n. 14. 15. 16. liv. XIX. n. 52.*

Il en étoit de même à proportion de la penitence. Je vous ai rapporté non seulement les canons penitentiaux, mais plusieurs exemples de la maniere dont ils étoient mis en pratique. Vous en avez été sans doute étonné ; particulierement de ce que les plus anciens canons sont toûjours les plus rigoureux ; & que du tems même des persecutions, ce n'étoit point par l'indulgence, mais par la severité des peines, que l'on prétendoit retenir les foibles. Cependant, dès là que les canons les plus anciens sont les plus severes, il faut conclure, que cette severité venoit de la tradition des Apôtres : c'est-à-dire de JESUS-CHRIST ; & par consequent, que c'est nôtre faute, si elle nous paroît excessive.

Mais, direz-vous, tenir des gens en penitence, pour un seul peché, des quinze & vingt ans, & quelquefois toute leur vie ? les tenir des années entieres, hors la porte de l'Eglise, exposez au mépris de tout le monde : puis d'autres années dans l'Eglise, mais prosternez : les obliger à porter des cilices, des cendres sur la tête, à se laisser croître la barbe & les cheveux, à jeûner au pain & à l'eau, à demeurer enfermez & renoncer au commerce de la vie : n'étoit-ce pas de quoi desesperer les pecheurs, & rendre la religion odieuse ? J'en dirois autant, à ne consulter que les idées ordinaires. Mais je suis retenu, premierement par les faits que je vous ai rapportez. Je ne les ai pas inventez : ils ne me seroient pas même tombez dans l'esprit ; ils sont constans, vous pouvez les verifier vous-mêmes. Sur quoi je raisonne ainsi : Nous n'avons pas fait nôtre religion ; nous l'avons reçuë de nos Peres, telle qu'ils l'avoient reçuë des leurs, jusques à remonter aux Apôtres. Donc il faut plier nôtre raison, pour nous soûmettre à l'autorité des premiers tems, non seulement pour les dogmes, mais pour les pratiques.

Ensui-

Digitized by Google

Enſuite examinant les raiſons, que les anciens nous ont données de cette conduite ſur la penitence, je les trouve très-ſolides. Le peché, diſent-ils, eſt la maladie de l'ame : or les maladies ne ſe gueriſſent pas en un moment. Il faut du tems, pour éloigner les occaſions & diſſiper les images criminelles : pour appaiſer les paſſions, faire concevoir l'énormité du peché, ſonder à fonds tous les replis d'une conſcience, déraciner les mauvaiſes habitudes, en acquerir de contraires, former des reſolutions ſolides, & s'aſſurer ſoi-même de la ſincerité de ſa converſion. Car ſouvent un homme ſe trompe, ſans le vouloir, par une ferveur ſenſible, mais paſſagere. D'ailleurs la longueur de la penitence, étoit propre à imprimer fortement l'horreur du peché, & la crainte de la rechûte. Celui qui pour un ſeul adultere, ſe voïoit exclus des Sacremens pendant quinze ans : avoit le loiſir de connoître le crime qu'il avoit commis, & de penſer combien il ſeroit plus horrible, d'être à jamais privé de la vûë de Dieu. Celui qui étoit tenté de commettre un pareil peché, y penſoit à deux fois, pour peu qu'il eût de Religion ; quand il prévoïoit, qu'un plaiſir d'un moment auroit infailliblement, dès cette vie, de ſi terribles ſuites : ou de faire pendant quinze ans une rude penitence, ou d'apoſtaſier & retourner au paganiſme. Car un an de ſouffrances preſentes frape plus l'imagination, qu'une éternité après la mort. L'éclat des penitences faiſoit ſon effet, non-ſeulement ſur les penitens, mais ſur les ſpectateurs : l'exemple d'un ſeul, empêchoit pluſieurs pechez, & le reſpect humain venoit au ſecours de la foi. On recouvre peu-à-peu, dit ſaint Auguſtin, ce que l'on a perdu tout à la fois. Car ſi l'homme revenoit promptement à ſon premier bonheur, il regarderoit comme un jeu la chûte mortelle du peché. *Aug. ſerm. 278. n. 3. al. 34. de diverſ. c. 3.*

Que

Que si nous en jugeons par les effets, nous verrons encore combien cette rigueur étoit salutaire. Jamais les pechez n'ont été plus rares parmi les Chrétiens ; & à proportion que la discipline s'est relâchée, les mœurs se sont corrompuës. Jamais il ne s'est converti plus d'infidéles, que quand l'examen des catecumenes étoit le plus rigoureux, & les penitences des baptisez les plus severes. Les œuvres de Dieu ne se menent pas par une politique humaine. Nous le voïons en petit dans les communautez religieuses. Celles qui ont relâché leur observance, diminuent de jour en jour : quoique le prétexte du relâchement soit d'attirer plus de sujets, en s'accommodant à la foiblesse humaine. Les maisons les plus regulieres & les plus austeres, sont celles où on s'empresse le plus de trouver place.

Aussi faudroit-il être bien téméraire pour accuser de dureté ou d'indiscretion, je ne dis pas les Apôtres inspirez de Dieu, mais saint Cyprien, saint Gregoire Thaumaturge, saint Basile & les autres, qui nous ont laissé ces regles de penitence. A ne regarder que les dispositions naturelles, nous ne connoissons point d'hommes plus sages, plus doux, plus polis : la grace venant par-dessus, ne les avoit pas gâtez. Ils se proposoient toûjours pour modéle, celui qui est venu sauver les ames, & non pas les perdre, qui est doux & humble de cœur. Les peuples, qu'ils avoient à gouverner, n'étoient pas non plus des nations dures & sauvages : c'étoient des Grecs & des Romains, dont les mœurs dans la décadence de l'empire, n'étoient que trop amolies par le luxe & la fausse politesse.

D'où venoit donc cette rigueur des penitences : de l'ardente charité de ces saints Pasteurs, accompagnée de prudence & de fermeté. Ils vouloient serieusement la conversion des pecheurs, &

& n'épargnoient rien pour y parvenir. Un Medecin flateur, intereſſé, ou pareſſeux, ſe contente de donner des remedes palliatifs, qui appaiſent la douleur dans le moment, ſans fatiguer le malade. Il ne ſe met pas en peine s'il retombe frequemment, & s'il mene une vie languiſſante & mépriſable : pourvû qu'il ſoit bien païé, ſans ſe donner beaucoup de peine : & qu'il contente les malades, dans le moment qu'il les void. Un vrai Medecin aime mieux n'en traiter qu'un petit nombre & les guerir. Il examine tous les accidens de la maladie ; en approfondit les cauſes & les effets ; & ne craint point de préſcrire au malade le regime le plus exact & les remedes les plus douloureux, quand il les juge propres, pour tarir la ſource du mal. Il abandonne le malade indocile, qui ne veut pas ſe ſoumettre à ce qui eſt neceſſaire pour guerir.

Ainſi nos ſaints Evêques n'accordoient la penitence, qu'à ceux qui la demandoient, & qui témoignoient vouloir ſincerement ſe convertir. On n'y forçoit perſonne : mais ceux qui ne s'y ſoumettoient pas, étant convaincus de quelque peché ſcandaleux, étoient exclus de la communion des fidéles. Quant à ceux qui embraſſoient la penitence, les Paſteurs les conduiſoient, ſuivant les regles, qu'ils avoient reçuës de leurs Peres ; & qu'ils s'appliquoient avec un grand ſoin & une grande diſcretion, ſelon les beſoins de chacun : excitant la tiedeur des uns, retenant le zele indiſcret des autres : les faiſant avancer ou reculer, ſelon leur progrès effectif : enfin prenant toutes les précautions poſſibles, pour s'aſſurer de leur converſion, & les preſerver des rechûtes. Que tout homme veritablement chrétien juge en ſa conſcience, ſi cette conduite étoit cruelle, ou charitable. Auſſi ne s'en plaignoit-on point, & vous n'avez vû juſques ici aucune plain-

Maur. Chr. n. 24. 25.

plainte dans les Conciles, sinon qu'en quelques Eglises, la penitence commençoit à se relâcher : ce que l'on regarde toûjours comme un abus. Vous verrez dans la suite, qu'il s'est toûjours augmenté ; d'un côté par la dureté & l'indocilité des peuples barbares, & de l'autre par l'ignorance & la foiblesse des Pasteurs.

IX. Douceur de l'Eglise.

Au reste l'esprit de l'Eglise étoit tellement l'esprit de douceur & de charité, qu'elle empêchoit, autant qu'il étoit possible, la mort des criminels, & même de ses plus cruels ennemis. Vous avez vû comme on sauva la vie aux meurtriers des Martyrs d'Anaune ; & quels efforts fit saint Augustin, pour garantir de la rigueur des loix les Donatistes, qui avoient exercé tant de cruautez contre les Catholiques. Vous avez vû combien l'Eglise detesta le zele indiscret de ces Evêques, qui avoient poursuivi la mort de l'heresiarque Priscillien. En general l'Eglise sauvoit la vie à tous les criminels, autant qu'il étoit possible : pour procurer leur conversion, & les amener au baptême ou à la penitence. Saint Augustin rend raison de cette conduite dans la lettre à Macedonius ; où l'on void que l'Eglise desiroit, qu'il n'y eût en cette vie, que des peines medecinales : pour détruire, non l'homme, mais le peché, & preserver le pécheur du supplice éternel ; qui est sans remede. Cette conduite rendoit l'Eglise aimable même aux païens.

Hist. liv. xx. n. 22.

Liv. xxii. n. 47.

Liv. xxiii. n. 29. 30. 59.

Liv. xxii. n. 52. ep. 153. al. 54.

V. institut. au droit eccles. 3. p. c. 20. 21.

Les saints Evêques qui usoient envers les particuliers, de la severité qui a été marquée ; n'employoient aucune peine contre la multitude, ou contre les particuliers assez puissans, pour former un parti. C'est qu'ils ne vouloient employer les censures, que quand elles pouvoient avoir leur effet, pour la correction des pecheurs ; non quand il étoit vrai-semblable, qu'elles seroient mépriſées, qu'elles aigriroient le mal, & porteroient

roient les pecheurs à la revolte & au ſchiſme. Vous l'avez pû apprendre de ſaint Auguſtin, particulierement quand il combat les Donatiſtes. Et à une autre occaſion, il dit, qu'avec la multitude, il faut uſer d'inſtructions, plûtôt que de commandemens : d'avertiſſemens, plûtôt que de menaces, & emploïer la ſeverité contre les pechez des particuliers. Nous avons vû que, ni l'Empereur Conſtantius, ni l'Empereur Valens, quoique perſécuteurs des Catholiques, n'ont jamais été excommuniez, ni exclus de l'Egliſe : au contraire, ſaint Baſile a reçu l'offrande de Valens. Il eſt vrai que ſaint Ambroiſe a refuſé l'entrée de l'Egliſe à Theodoſe ; mais connoiſſant ſa docilité & ſa religion, il voïoit combien cette peine lui ſeroit ſalutaire, & ſon exemple utile à toute l'Egliſe.

Hiſt. liv. xx. n. 46. 111. cont. Parm. c. 14 15. Epiſt. 12. al. 62.

Hiſt. liv. xvi. al. 49. Liv. xix. n. 21.

Ces ſaints Evêques évitoient d'irriter inutilement les Princes & les Magiſtrats : mais ils ne les flatoient point, & ne croioient pas que la Religion eût beſoin d'être appuïée par la puiſſance temporelle. Je ne vous citerai pas là-deſſus Lucifer de Caillari, vous diriez peut-être, que c'étoit un homme exceſſif : mais je vous renvoïerai à ce que diſoit ſaint Hilaire, contre la lâcheté des Evêques de ſon tems. C'étoit les heretiques & les ſchiſmatiques, qui ſentant leur foibleſſe, & n'agiſſant que par paſſion, s'appuïoient du bras de la chair ; & uſoient de toute ſorte d'indulgence, pour retenir leurs ſectateurs, comme leur reproche Tertullien.

Hiſt. liv. xvi. n. 28. Liv. xvi. n. 3. Hilar. cont. Aux.

Præſcript. c. 41.

X. Diſcipline en general.

Ce peu que j'ai relevé de l'ancienne diſcipline eſt pour vous ouvrir le chemin, & vous inviter à conſiderer attentivement tout le reſte. J'eſpere que vous y verrez par tout l'eſprit de Dieu ; & que vous conviendrez, que dès-lors il ne manquoit rien au bon gouvernement de l'Egliſe. Non, ſans doute, les Apôtres en la fondant,

n'ont pas omis de lui donner des regles de pratique, autant pour la conduite de tout le corps, que pour les mœurs des particuliers ; & ces regles n'étoient ni imparfaites, ni impratiquables : mais telles préciſément, qu'il falloit, pour amener les hommes à la perfection de l'évangile ; les uns plus, les autres moins, ſelon les diverſes meſures de grace. Ces regles n'étoient pas imparfaites, puiſque la Religion Chrétienne étant l'ouvrage de Dieu, a eu d'abord toute ſa perfection. Ce n'eſt pas comme les inventions humaines, qui ont leurs commencemens, leur progrès, leur décadence : Dieu n'acquiert ni connoiſſance, ni puiſſance par le tems. *Je vous ai fait connoître*, dit le Sauveur, *tout ce que j'ai appris de mon Pere.* Et parlant du Saint-Eſprit : *Il vous enſeignera toute verité.* Et pour montrer qu'il ne s'agit pas ſeulement des dogmes, il dit encore : *Allez, inſtruiſez toutes les nations, leur enſeignant d'obſerver tout ce que je vous ai ordonné.* Tout eſt donc également établi d'abord, tout ce qui étoit utile aux hommes pour la pratique auſſi-bien que pour la créance.

Jo. xv. 15. xvi. 13.

Matth. xxviii. 20.

Il eſt vrai que la diſcipline n'a pas été ſitôt écrite, excepté le peu qui en eſt marqué dans le nouveau teſtament. C'étoit une des regles de la diſcipline, de ne pas écrire, & de la garder par une tradition ſecrete entre les Evêques & les Prêtres : principalement ce qui regardoit l'adminiſtration des ſacremens. Et c'eſt pour mieux conſerver ce ſecret, que les Evêques ne confioient qu'à des Clercs leurs lettres eccleſiaſtiques. Auſſi quand les anciens parlent d'obſerver les canons, il ne faut pas nous imaginer, qu'ils ne parlent que de ceux qui étoient écrits : ils parlent de tout ce qui ſe pratiquoit, par une tradition conſtante. Car on doit croire ſuivant la maxime de ſaint Auguſtin, que ce que l'Egliſe a obſer-

Hiſt. liv. xxiii. *n.* 32. *Innoc. I. epiſt. I. ad Decent. c.* 3. *Cypr. ep.* 29. *Hiſt. liv.* xv. *n* 44.

obſervé de tout tems & en tous lieux, eſt de la tradition apoſtolique. En effet, de quelle autre ſource ſeroient venuës ces pratiques univerſelles, comme la veneration des reliques, la priere pour les morts, l'obſervation du carême ? Comment tant de nations ſi éloignées en ſeroient-elles convenuës, ſi elles ne les avoient reçuës des Apôtres; inſtruits par le même Maître ? Auſſi voïons-nous que les plus anciens Conciles ne parlent point de regler de nouveau, ce qui ne l'eſt pas encore: mais ſeulement de conſerver les anciennes regles. Ils ne ſe plaignent jamais de l'imperfection de la diſcipline, mais de ce qu'elle n'eſt pas obſervée.

Aug. ep. 54 ad Jan. c. 1. n. 8.

Hiſt. Liv. xx. n. 45.

Oüi, direz-vous, elle étoit parfaite, mais elle l'étoit trop: l'humanité n'a pû porter long-tems une ſi haute perfection, il a fallu ſe reduire à une diſcipline, moins belle en ſpeculation, mais plus proportionnée à nôtre foibleſſe. Je répons premierement en hiſtorien, par les faits. Je vous ai fait voir cette diſcipline, déja pratiquée pendant pluſieurs ſiecles, & vous la verrez durer encore pluſieurs autres. Ce qui ſe pratique pendant un ſi long-tems, en tant de divers païs, doit aſſurément paſſer pour pratiquable. Vous verrez dans la ſuite de l'hiſtoire, comment cette diſcipline a changé : ſi c'eſt de propos deliberé, par bon conſeil, après avoir bien peſé toutes les raiſons de part & d'autre, par des loix nouvelles, des abrogations expreſſes : ou par un uſage inſenſible, par ignorance, par negligence, par foibleſſe ; par une corruption generale : à laquelle les Superieurs mêmes ont cru devoir ceder pour un tems. En attendant je vous prie, de peſer les conſequences de vôtre diſtinction : entre ce qui eſt beau dans la ſpeculation, & ce qui eſt poſſible dans la pratique. Le faux n'eſt jamais beau ; or les regles de moral

rale sont fausses, si elles ne sont pratiquables. Car toute la morale est de pratique, puisque ce n'est que la science de ce que nous devons faire. Donc on ne peut faire une plus grande injure à un legislateur, que de traiter ses loix de belles, mais impratiquables : puisque c'est l'accuser d'ignorance, d'imprudence, de vanité. Non, mon cher Lecteur, les commandemens de Jesus-Christ ne sont pas impossibles : ils ne sont pas
1. Jo. v. 3. même pesans, comme dit son Apôtre bien-aimé. Et en promettant d'assister son Eglise jusques à la fin des siecles, il nous a promis les graces necessaires, pour nous élever au-dessus de nôtre foiblesse.

XI. Doctrine. Trinité. Après la discipline, considerons aussi la doctrine des anciens, & pour le fonds & pour la maniere d'enseigner. La doctrine, dans le fonds, est la même, que nous croïons & que nous enseignons encore : vous l'avez pû voir par les extraits des Peres, que j'ai rapportez, & vous le verrez encore mieux dans les sources. Ils ont premierement établi la monarchie ; c'est-à-dire, l'unité de principe : tant contre les païens, accoûtumez à imaginer plusieurs dieux : que contre certains heretiques, qui embarassez à trouver la cause du mal, mettoient deux principes indépendans, l'un bon, l'autre mauvais, comme les Marcionites & les Manichéens.

La Trinité est prouvée contre les Sabelliens, les Ariens, & les Macedoniens. Non que l'on explique ce mystere, incomprehensible à nôtre foible raison : mais on montre la necessité de le croire. Il est certain que Jesus-Christ a été toûjours adoré par les Chrétiens, comme étant leur Dieu. On le void par les apologies & les actes des martyrs, par les témoignages des païens mêmes : la lettre de Pline à Trajan, les
Hist. liv. III. n. 3; VII, objections de Celse & de Julien l'apostat. Il est certain

certain, d'ailleurs, que les Chrétiens n'ont jamais adoré qu'un ſeul Dieu. Dont JESUS-CHRIST eſt le même Dieu, que le Pere créateur de l'univers. Mais il eſt encore certain, que JESUS-CHRIST eſt le Fils de Dieu, & que le même ne peut être Pere & Fils à l'égard de ſoi même. C'eſt ce que Tertullien montre ſi bien contre Praxeas. Les diſcours de JESUS-CHRIST ſeroient abſurdes & inſenſez, lorſqu'il dit, qu'il procede du Pere, que le Pere l'a envoïé, que le Pere & lui ne ſont qu'un. Ce ſeroit dire : Je procede de moi : Je me ſuis envoïé moi-même : moi & moi nous ſommes un. Il ne peut y avoir de ſens à ces paroles, qu'en diſant, que JESUS-CHRIST eſt une autre perſonne que le Pere, quoiqu'il ſoit le même Dieu. Son autorité ſuffit pour nous faire croire qu'il eſt ainſi, quoique nous ne comprenions pas comment il eſt. n. 19. XV. " 45.

Le Fils étant Dieu, doit être parfaitement égal & parfaitement ſemblable au Pere : c'eſt ce qui a été prouvé contre les Ariens. Autrement il y auroit deux Dieux, un grand & un petit ; & ce petit ne ſeroit en effet qu'une créature. Il ne ſeroit donc pas permis de l'adorer. Joint que l'idée de créature, quelque parfaite qu'on la ſuppoſe, ne remplit point celle que l'écriture nous donne du Fils de Dieu. Contre les Macedoniens, qui admettoient la divinité du Fils, & rejettoient celle du Saint-Eſprit, on a montré que le Saint-Eſprit procede du Pere ; & eſt envoïé par le Pere auſſi-bien que le Fils : mais qu'il eſt autre que le Fils, puiſqu'il n'eſt dit nulle part, qu'il ſoit Fils ni engendré. Il eſt nommé également en la forme du baptême. *Allez, baptiſez au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit :* donc c'eſt une troiſiéme perſonne, mais le même Dieu. *Liv.* XIV. " 31. *Athan. ad ſerap.*

Voilà comment les Peres ont prouvé le myſtere

ſtere de la Trinité. Non par des raiſonnemens philoſophiques : mais par l'autorité de l'Ecriture & de la tradition. Non ſur des principes de metaphyſique ; d'où l'on conclut que la choſe doive être ainſi : mais ſur les paroles expreſſes de JESUS-CHRIST, & ſur la pratique conſtante de l'adorer avec le Pere, & de glorifier le Saint-Eſprit avec l'un & l'autre. Il eſt vrai toutefois, qu'ils ont beaucoup raiſonné ſur ce myſtere : mais ſeulement, autant qu'ils y ont été forcez par les heretiques, qui emploïoient toute la ſubtilité du raiſonnement humain pour le renverſer. De-là vient que les Peres ſe ſont expliquez diverſement, ſelon les differentes objections, qu'ils vouloient reſoudre. Il falloit parler autrement aux païens, autrement aux heretiques, & diverſement à chaque heretique en particulier ; & c'eſt cette diverſité d'expreſſions, ſelon les tems & les occaſions, qui a donné ſujet à quelques modernes, d'abandonner trop legerement ſur cette matiere de la Trinité les Peres plus anciens que le concile de Nicée. Mais je penſe avoir rapporté dans mes dix premiers livres, dequoi juſtifier ſuffiſamment ces anciens.

XII. Incarnation. Grace.

La Trinité bien prouvée, emporte la preuve de l'Incarnation contre Ebion, Paul de Samoſate & les autres, qui ne reconnoiſſoient en JESUS-CHRIST qu'un pur homme. Car il n'étoit pas ſi difficile de prouver, qu'il eût eu une veritable chair, contre les Docites & les Manichéens : qui diſoient, qu'il n'avoit été homme, qu'en apparence. Pour ceux qui le reconnoiſſoient homme : étant certain, par la doctrine de la Trinité, qu'il eſt Dieu : il n'y avoit qu'à montrer, que pour être Dieu, il n'en étoit pas moins homme ; & c'eſt ce que les Peres ont prouvé contre Apollinaire, qui vouloit que le Verbe divin lui tînt lieu d'ame raiſonnable.

En

En combattant cette hereſie, Neſtorius & ſes auteurs avoient donné dans l'excès oppoſé, diviſant le Dieu d'avec l'homme, & ſoûtenant que le Fils de Marie n'étoit que le temple de la divinité, & un pur homme : ce qui revenoit à l'erreur de Paul de Samoſate. On a donc montré contre Neſtorius, que le même eſt Dieu & Homme; & que JESUS-CHRIST eſt une ſeule perſonne en deux natures, ſans qu'elles ſoient confuſes, comme prétendoit Eutychés. Voilà les deux myſteres, ſans la foi deſquels on ne peut être Chrétien : puiſque tout Chrétien fait profeſſion d'adorer JESUS-CHRIST, & qu'il n'eſt permis d'adorer ni une créature, ni un autre Dieu que le ſeul Tout-puiſſant. C'eſt donc une calomnie trop groſſiere, quand les Mahometans, les Juifs & les Sociniens, nous accuſent de propoſer dans nos catechiſmes des ſubtilitez de theologie, & d'en embarraſſer les ſimples. Il faut renoncer à l'adoration de JESUS-CHRIST & par conſequent au nom de Chrétien ; ou ſavoir qui eſt JESUS-CHRIST, & à quel titre on l'adore.

La doctrine de la grace eſt une conſequence de celle de l'Incarnation. Le Fils de Dieu s'eſt fait homme pour nôtre ſalut : mais s'il ne l'a procuré, que par ſa doctrine & par ſon exemple, il n'a rien fait que n'eût pû faire un pur homme, tel que Moïſe & les Prophetes. Or JESUS-CHRIST a fait plus ; il nous a merité par ſon Sang, la remiſſion de nos pechez : il nous a envoïé le Saint-Eſprit, pour nous éclairer & nous donner ſon amour ; qui nous fait accomplir ſes commandemens, en ſurmontant la reſiſtance de nôtre nature corrompuë. C'eſt ce que ſaint Paul a ſi bien enſeigné, & ſaint Auguſtin ſi bien ſoûtenu contre les Pelagiens, qui donnoient tout aux forces naturelles du libre-

arbitre : en ſorte que ſelon eux, ils n'étoient redevables qu'à eux-mêmes de leur ſalut : ils ne devoient rien à JESUS-CHRIST, & s'étoient rendus meilleurs, que Dieu ne les avoit faits. Pour combattre cette erreur, ſaint Auguſtin a ſouvent emploïé les pratiques de l'Egliſe. La priere, qui en general ſeroit inutile, ſi ce qui nous importe le plus, qui eſt de nous rendre bons, dépendoit de nous. La forme des prieres, qui a toûjours été de demander à Dieu par JESUS-CHRIST, de nous délivrer des tentations, de nous faire accomplir ce qu'il nous commande, de nous donner la foi & la bonne volonté. L'uſage de baptiſer les petits enfans, pour la remiſſion des pechez : preuve évidente de la créance du peché originel. Tous les Peres en ont uſé de même, à l'égard de tous les myſteres, & ont emploïé les pratiques immemoriales de l'Egliſe, comme des preuves ſenſibles de ſa créance. Ils ont prouvé la Trinité par la forme du baptême, où les trois perſonnes divines ſont invoquées également; & ils ont inſiſté ſur les trois immerſions qui ſe pratiquoient alors, comme une preuve de la diſtinction des perſonnes. Ils ont tiré de l'euchariſtie, une preuve de l'incarnation, puiſqu'il ne ſerviroit de rien de recevoir la chair d'un pur homme, & qu'il ne ſeroit pas permis de l'adorer. Ce qui montre une providence particuliere de Dieu ſur ſon Egliſe, d'avoir attaché à des pratiques & des ceremonies ſenſibles, la créance des myſteres les plus relevez : afin que les fidéles, même les plus ſimples & les plus groſſiers, ne puſſent les ignorer ni les oublier. Car il n'y a perſonne qui ne ſache, comment il a vû toute ſa vie prier dans l'Egliſe, adminiſtrer le Baptême & les autres Sacremens.

Liv. XXV. *n.* 22. XXVII *n.* 1. *Cyrill. anath.* 11. *homil. ad cœna.*

La doctrine des Sacremens en general a été ſolidement établie par les diſputes contre les Donatiſtes

natiſtes : où il a été montré, que la vertu des Sacremens ne dépend point du merite ou de l'indignité du miniſtre ; & que qui que ce ſoit, qui baptiſe à l'exterieur ; c'eſt toûjours JESUS-CHRIST qui baptiſe interieurement. La créance de l'Egliſe ſur chacun des autres Sacremens, & ſur l'Euchariſtie en particulier, eſt auſſi prouvée dans ces premiers ſiecles, par des autoritez inconteſtables : de ſaint Juſtin, de ſaint Irenée, d'Origene, de ſaint Cyprien, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Cyrille de Jeruſalem, de ſaint Gaudence, de ſaint Cyrille d'Alexandrie. Enfin les mêmes diſputes contre les Donatiſtes, ont donné occaſion d'établir invinciblement l'article de l'Egliſe. On a prouvé contre eux, qu'elle eſt catholique ou univerſelle : c'eſt-à-dire, répanduë dans tous les lieux & dans tous les tems, non pas renfermée dans certains païs, & reduite à une petite ſocieté, ſeparée du reſte depuis un tems : mais perpetuelle & infaillible, ſuivant la promeſſe de JESUS-CHRIST. Qu'elle eſt ſainte & ſans tâche : mais de telle ſorte, que les méchans ne ſont pas exclus de ſa ſocieté exterieure, que le bon grain croit pêle-mêle avec l'yvroïe, juſques à la moiſſon, c'eſt-à-dire à la fin des ſiecles. Qu'elle eſt apoſtolique : c'eſt-à-dire, qu'elle ſe connoît par la ſucceſſion des Evêques, principalement dans les ſieges fondez immediatement par les Apôtres, & par l'union avec la chaire de ſaint Pierre, centre de l'unité catholique.

Liv. XX. *n.* 47. *Liv.* III. *n.* 41. IV. *n.* 26. VI. *n.* 18 VII. *n.* 15. XVIII. *n.* 54 55. XX. *n.* 14. XXVII. *n.* 1. *Liv.* XX. *n.* 46 47.

XIII. Methode d'étudier.

Voilà le fonds de la doctrine, voïons maintenant la maniere de l'apprendre & de l'enſeigner. Je ne voi point dans ces premiers ſiecles, d'autres écoles publiques pour les Clercs, que pour le commun des Chrétiens : c'eſt-à-dire les Egliſes : où les Evêques expliquoient aſſiduëment l'Ecriture ſainte ; & en quelques grandes villes une école établie principalement pour les catecumenes,

cumenes, où un Prêtre leur expliquoit la religion qu'ils vouloient embrasser : comme à Alexandrie saint Clement & Origene. Il est vrai, que les Evêques avoient d'ordinaire auprès d'eux de jeunes Clercs qu'ils instruisoient avec un soin particulier, comme leurs enfans ; & c'est ainsi, que se sont formez plusieurs grands docteurs de l'Eglise. Saint Athanase près de l'Evêque saint Alexandre, saint Jean Chrysostome près de saint Melece, saint Cyrille près de son oncle Theophile. De là vient, qu'il sortit tant de saints Evêques de l'école de saint Augustin & de celle de saint Fulgence.

Il n'étoit point necessaire, pour être Prêtre ou Evêque de savoir les sciences profanes : c'est-à-dire la grammaire, la retorique, la dialectique, & le reste de la philosophie : la geometrie, & les autres parties des mathematiques. Les Chrétiens nommoient tout cela les études du dehors : parce que c'étoit les païens qui les avoient cultivées, & qu'elles étoient étrangeres à la religion. Car il étoit bien certain, que les Apôtres & leurs premiers disciples, ne s'y étoient pas appliquez. Saint Augustin n'en estimoit pas moins un Evêque de ses voisins, dont il parle, pour ne savoir ni grammaire, ni dialectique ; & nous voïons que l'on élevoit quelquefois à l'épiscopat de bons peres de famille, des marchands, des artisans ; qui vrai-semblablement, n'avoient point fait ces sortes d'études. La connoissance des langues étoit encore moins necessaire : les païens mêmes ne les étudioient gueres, que pour la necessité du commerce : si ce n'est que les Romains qui vouloient être savans apprenoient le Grec. On faisoit par tout les lectures & les prieres publiques dans la langue la plus commune du païs : ainsi la plûpart des Evêques & des Clercs n'en savoient point d'autre. C'est-à-dire le Latin

Hist. liv. xv. n 23. Epist. 34. ad Ens.

dans

dans tout l'Occident, le Grec dans la plus grande partie de l'Orient, le Syriaque dans la haute Syrie: enſorte que dans des Conciles, où des Evêques de differentes nations ſe trouvoient raſſemblez, ils parloient par interprétes. On trouve même quelquefois des Diacres, qui ne ſavoient pas lire: car c'eſt ce que l'on appelloit alors, n'avoir point de lettres. *Hiſt. liv. xxi. n. 13.*

Quelle ſcience donc demandoit-on à un Prêtre ou un Evêque? D'avoir lû & relû l'Ecriture ſainte, juſqu'à la ſavoir par cœur, s'il étoit poſſible, de l'avoir bien meditée, pour y trouver les preuves de tous les articles de foi, & toutes les grandes regles des mœurs & de la diſcipline: d'avoir appris, ſoit de vive voix, ſoit par la lecture, comment les anciens l'avoient expliquée: de ſavoir les canons; c'eſt-à-dire, les regles de diſcipline écrites ou non écrites; de les avoir vû pratiquer, & en avoir ſoigneuſement obſervé l'uſage. On ſe contentoit de ces connoiſſances: pourvû qu'elles fuſſent jointes à une grande prudence, pour le gouvernement, & une grande pieté. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait toûjours eu des Evêques & des Prêtres très-inſtruits des ſciences profanes: mais c'étoit pour l'ordinaire ceux qui s'y étoient appliquez avant leur converſion: comme ſaint Baſile & ſaint Auguſtin. Ils ſavoient bien enſuite les emploier pour la défenſe de la verité, & répondre à ceux qui en vouloient blâmer l'uſage: comme ſaint Auguſtin au grammairien Creſconius. *Hiſt. liv. xxii.*

XIV. Methode d'enſeigner.

Quant à la maniere d'enſeigner, ils ſe conduiſoient differemment avec les infidéles, les enfans de l'Egliſe & les heretiques. Les premieres inſtructions pour les infidéles, tendoient à corriger leurs mœurs. Car les Peres croïoient inutile de parler de religion à des hommes encore pleins de leurs paſſions & de leurs faux prejugez. Ils ſe con-

contentoient de prier pour eux, leur donner bon exemple, les attirer par la patience, la douceur, des bienfaits temporels : juſques à ce qu'ils viſſent en eux un deſir ſincere de connoître la verité & d'embraſſer la vertu. Quand ils trouvoient des eſprits curieux & élevez, ils emploïoient les ſciences humaines, pour les preparer à la vraïe Philoſophie. Voïez comment Origene inſtruiſit ſaint Gregoire Thaumaturge.

Hiſt. liv. v. n 43. n. 57.

A l'égard des Fidéles, on les entretenoit dans la doctrine de l'Egliſe, les précautionnant & les fortifiant contre les hereſies, & leur donnant des regles, pour la conduite & la correction des mœurs. C'eſt la matiere de tous les ſermons des Peres, la morale & les hereſies du tems. Sans cette clef, ſouvent on ne les entend pas : ou du moins on ne les peut goûter. Et c'eſt encore une utilité conſiderable de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Car quand on ſait les hereſies, qui regnoient en chaque tems & en chaque païs, on void pourquoi les Peres revenoient toûjours à certains points de doctrine. C'eſt ce qui les obligeoit ſouvent à quitter le ſens litteral de l'Ecriture, pour ſuivre le ſens figuré, moral ou allegorique. Car ils ne choiſiſſoient pas les lectures : l'ordre en étoit établi ſelon le cours de l'année, tel à peu près qu'il eſt encore. Mais ils ſavoient y rapporter tout ce qu'ils jugeoient le plus utile, pour l'inſtruction de leur troupeau.

En diſputant avec les heretiques, ils ſe tenoient au ſens litteral ; ou s'ils ſuivoient un ſens figuré, c'étoit celui, dont les adverſaires convenoient. C'eſt ce qui rend ces livres de controverſe ſi utiles, pour voir le vrai ſens de l'écriture, & le dogme précis de l'Egliſe. Car quiconque portoit le nom de Chrétien, faiſoit profeſſion de ne ſe fonder que ſur l'écriture : les heretiques en tiroient leurs objections, & les Catholiques leurs réponſes.

Vous

Vous l'avez pû voir dans toute cette Hiſtoire, & dans les extraits de doctrine, que j'y ai inſerez, je me ſuis principalement attaché à rapporter les paſſages alleguez de part & d'autre. Au reſte, les Peres étoient fort retenus ſur les queſtions de religion. Ils ſe contentoient de reſoudre celles qui leur étoient propoſées, ſans en propoſer de nouvelles : ils reprimoient avec ſoin la curioſité des eſprits legers & remuans : & ne permettoient pas à tout le monde de diſputer ſur cette matiere. Voïez ce qu'en dit ſaint Gregoire de Nazianze; & les diſpoſitions qu'il demande en ceux qui doivent parler de theologie. *Hiſt. liv. XVII. n. 52. Or. 33.*

XV. Science des Peres.

Quiconque aura lû avec quelque attention, je ne dis pas les ouvrages mêmes des Peres, mais le peu que j'en ai rapporté dans cette Hiſtoire; ne pourra douter, à mon avis, ni de leur ſcience, ni de leur éloquence. Quand on prendroit le nom de ſcience improprement, comme fait le *vulgaire*, en nommant ſavans, ceux qui par une grande lecture ont acquis la connoiſſance d'un grand nombre de faits : les anciens ne manquoient pas de cette eſpece de ſcience, ou plûtôt d'érudition. Combien en voïons-nous dans ſaint Clement Alexandrin, dans Origene, Euſebe de Ceſarée, ſaint Jerôme? Combien de faits hiſtoriques, combien de Poëtes, d'Hiſtoriens, de Philoſophes nous ſeroient inconnus ſans eux? Ils étoient nourris dès l'enfance dans l'étude de tous ces auteurs, & la teinture en eſt répanduë dans tous leurs écrits; en ſorte, que pour les bien entendre il faut être verſé dans l'antiquité profane.

Il eſt vrai qu'ils étudioient peu de langues étrangeres : les Grecs ſe bornoient à leur langue naturelle, les Latins au Grec; & l'on a remarqué comme des prodiges, les travaux d'Origene & de ſaint Jerôme, pour apprendre la langue

gue Hebraïque. Mais il faut conſiderer, quels étoient les docteurs de l'Egliſe : des Paſteurs très-occupez, à inſtruire, à corriger, à juger des differends, à aſſiſter des pauvres. Voïez comme ſaint Auguſtin gémit ſous le poids de ſes occupations. En cet accablement, s'il avoit quelque peu de relâche, il l'emploïoit plûtôt à la priere ou à la meditation de l'écriture, qu'à étudier des langues, ou conferer des exemplaires pour reſtituer un paſſage obſcur. Ces travaux convenoient mieux à un ſolitaire comme ſaint Jerôme. Outre que les Saints n'étudioient, ni pour ſatisfaire leur curioſité naturelle, ni pour s'attirer l'admiration; qu'excite dans les ignorans la connoiſſance des choſes rares. Ils étoient bien au-deſſus de ces puerilitez. Voïez entre autres la lettre de ſaint Auguſtin à Dioſcore.

Hſt liv. xxii. n. 48.

Que ſi nous cherchons ce qui merite proprement le nom de ſcience, où en trouverons-nous plus que chez les Peres ? Je dis de cette vraïe philoſophie, qui ſe ſervant d'une exacte dialectique, remonte par la metaphyſique, juſques aux premiers principes, & à la connoiſſance du vrai bon & du vrai beau; pour en tirer par des conſequences ſûres, les regles des mœurs, & rendre les hommes fermes dans la vertu, & heureux, autant qu'ils en ſont capables. Qu'y a-t-il en ce genre de comparable à ſaint Auguſtin ? Quel eſprit plus élevé, plus penetrant, plus ſuivi, plus moderé ? Quelqu'un a-t-il poſé des principes plus clairs, ou tiré plus de conſequences, & mieux ſuivies ! Quelqu'un a-t-il des penſées plus ſublimes, ou des reflexions plus ſubtiles ? Qui ne l'admire pas ne lui ôte rien; mais il ſe fait tort à lui-même, en montrant qu'il n'a pas l'idée de la veritable ſcience. Entre les Grecs vous verrez cette même philoſophie ſubtile, ſublime & ſolide dans les livres de ſaint Baſile contre Eunomius;

dans

dans quelques lettres, où il refute les ſophiſmes d'Aëtius, dans les diſcours de ſaint Gregoire de Nazianze ſur la theologie : dans les traitez de ſaint Athanaſe, contre les païens & les Ariens. Ceux qui ont un peu conſideré la difference des climats, ne s'étonneront pas qu'il ſe trouvât de ſi grands eſprits en Afrique, en Grece, en Egypte & en Syrie.

Pour la methode, les anciens ne la découvroient point ſans beſoin, & la diverſifioient ſuivant les ſujets. Car ils n'écrivoient que dans l'occaſion, pour répondre à quelqu'un qui demandoit inſtruction, ou refuter quelque heretique. Ainſi ils ne ſuivoient pas d'ordinaire la methode geometrique, qui ne s'attache qu'à l'ordre des veritez en elles-mêmes : mais la methode dialectique, qui s'accommode aux diſpoſitions de celui à qui on parle, & qui eſt le fonds de la veritable éloquence. Car elle travaille à ôter les obſtacles, que les paſſions ou les préjugez ont mis dans l'eſprit de l'auditeur : puis aïant nettoïé la place, elle y trace la verité, profitant de ce qu'il connoît, & dont il convient, pour l'ammener à ce qu'on veut lui perſuader. C'eſt cette methode, dont Platon nous a donné de ſi parfaits modéles.

XVI. Eloquence des Peres. *V. Mœurs Chr. n* 40. *Hiſt. l. n.* 1. *n* 45.

Après cela il ne faut pas s'imaginer, que les Peres en ſoient moins éloquens, pour ne pas parler le Grec & le Latin auſſi purement que les anciens orateurs. Saint Paul parlant un Grec demi Barbare, ne laiſſe pas de prouver, de convaincre, d'émouvoir, d'être terrible, aimable, tendre, vehement. Il faut bien diſtinguer l'éloquence de l'élocution, qui n'en eſt que l'écorce. Quelque langue que l'on parle, & quelque mal qu'on la parle on ſera éloquent, ſi l'on ſçait choiſir les meilleures raiſons & les bien arranger : ſi l'on emploie des images vives & des figu-

figures convenables. Le diſcours ne ſera pas moins perſuaſif, mais ſeulement moins agréable. Il ne faut pas comparer les Peres, ſi l'on veut leur faire juſtice, à Demoſthene & à Ciceron, qui ont vêcu tant de ſiecles auparavant : Il faut les comparer à ceux qui ont excellé de leur tems : ſaint Ambroiſe à Symmaque, ſaint Baſile à Libanius. Quelle difference vous y trouverez ! que ſaint Baſile eſt ſolide & naturel ! que Libanius eſt vain, affecté, puerile!

Il eſt vrai que ſaint Chriſoſtome n'eſt pas ſi ſerré que Demoſthene, & il montre plus ſon art : mais dans le fonds, ſa conduite n'eſt pas moindre. Il ſait juger, quand il faut parler, ou ſe taire, de quoi il faut parler, & quels mouvemens il faut appaiſer ou exciter : voiez comme il agit dans l'affaire des ſtatuës. Il demeure d'abord ſept jours en ſilence, pendant le premier mouvement de la ſedition ; & interrompt la ſuite de ſes homelies à l'arrivée des Commiſſaires de l'Empereur. Quand il commence à parler, il ne fait que compatir à la douleur de ce peuple affligé ; & attend quelques jours, pour reprendre l'explication ordinaire de l'écriture. Voilà en quoi conſiſte le grand art de l'orateur, & non pas à faire une tranſition délicate, ou une proſopopée. Ainſi, quand ſaint Auguſtin voulut abolir les Agapes, dont on abuſoit, il fit pendant deux jours de ſuite pluſieurs ſermons, & crut n'avoir rien fait, tant qu'il n'eut que des applaudiſſemens : il commença à bien eſperer, quand il vit couler des larmes, & ne ceſſa point qu'il n'eut obtenu ce qu'il deſiroit. Ainſi ſaint Ambroiſe perſecuté par Juſtine, conſole ſon peuple, l'encourage, le retient dans le devoir. Il ſait proportionner ſon diſcours au ſujet ; au tems, à la diſpoſition de l'auditeur.

Hiſt. liv. XIX. n. 12.

Hiſt. liv. XX. n. 11, ep. 29.

Hiſt. liv. XVIII. n. 43. 44 &c.

Les anciens ont défini l'orateur, un homme de

de bien qui ſait parler. En effet, la confiance fait la moitié de la perſuaſion : celui qui paſſe pour méchant & artificieux, n'eſt pas écouté, on ſe défie de celui qu'on ne connoît pas : pour écouter volontiers, il faut croire celui qui parle également inſtruit & bien intentionné. Après cela, que ne devoient point perſuader des Evêques, d'une vertu ſi éprouvée, d'une capacité ſi connuë, d'une telle autorité ? Ils n'avoient qu'à ouvrir la bouche, qu'à ſe montrer. Et qui pouvoit leur reſiſter, quand à cette autorité *ils joignoient* une application continuelle aux beſoins de leur troupeau, & une induſtrie ſinguliere pour gagner les cœurs ?

XVII. *Qu'il faut étudier l'antiquité.*

Nous devons donc à Dieu des actions de graces infinies, de nous avoir conſervé ce précieux treſor ; ces écrits des Peres, où nous trouvons le fonds de la doctrine, la maniere de l'enſeigner, les regles & les exemples de la diſcipline & des mœurs. N'eſt-ce pas un miracle de la providence, que tant d'écrits ſoient venus juſques à nous, au travers de treize ou quatorze ſiecles, après tant d'inondations de peuples barbares, tant de pillages & d'incendies ; malgré la fureur des infidéles, la malice des heretiques, l'ignorance & la corruption des cinq ou ſix derniers ſiecles ? N'eſt-ce pas cette providence, qui depuis près de trois cens ans, a excité tant de perſonnages pieux, ou curieux à rechercher tous les reſtes de cette ſainte antiquité, & à étudier les langues mortes ? qui a fait trouver aux Grecs, opprimez par les Turcs, des aſiles favorables en Italie & en France ? & qui en même tems a fait inventer l'Imprimerie, pour conſerver à jamais tant de livres ſauvez du naufrage ?

Ne doutons pas que Dieu ne nous demande un compte exact de ce talent : particulierement à nous autres eccleſiaſtiques. L'étude de cette ſainte

sainte antiquité, doit être l'occupation de nôtre loisir, ou des intervalles de nôtre travail. Je sai ce qui en détourne ordinairement : on la croit infinie, & on n'est pas assez persuadé qu'elle soit utile. On croit donc gagner du tems, en lisant quelque auteur moderne, qui ait recueilli en abregé sur la lecture des anciens, ce qui est le plus d'usage selon nos mœurs. Mais ne vous y trompez pas, aucun de ces modernes ne vous fera connoître l'antiquité comme elle est : chacun, même sans y penser, y ajoûte du sien, & y mêle les préjugez de son païs & de son tems : sans compter que plusieurs des modernes les plus estimez, n'ont pas eux-mêmes assez connu l'antiquité. De plus leurs ouvrages sont remplis de grand nombre de divisions & de questions scolastiques, qui ne nous apprennent point le fonds de ces choses. Et quant à ce que l'on dit, qu'il se faut conformer à l'usage present : cela est vrai, pour les pratiques exposées aux yeux du public, comme les ceremonies du service divin, & les formalitez judiciaires : mais chaque particulier peut & doit s'efforcer de mieux vivre, que le commun : autrement il faudroit marcher dans le torrent de la corruption generale. Il en est de même des études ; & sans reformer le public, chacun peut suivre la methode qui lui paroît la meilleure.

Mais si nous voulons sonder le fonds de nôtre cœur : nous craignons l'antiquité, parce qu'elle nous propose une perfection, que nous ne voulons pas imiter. Nous disons qu'elle n'est pas pratiquable, parce que si elle l'étoit, nous aurions tort d'en être si éloignez : nous détournons les yeux des maximes & des exemples des Saints, parce que c'est un reproche continuel à nôtre lâcheté. Mais qu'y gagnerons-nous ? ces veritez & ces exemples ne feront pas moins, soit que

nous

nous y penſions ou non : & il ne nous ſervira de rien de les ignorer, puis qu'étant ſi bien avertis, nôtre ignorance ne peut être qu'affectée. Au contraire, ſi nous avons le courage de regarder cette ſainte antiquité, & de la preſenter aux autres de tous les côtez, & de toutes les manieres poſſibles : il faut eſperer, qu'à la fin nous aurons honte d'en demeurer ſi éloignez; & qu'avec le ſecours de la grace nous ferons quelque effort, afin de nous en rapprocher. L'experience du paſſé doit nous encourager. Combien la diſcipline de l'Egliſe s'eſt-elle relevée depuis un ſiecle, par les reglemens du concile de Trente, les travaux de ſaint Charles, l'inſtitution des Seminaires, tant de reformes dans les ordres religieux? D'où ſont venus tous ces biens, ſinon de l'étude de l'antiquité; & que ne pouvons-nous point eſperer, ſi nous ſuivons ces grands exemples?

Mais afin que cette étude ne ſoit pas infinie, & par conſequent inutile, il y faut du choix & de l'ordre. Il faut conſulter ceux qui ont le mieux lû l'antiquité eccleſiaſtique : pour en prendre ce qui nous convient, ſuivant la portée de nôtre eſprit & la neceſſité de nos emplois. Il faut que cette étude ſoit ſerieuſe & chrétienne. Gardons-nous de la curioſité & de la vanité. De vouloir montrer que nous avons beaucoup lû, que nous avons découvert le ſens d'un paſſage, ou deterré quelque antiquité. Ne cherchons dans les Peres ni les penſées brillantes, ni les paroles pompeuſes, ni ces beaux paſſages, dont il y a quelque tems, qu'on ornoit les harangues & les plaidoïers. Cherchons-y le vrai ſens de l'Ecriture, les preuves ſolides des dogmes, les regles ſûres de la diſcipline des mœurs. Cherchons-y la methode de convertir les infidéles & de combattre les heretiques : l'art de conduire les ames, les

voïes

voïes interieures, la vraïe pieté. Et tout cela non pour en diſcourir, mais pour le reduire en pratique.

Etudions ſur tout leur prudence & leur diſcretion : pour nous accommoder à l'état preſent des choſes, & ne pas rendre odieuſes leurs ſaintes maximes, en les pouſſant trop loin, ou les appliquant mal-à-propos. Evitons l'impatience & l'empreſſement. Pour bien rétablir l'antiquité, il faudroit la ramener toute entiere : une partie ſans l'autre, n'aura point de proportion avec le reſte, & ſera deplacée. Attachons-nous d'abord au plus eſſentiel : à nous reformer nous-mêmes, par une grande application à la priere, au reglement de nôtre interieur & de nos mœurs. Enſuite faiſons part aux autres des veritez que Dieu nous aura fait connoître, ſans contention, ſans aigreur, ſans reproches. Pratiquons les premiers, ce que nous croïons le meilleur, & qui dépend de nous. Revenons à la priere, & attendons avec patience qu'il plaiſe à Dieu d'avancer ſon œuvre. Ce ſont les meilleurs moïens, de rendre utile la connoiſſance de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

SOM-

SOMMAIRE
DU
DISCOURS
SUR
L'HISTOIRE
DES
SIX PREMIERS SIECLES
DE
L'EGLISE.

I. *Etabliſſement divin du Chriſtianiſme.* II. *Martyrs.* III. *Moines.* IV. *Evéques & Clercs* V. *Gouvernement de l'Egliſe.* VI. *Clercs inferieurs.* VII. *Solemnité des Offices.* VIII. *Penitence.* IX. *Douceur de l'Egliſe.* X. *Diſcipline en general.* XI. *Doctrine, Trinité.* XII. *Incarnation, Grace.* XIII. *Methode d'étudier.* XIV. *Methode d'enſeigner.* XV. *Science des Peres.* XVI. *Leur éloquence.* XVII. *Qu'il faut étudier l'antiquité.*

SOM-

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE TRENTE-CINQUIÉME.

An. 590. I. *Saint Gregoire Pape.* II. *Ses plaintes.* III. *Son Paſtoral.* IV. *Mort de ſainte Radegonde.* V. *Revolte de Chrodielde.* VI. *Violences contre l'Abbeſſe.* VII. *Concile de Poitiers.* VIII. *Concile de Mets.* IX. *Commencemens de ſaint Colomban.* X. *Sa Regle.* XI. *Concile de Seville.* XII. *Lettre à ſaint Leandre.* XIII. *Saint Gregoire ſoûtient le cinquiéme Concile.* XIV. *Donatiſtes en Afrique.* XV. *Patrimoines de l'Egliſe Romaine.* XVI. *Liberalitez de ſaint Gregoire.* XVII. *Union d'évêchez.* XVIII. *Elections d'Evêques.* XIX. *Juriſdiction du Pape.* XX. *Lettres à Venance.* XXI. *Converſions des Juifs.* XXII. *Saints de Gaule.* XXIII. *Impoſteurs en Gaule.* XXIV. *Fin de ſaint Gregoire de Tours.* XXV. *Guerre des Lombards.* XXVI. *Affaire de Natalis de Salone.* XXVII. *Affaire d'Adrien de Thebes.* XXVIII. *Avis à Jean de C. P.* XXIX. *Preſens de Coſroës à ſaint Serge.* XXX. *Mort de Gregoire d'Antioche.* XXXI. *Loi touchant les Soldats Moines.* XXXII. *Conſtantius Evêque de Milan.* XXXIII. *Theodelinde ſéduite par les Schiſmatiques.* XXXIV. *Reprimandes à Jean de Ravenne.* XXXV. *Dialogue de ſaint Gregoire.* XXXVI. *Affaire de Maxime de Salone.* XXXVII. *Affaires de Sardaigne.* XXXVIII. *Contre les tranſlations de Reliques.* XXXIX. *Titre d'Evêque univerſel.* XL. *Sermons de ſaint Gregoire.* XLI.

591.

592.

593.

594.

595.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES LIVRES.

XLI. *Plaintes de ſaint Gregoire à l'Empereur.* XLII. *Marinien Evêque de Ravenne.* XLIII. *Concile de Rome.* XLIV. *Jugement pour les Prêtres Jean & Athanaſe.* XLV. *Affaires de Gaule.* XLVI. *Miſſion de ſaint Auguſtin en Angleterre.* XLVII. *Mort de Jean le jeûneur.* XLVIII. *Cyriaque Patriarche de C.P.* XLIX. *Eudoxe inconnu à ſaint Gregoire.* L. *Loi touchant les Soldats Moines.* 596. 597.

LIVRE TRENTE-SIXIÉME.

I. *Saint Auguſtin en Angleterre.* II. *Lettres de ſaint Gregoire à Brunehaut.* III. *Lettres à ſaint Euloge d'Alexandrie.* IV. *Paix avec les Lombards.* V. *Avis à Janvier de Caillari.* VI. *Réünion de Schiſmatiques.* VII. *Continuation du ſchiſme de Salone.* VIII. *Maxime ſe ſoumet.* IX. *Lettres à Serenus ſur les images.* X. *Cyriaque envoïé en Gaule.* XI. *En Eſpagne.* XII. *Conciles d'Eſpagne.* XIII. *Egliſe d'Afrique.* XIV. *Ceremonies introduites par ſaint Gregoire.* XV. *Reformation de l'Office.* XVI. *Egliſes & ſtations.* XVII. *Commencement de la Meſſe.* XVIII. *Lectures. Offrande.* XIX. *Canon & communion.* XX. *Fin de la Meſſe.* XXI. *Chant Gregorien.* XXII. *Superſtitions reprimées.* XXIII. *Précautions contre le concile de C. P.* XXIV. *Aumônes envoïées de C. P.* XXV. *Conſeils à Theoctiſte & à Gregoria.* XXVI. *Saint Theodore Siceote quitte l'épiſcopat.* XXVII. *Patriarches d'Antioche & de Jeruſalem.* XXVIII. *Ecrits de ſaint Euloge d'Alexandrie.* XXIX. *Maladie de ſaint Gregoire.* XXX. *Avis à Marinien de Ravenne.* XXXI. *Mort de Conſtantius de Milan.* XXXII. *Mort de Fortunat de Naples.* XXXIII. *Privilege des Moines.* XXXIV. *Reglemens pour eux.* XXXV. *Seconde miſſion en Angleterre.* XXXVI. *Lettres aux Princes.* XXXVII. *Lettres à ſaint Auguſtin.* XXXVIII. *Réponſes à ſes queſtions.* XXXIX. *Liturgie Gallicane.* XL. *Suite de la*

An. 597. 598. 599. 600. 601. 602.

la miſſion d'Angleterre. XLI. *Réponſe aux Iberiens.* XLII. *Affaires d'Afrique.* XLIII. *Affaires de France.*
603. XLIV. *Lettres de ſaint Colomban.* XLV. *Mort de Maurice. Phocas Empereur.* XLVI. *Entrepriſe de*
604. *Jean d'Evrie.* XLVII. *Affaires de Trieſte & d'Ancone.* XLVIII. *Affaires d'Eſpagne.* XLIX. *Mort de Recarede & de ſaint Leandre.* L. *Lettre à Theo-*
607. *delinde.* LI. *Fin de ſaint Gregoire.* LII. *Sabinien & Boniface III. Papes.* LIII. *Schiſme d'Aquilée.* LIV.
609. *Bretons ſchiſmatiques.* LV. *Fin de ſaint Auguſtin de Cantorberi.* LVI. *Boniface IV. Pape.* LVII. *Saint Colomban perſecuté.*

LIVRE TRENTE-SEPTIÉME.

AN. 609. I. *FIn de ſaint Theodore Siceote.* II. *Succeſſions*
de Patriarches. III. *Mort de Phocas. Hera-*
610. *clius Empereur.* IV. *Egliſe d'Angleterre.* V. *Tolede. Metropole.* VI. *Second exil de ſaint Colomban.* VII.
613. *Il paſſe en Auſtraſie.* VIII. *En Italie.* IX. *Mort de*
614. *Boniface IV. Deuſdedit Pape.* X. *Jeruſalem priſe par les Perſes.* XI. *Charité de ſaint Jean l'aumônier.* XII. *Son gouvernement.* XIII. *Voiage de Jean Moſch.* XIV. *Concile de Paris.* XV. *Saints à la Cour*
616. *de Clotaire II.* XVI. *Saint Loup de Sens.* XVII. *Egliſe*
619. *d'Angleterre.* XVIII. *Fin de ſaint Jean l'aumônier.* XIX. *Pré ſpirituel.* XX. *Fin de Jean Moſch, & de ſaint Anaſtaſe Sinaïte.* XXI. *Second concile de Seville.* XXII. *Regle de ſaint Iſidore.* XXIII. *Hellade*
620. *de Tolede.* XXIV. *Homelies de ſaint Antiochus.* XXV. *Saint Anaſtaſe Perſan.* XXVI. *Agreſtin Moine ſchiſmatique.* XXVII. *Diſciples de ſaint Colomban.* XXVIII.
625. *Concile de Reims.* XXIX. *Egliſe d'Angleterre.* XXX.
627. *Converſion du Roy Edoüin.* XXXI. *Victoires d'Hera-*
628. *clius.* XXXII. *Martyre de ſaint Anaſtaſe.* XXXIII. *Mort de Coſroës.* XXXIV. *La ſainte Croix rapportée.* XXXV. *Dagobert Roy de France.* XXXVI. *Exil de*

ſaint

ſaint Amand. XXXVII. *Ses commencemens.* XXXVIII. 629.
Commencemens de ſaint Eloi. XXXIX. *Monaſteres de* 633.
Brie. XL. *Sixiéme concile d'Orleans.* XLI. *Commencemens des Monothelites.* XLII. *Articles de Cyrus.* XLIII. *Lettre de Sergius à Honorius.* XLIV. *Sa réponſe.* XLV. *Egliſe d'Angleterre.* XLVI. *Quatriéme concile de Tolede.* XLVII. *Forme des Conciles.* XLVIII. *Canons ſur les Rites.* XLIX. *Autres canons.* L. *Fidélité au Prince.*

LIVRE TRENTE-HUITIÉME.

I. *COmmencemens de Mahomet.* II. *Son Alco-* AN. 634.
ran. III. *Etat des Arabes.* IV. *Hegire.* V.
Aboubecre & Omar, Califes. VI. *Lettre Synodale* 636.
de ſaint Sophrone. VII. *Seconde lettre du Pape Honorius.* VIII. *Saint Sophrone envoïe à Rome.* IX.
Omar prend Jeruſalem. X. *Cinquiéme concile de* 638.
Tolede. XI. *Mort de ſaint Iſidore de Seville.* XII. *Liturgie d'Eſpagne.* XIII. *Diſcipline de ce ſiecle.* XIV.
Sixiéme concile de Tolede. XV. *Mort de Dagobert. Clovis II. Roi.* XVI. *Loix barbares.* XVII. *Mort du* 640.
Pape Honorius. XVIII. *Egliſe d'Angleterre.* XIX.
Saint Aïdan Evêque. XX. *Severin Pape, puis Jean IV.* XXI. *Ecthese d'Heraclius.* XXII. *Reçuë par Sergius, Cyrus & Pyrrus.* XXIII. *Conquêtes des Mu-* 641.
ſulmans. XXIV. *Mort d'Heraclius. Conſtant Empereur.* XXV. *Apologie d'Honorius par Jean IV.* XXVI.
Mort de Jean. Theodore Pape. XXVII. *Egliſe d'An-* 642.
gleterre. XXVIII. *Saint Furſi.* XXIX. *Saint Eloi Evêque.* XXX. *Saint Omer.* XXXI. *Troiſiéme concile de Challon.* XXXII. *Saint Diſier de Cahors.* XXXIII. 643.
Lettre du Pape à Paul de C. P. XXXIV. *Plaintes* 645.
contre Paul. XXXV. *Commencemens de ſaint Maxime.* XXXVI. *Sa conference avec Pyrrus.* XXXVII.
Si l'on peut dire une volonté compoſée. XXXVIII. *Ne* 646.
dire ni une ni deux volontez. XXXIX. *Défenſe de*

Menas, d'Honorius & de Sophrone. XL. *Preuve des deux operations.* XLI. *Conciles d'Afrique.* XLII. *Muſulmans en Afrique.* XLIII. *Septiéme concile de*
648. *Tolede.* XLIV. *Lettre de Paul de C. P. au Pape.*
649. XLV. *Type de l'Empereur Conſtant.* XLVI. *Condamnation de Paul & de Pyrrus.* XLVII. *Concile de Latran, premiere ſeſſion.* XLVIII. *Seconde ſeſſion.* XLIX. *Troiſiéme ſeſſion.* L. *Operation theandrique.* LI. *Quatriéme ſeſſion.* LII. *Cinquiéme ſeſſion.* LIII. *Jugement du Concile.* LIV. *Lettres du Pape, ſaint Martin en Orient.* LV. *Etat des Egliſes d'Orient.* LVI. *Lettres à Paul de Theſſalonique.* LVII. *Lettres à ſaint Amand.* LVIII. *Monaſteres de la Belgique.* LIX. *Diſciples de ſaint Oüen.* LX. *Tranſlation de ſaint Benoît.* LXI. *Saint Emmeran de Ratisbone.*

LIVRE TRENTE-NEUVIÉME.

AN. 653. I. *PErſecution contre le Pape ſaint Martin.* II.
654. *Il eſt enlevé de Rome.* III. *Egliſe d'Angleterre.* IV. *Saint Cedde Evêque d'Eſſex.* V. *Saint Martin à C. P.* VI. *Il eſt interrogé.* VII. *Maltraité.*
655. VIII. *Second interrogatoire.* IX. *Son exil & ſa mort.* X. *Huitiéme concile de Tolede.* XI. *Neuviéme.* XII. *Premier interrogatoire de ſaint Maxime.* XIII. *Converſation avec Gregoire.* XIV. *Conference avec Troile & Sergius.* XV. *Second interrogatoire.* XVI.
656. *Autre conference.* XVII. *Troiſiéme interrogatoire de ſaint Maxime.* XVIII. *Accord avec lui.* XIX. *Accord rompu.* XX. *Second exil de ſaint Maxime.* XXI. *Dixiéme concile de Tolede.* XXII. *Saint Fructueux de Brague.* XXIII. *Sa Regle.* XXIV. *Saint Eugene de Tolede.* XXV. *Mort d'Eugene. Vitalien Pape.* XXVI. *Mort de ſaint Eloi.* XXVII. *Privilege pour ſaint Denis.* XXVIII. *Formules de Marculfe.* XXIX. *Sainte Batilde.* XXX. *Monaſteres de France.* XXXI. *Mort de*

Digitized by Google

de saint Maxime. XXXII. *Ali & Moavia, Califes.*
XXXIII. *L'Empereur Constant à Rome.* XXXIV. 662.
Eglise d'Angleterre. XXXV. *Commencemens de saint* 663.
Vilfrid. XXXVI. *Conference sur la Pâque.* XXXVII. 664.
Suite de l'Eglise d'Angleterre. XXXVIII. *Mort de saint Anastase Apocrisiaire.* XXXIX. *Concile de Meri-* 666.
da. XL. *Saint Hildefonse de Tolede.* XLI. *Affaire de* 668.
Jean de Lappe. XLII. *Mort de Constant. Constantin Pogonat Empereur.* XLIII. *Saint Theodore de Cantorberi.* XLIV. *Commencement de saint Leger.* XLV. 669.
Autres Saints de France. XLVI. *Eglise d'Angleterre.* 673.
XLVII. *Concile d'Herford.* XLVIII. *Mort de Vita-* 674.
lien. Adeodat Pape. XLIX. *Saint Leger à Luxeu.* 675.
L. *Martyre de saint Prix.* LI. *Vamba Roi des Goths.* 677.
LII. *Onziéme concile de Tolede.* LIII. *Quatriéme concile de Brague.* LIV. *Martyre de saint Aigulfe.*
LV. *Privilege de saint Martin de Tours.* LVI. *Mort* 678.
d'Adeodat. Donus Pape. LVII. *Saint Leger perse-*
cuté. Son martyre.

APPROBATION.

J'Ai lû le huitiéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. A Paris le 12. Septembre 1701.

L'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'Ai lû le huitiéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* par Monſieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de très-conforme à la Foi & aux bonnes mœurs. Cet Ouvrage m'a paru très-utile & très-édifiant. En Sorbonne ce 1. Novembre 1701.

A. SALMON.

EXTRAIT

Digitized by Google

EXTRAIT
DU PRIVILEGE
DU ROY.

PAr Lettres Patentes du Roy données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. ſignées BOUCHER : Il eſt permis au Sieur Abbé Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, Sous-Precepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc d'Anjou, & de Monſeigneur le Duc de Berry, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choiſir, le Livre qu'il a compoſé, intitulé, *Hiſtoire Eccleſiaſtique*; & ce pendant le tems & eſpace de vingt années entieres & conſecutives, à commencer du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois : avec défenſes à toutes perſonnes d'en vendre d'autre impreſſion, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende.

Monſieur l'Abbé Fleury a cedé ſon droit de Privilege à Pierre Auboüyn, Pierre Emery, & Charles Clouzier, pour en joüir ſuivant l'accord fait entre eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 31. Mars 1691.

Signé, P. TRABOÜILLET, P. AUBOÜYN; & C. COIGNARD, Adjoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 5. Decembre 1701.

EXTRAIT

EXTRAIT

DU

DERNIER PRIVILEGE

DU ROY.

PAr Grace & Privilege du Roy, donné à Verſailles le 21. Janvier 1694. ſigné, par le Roy en ſon Conſeil, CARPOT : Il eſt permis à PIERRE AUBOÜYN, Libraire de Noſſeigneurs les Enfans de France, & Syndic des Libraires & Imprimeurs de Paris, de réimprimer toutes les œuvres du Sieur Abbé FLEURY, Sous-Precepteur des ſuſdits Seigneurs Princes, pendant le tems de quinze années, en conſideration des ſervices qu'il nous rend actuellement, & depuis pluſieurs années, en qualité de Syndic des Libraires & Imprimeurs de nôtre bonne Ville de Paris; à compter du jour de l'échéance des Privileges, en vertu deſquels il les a déja imprimées: avec défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de faire imprimer, vendre & diſtribuer leſdits ouvrages, ſous aucun pretexte que ce ſoit, à peine de ſix mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intereſts, ainſi qu'il eſt plus amplement porté en l'original dudit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 15. Février 1694.

Signé, P. AUBOÜYN, Syndic.

Et ſignifié au Sieur ARNAUD, Syndic des Libraires de Lyon, tant pour lui que pour toute ſa

Digitized by Google

la Communauté, le 7. Septembre 1697. Signé GUICHARD, Huiſſier en la Cour des Monnoyes de France, demeurant ruë Confort, en ladite Ville de Lyon.

Et encore ſignifié au Sieur CARTERON, Syndic des Imprimeurs de ladite Ville de Lyon, tant pour lui que pour tous les ſuſdits Imprimeurs, le 11. Septembre 1697.

Signé, GUICHARD.

Ledit Sieur Auboüyn a fait part dudit Privilege aux Sieurs Pierre Emery & Charles Clouzier, Libraires à Paris, pour chacun un tiers.

EXTRAIT

EXTRAIT DU PRIVILEGE.

CHARLES, par la grace de Dieu, Empereur des Romains toûjours Auguſte, Roy de Caſtille, de Leon, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir lui ſeul imprimer, vendre & diſtribuer ce Livre, intitulé : *Hiſtoire Eccleſiaſtique, par Mr. Fleury, &c.* Défendant bien expreſſément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre, ou ailleurs imprimé ou contrefait, porter ou vendre en ce Pays, pendant le terme de neuf ans, à commencer de la date de cette, à peine de perdre leſdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire ; comme il ſe void plus amplement és lettres patentes, données à Bruxelles le 13. Novembre 1713.

Signé,

LOYENS.

HISTOIRE

Digitize

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE TRENTE-SEPTIEME.

OMNES enim qui volunt pie vivere in Christo Jesu, persecutionem patiuntur. Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jesus-Christ, souffrent persécution. Ces paroles, dit saint Augustin, ne peuvent être fausses, parce que celui qui les a prononcées est la vérité même. Il faut donc nécessairement que tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jesus-Christ, souffrent persécution. Mais il faut aussi que ceux qui ne souffrent point persécution, ne veulent point vivre pieusement en Jesus-Christ. Car il n'y a point de milieu entre ces deux choses. Il faut ou souffrir persécution, ou ne point vivre pieusement en Jesus-Christ. Il faut ou être couronné avec les Martyrs, ou être condamné avec les impies. Il faut ou être associé à la gloire des Saints, ou être enveloppé dans la damnation des réprouvés. Il faut ou être uni à Jesus-Christ dans le ciel, ou être séparé de lui pour jamais dans l'enfer. Il faut ou être avec lui dans le sein de son Père, ou être avec le démon dans les flammes éternelles. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la félicité, ou être avec le démon dans le lieu de la misère. Il faut ou être avec lui dans le lieu du repos, ou être avec le démon dans le lieu du supplice. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la joie, ou être avec le démon dans le lieu de la douleur. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la vie, ou être avec le démon dans le lieu de la mort. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la lumière, ou être avec le démon dans le lieu des ténèbres. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la vérité, ou être avec le démon dans le lieu du mensonge. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la justice, ou être avec le démon dans le lieu de l'iniquité. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la sainteté, ou être avec le démon dans le lieu de la souillure. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la pureté, ou être avec le démon dans le lieu de la corruption. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la charité, ou être avec le démon dans le lieu de la haine. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la paix, ou être avec le démon dans le lieu de la guerre. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la concorde, ou être avec le démon dans le lieu de la discorde. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la miséricorde, ou être avec le démon dans le lieu de la cruauté. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la bonté, ou être avec le démon dans le lieu de la méchanceté. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la douceur, ou être avec le démon dans le lieu de la colère. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la patience, ou être avec le démon dans le lieu de l'impatience. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la tempérance, ou être avec le démon dans le lieu de l'intemperance. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la chasteté, ou être avec le démon dans le lieu de la luxure. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la pudeur, ou être avec le démon dans le lieu de l'impudicité. Il faut ou être avec lui dans le lieu de la modestie

ne point approuver ce choix. Mais Germain
An. 590. Prefet de Rome prévint ſon courier : & l'aiant fait arrêter & ouvrir ſes lettres, il envoia à l'Empereur le decret de l'élection. Maurice rendit graces à Dieu d'avoir trouvé l'occaſion qu'il deſiroit de procurer cette dignité au Diacre Gregoire, & donna ſes lettres portant ordre de le ſacrer.

Cependant à Rome la peſte continuoit avec une grande violence : & comme on attendoit de C. P. la réponſe de l'Empereur, ſaint Gregoire fit un ſermon au peuple, & lui parla ainſi : Il faut, mes freres, craindre au moins les fleaux de Dieu quand nous les ſentons, puiſque nous n'avons pas ſçû les prevenir. Vous voiez que tout le peuple eſt frapé du glaive de ſa colere, la mort n'attend pas la maladie, & enleve le pecheur avant qu'il ſonge à faire penitence. Conſiderez en quel état il paroît devant le Juge terrible. Ce n'eſt pas une partie des habitans qui perit, tout tombe à la fois : les maiſons demeurent vuides, & les peres voient mourir leurs enfans. Rappellons donc le ſouvenir de nos fautes, & les expions par nos larmes. Que perſonne ne deſeſpere pour l'énormité de ſes crimes : les Ninivites effacerent les leurs par une penitence de trois jours, & le larron à l'heure même de ſa mort. Celui qui nous avertit de l'invoquer, montre bien qu'il veut pardonner à ceux qui l'invoquent. Saint Gregoire conclut ce ſermon en indiquant une litanie ou proceſſion à ſept bandes qui devoient marcher au point du jour le mercredi ſuivant, ſortant de diverſes Egliſes, pour ſe rendre toutes à ſainte Marie majeure. La premiere troupe étoit compoſée du clergé : la ſeconde des Abbez avec leurs Moines : la troiſiéme des Abbeſſes avec leurs Religieuſes : la quatriéme des enfans : la cinquiéme des hommes

laï-

liques : la ſixiéme des veuves : la ſeptiéme des femmes mariées. Chaque troupe étoit conduite par les Prêtres du quartier. On croit que de cette proceſſion generale eſt venuë celle du jour de ſaint Marc, qui s'appelle encore la grande Litanie. Pendant celle-ci il mourut en une heure quatre-vingts de ceux qui y aſſiſtoient : mais ſaint Gregoire ne ceſſa point d'exhorter le peuple & de prier, juſques à ce que la maladie fût éteinte. AN. 590.

Comme il apprit que le Prefet Germain avoit intercepté ſes lettres, il voulut prevenir la réponſe de l'Empereur : jugeant bien qu'elle ſeroit contraire à ſon deſir ; & ne pouvant ſortir ouvertement des portes de Rome, où l'on avoit mis des gardes, il ſe fit enlever par des marchands, déguiſé & enfermé dans une manne d'oſier. Il ſe cacha dans des bois & dans des cavernes pendant trois jours : durant leſquels le peuple Romain faiſoit des jeûnes & des prieres. Enfin aiant été découvert par des indices miraculeux, il fut pris & ramené à Rome. Alors il ſe rendit, & fut conſacré ſolemnellement dans l'Egliſe de S. Pierre le troiſiéme de Septembre 590. au commencement de la neuviéme indiction. Il tint le ſaint Siege treize ans. *Jo. diac. c. 44.* *Paul. diac. vita n. 11.* *Greg. l. epiſt. 20. & IV. ep. 4.* *Martyr. R. 3. Sept.*

II. Plaintes de S. Gregoire.

Comme on lui faiſoit des complimens ſur ſa nouvelle dignité, il s'en plaignit ſerieuſement à ſes amis. Voici comme il en parle au ſcholaſtique Paul, prêt à quitter le gouvernement de Sicile : Je ne me mets pas beaucoup en peine que les étrangers me felicitent de l'honneur du ſacerdoce : mais je ſuis ſenſiblement affligé que ceux qui connoiſſent comme vous parfaitement mon inclination, croient que j'y trouve quelque avantage. Rien ne m'étoit plus utile que d'obtenir le repos que je deſirois. Et à Jean patriarche de C. P. Je ſçai avec quelle ardeur vous avez *Lib. I. epiſt. 3.* *Epiſt. 4.*

avez voulu fuir la charge de l'épiſcopat : & ce-
AN. 590. pendant vous n'avez pas empêché qu'on me l'ait impoſée. Vous ne m'aimez donc pas comme vous-même, ſuivant la regle de la charité. Et à
Epiſt. 5. Theoctiſte ſœur de l'Empereur : On m'a ramené au ſiecle ſous pretexte de l'épiſcopat. J'y ſuis chargé de plus de ſoins temporels, que je n'en avois étant laïque. J'ai perdu la joie de mon repos, & paroiſſant monter au-dehors, je ſuis tombé au-dedans. Je m'efforçois tous les jours de me tirer hors du monde, hors de la chair, d'éloigner de mon eſprit toutes les images corporelles, pour voir ſpirituellement la joie cele-
Epiſt. 6. ſte. Et je diſois du fond du cœur : Je cherche, Seigneur, vôtre viſage. Ne deſirant & ne craignant rien en ce monde, j'étois, ce me ſembloit, au-deſſus de tout. Mais l'orage de la tentation m'a jetté tout d'un coup dans les alarmes & les fraieurs : car encore que je ne craigne rien pour moi, je crains beaucoup pour ceux dont je ſuis chargé. Je ſuis battu des flots de tous côtez : & quand après les affaires je veux rentrer en moi-même, le tumulte des vaines penſées m'en empêche, & je trouve mon interieur loin de moi. Et enſuite : L'Empereur doit s'imputer toutes mes fautes & mes negligences, d'avoir confié un ſi grand miniſtere à une perſonne ſi foible. Il dit encore au Patrice Narſés : Je ſuis tellement accablé de douleur qu'à peine puis-je parler : j'ai l'eſprit environné de tenebres : je ne vois rien que de triſte ; & tout ce que l'on croit agréable, me paroît affligeant. Car je penſe de quel comble de tranquillité je ſuis tombé ; & en quelles occupations je ſuis relegué loin de la face du Seigneur. Et à Anaſtaſe patriarche d'An-
Epiſt. 7. tioche : Vous qui m'aimiez ſpirituellement, il me ſemble que vous ne m'aimez plus que temporellement, en me chargeant d'un fardeau qui m'ab-

m'abbat juſques à terre, & ne me permet plus de m'élever aux penſées du ciel. Mais quand vous me nommez la bouche & le flambeau du Seigneur, & quand vous dites que je puis être utile à pluſieurs : c'eſt le comble de mes iniquitez de recevoir des loüanges, au lieu des châtimens que je merite. Et à André du rang des illuſtres: Sur la nouvelle de mon épiſcopat, pleurez ſi vous m'aimez : car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve par cette dignité preſque ſeparé de l'amour de Dieu. Et au Patrice Jean, qui avoit contribué à ſon élevation : Je me plains de vôtre amitié de m'avoir tiré du repos que vous ſçaviez que je cherchois. Dieu vous rende les biens éternels pour vôtre bonne intention : mais qu'il me délivre comme il lui plaira de tant de perils. Car comme mes pechez le meritoient, je ſuis moins l'Evêque des Romains que des Lombards. Voila où vôtre protection m'a conduit.

AN. 590.

Epiſt. 19.

Epiſt. 30.

III. Jean Evêque de Ravenne aiant repris ſaint Gregoire avec amitié & modeſtie de s'être caché pour éviter l'épiſcopat, lui qui en étoit ſi capable : ce reproche lui donna occaſion de compoſer un livre dans ces commencemens, ſur les devoirs des Evêques ; & c'eſt le paſtoral ſi fameux depuis dans toute l'Egliſe. Son deſſein eſt de juſtifier ſa reſiſtance, en expliquant tout ce qu'il penſoit ſur la grandeur de cette charge. L'ouvrage eſt diviſé en quatre parties. La premiere eſt ſur la vocation à l'épiſcopat : afin que celui qui y eſt appellé examine avec quelles diſpoſitions il y vient. S'il a la ſcience, la vertu, le courage, la fermeté, l'amour du travail : s'il eſt exempt de toutes les imperfections figurées par les défauts corporels, qui ſuivant l'ancienne loy excluoient des fonctions du ſacerdoce. La ſeconde partie montre comment le Paſteur appellé legi-

Paſtoral de S. Gregoire.

Paul. vita n. 12.

Greg. præf. in paſtor.

Levit. XXI. 17.

timement doit s'acquiter de la charge, qu'il n'a
An. 590. point recherchée. Quelle doit être ſon application à la priere, à l'inſtruction, au ſoulagement du prochain : ſon humilité, ſon zele, ſa diſcretion. La troiſiéme partie marque les differentes inſtructions proportionnées à la diverſité des perſonnes : ſuivant le ſexe, l'âge, les conditions, les inclinations, les diſpoſitions permanentes ou paſſageres. Surquoi S. Gregoire entre dans un grand détail. Dans la quatriéme partie il marque en peu de mots comment le Paſteur doit faire de frequentes reflexions ſur ſa conduite, pour s'inſtruire
X. epiſt. 22. lui-même & conſerver l'humilité. Cet ouvrage fut ſi eſtimé dès-lors, que l'Empereur Maurice en demanda une copie au Diacre Anatolius qui reſidoit à C. P. pour les affaires de l'Egliſe Romaine ; & qu'Anaſtaſe Patriarche d'Antioche le traduiſit en grec pour l'uſage des Egliſes d'Orient.

IV. Mort de Ste. Radegonde.

Un Diacre de Gregoire de Tours qui s'étoit trouvé à Rome lors de la mort du Pape Pelage, & avoit été témoin de l'ordination de ſaint Gregoire, lui en raconta les particularitez, & rapporta des reliques que ſaint Gregoire encore Diacre lui avoit données. Il arriva à Tours la même année 590., quinziéme du Roi Childebert : & trouva l'Evêque Gregoire occupé avec pluſieurs autres à appaiſer un grand ſcandale arrivé au monaſtere de ſainte Croix de Poitiers. Sainte Radegonde qui en étoit la fondatrice l'avoit recommandé à tous les Evêques, par une lettre où elle dit qu'elle l'a fondé par les liberalitez du Roi Clotaire ſous la regle de ſaint Ceſaire d'Arles ; & y a établi du conſentement des Evêques l'Abbeſſe Agnés qui a été benite par ſaint Germain. Elle les prie de ne jamais permettre que l'on viole la regle, ni que l'on diſſipe les biens du monaſtere ; & conjure
Greg. IX. hiſt. l. 2. les Princes de lui accorder leur protection. Cette lettre

Greg Tur. X. hiſt. c. 1.

lettre eſt comme le teſtament de ſainte Radegonde; après lequel elle mourut le mercredi treiziéme d'Août, la douziéme année du Roi Childebert, qui eſt l'an 587. L'Egliſe honore ſa memoire le même jour. AN. 590. *Baudon. p. 26. to 1. Act. ſſ. Ben. p. 333. Martyr. R. 13. Aug. de glor. conf. c. 106.*

Elle fut enterrée trois jours après par Gregoire de Tours, qui ſe rendit à Poitiers ſur la nouvelle de ſa mort, & la trouva dans le cercueil environnée de ſes Religieuſes au nombre d'environ deux cens: entre leſquelles il y avoit non ſeulement des filles de Senateurs, mais des Princeſſes du ſang roial. Comme elles ſe lamentoient, il ſe tourna vers l'Abbeſſe, & dit: Interrompez un peu ces plaintes pour penſer à ce qui eſt neceſſaire. Nôtre frere Merouée eſt occupé loin d'ici à viſiter ſon dioceſe: ne differez pas d'enſevelir ce corps tandis qu'il eſt encore entier. Que ferons-nous, dit l'Abbeſſe, puiſque le lieu où elle doit être enterrée n'a pas encore été conſacré par la benediction de l'Evêque? Alors les citoiens & les autres perſonnes puiſſantes qui s'étoient aſſemblées pour ces funerailles, dirent à Gregoire: Confiez-vous en la charité de vôtre frere, & beniſſez cet autel: nous ſommes perſuadez qu'il ne le trouvera pas mauvais. Gregoire les crut, & conſacra un autel dans l'Egliſe de ſainte Marie où elle devoit être enterrée, & qui eſt aujourd'hui l'Egliſe collegiale de ſainte Radegonde. On enleva donc le corps hors du monaſtere: & les Religieuſes n'en pouvant ſortir, ſe mirent ſur les murs & ſur les tours, où elles continuoient leurs gemiſſemens & leurs plaintes, enſorte que l'on n'entendoit pas la pſalmodie. Le corps étoit embaumé & enfermé dans un cercueil de bois. On le mit dans la foſſe: & Gregoire après avoir fait la priere ſe retira ſans couvrir le ſepulcre: reſervant à Merouée Evêque de Poitiers de le faire après y avoir celebré la Meſſe. Un aveugle fut

gueri à cet enterrement, comme raporte la Religieuſe Baudonivie qui étoit preſente, & qui a écrit la vie de la Sainte; & il ſe fit pluſieurs autres miracles à ſon tombeau.

Greg. IX. hiſt. c. 40. Après la mort de ſainte Radegonde, l'Abbeſſe pria encore l'Evêque Merouée, comme la Sainte avoit fait, de la prendre ſous ſa conduite. Il voulut d'abord le refuſer : mais enſuite aiant pris conſeil, il promit d'être le pere de ces Religieuſes & de les défendre au beſoin. Et comme ce monaſtere étoit ſous la protection particuliere du Prince, il alla trouver le Roi Childebert, & en obtint des lettres, qui lui permettoient d'y exercer la même autorité que ſur les autres Egliſes de ſon dioceſe. L'Abbeſſe Agnés mourut peu de tems après, & Leuboüere lui ſucceda.

V.

Revolte de Chrodielde.

Il ſe forma contre elle une faction violente. Chrodielde fille du Roi Cherebert fit jurer à pluſieurs autres Religieuſes d'accuſer Leuboüere de pluſieurs crimes, afin de la chaſſer du monaſtere & de la faire Abbeſſe elle-même. Elle attira à ſon parti ſa couſine Baſile fille du Roi Chilperic; & ſortit du monaſtere avec quarante filles ou plus, en diſant : je vais trouver les Rois mes parens, pour leur faire connoître la honte que nous ſouffrons. On nous traite non pas en filles de Rois, mais en filles de malheureuſes eſclaves. L'Evêque Merouée s'efforça de les retenir : mais ſans écouter ſes remontrances, elles rompirent les ſerrures & les portes, & ſortirent du monaſtere. C'étoit vers la fin de Février l'an 589. par un très-mauvais tems & de grandes pluies, qui avoient rompu les chemins : toutefois elles marchoient à pied, ſans avoir un ſeul cheval, & perſonne ne leur donnoit à manger ſur le chemin.

Greg. X. hiſt. c. 16.

Le premier jour de Mars elles arriverent à Tours

Tours hors d'haleine & épuiſées de fatigue ; & Chrodielde s'adreſſant à Gregoire, lui dit : Je vous ſupplie, ſaint Evêque, de vouloir bien garder & nourrir ces filles que l'Abbeſſe de Poitiers a très-maltraitées, pendant que j'irai trouver les Rois nos parens, pour leur expoſer ce que nous ſouffrons. Gregoire répondit : ſi l'Abbeſſe a failli & contrevenu à la regle, allons trouver nôtre frere Merouée, pour la corriger enſemble, & vous remettre dans vôtre monaſtere après y avoir rétabli le bon ordre : afin de ne pas diſſiper indignement ce que ſainte Radegonde a aſſemblé par ſes jeûnes, ſes prieres & ſes aumônes. Non, dit Chrodielde, nous irons trouver les Rois. Gregoire lui répondit : pourquoi n'écoutez-vous pas mon avis ? Je crains que les Evêques ne vous excommunient d'un commun conſentement, ſuivant la lettre qu'ils écrivirent à ſainte Radegonde, lors de la fondation de ce monaſtere ; & il leur en fit la lecture. C'étoit la lettre du ſecond concile de Tours tenu en 566. *Sup. liv. XXXIV. n. 21.*

Chrodielde perſiſta toûjours à vouloir aller vers les Rois ſes parens : ſe plaignant même de l'Evêque de Poitiers, & diſant que ce trouble étoit arrivé par ſa faute. Gregoire voiant l'opiniâtreté de ces filles, leur dit : vous ne voulez pas entendre raiſon & ne pouvez éviter le blâme : mais du moins laiſſez paſſer l'hiver, & quand le tems ſera plus beau vous irez où il vous plaira. Elles crurent ce conſeil ; & l'été ſuivant Chrodielde aiant laiſſé à Tours les autres Religieuſes avec Baſine, alla trouver le Roi Gontran. Il la reçut bien, lui fit des preſens ; & ordonna une aſſemblée d'Evêques, pour prendre connoiſſance du differend de ces Religieuſes avec leur Abbeſſe. Chrodielde revint à Tours les attendre : mais pendant ſon voiage pluſieurs de ces Religieuſes fugitives ſe laiſſerent ſeduire & ſe marierent. *Greg. IX. c. 40.*

rent. Comme les Evêques ne venoient point, Chrodielde & ſes compagnes retournerent à Poitiers ; & aiant aſſemblé une troupe de voleurs, de meurtriers, de débauchez & d'autres ſcelerats, elles ſe fortifierent dans l'Egliſe de ſaint Hilaire, diſant : nous ſommes des Princeſſes, & nous ne retournerons point au monaſtere que
cap. 41. l'Abbeſſe n'en ſoit dehors. Alors par ordre des Rois, Gondegiſile Archevêque de Bourdeaux & Métropolitain de la province vint à Poitiers, avec deux de ſes ſuffragans, Nicaiſe d'Angoulême & Saffarius de Perigueux ; & ſe joignant avec Merouée de Poitiers, ils vinrent à ſaint Hilaire, & exhorterent ces filles à retourner au monaſtere, pour faire examiner leur cauſe. Comme elles reſiſtoient opiniâtrément les Evêques leur dénoncerent l'excommunication, ſuivant la lettre du concile de Tours. Mais les ſeditieux que ces filles avoient aſſemblez entrerent avec des bâtons dans l'Egliſe de ſaint Hilaire, donnerent tant de coups aux Evêques, qu'ils tomberent ſur le pavé, & pûrent à peine ſe relever : mirent en ſang les Diacres & les autres Clercs, & caſſerent la tête à quelques-uns. Les Evêques & leur ſuite furent tellement épouvantez, que ſans ſe dire adieu, ils s'enfuirent chacun de leur côté.

Enſuite Chrodielde envoia des gens pour adminiſtrer les terres du monaſtere, ſe faiſant obéir par les ſerviteurs à force de coups : & menaçant, ſi elle pouvoit entrer au monaſtere, de jetter l'Abbeſſe par-deſſus les murailles. Le Roi Childebert l'aiant appris, envoia un ordre à Macon, qui étoit Comte de Poitiers, de reprimer ces violences ; & l'Archevêque Gondegiſile écrivit, tant en ſon nom que des Evêques qui l'accompagnoient à Poitiers, à dix Evêques aſſemblez avec le Roi Gontran ; dont les trois premiers

miers étoient Etherius de Lion, Syagrius d'Autun & Aunacaire d'Auxerre : pour leur donner avis de l'excommunication qu'ils avoient prononcée contre ces Religieuſes rebelles. Les dix Evêques témoignerent par leur réponſe, qu'ils approuvoient ce que leurs confreres avoient fait : en attendant le concile qui ſe devoit tenir le premier jour de Novembre, & où l'on examineroit le remede que l'on pourroit apporter à ces deſordres. Cependant ils les exhortent à prier pour ces pauvres égarées. L'Abbeſſe de ſon côté envoia aux Evêques voiſins des copies du teſtament de ſainte Radegonde. AN. 590.

Enſuite Merouée Evêque de Poitiers, touché des reproches que les Religieuſes rebelles lui faiſoient, envoia Porcaire Abbé de ſaint Hilaire à Gondegiſile Evêque de Bourdeaux & à ſes comprovinciaux : pour le prier de lever l'excommunication, afin qu'elles puſſent ſe preſenter pour être ouïes : mais il ne put l'obtenir, & un Prêtre envoié par le Roi Childebert tenta la même choſe inutilement. La rigueur de l'hiver obligea les Religieuſes rebelles à ſe ſeparer. Quelques-unes ſe retirerent chez leurs parens ; d'autres dans leurs maiſons particulieres ; d'autres dans les monaſteres où elles avoient été auparavant. Il en demeura peu avec Chrodielde & Baſine, encore étoient-elles diviſées : car Chrodielde vouloit être la maîtreſſe, & Baſine ſe ſentant Princeſſe comme elle ne vouloit pas lui obéir. 43

L'année ſuivante 590., Chrodielde toûjours environnée de cette troupe de ſcelerats, leur commanda d'entrer de nuit dans le monaſtere de ſainte Croix, & d'en tirer l'Abbeſſe Leuboüere. Celle-ci entendant le bruit qu'ils faiſoient en arrivant, & ne pouvant marcher parce qu'elle avoit la goute, ſe fit porter dans l'Egliſe devant la châſſe de la ſainte Croix. Les hommes étant

VI. Violences contre l'Abbeſſe. *Greg. X. hiſt. c. 15.*

entrez avec un flambeau & des armes la cherchoient de tous côtez ; & l'aiant trouvée, un d'eux lui voulut donner un grand coup d'épée ; mais il fut frappé d'un coûteau par un autre & tomba tout en ſang. Cependant la Prieure Juſtine aidée par d'autres ſœurs éteignit le flambeau, & couvrit l'Abbeſſe du tapis de l'autel. Dans cette obſcurité ces hommes prirent la Prieure pour l'Abbeſſe, & l'emportoient à ſaint Hilaire : mais le jour commençant à paroître, ils la reconnurent & la renvoierent à ſon monaſtere. Ils retournerent donc & aiant pris l'Abbeſſe, ils la mirent en priſon près ſaint Hilaire au lieu où logeoit Baſine. La nuit ſuivante ils pillerent le monaſtere de ſainte Croix, n'y laiſſant que ce qu'ils ne purent emporter.

AN. 590.

Greg. X. hiſt. c. 23. & 1. Mart. c. 63.

Les Evêques de Gaule furent diviſez au ſujet de la pâque cette année 590. La plûpart ſuivant le cycle de Victor la celebrerent le ſeptiéme des calendes d'Avril, quinziéme de la lune : c'eſt-à-dire, le 26. de Mars : les autres le ſecond d'Avril, le vingt-deuxiéme de la lune ; craignant de faire la pâque avec les Juifs, s'ils la faiſoient le quinziéme jour de la pleine lune. La fête étant proche, enſorte qu'il n'y avoit plus que ſept jours ; l'Evêque Merouée envoia dire à Chrodielde, que ſi elle ne rendoit l'Abbeſſe il ne celebreroit point la pâque, & qu'aucun catecumene ne ſeroit baptiſé dans la ville de Poitiers. Et ſi cela ne ſuffit, ajoûta-t-il, j'aſſemblerai les citoiens pour la délivrer. Chrodielde pour réponſe prepara des meurtriers ; à qui elle donna ordre de tuer l'Abbeſſe ſi-tôt qu'on ſe mettroit en devoir de la délivrer par force. Dans ce tems-là Flavien qui avoit la charge de domeſtique, vint à Poitiers, & fit enſorte que l'Abbeſſe ſe refugia dans l'Egliſe de ſaint Hilaire. Mais la ſedition continuoit toûjours, & il ſe commettoit des meurtres au ſepulcre

Digitized by Google

pulchre de ſainte Radegonde & devant la châſſe de la ſainte Croix. AN. 590.

Enfin le Roi Childebert envoia prier le Roi Gontran que les Evêques des deux roiaumes s'aſſemblaſſent pour terminer ce déſordre ſuivant les canons. Childebert ordonna à Gregoire de Tours de ſe trouver au Concile avec Ebregiſile de Cologne & Merouée de Poitiers : & Gontran manda Gondegiſile de Bourdeaux avec ſes ſuffragans. Gregoire de Tours déclara, que les Evêques ne s'aſſembleroient point ſi l'on ne reprimoit auparavant la ſédition par autorité ſeculiere. L'ordre en fut donné au Comte de Poitiers qui fit attaquer les ſéditieux. On les tira du monaſtere de ſainte Croix, & on leur fit ſouffrir divers ſupplices : aux uns on coupa les mains, aux autres le nez ou les oreilles.

VII. Concile de Poitiers.

La ſedition étant appaiſée, les Evêques qui étoient preſens s'aſſirent ſur le tribunal de l'Egliſe, Chrodielde avança pluſieurs chefs d'accuſation contre l'Abbeſſe. Premierement, qu'elle avoit à ſon ſervice dans le monaſtere un homme habillé en femme, & le montra : car il étoit preſent. Mais il ſe trouva que c'étoit un eunuque, & que l'Abbeſſe ne le connoiſſoit point. Chrodielde & Baſine étant interrogées pourquoi elles étoient ſorties du monaſtere : répondirent, qu'on les avoit fait mourir de faim, qu'elles manquoient d'habits, & étoient battuës : que des hommes ſe ſervoient de leur bain : que l'Abbeſſe jouoit aux tables ; que des ſeculiers mangeoient avec elle, & qu'elle avoit fait des fiançailles dans le monaſtere ; qu'elle avoit habillé ſa niece d'un tapis de ſoie deſtiné pour l'autel, & qu'elle en avoit ôté des feuilles d'or, pour lui faire des ornemens. L'Abbeſſe répondit pertinenment à toutes ces accuſations, ſe ſoumettant à telle penitence qu'ordonneroient les Evêques, ſi elle ſe trouvoit avoir

Greg. X. hiſt. cap. 16.

avoir failli. Ils demanderent à Chrodielde & à
AN. 590. Baſine ſi elles accuſoient leur Abbeſſe de quelque crime capital, comme d'homicide ou d'adultere : elles avouerent que non ; & au contraire on repreſenta des Religieuſes de leur parti qui étoient groſſes.

Enſuite les Evêques leur demanderent raiſon de leur ſortie : des violences commiſes contre Gondegiſile, & les autres Evêques qui avoient voulu les juger l'année precedente : contre l'Abbeſſe & le monaſtere ; & de leur derniere rebellion : les exhortant à demander pardon à l'Abbeſſe & à reparer le dommage qu'elles avoient commis. Elles le refuſerent, menaçant hautement de tuer l'Abbeſſe. C'eſt pourquoi les Evêques aiant conſulté les canons, les declarerent excommuniées, juſqu'à ce qu'elles fiſſent penitence, & rétablirent l'Abbeſſe dans le gouvernement du monaſtere. Ils redigerent ce jugement par écrit : l'adreſſant aux Rois qui les avoient aſſemblez, & les priant de faire executer la promeſſe que les Religieuſes rebelles avoient faite, pour la reſtitution des biens & des titres du monaſtere dont elles s'étoient emparées ; & d'empêcher qu'elles retournaſſent au lieu qu'elles avoient ſi indignement profané. Ce jugement étant publié, & l'Abbeſſe rétablie, les ſeditieuſes allerent trouver le Roi Childebert, & lui nommerent des perſonnes qu'elles accuſoient non ſeulement d'avoir un mauvais commerce avec l'Abbeſſe, mais encore de porter tous les jours des meſſages à la Reine Fredegonde ſon ennemie. Le Roi les fit prendre, mais après les avoir examinez, ſans trouver aucune charge contre eux, il les renvoia. Enfin Chrodielde & Baſine obtinrent leur abſolution au concile de Mets tenu ſur la fin de cette année, au ſujet de Gilles ou Egide Evêque de Reims.

VIII. Concile de Mets.

Ce Prélat étoit chargé d'avoir trempé dans une con-

conſpiration contre la vie du Roi Childebert, qui le fit prendre & amener à Mets, quoiqu'abbattu par une longue maladie. Quelques Evêques aiant remontré au Roi qu'il n'avoit pas dû faire enlever de chez lui & mettre en priſon cet Evêque ſans l'entendre : il lui permit de retourner à Reims, & envoia des lettres à tous les Evêques de ſon roiaume, pour ſe trouver à Verdun au milieu du mois d'Octobre. Quand ils furent arrivez on les mena juſques à Mets, & Gilles s'y trouva auſſi. Le Roi choiſit pour la pourſuite de cette affaire Ennodius qui avoit été Duc, & qui commença ainſi : Pourquoi avez-vous quitté nôtre Roi à qui appartenoit la ville où vous étiez Evêque pour rechercher l'amitié de Chilperic, qui a toûjours été ſon ennemi, qui a tué ſon pere, banni ſa mere & uſurpé ſon roiaume ? Et pourquoi avez-vous reçû de lui des terres fiſcales dans les provinces qu'il a uſurpées ? L'Evêque répondit : Je ne puis nier que j'aie été ami du Roi Chilperic : mais ce n'a jamais été contre les interêts du Roi Childebert. Quant aux terres, je les ai obtenuës en vertu des lettres de ce Roi même. Il produiſit les lettres ; mais le Roi Childebert nia de lui avoir fait ce don. On fit venir Othon qui avoit été en ce tems-là Referendaire du Roi, & dont la ſouſcription y paroiſſoit : il nia de l'avoir faite, & ſoûtint qu'on avoit contrefait ſon écriture. Ainſi l'Evêque fut convaincu de fauſſeté ſur ce premier chef. An. 590. *Greg. X. c. 19.*

On produiſit enſuite des lettres de lui à Chilperic ; & de Chilperic à lui contenant pluſieurs choſes injurieuſes à Brunehaut, & entre autres : que ſi on ne coupe la racine, la plante ne ſechera point. C'eſt-à-dire, qu'il falloit ſe défaire d'elle pour accabler ſon fils. L'Evêque nia d'avoir écrit ou reçû ces lettres : mais on repreſenta un de ſes domeſtiques qui les gardoit dans ſes regiſtres.

On

An. 590. On produiſit enſuite un traité de Childebert & de Chilperic, pour chaſſer Gontran, & partager entre eux ſon roiaume. Le Roi Childebert nia d'en avoir eu connoiſſance & dit à Gilles : C'eſt ainſi que tu commettois mes oncles, pour exciter une guerre civile entre eux. Tu es cauſe de la ruine des provinces & de la mort de tant d'hommes, dont tu rendras compte au jugement de Dieu. L'Evêque ne put nier ce fait. Car la preuve étoit tirée d'un regiſtre du Roi Chilperic, trouvé dans une de ſes caſſettes à Chelles, quand ſes treſors furent apportez après ſa mort au Roi Childebert. Epiphane Abbé de ſaint Remi de Reims parut auſſi, & dit que l'Evêque Gilles avoit reçû deux mille ſous d'or & pluſieurs autres preſens, pour conſerver l'amitié du Roi Chilperic. Ceux qui l'avoient accompagné à l'ambaſſade vers Chilperic, dépoſerent qu'il lui avoit longtems parlé ſeul, ſans qu'ils puſſent entendre ce qu'il diſoit. L'Evêque nia ces faits : mais l'Abbé Epiphane, qui avoit toûjours été de la confidence, nomma le lieu & l'homme, par qui l'or avoit été apporté, & toutes les particularitez du traité contre Gontran.

L'Evêque Gilles ainſi convaincu confeſſa tout : les Evêques du concile ne purent voir ſans gemir leur confrere chargé de tant de crimes : & ils demanderent que le jugement fût differé de trois jours, afin qu'il eût le tems de penſer à lui, & de ſe juſtifier s'il étoit poſſible. Le troiſiéme jour étant venu ils l'inviterent à propoſer ſes défenſes : mais lui chargé de confuſion, leur dit : Ne differez point de donner vôtre ſentence contre un coupable. Je me reconnois digne de mort pour le crime de leze-majeſté : j'ai toûjours agi contre le ſervice de ce Roi & de ſa mere, & c'eſt par mon conſeil que ſont arrivées ces guerres, qui ont cauſé tant de ravages dans les Gaules.

Les

Les Evêques touchez de la honte de leur frere, lui obtinrent la vie, & aiant lû les canons le dépoſerent du ſacerdoce. Auſſi-tôt il fut envoié en exil à Strasbourg : & à ſa place le Prêtre Romulfe fils du Duc Loup, fut ordonné Evêque de Reims. On trouva beaucoup d'or & d'argent dans le tréſor de l'Evêque Gilles : on laiſſa ce qui venoit des revenus de l'Egliſe, & on mit au tréſor du Roi, ce qui venoit de ſes crimes. L'Abbé Epiphane fut auſſi privé de ſa charge. AN. 590.

En ce même concile de Mets, Baſine proſternée devant les Evêques demanda pardon, promettant de ſe reconcilier avec ſon Abbeſſe, & de rentrer dans le monaſtere de ſainte Croix de Poitiers, pour y vivre ſelon la regle. Mais Chrodielde proteſta qu'elle n'y rentreroit jamais, tant que l'Abbeſſe Leuboüere y demeureroit. Le Roi Childebert pria qu'on leur pardonnât : elles furent reçuës à la communion, & renvoiées à Poitiers; à condition que Baſine rentreroit dans le monaſtere, & que Chrodielde demeureroit dans une terre que le Roi lui accorda. Ainſi fut enfin terminé ce grand ſcandale.

IX. Commencement de S. Colomban *Vita to. 2. Act. Ben. p. 7.*

C'eſt le tems auquel ſaint Colomban s'établit en Gaule ; & il y fonda le fameux monaſtere de Luxeu cette même année 590. Il étoit né en Irlande vers l'an 560. dans la province de Lagenie ou Leinſter. Il apprit dès ſa jeuneſſe les arts liberaux, la grammaire, la rhetorique, la geometrie ; mais comme il étoit fort bien fait, craignant de ſuccomber aux attaques de la volupté, il quitta ſon païs, malgré la reſiſtance de ſa mere, & paſſant dans une autre province d'Irlande, il ſe mit ſous la conduite d'un perſonnage venerable nommé Silen, qui l'inſtruiſit ſi bien dans les ſaintes lettres, qu'étant encore jeune il compoſa un traité ſur les pſeaumes, & quelques autres ouvrages. Enſuite il entra dans le monaſtere de

de Bancor, le plus fameux d'Irlande, gouverné alors par l'Abbé Commogel ou Congal; & y vécut pluſieurs années, s'exerçant à la mortification. Pour ſe détacher du monde de plus en plus, il ſe propoſa de paſſer dans une terre étrangere à l'exemple d'Abraham. Il communiqua ſon deſſein à l'Abbé, qui eut grande peine à ſe priver d'un tel ſecours : mais enfin croiant que c'étoit la volonté de Dieu il y conſentit. Saint Colomban aiant reçû ſa benediction, ſortit de Bancor avec douze autres Moines étant âgé
a. 11. de trente ans. Ils paſſerent dans la grande Bretagne, & de là en Gaule. La foi y étoit entiere, mais la diſcipline fort déchuë, ſoit par les incurſions des ennemis étrangers, ſoit par la negligence des Prélats. Il y avoit peu de lieux où on pratiquât la penitence, & où l'on aimât la mortification.

Colomban prêchoit par tout où il paſſoit, & ſes vertus donnoient grand poids à ſes inſtructions. Il étoit ſi humble qu'il diſputoit toûjours du dernier rang avec ſes compagnons : ils n'avoient qu'une volonté ; leur modeſtie, leur ſobrieté, leur douceur, leur patience, leur charité les faiſoient admirer de tous. Si quelqu'un faiſoit quelque faute, tous enſemble s'appliquoient à le corriger. Perſonne n'avoit rien en propre : il n'y avoit entre eux ni contradiction, ni paroles dures : quelque part qu'ils s'arrêtaſſent, ils inſpiroient la pieté à tout le monde. La reputation de Colomban vint juſques à la Cour du Roi de Bourgogne, c'étoit Gontran, qui l'aiant ouï parler, le pria de s'arrêter dans ſes Etats, & lui offrit tout ce qu'il demanderoit. Le ſaint homme le remercia, diſant qu'il ne cherchoit qu'à porter ſa croix après JESUS-CHRIST, & choiſit pour ſa retraite le vaſte deſert de la Voſge, où il trouva dans les rochers & à l'endroit le plus

rude

rude un vieux château ruiné nommé Anagrates, à preſent Anegray, & s'y établit avec les ſiens. Ce fut ſon premier monaſtere.

Ils n'y vivoient que d'herbes & d'écorces d'arbres ; & un d'entre eux étant tombé malade, ils n'avoient rien pour le ſoulager quand ils virent à la porte du monaſtere un homme avec des chevaux chargez de pain & d'autres vivres. Il leur dit qu'il avoit été tout d'un coup inſpiré de les ſecourir ; & les pria de demander à Dieu la guériſon de ſa femme malade de la fiévre depuis un an. Ils prierent, & elle fut guérie a l'inſtant. Une autre fois aiant paſſé neuf jours ſans autre nourriture que des écorces & des herbes ſauvages, Caramtoc Abbé du monaſtere de Salice averti en ſonge de leur beſoin, envoia Marculfe ſon cellerier leur porter des proviſions. Celui-ci ne ſçachant point le chemin, pria Dieu de conduire les chevaux, qui marchant d'eux-mêmes, allerent droit au monaſtere d'Anegray. Depuis ce tems il vint beaucoup de peuple chercher ſaint Colomban, principalement des malades, qu'il guériſſoit tous. Comme il avoit accoûtumé de ſe preparer aux fêtes par une ſolitude plus étroite, il choiſit pour cet effet une caverne dont il avoit chaſſé un ours, à ſept milles ou environ d'Anegray : & il y ſortit une fontaine par ſes prieres.

Sa communauté étant déja nombreuſe, il chercha un lieu plus commode dans le même deſert pour bâtir un monaſtere ; & trouva un château environ à huit milles d'Anegray, nommé *Luxovium*, ou Luxeu, qui avoit été très-fort : & dans le plus épais du bois voiſin on voioit encore des idoles de pierre que les Païens avoient adorées. Saint Colomban commença à y bâtir un monaſtere, qui fut bien-tôt rempli: enſorte qu'il fut obligé d'en faire un troiſiéme qu'il

qu'il nomma Fontaines, à cauſe de l'abondance des eaux. Il donna à chacun de ces monaſteres des Superieurs dont il connoiſſoit la pieté : il y réſidoit tour à tour, & leur fit une regle qui a été long-tems pratiquée dans les Gaules, & que nous avons encore.

X. Regle de S. Colomban.

Cod. Reg. to. 2. p. 153.

Elle eſt courte & principalement emploiée à recommander les vertus monaſtiques ; l'obéiſſance, la pauvreté, & le deſintereſſement, l'humilité, la chaſteté, la mortification exterieure & interieure, le ſilence, la diſcretion. Touchant la nourriture il dit, qu'on ne la prendra que

Reg. c. 3.

vers le ſoir : c'eſt-à-dire à none, & qu'elle ſera pauvre : des herbes, des legumes, de la farine détrempée d'eau, avec un petit pain. Il faut

c. 7.

proportionner la nourriture avec le travail ; & faire enſorte que chaque jour on jeûne, on prie,

V. Menard. con. reg. Coint. an. 590. n 43. 44. &c.

on travaille & on liſe. La pſalmodie y eſt ainſi reglée. Aux heures du jour qui partagent le travail ; ſçavoir tierce, ſexte & none, trois pſeaumes avec des verſets. Au commencement de la nuit, c'eſt-à-dire à vêpres, douze pſeaumes. L'office de la nuit eſt different le ſamedi & le Dimanche des jours ordinaires, & ſelon la diverſité des ſaiſons. Les jours ordinaires pendant les ſix mois d'hiver, trente-ſix pſeaumes ſous douze antiennes : pendant les ſix mois d'été, vingt-quatre pſeaumes ſous huit antiennes ; car chacune étoit precedée de trois pſeaumes. Le ſamedi & le dimanche pendant les trois mois d'hiver Novembre, Janvier, Février, vingt-cinq antiennes chaque nuit, faiſant ſoixante & quinze pſeaumes : enſorte qu'on diſoit tout le pſeautier en ces deux nuits. Les deux mois d'été Mai & Juin douze antiennes par nuit, c'eſt-à-dire trente-ſix pſeaumes, douze à minuit, vingt-quatre à matines ou laudes. Les trois mois de printems & les quatre mois d'automne on diminuoit ou

on

on augmentoit trois pſeaumes de ſemaine en ſemaine, ſelon que les nuits augmentoient ou diminuoient. C'eſt le meilleur ſens que l'on donne à mon avis à cet article de la regle de ſaint Colomban, qui eſt aſſez obſcur, & ne ſe peut expliquer par l'uſage qui ne ſubſiſte plus. Saint Colomban dit l'avoir reçu de ſes Peres; c'eſt-à-dire des Moines d'Irlande. A la fin de chaque pſeaume ils ſe mettoient à genoux. Outre la priere commune il marque l'obligation de prier enſuite chacun dans ſa chambre, & que l'eſſentiel eſt l'oraiſon du cœur, & l'application continuelle de l'eſprit à Dieu. *Panit. n. 19.*

Après la regle ſuit le penitentiel : c'eſt-à-dire les corrections des fautes ordinaires des Moines : où l'on voit pluſieurs particularitez remarquables. La punition la plus frequente ſont les coups de foüets, ſix pour les fautes legeres, pour les autres à proportion : quelquefois juſques à deux cens, mais jamais plus de vingt-cinq à la fois. Souvent on condamne au ſilence ou à des jeûnes extraordinaires : ce qui s'appelle ſimplement ſuperpoſition : ſouvent à certain nombre de pſeaumes. Les Moines faiſoient le ſigne de la croix ſur tout ce qu'ils prenoient : une cuillere, une lampe, & ainſi du reſte. En ſortant ou en entrant dans la maiſon ils demandoient la benediction du Superieur, & ſe preſentoient devant la croix. En ſortant ils portoient d'ordinaire ſur eux de l'huile benite pour en oindre les malades; & le vaiſſeau où ils la portoient ſe nommoit chriſmal : car c'eſt ainſi que j'entens ce mot, qui ſignifie quelquefois un reliquaire. D'autres l'entendent du vaiſſeau où ils portoient l'Euchariſtie : car il paroît d'ailleurs qu'ils la portoient, & il y a des penitences pour ceux qui en laiſſoient corrompre les eſpeces. Saint Colomban ne ſe ſervoit que de vaiſſeaux de cuivre pour celebrer le

c. 20.

n. 14. 30.

Conc. Eliber. c. 23. V. Cang. gloſſ. ſuperp. & Coint. an. 59. n. 62.

n. 3.

n. 5. 13.

n. 19. 28.

Vita S. Gal. c. 19.

le ſaint Sacrifice : apparemment par eſprit de
An. 590. pauvreté ; & ſes Moines faiſoient eux-mêmes le
n. 13. pain qu'ils y offroient. Ils ſe lavoient ſouvent la
tête, puiſqu'il n'eſt permis aux penitens de la la-
n. 15. ver que le dimanche. Les penitens fléchiſſoient les
genoux, même le dimanche & pendant le tems
paſcal.

n. 16. & ibi Coint. Il y avoit deux œconomes en chaque monaſtere, un grand & un petit : le grand étoit le prevôt, chargé des affaires exterieures, afin que l'Abbé n'eût que le ſoin des ames : le petit œco-
n. 17. 24. nome étoit chargé du détail de la maiſon. Les Moines changeoient d'habit pour la nuit, reprenoient enſuite l'habit de jour, & en demandoient
n. 18. permiſſion à chaque fois. Ils demeuroient aſſis tandis que l'on ſonnoit pour l'office, excepté les
n. 22. penitens qui ſe tenoient debout. On donne penitence à celui qui aiant achevé ſon ouvrage n'en demande pas d'autre, ou qui fait quelque choſe
n. 25. ſans en avoir ordre ; & à celui qui couche dans
n. 29. une maiſon où il y a une femme. Saint Colomban diſtingue deux ſortes de pechez : les pechez
Prolog. mortels, que l'on doit confeſſer au Prêtre ; & les moindres pechez, que l'on confeſſoit ſouvent à l'Abbé ou à d'autres qui n'étoient pas Prêtres, avant que de ſe mettre à table ou au lit. Pluſieurs articles de ce penitentiel ſont tirez de Caſſien. Il y a un autre penitentiel de ſaint Colomban, qui comprend les peines canoniques de toutes ſortes de pechez, & pour toutes ſortes de perſonnes.

XI. Concile de Seville. La même année 590. cinquiéme du Roi Recarede Ere 628., le quatriéme de Novembre il ſe tint un concile à Seville compoſé de huit
to. 5. conc. Evêques, dont ſaint Leandre étoit le premier.
p. 1588. Comme ils furent aſſemblez dans l'Egliſe, les Diacres de Pegaſe Evêque d'Aſtigi leur preſenterent un état des eſclaves de la même Egliſe,

que

que Gaudence ſon predeceſſeur avoit affranchis ou donnez à ſes parens. Ils conſulterent les canons, & trouverent que les donations ou alienations des biens de l'Egliſe faites par l'Evêque étoient nulles, à moins qu'il n'eût donné ſes biens propres à l'Egliſe : car alors on faiſoit compenſation. Ils décidérent donc, que hors ce cas les alienations & les affranchiſſemens faits par Gaudence ne devoient point ſubſiſter. Toutefois par un ſentiment d'humanité ils ordonnerent, que les ſerfs ainſi affranchis, demeureroient libres, mais ſujets de l'Egliſe ; & qu'ils ne pourroient laiſſer leur pecule qu'à leurs enfans, qui demeureroient à perpetuité ſujets de l'Egliſe comme eux, & aux mêmes conditions. Ils declarerent, que cette déciſion auroit lieu dans toute la province Betique. Ils ordonnerent encore en execution du concile de Tolede : que ſi les Prêtres & les autres Clercs, étant avertis par leur Evêque, n'éloignoient pas d'avec eux les femmes étrangeres, les Juges avec la permiſſion des Evêques, s'attribueroient ces mêmes femmes comme eſclaves, avec ſerment de ne les point rendre aux Clercs. An. 591. c. 2. c. 3.

Saint Leandre aiant appris l'élection du Pape ſaint Gregoire lui écrivit, lui marquant la ſolide converſion & la pieté du Roi Recarede. Il le conſultoit en même tems ſur les trois immerſions du baptême, dont les Ariens abuſoient : pour ſçavoir ſi on devoit les continuer, puiſque les coûtumes de l'Egliſe étoient diverſes ſans préjudice de la foi. De plus il lui demandoit pluſieurs livres, & entre autres ſes expoſitions ſur Job. *Greg. lib. 1. epiſt. 41.*

XII. Lettre à ſaint Leandre.

Saint Gregoire ne put répondre à la lettre de ſaint Leandre que long-tems après, au mois de Mai de l'année ſuivante 591. & il le fit en ces termes : Je deſirerois de tout mon cœur répondre *1. epiſt. 41.*

pondre à vos lettres ; mais je ſuis tellement ac-
AN. 591. cablé des ſoins de l'épiſcopat, que j'ai plus envie de pleurer que de parler. Vous le verrez par la negligence avec laquelle je vous écris, à vous que j'aime ſi ardemment. Je ſuis chargé de la conduite d'un vieux bâtiment ſi uſé & ſi battu de la tempête, que je ne puis le conduire au
1. epiſt. 4. port. Il écrivoit de même l'année precedente à Jean de C. P., lui demandant le ſecours de ſes prieres. Et vous pouvez d'autant mieux prier, ajoûtoit-il, que vous êtes plus éloigné des afflictions que ſouffre ce païs. Ces paroles font voir que par ce vaiſſeau ſi caſſé & ſi maltraité des flots, il n'entend pas l'Egliſe, mais la ville de Rome, demi ruinée, & continuellement inquietée par les Lombards. Car il ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre ſoin de ſon repos même temporel, & de ſes affaires publiques, comme la ſuite le fera voir. Il continuë de parler ainſi à ſaint Leandre : Je ne puis exprimer la joie que je ſens de voir le Roi Recarede ſi parfaitement converti à la Foi catholique. La deſcription que vous faites de ſes mœurs, m'oblige à l'aimer ſans le connoître. C'eſt pourquoi vous devez veiller plus ſoigneuſement ſur lui, afin qu'il ne s'éleve pas de ſes bonnes œuvres, & que la pureté de ſa vie réponde à celle de ſa foi. Quant aux trois immerſions du baptême, nous les pratiquons pour exprimer les trois jours de la ſepulture, où ſi l'on veut les trois perſonnes de la Trinité : comme l'immerſion unique peut ſignifier l'unité de la nature divine. Mais parce que les heretiques plongeoient trois fois, je ſuis d'avis qu'on ne le faſſe point chez vous : de peur qu'il ne leur ſemble que nous diviſions comme eux la divinité, & qu'ils ne ſe vantent que leur coûtume l'a emporté ſur la nôtre. Je vous envoie les livres dont le memoire eſt ici joint : pour

l'ex-

l'explication ſur Job, je l'ai reduite d'homelies en livres ſuivis, & ils ſont entre les mains des écrivains. Cette lettre eſt datée du mois de Mai indiction neuviéme l'an 591. AN. 591.

XIII. Saint Gregoire ſoûtient le cinquiéme concile.

Au mois de Février de la même année ſaint Gregoire tint un concile à Rome, d'où il écrivit ſes lettres ſynodales aux quatre Patriarches, ou plûtôt la même lettre dont il leur envoia à chacun un exemplaire : ſçavoir à Jean de C. P., à Euloge d'Alexandrie, à Gregoire d'Antioche, à Jean de Jeruſalem, & à Anaſtaſe d'Antioche. La raiſon de nommer les deux Patriarches d'Antioche eſt qu'encore que Gregoire fût en poſſeſſion, le Pape ne laiſſoit pas de reconnoître Anaſtaſe; & il avoit même écrit à l'Empereur, pour obtenir, que ſi on ne lui permettoit pas de retourner à ſon ſiege; du moins on l'envoiât à Rome, avec l'uſage du pallium pour celebrer la Meſſe à ſaint Pierre avec le Pape. Il commence ſa lettre ſynodale par repreſenter ſon affliction, d'avoir été chargé de l'épiſcopat, en étant auſſi indigne qu'il ſe croit : puis il s'étend ſur les devoirs des Paſteurs, & fait preſque l'extrait de ſon paſtoral. Il ſe recommande aux prieres de ceux à qui il écrit; enſuite il fait ſa profeſſion de foi ſuivant la coûtume, & declare qu'il reçoit & revere les quatre conciles generaux, comme les quatre évangiles. Il ajoûte : Je porte le même reſpect au cinquiéme, où la prétenduë lettre d'Ibas a été condamnée, Theodore convaincu de diviſer la perſonne du mediateur, & les écrits de Theodoret contre ſaint Cyrille réprouvez. Je rejette toutes les perſonnes que ces venerables conciles rejettent, & je reçois toutes celles qu'ils honorent: parce que comme ils ſont fondez ſur un conſentement univerſel, celui-là ſe détruit ſans leur nuire, qui preſume lier ceux qu'ils délient, ou délier ceux qu'ils lient.

1. epiſt. 23.

1. epiſt. 24.

Ce que ſaint Gregoire dit ici du cinquiéme
An. 591. concile, & de la neceſſité de condamner les perſonnes que les conciles condamnent, regarde manifeſtement la queſtion des trois chapitres. Auſſi prit-il grand ſoin de la réünion des ſchiſmatiques qui refuſoient de les condamner; & dès le
1. *epiſt.* 16. commencement de ſon pontificat il écrivit à Severe Evêque d'Aquilée, qui étoit leur chef en Occident, de venir à Rome avec ſes ſectateurs, ſuivant l'ordre de l'Empereur, pour aſſiſter au concile qui s'y devoit tenir; apparemment le
Ap. Baron. an. 590. *n.* 43. *V. Boll. de S. Ingon.* 5. *Febr. to.* 3. *p.* 671. même où il dreſſa ſa lettre ſynodale. Pour éviter de ſe trouver au concile les Evêques d'Iſtrie s'aſſemblerent à Maran, & envoierent des Clercs à l'Empereur Maurice avec trois requêtes: l'une au nom des Evêques ſujets des Lombards, une au nom de Severe & des autres Evêques ſujets des Romains: la troiſiéme au nom de Severe ſeul. Nous avons encore la premiere qui porte les noms de neuf Evêques.

Ils ſe plaignent des violences exercées par l'E-
Bar. ibid. n. 38. xarque Smaragde, contre leurs Archevêques Elie & Severe; Et enfin, diſent-ils, nous venons d'apprendre, que le Pape Gregoire a envoié ordre, pour faire amener à Rome nôtre Archevêque. Nous l'avons ſouvent averti, de ne rien decider en nôtre abſence, touchant la cauſe commune de l'Egliſe: car nos peuples ſont tellement échauffez ſur cette affaire, qu'ils ſouffriroient plûtôt la mort, que d'être ſeparez de l'ancienne communion catholique. Nous ſommes donc tous reſolus, comme nous avons écrit à nôtre Archevêque, de nous contenter du jugement de Dieu, tant que nous ſerons ſous le joug des Barbares; & d'attendre le tems favorable pour nous preſenter à vos pieds; afin que vous jugiez ce differend à l'exemple de vos predeceſſeurs, les deux Theodoſes & Marcien. Car nous ſommes

prêts

prêts à vous rendre compte de nôtre foi : mais nous ne pouvons reconnoître pour juge, celui qui eſt nôtre partie, & dont nous évitons la communion. Ils veulent dire le Pape. Que ſi on uſe de violence, continuent-ils, pour conduire nôtre Archevêque à Rome, nous n'eſperons plus d'avoir juſtice ; & ſi quelqu'un de nous vient à mourir, nos peuples ne ſouffriront plus qu'il ſe faſſe ordonner par l'Archevêque d'Aquilée, mais ils s'adreſſeront aux Archevêques des Gaules, qui ſont voiſins. L'Empereur Maurice fut touché de ces raiſons, & écrivit à ſaint Gregoire de laiſſer ces Evêques en repos, juſqu'à ce que l'Italie fût plus tranquille. *Ibid. n.* 43.

Saint Gregoire n'étoit pas moins zelé pour la converſion des heretiques. Autarit Roi des Lombards défendit que les enfans de cette nation fuſſent baptiſez dans l'Egliſe catholique à la fête de Pâque 590. Il mourut le troiſiéme de Septembre ſuivant ; & ſa veuve Theodelinde étoit ſi agréable aux Lombards, qu'ils promirent de reconnoître pour Roi celui qu'elle choiſiroit pour époux. Ce fut Agilulfe Duc de Turin, & il commença de regner au mois de Novembre. Peu de tems après ſaint Gregoire écrivit à tous les Evêques d'Italie d'avertir les Lombards, dont les enfans avoient été baptiſez par les Ariens, de les faire reconcilier à la Foi catholique : pour éviter la colere de Dieu, qui ſe déclaroit par une grande mortalité. Avertiſſez, dit-il, tous ceux que vous pourrez, & les attirez à la foi par la perſuaſion. La Reine Theodelinde étoit Catholique ; & dans la ſuite elle convertit le Roi ſon époux & toute la nation des Lombards. *Paul. diac. hiſt. lib. III. c. ult.* I. *epiſt.* 17. *Paul. hiſt. lib. IV. c.* 16.

XIV. Donatiſtes en Afrique.

Saint Gregoire prit auſſi ſoin de l'Egliſe d'Afrique, encore affligée par les reſtes des Manichéens & des Donatiſtes. Dès la premiere année de ſon pontificat il écrivit à Gennade Patrice & *XI. epiſt.* 25.

1. *epiſt.* 72. Exarque d'Afrique, dont il loue extrémement la valeur & la pieté, l'exhortant à reprimer fortement les heretiques; qui ne manquent jamais, dit-il, de s'élever contre l'Egliſe, dès qu'ils en trouvent l'occaſion. Faites avertir les Evêques catholiques, de ne pas choiſir leur Primat par le rang qu'il tient, ſans avoir égard au merite. Et qu'il ne demeure pas dans des villages à l'ordinaire, mais dans la ville qu'ils choiſiront: afin qu'il ſoit plus en état de reſiſter aux Donatiſtes. Que ſi quelqu'un des Evêques de Numidie veut venir vers le ſaint Siege, permettez-le, & empêchez qu'on ne s'y oppoſe. C'eſt que la coûtume de Numidie étoit de prendre pour Primat le plus ancien Evêque ſelon le rang d'ordination; & ſouvent c'étoit l'Evêque d'un village & un homme peu capable. Les Evêques de Numidie avoient demandé au Pape Pelage de conſerver leurs anciennes coûtumes établies dès le tems de ſaint Pierre: ce que ſaint Gregoire leur accorda.

1. *epiſt* 75. Mais il leur défendit en même tems d'élever à la dignité de Primat, les Evêques qui avoient été Donatiſtes.

2. *epiſt.* 82. Argentius Evêque de Lamige étoit accuſé d'avoir pour de l'argent confié des Egliſe à des Donatiſtes. Un autre Evêque nommé Maximien, d'avoir permis pour de l'argent d'établir de nouveau un Evêque Donatiſte dans le lieu de ſa reſidence. Saint Gregoire en écrivit en ces termes à Colomb Evêque de Numidie: Je vous exhorte qu'à l'arrivée d'Hilaire nôtre cartulaire, vous aſſembliez un Concile general, où l'affaire ſoit examinée: & ſi ce fait eſt prouvé, que Maximien ſoit dépoſé abſolument. Nous apprenons auſſi que l'hereſie des Donatiſtes s'étend tous les jours, & que pour de l'argent ils obtiennent la liberté de rebaptiſer grand nombre de Catholiques. Vous voiez la grandeur de ce mal,

mal, & combien nous nous rendons coupables, ſi loin d'augmenter le troupeau nous ſouffrons que les loups le ravagent ouvertement. Dominique Evêque de Carthage avoit écrit à ſaint Gregoire pour le feliciter de ſon ordination, & lui demandoit la confirmation de ſes privileges. Saint Gregoire lui répondit : Tenez pour certain, que comme nous défendons nos droits, nous conſervons auſſi à chaque Egliſe les ſiens. *11. epiſt. 39.*

XV. Patrimoine de l'Egliſe Romaine.

L'Egliſe Romaine avoit de grands Patrimoines, où l'on envoioit des recteurs ou intendans, qui recevoient cette charge devant le corps de ſaint Pierre. Nous avons la formule de leur proviſion entre les lettres de ſaint Gregoire. Le Pape écrivoit en même tems aux habitans du Patrimoine, de lui obéir ; & au gouverneur & aux autres officiers publics, de le proteger. C'étoit quelquefois un défenſeur, ſouvent un Soûdiacre. Il y avoit de ces Patrimoines en Afrique, comme dans les autres provinces ; & l'exarque Gennade en avoit pris ſoin, juſques à repeupler les lieux : qui manquoient d'habitans, pour les cultiver. Saint Gregoire l'en remercia par une lettre, dont le même Hilaire cartulaire fut le porteur ; & il le lui recommandoit en même-tems. Le cartulaire n'étoit originairement qu'un ſecretaire gardien des chartres : mais alors il avoit juriſdiction dans les provinces où il étoit envoié. Saint Gregoire recommanda de même au ſcholaſtique Paul gouverneur de Sicile, le Soûdiacre Pierre, qu'il y envoioit, pour gouverner le Patrimoine de l'Egliſe Romaine ; & il étoit très-conſiderable en cette iſle, comme il paroît par pluſieurs lettres écrites au même Pierre, & au défenſeur Romain. Pierre étoit en même tems Vicaire du Pape dans la Sicile, & devoit aſſiſter au Concile, que le Pape recommande aux Evêques de tenir tous les ans. Un Abbé voiſin de Paler-

1. epiſt. 70. VII. epiſt. 17. 18. 19. 20, 21.

1. epiſt. 73.

Cang. gloſſ.

1. epiſt. 3.

1. epiſt. 1.

1. epiſt. 9.

Palerme, ſe plaignit, que les habitans d'une terre
An. 591. de l'Egliſe Romaine, vouloient s'emparer d'une terre voiſine appartenante à ſon Monaſtere. Saint Gregoire écrivit au Soûdiacre d'aller ſur les lieux, & d'abandonner la pretention de l'Egliſe Romaine, ſi le Monaſtere étoit en paiſible poſſeſſion depuis quarante ans.

Pierre aiant reconnu pluſieurs abus, qui ſe commettoient en l'adminiſtration des Patrimoi-
l. epiſt. 42. nes de Sicile, en envoia un ample memoire au Pape, qui lui donna la reſolution exacte de toutes ſes difficultez. Nous avons appris, dit-il, que l'on diminuë aux païſans, ſujets de l'Egliſe, le prix du bled dans le tems d'abondance; & nous voulons qu'on leur paie toûjours ſuivant le prix courant; ſans déduire le bled qui perit par les naufrages: bien entendu que vous aurez ſoin de faire le tranſport à tems. Il eſt injuſte qu'ils fourniſſent le bled à plus grande meſure, que celle qui entre dans les greniers de l'Egliſe. Nous défendons auſſi, que les fermiers payent au-delà du prix de leur bail; & nous retranchons toutes les exactions ſordides, qui excederont la ſomme que vous leur aurez preſcrite, ſelon leurs forces. Et afin qu'après nôtre mort, on ne puiſſe les charger de nouveau: nous voulons que vous leur donniez une aſſurance par écrit, qui porte la ſomme que chacun d'eux doit paier. Et ce que le recteur du Patrimoine prenoit ſur ces menus droits; nous voulons que vous le preniez ſur le prix du bail. Sur tout aiez ſoin qu'on n'uſe point de faux poids, en recevant les païemens des fermiers, comme le Diacre Servuſdei en a trouvé: mais faites-les rompre, & en mettez de nouveaux.

Nous avons encore appris, que nos païſans ſont vexez dans le payement du premier terme de leurs rentes: car n'aiant pas encore vendu les fruits,

fruits, ils ſont obligez d'emprunter à gros interêts. C'eſt pourquoi nous ordonnons, que vous leur donniez du fonds de l'Egliſe ce qu'ils auroient emprunté à des étrangers, & que vous le receviez d'eux peu à peu, ſelon qu'ils en auront : de peur que les denrées qui leur ſuffiroient pour s'acquitter, ne ſuffiſent pas, ſi en les preſſant on les oblige de les vendre à vil prix. Nous voions encore, qu'on prend des droits exceſſifs pour les mariages des païſans ; nous voulons que ce droit n'excede point un ſou d'or, même pour les riches ; qu'il ſoit moindre pour les pauvres, & qu'il tourne au profit du fermier, ſans entrer dans nos comptes. Ce droit étoit purement Seigneurial, & une eſpece de tribut ſur ces païſans, qui étoient demi ſerfs. En general il lui donne cette regle : Nous ne voulons point que les coffres de l'Egliſe ſoient ſouillez par des gains ſordides. Le reſte de la lettre contient de ſemblables reglemens ; & fait voir en quel prodigieux détail entroit le Pape ſaint Gregoire, nonobſtant ſes autres occupations : la conduite de l'Egliſe Romaine, l'inſpection ſur toutes celles d'Italie, & ſur l'Egliſe univerſelle. Mais il ne croioit aucun travail indigne de lui, pour entretenir en valeur les Patrimoines de l'Egliſe, & ſur tout pour y faire obſerver une juſtice très-exacte. AN. 591.

On voit un détail ſemblable dans une autre lettre que ſaint Gregoire écrivit au même Pierre deux ans après en 593. lorſqu'il étoit prêt de revenir à Rome. Apportez-lui, dit-il, entre autres choſes, les payemens de la neuviéme & de la dixiéme indiction, & tous les comptes. Ces deux indictions marquent les années 591. & 592. Il lui donne pouvoir de laiſſer à ſa place, dans les differens Patrimoines, ceux qu'il jugera à propos. C'étoit des défenſeurs, que le recteur em- *XII. epiſt.* 30.

emploioit pour le ſoulager. Il lui recommande de faire aux officiers des lieux, les gratifications ordinaires : mais que ce ſoit, dit-il, par les mains de ceux que vous laiſſez à vôtre place : afin de leur concilier les bonnes graces des officiers. Et enſuite : Si vous trouvez des Laïques craignant Dieu, qui doivent être tonſurez, pour ſervir d'agens ſous le recteur du Patrimoine, je le trouve très-bon. Ainſi l'on voit qu'on ne ſe ſervoit que de Clercs, pour toute cette adminiſtration : mais c'étoit des Clercs du moindre rang, dont le chef n'étoit qu'un Soûdiacre. Saint Gregoire ajoûte vers la fin : Vous m'avez envoié un mauvais cheval & cinq bons ânes. Je ne puis monter le cheval, parce qu'il eſt mauvais, ni les ânes, parce que ce ſont des ânes : ſi vous voulez aider à nôtre entretien, envoiez-nous des choſes qui nous conviennent. Ces paroles font juger que l'écurie de ſaint Gregoire n'étoit pas magnifique.

XVI. Liberalitez de ſaint Gregoire. *Joan. diac. l. 1. c. 24.*

Il n'avoit pas moins de ſoin du bon emploi de ces grands revenus, que de leur conſervation. Comme il aimoit à imiter en tout le Pape ſaint Gelaſe, il ſuivit l'état qu'il avoit dreſſé des patrimoines de l'Egliſe, & en eſtima les revenus en argent : dont il faiſoit des diſtributions à tout le clergé, aux officiers de ſa maiſon, aux monaſteres, aux Egliſes, aux cimetieres, aux diaconies, aux hôpitaux de Rome & du voiſinage. Il avoit reglé ce que l'on devoit donner à chacun quatre fois l'année : à Pâque, à la ſaint Pierre, à la ſaint André, & au jour de ſon ordination ; & cet ordre de diſtribution s'obſervoit encore du tems de Jean, Diacre, 300. ans après. On gardoit au palais de Latran un gros volume, contenant les noms de tous les pauvres que ſaint Gregoire avoit coûtume d'aſſiſter, leur âge, leur condition ; tant à Rome qu'aux environs, &

& même dans les provinces éloignées. De plus, le jour de Pâque au matin, il étoit aſſis dans l'Egliſe du Pape Vigile, près laquelle il demeuroit d'ordinaire; & donnant le baiſer de paix aux Evêques, aux Prêtres, aux Diacres, & aux autres perſonnes conſtituées en dignité, il leur diſtribuoit des pieces d'or. Tous les premiers jours des mois, il diſtribuoit aux pauvres en eſpeces, ſelon la ſaiſon, du bled, du vin, du fromage, des legumes, du lard, de la chair, du poiſſon, de l'huile; & aux perſonnes principales, des liqueurs, ou d'autres rafraîchiſſemens. Tous les jours il faiſoit diſtribuer dans chaque ruë, aux malades & aux invalides, certaine aumône par des officiers établis exprès; & avant que de manger, il envoioit de ſa table des portions à des pauvres honteux. Un pauvre ayant été trouvé mort dans un coin de ruë écartée, on dit qu'il s'abſtint de la Meſſe pendant quelques jours, ſe croiant coupable de ſa mort. AN. 591.

Voici quelques exemples de ſes liberalitez, dès la premiere année de ſon pontificat. Il avoit ordonné au Soûdiacre Pierre de donner une penſion à un nommé Marcel, enfermé au monaſtere de ſaint Adrien de Palerme pour faire penitence. Donnez-lui, dit-il, pour ſon vivre & ſon vêtement, & pour la nourriture d'un valet, ce que vous jugerez à propos; & il vous ſera paſſé en compte. Dans une autre lettre, il ordonne au même Pierre de donner par an à Godeſtalde, homme de naiſſance, mais pauvre & aveugle, vingt-quatre boiſſeaux de bled, douze boiſſeaux de féves, & certaine quantité de vin. Il ordonne au Soûdiacre Anthemius, recteur des patrimoines d'Italie, de donner à des religieuſes de Nole quarante ſous d'or, pendant la neuviéme indiction alors courante: c'eſt-à-dire l'année 591. & vingt pendant les années ſuivantes. 1. *epiſt.* 18. 1. *epiſt.* 44. 1. *epiſt.* 23.

tes. De plus, deux ſols d'or à un Prêtre nommé Paulin, & à deux Moines ſervant un oratoire de ſaint Michel. Il écrit encore au même
1. *epiſt.* 37. Anthemius : Je vous ordonnai à vôtre départ d'avoir ſoin des pauvres ; & je me ſouviens de vous l'avoir écrit depuis, & de m'inſtruire par vos lettres de ceux dont vous connoîtriez les beſoins. Cependant vous l'avez à peine fait de quelques-uns. Or je veux qu'auſſi-tôt cet ordre reçu, vous offriez à Pateria, ma tante, quarante ſous d'or pour la chauſſure de ſes Domeſtiques, & quatre cens boiſſeaux de bled : à Palatine veuve d'Urbicus, vingt ſols, & trois cens boiſſeaux ; à Vivienne veuve de Felix, autant. Ce ſont en tout quatre-vingt ſous d'or, qui vous ſeront
1. *epiſt.* 57. paſſez en compte. Par une autre lettre, il lui ordonne de donner trente ſous d'or par an à Palatine, femme du rang des illuſtres, ruinée par les
1. *epiſt.* 65. guerres. Par une autre, il ordonne de donner à un nommé Paſteur, vingt-trois boiſſeaux de bled & onze de féves, pour lui, ſa femme & deux
1. *epiſt.* 54. enfans. Par une autre lettre, il avertit un Soûdiacre nommé Pierre, qu'il fera la dédicace d'un Oratoire de ſainte Marie, dans le monaſtere de l'Abbé Marinien ; puis il ajoûte : Et parce que cette maiſon eſt pauvre, nous devons contribuer aux frais de la ſolemnité : c'eſt pourquoi nous voulons, que vous donniez pour diſtribuer aux pauvres dix ſous d'or, trente amphores de vin, deux cens boiſſeaux de bled, deux horques d'huile, douze moutons & cent poulles, qui vous ſeront paſſez en compte. On voit ici, que les dédicaces d'Egliſes étoient accompagnées de diſtributions, qui tenoient encore des Agapes des premiers ſiecles. Toutes ces lettres ſont de la premiere année du pontificat de ſaint Gregoire ; & il ne fut pas moins liberal dans les ſuivantes.

Elie

Elie Abbé d'Iſaurie, lui avoit demandé cinquante ſous d'or, pour les neceſſitez de ſon monaſtere : puis craignant d'avoir trop demandé, il s'étoit reduit à quarante, & enſuite à moins. Saint Gregoire, pour ne lui pas ceder en deſintereſſement, lui accorda premierement les cinquante : puis il en ajoûta dix, & encore douze : c'eſt-à-dire, qu'il lui en donna ſoixante & douze. Sachant que Felix Evêque de Porto, manquoit de domeſtiques, il lui donna un jeune eſclave de dix-huit ans, né dans une terre de l'Egliſe. Il envoia à un autre Evêque des habits pour le garantir du froid pendant l'hiver. Il nourriſſoit quantité d'étrangers, tant en divers païs qu'à Rome même : où ils ſe refugioient par la crainte des Lombards. Son ſacellaire, par ſon ordre, invitoit tous les jours à ſa table douze étrangers : entre leſquels on dit, qu'il reçut une fois ſon Ange gardien, & une autre fois JESUS-CHRIST même.

IV. épiſt. 30.

X. Epiſt. 52.

X. Epiſt. 53.

Jo. diac. II. 6. 22. 23.

Mais tandis qu'il faiſoit tant de liberalitez, il n'en vouloit point recevoir ; & il écrit ainſi à Felix, Evêque de Meſſine : Nous devons remettre les coûtumes qui ſont à charge aux Egliſes ; afin qu'elles ne ſoient pas obligées d'apporter en ce lieu d'où elles doivent plûtôt recevoir. Vous devez garder la coûtume à l'égard des autres clercs, & leur envoier tous les ans ce qui eſt établi par l'uſage : mais pour nous, nous vous défendons, de nous rien envoier à l'avenir. Et parce que nous n'aimons pas les preſens, quoique nous ayons reçu avec reconnoiſſance les palmes que vous nous avez envoiées, nous les avons fait vendre, & vous en avons renvoié le prix.

I. epiſt. 64.

V. Cang. in palmatianas.

XVII Union d'évêchez.

Les guerres dont l'Italie étoit affligée depuis plus de ſoixante ans, avoient ruiné pluſieurs villes & deſolé leurs Egliſes : ſaint Gregoire en prit ſoin dès l'entrée de ſon pontificat : & afin que le

II. epiſt. 35.

peu qui y reſtoit de peuple ne demeurât pas abandonné, il reſolut d'en charger les Evêques
1. *epiſt.* 8. les plus voiſins. Ainſi Bacanda, Evêque de Formie, lui demanda d'unir l'Egliſe de Minturne, qui n'avoit plus ni peuple ni clergé, à la ſienne, qui étoit pauvre. Le Pape trouva la propoſition raiſonnable; & lui accorda tous les revenus, &
1. *epiſt.* 15. tous les droits de l'Egliſe de Minturne. Aiant appris que l'Egliſe de Populonium étoit tellement abandonnée, qu'on n'y adminiſtroit ni la penitence aux mourans, ni le baptême aux enfans: il ordonna à Balbin Evêque de Roſelle, de prendre ſoin de cette Egliſe en qualité de viſiteur, d'y établir un Prêtre Cardinal, & deux Diacres; & trois Prêtres dans les paroiſſes de la campagne. On appelloit alors Cardinaux les Evêques, les Prêtres & les Diacres titulaires, & attachez à une certaine Egliſe: à la difference de ceux qui ne les ſervoient qu'en paſſant & par commiſſion.

1. *epiſt.* 51. Saint Gregoire ordonna de même à Felix Evêque de Siponte, d'établir à Canuſe au moins deux
Lib. 11. Prêtres, pour les paroiſſes de la campagne. Il
epiſt. 31. unit les Egliſes de Miſene & de Cumes, qui étoient voiſines, & n'avoient plus aſſez de peuple pour avoir chacune un Evêque. Il les donna toutes deux à Benenatus, avec liberté d'établir ſa reſidence où il jugeroit le plus commode, & le plus utile: mais à la charge de prendre également ſoin de l'Egliſe où il ne reſidoit pas, & d'y
11. *epiſt.* 35. faire celebrer les divins myſteres. Il unit de mê-
11. *epiſt.* 11. me l'Egliſe des Trois-tabernes, qui étoit ruinée, à l'Egliſe de Velletrie: & il ordonna à Jean Evêque de celle-ci, de changer ſa reſidence, & de l'établir dans un lieu plus ſûr, où il fût à couvert
11. *Ind.* 11. des hoſtilitez. Agnel Evêque de Fondi, aiant été
epiſt. 13. 14. élû Evêque de Terracine, le Pape y conſentit avec joie; & unit à Terracine l'Egliſe de Fondi,

telle-

tellement ruinée par les guerres, qu'on ne pouvoit plus y habiter : ſans toutefois ſuprimer le titre de cette Egliſe. Jean Evêque de Liſſitane en Dalmatie, aiant été chaſſé de ſa ville priſe par les ennemis; ſaint Gregoire l'établit Evêque Cardinal de Squillace en Italie : à la charge de retourner à ſa premiere Egliſe, ſi elle recouvroit ſa liberté. An. 592. II. epiſt. 25.

Pluſieurs Evêques d'Illyrie, aiant été chaſſez de leurs ſieges par la guerre, l'Empereur ordonna, qu'ils ſe retireroient chez les Evêques qui étoient demeurez en place; & que ceux-ci ſe chargeroient de leur ſubſiſtance. Saint Gregoire en étant averti par le gouverneur de la Province, écrivit à tous les Evêques d'Illyrie, de s'acquitter de ce devoir : non ſeulement pour obéir à l'Empereur, mais encore plus pour obéir à Dieu : qui nous oblige de donner les ſecours temporels, même à nos ennemis, quand l'occaſion s'en preſente. Il declare toutefois, que ces Evêques dépouillez n'auront aucune autorité dans les Egliſes qui leur donneront retraite, & ſe contenteront d'y recevoir leur ſubſiſtance. Dans l'île de Corſe, Martin Evêque de Tamite aiant été chaſſé, & la ville tellement ruinée par la guerre, qu'il n'avoit plus d'eſperance d'y retourner : il demanda l'Egliſe d'Alerie dans la même île, vacante depuis long-tems; & le Pape la lui accorda, l'en établiſſant Evêque Cardinal. Nous voions même un exemple de proviſion, à une cure vacante dans un autre dioceſe que celui de Rome. Le Pape écrit à un Evêque nommé Importunus, qu'il a deſtiné le Prêtre Dominique, porteur de la lettre, à une telle Egliſe; & lui ordonne de le faire jouïr des revenus même de l'année precedente. I. epiſt. 43. I. epiſt. 77. 79. II. epiſt. 10.

XVIII. Elections d'Evêques.

Saint Gregoire prenoit grand ſoin de l'élection des Evêques en Italie & en Sicile, & y exerçoit une grande autorité. Demetrius Evêque de Naples, II. epiſt. 3.

ples, fut dépoſé pour des crimes, qui en rigueur
AN. 592. de juſtice meritoient la mort, ſuivant les loix divines & humaines. Cette Egliſe étant ainſi vacante, ſaint Gregoire écrivit au clergé, aux nobles, aux magiſtrats & au peuple, d'élire inceſſamment un Evêque : & cependant il envoia à Naples, pour viſiteur, Paul Evêque de Nepi. Le peuple de Naples en fut ſi content, qu'il pria le Pape de le leur donner pour Evêque titulaire: mais le Pape voulut déliberer plus long-tems ſur
II. *epiſt.* 6. un choix ſi important ; & cependant il recom-
7. manda à Paul, l'inſtruction du peuple & du clergé ; lui permit d'ordonner des clercs, & de recevoir dans l'Egliſe des affranchiſſemens de ſerfs: lui ordonnant auſſi de paier au clergé, ce que
II. *epiſt.* 12. l'on avoit accoûtumé. Paul, après avoir été quelques mois à Naples, prioit le Pape de diſpoſer promptement de cette Egliſe : aiant impatience de revenir à ſon petit ſiege de Nepi : mais ſaint Gregoire demanda encore du tems, pour rétablir
II. *epiſt.* 20. ſolidement l'Egliſe de Naples ; & enſuite voiant approcher la fête de Paque, il recommanda l'Egliſe de Nepi à un Evêque nommé Jean : afin qu'il y celebrât la fête en qualité de viſiteur, pendant l'abſence de Paul. Ainſi ſaint Gregoire ne faiſoit point difficulté de faire quitter à un Evêque une petite Egliſe dont il étoit titulaire, pour en gouverner par commiſſion une plus importante: ne regardant que l'utilité des fidelles.

II. *Ind.* 11. *epiſt.* 15. Au mois de Decembre de la même année 592. les Napolitains envoierent au Pape un decret d'élection, en faveur de Florentius Soûdiacre de l'Egliſe Romaine: mais il le refuſa avec beaucoup de larmes, ne pouvant ſe reſoudre d'aller à Naples. Ce qui donna autant d'affliction à ſaint Gregoire, que cette élection l'avoit conſolé. Il renvoia donc ceux qui avoient apporté le decret, avec une lettre à Scolaſtique Duc de Campanie,

par

Digitized by Google

par laquelle il le prie d'aſſembler les principaux & le peuple de Naples, pour choiſir un autre Evêque. Que ſi, ajoûte-t-il, vous ne trouvez perſonne dont vous puiſſiez convenir : choiſiſſez au moins trois hommes, dont la droiture & la ſageſſe ſoit connuë, & les envoiez ici au nom de toute la communauté : peut-être trouveront-ils à Rome quelqu'un capable d'être vôtre Evêque. On void ici un exemple d'élection par compromis. AN. 592.

Cet ordre du Pape n'aiant point eu d'effet, il en donna encore un pareil au mois de Mai ſuivant 593. écrivant à Pierre Soûdiacre de Campanie, apparemment Recteur du patrimoine : d'exciter le clergé de Naples à députer deux ou trois d'entre eux, & les envoier à Rome, pour y choiſir un Evêque au nom de toute la ville. Avertiſſez-les, ajoûte-t-il, d'apporter tout le veſtiaire de l'Evêque, & l'argent qui ſera neceſſaire pour ſa dépenſe. C'eſt qu'il devoit être conſacré à Rome, & en partir pour Naples. Cependant l'Evêque Paul demandoit toûjours à ſaint Gregoire de le renvoier à ſon Egliſe de Nepi, dont il étoit abſent depuis environ dix-huit mois ; ce que le Pape jugea raiſonnable, & ordonna au Soûdiacre Pierre de lui faire donner aux dépens de l'Egliſe de Naples, cent ſous d'or, & un petit orphelin à ſon choix : c'eſt-à-dire un eſclave. Enfin Fortunat fut ordonné Evêque de Naples, avant le mois d'Août 593., comme il paroît par deux lettres de ſaint Gregoire. *Ibid. ep.* 35. II. *Ind* 11. *epiſt.* 59. 61.

Quelques-uns des habitans de Rimini, ayant choiſi pour Evêque Odeatin, en envoierent la relation à ſaint Gregoire, pour le conſacrer : mais il le refuſa, & leur ordonna d'en choiſir un autre. Que ſi, ajoûte-t-il, vous n'avez perſonne dans vôtre ville qui y ſoit propre, le porteur des preſentes vous en dira un dont vous devez I. *epiſt.* 55. 56.

devez convenir. On voit ici que le Pape avoit
11. *Ind.* 10. droit d'exclure les ſujets qui ne lui étoient pas
ep. 22. agréables. Enfin preſſé par leurs importunitez, il leur donna Caſtorius, qu'il jugeoit trop ſimple
11 *Ind.* 11. pour gouverner cette Egliſe; & qui en effet tom-
ep. 34. 35. ba malade de chagrin, pour le peu de ſoumiſſion de ſon peuple, & les dégoûts qu'il en avoit reçus : ce qui obligea ſaint Gregoire de commettre
11. *epiſt* 29. en ſon abſence, pour Viſiteur de l'Egliſe de Ri-
1. *epiſt.* 78. mini, Leonce Evêque d'Urbin. Quelquefois il donnoit un ſeul Viſiteur à pluſieurs Egliſes voiſines. Quelquefois il commettoit ſeulement un Prêtre, pour avoir ſoin d'une Egliſe vacante, &
11. *epiſt.* 19. y procurer l'élection. Il vouloit que l'Evêque fût élu de la ville même, autant qu'il étoit poſſible.
11. *ep.* 15. L'Evêque élu venoit à Rome ſe faire ordonner,
27. avec le decret d'élection & les lettres du Viſiteur.

Saint Gregoire ne prenoit pas moins ſoin des Egliſes de Sicile, que de celles d'Italie. Dès la premiere année de ſon pontificat, il écrivit au
1. *epiſt.* 18. Soûdiacre Pierre Recteur du patrimoine de Sicile, que s'il s'y trouvoit quelques Egliſes vacantes, par le crime de leurs Evêques; il examinât ceux qui pourroient remplir leurs places, ſoit du clergé des mêmes Egliſes, ſoit des monaſteres; & les envoiât à Rome, après s'être informé de leurs mœurs. Que ſi, ajoûte-t-il, vous ne trouvez perſonne ſur les lieux, ne laiſſez pas de nous en informer; afin que Dieu y pourvoie. Maximien, Moine & Abbé de ſaint
1. *epiſt.* 4. André à Rome, ami particulier de ſaint Gregoire, ayant été ordonné Evêque de Syracuſe, il l'établit ſon Vicaire ſur toute la Sicile, au mois de Decembre de la dixiéme indiction en 591., lui donnant pouvoir de terminer ſur les lieux les moindres cauſes, & ſe reſervant la connoiſſance des plus difficiles : mais il declare, que

cette

Digitized by Google

cette prérogative eſt attachée à ſa perſonne, & non à ſa place. Il ordonna enſuite à Maximien, d'établir Paulin Evêque de Taur en Calabre, dans le ſiege vacant de Lipari; & à Paulin, d'obéir abſolument : ce qui marque qu'il reſiſtoit à cette tranſlation. Il lui ordonne de viſiter l'Egliſe de Taur ; enſorte toutefois, que Lipari ſoit ſa reſidence. Aiant été averti par Felix, homme conſulaire, qu'il y avoit en Sicile un Prêtre digne de l'épiſcopat ; il écrivit à Maximien de le faire venir devant lui. Et ſi après l'avoir examiné, ajoûte-t-il, vous le trouvez digne de ce rang, envoiez-le nous, pour l'ordonner Evêque en quelque lieu.

11. *epiſt.* 16.

11. *epiſt.* 13.

11. *epiſt.* 18.

XIX. Juriſdiction du Pape.

Saint Gregoire n'entroit dans ce détail, que pour les Egliſes qui dépendoient particuliérement du ſaint Siege, & que par cette raiſon on nommoit Suburbicaires : ſçavoir celles de la partie meridionale d'Italie, où il étoit ſeul Archevêque ; celles de Sicile & des autres îles, quoiqu'elles euſſent des Métropolitains. Mais on ne trouvera pas, qu'il exerçât le même pouvoir immediat dans les provinces dépendantes de Milan, & d'Aquilée, ni dans l'Eſpagne & les Gaules. Il eſt vrai que dans les Gaules il avoit ſon Vicaire, qui étoit l'Evêque d'Arles : comme auſſi l'Evêque de Theſſalonique l'étoit pour l'Illyrie occidentale. Le Pape prenoit ſoin encore des Egliſes d'Afrique, pour y faire tenir des Conciles, & maintenir les canons : mais nous ne trouvons point qu'il exerçât de Juriſdiction particuliere ſur tout ce qui étoit de l'Empire d'Orient : c'eſt-à-dire ſur les quatre Patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem & de C. P. Il étoit en communion & en commerce de lettres avec tous ces Patriarches : ſans entrer dans la conduite particuliere des Egliſes de leur dépendance, ſi ce n'étoit dans quelque cas extraordinaire.

Digitized by Google

dinaire. La multitude des lettres de ſaint Gregoire nous donne lieu d'obſerver toutes ces diſtinctions : pour ne pas étendre indifferemment les droits, qu'il n'exerçoit que ſur certaines Egliſes.

XX. Lettre à Venance.

Venance, homme de qualité, après avoir embraſſé la profeſſion monaſtique, l'avoit quittée, s'étoit marié, & exerçoit la charge de Chancelier d'Italie, qui dès-lors étoit conſiderable, & lui donnoit une inſpection generale ſur la province. Saint Gregoire étoit ſon ami, & pluſieurs croioient, qu'étant devenu Evêque, il ne lui écriroit pas ſouvent : mais le ſaint Pape crut que ſa place ne lui permettroit pas de ſe taire. Je vous parlerai donc, dit-il à Venance, quand vous devriez le trouver mauvais : parce que je deſire de tout mon cœur vôtre ſalut, & que je ne veux point être coupable de vôtre perte. Vous ſçavez quel habit vous avez porté, & où vous êtes tombé. Conſiderez ce que vous meriterez au jugement de Dieu : vous qui lui avez ôté non pas quelque argent, mais vous-même, que vous lui aviez dévoué ſous l'habit monaſtique ? Je ſuis ſi accablé de triſteſſe, qu'à peine puis-je vous parler ; & toutefois le reproche de vôtre conſcience vous rend mes paroles inſupportables : vous en rougiſſez ; vous en détournez les yeux. Si donc vous ne pouvez ſupporter les paroles d'un homme, qui n'eſt que pouſſiere, que ferez-vous au jugement du Créateur ? Je ſçai qu'à la reception de ma lettre vous aſſemblez vos amis, & vous conſultez ſur vôtre vie les complices de vôtre mort : ces gens, qui ne vous diſent que ce qui vous eſt agréable dans l'occaſion, parce qu'ils aiment vos biens, & non pas vous. Si vous cherchez un conſeil, prenez le mien : perſonne ne vous en peut donner un plus fidéle, que celui qui vous aime, & non pas

1. *epiſt.* 33.

pas vos biens. Si mon zele vous eſt ſuſpect, j'appellerai toute l'Egliſe au conſeil, & je ſouſcrirai volontiers à ce qui ſera décidé d'un commun conſentement. Venance ne ſe convertit point, mais ſaint Grégoire ne renonça pas à ſon amitié. *V.* IX. *ep.* 25. 31.

XXI. Converſions des Juifs.

Vers le même tems, en 591. un Juif nommé Joſeph ſe plaignit à ſaint Gregoire, de Pierre Evêque de Terracine, qui après avoir chaſſé les Juifs d'un lieu où ils avoient accoûtumé de s'aſſembler, & permis qu'ils s'aſſemblaſſent dans un autre; vouloit encore les en chaſſer. S'il eſt ainſi, dit ſaint Gregoire écrivant à l'Evêque, nous voulons que vous faſſiez ceſſer ces plaintes. Car c'eſt par la douceur, la bonté, les exhortations, qu'il faut appeller les infidéles à la religion chrétienne; & non pas les en éloigner par les menaces & la terreur. *I. epiſt.* 34.

Les Juifs de Caillari, métropole de Sardaigne, vinrent à Rome ſe plaindre en 598. qu'un d'entre eux nommé Pierre, qui s'étoit fait chrétien, le lendemain de ſon baptême, c'eſt-à-dire le jour de Pâque, s'étoit emparé de leur ſynagogue par violence, s'étant fait accompagner d'une troupe d'inſolens; & y avoit mis une image de la ſainte Vierge, une croix, & l'habit blanc qu'il avoit reçu au baptême. Saint Gregoire en écrivit à Janvier Evêque de Caillari, le loüant de ce qu'il n'avoit point conſenti à cette violence; & l'exhortant à faire ôter l'image & la croix, avec la veneration qui leur eſt dûë, & rétablir les choſes comme auparavant. Car, ajoûte-t-il, comme les loix ne permettent pas aux Juifs de bâtir de nouvelles ſynagogues, auſſi leur permettent-elles de poſſeder ſans trouble les anciennes. Il faut uſer avec eux d'une telle moderation, qu'ils ne nous reſiſtent pas: mais il ne faut pas les amener malgré eux: puiſqu'il *VII. epiſt.* 5. *ind.* 2.

eſt

Pſ. LIII. 8. eſt écrit : Je vous offrirai un ſacrifice volontaire.

XII. *epiſt.* 30. IV. *epiſt.* 6. Saint Gregoire avoit écrit dans le même eſprit au Soûdiacre Pierre, & au Diacre Cyprien, recteurs du patrimoine de Sicile. J'ai appris, dit-il, qu'il y a dans nos terres des Juifs, qui ne veulent point ſe convertir. Je ſuis d'avis que vous envoyez des lettres par toutes ces terres, pour leur promettre nommément de ma part, que l'on diminuera la rente à ceux qui ſe convertiront : enſorte que celui qui paie un ſol d'or, aura une remiſe du tiers : celui qui en paie trois ou quatre, en paiera un de moins. Et il ne faut pas craindre que cette diminution de nos revenus ſoit inutile : car encore qu'ils ne ſe convertiſſent pas aſſez ſincerement, leurs enfans ſeront baptiſez avec de meilleures diſpoſitions.

II. *epiſt.* 37. *ind.* 11. Toutefois ſaint Gregoire écrivit à Libertin, Prefet de Sicile, pour le prier de reprimer l'attentat d'un Juif nommé Naſas, qui avoit oſé élever un Autel ſous le nom du Prophete Elie : & avoit ſeduit pluſieurs Chrétiens, pour y venir adorer. Il achetoit auſſi des eſclaves chrétiens au mépris des loix. Ce Juif avoit gagné par argent le gouverneur precedent nommé Juſtin, qui l'avoit laiſſé impuni.

I. *Epiſt.* 45. Dès la premiere année du pontificat de ſaint Gregoire, pluſieurs Juifs d'Italie que leur trafic appelloit de tems en tems à Marſeille, ſe plaignirent à lui, que l'on y baptiſoit grand nombre de Juifs, plus par force que par perſuaſion. Saint Gregoire en écrivit à Virgile Evêque d'Arles, & à Theodore Evêque de Marſeille. Je louë, dit-il, vôtre intention ; mais ſi elle n'eſt reglée par l'Ecriture, je crains qu'elle ne nuiſe à ceux mêmes que vous voulez ſauver ; & que venant au baptême par neceſſité, ils ne retournent plus dangereuſement à leur premiere ſu-

per-

perſtition. Il faut donc ſe contenter de les prêcher & de les inſtruire, pour les éclairer & les convertir ſolidement. AN. 591.

XXII. Saints de Gaule.

Il y avoit trois ans que ſaint Virgile étoit Evêque d'Arles, ſon païs étoit l'Aquitaine; & après avoir quitté ſes biens, qui étoient grands, il embraſſa la vie monaſtique dans l'iſle de Lerins. Il fut Abbé de ſaint Symphorien d'Autun; & de là appellé à l'évêché d'Arles, après la mort de l'Evêque Licerius, par les ſoins de Syagrius Evêque d'Autun, la treiziéme année du Roi Childebert, 588. de JESUS-CHRIST. Quelques exemples des années précedentes, font voir qu'en Gaule, on ne faiſoit pas grande difficulté de contraindre les Juifs à ſe faire Chrétiens. Saint Avit, Evêque de Clermont, en aiant converti un, comme il l'emmenoit à l'Egliſe avec les autres nouveaux baptiſez, un Juif lui jetta ſur la tête de l'huile puante. Le peuple irrité abbattit la ſynagogue. Enſuite ſaint Avit leur envoia dire : Je ne prétends pas vous obliger par force à croire le Fils de Dieu; je vous y invite : mais ſi vous ne voulez pas, retirez-vous d'ici. La plûpart témoignerent croire en JESUS-CHRIST, & furent baptiſez juſques au nombre de cinq cens & plus : ceux qui ne voulurent pas, ſe retirerent à Marſeille. Le Roi Chilperic fit baptiſer pluſieurs Juifs l'an 582. vingt-uniéme de ſon regne, & en leva pluſieurs des fonts : mais quelques-uns obſervoient encore le ſabat comme le dimanche. Un d'entre eux nommé Priſcus ne vouloit point ſe convertir. Le Roi irrité le fit mettre en priſon; pour l'obliger du moins mâlgré lui à écouter les inſtructions: mais il fut tué enſuite par un Juif converti filleul du Roi.

Vita to. 2 Act. Ben. p. 55.

Greg. Tur. IX. hiſt. c. 23.

Greg. V. hiſt. c. 11.

Id. VI. hiſt. c. 17.

La même année que ſaint Gregoire écrivit aux deux Evêques de Gaule, c'eſt-à-dire l'an 591. ſeiziéme de Childebert, ſaint Sulpice le ſevere Evê-

Greg. Tur. X. hiſt. c. 26.

Martyr. R. 29. Janv. Evêque de Bourges, mourut le vingt-neuviéme de Janvier, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Il avoit tenu le ſiege ſept ans, depuis l'an 584. & eut pour ſucceſſeur Euſtaſe Diacre de l'Egliſe d'Autun. La même année 591. mourut Ragnemode Evêque de Paris. Le Prêtre Faramode ſon frere prétendoit lui ſucceder : mais un marchand Syrien, nommé Euſebe, obtint la place à force de preſens. Etant en poſſeſſion de l'évêché, il changea tout le clergé de ſon predeceſſeur, & mit des Syriens pour ſervir la maiſon de l'Egliſe. Toutefois après lui, Faramode fut Evêque de Paris.

Greg. ibid.

Ibid. c. 29. Id. glor. conf. c. 9. vita. P. P. a. 17. Vita S. Ared. Act. Ben. to. 1. p. 350.

La même année mourut ſaint Yrier ou Aredius, Abbé celebre en Limouſin : né à Limoges même d'une famille diſtinguée. Il ſervit à la cour du Roi Theodebert, & fut ſon chancelier : mais ſaint Nicet de Treves lui perſuada de quitter la cour comme il étoit encore jeune, & l'inſtruiſit dans les ſaintes lettres. Il retourna dans ſon païs ; & laiſſant à ſa mere tout le ſoin de ſa famille & de ſes biens, il s'appliqua à bâtir des Egliſes, & amaſſer des reliques. Il fonda un monaſtere, où il mit d'abord de ſes ſerfs, & y faiſoit pratiquer les regles de Caſſien, de ſaint Baſile, & des autres Abbez qui ont formé la vie monaſtique : ſa mere Pelagie leur fourniſſoit le vivre & le vêtement, ſans ceſſer de prier & de ſervir Dieu. Pluſieurs malades s'adreſſoient à ſaint Yrier, & il les gueriſſoit en faiſant ſur eux le ſigne de la croix. Il fit ainſi un très-grand nombre de miracles. Enfin étant venu à Tours, après la fête de ſaint Martin, il prit congé de l'Evêque Gregoire, comme devant mourir bien-tôt ; & étant de retour à ſon monaſtere, il fit ſon teſtament, où il inſtitua ſes heritiers ſaint Hilaire & ſaint Martin, & mourut le vingt-cinquiéme d'Août. Saint Ferreole, Evêque de Limoges, prit ſoin de ſa ſepulture.

Martyr. Uſuar. 25. Aug.

Saint

Saint Yrier eut un diſciple digne de memoire, le Diacre Vulfilaïc. Il étoit de la nation des Lombards; & dès ſon enfance, il eut une devotion particuliere à ſaint Martin, ſans ſavoir s'il étoit martyr ou confeſſeur, ni en quel païs étoient ſes reliques. S'étant mis ſous la diſcipline de ſaint Yrier, il demeura quelque tems à ſon monaſtere. Puis il paſſa dans le territoire de Treves, près du château nommé alors Epoſium, à preſent Ivois; & ſur une montagne voiſine il bâtit un monaſtere, dont l'Egliſe étoit dediée à ſaint Martin. Il y fit dreſſer une colomne, où il demeuroit debout & nuds pieds, ſouffrant cruellement l'hiver : enſorte que les ongles lui tomberent pluſieurs fois. Il vivoit d'un peu de pain & d'eau, avec quelques herbes. Le peuple des villages voiſins accouroit à ce ſpectacle; & le ſaint homme les exhortoit à renoncer au culte de Diane, & aux chanſons profanes qui accompagnoient leurs feſtins. Ils avoient une grande idole de cette déeſſe, dont la ſuperſtition étoit celebre dans ces vaſtes forêts, dès le tems de l'Empereur Domitien, ſous le nom de la Diane d'Ardenne. Vulfilaïc fit tant, par ſes exhortations & par ſes prieres, qu'il convertît ces idolâtres; & après avoir briſé les petites idoles, il leur perſuada d'abattre auſſi la grande, & de la reduire en poudre.

Greg. VII. hiſt. c. 15.

Inſcr. ap Bron. antiq. Trev.

Les Evêques voiant ſa maniere de vivre, lui dirent : Vous ne devez pas prétendre à imiter le grand Simeon d'Antioche, qui a vêcu ſur la colomne; & la ſituation du païs ne vous permet pas de ſouffrir un ſi grand tourment. Deſcendez plûtôt, & logez avec les freres que vous avez aſſemblez. Il crut que ce ſeroit un crime de ne pas obeïr aux Evêques : il deſcendit de ſa colomne, & vécut avec les autres. Un jour l'Evêque l'aiant fait venir aſſez loin de ſon monaſtere, envoia des ouvriers qui abattirent la colomne.

Vul-

Vulfilaïc revenant le lendemain, ne la trouva
An. 591. plus : il en répandit beaucoup de larmes; mais il n'oſa la relever, de peur de deſobéir aux Evêques. Gregoire de Tours, paſſant par ſon monaſtere, apprit tout ceci de ſa propre bouche; & c'eſt l'unique exemple de moine ſtylite, que je ſçache en Occident.

XXIII. Impoſteur en Gaule. *Greg. X. hiſt. c. 25.*

Vers le tems de la mort de ſaint Yrier, parut dans les Gaules un impoſteur dangereux. Il étoit de Berry, & comme il coupoit du bois dans une forêt, un eſſain de mouches l'aiant piqué, il perdit la raiſon & paſſa pour inſenſé pendant deux ans. Enſuite il alla dans la province d'Arles, où il ſe revétit de peaux, & paroiſſoit appliqué à l'oraiſon. On prétendoit même, qu'il avoit des revelations. De là il paſſa dans le Givaudan, où il commença à dire qu'il étoit le Chriſt; aiant avec lui une femme qu'il nommoit Marie. Beaucoup de peuple lui amenoit des malades, & on prétendoit qu'il les guériſſoit en les touchant. On lui donnoit de l'or, de l'argent, des habits; qu'il diſtribuoit aux pauvres, pour mieux tromper : mais il pilloit auſſi les paſſans, pour faire des aumônes de leurs dépouilles. Il ſe proſternoit à terre, & prioit avec cette femme; & ſe relevant ſe faiſoit adorer par les aſſiſtans, menaçant de mort ceux qui refuſoient de le faire, même les Evêques. Ses prédictions étoient ordinairement des maladies ou des pertes, dont il menaçoit. Il ſéduiſit une multitude infinie de peuple; & non ſeulement des païſans, mais des Eccleſiaſtiques, enſorte qu'il étoit ſuivi de plus de trois mille perſonnes. Etant entré dans le Velay, il s'arrêta près d'Anis, à preſent le Pui, avec toute ſon armée, qu'il rangea en bataille, pour attaquer l'Evêque Aurelius. Il envoia devant lui des hommes nuds, danſant & folâtrant, pour annoncer ſon arrivée. L'Evêque étonné lui

lui envoia de braves gens, pour ſçavoir ce qu'il vouloit dire. Le plus conſiderable d'entre eux ſe baiſſa devant l'impoſteur, comme pour lui baiſer les genoux. L'impoſteur commanda qu'on le prît & qu'on le dépouillât : mais celui-ci tira ſon épée, tua l'impoſteur, & le mit en pieces. Auſſi-tôt tous ſes ſectateurs ſe diſſiperent. On prit la prétenduë Marie, & on la mit à la torture, où elle découvrit tous les preſtiges de l'impoſteur. Toutefois ceux qu'il avoit ſéduits ne ſe deſabuſerent point, & ſoutinrent toûjours qu'il étoit le Chriſt, & elle Marie, qui avoit une partie de la divinité. Il y eut par toutes les Gaules des impoſteurs ſemblables, accompagnez de femmes, qui faiſant les folles, publioient que c'étoient des Saints.

C'eſt à cette année 591., ſeiziéme du Roi Childebert, que Gregoire de Tours finit ſon hiſtoire : mais il vécut encore quatre ans. Il étoit de petite taille, mais de grande vertu. On lui attribuë pluſieurs miracles, qu'il rapportoit à ſaint Martin & à d'autres Saints, dont il portoit toûjours ſur lui des reliques. Des voleurs qui avoient pillé l'Egliſe de ſaint Martin, aiant été pris, il craignit que le Roi Chilperic ne les fît mourir, & lui écrivit pour leur ſauver la vie: vû qu'il ne les accuſoit pas, lui à qui cette pourſuite appartenoit. Le Roi leur fit grace, mais il fit rendre ſoigneuſement tout ce qu'ils avoient pris. Gregoire étoit bien inſtruit de la doctrine de l'Egliſe, comme il paroît par pluſieurs diſputes qu'il rapporte lui-même : contre deux Ariens Agilan & Oppila : contre le Roi Chilperic, qui donnoit dans le Sabellianiſme : contre un de ſes Prêtres, qui nioit la reſurrection. En toutes ces occaſions, Gregoire emploie fort à propos les preuves tirées de l'Ecriture. Dans les derniers tems de ſa vie, il alla à Rome; & fut

XXIV. Fin de S. Gregoire de Tours.

De Mir. S. Mart. lib. IV. c. 5. Vita ap. Sur. 17. Nov. c. 13. Greg. Vl. hiſt. c. 10.

V. hiſt. c. 44. VI. hiſt. c. 40. V. hiſt. c. 45. X hiſt. c. 13. Vita c. 20.

fut très-bien reçu du Pape ſaint Gregoire, qui
AN. 592. même pour honorer l'Egliſe de Tours, lui don-
V. Coint. an. 595. n. 26. na une chaire d'or. Gregoire de Tours mourut à cinquante-deux ans, après vingt-deux ans d'épiſcopat, l'an 595. le dix-ſeptiéme de Novembre, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire.
Martyr. R. 17. Nov.

Nous avons de lui pluſieurs écrits. Premierement, ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique en dix livres,
Greg. X. hiſt. in fine. dont le premier comprend en abregé toute la ſuite des tems, depuis la création du monde, juſques à la mort de ſaint Martin : dans les ſuivans, il rapporte les faits avec plus d'étenduë, principalement ceux de ſon tems, y mêlant beaucoup d'hiſtoire temporelle. Sept livres de miracles : ſçavoir deux de la gloire des Martyrs, un de la gloire des Confeſſeurs, quatre de ſaint Martin. Un huitiéme livre de la vie des Peres. Il avoit auſſi écrit deux livres, que nous n'avons plus ; ſçavoir un commentaire ſur les pſeaumes,
Greg. prolog. hiſt. & præfat. glor. conf. & un traité des offices eccleſiaſtiques. Le grand nombre de miracles qu'il rapporte, marque plus de crédulité, que de critique ; & ſon ſtile, comme il reconnoît lui-même, ſe ſent de la barbarie de ſon ſiecle.

XXV. Guerre des Lombards. Le Pape ſaint Gregoire étoit obligé par le malheur des tems, à prendre ſoin même de l'état temporel de Rome. Romain Patrice & Exarque de Ravenne, avoit rompu la paix avec les Lombards, & ne pouvoit ſoutenir la guerre. Ariulfe Duc de Spolette venoit juſques à Rome, tuoit les uns & mutiloit les autres ; ce qui affligea tellement ſaint Gregoire, qu'il en tomba malade, comme il écrit à Jean Evêque de Ra-
l. Lib. 11. ind. 10. ep. 52. venne, pendant l'été de l'an 592. J'étois fort étonné, ajoûte-t-il, que vous ne fiſſiez rien pour nous, vous dont la vigilance m'eſt ſi connuë : & j'ai vû par vos lettres, que vous agiſſez aſſez ; mais que vous n'avez perſonne auprès de qui

vous

vous puiſſiez agir. En effet, celui qui y eſt, c'eſt-à-dire l'Exarque, neglige de combattre nos ennemis, & nous défend de faire la paix : quoiqu'à preſent nous ne pourrions la faire, quand il le voudroit : car Ariulfe aiant les troupes d'Autaris & de Nordulfe, veut avoir les contributions qui leur ſont dûës, avant que de parler de paix. Au reſte, l'animoſité de Patrice Romain ne doit pas vous allarmer : plus mon rang me met au-deſſus de lui, plus je dois avoir de gravité, pour ſouffrir ſes legeretez. Si toutefois vous le trouviez un peu traitable, faites-le conſentir que nous faſſions la paix avec Ariulfe. Car on a ôté les meilleures troupes de Rome, comme il ſçait ; & les Theodoſiens qui reſtent n'étant point paiez, veulent à peine garder les murailles. Et enſuite : Quant à Naples, repreſentez auſſi à l'Exarque, qu'Arigiſe s'eſt joint avec Ariulfe, & en veut à cette ville : enſorte qu'il la faut compter pour perduë, ſi on n'y envoie promptement un commandant. Arigiſe étoit le Duc de Benevent. Saint Gregoire ajoûte : Si vous perſuadez à l'Exarque de nous laiſſer traiter la paix ; je vous envoierai une autre perſonne, pour convenir du prix. C'eſt qu'on ne traitoit avec les Lombards, que pour de l'argent. On voit par quelques autres lettres, qui ſemblent regarder la même guerre, le ſoin de ſaint Gregoire, pour exciter les capitaines Romains à reſiſter aux Lombards : mais la plus remarquable eſt celle où il ordonne aux ſoldats de Naples, d'obéir au tribun Conſtantius, qu'il envoioit pour y commander. La negligence de l'Exarque l'obligeoit d'en uſer ainſi ; & peut-être paioit-il ces troupes. Car au reſte, on ne peut douter de ſa ſoûmiſſion, pour les puiſſances temporelles.

AN. 592.

XII. ep. 21, 22, 23.

Jean de Ravenne avoit écrit au Pape, touchant

II. epiſt. 24.

chant les Evêques ſchiſmatiques d'Iſtrie : qui avoient obtenu de l'Empereur, de faire ceſſer les pourſuites que le Pape faiſoit contre eux, alleguant pour raiſon de cette ſurſéance, les ravages des Lombards. Car ils avoient deſolé leur païs & brûlé Grade, où leur patriarche Severe faiſoit ſa reſidence. Jean de Ravenne propoſoit même au Pape d'envoier à Severe quelque aumô-
11. *ep.* 31. ne en cette occaſion : ſurquoi le Pape lui répond : Vous ne parleriez pas ainſi, ſi vous ſaviez les preſens qu'il envoie à la cour contre nous. Et quand il ne le feroit pas, nous devons faire la charité à ceux qui ſont fidéles à l'Egliſe, avant que de la faire à ſes adverſaires. La ville de Fano eſt proche, d'où on a enlevé pluſieurs captifs : j'y voulus envoier l'année paſſée, mais je n'oſai le faire au milieu des ennemis. Je ſuis donc d'avis que vous y envoyiez l'Abbé Claude avec quelque argent, pour racheter ceux qu'il pourra. Quant à la ſomme, j'approuve tout ce que vous reglerez. Claude étoit Abbé de ſaint Jean de Claſſe, près de Ravenne.

XXVI. Affaire de Natalis de Salone.

Dans cette même lettre, ſaint Gregoire parle de Natalis Evêque de Salone en Dalmatie, témoignant une grande joie de ce qu'il s'eſt corrigé. Nous voions de quoi il s'agiſſoit par les lettres
11. *Ind.* 10. *ep.* 14. 15. precedentes de ſaint Gregoire. Dès le tems du Pape Pelage ſon predeceſſeur Honorat Archidiacre de Salone, s'étoit plaint, que l'Evêque Natalis le traitoit mal : parce, diſoit-il, que je l'empêche de donner à ſes parens les vaſes ſacrez, dont je ſuis chargé. Le Pape Pelage avoit défendu à Natalis de garder du reſſentiment contre Honorat, ni de le faire Prêtre malgré lui. Toutefois Natalis aſſembla un Concile de la province, dont il étoit Metropolitain : où il dépoſa Honorat, & ordonna à ſa place un autre Archidiacre plus commode pour lui. Puis il ordonna

Prê-

Prêtre Honorat contre ſon gré. Ils en écrivirent de part & d'autre à ſaint Gregoire, dès la premiere année de ſon Pontificat. Sur quoi il ordonna à Honorat, de continuer à exercer ſes fonctions d'Archidiacre. Si vous pouvez finir ce ſcandale, ajoûte-t-il, vous gagnerez beaucoup pour vôtre ame : ſinon, venez inceſſamment devant nous, & que l'Evêque y envoie pour lui une perſonne bien inſtruite. Sachez cependant, que nous vous ferons rendre un compte exact des meubles precieux tant de vôtre Egliſe, que des autres que l'on y a raſſemblez de diverſes Egliſes. Pour Natalis, il lui écrivit en ces termes : Les actes que vous m'avez envoiez de vôtre Concile, touchant la condamnation de l'Archidiacre Honorat, ne ſont propres qu'à fomenter vos differends ; puiſqu'en même-tems, vous le dépoſez du Diaconat, comme indigne, & vous l'élevez malgré lui à la Prêtriſe. C'eſt pourquoi, nous vous admoneſtons de le rétablir dans ſa fonction ; & s'il reſte encore entre vous quelque differend, qu'il vienne ici, & quelqu'un pour vous.

An. 592. 1. *epiſt.* 10. 1. *epiſt.* 19.

Natalis n'ayant point ſatisfait à cette lettre, ſaint Gregoire lui écrivit au mois de Mars de l'année 592. indiction dixiéme. J'apprends, dit-il, par pluſieurs perſonnes qui viennent de chez vous, que vous abandonnez le ſoin de vôtre troupeau, & que vous êtes occupé à tenir une grande table ; au reſte vôtre conduite fait voir, que vous ne vous appliquez ni à la lecture, ni à l'exhortation. Il reprend ce qui s'étoit paſſé ſous le Pape Pelage, & de ſon tems ; puis il ajoûte : Après tant d'avertiſſemens rétabliſſez Honorat en ſa place, ſi-tôt que vous aurez reçu cette lettre : ſi vous differez encore, ſachez que vous êtes privé de l'uſage du Pallium, qui vous a été accordé par le ſaint Siege ; & ſi vous continuez

11. *ind.* 10. *p.* 14.

Digitized by Google

dans vôtre opiniâtreté, vous ſerez privé de la
An. 592. participation du corps & du ſang de Nôtre Seigneur. Après quoi nous examinerons juridiquement, ſi vous devez demeurer dans l'épiſcopat. Quant à celui qui s'eſt laiſſé promouvoir à l'archidiaconat au préjudice d'Honorat, nous le dépoſons de cette dignité; & s'il continuë d'en faire les fonctions, il ſera privé de la ſainte Com-
Ibid. ep. 16. munion. Saint Gregoire chargea de cette lettre, & de l'execution des ordres qu'elle contenoit, le Soûdiacre Antonin, qu'il envoioit pour adminiſtrer le patrimoine de l'Egliſe Romaine en Dal-
Epiſt. 15. matie. Il le chargea auſſi de deux autres lettres: une aux Evêques de la province, pour leur don-
Epiſt. 17. ner part de cette affaire: l'autre au Préfet Jobin, pour lui recommander Antonin, & le prier de ne point donner à Natalis de protection contre la juſtice.

Epiſt. 32. Natalis ſe rendit enfin: il ſe ſoumit aux or-
Epiſt. 37 dres du Pape, & corrigea ſes mœurs: toutefois il lui écrivit une lettre, ou il prétendoit ſe juſtifier: alleguant pour autoriſer ſes feſtins, pluſieurs paſſages de l'Ecriture mal appliquez; entre au-
Rom. XIV. 3. tres celui-ci: Que celui qui ne mange point, ne juge pas celui qui mange. Ce paſſage, dit ſaint Gregoire, ne convient point du tout. Car il n'eſt pas vrai que je ne mange point; & ſaint Paul ne parle ainſi, que pour ceux qui jugent les autres, dont ils ne ſont point chargez. Vous ſouffrez avec peine, que je vous aie repris de vos grands repas; & moi, qui ſuis au-deſſus de vous par ma place, quoique non par mes mœurs, je ſuis prêt à recevoir la correction de tout le monde. Et je ne compte pour amis, que ceux dont les diſcours me font effacer les taches de mon ame, avant la venuë du Juge terrible. Il re-
Ind. 11. *ep.* 22. met à l'arrivée de ſes députez, à juger ſon different avec Honorat. Mais Natalis mourut environ ſix mois après.

Au

Au mois d'Octobre de la même année 592. indiction onziéme, S. Gregoire rétablit Adrien Evêque de Thebes, injuſtement dépoſé. Il avoit lui-même dépoſé deux Diacres de ſon Egliſe, nommez Jean & Coſme : l'un pour un peché d'impureté, l'autre pour n'avoir pas adminiſtré fidélement les biens de l'Egliſe. L'un & l'autre le pourſuivirent devant l'Empereur, pour des cauſes civiles & criminelles. L'Empereur ſuivant les canons, renvoia Adrien devant Jean Evêque de Lariſſe ſon Métropolitain : pour juger définitivement le civil, & informer du crime, puis en faire ſon rapport à l'Empereur. Le premier crime dont les Diacres Jean & Coſme accuſerent leur Evêque, fut de n'avoir pas dépoſé Etienne Diacre de la même Egliſe de Thebes, quoiqu'il connût ſa vie infame. Ils prouverent bien la mauvaiſe vie d'Etienne : mais non que l'Evêque Adrien en eût eu connoiſſance. Le ſecond chef d'accuſation étoit d'avoir empêché de baptiſer des enfans, qui étoient morts ſans baptême. Mais les témoins produits ſur ce fait, ne diſoient point que l'Evêque Adrien l'eût ſçû ; & ne parloient que ſur le rapport des meres, dont les maris avoient été excommuniez pour leurs crimes. D'ailleurs il étoit conſtant, que les enfans avoient été baptiſez à Demetriade. Jean Archevêque de Lariſſe, ne laiſſa pas de condamner Adrien de Thebes, tant ſur le criminel que ſur le civil.

AN. 592. XXVII. Affaires d'Adrien de Thebes. II. ind. II. epiſt. 7.

Adrien appella de cette ſentence à l'Empereur : mais nonobſtant ſon appel, Jean de Lariſſe le fit mettre dans une étroite priſon : où il le contraignit de lui donner un libelle, par lequel il acquieſçoit à ſa ſentence, tant pour le criminel, que pour le civil. Toutefois il n'avoüoit ſes crimes prétendus, que par des paroles ambiguës, qui lui laiſſoient ouverture à s'en juſtifier. Ce-

pendant il fit pourſuivre ſon appel devant l'Em-
AN. 592. pereur, & porter tous les actes de la procedure faite par Jean de Lariſſe. L'Empereur commit pour examiner cet appel Honorat Diacre de l'Egliſe Romaine, & Nonce à C. P. avec un de ſes principaux ſecretaires nommé Sebaſtien ; & le procès aiant été ſoigneuſement examiné, Adrien de Thebes fut renvoié abſous.

Mais on obtint enſuite un autre ordre de l'Empereur, par lequel la cauſe fut renvoiée à Jean Evêque de la premiere Juſtiniene, Primat
epiſt. 6. d'Illyrie & Vicaire du ſaint Siege. Dans ce nouvel examen, Adrien de Thebes ne ſe trouva convaincu, ni par les dépoſitions des témoins, ni par ſa confeſſion ; & néanmoins le Primat Jean ne laiſſa pas de le condamner, & de le dépoſer de l'épiſcopat. Adrien de Thebes appella au Pape, & ſignifia ſon appel à Jean de Juſtiniene, qui par ſes Nonces promit au Diacre Honorat Nonce du Pape à C. P. d'envoier des gens à Rome, pour ſoutenir ſon jugement. Adrien s'y rendit lui-même, & ſe plaignit au Pape des injuſtices qu'il avoit ſouffertes de ſon Métropolitain & de ſon Primat. Le Pape ſaint Gregoire attendit long-tems, s'ils envoieroient quelqu'un, pour ſoutenir leurs ſentences : mais enfin ne voiant paroître perſonne de leur part, & ne voulant pas toutefois juger ſans connoiſſance de cauſe, il examina les actes des procedures faites, tant devant Jean de Lariſſe, que devant Jean de Juſtiniene, & trouva leurs ſentences irregulieres dans la forme, & injuſte dans le
epiſt. 6. fond. C'eſt pourquoi il caſſa la ſentence du Primat, & le condamna à trente jours de penitence, pendant leſquels il ſeroit privé de la ſainte communion : ſous peine d'être puni plus ſeverement, s'il n'obéiſſoit. Le Pape rétablit auſſi Adrien dans ſon Siege, & ſe reſerve à examiner plus

plus amplement, ce qu'il doit ordonner contre Jean de Juſtiniene, qui avoit ainſi abuſé du pouvoir qu'il avoit dans l'illyrie, comme Vicaire du ſaint Siege. An. 593.

Quant au Métropolitain Jean de Lariſſe, ſaint Gregoire lui parle ainſi : Vous meritez d'être privé de la communion du corps de Nôtre-Seigneur pour avoir mépriſé l'admonition de mon predeceſſeur, par laquelle il exemptoit de vôtre juriſdiction, Adrien & ſon Egliſe de Thebes : toutefois nous nous contentons d'ordonner l'execution de cet ordre : enſorte, que ſi vous avez quelque prétention civile ou criminelle contre l'Evêque Adrien, elle ſoit décidée par nos Nonces à C. P., ſi elle eſt mediocre ; ou renvoiée ici au ſaint Siege, ſi elle eſt conſiderable. Le tout ſous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être abſous, que par ordre du Pontife Romain, excepté à l'article de la mort. Vous reſtituerez auſſi ſans délai, tous les biens ſacrez ou profanes, meubles ou immeubles de l'Egliſe de Thebes, que l'on vous accuſe de retenir, & dont l'état eſt ici joint : ſurquoi, s'il y a quelque differend, nous voulons, que nôtre Nonce à C. P. en prenne connoiſſance. C'eſt ainſi que le Pape ſaint Gregoire termina cette affaire, où nous voions un grand détail de la procedure eccleſiaſtique, & un exemple notable de l'autorité du ſaint Siege. Saint Gregoire aiant appris enſuite par les Evêques de la province de Corinthe, qu'Adrien s'étoit reconcilié avec ſes accuſateurs, envoia ſur les lieux un Diacre de l'Egliſe Romaine, pour ſçavoir s'il n'y avoit point de prévarication dans cet accord. *epiſt.* 7. II. *ind.* II. *ep.* 38.

Au mois de Juillet 593. ſaint Gregoire envoia pour Nonce à C. P. Sabinien, qui fut depuis ſon ſucceſſeur. Il le chargea de pluſieurs lettres, par leſquelles il le recommanda aux perſonnes puiſſantes, XXVIII. Avis à Jean de C. P. *Ibid. epiſt.* 52. *epiſt.* 66.

ſantes, qui étoient de ſes amis : comme au pa-
AN. 593. trice Priſcus, qui commandoit les troupes en
epiſt. 52. Orient ; & au medecin Theotime. Il le recommanda auſſi à Jean le jeûneur, par une lettre qui fait voir le commencement de la froideur entre ſaint Gregoire & ce Patriarche. Le Pape lui avoit écrit deux fois, touchant l'affaire d'un Prêtre nommé Jean ; & de quelques moines d'Iſaurie accuſez d'hereſie : dont l'un qui étoit Prêtre, & ſe nommoit Anaſtaſe, avoit reçû des coups de bâton dans l'Egliſe de C. P. Le Patriarche Jean écrivit à ſaint Gregoire, qu'il ne ſavoit ce que c'étoit. Sur quoi ſaint Gregoire lui dit : J'ai été fort ſurpris de cette réponſe. Car, ſi vous dites vrai, qu'y a-t-il de pire, que de voir les ſerviteurs de Dieu ainſi traitez, & que le Paſteur qui eſt preſent, ne le ſache pas ? Mais, ſi vous le ſavez, que répondrai-je à l'écriture,
Sup. l. 11. qui dit : La bouche qui ment tuë l'ame ? Eſt-ce là où ſe termine cette grande abſtinence ? Et ne vaudroit-il pas mieux qu'il entrât de la chair dans vôtre bouche, que d'en voir ſortir un diſcours faux, pour vous moquer du prochain ? Dieu me
11. *ind.* 11. garde d'avoir de vous cette penſée. Ces lettres
epiſt. 64. portent vôtre nom, mais je ne croi pas qu'elles ſoient de vous. Elles ſont plûtôt de ce jeune homme qui eſt auprès de vous : qui ne ſait encore rien des choſes de Dieu, qui ne connoît pas les entrailles de la charité ; que tout le monde accuſe de pluſieurs crimes : qui tous les jours, dit-on, cherche à profiter de la mort de quelqu'un par des teſtamens ſecrets ; n'aiant ni crainte de Dieu, ni reſpect humain qui le retienne. Croiez-moi, mon venerable frere, vous devez commencer par le corriger. Car ſi vous continuez à l'écouter, vous n'aurez point de paix avec vos freres. Il ſe remet au Diacre Sabinien, pour traiter plus amplement cette affaire des Prêtres offen-

offenſez ; & conclut en diſant : Je ſouhaite qu'il vous trouve tel, que je vous ai autrefois connu à C. P. AN. 593.

Saint Gregoire écrivit de cette même affaire au patrice Narſés en ces termes : Je vous déclare que je ſuis réſolu de la pourſuivre de tout mon pouvoir ; & ſi je voi qu'on ne garde pas les canons du ſaint Siege, Dieu m'inſpirera ce que je dois faire contre ceux qui les mépriſent. Je vous prie de me pardonner, ſi je vous fais une réponſe ſi courte. Je ſuis ſi accablé d'afflictions, que je n'ai le courage, ni de lire, ni d'écrire de longues lettres.

XXIX. Preſens de Coſroëz à S. Serge.

Vers le même-tems il écrivit à Domitien Evêque de Melitine metropole d'Armenie, & parent de l'Empereur Maurice : qui avoit écrit à ſaint Gregoire ſur quelques explications morales de l'écriture, & ſur le peu de ſuccès de ſon zele pour la converſion du Roi de Perſe. C'étoit Coſroës, dont le pere Hormiſda aiant été tué par les Perſes, celui-ci fut reconnu Roi, & incontinent après chaſſé par un parti contraire. Il ſe retira dans les terres des Romains : l'Empereur Maurice lui donna toutes ſortes de ſecours ; & pour lui faire plus d'honneur, il lui envoia l'Evêque Domitien, qui ſe trouvoit tout porté par le voiſinage de ſa ville de Melitine : & que ſon eſprit & ſa prudence rendoient capable de conduire les plus grandes affaires. L'Empereur envoia auſſi à Coſroës Gregoire Evêque d'Antioche, que Coſroës admira, & pour les preſens qu'il en reçut, & pour la ſageſſe de ſes conſeils. Ce prince s'étant avancé juſques à Hieraple metropole de la province de l'Eufrate : retourna en Perſe, & par le ſecours des Romains, défit ſes ennemis & recouvra ſon roiaume.

Evagr. VI. hiſ. c. 16. 17. c. 18. c. 19.

Il crut avoir reçu de grands ſecours du martyr ſaint Serge, ſi fameux en ces quartiers-là : c'eſt

Theophil. V. hiſt. c. 15.

Evag. VI. c. 21. pourquoi il envoia à ſaint Gregoire Evêque d'Antioche, une croix ornée d'or & de pierreries : qui avoit autrefois été donnée par l'Imperatrice Theodora femme de Juſtinien, puis enlevée par l'ancien Coſroës, avec le reſte du treſor de ſaint Serge. Coſroës le jeune l'accompagna d'une autre croix d'or, où il fit mettre une inſcription greque, qui contenoit en ſubſtance : Moi Coſroës, Roi des Rois, fils d'Hormiſda, m'étant retiré chez les Romains à cauſe de la revolte de Varame ; & ſachant que le malheureux Zadeſpram vouloit revolter contre moi la cavalerie de Niſible, j'envoiai de la cavalerie contre lui. Et aiant appris que le fameux ſaint Serge accorde ce qu'on lui demande ; je lui promis le ſeptiéme de Janvier, la premiere année de mon regne, que ſi mes gens tuoient ou prenoient Zadeſpram, j'envoierois à ſa maiſon en l'honneur de ſon nom, une croix ornée de pierreries. Le neuviéme de Fevrier on m'apporta la tête de Zadeſpram. Aiant donc été exaucé, afin que perſonne n'en doute, je lui envoie cette croix, avec celle qui avoit été envoiée par l'Empereur Juſtinien, & enlevée par Coſroës, Roi des Rois, fils de Cabad mon pere, & trouvée dans mes treſors.

Sur. liv. XXXIII. n. 8.

Theophil. c. 14. Gregoire Patriarche d'Antioche, reçut ces croix du conſentement de l'Empereur Maurice, & les dépoſa ſolemnellement dans l'Egliſe de ſaint Serge. Peu de temps après Coſroës y envoia encore d'autres preſens ; ſçavoir une patene & un calice à l'uſage des ſacrez myſteres, une croix pour être dreſſée ſur la ſainte table, & un encenſoir, le tout d'or : avec des rideaux pour la porte de l'Egliſe ornez d'or. Sur la patene étoit une inſcription greque, portant que Coſroës avoit envoié ces preſens à ſaint Serge, en execution d'un vœu qu'il avoit fait, pour obtenir que Sira ſa femme, qui étoit Chrétienne, devint groſſe,

groſſe, comme il étoit arrivé. Ces diſpoſitions de Coſroës, & les converſations qu'il avoit euës avec ces Evêques, avoient fait eſperer qu'il ſe feroit Chrétien lui-même, & on avoit cru en Eſpagne qu'il l'étoit : comme il paroît par le témoignage de Jean Abbé de Biclar. Mais la lettre de ſaint Gregoire à Domitien, fait voir le contraire ; car il lui dit : Quoique je ſois affligé de ce que l'Empereur des Perſes ne s'eſt pas converti : je ne laiſſe pas d'avoir une grande joie, que vous lui ayiez prêché la foi chrétienne, puiſque vous en aurez la récompenſe. Car encore que l'Ethiopien ſorte du bain auſſi noir qu'il y eſt entré, le baigneur ne laiſſe pas d'être paié. *Chr. in fin.*

Naaman chef des Saraſins ou Arabes du deſert, ſe convertit vers ce tems-là. C'étoit un payen très-cruel, juſques à immoler de ſa main des hommes à ſes faux dieux. Il reçut le baptême, convertit tous les ſiens : fondit une idole d'or de Venus, & la diſtribua aux pauvres. *Evag. VI. hiſt. c. 22.*

En ce tems vivoit une ſainte Perſienne nommée Golandouche, que l'on nommoit la martyre vivante. Etant de la race des mages, & attachée à toutes leurs ſuperſtitions, elle fut mariée à un des premiers du ſenat, & en eut deux fils. Trois ans après étant ravie en extaſe, elle apprit d'un Ange le myſtere de la religion chrétienne. On la livra aux mages, qui lui firent ſouffrir pluſieurs tourmens; mais elle les ſurmonta, & fit de très-grands miracles. Elle découvroit les choſes cachées, & prédiſoit l'avenir. Elle vint ſur les terres des Romains à Circeſium, à Daras, & juſques à Jeruſalem. L'Empereur voulut la faire venir à C. P. mais elle s'en excuſa. Après avoir converti à JESUS-CHRIST tous ceux de ſa famille, & pluſieurs autres, elle mourut à Hiérapolis : dont l'Evêque Etienne écrivit ſa vie, ſur ce qu'il avoit appris de ſa propre bouche. *Evag. VI. hiſt. c. 20. Niceph. XVIII. c. 25. Theophil. V. hiſt. c. 12.*

Le

AN. 593. XXX. Mort de Gregoire d'Antioche. *Ibid. c. 23.*

Le Patriarche Gregoire après avoir reçu les preſens de Coſroës, viſita les ſolitudes de la frontiere, où les erreurs de Severe avoient grand cours. Il ramena à l'Egliſe pluſieurs bourgs, villages & monaſteres, & des tribus entieres. Il alla pour aſſiſter à la mort de ſaint Simeon ſtilite le jeune, qui étoit diſciple d'un autre ſtilite, & paſſa ſoixante & huit ans ſur deux colomnes, l'une après l'autre. Il faiſoit quantité de miracles, principalement ſur les malades, prediſoit l'avenir, & connoiſſoit les penſées ſecretes. L'hiſtorien Evagre dit l'avoir éprouvé lui-même; & ajoûte, qu'il y avoit pour le voir, un grand concours de toutes nations, Romains & barbares. Le Patriarche Gregoire aiant donc appris du même Evagre, que Simeon étoit malade à la mort, courut pour lui dire le dernier adieu: mais il arriva trop tard. Gregoire mourut lui-même peu de tems après, & Anaſtaſe rentra dans le ſiege d'Antioche, vingt-trois ans après qu'il en avoit été chaſſé: c'eſt-à-dire l'an 593. Jean Patriarche de Jeruſalem, mourut la même année 593. & eut pour ſucceſſeur Amos, qui tint le ſiege huit ans. C'eſt à cette année douziéme de l'Empereur Maurice, qu'Evagre finit ſon hiſtoire eccleſiaſtique, le ſiege de Jeruſalem étant vacant après la mort de Jean. Depuis Evagre, nous n'avons plus d'hiſtoire eccleſiaſtique ſuivie, & nous la tirons des vies particulieres des Saints, des lettres & des autres écrits de chaque tems, même des hiſtoires profanes.

Cap. 14.

Sup. XXXIV. n. 28.

XXXI. Loi contre les ſoldats moines. *Sup. VIII. n.* 23.

L'Empereur Maurice avoit fait l'année precedente, une loi, portant défenſe à ceux qui auroient exercé des charges publiques, d'entrer dans le clergé, ni dans les monaſteres; & à tous ceux qui étoient marquez à la main, comme ſoldats enrôllez, d'embraſſer la vie monaſtique. Saint Gregoire reçut cette loi par un écuyer de l'empe-

Digitized by Google

l'Empereur, nommé Longin : & ne put alors faire de réponſe, étant malade. Mais ſur la fin de l'indiction onziéme, au mois d'Août 593. il écrivit à l'Empereur une lettre, qui commence ainſi : C'eſt ſe rendre coupable devant Dieu, que de ne pas agir avec les Princes en toute ſincerité. Je ne vous parle en cette remontrance, ni comme Evêque, ni comme miniſtre public, mais comme particulier : parce que j'étois à vous, avant que vous fuſſiez le maître de tout le monde. Il rapporte enſuite la diſpoſition de la loi, & louë la premiere partie, qui exclut de la clericature les officiers publics. Car, dit-il, ces gens veulent plûtôt changer d'emploi, que quitter le ſiecle. Mais j'ai été fort étonné, de ce que vous défendez par la même loi, à ceux qui ont adminiſtré les affaires publiques, d'embraſſer la vie monaſtique. Car le monaſtere peut rendre leurs comptes & payer leurs dettes. C'eſt que les moines portoient alors leurs biens avec eux dans la communauté, & recevoient des ſucceſſions : ainſi le monaſtere qui profitoit de leurs biens, devoit ſe charger de leurs dettes, ou ne les pas recevoir. Saint Gregoire continuë : La défenſe que la loi fait aux ſoldats, d'embraſſer la vie monaſtique, m'épouvante pour vous, je l'avouë. C'eſt fermer à pluſieurs le chemin du ciel : car encore que l'on puiſſe vivre ſaintement dans le ſiecle, il y en a beaucoup qui ne peuvent être ſauvez ſans tout quitter. En cette lettre, & en pluſieurs autres, ſaint Gregoire parle des Empereurs en plurier : parce que Maurice avoit aſſocié à l'Empire Theodoſe ſon fils, le 14. d'Avril 591. Il continuë :

AN. 595. 11. *ind.* ep. 62.

Nov. V. c. 3.

Moi, qui parle ainſi à mes maîtres, qui ſuis-je, ſinon un ver de terre ? Toutefois je ne puis m'empêcher de leur parler, voiant cette loi oppoſée à Dieu. Car la puiſſance vous a été donnée

née d'enhaut ſur tous les hommes, pour aider
An. 593. les bons deſirs, & faire ſervir le royaume de la terre au royaume des cieux. Et cependant on dit tout haut, que celui qui ſera une fois engagé au ſervice de la terre, ne pourra ſervir JESUS-CHRIST, avant que ſon tems ſoit expiré; ou qu'il n'ait reçû ſon congé, comme invalide. Voici ce que JESUS-CHRIST vous répond à cela par ma bouche: De ſecretaire je vous ai fait capitaine des gardes, puis Ceſar, puis Empereur & Pere d'Empereurs, j'ai ſoumis à vôtre puiſſance mes Prêtres; & vous retirez vos ſoldats de mon ſervice? Répondez, je vous prie Seigneur à vôtre ſerviteur, que répondrez-vous à vôtre maître, quand il viendra vous juger & vous parler ainſi? Et enſuite: Je vous conjure par ce juge terrible, de ne pas obſcurcir devant Dieu tant de larmes que vous répandez, tant de prieres, de jeûnes & d'aumônes, que vous faites: mais d'adoucir ou de changer cette loi. Pour moi étant ſoûmis à vos ordres, je l'ai envoiée dans les diverſes parties du monde; & je vous ai repreſenté qu'elle ne s'accorde pas avec la loi de Dieu. J'ai donc rempli mon devoir de part & d'autre: puiſque j'ai obéi à l'Empereur, & declaré mes ſentimens pour l'interêt de Dieu.

Saint Gregoire adreſſa cette lettre à Theodore ſon ami particulier medecin de l'Empereur, auprès duquel il avoit grand credit, & qui l'emploia depuis à negocier la paix avec le Can des Avares. Saint Gregoire lui dit entre autres choſes: Si le motif de cette loi eſt que les converſions des ſoldats diminuent les armées: l'Empereur doit ſonger, que c'eſt moins par la force de ſes troupes, que par celle de ſes prieres, qu'il a vaincu les Perſes. Or il me ſemble dur, qu'il détourne ſes ſoldats du ſervice de celui, qui l'a rendu le maître non ſeulement des ſoldats, mais

des

des Evêques. Et enſuite : Je vous prie de preſenter ma remontrance à l'Empereur en ſecret, & dans un tems favorable. Je ne veux pas qu'elle lui ſoit renduë publiquement par mon Nonce. Comme vous le ſervez avec plus de familiarité, vous pouvez lui parler plus librement de l'interêt de ſa conſcience, au milieu de tant d'occupations qui le détournent. Si vous êtes écouté, vous procurerez le bien de ſon ame & de la vôtre : ſi vous ne l'êtes pas, vous aurez toûjours travaillé pour la vôtre. Nous verrons enſuite comment cette loi fut moderée. AN. 593. *Inf. n. 53.*

XXXII. Conſtantius Evêque de Milan.

Laurent Archevêque de Milan, étant mort vers le mois de Mars de cette année 593. un Prêtre de la même Egliſe nommé Magnus, ſe plaignit au Pape, que Laurent l'avoit excommunié injuſtement. Le Pape aiant reconnu qu'il étoit ainſi, permit à Magnus d'exercer ſes fonctions, & de communier : laiſſant à ſa conſcience, s'il ſe ſentoit coupable de quelque faute, de l'expier en ſecret. En même-tems il le charge d'avertir le clergé & le peuple de proceder unanimement à l'élection d'un Evêque. Ils choiſirent en effet Conſtantius Diacre de la même Egliſe de Milan : & le clergé envoia le decret à l'élection de ſaint Gregoire, par le même Prêtre Magnus, & un clerc nommé Hippolite. Mais parce que ce decret n'étoit pas ſouſcrit, le Pape craignit qu'il n'y eût de la ſurpriſe ; & envoia Jean Soûdiacre de l'Egliſe Romaine, avec ordre d'aller à Gennes, où pluſieurs Milanois s'étoient retirez, pour éviter les hoſtilitez des Lombards. Vous les aſſemblerez, dit ſaint Gregoire, & ſi vous voiez, que tous unanimement s'accordent à l'élection de Conſtantius ; vous le ferez conſacrer, de nôtre conſentement, par les Evêques de la province, ſuivant l'ancienne coûtume. En ſorte que le ſaint Siege conſerve ſon autorité, ſans dimi- 11. *Ind.* 11. *epiſt.* 26. *Ibid. ep.* 29. 30.

diminuer les droits des autres. Dans le reſte de
AN. 593. l'Italie, les Evêques Elûs ſur les lieux, venoient à Rome, pour être ſacrez par le Pape : comme nous avons vû par l'exemple de Naples. Dans la province de Milan, l'Archevêque les conſacroit, & ils le conſacroient lui-même; mais avec le conſentement du Pape.

Saint Gregoire chargea le Soûdiacre Jean de deux lettres : l'une, pour le clergé de Milan ; l'autre, pour Romain Exarque d'Italie, à qui il
Ind. 11. recommande Conſtantius. Dans la premiere, il
ep. 19. dit : je connois bien le Diacre Conſtantius, que vous avez choiſi ; il a été long-tems avec moi, quand j'étois Nonce à C. P., & je n'y ai rien connu de reprehenſible. Mais parce que j'ay formé la reſolution depuis long-tems, de ne procurer l'épiſcopat à perſonne, je me contenterai de joindre à vôtre élection mes prieres vers Dieu, afin qu'il vous donne un digne Paſteur. Jugez à preſent celui qui vous convient, avec d'autant plus de circonſpection, que quand il ſera une fois conſacré il ne vous ſera plus permis de le juger : mais ſeulement de lui obéir avec une entiere ſoumiſſion ou plûtôt à Dieu, qui vous l'aura donné. Ce que ſaint Gregoire dit ici, qu'il ne procure à perſonne l'épiſcopat, ſe doit entendre des Egliſes, qui ne dépendoient pas immediatement de lui ; car en celles-là, il ne faiſoit pas difficulté de nommer des Evêques, quand le clergé & le peuple avoient peine à s'accorder. Conſtantius fut
III. *epiſt.* 1. élu & conſacré Evêque de Milan, d'un commun conſentement : ſaint Gregoire le felicita ſur ſon élection, lui donnant les avis convenables, & lui envoiant le pallium. La lettre eſt du mois de Septembre 593. au commencement de la douziéme indiction.

XXXIII. Theodelinde ſeduite par les ſchiſmatiques.

Conſtantius avoit envoié au Pape ſa confeſſion de foi ſelon la coûtume ; & quoiqu'il n'y fût point

point parlé des trois chapitres, trois Evêques de ſa province ne laiſſoient pas de faire courir le bruit, qu'il s'étoit obligé par écrit à les condamner. Sous ce prétexte ils ſe ſéparerent de ſa communion, & perſuaderent à la Reine Theodelinde de s'en ſéparer auſſi. Saint Gregoire l'ayant appris, écrivit en même tems deux lettres à Conſtantius : la premiere, pour lui ſeul, où il lui dit : Vous ſavez s'il a été parlé entre nous des trois chapitres : quoique Laurent vôtre predeceſſeur en eût envoié au ſaint Siege une reconnoiſſance très-expreſſe, à laquelle ſouſcrivirent les perſonnes les plus nobles, & moi entr'eux, comme étant alors Préteur de Rome. La ſeconde lettre étoit pour être montrée aux Evêques qui s'étoient ſéparez : Le Pape y déclare encore, qu'il n'a point été mention des trois chapitres entre lui & Conſtantius, & proteſte en ſa conſcience, qu'il conſerve la foi du concile de Calcedoine, & n'oſe rien ôter ni ajoûter à ſa définition : anathématiſant, quiconque croit plus ou moins. Puis il ajoûte : Celui qui n'eſt pas content de cette déclaration, n'aime pas tant le concile de Calcedoine, qu'il hait l'Egliſe nôtre Mere.

III. *epiſt.* 4.

III. *epiſt* 4.

Id. ep. 2.

III. *epiſt* 3.

Avec ces lettres ſaint Gregoire en envoia une troiſiéme à Conſtantius, pour la Reine Theodelinde : mais comme il y parloit du cinquiéme concile, Conſtantius ne jugea pas à propos de la rendre à cette Princeſſe, de peur de la ſcandaliſer. Saint Gregoire approuva ſa conduite, & lui envoia une autre lettre pour elle : où il ſe contente de louër les quatre premiers conciles, ſans parler du cinquiéme ; & exhorte la Reine à écrire inceſſamment à Conſtantius, pour lui témoigner qu'elle agrée ſon ordination, & qu'elle embraſſe ſa communion. Saint Gregoire écrivant en même tems à Conſtantius, lui dit : Quant

III. *epiſt.* 37.

III. *epiſt.* 33.

Digitized by Google

III. *epiſt.* 37. Quant au concile de C. P. que pluſieurs nomment le cinquiéme, vous devez ſavoir qu'il n'a rien décidé contre les quatre precedens. Car on n'y a point traité de la foi, mais ſeulement de quelques perſonnes, dont il n'y a rien dans le concile de Calcedoine. Seulement après avoir fait les canons, on émeut quelque diſpute ſur ces perſonnes, & on l'examina dans la derniere action. On void ici, que le Pape ſaint Gregoire ne comptoit pour actes du concile de Calcedoine, que les ſept premieres actions, comprenant la définition de foi & les canons; & regardoit tout le reſte comme des affaires particulieres, & ſans conſequence pour l'Egliſe univerſelle.

V. ſup. lib. XXVIII. n. 21. 31.

Epiſt. 37. Dans la même lettre ſaint Gregoire répond à Conſtantius ſur pluſieurs autres articles. L'Evêque & les citoiens de Breſſe vouloient que Conſtantius leur déclarat avec ſerment, qu'il n'avoit point condamné les trois chapitres. Sur quoi ſaint Gregoire dit: Si vôtre Prédeceſſeur ne l'a pas fait, on ne doit pas vous le demander: s'il l'a fait, il a fauſſé ſon ſerment & s'eſt ſeparé de l'Egliſe catholique: ce que je ne crois pas. Mais pour ne pas ſcandalizer ceux qui vous ont écrit, envoiez-leur une lettre, où vous déclariez avec anathême, que vous n'affoibliſſez en rien la foi du concile de Calcedoine, ni ne recevez ceux qui l'affoibliſſent: que vous condamnez tous ceux qu'il a condamnez, & juſtifiez tous ceux qu'il a juſtifiez. Quant au ſcandale qu'ils prennent, de ce que vous ne nommez point à la Meſſe nôtre confrere Jean Evêque de Ravenne; il faut vous informer de l'ancienne coûtume, & la ſuivre. Sachez auſſi, s'il vous nomme à l'autel: car, s'il ne le fait pas, je ne voi rien qui vous oblige à le nommer. On void qu'il étoit d'uſage alors, de nommer

à

à l'autel les Evêques vivans des grands Sieges: comme nous y nommons le Pape.

XXXIV. Reprimendes à Jean de Ravenne.

Saint Gregoire n'étoit pas content de Jean Evêque de Ravenne : qui ſous pretexte du ſéjour que les Empereurs avoient fait en cette ville, & de la reſidençe que les Exarques y faiſoient encore, vouloit ſe diſtinguer, non ſeulement des autres Evêques, mais des Métropolitains. Le Pape aiant appris, qu'il affectoit de porter le pallium, même dans les proceſſions, lui en écrivit par Caſtorius Notaire de l'Egliſe Romaine ; & Jean de Ravenne répondit par une lettre fort ſoumiſe en apparence : mais où il ſoûtient ſon uſage, & touchant le pallium dans les proceſſions, & touchant les manipules, que ſes Prêtres & ſes Diacres portoient même à Rome, à ce qu'il prétend. J'appelle manipule, ce que le latin nomme *mappula* : c'eſt-à-dire une ſerviette, que les Prêtres & les Diacres portoient, lorſqu'ils ſervoient à l'autel. Saint Gregoire n'étant point content de cette réponſe, ecrivit à Jean de Ravenne une lettre, où il dit, parlant des proceſſions : comment ſe peut-il faire, que dans ce tems de cendre & de cilice, au milieu des gemiſſemens du peuple, vous portiez par les ruës cet ornement, que vous vous défendez d'avoir porté dans la ſale ſecrete de l'Egliſe? Vous devez vous conformer à l'uſage de tous les Métropolitains : ou montrer un privilege du Pape, ſi vous prétendez en avoir. Or nous avons fait chercher exactement dans nos archives ; & nous n'avons rien trouvé. Nous avons interrogé Pierre Diacre, Gaudioſe défenſeur, & Michel Primicier, qui ont été Nonces de nos Prédeceſſeurs à Ravenne ; & ils ont nié abſolument, que vous l'aiez ainſi pratiqué en leur preſence. Nôtre clergé nie auſſi ce que vous attribuez au vôtre, touchant l'uſage des manipules. Nous le permettons

Ind. 11. *epiſt.* 55.

Ibid. epiſt. 54.

tons

tons toutefois à vos premiers Diacres, mais ſeu-
An. 593. lement quand ils vous ſervent. Cette lettre eſt du mois de Juillet 593.

IV. *epiſt.* 11. Jean de Ravenne ne s'y rendit pas ; mais il fit ſolliciter le Pape par l'exarque, par le prefet d'Italie, & par les autres perſonnes conſiderables qui demeuroient à Ravenne, de lui accorder ſa prétention : & le Pape aiant appris, qu'effectivement ſes predeceſſeurs avoient porté le pallium aux proceſſions, des fêtes de ſaint Jean-Baptiſte, de ſaint Pierre & de ſaint Apollinaire premier Evêque de Ravenne : lui accorda par proviſion de le porter à ces trois fêtes, & au jour de ſon ordination. Mais comme Jean de Ravenne continua toûjours de porter le pallium hors de l'Egliſe, ſans obſerver cette reſtriction : le Pape lui écrivit une lettre plus forte, qui commence ainſi :

IV. *epiſt.* 15. La premiere choſe qui m'afflige eſt, que vous m'écrivez d'un cœur double des lettres pleines de flatteries, qui ne s'accordent pas avec vos diſcours ordinaires. En ſecond lieu, de ce que vous uſez de railleries, qui ne conviennent qu'à de jeunes écoliers : de diſcours mordans, dont vous vous ſavez bon gré, & de médiſances contre ceux que vous loüez en leur preſence. En troiſiéme lieu, que quand vous êtes en colere, vous dites à vos domeſtiques des injures les plus infames. De plus, vous ne vous appliquez point à regler les mœurs de vôtre clergé, & vous ne le traitez qu'en maître. Enfin, ce qui montre le plus de hauteur, que vous portez le pallium hors l'Egliſe. Tout cela fait voir, que vous mettez l'honneur de l'Epiſcopat dans l'oſtentation exterieure, & non pas dans l'interieur. Il l'exhorte enſuite fortement & tendrement à ſe corriger de ces défauts, principalement de la duplicité ; & finit par ces mots : Répondez-moi, non par des paroles, mais par vos mœurs.

Ce

Ce fut vers ce tems-là que ſaint Gregoire compoſa ſes dialogues, la quatriéme année de ſon pontificat, à la priere de ſes freres, c'eſt-à-dire, des Clercs & des Moines, qui vivoient familierement avec lui; & qui le preſſoient d'écrire quelque choſe des miracles des Saints, dont ils avoient ouï parler en Italie. C'eſt ce qu'il dit dans une lettre écrite vers le mois de Juillet de l'indiction onziéme, en 593. à Maximien Evêque de Syracuſe : le priant de lui écrire les faits de cette nature, qui lui reviendront en memoire. Lui-même rapporte ainſi l'occaſion de cet ouvrage : Un jour étant accablé de l'importunité de quelques gens du monde, qui exigent de nous en leurs affaires, ce que nous ne leur devons point : je me retirai dans un lieu écarté, où je puſſe conſiderer librement tout ce qui me déplaiſoit dans mes occupations. Ce lieu de retraite, étoit le monaſtere de ſaint André à Rome, que ſaint Gregoire avoit fondé. Il continuë : Comme j'y étois aſſis très-affligé, & gardant un long ſilence : j'avois auprès de moi le Diacre Pierre, mon ami depuis la premiere jeuneſſe, & le compagnon de mes études ſur l'Ecriture ſainte. Me voyant dans cette affliction, il me demanda ſi j'en avois quelque nouveau ſujet. Je lui répondis : Ma douleur eſt vieille par l'habitude que j'en ai formée, & nouvelle en ce qu'elle augmente tous les jours. Je me ſouviens de ce que mon ame étoit dans le monaſtere au-deſſus de toutes les choſes periſſables, uniquement occupée des biens celeſtes, ſortant de la priſon de ſon corps par la contemplation : deſirant la mort, que la plûpart regardent comme un ſupplice, & l'aimant comme l'entrée de la vie & la récompenſe de ſon travail. Maintenant, à l'occaſion du ſoin des ames, je ſuis chargé des affaires ſeculieres; & après m'être répandu au dehors par condeſcendance,

AN. 593. XXXV. Dialogues de S Gregoire. II. *ind.* II. *ep.* 50 *lib.* I. *dial. præf.*

Inſer. to. 4. *Analect.*

Digitized by Google

dance, je viens plus foible à mon interieur. Le
AN. 593 poids de mes ſouffrances augmente, par le ſouvenir de ce que j'ai perdu : mais à peine m'en ſouvient-il : car à force de déchoir, l'ame en vient juſques à oublier le bien qu'elle pratiquoit auparavant. Pour ſurcroît de douleur, je me ſouviens de la vie de quelques ſaints perſonnages, qui ont entierement quitté le monde : & leur élevation me fait mieux connoître la profondeur de ma chûte. Je ne ſçai, répondit Pierre, de qui vous voulez parler : car je n'ai pas ouï dire, qu'il y ait eu en Italie des gens d'une vertu extraordinaire : du moins qui aient fait des miracles. Saint Gregoire dit : Le jour ne me ſuffiroit pas, ſi je voulois raconter ce que j'en ſai, ſoit par moi-même, ſoit par des témoins d'une probité & d'une fidélité reconnuë. Pierre le pria de lui raconter quelques-uns de ces faits, pour l'édification de ceux qui ſont plus touchez des exemples que de la doctrine : & ſaint Gregoire y conſentit, & ajoûta : Pour ôter tout ſujet de doute ; je marquerai à chaque fait ceux de qui je l'ai appris. En quelques-uns je rapporterai leurs propres paroles : en d'autres je me contenterai de rapporter le ſens, parce que leur langage ſeroit trop ruſtique. C'eſt que la langue latine étoit déja fort corrompuë dans la bouche du peuple : enſorte que ces expreſſions auroient été indecentes dans un ouvrage ſerieux.

Saint Gregoire continuë ſon dialogue entre lui & Pierre, lui racontant les hiſtoires merveilleuſes de pluſieurs Saints d'Italie, diſtribuées en quatre livres. Le premier commence à ſaint Honorat, qui établit un monaſtere à Fondi, où il gouverna environ deux cens Moines, & mourut vers l'an 550. Il paſſe enſuite à ſaint Libertin, & ſaint Hortulan du même monaſtere : puis il vient à ſaint Equice Abbé, dans la province de Valerie :

Valerie : dont j'ai parlé en ſon lieu. Il fait mention de pluſieurs autres ſaints Abbez & Moines: par où l'on peut juger que dans le ſixiéme ſiecle, le nombre des monaſteres étoit déja grand en Italie. Il parle auſſi de quelques ſaints Evêques; Marcellin d'Ancone, Boniface de Ferente, Fortunat de Todi. Le ſecond livre eſt tout entier, de la vie de ſaint Benoît : le troiſiéme traite encore de pluſieurs ſaints Evêques; entre autres des Papes Jean premier & Agapit : de ſaint Datius de Milan, ſaint Sabin de Canuſe, ſaint Caſſius de Narni, ſaint Sabin de Plaiſance, ſaint Cerbone de Populonium, ſaint Herculan de Perouſe : de pluſieurs ſaints Prêtres & Moines. Le quatriéme livre eſt principalement emploié à prouver l'immortalité de l'ame, dont pluſieurs doutoient même dans le ſein de l'Egliſe; & ſaint Gregoire avouë dans un de ſes ſermons, que lui-même avoit autrefois douté de la reſurrection. Il prouve donc l'immortalité de l'ame, premierement par l'autorité de l'Eccleſiaſte, qui dit : Quel avantage a le ſage ſur l'inſenſé ? & quel avantage a le pauvre, ſinon qu'il va où eſt la vie ? Et en paſſant, il donne la clef de ce livre, en diſtinguant les objections des ſolutions. Enſuite, pour rendre cette verité ſenſible aux hommes les plus groſſiers : il rapporte pluſieurs apparitions des ames, ou à la ſortie de leurs corps, ou après la mort. Et à cette occaſion il enſeigne, qu'il y a un purgatoire par le feu, pour purifier les ames des pechez les plus legers, qu'elles n'ont pas expiez pendant cette vie.

AN. 593.

Sup. liv. XXXII. n. 20.

I. *Dialog. c. 6. 9. 10.*

Sup. XXXII. n. 13. & c. n. 47.

III. *dial. c. ult.*

Hom. 26. in evang.

IV. *Dialog. c. 4.*

Eccl. VI. 8.

IV. *Dialog. c. 39.*

Je ſçai que cet ouvrage de ſaint Gregoire, eſt celui que les critiques modernes ont trouvé plus digne de leur cenſure, & quelques-uns de leurs mépris. Mais ce que j'ai rapporté, & ce que je rapporterai encore des actions & des ſentimens de ce ſaint Pape, ne permet, ce me ſemble, de

le ſoupçonner, ni de foibleſſe d'eſprit, ni d'artifice. On voit par tout l'humilité, la candeur, la bonne foi, avec une grande fermeté & une prudence conſommée. Il eſt vrai qu'il avoit plus tourné ſon eſprit aux reflexions morales, & à la conduite des affaires, qu'à l'étude des ſciences ſpeculatives & des lettres humaines. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il a ſuivi le goût de ſon ſiecle, de raconter & de recueillir des faits merveilleux. D'ailleurs ſaint Gregoire n'avoit point à combattre des Philoſophes, qui attaquaſſent la religion par raiſonnement. Il ne reſtoit gueres d'autres payens, que des païſans & des ſerfs ruſtiques, ou des ſoldats barbares : que les faits merveilleux perſuadoient mieux, que les ſyllogiſmes les plus concluans. Tout ce que ſaint Gregoire a crû devoir faire, eſt de ne rapporter que ceux qu'il croioit les mieux prouvez : après avoir pris pour s'en aſſurer toutes les précautions poſſibles. Car en general, ſa foi & ſa pieté ne lui permettoient pas de douter de la puiſſance de Dieu. Son intention, en rapportant ſes miracles, eſt très-pure : c'eſt de confirmer la foi des foibles ſur l'immortalité de l'ame, & la reſurrection des corps : ſur l'interceſſion des Saints, & la veneration de leurs Reliques : ſur l'utilité de la priere pour les morts ; particulierement du ſaint ſacrifice : toutes créances & pratiques établies, comme nous avons vû dès les premiers tems de l'Egliſe.

AN. 593.

Auſſi ces dialogues furent reçus d'abord avec un merveilleux applaudiſſement; & ont continué d'être eſtimez pendant huit ou neuf cens ans. Saint Gregoire les envoia à la Reine Theodelinde ; & l'on croit qu'elle s'en ſervit pour la converſion des Lombards : qui pouvoient ſavoir la verité de la plûpart des miracles qu'ils contiennent, puiſqu'ils étoient arrivez ſur des gens de leur na-

Paul. hiſt. Long. IV. c. 5.

nation, qui n'étoient en Italie que depuis environ trente ans. Le Pape Zacharie traduiſit cet ouvrage en grec environ cent cinquante ans après ; & il fut tellement du goût des Grecs, qu'ils en donnerent à ſaint Gregoire le ſurnom de Dialogue. Sur la fin du huitiéme ſiecle, ces livres furent traduits même en Arabe. AN. 593.

XXXVI. Affaire de Maxime de Salone.

Saint Gregoire aiant appris la mort de Natalis Evêque de Salone metropole de Dalmatie : écrivit ainſi au Soûdiacre Antonin, Recteur du Patrimoine de cette province, au mois de Mars de l'indiction onziéme, l'an 593. Avertiſſez inceſſamment le clergé & le peuple de la ville, d'élire unanimement un Evêque, & nous envoiez le decret d'élection : afin que l'Evêque ſoit ordonné de nôtre conſentement, comme dans les anciens tems. Prenez garde, ſur tout, qu'il n'y ait dans cette action, ni preſens donnez, ni protection de perſonnes puiſſantes ; car celui qui eſt élû par cette voie, eſt obligé d'obéïr à ſes protecteurs, aux dépens des biens de l'Egliſe & de la diſcipline. Faites faire devant vous un inventaire fidéle des biens & des ornemens de cette Egliſe ; & en donnez la garde au Diacre Reſpectus, & à Eſtienne primicier des Notaires, à la charge d'en répondre en leur propre bien. Mais avertiſſez l'Evêque Malcus de ne ſe mêler de cette affaire en aucune façon. C'étoit un Evêque de Sicile, qui avoit adminiſtré le Patrimoine de Dalmatie ; mais avec ſi peu de fidélité, que ſaint Gregoire n'en étoit pas content. Il continuë de parler ainſi à Antonin : La dépenſe neceſſaire ſera fournie par l'économe, qui s'eſt trouvé en charge à la mort de l'Evêque, & il en rendra compte au ſucceſſeur. *Sup. n.* 26. 11. *Ind.* 11. *ep.* 22.

Cependant comme Natalis étoit mort avant que d'avoir fait juger à Rome ſon differend, avec l'Archidiacre Honorat, qu'il avoit dépoſé : 11. *Ind.* 11. *ep.* 32.

ſaint Gregoire écrivit à Honorat, le declarant abAN. 593. ſous, & lui ordonnant de continuer ſes fonctions.
Ibid. epiſt. 46. Il fut élû lui-même par le Clergé de Salone ; le Pape approuvoit extrêmement cette élection : mais pluſieurs s'y oppoſerent ; & les Evêques de la province prefererent à Honorat un nommé Maxime, qu'ils regardoient comme plus traitable
III. *epiſt.* 20. & plus favorable à leurs paſſions. Il obtint un ordre de l'Empereur, qui confirmoit ſon élection ;
VII. *epiſt.* 1. IV. *epiſt.* 34. & le fit executer à main armée, par les gens de Romain exarque de Ravenne, qu'il avoit gagné par preſens. Il y eut des Prêtres & des Diacres battus en cette occaſion ; & le Soûdiacre Antonin Recteur du Patrimoine, eût été tué s'il n'eut pris la fuite.

III. *epiſt.* 15. Si-tôt que ſaint Gregoire eut avis de cette entrepriſe, il écrivit aux Evêques de Dalmatie : pour leur défendre par l'autorité de ſaint Pierre, d'ordonner un Evêque à Salone ſans ſon conſentement, ſous peine d'être privez de la participation du Corps & du Sang de Nôtre-Seigneur & de nullité de l'élection ; excluant nommément la perſonne de Maxime. La lettre eſt du mois d'Octobre indiction douziéme, en 593. Au mois d'Avril ſuivant l'an 594. ſaint Gregoire informé des violences commiſes à l'intruſion de Maxime,
III. *epiſt.* 20. lui écrivit à lui-même : declarant d'abord, qu'il tient pour ſubreptice ou pour faux l'ordre de l'Empereur. Car, dit-il, nous n'ignorons pas vôtre vie, & nous ſçavons l'intention de l'Empereur, qui n'a pas accoûtumé de ſe mêler des affaires des Evêques, pour ne ſe pas charger de nos pechez. Nous ne pouvons donc nommer ordination une ceremonie celebrée par des excommuniez ; & juſques à ce que nous ſachions, par les lettres de l'Empereur ou de nôtre Nonce, que vous avez été veritablement ordonné par ſon commandement, nous vous défendons à vous

&

& à vos ordinateurs, de faire aucune fonction ſacerdotale : ni d'approcher du ſaint autel, juſques à nôtre réponſe. Le tout ſur peine d'anathême. On voit ici le reſpect du Pape pour les ordres de l'Empereur. Cette lettre fut affichée publiquement à Salone, mais Maxime la fit déchirer ; & continua de faire les fonctions d'Evêque, ſans y avoir aucun égard. AN. 594. VII. *epiſt.* 1.

Dans le même tems, c'eſt-à-dire, au mois de Juin 594. indiction douziéme, ſaint Gregoire travailloit à la converſion des Barbaricins habitans de Sardaigne, encore idolâtres. Il y envoia Felix Evêque en Italie, & Cyriaque Abbé de ſaint André de Rome, parce que Janvier Evêque de Caillari Metropolitain de la province, n'étoit pas aſſez zelé : juſques-là, que les ſerfs de ſa propre Egliſe étoient encore païens. Les autres Evêques de l'iſle ne negligeoient pas moins la converſion de ces idolâtres. Zabarda, qui commandoit en Sardaigne pour les Romains, ſeconda les intentions de ſaint Gregoire, & offrit la paix aux Barbaricins, en cas qu'ils vouluſſent être Chrétiens. Leur chef nommé Hoſpiton l'étoit déja, & ſaint Gregoire lui recommanda ſes miſſionnaires : l'exhortant à procurer le ſalut de ſa nation. En general preſque tous les païſans de cette île étoient encore païens, comme ſaint Gregoire apprit de Felix & de Cyriaque. Il en fut ſenſiblement affligé ; & en écrivit à tous les nobles & les proprietaires des terres. Conſiderez, dit-il, quel compte vous rendrez à Dieu de vos ſujets. Ils vous ſont confiez pour vous ſervir dans vos interêts temporels, afin que vous procuriez à leurs ames les biens éternels. S'ils font leur devoir, pourquoi ne faites-vous pas le vôtre ?

XXXVII. Affaires de Sardaigne. IV. *epiſt.* 33. III. *epiſt.* 26. III. *epiſt.* 25. III. *epiſt.* 27. III. *epiſt.* 23.

Quant aux païſans ſerfs des Egliſes, il dit à l'Evêque de Caillari : Que me ſert de vous exhorter *epiſt.* 26.

horter à convertir les étrangers, ſi vous negligez
An. 594. de convertir les vôtres ? Il faut abſolument vous y appliquer. Car ſi je puis trouver que quelque Evêque de Sardaigne ait un païſan payen, j'en punirai ſeverement l'Evêque. Que ſi le païſan demeure obſtiné dans ſon infidélité, il faut le charger d'une ſi forte taille, qu'elle l'oblige à entendre raiſon.

Il ſe plaint en cette même lettre de pluſieurs autres abus. Que les Evêques étoient opprimez par les juges laïques : que Janvier ſe laiſſoit mépriſer par ſon clergé, & negligeoit la diſcipline, ſous pretexte de ſimplicité. Et toutefois il l'avoit repris dans une autre lettre, d'avoir excommunié un homme conſiderable, parce qu'il l'avoit injurié. Mais c'eſt le propre des gens foibles, de ſe fâcher legerement. Saint Gregoire lui dit à ce ſujet, que les canons défendent à un Evêque d'excommunier pour ſon injure perſonnelle. Il ſe plaint encore, qu'en Sardaigne on rétabliſſoit en leurs fonctions, des Clercs qui étant dans les ordres ſacrez, étoient tombez en des pechez de la chair : ce qu'il défend abſolument, comme contraire aux canons : quand même ces Clercs auroient fait penitence. Pour prevenir ces inconveniens, ajoûte-t-il, il faut bien examiner ceux que l'on ordonne : s'ils ont gardé la continence pendant pluſieurs années, s'ils ſont affectionnez à la priere & à l'aumône.

Dans une lettre precedente ſaint Gregoire avoit
III. *Epiſt.* 9. dit au même Janvier de Caillari : Les Prêtres ne doivent pas marquer ſur le front avec le ſaint chrême, les enfans baptiſez : mais ſeulement leur faire l'onction ſur la poitrine, afin que les Evêques leur faſſent enſuite celle du front. Mais aiant appris que quelques-uns avoient été ſcan-
III. *Epiſt.* 26. daliſez de cette défenſe, il lui écrivit enſuite : Nous l'avons fait ſuivant l'ancien uſage de nôtre Egli-

Egliſe : ſi quelques-uns en ſont ſi fort contriſtez, nous permettons même aux Prêtres de faire aux baptiſez l'onction du chrême ſur le front, au défaut des Evêques. Pluſieurs Theologiens concluent de cette autorité de ſaint Gregoire, qu'encore que l'Evêque ſoit le miniſtre ordinaire du Sacrement de confirmation, le Prêtre peut l'adminiſtrer par diſpence ; & que les uſages ont été differens ſur ce point, entre les Egliſes d'Occident : comme ils le ſont encore entre l'Egliſe Greque, & la Latine. AN. 594.

XXXVIII. Contre les tranſlations des Reliques.

L'Imperatrice Conſtantine demanda à ſaint Gregoire le chef de ſaint Paul, ou quelque autre partie de ſon corps : pour mettre dans l'Egliſe, que l'on bâtiſſoit à l'honneur de ce ſaint Apôtre dans le palais de C. P. Saint Gregoire lui répondit : Vous m'ordonnez ce que je ne puis, ni n'oſe faire. Car les corps des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul ſont ſi terribles par leurs miracles, que l'on ne peut en approcher, même pour prier, ſans être ſaiſi d'une grande crainte. Mon predeceſſeur ayant voulu changer un ornement d'argent, qui étoit ſur le corps de ſaint Pierre, éloigné toutefois d'environ quinze pieds, eut une viſion terrible. Moi-même j'ai voulu reparer quelque choſe près le corps de ſaint Paul. Il falut creuſer un peu avant auprès de ſon ſepulcre : le ſuperieur du lieu trouva quelques os, qui toutefois ne touchoient pas au ſepulcre, & les tranſporta à un autre lieu ; il en mourut ſubitement après une triſte apparition. Mon predeceſſeur voulant faire quelque réparation près le corps de ſaint Laurent : comme on fouilloit ſans ſavoir préciſément le lieu où il étoit, on ouvrit tout-d'un-coup le ſepulcre : mais les Moines & les Manſionaires qui y travailloient, pour avoir vû le ſaint corps, ſans y avoir touché, moururent tous dans l'eſpace de dix jours. III. *epiſt.* 30.

AN. 594. Sachez donc, Madame, que quand les Romains donnent des Reliques des Saints, ils ne touchent pas aux corps : ils mettent ſeulement dans une boëte un linge, que l'on dépoſe auprès du corps ſaint ; puis on l'en retire & on l'enferme avec la veneration convenable dans l'Egliſe que l'on doit dédier ; & il s'y fait autant de miracles, que ſi l'on y avoit transferé le corps. Du tems du Pape ſaint Leon, quelques Grecs doutant de la vertu de ces Reliques ; il ſe fit apporter des ciſeaux, & coupa le linge, dont il ſortit du ſang, comme rapportent nos anciens. Car non-ſeulement à Rome, mais dans tout l'Occident, on regarde comme un ſacrilege de toucher aux corps des Saints. C'eſt pourquoi nous ſommes fort étonnez de la coûtume des Grecs, d'enlever, à ce qu'ils diſent, les os des Saints, & nous avons peine à le croire. Quelques Moines Grecs étant venus ici il y a environ deux ans, déterroient de nuit des corps morts dans un champ près l'Egliſe de ſaint Paul, & ſerroient les os. Etant pris ſur le fait & interrogez exactement pourquoi ils le faiſoient : ils confeſſerent qu'ils vouloient emporter ces os en Grece comme des Reliques. Cet exemple nous a fait d'autant plus douter, s'il eſt vrai ce que l'on dit, que l'on tranſporte effectivement les os des Saints. C'eſt-à-dire que ſaint Gregoire ſoupçonnoit toutes les Reliques tranſportées d'être fauſſes.

Il ajoûte enſuite, parlant toûjours à l'Imperatrice : Ce commandement, que je ne puis executer, ne vient pas de vous, autant que je puis connoître : mais de ceux qui veulent me faire perdre vos bonnes graces. Je me confie en Dieu, que vous ne vous laiſſerez point ſurprendre. Mais afin de ne pas fruſtrer vôtre pieux deſir, je vous envoierai inceſſamment quelque par-

particule des chaînes que ſaint Paul a portées au cou & aux mains, & qui font beaucoup de miracles ; ſi toutefois je puis en emporter quelque choſe avec la lime. On vient ſouvent demander de cette limaille : l'Evêque prend la lime, & quelquefois il en tire des particules en un moment, quelquefois il lime long-tems ſans rien tirer. Cette lettre à l'Imperatrice eſt du mois de Juin indiction douziéme, en 594. On y voit ce que c'étoit que les Reliques des ſaints Apôtres, dont parle ſaint Gregoire en pluſieurs autres lettres. C'étoit ordinairement un *brandeum* : ainſi nommoit-on ces linges, qui avoient été mis quelque tems auprès de leurs ſepulcres, & que l'ignorance des derniers ſiécles faiſoit paſſer pour des corporaux. Quelquefois c'étoit de la limaille des chaînes de ſaint Pierre ou de ſaint Paul, que l'on enfermoit dans des croix ou dans des clefs d'or. Il y a un très-grand nombre de lettres, où il eſt parlé de ces clefs, & de leurs miracles. AN. 595. I. *epiſt.* 25. 29. 30. *&c.*

Ce que dit ſaint Gregoire, que quelques perſonnes lui vouloient nuire dans l'eſprit de l'Imperatrice, ſemble ſe rapporter principalement à Jean Patriarche de C. P. avec lequel il eut alors un grand differend. Jean envoia à ſaint Gregoire les actes d'un jugement qu'il avoit rendu contre un Prêtre, accuſé d'hereſie ; dans leſquels il prenoit preſque à chaque ligne, le titre de Patriarche œcumenique. Saint Gregoire voulant garder l'ordre de la correction fraternelle, en fit parler deux fois à Jean par ſon Nonce ; & enſuite lui en écrivit le premier de Janvier indiction treiziéme, l'an 595. Sa lettre commence ainſi : Vous ſçavez quelle paix vous avez trouvée dans les Egliſes, & je ne ſçai par quel motif vous prétendez vous attribuer un nouveau nom, capable de ſcandaliſer tous

XXXIX. Titre d'Evêque univerſel. IV. *epiſt.* 39. IV. *epiſt.* 38.

vos freres. Ce qui m'étonne, c'eſt que vous
AN. 595. avez voulu fuir l'épiſcopat ; & maintenant vous en voulez uſer, comme ſi vous l'aviez recherché avec ambition : vous vous déclariez indigne du nom d'Evêque, & maintenant vous voulez le porter vous ſeul. Pelage mon prédeceſſeur vous en écrivit des lettres très-fortes : où il caſſa les actes du Concile que vous aviez tenu en la cauſe de nôtre frere l'Evêque Gregoire ; & défendit à l'Archidiacre, qui étoit ſon Nonce auprès de l'Empereur, d'aſſiſter à la Meſſe avec vous. Depuis que je ſuis appellé au gouvernement de l'Egliſe, je vous en ai fait parler par mes autres Nonces, & maintenant par le Diacre Sabinien. Et parce qu'il faut toucher les plaies doucement avec la main, avant que d'y porter le fer : je vous prie, je vous conjure, je vous demande avec toute la douceur poſſible, de reſiſter à ceux qui vous flattent & vous attribuent ce nom plein d'extravagance & d'orgueil. Ces flatteurs du Patriarche, n'étoient pas ſeulement ſes domeſtiques ou ſes amis particuliers : mais la plûpart des Evêques d'Orient, qui n'avoient accès que par lui auprès de l'Empereur. Saint Gregoire continuë : Ne ſavez-vous pas que le concile de Calcedoine offrit cet honneur aux Evêques de Rome, en les nommant univerſels ? Mais pas un n'a voulu le recevoir ; de peur qu'il ne ſemblât s'attribuer ſeul l'épiſcopat, & l'ôter à tous ſes freres. Le reſte de la lettre eſt une exhortation vehemente à l'humilité. Nous trouvons en effet dans le concile de Calcedoine des requêtes adreſſées à ſaint Leon, ſous le titre d'Archevêque œcumenique. Savoir celle de Theodore & d'Iſchyrion Diacres d'Alexandrie, & d'Athanaſe Prêtre, qui le nomme Patriarche œcumenique.

Sup. liv. XXXIV. n. 59.

Act III. p. 396. 400. 405.

Saint

Saint Gregoire écrivit en même tems à ſon Nonce Sabinien, lui decouvrant l'artifice de Jean, qui faiſoit écrire l'Empereur pour lui. Il eſpere, dit-il, autoriſer ſa vaine prétention ſi j'écoute l'Empereur : où l'irriter contre moi ſi je ne l'écoute pas. Mais je marche le droit chemin, ne craignant en cette affaire, que Dieu ſeul. Ne craignez rien non plus : mépriſez pour la verité, tout ce qui paroît grand en ce monde : & vous confiant en la grace de Dieu & au ſecours de ſaint Pierre, agiſſez avec une grande autorité. Puiſqu'ils ne peuvent nous défendre des épées de nos ennemis, & nous ont fait perdre nos biens, pour ſauver l'état : c'eſt une trop grande honte, qu'ils nous faſſent encore perdre la foi, en conſentant à ce titre criminel. Saint Gregoire traite cette conteſtation de queſtion de foi ; parce qu'en effet la foi ne permet pas de ne reconnoître qu'un ſeul Evêque, dont les autres ne fuſſent que les vicaires ; & il prévoioit les ſuites funeſtes de l'ambition des Evêques de C. P. qui n'a que trop éclaté dans les ſiecles ſuivans. AN. 595. IV. *epiſt* 38.

C'eſt ce qui l'obligea de répondre à la lettre de l'Empereur en faveur du Patriarche. Il dit qu'il ne faut attribuer les calamitez publiques, qu'à l'ambition des Evêques. Nous détruiſons, ajoûte-t-il, par nos exemples, ce que nous prêchons de paroles. Nos os ſont conſumez de jeûnes, & nôtre eſprit enflé d'orgueil : nous avons le cœur élevé ſous des habits mépriſables : couchez ſur la cendre, nous prétendons à la grandeur ; & nous cachons des dents de loups ſous des faces de brebis. Tout ceci regarde l'exterieur mortifié de Jean de C. P., qui lui attira le nom de jeûneur. Saint Gregoire continuë : la conduite & la primauté de toute l'Egliſe a été donnée à ſaint Pierre, & toute- IV. *epiſt.* 32.

fois on ne l'appelle pas Apôtre univerſel ; toute
An. 595. l'Europe eſt livrée aux Barbares, les villes détruites, les fortereſſes ruinées, les provinces ravagées, les terres incultes, les idolâtres ſont maîtres de la vie des fidéles ; & les Evêques qui devroient pleurer proſternez ſur la cendre, cherchent de nouveaux titres, pour contenter leur vanité. Eſt-ce ma cauſe particuliere que je défens ? N'eſt-ce pas celle de Dieu & de l'Egliſe univerſelle ? Nous ſçavons que pluſieurs Evêques de C. P. ont été non ſeulement heretiques, mais hereſiarques : comme Neſtorius & Macedonius. Si donc celui qui remplit ce ſiege étoit Evêque univerſel, toute l'Egliſe tomberoit avec lui. Pour moi je ſuis le ſerviteur de tous les Evêques, tant qu'ils vivent en Evêques : mais ſi quelqu'un éleve ſa tête contre Dieu ; j'eſpere qu'il n'abaiſſera pas la mienne même avec le glaive. Aiez donc la bonté de juger vous-même cette affaire, ou d'obliger l'Evêque Jean à quitter ſa prétention. Pour obéir à vos ordres, je lui ai écrit avec douceur & humilité. S'il veut m'écouter il a en moi un frere entierement dévoué : ſinon il aura pour adverſaire, celui qui reſiſte aux ſuperbes.

Jac. IV. 6. Saint Gregoire écrivit à l'Imperatrice Conſtantine ſur le même ſujet, mais avec plus de liberté.
Lv. epiſt. 34. Il eſt triſte, dit-il, que l'Empereur ſouffre celui qui veut être appellé ſeul Evêque, au mépris de tous les autres. Il eſt vrai que les pechez de Gregoire le meritent : mais ſaint Pierre n'a point de pechez, qui lui attirent un tel traitement de vôtre tems. Il y a déja vingt-ſept ans que nous vivons entre les épées des Lombards ; & il n'eſt pas beſoin de dire combien cette Egliſe leur donne tous les jours. Je dirai en un mot, que comme l'Empereur a un treſorier pour ſon armée de Ravenne, je ſuis à Rome le treſorier des

des Lombards. Et cette Egliſe, qui fait continuellement tant d'autres dépenſes, pour les clercs, les monaſteres, les pauvres, le peuple, eſt encore accablé de l'affliction de toutes les Egliſes : qui gémiſſent de l'orgueil de ce ſeul homme, quoiqu'elles n'oſent en parler. AN. 595.

Comme Maxime de Salone continuoit toûjours dans ſon uſurpation & ſa deſobéiſſance, ſaint Gregoire s'en plaint à l'Imperatrice dans la même lettre. Il s'appuye, dit-il, ſur quelques perſonnes ſéculieres, à qui on dit qu'il fait de grands preſens, aux dépens de ſon Egliſe; & refuſe de venir me trouver, ſuivant l'ordre de l'Empereur. Pour moi j'obéis au Prince; & quoique Maxime ait été ordonné à mon inſçû, je lui pardonne ce mépris de bon cœur. Mais Dieu ne me permet pas de paſſer ſous ſilence ſes autres crimes; ſavoir ſes pechez d'impureté, ſon ordination faite à prix d'argent, & les meſſes qu'il a oſé dire étant excommunié : dont je prie Dieu qu'il ſe puiſſe juſtifier. Il eſt vrai que l'Empereur m'ordonne de le recevoir avec honneur, quand il viendra ici : cela eſt rude à l'égard d'un homme prevenu de tant de crimes; & ſi les cauſes des Evêques, dont je ſuis chargé, ſont reglées auprès de l'Empereur par le credit des autres, que fais-je dans cette Egliſe?

Tous les Patriarches étoient intereſſez à reprimer la prétention de Jean de C. P. c'eſt pourquoi ſaint Gregoire en écrivit une lettre commune à ſaint Euloge d'Alexandrie, & à ſaint Anaſtaſe d'Antioche. Il y reprend le commencement de la conteſtation, qui duroit depuis huit ans : à compter de ce concile de Jean de C. P. qui fut caſſé par le Pape Pelage. Saint Gregoire repete les mêmes raiſons, qu'il avoit employées dans les autres lettres; & ajoûte : Ne donnez donc jamais à perſonne le titre d'univerſel; IV. *epiſt.* 36. *Sup.* XXXIV. n. 58.

An. 595. verſel : & n'ayez ſur ce ſujet aucun mauvais ſoupçon de l'Empereur. Il craint Dieu, & ne fera rien contre l'Evangile & les canons. Et enſuite : Si on permet d'uſer de ce titre, on dégrade tous les Patriarches ; & quand celui qu'on nomme Evêque univerſel tombera dans l'erreur, il ne ſe trouvera plus d'Evêque qui ſoit demeuré dans la verité. Je vous conjure donc d'être conſtans à garder vos Egliſes, telles que vous les avez reçuës. Preſervez de cette corruption tous les Evêques qui vous ſont ſoumis, & montrez-leur que vous êtes vrayement Patriarches de l'Egliſe univerſelle. S'il ſurvient quelque adverſité, demeurons unanimes, & montrons même en mourant, que ce n'eſt pas nôtre interêt particulier, qui nous fait condamner ce titre. Croyez-moi, comme nous n'avons reçu nôtre rang que pour prêcher la verité, il eſt plus ſûr de l'abandonner pour elle, s'il eſt beſoin, que de le garder. Priez pour moi, afin que je montre par mes œuvres ce que je prends la liberté de vous dire. Ces cinq lettres de ſaint Gregoire, touchant la prétention de Jean de C. P. ſemblent être de même date, c'eſt-à-dire du premier de Janvier 595. & avoir été envoiées enſemble au nonce Sabinien.

XL. Sermons de S. Gregoire. *Sup. n.* 23. *Paul.* IV. *hiſt. Long. c.* 8. *Greg.* IV. *epiſt.* 31.

Cependant Rome étoit preſſée par les Lombards. Romain patrice & exarque de Ravenne, avoit pris ſur eux, au préjudice des traitez, Perouſe & pluſieurs autres villes. Agilulfe leur Roi, en fut irrité ; & ſortant de Pavie ſa reſidence ordinaire, il vint avec une puiſſante armée reprendre Perouſe, & s'avança juſques à Rome qu'il aſſiegea. L'exarque l'avoit dégarnie pour prendre Perouſe : enſorte que le prefet Gregoire, & le maître de la milice Caſtorius, eurent bien de la peine à garder Rome, qui manquoit de tout, de pain, de troupes & de peuple.

Saint

Digitized by Google

Saint Gregoire expliquoit alors dans ſes ſermons le prophete Ezechiel. Car eſtant ſi appliqué à tous les devoirs d'Evêque il ne manquoit pas au premier de tous, qui eſt la prédication. Dès le commencement de ſon pontificat, il fit les quarante homelies, ſur les Evangiles que l'on liſoit à Rome pendant le cours de l'année : les mêmes, pour la plûpart, que l'on lit encore aux mêmes jours. Il en avoit dicté vingt, & les avoit enſuite fait lire devant le peuple. Il avoit prononcé les vingt autres, & on les avoit écrites à meſure qu'il parloit. On les recueillit en deux livres : non ſuivant l'ordre des jours, mais ſelon qu'il les avoit faites, pendant pluſieurs années. Depuis qu'elles furent recueillies, il les envoia à Secondin Evêque de Taormine en Sicile : lui marquant qu'elles avoient été dites pendant la meſſe. Car c'étoit la place de la prédication. AN. 595. *Præf. in homil.*

Saint Gregoire entreprit enſuite d'expliquer à ſon peuple le prophete Ezechiel ; & l'on écrivoit ſes homelies pendant qu'il les prononçoit. Après qu'il en eut fait douze ſur les trois premiers chapitres ; ſon peuple voyant que les affaires, dont il étoit accablé, ne lui permettoient pas d'achever ainſi tout le livre, le pria de lui en expliquer au moins la derniere partie, touchant le rétabliſſement du temple, qui eſt la plus difficile. Il faut, dit-il, vous obéir : mais il y a dans cette entrepriſe deux choſes qui me troublent ; l'obſcurité de cette prophetie, & la nouvelle que nous avons reçuë, qu'Agilulfe Roi des Lombards a paſſé le Pô, pour venir en diligence nous aſſieger. Jugez, mes chers freres, comment un pauvre eſprit troublé par la crainte & partagé en divers ſoins, pourra penetrer des myſteres ſi cachez. Mais la grace du ciel & l'ardeur de vos deſirs me ſoûtiennent. Il commence ainſi une *Præf. in lib. 2.*

de

de ces homelies : De peur qu'on ne m'accuſe de
AN. 595. temerité ; je vous dirai dans quel eſprit j'entre-
Homil. 1. prens de vous expliquer ces myſteres ſi profonds.
Souvent ce que je n'avois pû entendre ſeul dans les ſaintes Ecritures, je l'ai entendu étant en preſence de mes freres : d'où j'ai conclu, que c'eſt pour eux que cette connoiſſance m'eſt donnée. Je dois donc attribuer à mon peu de lumiere, ce que je n'entends pas en ce prophete, & à vous ce que j'en entends.

Hom. 18. p. 1184. C. edit. Pariſ. 1640. Dans une autre homilie, il décrit ainſi l'état de l'Italie & de Rome : Qu'y a-t-il encore dans le monde, qui nous puiſſe plaire ? Nous ne voyons que triſteſſe, nous n'entendons que gemiſſemens. Les villes ſont détruites, les forteresſes ruinées, les campagnes ravagées, la terre eſt réduite en ſolitude. Et ces petits reſtes du genre humain, ſont continuellement battus des fleaux de Dieu. Nous voions les uns entraînez en captivité, les autres mutilez, les autres tuez. Rome même, autrefois la maîtreſſe du monde, nous voions où elle eſt réduite : accablée de douleurs, abandonnée par ſes citoyens, inſultée par ſes ennemis, pleine de ruines. Où eſt le ſenat, où eſt le peuple ! Que dis-je, des hommes ? Les édifices mêmes ſe détruiſent, les murailles tombent. Où ſont ceux qui ſe réjouïſſoient de ſa gloire ? Où eſt leur pompe & leur orgueil ? Autrefois ſes Princes & ſes Chefs ſe répandoient par toutes les provinces, pour les piller : les jeunes gens y accouroient de tous côtez, pour s'avancer dans le monde. Maintenant qu'elle eſt deſerte & ruinée, perſonne n'y vient plus chercher la fortune : il n'y reſte plus de puiſſans capables d'opprimer les autres. Cette deſcription de Rome, ne doit pas ſurprendre le lecteur inſtruit ; s'il fait reflexion, que depuis trois cens ans elle n'étoit

plus

plus le ſéjour des Empereurs. Diocletien demeuroit à Nicomedie : Conſtantin s'établit à Byzance : les Empereurs d'Occident demeuroient en Illyrie ou en Gaule ; & s'ils étoient en Italie, ils faiſoient leur ſéjour à Milan ou à Ravenne : qui fut auſſi la reſidence des Rois Goths, & enſuite des Exarques. Ainſi comme la Cour & le centre des affaires n'étoit plus à Rome, on la quitta inſenſiblement : ſes palais inhabitez tomberent en ruine ; & elle alla toûjours déperiſſant juſques à être réduite à cette affreuſe deſolation, que ſaint Jean avoit prédite dans l'Apocalypſe. Saint Gregoire ajoûte : Ce que nous diſons de Rome, nous apprenons qu'il eſt arrivé dans toutes les villes du monde. Quelques lieux ont été ruinez par la famine, par le glaive, par les tremblemens de terre, & par d'autres calamitez. Mépriſons donc de tout nôtre cœur ce monde, du moins quand il périt : & finiſſons avec lui les deſirs qui nous y attachent. Il étoit effectivement perſuadé, que la fin du monde étoit proche ; & en regardoit comme les préliminaires, tant d'incurſions des barbares, tant de guerres & de calamitez publiques, dont ſon ſiecle étoit affligé. Il en parle en toute occaſion, & ne repete rien plus ſouvent dans tous ſes diſcours & toutes ſes lettres, que la venuë du Juge terrible, & la rigueur de ſon jugement. Il paroît penetré de cette crainte ; & de là vient que ſon ſtile ne reſpire qu'humilité, componction, & larmes de penitence.

AN. 595.

Apoc. XVII. XVIII.

Il ne fit que dix homelies ſur la derniere partie d'Ezechiel, & n'en expliqua qu'un chapitre ; après quoi il finit ainſi : Perſonne ne doit trouver mauvais, ſi je ceſſe après ce diſcours. Vous voiez tous comme nos afflictions ſont augmentées, le glaive nous environne de toutes parts : les uns reviennent aiant les mains coupées : nous

ap-

apprenons que les autres ſont pris, & les autres
AN. 595. tuez. Quand on ne peut plus vivre, comment peut-on expliquer les myſteres de l'Ecriture ? Que reſte-t-il donc, ſinon de rendre graces avec larmes à celui qui nous frappe pour nos pechez ?
Præfat. Ces vingt-deux homelies ſur Ezechiel, furent huit ans après recueillies en deux livres, comme les homelies ſur les Evangiles ; & ſaint Gregoire les envoia à l'Evêque Marinien, qui les lui avoit demandées.

XLI. Plaintes de S. Gregoire à l'Empereur.

Saint Gregoire voiant Rome ainſi preſſée, fit faire au Roi Agilulfe des propoſitions de paix, qu'il écouta ; & pour les faire agréer à l'Exarque, ſaint Gregoire écrivit ainſi au ſcholaſtique
IV. *epiſt.* 29. Severe, qui étoit de ſon conſeil : Sachez que le Roi Agilulfe ne refuſe pas de faire une paix generale, pourvû que l'Exarque lui faſſe juſtice de pluſieurs infractions du traité précedent, dont il ſe plaint. Vous ſçavez combien la paix nous eſt neceſſaire : agiſſez donc ſuivant vôtre prudence ordinaire, pour obliger l'Exarque à y conſentir promptement. Autrement le Roi promet de faire ſa paix particuliere avec nous : mais nous ſçavons que pluſieurs autres lieux ſeront perdus infailliblement. L'Empereur apparemment prevenu par l'Exarque, qui n'aimoit pas ſaint Gregoire, n'approuva pas qu'il voulût traiter avec les Lombards ; & lui écrivit une lettre, où il traitoit de ſimplicité ſa confiance à leurs paroles. Ce reproche fut ſenſible à ſaint Gregoire ; & il ſe plaignit à l'Empereur, que c'étoit l'accuſer de ſottiſe ſous un nom plus hon-
IV. *epiſt* 31. nête. J'avouë, dit-il, que je le merite ; car ſi j'avois été ſage, je ne me ſerois pas expoſé à ce que je ſouffre ici au milieu des armes des Lombards. Il ſe plaint enſuite, que l'on ne le croit pas, quand il dit la verité ; & ajoûte : Je paſſerois volontiers ſous ſilence cette mo-

querie,

Digitized by Google

querie, ſi je ne voiois la ſervitude de ma patrie croître à tous momens : mais je ſuis ſenſiblement affligé, que faute de croire mes avis, on laiſſe augmenter exceſſivement les forces des ennemis. Penſez de moi, Seigneur, tout le mal qu'il vous plaira ; mais ne prêtez pas facilement l'oreille à tout le monde, ſur l'interêt de l'Etat & la perte de l'Italie, & croiez aux effets plus qu'aux paroles. Il inſiſte enſuite ſur le reſpect dû aux Evêques, même par les Princes qui ſont leurs maîtres. Cette lettre eſt du mois de Juin 595. AN. 595.

Dans le même tems il ſe plaignoit ainſi de l'Exarque, écrivant à un Evêque qui étoit en Orient. Je ne puis vous exprimer ce que vôtre ami, le Seigneur Romain, me fait ſouffrir en ce païs. Sa malice eſt au-deſſus des armes des Lombards ; & nous ſommes mieux traitez par les ennemis qui nous tuent, que par les Officiers de l'Empire, dont les rapines & les fraudes nous conſument d'inquiétudes. Etre en même tems chargé du ſoin des Evêques, du clergé, des monaſteres & du peuple : veiller contre les ſurpriſes des ennemis : être toûjours en garde contre les tromperies & les malices des Gouverneurs ; quelle peine c'eſt & quelle douleur ; vous le pouvez d'autant mieux comprendre, que vous m'aimez plus ſincerement. IV. *epiſt.* 35.

Il exprime des peines ſemblables dans une lettre du même tems à l'Imperatrice Conſtantine. Aiant appris, dit-il, qu'il y avoit en Sardaigne pluſieurs idolâtres, & que les Evêques de l'iſle negligeoient de les inſtruire ; j'y ai envoié un des Evêques d'Italie, qui en a converti pluſieurs. Mais j'ai appris, que ceux qui ſacrifioient aux idoles, paient au juge un droit pour en avoir la permiſſion ; & qu'il continuë d'exiger le même droit de ceux qui ne ſacrifient plus, & qui ſont bapti- IV. *epiſt.* 33.

baptiſez. L'Evêque lui aiant fait des reproches,
AN. 595. il a répondu qu'il avoit acheté ſa charge ſi cher, qu'il ne pouvoit la paier que par de tels moiens. L'iſle de Corſe eſt tellement accablée d'impoſitions, que les habitans ont peine à y ſatisfaire en vendant leurs enfans : ce qui leur fait abandonner l'empire & recourir aux Lombards. Car que peuvent-ils ſouffrir de pire de ces barbares ? En Sicile, un nommé Etienne cartulaire de la marine, eſt accuſé de tant de vexations, s'emparant des biens d'un chacun, & mettant des pannonceaux aux terres & aux maiſons, ſans connoiſſance de cauſe : que j'emplirois un gros volume de ce que j'en ai appris. C'eſt ce que je vous prie de repreſenter à l'Empereur. Je ſçai qu'il dira, que ce que l'on tire de ces iſles, eſt emploié aux dépenſes d'Italie : mais c'eſt peut-être la cauſe du peu de profit, que ces dépenſes font en ce païs ; parce qu'elles ſont levées avec quelque mêlange de peché. Et quand nous devrions être moins ſecourus ; il vaut mieux que nous ſouffrions la mort temporelle, que de vous expoſer à perdre la vie éternelle.

XLII. Marinien Evêque de Ravenne.

Saint Gregoire écrivant à Jean de C. P. le premier de Janvier de cette année 595. avoit differé à lui faire réponſe ſur l'affaire des Prêtres Jean & Athanaſe. Ils étoient venus à Rome, & leur affaire y fut examinée dans un Concile : apparemment le même, dont nous avons les canons, tenu devant le corps de ſaint Pierre le cinquiéme de Juillet, la treiziéme année de l'Empereur Maurice, indiction treiziéme ; c'eſt-à-dire cette année 595. Vingt-trois Evêques y aſſiſterent, en comptant ſaint Gregoire, qui y preſidoit ; & il y avoit trente-trois Prêtres, dont tous les titres ſont marquez. Ils étoient aſſis auſſi bien que les Evêques : les Diacres debout avec tout le reſte du clergé. Le ſecond des Evêques étoit

Sup. n. 28.
IV. *epiſt.* 38.
IV. *epiſt.* 44.

Mari-

Marinien de Ravenne, qui ne pouvoit tenir ce rang, qu'à cauſe de la dignité de ſa ville : car il étoit nouvellement ordonné. L'Evêque Jean mourut, vers le mois de Fevrier de la même année. AN. 595.

Saint Gregoire commit pour viſiteur Severe Evêque de Ficule ou Ficode, aujourd'hui Cervia; & chargea ſon agent le notaire Caſtorius de procurer que l'élection ſe fît dans les regles. L'exarque vouloit faire élire l'Archidiacre Donat ; mais ſaint Gregoire aiant examiné ſa vie, & trouvé pluſieurs fautes qui le rendoient indigne de l'épiſcopat, refuſa de l'ordonner. Il refuſa auſſi le Prêtre Jean, parce qu'il ne ſavoit pas les Pſeaumes ; & que cette negligence marquoit peu de ſoin de ſon ame. Enfin tous s'accorderent à choiſir le Prêtre Marinien, qu'ils ſavoient avoir vécu long-tems dans le monaſtere avec ſaint Gregoire. Il chercha divers moiens de s'en excuſer, & on eut bien de la peine à lui perſuader de conſentir. Saint Gregoire, qui connoiſſoit ſa vertu & ſon zele pour le ſalut des ames, l'ordonna ſans délai, & apparemment il aſſiſta au Concile, avant que d'aller à Ravenne. Peu de tems après ſaint Gregoire lui donna le pallium : mais à la charge de ne s'en ſervir qu'à la Meſſe, & aux quatre proceſſions ſolemnelles.

IV. *epiſt.* 20. 21. *epiſt.* 23. *epiſt.* 45.

L'année ſuivante, il lui donna quelques avis importans. Parce que je vous aime beaucoup, dit-il, je vous exhorte inſtamment à n'avoir pas plus de ſoin de l'argent, que des ames. C'eſt à quoi il faut s'appliquer entierement, puiſque c'eſt la ſeule choſe dont Nôtre-Seigneur demandera compte à un Evêque. Et écrivant à l'Abbé Secondin, qui étoit à Ravenne, il dit : Eveillez nôtre frere Marinien ; car je croi qu'il eſt endormi. Il eſt venu des gens me trouver, entre leſquels étoient des vieillards mandians. Comme je les ai interrogez, ils m'ont dit en détail ceux qui leur

V. *epiſt.* 28. V. *epiſt.* 29.

Digitized by Google

leur avoient donné par le chemin. Je leur ai demandé avec empreſſement ce que Marinien leur avoit donné. Ils m'ont dit qu'ils lui avoient demandé, mais qu'ils n'en avoient rien reçu, pas même du pain : quoiqu'il ſoit ordinaire à cette Egliſe, d'en donner à tout le monde. Je m'étonne, que celui qui a des habits, de la vaiſſelle d'argent, des celiers remplis, n'ait rien à donner aux pauvres. Dites-lui donc qu'il change d'eſprit. Qu'il ne croie pas, qu'il lui ſuffiſe de lire, de prier, & de ſe tenir en retraite, s'il n'eſt liberal aux pauvres, & ne fait de bonnes œuvres de ſes mains : autrement il n'a qu'un vain titre d'Evêque.

AN. 595.

Le troiſiéme Evêque du concile de Rome, eſt Paul de Nepi, celui qui avoit gouverné l'Egliſe de Naples, comme viſiteur, en 592. Fortunat Evêque de Naples eſt nommé des derniers : tous les autres ſont de la partie d'Italie, qui dépendoit particulierement du Pape ; & principalement des environs de Rome. Il y en a un de Sicile ; ſçavoir Secondin de Taormine. En ce concile furent faits ſix canons : tous propoſez par le Pape, & approuvez par les acclamations des Evêques en cette ſorte :

Sup. n. 18.

XLIII. Concile de Rome.

to. 5. conc. p. 1198.

Le Pape Gregoire dit : Une très-mauvaiſe coûtume s'eſt introduite depuis long-tems, dans l'Egliſe Romaine, que l'on choiſit des chantres pour le miniſtere du ſaint Autel ; & qu'étant Diacres ils continuent de chanter, au lieu de vaquer à la prédication, & à la diſtribution des aumônes. D'où il arrive le plus ſouvent, que l'on cherche plûtôt dans les Miniſtres ſacrez de belles voix, que de bonnes mœurs ; & que leur vie irrite Dieu, tandis que leur chant plaît au peuple. C'eſt pourquoi j'ordonne qu'en cette Egliſe les Miniſtres du ſaint Autel ne chanteront point : qu'ils liront ſeulement l'évangile à la Meſſe ; & que des

des Soûdiacres, ou s'il eſt beſoin de moindres Clercs chanteront les pſeaumes, & feront les autres lectures. Si quelqu'un contrevient à ce decret, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent: Qu'il ſoit anathême. AN. 595.

Saint Gregoire prit un grand ſoin de regler le chant, & tout l'office de l'Egliſe, comme je dirai dans la ſuite. Il continua de propoſer ainſi le ſecond canon : La negligence a introduit une coûtume honteuſe; que les Evêques de ce ſiege emploient des valets laiques & ſeculiers, pour les ſervices ſecrets de leur chambre : enſorte qu'ils connoiſſent la vie interieure de l'Evêque, tandis que les clercs l'ignorent : quoique la vie du Paſteur doive toûjours ſervir d'exemple à ſes diſciples. Surquoi j'ordonne, que des clercs, ou même des moines choiſis, faſſent le ſervice de la chambre de l'Evêque : afin qu'il ait des témoins du ſecret de ſa vie, qui puiſſent profiter de ſon exemple. Ces clercs qui devoient éclairer de ſi près toutes les actions de l'Evêque, étoient ceux que les Grecs nommoient ſyncelles; & dont la fonction ſe tourna chez eux en dignité. *Sup. liv. XXV. n. 5. in fine.*

Au reſte ſaint Gregoire pratiquoit le premier ce qu'il ordonnoit ici. Dès le commencement de ſon pontificat, il retint auprès de lui des clercs & des moines de grand merite : entre leſquels on remarque, Pierre Diacre qui étoit de ſon âge; & qu'il fait parler dans ſes dialogues. Emilien Notaire, qui avec d'autres écrivit ſous lui les quarante homelies. Paterius, auſſi Notaire; qui fit un extrait très-utile de ſes ouvrages. Jean défenſeur, qu'il envoia en Eſpagne, pour rétablir Janvier Evêque de Malaga, injuſtement dépoſé. Voilà les clercs. Entre les moines on nomme Maximien, Abbé de ſon monaſtere; puis Evêque de Syracuſe, qui mourut dès l'année 594. Auguſtin prevôt de ſon monaſtere & Mellitus, qu'il envoia *Jo. diac. l. II. c. II.* *Inf. XXXVI. n. 49.* *IV. epiſt. 19.*

voia depuis l'un & l'autre en Angleterre. Mari-
An. 595. nien, qui fut Evêque de Ravenne. Probus, qu'il fit Abbé, & l'envoia bâtir un hôpital à Jeruſa-
Joan. c. 12. lem. Claude Abbé de Claſſe près de Ravenne. Saint Gregoire vivoit en commun avec eux, pratiquant la vie monaſtique dans le palais épiſ-
c. 13. 14. copal. Il les conſultoit ſur les affaires de l'Egliſe; & attiroit auprès de lui ce qu'il y avoit de plus habiles gens de ſon tems. Tous portoient l'habit Romain, & parloient la langue latine,
c. 15. ſans aucun mélange des mœurs barbares. Il n'emploioit point de laïques, ni pour le ſervice de ſa maiſon, ni pour l'adminiſtration des patrimoines de l'Egliſe.

Le troiſiéme canon du Concile Romain, eſt conçu en ces termes : Un nouvel abus s'eſt introduit en cette Egliſe, que les Recteurs du patrimoine mettent des pannonceaux, comme les Officiers du fiſc, aux terres ou aux maiſons qu'ils prétendent appartenir à l'Egliſe, & défendent le bien des pauvres par voie de fait. C'eſt pourquoi j'ordonne, ſi quelqu'un des Eccleſiaſtiques met des pannonceaux de ſon propre mouvement, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême. Saint Gregoire ajoûta : Et ſi l'Evêque l'ordonne, on ne le punit pas : quand on l'aura fait ſans ſon ordre; qu'il ſoit anathême.

Saint Gregoire continua : Plus les fidéles nous honorent pour le reſpect de ſaint Pierre, plus devons-nous reconnoître nôtre foibleſſe, & rejetter les honneurs exceſſifs. Il s'eſt établi une coûtume, que quand on porte en terre les corps des Evêques de ce Siege, le peuple les couvre de dalmatiques, qu'il partage enſuite, & les garde comme des reliques. C'eſt pourquoi j'ordonne, que l'on ne couvre d'aucun habillement le brancard où on porte le corps d'un Evêque de

de Rome ; & je charge les Prêtres & les Diacres de l'execution de ce decret, ſous peine d'anathême. Tous repeterent l'anathême. AN. 595.

Je défens, ajoûta-t-il, ſuivant l'ancienne regle, que l'on prenne rien pour les ordinations, le pallium, ni les lettres ; même ſous le nouveau pretexte du petit repas nommé *paſtellum*. Car comme l'Evêque ne doit point vendre l'impoſition des mains, ni le Diacre la lecture de l'Evangile, qui ſe fait en l'ordination : ainſi le Notaire ne doit point vendre la lettre qu'il en délivre. Si donc quelqu'un donne ou reçoit, pour toutes ces choſes, il en ſera reſponſable au jugement de Dieu. Mais ſi ſans aucune demande, exaction, ni convention precedente, celui qui a été ordonné, après avoir reçu les lettres & le pallium, veut par honnêteté donner quelque choſe à quelqu'un du clergé, nous ne défendons pas de le recevoir.

Pluſieurs ſerfs des Egliſes, ou des ſeculiers, ſe preſentent pour entrer dans le monaſtere. Si nous le ſouffrons indifferemment, nous donnons occaſion à tous les ſerfs de ſe ſouſtraire à l'Egliſe : ſi nous les retenons en ſervitude, ſans examen, nous ôtons quelque choſe à Dieu, qui nous a tout donné. Il faut donc que celui qui veut ſe donner à Dieu, ſoit auparavant éprouvé en habit ſeculier : afin que ſi ſes mœurs font voir la ſincerité de ſon deſir, il ſoit délivré de la ſervitude des hommes, pour en embraſſer une plus rigoureuſe. En effet, la vie monaſtique étoit alors ſi pauvre, ſi laborieuſe, ſi mortifiée, que des eſclaves mal convertis n'y auroient pas trouvé leur compte.

XLIV. Jugement pour les Prêtres Jean & Athanaſe.

Dans ce même concile de Rome, l'affaire des Prêtres Jean & Athanaſe, fut examinée & jugée. Athanaſe étoit d'Iſaurie, Prêtre & Moine du monaſtere de Tamnac, ou de ſaint Mile en Lycao-

Lycaonie. Il étoit à Rome dès le tems que ſaint
AN. 595. Gregoire écrivoit ſes dialogues, où il rapporte
IV. *Dial.* une hiſtoire ſur ſon recit. Jean de C. P. avoit
c. 38. envoié à Rome ſes députez, chargez de lettres,
VI. *epiſt.* 31. où il prétendoit montrer, qu'Athanaſe & les
VII. *epiſt.* 48. Moines ſes confreres, avoient parlé contre la définition du concile d'Epheſe; & il avoit envoié certains articles, comme extraits du même concile : portant entre autres anathême, à qui diroit que l'ame d'Adam mourut par ſon peché, & que le diable entra dans le cœur de
IV. *epiſt.* 4. l'homme : Jean de C. P. avoit auſſi envoié un livre, trouvé dans la cellule d'Athanaſe, & contenant des hereſies. Saint Gregoire l'aiant examiné, y remarqua des dogmes Manichéens : mais il découvrit auſſi que celui qui avoit fait des notes, pour en montrer les erreurs, étoit tombé dans l'hereſie Pelagienne; & reprenoit comme heretiques, des propoſitions catholiques : par exemple, que l'ame d'Adam mourut par ſon peché : ſaint Gregoire aiant examiné le concile d'Epheſe, n'y trouva rien de ſemblable; & fit apporter de Ravenne un exemplaire très-ancien, qui ſe trouva entierement conforme à celui de Rome. Il expliqua fort au long aux députez de Jean de C. P. comment ces propoſitions attribuées au concile d'Epheſe, étoient heretiques; & les ſatisfit pleinement ſur ce ſujet. Il en écrivit depuis au comte Narſez, en ces termes : J'ai examiné le concile d'Epheſe, & n'y ai rien trouvé touchant Adelphius, Sava, & les autres, que l'on dit avoir été condamnez; & nous croions, que comme le concile de Calcedoine a été falſifié en un endroit par l'Egliſe de C. P., on a fait quelque alteration ſemblable au concile d'Epheſe. Cherchez donc les plus anciens exemplaires de ce concile; mais ne croiez pas aiſément aux nouveaux. Les latins ſont bien plus veri-

veritables que les grecs : car nos gens, qui n'ont pas tant d'eſprit, n'uſent point d'impoſtures. Adelphius & Sava, ou plûtôt Sabbas, dont parle ſaint Gregoire, ſemblent être les chefs des Meſſaliens ; qui furent convaincus & condamnez par Flavien Evêque d'Antioche, vers l'an 390. & ce qu'il dit de la falſification du concile de Calcedoine, peut ſe rapporter au canon, touchant les prérogatives du ſiege de C. P. Quant à cette définition pelagiene, attribuée au concile d'Epheſe, on croit qu'elle eſt du concile ſchiſmatique, tenu à Epheſe contre ſaint Cyrille, par Jean d'Antioche & les Neſtoriens : ou du concile de C. P. tenu par Neſtorius, en 429.

AN. 595.

Sup. liv. XIX. n 26. Liv. XXV. n. 45.

Sup. XXVIII. n. 30.

Sup. XXV. 10. Garn. in Mercat. 2. p. 63.

Jean Prêtre de Calcedoine, fut accuſé de l'hereſie des Marcianiſtes, & le Patriarche de C. P. lui donna des juges : devant leſquels ſes accuſateurs étant interrogez quelle étoit cette hereſie, avoüerent qu'ils n'en ſavoient rien. Le Prêtre Jean de ſon côté, déclaroit qu'il étoit Catholique, & preſenta aux juges ſa confeſſion de foi : mais ils ne laiſſerent pas de le condamner. Tout cela fut prouvé au concile de Rome, par les actes du procès ; & ſa profeſſion de foi rapportée, qui fut trouvée orthodoxe : c'eſt pourquoi le Pape ſaint Gregoire caſſa le jugement rendu par les juges, que le patriarche de C. P. avoit commis ; & renvoia le Prêtre Jean abſous. C'eſt ce qui paroît par les lettres écrites en ſa faveur au patriarche, à l'Empereur & à Theoctiſte parent de l'Empereur. Dans la lettre à l'Empereur, ces paroles ſont remarquables : Ne pas croire celui qui profeſſe la verité, ce n'eſt pas détruire une hereſie, mais l'établir. Il faut auſſi remarquer cet acte de juriſdiction du Pape, ſur le patriarche de C. P. dans le tems où il ſe diſoit Evêque univerſel : car le patriarche s'y ſoumettoit ; puiſqu'il envoioit

v. epiſt. 15. 16. 17.

ſes députez avec des lettres & les pieces du pro-
AN. 595. cès.

XLV. Affaires de Gaule. *IV. epiſt. 50.* Peu de tems après le concile de Rome, ſaint Gregoire écrivit à ſaint Virgile d'Arles, lui accordant le vicariat des Gaules, & le pallium. Il lui recommande en même-tems la reformation de deux abus, qui regnoient dans les Gaules & la Germanie; la ſimonie & l'ordination des Neophytes : c'eſt-à-dire des Laïques, que l'on élevoit tout-d'un-coup à l'épiſcopat, ſans avoir mené la vie clericale. Il conclut ainſi ſa lettre: Nous vous faiſons nôtre vicaire dans les Egliſes de l'obéiſſance du Roi Childebert, ſans préjudice du droit des Metropolitains. Nous vous envoions auſſi le pallium, dont vous ne vous ſervirez que dans l'Egliſe, & pendant la Meſſe. Si quelque Evêque veut faire un grand voiage, il ne le pourra ſans vôtre permiſſion : s'il ſurvient quelque queſtion de foi, ou quelque autre affaire difficile, vous aſſemblerez douze Evêques pour la juger. Si elle ne peut être décidée, vous nous *IV. epiſt. 52. 53.* en renvoierez le jugement. Il écrivit aux Evêques de Gaule, & au Roi Childebert à même fin, le douziéme d'Août indiction treiziéme, l'an 595.

Childebert regnoit dans l'Auſtraſie, qui s'étendoit fort avant au-delà du Rhin : c'eſt pourquoi ſaint Gregoire joint ici la Germanie à la Gaule.

Bell. 28. *Mar. to.* 8. *p.* 718. *Martyr. R. & Uſuard.* Depuis un an Childebert étoit devenu Roi de Bourgogne, par le decès du Roi Gontran ſon oncle, qui eſt compté entre les Saints; & en effet, il témoigna toûjours un grand zele pour la religion. Il fonda & dota magnifiquement le monaſtere de ſaint Benigne à Dijon, & celui de Saint Marcel à Challon : il fit tenir pluſieurs con-
Greg. VI. hiſt. c. 39. ciles : il étoit fort oppoſé aux ordinations ſimoniaques, comme il témoigna après la mort de ſaint Remi Archevêque de Bourges, en 584.

A

A l'occaſion de la maladie contagieuſe, qui affligea ſon roiaume en 588. il fit celebrer des prieres & des proceſſions publiques, accompagnées de veilles & de jeûnes au pain & à l'eau. Il fit des aumônes immenſes. Gregoire de Tours lui attribuë des miracles, & dit en avoir été témoin. Lui même, toutefois, ne peut s'empêcher de blâmer quelques-unes de ſes actions, & ces deux entre autres. La Reine Auſtrigilde ſa femme, lui dit en mourant, que ſes medecins l'avoient tuée; & lui fit promettre de les faire mourir : ce qu'il executa fidélement, & les fit tuer tous deux. Chundon ſon chambellan, aiant tué un bufle dans la forêt de Voſge, qu'il faiſoit garder : il le fit prendre, & permit un duel pour ce ſujet, où les deux champions ſe tuerent : puis Chundon ſe voulant ſauver, il le fit aſſommer à coups de pierres. Il eſt vrai qu'il ſe repentit de cet emportement. Mais il faut avoüer qu'on trouve rarement dans les Francs, & les autres barbares de ce tems-là, des vertus bien ſoûtenuës. Le Roi Gontran mourut la trente-troiſiéme année de ſon regne, le cinquiéme des calendes d'Avril : c'eſt-à-dire l'an 594. le vingt-huitiéme de Mars ; & fut enterré à ſaint Marcel de Challon.

AN. 595. *Id. IX. c. 21.* *Id. V. c. 36.* *Id. X. c. 10.* *Fredegar. chro. n. 14.*

L'année ſuivante 595. vingtiéme du regne de Childebert en Auſtraſie, ce Roi fit une ordonnance à Cologne : où il défendit entre autres choſes les nôces inceſtueuſes, même aux nobles Francs, qu'il nomme chevelus ; & les condamne à être bannis du palais, avec confiſcation de biens, s'ils n'obéiſſent pas aux Evêques ſur ce ſujet. Le rapt y eſt défendu, ſous peine de mort. Défenſe de faire autre choſe le dimanche, que ce qui eſt neceſſaire pour la nourriture ; ſous peine d'amende pour les libres : quinze ſous d'or, pour les Saliens ou Francs : ſept pour les Romains : trois pour les ſerfs, ou punition corporelle.

Capital. Baluz. to. 1. p. 17. art. 2. *art. 4.*

Au mois de Septembre de la même année 595. où commençoit l'indiction quatorziéme, le Pape ſaint Gregoire écrivit au Roi Childebert & à la Reine Brunehaut ſa mere : pour leur recommander le Prêtre Candide, qu'il envoioit en Gaule gouverner le patrimoine de ſaint Pierre, dont le patrice Dynamius avoit pris ſoin juſqu'alors. Il loüe Brunehaut, de la bonne éducation qu'elle avoit donnée au Roi ſon fils, & dit au Roi, qu'il eſt autant au deſſus des autres Rois, que les Rois ſont au deſſus des autres hommes. Il lui envoie des clefs de ſaint Pierre, où il y avoit du fer de ſes chaînes, pour les porter à ſon cou, comme un preſervatif de tous maux. Le revenu de ce patrimoine étoit employé en œuvres de charité ſur les lieux. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire recommande au Prêtre Candide, d'acheter des habits pour les pauvres, & de jeunes Anglois, depuis l'âge de dix-ſept ou dix-huit ans, pour les mettre dans des monaſteres & les inſtruire au ſervice de Dieu : mais parce qu'ils étoient payens, il veut qu'on envoie avec eux un Prêtre pour les baptiſer, en cas de maladie dangereuſe. Il preparoit ces jeunes gens, pour la miſſion qu'il vouloit envoier en Angleterre. Le Roi Childebert mourut environ ſix mois après, âgé de vingt-ſix ans : en aiant regné vingt en Auſtraſie, & deux en Bourgogne. Ses deux fils lui ſuccederent ſous la conduite de Brunehaut leur ayeule : Theodebert regna en Auſtraſie, & Theodoric en Bourgogne.

AN. 595.

v. *epiſt* 5.

epiſt. 6.

v. *epiſt.* 20.

XLVI. Miſſion de S. Auguſtin en Angleterre.

Saint Gregoire leur recommanda le même Prêtre Candide, & les miſſionnaires qu'il envoia en Angleterre ; au mois de Juillet de l'an 596. indiction quatorziéme. C'étoit Auguſtin, prevôt de ſon monaſtere de ſaint André de Rome, avec quelques autres Moines. Il les recommanda auſſi à pluſieurs Evêques de Gaule, qu'ils devoient trou-

trouver ſur la route : Serenus de Marſeille, Virgile d'Arles, Didier de Vienne, Syagrius d'Autun ; & d'un autre côté Pallade de Saintes, & Pelage de Tours, ſucceſſeur de Gregoire. Le Pape ſaint Gregoire envoia vers le même tems à Pallade de Saintes, des Reliques pour dédier quatre autels, d'une Egliſe qu'il avoit fait bâtir, & où il y en avoit treize. Ce nombre d'autels, dans une ſeule Egliſe, eſt remarquable : mais il n'en faut pas conclure, que l'on s'en ſervît en même-tems. AN. 596. v. *epiſt.* 30.

Auguſtin & ſes compagnons ayant fait quelques journées de chemin, apparemment juſques à Aix ; reſolurent de ne pas paſſer plus avant, découragez par ce qu'ils avoient ouï dire, de la difficulté du voiage, & de l'état de la nation des Anglois, incredule & barbare : dont ils n'entendoient pas même la langue. Ils reſolurent donc d'un commun accord, de retourner à Rome ; & y renvoierent Auguſtin, pour prier ſaint Gregoire de ne les pas expoſer à un voiage ſi dangereux, ſi penible, & d'un ſuccès ſi incertain. Mais ſaint Gregoire le renvoia chargé d'une lettre, où il leur ordonne d'executer avec zele leur entrepriſe, ſans s'arrêter aux diſcours des gens mal intentionnez ; aſſurant qu'il voudroit pouvoir lui-même travailler avec eux à cette bonne œuvre. La lettre eſt du dixiéme des calendes d'Août, indiction quatorziéme ; c'eſt-à-dire, du vingt-troiſiéme de Juillet 596. Il écrivit en même tems aux Evêques que j'ay nommez, pour leur recommander Auguſtin & ſes compagnons. Il écrivit auſſi à Protais Evêque d'Aix, & à Etienne Abbé de Lerins, marquant qu'Auguſtin lui avoit apporté de leurs nouvelles : mais il ne le leur recommande point. Ce qui fait juger qu'ils n'étoient pas favorables à ce voiage d'Angleterre. Dans les lettres aux *Beda* 1. *hiſt.* c. 23. *V. Coint. an.* 596. *n.* 12. v. *epiſt.* 52. 53. 54. v. *epiſt.* 55. 56. *epiſt.* 58. 59.

Rois & à la Reine leur ayeule, ſaint Gregoire
AN. 596. dit qu'il a ordonné à ſes miſſionnaires, de mener avec eux des Prêtres du païs le plus proche: par leſquels ils puiſſent connoître le genie de la nation.

XLVII. Mort de Jean le Jeûneur. *Menol. 2. Septemb. Theophil. VII. hiſt. c. 6.*

Cependant Jean Patriarche de C. P. mourut en reputation de ſainteté, & l'Egliſe greque honore encore ſa memoire le ſecond jour de Septembre. L'auſterité de ſa vie lui fit donner le ſurnom de Jeûneur; & on rapporte cette preuve de ſa pauvreté. L'Empereur Maurice lui avoit prêté pluſieurs talens, dont Jean lui avoit fait une obligation, portant hypoteque ſur tout ſon bien. Après ſa mort, l'Empereur ne trouva chez lui autre choſe, qu'une couchette de bois, une méchante couverture de laine, & un méchant manteau. L'Empereur ravi de la vertu du patriarche, déchira l'obligation; & fit porter au palais ces pauvres meubles, qu'il eſtimoit plus que des treſors; & couchoit ſur ce petit lit pendant le Carême. Toutefois l'attachement du patriarche Jean à conſerver le titre d'Evêque univerſel, l'a fait accuſer d'hypocriſie: & ſon zele ſemble avoir
Theophil. 1. hiſt. 11. été trop amer. Car l'Empereur Maurice voulant pardonner à des magiciens ſacrileges, pour leur faire faire penitence: il ſoûtint qu'ils étoient incorrigibles, & preſſa tant l'Empereur, qu'ils
Sup. XXXIV. n. 47. furent jugez & executez à mort. Jean avoit tenu le ſiege de C. P. pendant treize ans & cinq mois: depuis le mois d'Avril 582. juſques au mois de Septembre 595.

XLVIII. Cyriaque patriarche de C. P. *Greg. VI. epiſt. 6. 7.*

L'Empereur Maurice aiant déliberé long-tems ſur le choix d'un patriarche de C. P.; il fit ordonner enfin Cyriaque, qui étant depuis long-tems œconome de cette Egliſe, avoit toûjours conſervé une grande tranquillité de cœur au milieu de tant d'affaires. Il envoia au Pape, ſuivant la coûtume, ſa lettre ſynodale, contenant

ſa

ſa profeſſion de foi ; & elle fut accompagnée d'une lettre de l'Empereur, & d'une des Evêques, qui avoient ordonné Cyriaque. George Prêtre, & Theodore Diacre, furent chargez de ces lettres. Saint Gregoire les reçut très-bien ; & mieux que l'on avoit accoûtumé en pareille occaſion. Car encore que Cyriaque prît déja le titre d'Evêque univerſel, ſaint Gregoire ne voulut pas pour ce ſujet rompre l'unité de l'Egliſe, en rejettant ſa lettre & ſes Nônces. Il les eût même retenus plus long-tems, s'ils n'euſſent preſſé leur retour, à cauſe de l'hiver qui approchoit. Car c'étoit au commencement de l'indiction quinziéme ; c'eſt-à-dire au mois de Septembre 596. Saint Gregoire écrivit deux lettres à Cyriaque : une publique, pour répondre à la lettre ſynodale, où il approuve ſa confeſſion de foi : mais il dit que pour conſerver la paix, Cyriaque doit renoncer au nom profane & ſuperbe ; c'eſt-à-dire au titre d'Evêque univerſel. L'autre eſt une lettre familiere, remplie de témoignage d'amitié. Car étant à C. P. il avoit connu particulierement le merite de Cyriaque. Saint Gregoire écrivit auſſi à l'Empereur & aux Evêques, & dans cette derniere lettre il ſe plaint de ce qu'à l'ordination de Cyriaque, on avoit crié ces paroles du pſeaume : Réjouiſſons-nous en ce jour, qu'a fait le Seigneur. Il reprend cette application de l'Ecriture à la loüange d'un homme encore vivant ſur la terre : mais il l'excuſe, par le tranſport de joie, qui l'avoit produite.

AN. 596.
VI. *epiſt.* 24. 30. 31.
VI. *epiſt.* 41
VI. *epiſt.* 5.
VI. *epiſt.* 7.
Pſ. CXVII. 24.

Quelque tems après, que les Nonces de C. P. furent partis, S. Gregoire apprit, qu'ils avoient dit : Que JESUS-CHRIST deſcendant aux enfers, avoit délivré des peines tous ceux qui l'avoient reconnu pour Dieu. Il crut les devoir tirer de cette erreur, & leur en écrivit au mois

VI. *epiſt.* 15.

de Mai de la même indiction quinziéme, l'an
AN. 597. 597. Nôtre Seigneur, dit-il, deſcendant aux enfers, n'a délivré par ſa grace, que ceux qui avoient cru qu'il devoit venir, & avoient vécu ſelon ſes commandemens. Il les renvoie à Philaſtre & à ſaint Auguſtin, qui ont mis cette opinion au
Sup. n. 26. rang des hereſies.

VI. *epiſt.* 24. 28. Vers le même tems, ſaint Gregoire rappella de C. P. le Diacre Sabinien, ſon Nonce, qui y étoit depuis quatre ans; & envoia à ſa place Anatolius, auſſi Diacre de l'Egliſe Romaine: mais il lui défendit de celebrer la Meſſe avec Cyriaque, juſques à ce qu'il eût renoncé au titre d'Evêque univerſel. Il rendit raiſon de ſa
VI. *epiſt.* 24. conduite à Cyriaque, à l'Empereur, & aux Patriarches d'Alexandrie, & d'Antioche. Il en écrivit premierement, en particulier, à Anaſtaſe d'Antioche; qui l'exhortoit, comme l'Empereur, à ne pas faire de ſcandale, pour une cauſe de néant. Mais ſaint Gregoire lui répond: qu'il ne faut pas traiter ainſi une affaire, qui tend à corrompre la foi de l'Egliſe univerſelle: puiſqu'il étoit ſorti pluſieurs hereſiarques de l'Egliſe
VI. *epiſt.* 30. de C. P. Il dit à l'Empereur: J'aurois été bien indiſcret, ſi je n'avois pas ſçu diſtinguer ce qui étoit neceſſaire, pour conſerver l'unité de la Foi & la concorde eccleſiaſtique, d'avec ce que je devois faire, pour reprimer la hauteur. Ainſi j'ai reçû les deputez de mon confrere, avec une grande affection, & leur ai fait celebrer la Meſſe avec moi. Mon Diacre à C. P. ne doit point ſervir dans les ſaints myſteres, celui qui s'éleve, ou ne corrige pas la hauteur de ſes predeceſſeurs: mais ſes Diacres ont dû aſſiſter à la Meſſe avec moi, qui par la grace de Dieu ne ſuis point tombé dans une faute pareille. Il y a des titres frivoles, qui ne laiſſent pas d'être pernicieux, comme quand l'Antechriſt ſe dira Dieu.

Or

Or je dis hardiment, que quiconque ſe dit Evêque univerſel, eſt un precurſeur de l'Antechriſt, en ſe mettant au-deſſus de tous les autres. AN. 597.

XLIX. Eudoxe inconnu à ſaint Gregoire.

La lettre commune à Euloge d'Alexandrie, & à Anaſtaſe d'Antioche, contient la même diſtinction entre ſes Legats & ceux de Cyriaque. Mais il ajoûte, ce qu'il lui avoit déja écrit à lui-même : il a condamné dans ſa lettre ſynodale un certain Eudoxe, que je ne trouve condamné, ni dans les conciles, ni dans les lettres ſynodales de ſes predeceſſeurs. Il eſt vrai, que les canons du concile de C. P. condamnent les Eudociens ; mais ils ne diſent point, qui étoit leur auteur. Or l'Egliſe Romaine n'a point reçu juſques à preſent, les canons ou les actes de ce concile : mais ſeulement ſa définition de foi contre Macedonius. Elle condamne les autres hereſies, qui y ſont mentionnées : mais elle ne connoît point, juſques à preſent, les Eudoxiens. Il eſt vrai encore, que dans l'hiſtoire de Sozomene, il eſt parlé d'un Eudoxe, qui uſurpa le ſiege de C. P. : mais le ſaint Siege ne reçoit point cette hiſtoire, parce qu'elle contient pluſieurs fauſſetez, & louë beaucoup Theodore de Mopſueſte, témoignant, que juſques à ſa mort, il a été un grand Docteur dans l'Egliſe. Ainſi cette hiſtoire ne peut s'accorder avec le concile, tenu ſous Juſtinien, au ſujet des trois chapitres. Chez les Latins, nous n'avons juſqu'ici rien trouvé de cet Eudoxe, ni dans Philaſtre, ni dans ſaint Auguſtin, ni dans les autres Peres.

VI. *epiſt.* 31.

VI. *epiſt.* 4.

Euloge d'Alexandrie ſatisfit depuis ſaint Gregoire, touchant Eudoxe, lui envoiant des paſſages de ſaint Bazile, de ſaint Gregoire de Nazianze, & de ſaint Epiphane, qui le faiſoient connoître. En effet, c'étoit ce même Eudoxe, qui

VII. *ind* 1. *epiſt.* 30.

Sup. liv. XIV. n. 4.

qui fut le chef des purs Ariens, ſous l'Empereur
An. 597. Conſtantius ; & qui aiant été d'abord Evêque de Germanicie, puis d'Antioche, ſe fit enfin transferer à C. P. en 360. Il ſemble donc que ſaint Gregoire ne fût pas fort verſé dans l'hiſtoire eccleſiaſtique : d'autant plus, que l'éloge de Theodore de Mopſueſte, qu'il attribuë à Sozomene, ne ſe trouve que dans Theodoret ; & l'hiſtoire Tripartite ne laiſſe pas lieu de croire, que l'hiſtoire de Sozomene fût alors plus entiere, qu'aujourd'hui. Mais il y a apparence, que ſaint Gregoire n'avoit vû cet éloge, que dans l'hiſtoire Tripartite.

Ibid. n. 23.

V. not. Baron in Martyr. R. 23. Dec. & Valeſ. not. in c. 11. Theodor.

Quelque tems après, ſaint Gregoire répondant à une lettre de ſaint Euloge d'Alexandrie, lui écrivit ces paroles remarquables : Quoiqu'il y ait pluſieurs Apôtres, le ſiege du Prince des Apôtres a prévalu ſeul pour l'autorité, à cauſe de ſa primauté ; & c'eſt le ſiege du même Apôtre en trois lieux. Car il a élevé le ſiege où il repoſe, & où il a fini la vie preſente : c'eſt Rome. Il a orné le ſiege, où il a envoié l'Evangeliſte ſon diſciple : c'eſt Alexandrie. Il a affermi le ſiege, qu'il a occupé ſept ans, quoique pour en ſortir : c'eſt Antioche. Ainſi ce n'eſt qu'un ſiege du même Apôtre, dans lequel trois Evêques preſident maintenant par l'authorité divine. Saint Gregoire vouloit ſans doute, par ces paroles, montrer l'avantage de ces trois grands ſieges, au-deſſus de celui de C. P.

VI. *epiſt.* 37.

L. Loi touchant les ſoldats moines.

Au mois de Decembre de la même année 597. indiction premiere, il écrivit à dix metropolitains, & à tous les Evêques de Sicile : pour leur envoier la loi de l'Empereur : portant défenſe à ceux qui étoient engagez dans la milice, ou ſujets à rendre des comptes, d'embraſſer la vie clericale, ou monaſtique. Le Pape les exhorte à ne pas recevoir prématurément dans le clergé,

VII. *ind.* 1. *epiſt.* 11 *Sup. n.* 31.

ceux

ceux qui ſont engagez dans des affaires temporelles : de peur qu'ils ne vivent encore en ſeculiers, ſous l'habit eccleſiaſtique. Que s'ils vont dans les monaſteres, Il ne les y faut recevoir, qu'après qu'ils auront rendu leurs comptes. Et ſi des gens de guerre veulent embraſſer l'état monaſtique, il faut bien examiner leur vie, avant que de les recevoir ; & les éprouver, ſuivant la regle, pendant trois ans dans leur habit ſeculier. L'Empereur eſt content, qu'ils ſoient reçus à ces conditions. Saint Gregoire avoit déja envoié cette loi, quatre ans auparavant, comme il témoigne lui-même : mais aiant obtenu depuis cette moderation, il crut devoir l'envoier de nouveau aux Evêques qui dépendoient de l'Empereur en Occident : C'eſt-à-dire en Italie, en Illyrie & en Sicile. Les dix metropolitains, auſquels il l'addreſſa, ſont Euſebe de Theſſalonique, Urbicus de Dytrachium, Conſtantius de Milan, André de Nicopolis, Jean de Corinthe, Jean de Juſtiniene, Jean de Crete, Jean de Lariſſe, Marinien de Ravenne, Janvier de Caillari en Sardaigne.

AN. 597.

Sno. n. 30. *II. ind* 11. *epiſt.* 62.

Les trois ans de probation, que ſaint Gregoire demande en cette lettre, étoient portez par les novelles de Juſtinien : mais ſaint Gregoire y obligeoit ſeulement les gens de guerre : pour les autres, il ſe contentoit de deux ans. C'eſt ainſi, qu'il en écrit à Fortunat Evêque de Naples : Défendez étroitement à tous les ſuperieurs de monaſteres, de tonſurer ceux qu'ils recevront, avant qu'ils aient paſſé deux ans dans l'état monaſtique. Que pendant ce temps on éprouve ſoigneuſement leur vie & leurs mœurs ; de peur que quelqu'un d'eux ne ſe repente de ſon choix. Car ſi les hommes n'engagent perſonne à leur ſervice, ſans l'éprouver ; combien doit-on s'en aſſurer davantage, pour le ſervice de Dieu ? Que ſi

Nov. 5. *c.* 2. *Nov.* 123. *c.* 35.

III. *epiſt.* 23.

ſi un ſoldat veut ſe convertir, il ne faut point
v. *epiſt.* 49. le recevoir ſans nous en donner avis. Ce qu'il ajoûte, ſans doute, à cauſe de la loi de l'Empereur. Au reſte, il vouloit que l'on reçût avec beaucoup de charité & de douceur, ceux qui ſe preſentoient pour entrer dans les monaſteres.

LIVRE

AN. 597.

LIVRE TRENTE-SIXIÉME.

AUGUSTIN ayant traverſé toute la Gaule, arriva dans la grande Bretagne, aux côtes de la province de Cant; & prit terre en l'Iſle de Tanet, avec ſes compagnons, au nombre d'environ quarante. Les Anglois & les Saxons, peuples de Germanie, étoient venus en Bretagne, environ cent cinquante ans auparavant; appellez par les Bretons, pour les défendre des Ecoſſois & des Pictes. S'étant rendus maîtres de la plus grande partie de l'Iſle, ils y établirent pluſieurs roiaumes dont le plus puiſſant, étoit alors celui de Cant. Il y avoit eu quatre Rois; Ethelbert étoit le cinquiéme, qui regnoit depuis trente-ſix ans; & avoit étendu ſa domination juſques à la riviere d'Humbre. La reine ſon épouſe étoit Françoiſe, nommée Berthe, & fille du Roi Cherebert. Comme elle étoit chrétienne, & le Roi Ethelbert payen, elle ne l'avoit épouſé, qu'à condition de conſerver le libre exercice de ſa religion; & pour cet effet, elle avoit amené avec elle un Evêque nommé Luidard.

I. Auguſtin en Angleterre. *Beda hiſt. lib. 1. c. 25.* *Ibid. c. 25.* *Greg. Tur. IV. hiſt. c. 26 & IX. c. 26.*

Auguſtin étant donc arrivé en l'iſle de Tanet, envoia au Roi de Cant des interpretes François, qu'il avoit pris ſuivant l'ordre de ſaint Gregoire. Car les Francs & les Anglois étant tous Germains, parloient à peu près la même langue; & Auguſtin ne parloit que le Latin. Il manda au Roi qu'il étoit venu de Rome, pour lui apporter une bonne nouvelle: ſavoir la promeſſe certaine d'une joye éternelle, & d'un regne ſans fin, avec le Dieu vivant & veritable. Le Roi ordonna, que les Romains demeuraſſent dans l'iſle où ils étoient, juſques à ce qu'il vît ce qu'il devoit faire pour eux; & qu'on leur donnât ce qui

qui leur étoit neceſſaire. Car il avoit déja ouï parler de la religion Chrétienne à la reine ſon épouſe. Quelque tems après il vint à l'Iſle de Tanet, & manda Auguſtin avec ſes compagnons : mais il voulut les recevoir au grand air. Car une ancienne prediction lui faiſoit craindre, que s'il les écoutoit dans une maiſon, ils ne le ſurpriſſent par quelque operation magique. Ils arriverent en proceſſion, portant une croix d'argent & l'image du Sauveur en un tableau ; & chantans des litanies, pour demander à Dieu leur ſalut & celui du peuple, pour lequel ils étoient venus.

Le Roi les fit aſſeoir, & ils commencerent à lui annoncer l'Evangile, & à tous les aſſiſtans. Il répondit : Voilà de beaux diſcours & de belles promeſſes : mais comme elles ſont nouvelles & incertaines, je ne puis y conſentir, & laiſſer ce que j'ai obſervé depuis ſi long-tems, avec toute la nation des Anglois. Toutefois parce que vous êtes venus de loin, & qu'il me ſemble avoir reconnu, que vous deſirez nous faire part de ce que vous croiez le plus vrai & le meilleur : loin de vous maltraiter, je veux vous bien recevoir, & vous faire donner ce qui ſera neceſſaire, pour vôtre ſubſiſtance : & je ne vous empêche pas d'attirer à vôtre religion, tous ceux que vous pourrez perſuader. Il leur donna donc un logement dans la ville de Doroverne, qui étoit ſa capitale, depuis nommée par cette raiſon, Cantorberi. Ils y entrerent en proceſſion, ſuivant leur coûtume, & chantoient : Nous vous prions, Seigneur, par vôtre miſericorde, de délivrer cette ville & cette maiſon de vôtre colere. Car nous avons peché. Alleluia.

chap. 26. Etant établis en leur nouvelle demeure, ils commencerent à imiter la vie des Apôtres, & de la primitive Egliſe : s'appliquant continuellement à la priere, aux veilles & aux jeûnes, & mé-

mépriſant tous les biens de ce monde. Ils pratiquoient tout ce qu'ils enſeignoient ne prenant de ceux qu'ils inſtruiſoient, que les choſes neceſſaires à la vie, & diſpoſez à tout ſouffrir, même la mort, pour la verité qu'ils annonçoient. Près de la ville, à l'Orient, étoit une Egliſe bâtie à l'honneur de ſaint Martin, du tems que les Romains habitoient la grande Bretagne. La Reine y faiſoit ſes prieres; & les miſſionnaires s'y aſſembloient auſſi dans ces commencemens, pour chanter les pſeaumes, prier, celebrer la Meſſe, prêcher & baptiſer. Car pluſieurs Anglois embraſſerent la foi: touchez de la vie ſimple & innocente des miſſionnaires, & de la douceur de leur doctrine. Le Roi lui-même ravi de la pureté de leur vie, & de la beauté de leurs promeſſes, confirmées par pluſieurs miracles, crut & fut baptiſé: après quoi le nombre de ceux, qui venoient aux inſtructions, s'accrut de jour en jour; & les converſions furent frequentes. Le Roi en avoit une grande joie: mais il ne contraignoit perſonne; il ſe contentoit de témoigner plus d'amitié à ceux qui ſe faiſoient Chrétiens, comme aſſociez avec lui au roiaume celeſte. Car il avoit appris des miſſionnaires Romains, que le ſervice de JESUS-CHRIST doit être volontaire. Alors il leur donna dans ſa capitale, un lieu convenable, pour établir un ſiége épiſcopal, avec des biens ſuffiſans. AN. 597.

Cependant Auguſtin paſſa en France, & vint à Arles, où il fut ordonné Evêque, pour la nation des Anglois, par l'Archevêque Virgile; & retourna auſſi-tôt en Angleterre, où il baptiſa plus de dix mille Anglois à la fête de Noël de la même année 597. indiction premiere. Il envoia à Rome le Prêtre Laurent, avec le moine Pierre, porter au Pape ſaint Gregoire les heureuſes

c. 7.

Greg. VII. ep. 30. ind. 1.

ſes nouvelles de tout ce qui s'étoit paſſé ; & en
AN. 597. même tems pluſieurs articles, ſur leſquels il le conſultoit.

II. Lettre de S. Gregoire à Brunehaut.

Avant que ſaint Gregoire reçut ces nouvelles, il écrivit une grande lettre à la Reine Brunehaut, où il la remercie de la charité qu'elle a exercée envers Auguſtin, qu'il qualifie dès-lors Evêque ; & la lettre eſt du mois d'Octobre, indiction premiere, la même année 597. La même lettre contient quatre autres articles. Premierement, ſaint Gregoire déclare avoir agréable le deſir de la Reine, qui demandoit le pallium, pour Syagrius Evêque d'Autun. L'Empereur même, ajoûte-t-il, y conſent, comme j'ai appris de mon Diacre, qui étoit Nonce auprès de lui. Mais il s'y eſt trouvé pluſieurs obſtacles ; celui qui étoit venu pour recevoir le pallium, eſt enveloppé dans l'erreur des Schiſmatiques : vous n'avez pas voulu qu'il parût que nous l'euſſions accordé à vôtre priere : enfin Syagrius ne l'avoit pas demandé, quoique ce ſoit l'ancienne coûtume, de n'accorder le pallium, qu'à celui qui le merite, & qui le demande inſtamment. On voit ici les conditions requiſes pour le pallium ; la demande de l'impetrant, le conſentement du Roi, & même de l'Empereur, pour un Evêque qui n'étoit point ſon ſujet. Saint Gregoire commit le Prêtre Candide, recteur du patrimoine de Gaule, pour achever les formalitez neceſſaires en cette affaire du pallium de Syagrius ; & elle ne fut conſommée, que plus d'un an après.

VII. *ind.* 1. *ep.* 5.

VII. *ind.* 2. *ep.* 113.

Le ſecond article de la lettre de ſaint Gregoire, à Brunehaut, eſt pour reprimer les ordinations ſimoniaques. Le troiſiéme, eſt touchant les Schiſmatiques, qui ſous pretexte de défendre le concile de Calcedoine, cherchoient à ſe ſouſtraire à la diſcipline de l'Egliſe. Ils croient

eroient plus à leur propre ignorance, dit ſaint Gregoire, qu'à l'Egliſe univerſelle, & aux quatre Patriarches. Mais quand j'ai demandé à celui que vous m'avez envoié, pourquoi il étoit ſeparé de l'Egliſe, il a avoué qu'il l'ignoroit; & a paru n'entendre, ni ce qu'il ſoutenoit, ni ce qu'on lui diſoit. Le quatriéme article, eſt pour abolir les reſtes de l'idolatrie, qui ſe trouvoient dans les Etats des jeunes Rois: où grand nombre de Chrétiens frequentant les Egliſes, ne laiſſoient pas de rendre un culte aux demons, immolant aux idoles, honorant des arbres, & ſacrifiant des têtes d'animaux. Ces idolâtres étoient apparemment en Germanie, plus qu'en Gaule: car le roiaume de Theodebert s'étendoit bien avant au delà du Rhin. Toutefois on trouvoit des reſtes d'idolâtrie, même auprès de Rome, comme il paroît par une lettre de ſaint Gregoire, à Agnel Evêque de Terracine, donnée ſous la même indiction premiere, au mois d'Avril 598. Il l'exhorte à faire une recherche exacte, & une punition ſevere, de ceux qui adoroient des arbres, & commettoient d'autres ſuperſtitions; ajoûtant, qu'il a écrit au Vicomte Maur, de l'appuier en cette occaſion. Peut-être ces idolâtres d'Italie étoient-ils Lombards.

AN. 598.

VII. *epiſt.* 20.

Saint Gregoire aiant reçû les nouvelles de la converſion des Anglois, en fit part à ſaint Euloge, Patriarche d'Alexandrie, qui lui écrivoit de tems en tems. La lettre eſt écrite vers le mois de Juillet de la premiere indiction, l'an 598. & commence ainſi: Le porteur, en me donnant vos écrits, m'a trouvé malade, & m'a laiſſé malade en partant. Mais ç'a été un grand adouciſſement à mes douleurs, de recevoir des nouvelles de la converſion des heretiques. Pour vous rendre la pareille, je vous dirai, que la nation des

III. Lettre à S. Euloge d'Alexandrie.

VII. *epiſt.* 30.

des Anglois étoit demeurée juſques à preſent,
An. 598. dans l'infidélité, adorant du bois & des pierres. J'y ai envoié un moine de mon monaſtere : que les Evêques de Germanie aiant ordonné Evêque par ma permiſſion, ils l'ont fait conduire chez cette nation, à l'extrémité du monde, & nous venons de recevoir des nouvelles de l'heureux ſuccès de ſes travaux. Car il fait tant de miracles, lui & ceux qui l'ont accompagné, qu'ils ſemblent approcher de ceux des Apôtres. Et nous avons appris, qu'à la fête de Noël derniere, ce nouvel Evêque a baptiſé plus de dix mille Anglois. Ce que je vous écris, afin que vous voyiez les effets de vos prieres. Saint Gregoire appelle ici Germanie, le roiaume de France : ſoit parce qu'il comprenoit en effet une partie de la Germanie ; ſoit parce que la nation des Francs étoit Germanique.

Enſuite parlant du tître d'Evêque univerſel, qu'Euloge ne donnoit plus à l'Evêque de C. P., il ſe plaint de ce qu'il diſoit : Comme vous me l'avez ordonné. Je vous prie, dit ſaint Gregoire, ôtez ce terme d'ordonner. Je ſçai qui je ſuis & qui vous êtes, vous êtes mon frere par vôtre place, & mon pere par vôtre vertu. Je ne vous ai rien ordonné, je vous ai ſeulement repreſenté ce qui m'a ſemblé utile : encore ne l'avez-vous pas obſervé exactement. Car j'avois dit, que vous ne deviez donner ce tître, ni à moi, ni à aucun autre ; & cependant, au commencement de vôtre lettre, vous me le donnez à moi-même. Je voudrois me diſtinguer par la vertu, non par des paroles ; & je ne tiens point à honneur, ce qui deshonore mes freres. Otons les mots, qui enflent la vanité & bleſſent la charité.

Dans une autre lettre du même tems, ſaint
VII. *epiſt.* 29. Gregoire dit à ſaint Euloge : Vous m'avez mandé

mandé de vous envoier les actes de tous les Martyrs, recueillis par Euſebe de Ceſarée : mais avant vôtre lettre, je ne ſçavois pas s'ils avoient été recueillis; & je vous rends graces de m'avoir inſtruit. Car excepté les actes des Martyrs, contenus dans les livres du même Euſebe, je ne ſache point qu'il y en ait, ni dans les archives de nôtre Egliſe, ni dans les bibliotheques de Rome : ſinon quelque peu recueillis en un volume. Nous avons les noms preſque de tous les Martyrs, diſtribuez par chaque jour, & raſſemblez en un livre; & nous celebrons tous les jours des Meſſes en leur honneur. Mais ce volume ne nous apprend pas le détail de leurs ſouffrances. On y voit ſeulement leur nom, le lieu & le jour de leur martyre. C'eſt-à-dire, que ce n'étoit qu'un calendrier ou martyrologe; & ce témoignage de ſaint Gregoire montre, quelle foi on doit ajoûter aux actes que nous avons aujourd'hui, ſous le nom des Martyrs de l'Egliſe Romaine : comme de ſaint Clement, de ſaint Laurent, de ſaint Sebaſtien. AN. 598. *V. Valeſ. diſſert. in fine Euſeb.*

IV. Paix avec les Lombards.

Saint Gregoire travailloit depuis long-tems à procurer la paix avec les Lombards. Car il ne vouloit les affoiblir par aucune violence; & il dit dans une de ſes lettres : Si j'avois voulu me mêler de la mort des Lombards, cette nation n'auroit aujourd'hui ni Roi, ni Ducs, ni Comtes; & ſeroit dans une extrême diviſion. Mais parce que je crains Dieu, je ne veux prendre part à la mort de quelque homme que ce ſoit. Tant que l'Exarque Romain vécut, la paix ne pût être concluë, parce qu'il y étoit oppoſé, & traverſoit les negociations de ſaint Gregoire; juſques-là, que l'on afficha de nuit dans Rome, une proteſtation, où l'on accuſoit le Notaire Caſtorius Nonce du Pape, qu'il avoit emploié à cette negociation; & l'on s'oppoſoit avec artifice aux deſſeins du Pape pour VIII. *epiſt.* I. *Ind.* I. V. *epiſt.* 29.

pour la paix. Saint Gregoire envoia à Ravenne
An. 598. une lettre, adreſſée à l'Evêque, au clergé & au
v. *Epiſt.* 30. peuple, par laquelle il ſomme l'auteur, ou le complice de la proteſtation, de ſe déclarer & d'approuver ce qu'il avance : ſinon il le déclare privé de la communion du Corps & du Sang de Jesus-Christ ; & s'il eſt aſſez hardi pour communier, il l'anathématiſe, & le retranche du corps de l'Egliſe. La lettre eſt du mois d'Avril, indiction quatorziéme, l'an 596. & cette excommunication, d'une perſonne inconnuë, eſt remarquable.

Romain étant mort, Callinique lui ſucceda en la charge d'Exarque, & conclut avec le Roi Agilulfe, une paix pour quelque tems, c'eſt-à-
Paul. diac lib. IV. hiſt. c. 13. dire une treve. C'étoit en 598. & l'Abbé Pro-
Greg. VII. ep. 2. ind 2. bus, que le Pape avoit envoié depuis long-tems à Agilulfe, fit avec lui le traité. Saint Gregoire
VII *epiſt.* 41. 42. *ind.* 2. en écrivit des lettres de remerciment à ce Roi, & à la Reine Theodelinde ſon épouſe, qui y avoit beaucoup contribué par ſes ſoins. Le Roi faiſoit preſſer le Pape de ſouſcrire le traité : mais le Pape pour n'être pas reſponſable des infractions, qu'il prévoioit, & demeurer toûjours mediateur entre le Roi & l'Exarque ; s'en excuſa, & offrit ſeulement de faire ſouſcrire un Evêque ou un Archidiacre.

Si-tôt que ſaint Gregoire eut avis de la concluſion de cette paix, il en fit part à Janvier
VII. *epiſt.* 2. *ind.* 2. Evêque de Caillari : qui lui avoit écrit les deſordres commis par les Lombards, en Sardaigne, que ſaint Gregoire avoit bien prévus. Sachez, lui dit-il, que l'Abbé, que nous avons envoié il y a long-tems à Agilulfe, a conclu la paix avec lui. C'eſt pourquoi tenez-vous par tout ſur vos gardes, juſques à ce que le traité ſoit écrit : de peur que les ennemis ne nous attaquent encore dans cet intervalle.

Il

Il lui parle enſuite d'une affaire, ſur laquelle il lui avoit déja fait une forte réprimande. Janvier étoit un vieillard ſimple, foible & facile à émouvoir. Il ne ſavoit pas ſe faire craindre par ſon clergé, & toutefois il étoit ſenſible aux injures; & ſe laiſſoit entraîner par de mauvais conſeils, juſques à commettre des violences. Etant donc irrité contre un particulier, il envoia un dimanche au matin renverſer ſa moiſſon, & y paſſer la charruë: & après avoir celebré la Meſſe, il y alla lui-même, & fit arracher les bornes du même champ. Saint Gregoire avoit peine à croire un tel excès: mais en étant aſſuré par l'Abbé Cyriaque, il écrivit en ces termes à Janvier: Je pardonne encore à vos cheveux blancs, & je vous exhorte, malheureux vieillard, à rentrer enfin en vous-même, & à vous corriger d'une telle legereté. Plus vous êtes près de la mort, plus vous devez craindre. Vous meritiez une ſevere condamnation, ſi la connoiſſance que nous avons de vôtre ſimplicité & de vôtre vieilleſſe, ne nous faiſoit diſſimuler, quant à preſent: mais pour ceux, dont vous avez ſuivi le conſeil, nous les déclarons excommuniez pour deux mois.

An. 598. V. Avis à Janvier de Caillari. II. *epiſt.* 34. VII. *ep.* 1. *ind.* 2.

Saint Gregoire aiant eu, ſans doute, des marques de ſon repentir, lui parle plus doucement dans la ſeconde lettre, & remontant à la ſource du mal, il lui dit: Souvenez-vous que vous êtes chargé, non du ſoin des choſes terreſtres, mais de la conduite des ames. C'eſt-là, qu'il faut attacher vôtre cœur, & ne penſer qu'à leur avantage: ſachez, au reſte, que ces reproches ne viennent d'aucune aigreur, mais d'une charité fraternelle. Afin que vous ne portiez pas devant Dieu le ſeul nom d'Evêque, qui ne ſerviroit qu'à vôtre condamnation. Ces lettres à Janvier de Caillari, ſont du

du mois de Septembre indiction ſeconde en 598.
An. 598. Il vivoit encore cinq ans après en 603. à la fin de la ſixiéme indiction : mais ſi infirme, qu'il ne
11. *epiſt.* 59 pouvoit plus agir. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire écrivit au défenſeur Vital, ſon agent en Sardaigne, de charger l'œconome & l'archiprêtre de l'Egliſe de Caillari, du ſoin des hôpitaux de cette iſle, qui étoient fort negligez. Quant aux Egliſes vacantes, ajoûte-t-il, nous avons écrit à nôtre frere Janvier de les remplir; mais à condition de ne pas tirer tous les Evêques de ſon Egliſe, afin de ne la pas priver des perſonnes, qui peuvent y être utiles. Ceux qui ſont tombez en faute, étant ſimples moines, ne devoient pas être faits Abbez, avant que d'avoir fait penitence; toutefois, s'ils paroiſſent bien corrigez, ils peuvent demeurer en charge.

Quant à ce que vous nous avez écrit, que nôtre frere Janvier ſe trouve ſouvent ſi preſſé de mal, pendant le tems qu'il celebre le ſacrifice, qu'à peine, après un long intervalle, peut-il revenir à l'endroit du canon qu'il a laiſſé : ce qui fait que pluſieurs doutent s'ils doivent communier de ce qu'il a conſacré : il faut les avertir d'en communier hardiment. Car la maladie du celebrant ne profane pas la benediction du ſacré myſtere. Mais il faut avertir nôtre frere en particulier, que quand il ſe trouvera mal il ne paroiſſe point en public : de peur de ſe rendre mépriſable, & de ſcandaliſer les foibles.

VI. Réünions de Schiſmatiques.

L'Evêque de Caprite, aujourd'hui Caorla petite iſle, au fonds du golfe de Veniſe, aiant été engagé dans le ſchiſme d'Iſtrie, vouloit avec ſon peuple ſe réünir à l'Egliſe Romaine; & preſenta pour cet effet une requête à l'exarque Callinique. Mais Juſtin ſchiſmatique, en qui l'Exarque avoit grande confiance, s'y oppoſa; & l'Exarque, par ſon conſeil, envoia au Pape copie de l'ordre que

que l'Empereur avoit donné, dès le commencement de ſon pontificat, pour laiſſer en repos les Schiſmatiques. L'Evêque s'étant laiſſé gagner, ne voulut pas ſe réünir; ſon peuple perſeverant dans le deſir de l'union, envoya au Pape demander un autre Evêque. Surquoi ſaint Gregoire écrivit à l'Exarque Callinique en ces termes : Vôtre excellence a dû conſiderer, que cet ordre, outre qu'il a été ſurpris, ne vous ordonne pas de rejetter ceux qui veulent ſe réünir à l'Egliſe : mais de n'y pas forcer ceux qui ne le veulent pas. Enſuite il prie l'Exarque d'éloigner Juſtin de ſes conſeils, s'il ne quitte le ſchiſme. Il écrivit en même-tems à Marinien, Evêque de Ravenne, d'exhorter l'Evêque de Caprite à ſe réünir à l'Egliſe catholique & à ſon peuple : s'il refuſe, ajoûte ſaint Gregoire, ordonnez-y un Evêque ; & comptez cette iſle dans vôtre province, juſques à ce que les Evêques d'Iſtrie reviennent à l'union. Priez l'Exarque d'en inſtruire l'Empereur. J'en ai auſſi écrit à Anatolius : c'étoit le Nonce du Pape à C. P. Ces lettres ſont écrites vers le mois d'Octobre 598. indiction ſeconde.

AN. 599.

Sup. liv. XXXV. n. 13.

VII. *epiſt.* 9. *ind.* 2.

VII. *epiſt.* 10.

Sup. liv. XXXV. n. 48.

Pendant la même indiction, & vers le mois de Juin 599. ſaint Gregoire écrivit à Anatolius, de favoriſer en tout ce qu'il pourroit, quelques perſonnes qui étoient allées à C. P. pour quitter le ſchiſme d'Iſtrie. Il écrivit auſſi à pluſieurs perſonnes puiſſantes, qui s'emploioient avec zele, pour la réünion des Schiſmatiques ; entre autres à Gulfar, Lombard & Duc de Treviſe. Il écrivit à Romain défenſeur de l'Egliſe Romaine, en Sicile, de donner le ſecours neceſſaire à quelques-uns des Iſtriens, pour aller trouver leur Evêque, qui deſiroit auſſi ſe réünir, & d'aider en tout l'Evêque lui-même ; juſques à le défraier, s'il vouloit venir à Rome. Quelques Iſtriens étant venus à Rome, renoncer à leur ſchiſ-

VII. *epiſt.* 68.

VII. *epiſt.* 94. 95 96.

Paul. VI. hiſt. l. 3.

VII. *epiſt.* 97.

VII. *epiſt.* 98. 99.

ſchiſme, le Pape en les renvoiant, les recommanda à l'exarque Callinique, & à Marinien Evêque de Ravenne : afin que leur converſion ne leur attirât aucun mauvais traitement ; & que la protection qu'ils recevroient, invitât les autres à ſe réünir. Nous voions deux ans auparavant, une penſion accordée par ſaint Gregoire à un nommé Jean, qui avoit quitté le ſchiſme d'Iſtrie.

AN. 599.

v. epiſt. 38. in d. 14.

Conſtantius Evêque de Milan, exhortoit les Clercs de Come à ſe reünir à l'Egliſe. Ils répondirent, que la maniere dont on les traitoit ne les y attiroit pas : que pluſieurs Catholiques retenoient leur bien injuſtement ; entre autres l'Egliſe Romaine, qui avoit uſurpé ſur eux une certaine terre. Conſtantius en aiant écrit à ſaint Gregoire, il répondit : Si cette terre leur appartient, nous voulons qu'elle leur ſoit renduë, quand même ils ne ſe réüniroient pas à l'Egliſe : & s'ils ſe réüniſſent, nous ſommes prêts à la leur abandonner, quand même ils n'y auroient aucun droit. Car nous voulons ne leur laiſſer aucun pretexte de demeurer dans le ſchiſme.

VII. epiſt. 57.

VII. Continuation du ſchiſme de Salone.

Maxime de Salone étoit demeuré rebelle pendant quatre ans. Le Pape ſaint Gregoire aiant appris, qu'il avoit fait déchirer publiquement les lettres, par leſquelles il lui défendoit de faire fonction d'Evêque : en écrivit ainſi à Sabinien qui étoit alors ſon Nonce à C. P. Vous ſavez comme je le reſſens, moi, qui ſuis prêt à mourir, plûtôt que de voir le ſiege de ſaint Pierre abbaiſſé de mon tems. Vous connoiſſez mon humeur. Je ſouffre long-tems : mais quand j'ai une fois reſolu de ne plus ſouffrir, j'affronte gaïement tous les perils. J'ai appris qu'il a envoié un de ſes Clercs, dire que l'Evêque Malchus a été tué en priſon, pour l'argent qu'il devoit. Surquoi vous n'avez qu'un mot à dire à l'Empereur, que

Suo. XXXV. n. 36.

VII. epiſt. 1.

ſi

si j'avois voulu tremper dans la mort des Lombards, ils n'auroient aujourd'hui, ni Roi, ni Duc. L'Evêque Malchus, n'a été ni empriſonné, ni maltraité : mais le jour qu'il a été jugé & condamné, le Notaire Boniface l'emmena dans ſa maiſon à mon inſçu. Il y dîna & fut traité avec honneur, & mourut ſubitement la nuit. C'eſt ce Malchus, qui avoit été fait Evêque en Sicile, après avoir gouverné peu fidélement le Patrimoine de Dalmatie. AN. 599. *Sup. XXXV. n.* 36.

Maxime aiant été pluſieurs fois averti par le Pape, de venir à Rome rendre compte de ſa conduite, chercha diverſes excuſes ; & enfin demanda, que le Pape envoiât quelqu'un à Salone, devant qui il pût ſe juſtifier, ſoutenant même que l'Empereur l'avoit ordonné. A quoi ſaint Gregoire répond : Nous n'avons reçu ordre, que de vous faire venir ici : mais quand on en auroit ſurpris quelque autre, nous connoiſſons ſi bien le zele de l'Empereur, & ſon reſpect pour les canons, que nous ne laiſſerions pas de faire nôtre devoir. Quant à ce que vous craignez ſi fort, que nous ne vous puniſſions d'avoir été ordonné ſans nôtre conſentement : quoique ce ſoit une faute intolerable, nous vous la remettons, ſuivant l'ordre de l'empereur : pourvû que vous ne demeuriez pas davantage dans la deſobéiſſance. Mais on nous a dit d'autres choſes, que nous ne pouvons nous empêcher d'examiner. Il lui réitere enſuite la défenſe de celebrer la Meſſe, & le commandement de venir à Rome, dans le terme de trente jours ; prevenant les excuſes, qu'il pouvoit alleguer, d'être retenu par les Magiſtrats, les ſoldats ou le peuple.

Saint Gregoire écrivit en même tems au clergé & aux nobles de Salone, & leur dit : Je m'étonne, que dans un ſi grand clergé, & un ſi *V. epiſt. 26.*

grand peuple, il ſe ſoit à peine trouvé deux per-
AN. 599. ſonnes, qui aient refuſé de communiquer avec Maxime, & ſe ſoient ſouvenus qu'ils ſont Chrétiens : ſavoir l'Evêque Paulin & l'Archidiacre Honorat ; toutefois, parce que nous avons pour vous des entrailles de miſericorde, & que nous ſavons que quelques-uns ont été contraints par la violence de communiquer avec lui : nous prions le Seigneur Tout-puiſſant de vous délivrer de tout peché, & de la participation de ceux d'autrui. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire, ſuivant l'ancienne diſcipline, marquée par ſaint Auguſtin, n'emploie que l'exhortation, à l'égard de la mul-
Sup. liv. XX. n. 46. titude, ſans uſer d'aucune cenſure. Ces deux lettres ſont du mois de Mars, indiction quatorziéme, l'an 596.

1. epiſt. 48. Au mois de Juillet de la même année, ſaint Gregoire écrivit dans le même ſens au clergé & au peuple de Jadera ou Zara en Dalmatie, dont une partie avoit rejetté la communion de Maxime, une partie l'avoit embraſſée. Sabinien leur Evêque étoit de ces derniers : mais enfin il abandonna Maxime, étant touché d'un tel repentir, qu'il voulut même renoncer à l'épiſcopat, & s'enfermer dans un monaſtere pour faire penitence. Saint Gregoire lui écrivit, qu'il le
VII. epiſt. 12. ind. 1. recevoit en ſa communion & en ſes bonnes graces ; & l'exhorta à reprendre la conduite de ſon troupeau ; & à travailler à faire rentrer dans la communion de l'Egliſe tous ceux qui s'en étoient ſeparez.

VIII. Maxime de Salone ſe ſoumet. On peut croire que l'Exarque Romain, qui n'aimoit pas ſaint Gregoire, entretenoit Maxime de Salone dans ſa deſobéiſſance. Car il ſe
VII. epiſt. 10. ind. 2. rendit ſous l'Exarque Callinique ; & ſaint Gregoire en écrivit ainſi à Marinien de Ravenne, vers le mois de Novembre 598. indiction ſeconde. L'Exarque Callinique m'écrit continuellement

lement pour Maxime. Vaincu par ſon importunité, je n'ai pû faire autre choſe, que de vous renvoyer cette affaire. Si donc Maxime vient devant vous, Honorat Archidiacre de la même Egliſe, y doit auſſi être amené : afin que vous connoiſſiez ſi Maxime a été ordonné legitimement, s'il n'eſt point coupable de ſimonie ou d'impureté ; s'il n'a pas ſçu qu'il étoit excommunié, quand il a celebré la Meſſe ; & vous ordonnerez ce que vous jugerez à propos devant Dieu, afin que nous puiſſions conſentir à vôtre jugement. Que ſi vous êtes ſuſpect à l'Exarque, il faut que nôtre venerable frere Conſtantius Evêque de Milan vienne à Ravenne, pour juger avec vous, & ſoiez aſſuré que le jugement que vous aurez prononcé enſemble, ſera le mien. Il en écrivit auſſi à Conſtantius de Milan. AN. 599. VII. *Reg.* 69.

Maxime ſe rendit à Ravenne, & ſaint Gregoire y envoia Caſtorius cartulaire de l'Egliſe Romaine, avec cette commiſſion : Si Maxime déclare par ſerment, qu'il n'eſt point coupable de ſimonie, & des autres crimes, en étant requis devant le corps de ſaint Apollinaire ; & s'il fait penitence de ſa deſobéiſſance, vous lui donnerez pour le conſoler, la lettre que nous lui avons écrite. Vous prendrez auſſi un grand ſoin, qu'il ne garde aucun reſſentiment contre Sabine Evêque de Zara, contre l'Archidiacre Honorat, & les autres qui ont eu recours au ſaint Siege. Le Pape laiſſoit à Marinien le jugement de la penitence, que Maxime devoit faire, pour avoir celebré la Meſſe étant excommunié. Ces lettres ſont du mois de Juillet, indiction ſeconde : c'eſt-à-dire l'an 599. VII. *epiſt.* 81.

Caſtorius étant arrivé à Ravenne, & aiant declaré ſa commiſſion, Maxime de Salone ſe proſterna ſur le pavé au milieu de la ville, en criant : *Ibid. lib. VII. epiſt.*

J'ay peché contre Dieu & contre le bienheureux
AN. 599. Pape Gregoire ; & demeura ainſi en poſture de penitent, pendant trois heures. L'exarque Callinique, le cartulaire Caſtorius, & l'Evêque Marinien, y accoururent ; & Maxime s'étant relevé, il témoigna encore devant eux de plus grands ſentimens de penitence. On le mena au corps de ſaint Apollinaire ; où il jura, qu'il étoit innocent de tout ce qui lui avoit été reproché, touchant les femmes, ou la ſimonie. Alors Caſtorius lui donna la lettre du Pape, par laquelle il lui rendoit ſa communion & ſes bonnes graces, & lui accordoit le pallium, à la charge d'envoier quelqu'un pour le recevoir, ſuivant la coûtume : lui déclarant l'obligation, qu'il avoit à l'Exarque Callinique. Caſtorius revint à Rome, amenant un Diacre de Maxime, qui fit au Pape la relation de tout ce qui s'étoit paſſé, & reçut le pallium, avec une
VII. *epiſt.* 130. lettre pour Maxime, où le Pape témoigne être pleinement ſatisfait ; & l'exhorte à une parfaite reconciliation avec l'Evêque Sabinien, l'Archidiacre Honorat, & un clerc nommé Meſſien, qui s'étoit refugié à Rome. Ainſi fut terminée cette affaire, le ſeptiéme des calendes de Septembre, indiction ſeconde : c'eſt-à-dire, le vingt-ſixiéme d'Août 599.

IX. Lettres à Serenus. Images.

Cette année 599. ſaint Gregoire envoia en Gaule Cyriaque Abbé de ſon monaſtere de Rome, pour faire tenir un concile. Comme il devoit paſſer à Marſeille, il le recommanda à l'Evêque Serenus, à qui il dit dans la même lettre : J'ai appris il y a long-tems, que voiant quelques perſonnes adorer les images de l'Egliſe, vous les aviez briſées & jettées dehors. Je louë vôtre zele, pour empêcher que ce qui eſt fait de main d'homme, ne ſoit adoré : mais je croi que vous ne deviez pas briſer ces images. Car on met des peintures dans les Egliſes, afin que ceux qui ne

VII. *epiſt.* 110.

ſavent

ſavent pas lire, voient ſur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Vous deviez donc les garder : & détourner le peuple de pecher en adorant la peinture. Ces images étoient apparemment ſur du bois, comme la plûpart des anciens tableaux. AN. 599.

Serenus ne ſe rendit pas à cette lettre, & écrivit à ſaint Gregoire ; comme doutant qu'elle fût de lui. Surquoi ſaint Gregoire lui répondit l'année ſuivante 600. au commencement de l'indiction quatriéme. Vous ne deviez avoir aucun ſoupçon de l'Abbé Cyriaque, qui étoit porteur de mes lettres. Et enſuite parlant des images, qu'il avoit briſées : Dites-moi, mon frere, quel Evêque avez-vous jamais ouï dire, qui en ait fait autant ? Cette ſeule conſideration ne devoit-elle pas vous retenir, afin de ne paroître pas ſeul pieux & ſage, au mépris de vos freres ? Et enſuite : On dit qu'en briſant ces images vous avez tellement ſcandaliſé vôtre peuple, que la plûpart s'eſt ſeparé de vôtre communion. Il faut les appeller & leur montrer par l'Ecriture ſainte, qu'il n'eſt pas permis d'adorer ce qui eſt fait de main d'homme. Puis ajoûter, que voiant l'uſage legitime des images, tourné en adoration, vous en avez été indigné, & les avez fait briſer. Vous ajoûterez : Si vous voulez avoir des images dans l'Egliſe, pour vôtre inſtruction, pour laquelle on les a faites anciennement, je vous le permets volontiers. Ainſi vous les adoucirez, & les ramenerez à l'union. Si quelqu'un veut faire des images ne l'empêchez pas : défendez ſeulement de les adorer. La vûë des hiſtoires doit exciter en eux la componction : mais ils ne doivent ſe proſterner, que pour adorer la ſainte Trinité. Je vous dis tout ceci pour l'amour que j'ai pour l'Egliſe : non pour affoiblir vôtre zele, mais pour vous encourager dans vôtre devoir. IX. *epiſt.* 9.

AN. 599. X. Cyriaque envoié en Gaule.

L'Abbé Cyriaque étoit renvoié pour la reformation des abus, dont ſaint Gregoire s'étoit plaint à ſaint Virgile d'Arles, & à la Reine Brunehaut. Le Pape écrivit pour cet effet une lettre circulaire, à quatre des plus conſiderables Evêques des Gaules, Syagrius d'Autun, Etherius de Lion, Virgile d'Arles & Didier de Vienne. J'ai appris, dit-il, que dans les Gaules on confere les ordres ſacrez par ſimonie. C'eſt chercher ſeulement le vain titre du ſacerdoce, & non pas la charge : car il s'enſuit de là, que ſans examiner les mœurs, l'on ne juge digne, que celui qui offre de l'argent, & qui pour cela même, en eſt plus indigne. Comme il faut amener au ſaint autel celui qui s'en éloigne, étant recherché : ainſi il en faut chaſſer bien loin celui qui s'empreſſe de lui-même. Après avoir ainſi acheté, on eſt obligé de revendre ; on ne ſonge plus à cette parole divine : Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. Souvent le demon ſurprend par une apparence de pieté, perſuadant de recevoir de la main des riches, pour donner aux pauvres. Mais ce n'eſt pas une aumône, de diſtribuer aux pauvres le bien mal acquis ; & il n'y a aucun merite à bâtir des monaſteres ou des hôpitaux, du prix des ordinations. Autre choſe eſt de faire l'aumône, pour reparer ſes pechez ; autre choſe de commettre des pechez pour faire l'aumône.

Sup. XXXV. 45. XXXVI. 2. VII. epiſt. III.

Matth. X. 8.

J'ai appris auſſi que quelques ambitieux ſe font couper les cheveux, ſi-tôt qu'un Evêque eſt mort, & des Laïques deviennent tout d'un coup Evêques. Quel bien peuvent faire à leur troupeau, ceux qui oſent prendre la place de maîtres, avant que d'avoir été diſciples ? Quelque merite qu'ait un homme, il faut qu'il ſoit auparavant exercé aux fonctions eccleſiaſtiques, dans tous les ordres differens. Il eſt écrit, que

I. Tim. III. 10.

les

les Diacrès doivent être éprouvez, avant que de ſervir : combien plus celui qui doit prier pour le peuple ? Il n'y a donc aucune excuſe contre le precepte de ſaint Paul, qui défend d'ordonner un neophyte, ou de ſe hâter d'impoſer les mains. Car il faut à preſent tenir pour neophyte, celui qui eſt nouveau dans l'habit de la religion. Et il ne faut point alleguer de coûtume : puiſque ce qui eſt mauvais doit être corrigé, & non pas pris pour exemple. L'habit de religion, dont parle ſaint Gregoire, eſt l'habit eccleſiaſtique, qui commençoit à être diſtingué de l'habit laïque, depuis l'établiſſement des nations Barbares : car les Clercs garderent l'habit Romain.

AN. 599.

1. Tim. III. 6. v. 22.

Saint Gregoire demande encore, que l'on défende aux Clercs, qui ſont dans les ordres ſacrez, de loger avec des femmes, autres que celles qui ſont exceptées par les canons. Il recommande la tenuë des conciles, pour terminer les differends des Evêques entre eux ou avec leurs oüailles, & pour conferer enſemble de la diſcipline. Vous ſavez, dit-il, qu'il eſt ordonné par les canons, de tenir le concile deux fois l'an ; mais de peur qu'il n'y ait quelque empêchement neceſſaire, nous ordonnons, toute excuſe ceſſant, qu'il ſe tienne une fois l'an : afin que chacun ſoit retenu dans ſon devoir par l'attente du concile. Aſſemblez donc un concile, pour toutes ces choſes, à la diligence de l'Evêque Syagrius, & de l'Abbé Cyriaque, & y condamnez, ſous peine d'anathême, tout ce qui eſt contraire aux canons. L'Evêque Syagrius nous envoiera par l'Abbé Cyriaque, la relation de ce qui ſe ſera paſſé dans le Concile.

Il eſt remarquable, que l'Evêque d'Autun ſoit chargé de la tenuë de ce Concile, plûtôt que celui de Lion ou d'Arles. Mais c'eſt que le Pape ſa-

ſavoit l'affection que les Rois & la Reine lui portoient : comme il le marque dans une lettre particuliere au même Syagrius. Elle commence par des remercîmes, des bons offices qu'il a rendus à l'Evêque Auguſtin d'Angleterre, pour reconnoiſſance deſquels le Pape lui accorde enfin le pallium, qu'il demandoit depuis ſi long-tems. Et pour en ſoûtenir la dignité, il donne à l'Egliſe d'Autun le premier rang dans la province, ſans préjudice de Lion, qui en eſt la métropole, & l'Egliſe d'Autun jouit encore de cette prérogative. Saint Gregoire écrivit à la Reine Brunehaut, & aux Rois Theodoric & Theodebert ſes petits-fils, touchant ce Concile, auquel l'Abbé Cyriaque devoit aſſiſter ; dans la lettre aux Rois, il ſe plaint, que les terres de l'Egliſe paient des tributs : & Gregoire de Tours fait connoître, que cet abus regnoit de ſon tems ; lorſqu'il dit, que le Roi Childebert remit toutes ſortes de tributs, tant aux Egliſes, qu'aux monaſteres de Clermont en Auvergne.

AN. 599. VII. *epiſt.* 113. *Sup. n.* 2. VII. *epiſt.* 114. 115. *Greg. X. hiſt. c.* 7.

Saint Gregoire ordonna en particulier à ſaint Arige Evêque de Gap, d'aſſiſter au Concile, & de lui en envoier la relation : parce qu'il avoit en lui une parfaite confiance. Saint Arige ou Aridius, avoit été élu Evêque de Gap, vingt ans auparavant en 579. après la dépoſition de Sagittaire. Il aſſiſta au concile de Valence, & au ſecond de Mâcon, en 585. En même tems ſaint Gregoire lui envoia par l'Abbé Cyriaque des dalmatiques, pour lui & pour ſon Archidiacre, leur en accordant l'uſage, comme ſaint Arige l'avoit demandé, étant à Rome. Il eſt à croire, que les Evêques de Gaule ne portoient pas encore ce vêtement : car ſaint Gregoire en parle, comme d'une grace, qui ne s'accordoit pas legerement. L'Archidiacre de Gap ſe nommoit Valaton, & fut Succeſſeur de ſaint Arige dans le ſiege de cette Egliſe.

VII. *epiſt.* 112. *Sup.* XXXIV. *n.* 42. *n.* 52. *V. Coïnt. an.* 599. *n* 22. *Vita S. Arig. ap. Boll.* 1. *Mai. p.* 110.

Vers

Vers le même tems, ſaint Gregoire écrivit encore à Syagrius d'Autun, & aux deux jeunes Rois, en faveur d'Urſicin Evêque de Turin, à qui on avoit ôté quelques Egliſes de ſon dioceſe. Les Lombards aiant fait une irruption dans les Gaules, furent battus & repouſſez par le Duc Monmol, & obligez de ceder au Roi Gontran, les villes d'Aouſte & de Seguſium ou Suſe, avec tout le territoire. Le Roi Gontran ſoumit le païs de Suſe à l'Egliſe de Maurienne. On y avoit même ordonné un nouvel Evêque; & on avoit enlevé des biens de l'Egliſe de Turin. C'eſt de tous ces griefs, que ſaint Gregoire demande la reparation. AN. 599. VII. *epiſt.* 120. 121. *Sirm ad ep.* 120. *Fredeg.* c. 45.

Didier Evêque de Vienne, prétendoit, que le ſaint Siege avoit autrefois accordé quelques privileges à ſon Egliſe, & entre autres l'uſage du pallium; & en demandoit le rétabliſſement. Saint Gregoire lui repond : Nous avons fait chercher dans les archives de nôtre Egliſe, & on n'a rien pû trouver. Faites chercher entre les titres de la vôtre; & ſi vous trouvez quelque piece, qui nous puiſſe inſtruire, aiez ſoin de nous l'envoier. VII. *epiſt.* 117.

XI. Cyriaque en Eſpagne.

De Gaule, l'Abbé Cyriaque paſſa en Eſpagne, apparemment pour y faire auſſi tenir un concile. Il portoit des lettres à ſaint Leandre, au Roi Recarede, & à Claude grand Capitaine, très-vertueux, & en qui le Roi avoit grande confiance. Dans la lettre à ſaint Leandre, ſaint Gregoire ſe plaint de la charge de l'épiſcopat, comme il faiſoit dès le commencement. Je ne ſuis plus, dit-il, celui que vous avez connu. En montant au-dehors, je ſuis déchû au-dedans. J'avois deſiré, ſuivant les traces de mon divin chef d'être l'opprobre des hommes, & l'abjection du peuple. Maintenant je ſuis accablé de cette dignité onereuſe, une infinité de ſoins VII. *epiſt.* 125. VII. *epiſt.* 126.

m'étourdiſſent & me déchirent. Mon cœur n'a
AN. 599. point de repos ; il eſt toûjours plongé dans des penſées baſſes, ſans pouvoir preſque s'élever un moment à la contemplation. Mon ame eſt engourdie & preſque reduite à la ſtupidité : étant contrainte à s'appliquer aux choſes terreſtres ; & quelquefois même à faire des fautes, par dégoût. Il finit ſa lettre en marquant, qu'il lui envoie le pallium ; & il ajoûte dans la lettre au Roi, qu'il le fait en conſideration de l'ancienne coûtume, & du merite de Leandre.

VII. *epiſt.* 127. Cette lettre au Roi Recarede eſt pleine de loüanges, du zele qu'il avoit montré en procurant la converſion des Gots ſes ſujets ; mais S. Gregoire y ajoûte des avis modeſtes, l'exhortant aux deux vertus les plus rares dans les Princes, l'humilité & la pureté du corps. Aiez ſoin, ajoûte-t-il, de ne vous pas laiſſer ſurprendre à la colere, & ne pas faire promptement tout ce qui vous eſt permis. La colere, même en puniſſant les coupables, ne doit marcher qu'après la raiſon, & lui obéir comme un eſclave. Quand elle eſt la maîtreſſe, elle fait paſſer pour juſtice la cruauté même. Saint Gregoire loüe auſſi le Roi, de ce qu'aiant fait une conſtitution contre les Juifs, il avoit refuſé une grande ſomme d'argent, qu'ils offroient, pour en obtenir la revocation. Il avoit envoié des preſens à l'Egliſe de ſaint Pierre ; & ſaint Gregoire lui en envoie de ſon côté ; ſavoir une petite clef contenant du fer des chaînes de ſaint Pierre ; & une croix, où il y avoit du bois de la vraie croix, & des cheveux de ſaint Jean-Baptiſte ; & une autre clef de ſaint Pierre.

XII. Conciles d'Eſpagne. Il s'étoit déja tenu trois conciles en Eſpagne, depuis que ſaint Gregoire étoit Pape : un à Saragoce, un à Tolede, un à Hueſca. Le concile de Saragoce fut tenu le premier jour de Novembre 592. Ere 630. la ſeptiéme année de Recare-

tom. 5. conc. p. 1600.

de,

de, il y aſſiſta onze Evêques, & deux Diacres pour deux Evêques abſens. Artemius Evêque de Tarragone, & Metropolitain de la province, y preſida; & les Evêques étoient preſque les mêmes du troiſiéme concile de Tolede, tenu trois ans auparavant. En celui-ci on fit ſeulement trois canons, qui portent que les Prêtres Ariens convertis, qui ſeront purs dans la foi & dans les mœurs, pourront ſervir, après avoir reçu de nouveau la benediction des Prêtres, & de même des Diacres. C'eſt que la plûpart de ces Prêtres heretiques, ne gardoient pas la continence. *Sup. liv. XXXIV. n. 56. Can. 1.*

Les reliques trouvées chez les Ariens, ſeront preſentées aux Evêques, & éprouvées par le feu. Si quelqu'un eſt convaincu de les avoir cachées, il ſera excommunié. Cette épreuve par le feu, ſemble montrer que l'on ne croioit pas, que les vraies Reliques puſſent brûler. Si les Evêques Ariens convertis ont conſacré des Egliſes, avant que de recevoir la benediction; elles ſeront de nouveau conſacrées, par un Evêque catholique. Ces canons ſont ſuivis d'une lettre de quatre des Evêques du concile, qui conſentent, que les receveurs du fiſc, prennent un certain droit par boiſſeau de grain: apparemment ſur les terres de l'Egliſe. *c. 2.* *c. 3.*

Le concile de Tolede fut tenu le dix-ſeptiéme de Mai 597. Ere 635. la douziéme année de Recarede; l'inſcription porte, qu'il y aſſiſta ſeize Evêques; mais il n'y a les ſouſcriptions que de treize: dont le premier eſt Maſſona de Merida, le ſecond Migece de Narbone, & Adelphius de Tolede n'eſt que le troiſiéme. On y fit ſeulement deux canons: dont le premier porte, que les Evêques feront obſerver la continence aux Prêtres & aux Diacres: & pourront dépoſer & enfermer les contrevenans, pour faire penitence. Le ſecond défend aux Evêques, de s'attribuer *p. 1603.*

le

le revenu des Egliſes bâties dans leur dioceſe ;
An. 599. mais ordonne, qu'il appartiendra au Prêtre qui y fait le ſervice : s'il ne ſuffit pas pour entretenir un Prêtre, que l'on y mette un Diacre ; ou du moins un portier, pour tenir l'Egliſe nette & allumer tous les ſoirs le luminaire devant les reliques.

p. 1604. Le concile d'Hueſca, tenu en 598. fit auſſi deux canons ; dont le premier ordonne aux Evêques, d'aſſembler tous les ans les Abbez, les Prêtres & les Diacres de leurs dioceſes : pour leur enſeigner la regle de vie, qu'ils doivent ſuivre, principalement ſur la frugalité & la continence. Le ſecond canon ordonne aux Evêques de s'informer exactement, ſi les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres obſervent la continence : afin de rejetter également les ſoupçons mal fondez, & les mauvaiſes excuſes.

p. 1605. L'année ſuivante 599. du quatorziéme Roi Recarede, Ere 636. le premier jour de Novembre on tint un concile à Barcelone : vrai-ſemblablement à la pourſuite de l'Abbé Cyriaque, envoié par le Pape ; car on y condamna les mêmes abus, contre leſquels il avoit ordonné le concile de Gaule. A celui-ci aſſiſterent douze Evêques, & Aſiatique Archevêque de Tarragone y preſida. On y fit quatre canons : dont les deux premiers ſont contre la ſimonie, & défendent de rien prendre, ni pour les ordinations, ni pour le ſaint Chrême. Le troiſiéme défend d'élever tout d'un coup des laïques à l'épiſcopat, même par ordre du Roi. Il veut que le clergé & le peuple éliſent deux ou trois ſujets, entre leſquels le Métropolitain, avec ſes ſuffragans, choiſiſſe par le ſort celui qui ſera conſacré.

Le dernier canon condamne les vierges conſacrées à Dieu & les penitens de l'un & de l'autre

Digitized by Google

tre ſexe, qui ſe ſeront mariez : même les femmes, qui aiant été enlevées, ne ſe ſeront pas ſeparées de leurs raviſſeurs. Ils ſeront excommuniez & exclus de la compagnie des fidéles, ſans avoir la conſolation de parler à perſonne. Saint Gregoire fit de grands reproches cette même année, à deux des premiers Evêques de Gaule, Virgile d'Arles & Syagrius d'Autun, du peu de zele qu'ils avoient témoigné contre cet abus ; à l'occaſion d'une femme nommée Syagria, qui après avoir embraſſé la vie religieuſe, avoit été mariée par violence. VII. *epiſt.* 119.

XIII. Egliſe d'Afrique.

Saint Gregoire prenoit toûjours grand ſoin de l'Egliſe d'Afrique. Dès l'année 593. indiction onziéme, il écrivit à Adeodat primat de Numidie, & à Colomb Evêque de la même province, en qui il avoit une particuliere confiance, pour empêcher que l'on n'élevât aux ordres ſacrez de jeunes gens, & qu'il n'y eût de la ſimonie dans les ordinations : les priant de l'inſtruire exactement de ce qui ſe ſeroit paſſé dans le concile, qu'ils alloient tenir. Mais au commencement de la douziéme indiction, c'eſt-à-dire au mois de Septembre 593. aiant appris, qu'il ſe commettoit pluſieurs abus contre les canons dans cette province de Numidie, il chargea l'Evêque Colomb d'en informer ; & écrivit à Gennade Exarque d'Afrique, de lui donner protection en tout ce qui regardoit la diſcipline eccleſiaſtique. III. *epiſt.* 7.

Au mois de Juin de l'année 594. aiant appris, que l'audace des Donatiſtes s'étoit accruë juſques à rebaptiſer les Catholiques, & chaſſer les Evêques de leurs Egliſes ; il en écrivit fortement à Pantaleon prefet d'Afrique, pour l'exhorter à faire executer les loix : tant pour ſa reputation, que par la crainte de Dieu, qui lui demanderoit compte de ces ames, s'il ne faiſoit pas tout ſon poſſible, pour en empêcher la perte. En même III. *epiſt.* 32.

Digitized by Google

III. *epiſt.* 35. même tems, il en écrivit à Colomb, & à un autre Evêque nommé Victor : les exhortant à chercher enſemble les moiens d'étouffer ce mal dans ſa naiſſance.

Dominique Evêque de Carthage, voulant y remedier, obtint un ordre de l'Empereur, contre les Donatiſtes ; & pour en procurer l'execution, tint un concile, où il fut reſolu, que tous les Evêques veilleroient à la recherche de ces heretiques, ſous peine de perdre leur bien & leur dignité. Il envoia les actes de ce concile à ſaint Gregoire, qui loua beaucoup ſon zele.

IV. *epiſt.* 3. Mais, ajoûta-t-il, je crains que ce decret ne ſcandaliſe les Primats des autres provinces. Or avant que de corriger ceux qui ſont hors de l'Egliſe, il faut avoir ſoin de conſerver au dedans l'union des Evêques, qui vous donnera bien plus de force contre les heretiques. C'eſt que les Evêques des autres provinces d'Afrique, n'étoient pas obligez à executer les decrets de la province particuliere de Carthage. Cette lettre eſt du commencement de l'indiction treiziéme, en Septembre 594.

Les ordres de l'Empereur Maurice, contre les

IV. *epiſt.* 36. Donatiſtes, furent mal executez ; & il ſe trouvoit des Catholiques, & même des Clercs, qui leur laiſſoient baptiſer leurs enfans, leurs eſclaves, & les autres perſonnes de leur dépendance. Ils gagnoient tout par argent, & la foi ſe vendoit publiquement en Afrique. Des Evêques du païs étant venus à Rome, s'en plaignirent à ſaint Gregoire ; entre autres un nommé Paul, qui avec deux autres, prétendoit être perſecuté par le pa-

V. *epiſt.* 61. trice Gennade, excité par les Donatiſtes. Le Pape

VI. *epiſt.* 2. les renvoia tous trois à l'Empereur, à cauſe de

V. *epiſt.* 63. l'interêt que le Patrice avoit en cette affaire. La lettre eſt de la fin de l'indiction quatorziéme, au mois d'Août 596.

Le

Digitized by Go

Le primat de la province de Byzacene, étant accuſé d'un crime, l'Empereur ordonna par deux fois, que le Pape le jugeât, ſuivant les canons : mais ſaint Gregoire voiant les oppoſitions de quelques perſonnes, ne voulut point prendre connoiſſance de cette affaire : comme il declara à Jean Evêque de Syracuſe, qui lui en avoit écrit. Il ajoûte, parlant de ce primat : Quant à ce qu'il dit, qu'il eſt ſoûmis au ſaint Siege ; je ne ſai quel Evêque n'y eſt pas ſoûmis, lorſqu'il ſe trouve en faute : quoique hors de ce cas tous les Evêques ſoient égaux ſelon les loix de l'humilité. Ces paroles de ſaint Gregoire, marquent préciſément les bornes de la puiſſance du chef de l'Egliſe. Tant que les Evêques font leur devoir, il les traite d'égaux : mais il eſt le ſuperieur de tous, quand il s'agit de les corriger. Cette lettre eſt environ du mois de Juin, indiction ſeconde, en 599. An. 599. VII. *epiſt.* 65.

XIV. Ceremonies introduites par ſaint Gregoire.

Vers le même-tems, ſaint Gregoire écrivit à Jean de Syracuſe une lettre importante, touchant pluſieurs ceremonies. Elle commence ainſi : Un homme venant de Sicile m'a dit, que quelques-uns de ſes amis Grecs & Latins, murmuroient de mes reglemens, ſous prétexte de zele pour l'Egliſe Romaine, & diſoient : Comment prétend-il abaiſſer l'Egliſe de C. P. lui qui en ſuit en tout les coûtumes ? Je lui ai demandé, quelles étoient ces coûtumes, & il m'a répondu : Vous avez ordonné de dire *Alleluia* à la meſſe, hors le tems paſcal : vous faites marcher les Soûdiacres ſans tuniques : vous faites dire *Kyrie eleiſon* ; vous dites l'oraiſon dominicale, incontinent après le canon. Je lui ai répondu, qu'en tout cela je n'imite aucune autre Egliſe. VII. *epiſt.* 64.

On dit que ſaint Jerôme a introduit ici, du tems du Pape Damaſe, de chanter *Alleluia*, ſuivant l'uſage de l'Egliſe de Jeruſalem. C'eſt pourquoi,

quoi nous nous glorifions, dit-il dans notre Reli-
An. 1591. gion ? Si ce n'est que les Grecs y avoient introduit
T. 8. Ann. des Fêtes des saints, & d'autres abominations ex-
P. Matth. ecrables & en cachette. Saint Grégoire continuë :
Rader. in Mais l'ancienne Eglise Romaine n'a jamais
Vit. Greg. voulu permettre que l'on, comme à parler par vos
Epistles, ait voulu par vos propres calomnies des Grecs, mais de l'Egalité Romaine leur rame & les
Ecrivains de vos Légendes ne savoir pas toutefois
Ecrivains de vos Légendes ne savoir pas toutefois
Ecrivains de vos Légendes ne savoir pas toutefois

tout le peuple dit l'oraiſon dominicale ; chez nous, il n'y a que le Prêtre. En quoi donc avons-nous ſuivi les coûtumes des Grecs ? Nous n'avons fait que rétablir nos anciennes coûtumes, ou en introduire de nouvelles, que nous croions utiles. Et enſuite : Quant à ce qu'ils diſent de l'Egliſe de C. P., perſonne ne doute, qu'elle ne ſoit ſoumiſe au ſaint Siege, comme l'Empereur & l'Evêque de la même ville le déclarent continuellement. Toutefois ſi cette Egliſe, ou quelque autre a quelque choſe de bon, je ſuis prêt à imiter, dans le bien, mes inferieurs mêmes : car ce ſeroit une ſottiſe de mettre la primauté dans le mépris d'apprendre ce qui eſt meilleur.

XV. Reformation de l'office.

On voit par cette lettre, que ſaint Gregoire avoit déja reformé l'office de l'Egliſe Romaine en 599. ; & comme c'eſt une des plus celebres actions de ſon pontificat, elle merite d'être rapportée plus au long. Le Pape Gelaſe avoit fait un recueil de l'office des Meſſes, dont ſaint Gregoire retrancha pluſieurs choſes, en changea quelques-unes, & en ajoûta d'autres. Il recueillit le tout en un volume, qui eſt ſon ſacramentaire. Ainſi nommoit-on autrefois le livre, qui contenoit les prieres que le Prêtre devoit dire en l'adminiſtration des Sacremens, & principalement en la celebration du ſaint Sacrifice ; tout ce qui ſe devoit chanter étoit marqué dans un autre volume nommé antiphonaire, parce que l'on chantoit alternativement ; d'où vient le nom d'antiphones ou antiennes, comme il a été expliqué. Les leçons étoient compriſes dans un autre volume, nommé lectionaire : les pſeaumes étoient à part dans le pſeautier ; & pour montrer les regles, que l'on devoit obſerver dans la pratique, & que nous nommerions rubriques, il y avoit un autre volume nommé ordre.

Jo. diac. 11. vit. c. 17.

Sup. XXX. n. 42.

Sup. XVIIII. n. 46.

Digitized by Google

ordre. Les Grecs ont encore ainſi pluſieurs livres ſeparez, pour les differentes parties de l'office. Les Latins avoient pluſieurs ordres, pour les differentes fonctions, comme l'ordre de la Meſſe pontificale, l'ordre du baptême, l'ordre de l'ordination. Les écrits que nous avons, ſous le nom d'ordre Romain, ſont les plus anciens qui nous reſtent en ce genre; & on les croit au moins du tems de ſaint Gregoire. On les nomme ordres Romains, parce que les Egliſes de chaque pays avoient leurs ordres differens, pour la liturgie & les autres parties de l'office. Non ſeulement la Grece & l'Orient, mais les Egliſes Latines : l'Afrique, l'Eſpagne, la Gaule & la partie d'Italie, qui dépendoit de Milan, avoient leurs liturgies; comme il ſera expliqué dans la ſuite.

V. Mabill. comm. in ord. R. c. 2.

XVI. Egliſes & ſtations.

Pour entendre quelle étoit à Rome la Meſſe pontificale, des jours ſolemnels, il faut premierement expliquer la diſtribution des Egliſes & du clergé. Rome avoit été diviſée par Auguſte, en quatorze regions ou quartiers; mais l'uſage eccleſiaſtique les avoit reduites à ſept, ſuivant leſquelles étoient diſtribuées toutes les Egliſes & tout le clergé de la ville; & ils ſervoient tour à tour, à commencer par les Clercs de la troiſiéme region, pour le dimanche, puis ceux de la quatriéme, pour le lundi, & ainſi des autres.

Ordo Rom. 1. & 3.

Mabill. comm. c. 3.

D'ailleurs il y avoit à Rome quatre ſortes d'Egliſes, patriarcales, titulaires, diaconies, oratoires. Les Egliſes patriarcales, nommées particulierement baſiliques, appartenoient proprement au Pape : comme ſaint Jean de Latran, ſaint Pierre du Vatican, ſainte Marie majeure, ſaint Laurent hors la ville, ſainte Croix de Jeruſalem. Elles avoient des manſionnaires ou gardiens, chargez de les nettoyer ou les orner. Les titres étoient

étoient comme des paroiſſes, chacune attribuée à un Prêtre Cardinal, avec un certain quartier qui en dépendoit ; & des fonds pour adminiſtrer le baptême, en cas de neceſſité. Dès le tems du Pape Symmaque, l'an 499. on trouve ſoixante-ſix Prêtres de trente titres : car ils étoient deux ou trois en la plûpart, dont le principal étoit le Prêtre Cardinal. Les diaconies, étoient des hôpitaux ou des bureaux, pour la diſtribution des aumônes. Elles étoient gouvernées par les ſept Diacres regionaires, un pour chaque region, dont le chef étoit l'Archidiacre. L'hôpital, joint à l'Egliſe de la diaconie, avoit pour le temporel un adminiſtrateur nommé le pere de la diaconie, qui étoit tantôt clerc, tantôt laïque. Saint Gregoire donna ainſi des adminiſtrateurs à chaque diaconie ou hôpital ; & il les diſpenſoit de rendre compte, parce qu'il connoiſſoit leur fidélité. Mais regulierement les adminiſtrateurs des hôpitaux, rendoient compte à leur Evêque ; & ſaint Gregoire vouloit, qu'ils fuſſent clercs & exempts de la juriſdiction ſeculiere : afin que les Magiſtrats n'euſſent aucun prétexte de piller le bien des pauvres. Outre les ſept Diacres regionaires, il y en avoit d'autres dans les titres, qui étoient ſoûmis au Prêtre titulaire. Les Oratoires étoient ſouvent dans les cimetieres ; & n'avoient ni baptiſtere, comme les titres, ni office public, ni Prêtre Cardinal : c'étoit comme des chapelles. L'Evêque y envoioit un Prêtre, quand il jugeoit à propos d'y faire celebrer la meſſe. Il y avoit des Oratoires même dans les maiſons particulieres ; & ſaint Gregoire reprend Jean Evêque de Syracuſe, d'avoir défendu de dire la meſſe chez le patrice Venance, à cauſe d'un differend qu'ils avoient enſemble. Enfin quelques Oratoires avoient un Prêtre Cardinal : pour y celebrer la meſſe, quand le fondateur le deſiroit, ou quand le

Sur. liv. XXX. n. 48.

Jo. diac. l. II. c. 51. Greg. IX. epiſt. 24. III. epiſt. 24.

Greg. II. epiſt. 9. ind. 10.

X. epiſt. 12.

v. *epiſt.* 42. 43. le concours des fidéles le demandoit : c'étoit comme de moindres titres.

Ce fut ſaint Gregoire, qui regla les ſtations à Rome : c'eſt-à-dire les Egliſes où ſe devoit faire l'office chaque jour de carême, des quatre tems, ou de fêtes ſolemnelles. Car les fêtes des Saints ſe celebroient aux Egliſes où étoient leurs reliques. Il marqua donc ces ſtations, dans ſon Sacramentaire, comme elles ſont encore dans le miſſel Romain ; & les attacha principalement aux Egliſes Patriarcales & aux titulaires : mais quoique les ſtations fuſſent fixées, l'Archidiacre ne laiſſoit pas, après que le Pape avoit communié, d'annoncer au peuple la ſtation ſuivante.

Joan diac. 11. *c.* 18.

Ordo. Rom. 1.

XVII. Commencement de la Meſſe.

Maintenant, pour repreſenter la Meſſe pontificale, je prendrai l'exemple du jour de Pâque, ſuivant les plus anciens ordres Romains. Dès le matin tous les acolytes de la troiſiéme region, & les défenſeurs de toutes les regions, ſe rendoient au Palais de Latran, qui étoit la demeure du Pape. Les défenſeurs étoient des Clercs deſtinez à executer les ordres de l'Evêque, pour l'utilité des pauvres ; & nous avons la formule de leur commiſſion, entre les lettres de ſaint Gregoire. Tout le reſte du clergé de Rome, ſe rendoit dès le grand matin à l'Egliſe de la ſtation, comme le jour de Pâque à ſainte Marie majeure. Il s'y trouvoit auſſi toûjours quelques Evêques. Le Pape & les principaux officiers marchoient à cheval, ce que la grandeur de Rome rendoit neceſſaire : les acolytes & les défenſeurs l'accompagnoient à pied ; en cette marche, on apportoit du palais de Latran, les livres & les vaſes neceſſaires pour le ſervice ; & un acolyte portoit à ſa main le ſaint Chrême, en une fiole couverte d'une ſerviette.

Ordo. 1. 2. 3. *Ordo.* 1. 2. 3. *Ordo.* 3. *Ordo.* 1. 2. 3.

Quand le Pape approchoit, les acolytes & les défenſeurs de jour, alloient au-devant avec le Prêtre

Prêtre titulaire de la ſtation : les Diacres lui aidoient à deſcendre de cheval, & il entroit d'abord dans la ſacriſtie : à la porte de laquelle les Diacres changeoient d'habit ; & celui qui devoit lire l'évangile, en ouvroit le ſceau, & preparoit l'endroit : puis un acolyte le portoit dans le ſanctuaire, & un ſoûdiacre le poſoit ſur l'autel avec reſpect. Cependant le Pape changeoit d'habits par les mains des ſoûdiacres, l'un lui donnoit l'aube, qui ſe mettoit ſur la chemiſe, ou une autre ceinture, l'amict, la dalmatique de toile, la grande dalmatique, & enfin la chaſuble. Le primicier & le ſecondicier, ajuſtoient ſur lui tous ces vêtemens. Un Diacre lui mettoit le pallium. Puis un ſoûdiacre regionaire lui preſentoit le manipule, en diſant : Un tel lira l'épître, un tel chantera ; & ſi-tôt que le Pape lui avoit fait ſigne pour commencer, il ſortoit à la porte de la ſacriſtie, & diſoit : Allumez. *Ordo. Rom. 5.*

Alors les chantres ſe rangeoient dans le chœur, & leur chef commençoit l'antienne pour l'introite, qui étoit ſuivie du pſeaume entier, dont on ne dit plus qu'un verſet. Ces antiennes, avec le commencement des pſeaumes, ſont marquées dans l'antiphonier de ſaint Gregoire, telles que nous les diſons encore : commençant au premier dimanche de l'Avent, & continuant toute l'année. On les appelloit introites, parce qu'on les chantoit, pendant que l'on entroit dans l'Egliſe, & que chacun y prenoit ſa place. Si-tôt que l'on entendoit chanter, le Pape ſortoit de la ſacriſtie s'appuiant à droite ſur l'Archidiacre, & à gauche ſur le Diacre ſuivant, précedé de l'encens & de ſept chandeliers, portez par ſept acolytes. Avant qu'il fût à l'Autel, les Diacres, qui étoient déja dans le ſanctuaire, ôtoient leurs planettes ou chaſubles ; car tous en portoient, juſqu'aux acolytes.

En

V. Mabill. comm. c. 6. En allant deux acolytes preſentoient au Pape une boëte ouverte, avec le ſaint Sacrement. Le Pape après l'avoir ſalué d'une inclination de tête, regardoit s'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour mettre dans le calice, comme il ſera dit; & en ce cas il le faiſoit mettre dans la reſerve. Etant arrivé à l'autel, il faiſoit ſigne de dire *Gloria Patri*, & de finir le pſeaume de l'introïte. Les Diacres baiſoient les côtez de l'autel; & le Pape après avoir prié quelque tems incliné, pour demander la remiſſion de ſes pechez, baiſoit l'évangile & l'autel au milieu, & montoit à ſon ſiege, devant lequel il demeuroit debout, tournant le viſage à l'Orient, & le dos au peuple; car le ſiege étoit au milieu, derriere l'autel.

Alors on chantoit *Kyrie eleiſon*, & on continuoit juſques à ce que le Pape fît ſigne de le finir. Puis le Pape retourné vers le peuple, commençoit *Gloria in excelſis* : & il ſe retournoit à l'Orient, juſques à ce qu'il fût fini. Suivant le ſacramentaire de ſaint Gregoire, il n'y avoit que l'Evêque, qui dît le *Gloria*; encore n'étoit-ce, que les dimanches & les fêtes : les Prêtres ne le diſoient qu'à Pâques. Enſuite le Pape ſaluoit le peuple, en diſant : La paix ſoit avec vous; puis il ſe retournoit à l'Orient, & diſoit l'oraiſon ou collecte du jour. Nous les diſons encore telles qu'elles ſont dans le ſacramentaire de ſaint Gregoire. Après cette oraiſon le Pape s'aſſeïoit tourné vers le peuple, & faiſoit ſigne aux Evêques & aux Prêtres de s'aſſeoir. Ils étoient à ſes côtez, les Evêques à droit, les Prêtres à gauche, dans le demi cercle qui enfermoit l'autel par derriere.

Sacrament. init.

XVIII. Lectures & offrande. *Mabill comm. c. 3.*

Le Soûdiacre, qui devoit lire l'épître, ſi-tôt qu'il les voioit aſſis, montoit ſur l'ambon, qui étoit un pupitre, ou petite tribune élevée de quelques marches au côté du chœur. On en trou-

ve

ve juſques à trois dans les anciennes Egliſes de Rome : à droit, un pour l'épître, tourné vers l'autel, un pour les propheties, tourné vers le peuple : un troiſiéme à gauche, plus élevé & plus orné, pour l'évangile.

Après la lecture de l'épître, le chantre montoit ſur l'ambon avec ſon livre nommé graduel ou antiphonier, & chantoit le répons, que nous nommons graduel, à cauſe des degrez de l'ambon ; & répons, à cauſe que le chœur répond au chantre. On chantoit enſuite ſelon le tems, *Alleluia*, ou le trait : ainſi nommé, à cauſe de la maniere dont il ſe chante en traînant. Toutes ces prieres ſont encore telles, que nous les voions marquées chaque jour dans l'antiphonier de ſaint Gregoire.

Enſuite le Diacre venoit baiſer les pieds du Pape, qui lui donnoit ſa benediction pour l'évangile, en diſant : Le Seigneur ſoit dans ton cœur, & le reſte. Puis le Diacre venoit devant l'autel, où aiant baiſé l'évangile, il le prenoit entre ſes mains, & marchoit avec deux Soûdiacres, dont l'un portoit l'encenſoir, & deux Acolytes devant portoient des chandeliers. Le Diacre montoit ſeul ſur l'ambon, & liſoit tourné vers le midi, qui étoit le côté des hommes : car ils étoient ſeparez des femmes dans l'Egliſe. Nous voions par les quarante homelies de ſaint Gregoire, qu'on liſoit les mêmes évangiles, qu'à preſent, aux mêmes jours. Après la lecture de l'évangile, un Soûdiacre le portoit à baiſer à tout le monde : puis il étoit remis dans ſa boëte, & ſcellé. Ce qui ſemble marquer, que ce n'étoit pas un livre relié comme les nôtres, mais au rouleau, à l'antique.

On ne diſoit point encore alors le ſymbole à la Meſſe dans l'Egliſe Romaine, qui n'aiant jamais été infectée d'aucune hereſie, n'avoit pas beſoin *Mabill. comm. c. 6. n. 3.*

de faire profeſſion de ſa foi. Si le Pape prêchoit, comme ſaint Gregoire faiſoit ſouvent, c'étoit après l'évangile.

Ordo 6. n. 7. Enſuite le Pape aiant ſalué le peuple par *Dominus vobiſcum*, & dit, *Oremus*, le Diacre marchoit vers l'Autel, accompagné d'un acolyte, portant le Calice & un corporal deſſus, qu'il preſentoit au Diacre; & le Diacre le mettoit ſur l'Autel, & jettoit l'autre bout à un autre Diacre pour l'étendre. Car c'étoit une grande nappe, qui couvroit tout l'Autel. Alors le Pape deſcendoit du ſanctuaire, ſoûtenu par les deux primiciers des Notaires & des défenſeurs; & marchoit vers la place du Senat, pour recevoir les offrandes des grands, ſelon leur rang: c'eſt-à-dire le pain & le vin, pour le ſacrifice. Le Pape prenoit les pains, qu'il donnoit au Soûdiacre regionaire, & on les mettoit dans une nappe que tenoient deux Acolytes. L'Archidiacre ſuivoit le Pape, prenoit les burettes, & verſoit le vin dans un grand calice, que tenoit un Soûdiacre, ſuivi d'un Acolyte portant un autre vaſe, pour vuider le calice, quand il étoit plein. Après le Pape, l'Evêque ſemainier recevoit les autres pains, ſuivi d'un Diacre, qui recevoit le vin; & des Prêtres aidoient encore s'il étoit beſoin. Le Pape paſſoit enſuite du côté des femmes, & recevoit leurs offrandes. Ainſi tout le peuple demeuroit rangé à ſa place. Les pains que l'on offroit étoient ronds, comme il paroît; en ce que ſaint Gregoire les nomme des couronnes; & chacun les faiſoit lui-même. On le voit par l'hiſtoire d'une Dame Romaine, qui en recevant la communion de la main de ſaint Gregoire, & lui entendant dire les paroles ordinaires, ne pût s'empêcher de ſoûrire, de ce qu'il nommoit le Corps de JESUS-CHRIST, ce pain qu'elle avoit fait de ſes mains. Paul Diacre,

IV. dial. c. 55.

Vita per Paul. diac. n. 18. per Jo. l. II, c. 41.

cre, qui rapporte le premier ce fait, ajoûte, que ſaint Gregoire fit garder cette particule de l'Euchariſtie, & que s'étant mis en priere, il la fit voir à cette femme, changée en chair, en preſence de tout le peuple.

Le Pape revenoit à ſon ſiege, lavoit ſes mains, & l'Archidiacre auſſi : puis quand le Pape lui faiſoit ſigne, il s'approchoit de l'Autel, & arrangeoit deſſus les pains, que les ſoûdiacres lui fourniſſoient : & en mettoit autant qu'il jugeoit ſuffire, pour la communion du peuple. Puis il prenoit la burette du Pape, de la main du Soûdiacre oblationaire, & la verſoit dans le Calice par une couloire, afin que le vin fût plus pur. Il recevoit auſſi celles des Diacres. Un Soûdiacre deſcendoit au chœur, & recevoit de la main du premier chantre le vaſe d'eau, qu'il apportoit à l'Archidiacre ; & celui-ci en verſoit en forme de croix dans le Calice. Alors le Pape deſcendoit de ſon ſiege à l'Autel, qu'il baiſoit, & recevoit les offrandes des Prêtres, des Diacres, & enfin la ſienne, que l'Archidiacre lui preſentoit. Ainſi tout le monde offroit : le peuple, le clergé, le Pape même. Enſuite l'Archidiacre prenoit le Calice de la main du Soûdiacre, & le mettoit ſur l'autel auprès l'Hoſtie du Pape, mais à droit : ce Calice avoit deux anſes enveloppées d'un linge, que l'on nommoit offertoire. *Ordo.* 3. *n.* 13.

Cependant on chantoit l'offertoire, c'eſt-à-dire un pſeaume avec ſon antienne ; & quand il étoit tems le Pape regardoit le chœur, & faiſoit ſigne de finir ; puis incliné vers l'Autel, les Evêques derriere lui, avec les Prêtres & les Diacres tout au tour, il diſoit l'oraiſon ſur les offrandes, que nous appellons ſecrete, parce qu'elle ſe dit bas : puis il commençoit la preface du Sacrifice. Le ſacramentaire de ſaint Gregoire en met de differentes, preſque à toutes

les Meſſes : mais nous n'en avons gardé que neuf.

XIX. Canon de la Meſſe, & Communion.

Le Pape attendoit que le chœur eût chanté *Sanctus*, pour commencer le Canon : qui ſe trouve auſſi nommé ſecrete, parce qu'il ſe diſoit bas. Le Pape le diſoit ſeul, étant droit devant l'Autel : & cependant les Evêques, les Prêtres & les Soûdiacres demeuroient dans le ſanctuaire, debout & inclinés. C'étoit la poſture la plus reſpectueuſe, pour les Dimanches & les autres jours, où il n'étoit pas permis de flechir les genoux. Le Canon de la Meſſe eſt dans le ſacramentaire de ſaint Gregoire, tel mot pour mot, que nous le diſons encore ; & la tradition eſt, qu'il ajoûta ces paroles à la ſeconde oraiſon, qui le compoſe : Et que vous diſpoſiez nos jours dans vôtre paix. L'auteur du traité des Sacremens, attribué à ſaint Ambroiſe, qui eſt certainement très-ancien, rapporte le canon preſque entier, conforme au nôtre, avec très-peu de difference.

Lib. IV. c. 5. 6.

On ne voit point dans les anciens ordres, d'autre élevation de l'Hoſtie, que celle qui ſe fait à la fin du Canon, en diſant : *Per ipſum & cum ipſo.* Alors l'Archidiacre prenoit le Calice par les anſes, & l'élevoit auprès du Pape, qui le touchoit par le côté, avec les Hoſties, puis les remettoit à leur place. Dès le commencement du Canon, on donnoit la patene à garder à un acolyte, qui la tenoit devant ſa poitrine, dans un linge attaché à ſon col en écharpe. On la portoit à l'Autel à la fin du Canon ; & après l'oraiſon dominicale, & celle qui ſe dit enſuite, le Pape aiant dit : La paix du Seigneur ſoit toûjours avec vous, faiſoit de la main trois ſignes de croix ſur le Calice, & y mettoit l'Hoſtie conſacrée : ce que l'on entend de celle du ſacrifice precedent, qui lui avoit été preſentée d'abord.

Alors

Alors l'Archidiacre donnoit la paix, c'eſt-à-dire le baiſer, au premier Evêque, qui la donnoit au ſuivant, & ainſi les autres par ordre. Le peuple en faiſoit de même, les hommes & les femmes ſeparément. L'Egliſe Romaine ne donnoit la paix, qu'après la conſecration, comme un témoignage du conſentement, que le peuple y avoit donné. Le Pape Innocent premier reprend ceux qui donnoient la paix auparavant. *Mabill. comm. c. 6. n. 1.* *Inn. ep. 1; ad Dec ent. c. 1. 2.*

Enſuite la fraction de l'Euchariſtie ſe faiſoit en cette ſorte. Premierement le Pape rompoit une de ſes hoſties du côté droit, & laiſſoit ſur l'autel la particule, qu'il avoit rompuë; mettant ſes autres hoſties ſur la patene, que tenoit un Diacre: puis il retournoit à ſon ſiege. L'Archidiacre prenoit le calice, & le donnoit à tenir au coin de l'autel du côté droit, par un Soûdiacre: puis il prenoit des hoſties, & les mettoit dans des ſacs, tenus par des acolytes, qui les portoient aux Evêques, & aux Prêtres, pour rompre les hoſties: mais deux Soûdiacres marchoient devant, portant au Pape la patene, où étoient les hoſties du Pape, & deux Diacres les rompoient, lorſqu'il leur en faiſoit ſigne. L'Archidiacre vuidoit l'autel, n'y laiſſant que la particule, que le Pape avoit rompuë: car on obſervoit pendant toute la meſſe, que l'autel ne fût point ſans ſacrifice. L'Archidiacre faiſoit ſigne au chœur de chanter *Agnus Dei*, & ſe rangeoit auprès du Pape, à qui un Diacre portoit la patene avec les hoſties rompuës. Le Pape toûjours à ſon ſiege, communioit debout & tourné à l'Orient; & de la même hoſtie, qu'il avoit morduë, il en mettoit dans le calice, que tenoit l'Archidiacre, en diſant les mêmes paroles, que dit encore le Prêtre en mêlant les deux eſpeces. Ainſi on mettoit dans le calice deux particules conſacrées, une du ſacrifice précedent, une du preſent. Enſuite *Sup. liv. XXIII. n. 32.* *Ord. R. 1. n. 19.* *V. Mabill. comm. c. 6. n. 1.*

ſuite le Pape prenoit le précieux ſang de la main de l'Archidiacre : qui tenant le calice, venoit au coin de l'autel, & annonçoit la ſtation pour le jour ſuivant. Puis il verſoit un peu du calice dans un vaſe plein de vin, que tenoit un acolyte : car on croyoit que le vin étoit entierement conſacré par le mêlange du ſang de N. Seigneur. Alors les Evêques s'approchoient du ſiege pour communier de la main du Pape, & enſuite les Prêtres : l'Archidiacre les communioit du calice, ce que l'on appelloit confirmer. Après la communion de ceux qui étoient dans le ſanctuaire, l'Archidiacre verſoit le reſte du précieux ſang dans le même vaſe où il en avoit déja verſé, & donnoit à un Soûdiacre le calice vuide pour le ſerrer.

Ordo 2. n. 16. Mabill. comm. t. 14.

Alors le Pape deſcendoit de ſon ſiege, pour communier ceux qui étoient du rang du ſenat ; & l'Archidiacre ſuivoit pour leur donner l'eſpece du vin, qu'ils prenoient avec un chalumeau d'or. Les Evêques & les Prêtres, portoient enſuite la communion au peuple, ſuivis des Diacres, pour les eſpeces du vin ; & après avoir communié les hommes du côté droit, ils paſſoient du côté des femmes. Dès que le Pape commençoit à donner la communion au ſenat, le chœur entonnoit l'antienne pour la communion, avec le pſeaume qu'il continuoit de chanter, juſques à ce que tout le peuple eut communié. Le Pape étant revenu à ſon ſiege, communioit encore quelques perſonnes du clergé : puis il regardoit ſi tout le peuple avoit communié, & faiſoit ſigne au Soûdiacre, pour donner au chœur le ſignal de dire *Gloria Patri* : après quoi ils repetoient l'antienne, & ceſſoient. Ces antiennes ſont marquées dans l'antiphonier de ſaint Gregoire, comme nous les diſons encore ; mais nous ne diſons plus les pſeaumes, qui toutefois y ſont marquez.

L'an-

L'antienne finie, le Pape ſe levoit de ſon ſiege, & venoit à l'autel, où il diſoit le dernier *Dominus vobiſcum*, ſans ſe tourner vers le peuple, & l'oraiſon, que nous appellons poſt-communion, & qu'on appelloit alors la concluſion. Elle eſt marquée dans le ſacramentaire de ſaint Gregoire, telle que nous la diſons à chaque Meſſe : avec quelques autres, pour changer. Enſuite un Diacre choiſi par l'Archidiacre, regardoit le Pape ; & quand il lui faiſoit ſigne, il diſoit au peuple : *Ite miſſa eſt*, pour les congedier. Le Pape retournoit à la ſacriſtie, precedé de l'encens, & des ſept chandeliers. En deſcendant de ſon ſiege, il donnoit ſa benediction aux Evêques, aux Prêtres, & aux autres ordres, à meſure qu'ils la lui demandoient : mais je ne voi point d'autre benediction dans cette Meſſe pontificale. Si un autre Evêque officioit à Rome en l'abſence du Pape, on obſervoit les mêmes ceremonies, avec quelques differences : entre autres, qu'il ne ſe mettoit pas dans le ſiege du Pape, & que la premiere particule, qu'il mettoit dans le Calice, devoit avoir été conſacrée par le Pape. Mais l'Evêque officiant dans ſon Egliſe, faiſoit tout comme le Pape.

XX. Fin de la Meſſe.

Outre les prieres marquées dans le ſacramentaire, il y en avoit d'autres moins ſolemnelles : que le celebrant diſoit en ſon particulier, ſoit avant, ſoit pendant la Meſſe. Auparavant il faiſoit les preparations, qui étoient longues, & conſiſtoient en pluſieurs pſeaumes, verſets & oraiſons, qu'il diſoit avec ſes miniſtres : tant avant que de ſe revêtir, qu'en prenant les ornemens. Il prioit en marchant à l'Autel ; & quand il y étoit arrivé, il faiſoit la confeſſion avec ſes miniſtres. Il faiſoit d'autres prieres, tandis que le chœur chantoit *Kyrie*, *Gloria in excelſis*, le graduel & le reſte. Il prioit avant que de recevoir

Ordo 5. & 6. Miſſa Illyric. V. Menard. Sacram. p. 266. & not. p. 380. V. Mabill. comm. in fine.

voir les offrandes, en les recevant, & après : en beniſſant l'encens, & en encenſant. Il ſe recommandoit aux aſſiſtans, en diſant : *Orate fratres.* Le celebrant prioit encore à la communion, & pour lui & pour les autres. Enfin il faiſoit ſes actions de graces, à peu près, telles que nous les faiſons encore. Il reſte des recueils anciens de toutes ces prieres, mais on ne croit pas, qu'ils ſoient du tems de ſaint Gregoire.

XXI. Chant Gregorien.

Outre la Meſſe, & ce qui regarde l'Euchariſtie, on voit dans le Sacramentaire de ſaint Gregoire, & dans l'ordre Romain, l'adminiſtration du Baptême, & l'ordination : dont j'ai déja rapporté les principales ceremonies. Saint Gregoire ne ſe contenta pas de regler les prieres, que l'on devoit chanter : il en regla auſſi le chant ; & pour en conſerver la tradition, il établit à Rome une école de chantres, qui ſubſiſtoit encore trois cens ans après, du tems de Jean Diacre. Il lui avoit donné quelques terres avec deux maiſons, l'une auprès de ſaint Pierre, l'autre auprès de ſaint Jean de Latran : où du tems de Jean Diacre, on gardoit avec reſpect l'original de ſon antiphonier, avec le lit où il ſe repoſoit en chantant, & le foüet dont il menaçoit les enfans.

Sup. liv. XXX. n. 42. 43. 44.

Jo. diac. II. c. 6.

c. 7. Auguſtin allant en Bretagne emmena des chantres de cette école Romaine, qui inſtruiſirent auſſi les Gaulois. On nommoit école, non ſeulement le lieu où on apprenoit à chanter, mais le chœur de l'Egliſe, & la compagnie même des chantres ; & en general, l'uſage de ce tems-là, avoit donné le nom d'école, ou *ſchola*, à toutes les compagnies, même à celle de gens de guerre.

V. Cang. gloſſ.

XXII. Superſtitions reprimées.

Au reſte ſaint Gregoire n'avoit pas moins de ſoin de reprimer les ſuperſtitions, que de conſerver les ſaintes ceremonies. On le voit par un mandement adreſſé aux citoiens Romains, en ces

ces termes : J'ai appris, que quelques-uns ſe- XI. *epiſt.* 3.
ment des erreurs parmi vous, & défendent de travailler le Samedi. S'il faut garder à la lettre le precepte du Sabat, il faut donc auſſi obſerver la circonciſion, contre la défenſe de ſaint Paul. Mais l'un & l'autre n'eſt plus obſervé, que ſpirituellement. Ils pretendent auſſi, que l'on ne doit pas ſe baigner le Dimanche. Si on le veut faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour : mais ſi c'eſt par neceſſité, nous ne le défendons pas même le Dimanche ; autrement il ne faudroit pas en ce jour ſe laver même le viſage. Il faut donc pendant le Dimanche s'abſtenir du travail corporel, & s'appliquer à la priere, pour expier les negligences des ſix autres jours de la ſemaine. *Gal. V.* 2.

Il vouloit que l'on pourſuivît les enchanteurs IX. *epiſt.* 47.
& les ſorciers. Il loua le zele que le Notaire Adrien avoit témoigné contre eux, l'aſſurant, qu'il ſeroit autoriſé, & l'exhortant à les rechercher, & les punir ſeverement. Maximien Evêque de Syracuſe, avoit trouvé chez lui des gens infectez d'un malefice, nommé Canterme, & les avoit fait empriſonner ; mais il mourut avant que d'avoir pû les punir. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire écrivit au Diacre Cyprien, Recteur du Patrimoine de Sicile, de continuer cette pourſuite. Envoiez-nous ici les coupables, ajoute-t-il, ſi l'on peut les y convaincre : mais comme je le croi impoſſible, vous devez les punir ſeverement ſur les lieux. J'eſpere que le preteur Libertin vous prêtera ſecours ; mais quand le Juge ſeculier s'y oppoſeroit, vous ne devriez pas mollir en une telle occaſion. On ne ſçait de quelle eſpece ſont les peines rigoureuſes, dont parle ici ſaint Gregoire : toûjours paroît-il, que les Evêques faiſoient empriſonner pour certains crimes.

XV. Ep. 1. Ep. ad Ephes. c. 1. Ep. ad Magn. c. 2.

Primat d'Ephèſe.

Clergé d'Ephèſe.

Ad. c. 1.

XVII. Ad Ephes. c. 2.

Ignace, Evêque de cette grande ville, reçoit ſes ſentimens & ſa profeſſion de foi d'Evêque univerſel. C'eſt ainſi qu'il s'exprime dans ſa lettre aux Ephéſiens. Cette lettre adreſſée à ce même Evêque Auteur de l'Heréſiarque, Ordonc de Dieu, Ambre de Nicopoli, Jean de Colonie, Philippe Evêque, Jean de Gene, Jean de Lucile, tous Métropolitains ; la 3. plusieurs autres. Il reprend dès l'origine, la protection de Jean le Scholaſtre ; & enfin : Je vous exhorte & vous conſeille, continue-t-il, de vous en contenter jamais à ce titre, ne prenez aucun autre ni de Primat, ni de Patriarche ni d'Archi-prêtre. Car il en Evêque eſt univerſel, comme le premier, à cette place vous en tient lieu par Evêque. De plus, nous avons appris que quelques-uns de votre Ville, ſont paſſés à Rome de pure ignorance & malice de votre part, c'eſt pour vous dégrader ; quoi que l'on ne puiſſe rien faire de bon, ni de ſalutaire pour le bien d'une Eglise ; ſoumettez-y & vous avertis & vous conſeillez devant Dieu, que celui qui eſt au gré d'autrui, ne ſoit cruelle ; ni une proteſtée, ni une remuée : mais ſoyez doux pour le peu de temps que vous y demeurez, & de même avec vos ſermons paſſeront, à celui qui voudront droite l'Egliſe. Et quand celui-ci ne doit point quelque de ce qu'il a, ſoit pour ſa vie, ſoit pour ſa mort, ſoit pour l'un chacune ; car ce qu'on ne connoît à quelque temps, on connoît en cette lettre, il faut remarquer de la connoissance de Saint Pierre. Cette lettre eſt de l'inſtitution Romain, en contrevenant de l'autorité traditive ; c'eſt-à-dire au cas de l'procéder de la même

année 599. ſaint Gregoire écrivit à l'Empereur Maurice, pour le remercier de trente livres d'or, qu'il avoit envoiées aux pauvres de Rome, par un de ſes officiers. Il les a fidélement diſtribuées, dit ſaint Gregoire, aux Evêques & aux autres pauvres. Et parce que pluſieurs Religieuſes ſont venuës en cette ville, fuiant de diverſes provinces : nous avons mis dans des monaſteres, celles qui ont pû y trouver place, les autres demeurent à part, & vivent fort pauvrement. Nous avons donc cru leur devoir donner ce qui reſtoit, après avoir aſſiſté les aveugles, les eſtropiez, & les autres invalides. On a auſſi diſtribué la paie aux ſoldats : ce qui a fait ceſſer leurs murmures, & attiré des actions de graces. Ces Evêques comptez entre les pauvres, étoient apparemment ceux, qui étant chaſſez de leurs ſieges par les Lombards, ſe refugioient à Rome. Quant aux Religieuſes, ſaint Gregoire en parle auſſi dans une lettre à Theoctiſta ſœur de l'Empereur & gouvernante de ſes enfans : qui deux ans auparavant, lui envoia une pareille ſomme de trente livres d'or. Je m'en rejouïs pour vous, dit-il, mais je crains pour moi : parce que je dois rendre compte à Dieu, non ſeulement du bien de ſaint Pierre, mais du vôtre. La ville de Crotone, ſur la mer, fut priſe l'année paſſée par les Lombards, & ils en emmenerent captifs pluſieurs perſonnes nobles, dont quelques-uns ont été rachetez : mais pluſieurs ſont demeurez entre leurs mains, parce qu'ils les mettent à trop haut prix. J'ai envoié auſſi-tôt la moitié de vôtre argent, pour les racheter. J'ai deſtiné l'autre moitié, pour acheter des couvertures de lit aux Religieuſes, qui ſouffrent beaucoup du froid dans la rigueur de cet hiver. Elles ſont au nombre de trois mille, & reçoivent quatre-vingts livres par an, des biens de ſaint Pierre : mais,

AN. 599. VIII. *epiſt.* 2.

VI. *epiſt* 23.

qu'eſt-ce que cela, pour une ſi grande multitude ? principalement en cette ville, où tout eſt fort cher ? Au reſte, elles menent une telle vie, dans une ſi grande abſtinence, & tant de larmes : que nous leur devons, ſans doute, nôtre conſervation entre les glaives des Lombards. Cette lettre à Theoctiſta, eſt de l'indiction quinziéme, l'an 597.

XXV. Conſeils à Theoctiſta, & à Gregoria.

Quatre ans après, il lui écrivit une lettre de conſolation, ſur ce qu'il apprit, qu'on l'accuſoit à tort de quelques erreurs, & qu'elle en étoit ſenſiblement affligée : Celui, dit-il, qui a dans le ciel le témoin de ſa vie, ne doit pas craindre les jugemens des hommes ſur la terre. Les bons ne peuvent éviter ici bas, d'être mêlez avec les méchans ; & comme pluſieurs louënt les bons plus qu'ils ne doivent : Dieu permet, pour les humilier, que les méchans les calomnient. Vous ne devez donc pas vous en affliger le moins du monde. Mais parce que vous pouvez faire ceſſer ce murmure, je croi, que ce ſeroit un peché de le négliger. Nous devons mépriſer le ſcandale de ceux, que nous ne pouvons contenter : mais quand nous le pouvons arrêter ſans pecher, nous le devons. IX. *ep. iſt.* 39.

Vous devez donc appeller en ſecret les principaux de ceux, qui murmurent contre vous : leur rendre raiſon de vôtre créance, & anathématiſer devant eux, les erreurs qu'ils vous imputent. Et s'ils croient, comme on dit, que vôtre anathême n'eſt pas ſincere, vous devez même y ajoûter le ſerment. Et vous ne devez point trouver cette ſatisfaction indigne de vôtre rang : puiſque nous ſommes tous freres, créez & rachetez par un même Maître. Saint Pierre aiant reçu le pouvoir de lier & de délier, & de faire des miracles : n'oppoſa point ſon autorité à ceux qui ſe plaignoient, de ce qu'il étoit

étoit entré chez Corneille ; & ne leur dit point, que ce n'étoit pas aux oiſailles à reprendre leur paſteur. Mais il les appaiſa en leur rendant humblement raiſon. Il eſt bon de ſe ſouvenir, que c'eſt un Pape qui parle ainſi. Il continuë : Quand j'étois à C. P., pluſieurs accuſez de ces erreurs, venoient ſouvent me trouver. Mais je proteſte, en ma conſcience, que je n'y ai jamais rien trouvé, de ce que l'on diſoit. C'eſt pourquoi, je mépriſois ces diſcours, je recevois familierement ces perſonnes, & m'appliquois à les défendre contre leurs perſecuteurs.

On diſoit qu'ils rompoient les mariages ſous prétexte de religion : qu'ils ſoutenoient que le baptême n'ôtoit pas entierement les pechez ; & que ſi quelqu'un faiſoit penitence pendant trois ans, il pouvoit enſuite s'abandonner au peché. Enfin, que ſi on les contraignoit d'anathématiſer quelqu'une de ces erreurs : ils prétendoient, que cet anathême ne les obligeoit point. S'il y a des gens dans ces ſentimens, il eſt certain qu'ils ne ſont pas Chrétiens. Je les anathématiſe, moi & tous les Evêques Catholiques, & toute l'Egliſe. Enſuite ſaint Gregoire refute ſolidement ces erreurs par l'Ecriture ; & repete qu'il n'a trouvé perſonne, qui les ſoutînt à C. P. Je ne *c.* 4. croi pas même, ajoûte-t-il, qu'il y en eût : car je les aurois reconnus. Mais pluſieurs fidéles ſont échauffez d'un zele indiſcret ; & ſouvent font des hereſies, en pourſuivant de prétendus heretiques. C'eſt pourquoi il faut avoir égard à leur foibleſſe, & les appaiſer par raiſon & par douceur.

Saint Gregoire écrivit en 597. à Gregoria, VI. *epiſt.* 22. une des dames de la chambre de l'Imperatrice ; & lui dit entre autres choſes : Vous dites, que vous ne ceſſerez point de m'importuner, juſques à ce que je vous écrive, qu'il m'a été revelé,

velé, que vos pechez vous ſont remis : vous me demandez une choſe difficile & inutile. Difficile, parce que je ſuis indigne d'avoir des revelations : inutile, parce que vous ne devez point être ſans inquiétude de vos pechez, juſques à la fin de vôtre vie, où vous ne pourrez plus les pleurer. La ſecurité eſt la mere de la négligence : il faut que vous ſoiez en crainte pendant le peu de tems de cette vie, pour arriver à la ſecurité & à la joie éternelle.

XXVI. S. Theodore Siceote quitte l'épiſcopat. *Vita ap. Boll.* 22. *Apr. c.* 9. *c.* 8.

C'eſt environ ce tems, où ſaint Theodore Siceote fut appellé à C. P. Après dix ans d'épiſcopat, il executa le deſſein qu'il avoit depuis long-tems, de quitter l'Egliſe, dont il ne s'étoit chargé, que malgré lui. En ſon troiſiéme voiage de Jeruſalem, il avoit reſolu de demeurer dans la laure de ſaint Sabas ; mais ſaint George lui apparut en ſonge, & lui ordonna de retourner en ſon païs. Un ſaint Ermite de la haute Syrie, nommé Antiochus, paſſa chez lui revenant de C. P. *c.* 9. Il étoit âgé de cent ans ; il y en avoit ſoixante, qu'il n'uſoit ni de vin, ni d'huile ; & trente qu'il ne mangeoit point de pain, ne vivant que d'herbes cruës, avec du ſel & du vinaigre. Etant conſulté par ſaint Theodore ſur ſon deſſein de retraite ; il lui conſeilla de l'executer au plûtôt, & mourut peu après l'avoir quitté. Saint Theodore ſouffroit étrangement dans l'épiſcopat : ne pouvant ſe reſoudre à quitter la contemplation, pour les affaires temporelles. Il avoit affermé les terres de l'Egliſe à un citoyen nommé Theodoſe. Les laboureurs vinrent ſe plaindre avec larmes, qu'il les maltraitoit : le Saint exhorta Theodoſe à ſe corriger : mais celui-ci fit encore pis ; enſorte que les païſans s'aſſemblerent, armez d'épées & de frondes, menaçant de le tuer. Il revint à la ville chercher du ſecours : ce que le ſaint Evêque aiant

aiant appris, il paſſa le jour en prieres & en larmes, craignant qu'il n'arrivât quelque meurtre ; & aiant fait venir Theodoſe, il lui defendit de retourner en ce lieu-là. Celui-ci ſe plaignit, que c'étoit l'Evêque, qui rendoit ces païſans inſolens : lui dit beaucoup d'injures, & pouſſa du pied ſon ſiege ſi rudement, qu'il le fit tomber à la renverſe, ajoûtant qu'il lui demanderoit deux livres d'or de dédommagement, pour n'avoir pas achevé le tems de ſon bail. Le ſaint Evêque ſe releva, & ſans s'émouvoir, fit ſerment, qu'il ne ſeroit plus leur Evêque, & qu'il retourneroit à ſon monaſtere. Il fut même empoiſonné, & demeura trois jours comme mort : mais la ſainte Vierge lui apparut, lui donna trois grains, qui le guerirent, & lui découvrit les auteurs du crime, qu'il ne declara jamais : ſeulement il pria Dieu pour eux. On l'accuſoit de s'appliquer trop à ſon monaſtere, & de lui donner au préjudice de ſon Egliſe ; & toutefois de trois cens ſoixante-cinq ſous d'or, qu'il avoit par an pour ſa table, il n'en dépenſoit que quarante, & donnoit le reſte à l'Egliſe. Il voioit, que les citoyens ne profitoient point de ſes inſtructions, & demeuroient dans leur vie corrompuë ; & que d'ailleurs, ſes Moines ſe relâchant par ſon abſence, penſoient à quitter les monaſteres.

Enfin après avoir beaucoup prié, & s'être aſſuré que ſa retraite étoit agréable à Dieu, il aſſembla ſon clergé & ſon peuple, & leur dit : Vous ſavez, mes freres, que vous m'avez impoſé ce joug malgré moi ; & quoique je puſſe dire de mon incapacité, vous avez voulu vous ſatisfaire : voici l'onziéme année que je vous fatigue, & que vous me fatiguez. C'eſt pourquoi, je vous prie de vous chercher un Paſteur. Pour moi, je ne le veux plus être, mais je retour-

nerai

nerai à mon convent, comme un pauvre moine, pour y ſervir Dieu toute ma vie. Aiant ainſi parlé, il prit avec lui Jean Archidiacre de ſon monaſtere, & s'en alla à Ancyre, où il pria l'Evêque Paul, ſon metropolitain, de lui donner un ſucceſſeur. Paul ne pouvoit s'y reſoudre; & après une grande conteſtation, ils convinrent de s'en rapporter à Cyriaque Patriarche de C. P. Saint Theodore ſupplia donc l'Empereur & le Patriarche de lui donner un ſucceſſeur : Paul d'Ancyre expliqua les raiſons de ſon oppoſition. Mais Cyriaque lui répondit par ordre de l'Empereur qu'il devoit recevoir la démiſſion de Theodore; lui laiſſant toutefois les marques de l'épiſcopat, en conſideration de ſa vertu; ce qui fut executé.

c. 10. Quelque tems après ſa retraite l'Empereur Maurice, le Patriarche Cyriaque & les grands, le prierent par lettres de venir à C. P. pour leur donner ſa benediction. Dans le peu de tems qu'il y demeura, il fit de grands miracles : entre autres, il guerit de la lépre un des enfans de l'Empereur. Il obtint de grands privileges pour ſes monaſteres : & ils furent exemptez de la juriſdiction de tout autre Evêque, & ſoumis ſeulement à l'Egliſe de C. P. Ces commencemens d'exemptions des moines, ſont remarquables; & nous en avons déja vû quelque exemple en Afrique.

Sup. liv. XXXII. n. 4.

XXVII. Patriarches d'Antioche & de Jeruſalem.

Anaſtaſe Patriarche d'Antioche, mourut vers le même tems, c'eſt-à-dire vers la fin de l'an 598. après avoir tenu ce ſiege pendant ſeize ans à deux répriſes : premierement onze ans depuis 561. juſques à 572. qu'il fut chaſſé, & Gregoire mis à ſa place; puis cinq ans depuis ſon rétabliſſement, en 593. Ainſi il devoit être fort âgé. Il laiſſa pluſieurs lettres & pluſieurs ſermons, dont quelques-uns ſe trouvent encore. Mais il faut bien ſe garder de confondre ſes écrits, ou ſa

Sup. liv. XXXIV n. 10 *n.* 22. *XXXV. n.* 30. *V. Boll. 21. Apr. p.* 850. *&c.*

ſa perſonne avec ſaint Anaſtaſe Sinaïte Prêtre & moine, qui vivoit encore vingt ans après : ni avec Anaſtaſe d'Antioche ſon ſucceſſeur, que l'on ſurnomme le jeune, pour le diſtinguer, & qui tint le ſiege neuf ans. C'eſt à ce dernier, que ſaint Gregoire écrivit, vers le mois de Mai de la ſeconde indiction, l'an 599. témoignant être content de ſa profeſſion de foi ; & l'exhortant, pour premiere offrande de ſon ſacerdoce, à purger les Egliſes de ſa dépendance de la ſimonie, dont elles étoient infectées. AN. 599. *In l. XXXVII. n. 10. VI. epiſt. 48.*

Saint Gregoire écrivit la même choſe à Heſychius Patriarche de Jeruſalem, ſucceſſeur d'Amos, en 601. indiction quatriéme, par où l'on voit, que la ſimonie avoit grand cours en Orient. Dans la même lettre, il rend ce témoignage à l'Empereur Maurice, que les heretiques n'oſoient ouvrir la bouche ſous ſon regne. *IX. epiſt. 40.*

XXVIII. Ecrits de S. Euloge d'Alexandrie.

Saint Euloge Patriarche d'Alexandrie, compoſa pluſieurs écrits contre les diverſes ſectes d'heretiques, dont ſon Egliſe étoit affligée. Il écrivit ſix livres contre les Novatiens : dans les quatre premiers, il combattoit leur hereſie en general ; dans le cinquiéme, il prouvoit, que l'on devoit honorer les martyrs contre la prétention des Novatiens d'Alexandrie : dans le ſixiéme, il refutoit un livre plein de fables, intitulé : Combat de l'Evêque Novat. Il fit un traité en deux livres, pour la lettre de ſaint Leon, contre Timothée & Severe, & le dédia à Domitien Evêque de Melitine. Il traita le même ſujet dans un autre livre, & il fit une invective contre les Gaïnites & les Achephales : où il combattoit la fauſſe union, qu'ils avoient faite entre eux pour un tems, en trahiſſant leur créance ; & marquoit combien elle étoit éloignée de la ſage œconomie ; dont l'Egliſe uſe quelquefois, & dont il donnoit d'excellentes regles. En un mot, il avoit beaucoup *Phot. bibl. col 182. pag. 411. Cod. 208. pag. 517. Cod. p. 225. p. 779. Cod. 226. pag. 767. Cod. 227. pag. 778. Cod. 230. pag. 831.*

coup travaillé pour la défenſe du concile de Cal-
AN. 599. cedoine, de ſaint Leon & de ſaint Cyrille. Mais de tous ces ouvrages de ſaint Euloge, il ne nous reſte que de grands extraits dans la biblioteque de Photius.

Il avoit particulierement combattu les Agnoïtes, qui attribuoient l'ignorance à JESUS-CHRIST, abuſant des paſſages de l'Evangile, où il parle comme ignorant quelque choſe : & il envoia ces écrits au Pape ſaint Gregoire ; qui lui
VIII. *epiſt.* 42. répondit : Je n'y ai rien trouvé, qu'à admirer. Car vôtre doctrine eſt tellement conforme aux peres Latins, que je ne m'étonne point que le Saint-Eſprit ait été le même dans la diverſité des langues. Il confirme enſuite les réponſes de ſaint Euloge, aux paſſages dont les Agnoïtes abu-
Marc. XI. 13. ſoient ; ſçavoir : que JESUS-CHRIST avoit cherché des figues hors de la ſaiſon. Qu'il dit
Marc. XIII. 32. qu'il ignore le jour & l'heure du jugement. Qu'il dit à la Vierge ſa mere : Qu'y a-t-il entre vous
Joan. II. 4. & moi ? mon heure n'eſt pas encore venuë. Qu'il
Joan. XI. 34. diſoit, parlant de Lazare mort : où l'avez-vous mis ? Surquoi ſaint Gregoire rapporte principalement les autoritez de ſaint Auguſtin. Il ajoûte : Il eſt très-manifeſte, que quiconque n'eſt pas Neſtorien ; ne peut être Agnoïte. En quoi il montre l'abſurdité de cette hereſie. Car les Agnoïtes faiſoient partie des Eutychéens, qui accuſoient les Catholiques de Neſtorianiſme, & toutefois retomboient dans cette hereſie, dont ils avoient le plus d'horreur. Saint Gregoire dit enſuite, que le Diacre Anatolius, ſon nonce à C. P. lui avoit propoſé une autre queſtion, en diſant : Que répondrai-je, ſi l'on m'objecte, que comme JESUS-CHRIST étant immortel, a bien voulu mourir pour nous ; & étant éternel, a bien voulu ſe ſoûmettre au tems : ainſi la ſageſſe de Dieu s'eſt chargée de nôtre ignorance, pour nous

nous délivrer de l'ignorance ? Je ne lui ai pas encore répondu ſur ce point, dit ſaint Gregoire, aiant été retenu juſques ici par une grieve maladie : mais je commence par le ſecours de vos prieres, à recouvrer la ſanté. Au reſte, je vous avertis, que nous manquons fort ici de bons interpretes. Nous n'en avons point qui ſachent rendre le ſens, ils veulent toûjours traduire mot à mot : enſorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions. Cette lettre eſt du mois de Février, indiction troiſiéme, c'eſt-à-dire 600. AN. 600.

XXIX. Maladie de S. Gregoire. VIII. *epiſt.* 35. *Sup. n.* 27. & 6.

Dans une autre du mois de Juillet de la même année, il dit à ſaint Euloge : Il y a près de deux ans, que je ſuis au lit aiant la goute aux pieds, avec de ſi grandes douleurs, qu'à peine les jours de fête, puis-je être levé pendant trois heures, & celebrer la Meſſe. Nous avons vû que la Meſſe étoit longue, ſelon l'ordre Romain ; & quelquefois on comprenoit ſous ce nom tous les offices divins. Saint Gregoire continuë : Auſſitôt après, je ſuis contraint de me recoucher avec une douleur violente. Elle eſt quelquefois moindre, quelquefois exceſſive : mais jamais ſi foible, qu'elle ceſſe ; ni forte, qu'elle me faſſe mourir. Il en écrivoit ſix mois après à ſon ami Venance : qui avoit quitté l'état monaſtique pour ſe marier, & qui étoit auſſi tourmenté des goutes. Que devons-nous faire, dit-il, dans ces douleurs, ſinon nous ſouvenir de nos pechez, & rendre graces à Dieu ? puiſqu'il nous purifie en affligeant cette chair, qui nous a tant fait pecher. La peine preſente, ſi elle nous convertit, eſt la fin de la faute precedente : ſinon c'eſt le commencement de la peine ſuivante. Il faut donc bien prendre garde, que nous ne paſſions d'un tourment à d'autres ; & conſiderer la bonté de Dieu, qui nous menace de la mort, que nous

VII. *epiſt.* 118. *Sup. liv.* XXX. *n.* 20. IX *epiſt* 25.

nous meritons, ſans nous la donner : pour nous
AN. 601. imprimer une crainte ſalutaire de ſes jugemens. Combien de pecheurs ſont demeurez plongez dans leurs crimes juſques à la mort, ſans ſouffrir ſeulement un mal de tête ; & ont été tout d'un coup frappez & livrez au feu de l'enfer ? C'eſt ainſi que ſaint Gregoire profitoit de ſa maladie, & de celle de ſon ami, pour l'exciter à
IX. *epiſt.* 31 penitence. Quelque tems après ſachant qu'il étoit à l'extrémité, il écrivit à Jean Evêque de Syracuſe, où étoit Venance, de l'exhorter à reprendre l'habit monaſtique, du moins en cet état : ſous peine d'être condamné éternellement au jugement de Dieu. Mais en même tems ſaint
IX. *epiſt.* 30. Gregoire conſole les deux filles de Venance, Barbara & Antonia, & en prend un ſoin paternel.

Au mois de Février de la même année 601.
IX. *epiſt.* 27 il parloit ainſi de ſes maux : Il y a long-tems, que je ne puis me lever. Car tantôt je ſuis tourmenté de la goute, tantôt un certain feu douloureux ſe repand par tout mon corps, & me fait perdre courage. Je ſens tant d'autres incommoditez, que je ne puis les conter. Je le dis ſeulement en un mot, que je ſuis tellement imbibé de cette humeur pernicieuſe, que la vie m'eſt une peine ; j'attends & je deſire la mort comme mon unique remede. Il en parle encore ainſi, à une dame nommée Ruſticienne, qui
IX. *epiſt.* 38. étoit auſſi affligée de la goute : Je crains que vous ne ſouffriez de trop grandes douleurs, pour la délicateſſe de vôtre corps. Vous ſavez comme j'étois, & cependant l'amertume de cœur, l'affliction continuelle & la douleur de la goute, m'a reduit à un tel point, que mon corps eſt deſſeiché comme dans la ſepulture : enſorte que je ne puis plus gueres ſortir du lit. Si donc la goute a pû conſumer la maſſe de mon corps, que

que ſera-ce du vôtre déja ſi ſec auparavant ? Ces paroles font juger, que ſaint Gregoire étoit naturellement grand & puiſſant. Il marque auparavant, qu'à l'arrivée de celui que Ruſticienne envoioit, il étoit ſi mal, qu'on deſeſperoit preſque de ſa vie. AN. 601.

XXX. Avis à Marinien de Ravenne. IX. *epiſt.* 28.

Il n'y comptoit gueres lui-même, comme il paroît par ce qu'il écrivoit vers le même tems à Marinien Evêque de Ravenne. J'ai appris, dit-il, avec une ſenſible douleur, que vous êtes malade d'un vomiſſement de ſang. J'ai fait conſulter les Medecins, que nous connoiſſons ici pour les plus ſavans, & je vous envoie leur avis par écrit. Ils ordonnent tous le ſilence & le repos ; mais je doute fort, que vous puiſſiez le garder dans vôtre Egliſe. C'eſt pourquoi je ſuis d'avis, que vous commettiez des perſonnes, qui puiſſent celebrer les meſſes, prendre ſoin de l'évêché ; exercer l'hoſpitalité, & gouverner les monaſteres ; & que vous veniez ici avant l'été : afin que je prenne moi-même ſoin de vous, autant que j'en ſuis capable. Car les medecins diſent, que l'été eſt fort contraire à cette maladie. Il eſt très-important, que vous retourniez en ſanté à vôtre Egliſe : ou ſi Dieu vous appelle à lui, que ce ſoit entre les mains de vos amis. Et moi, qui me vois proche de la mort, ſi Dieu m'appelle avant vous, il eſt bon que ce ſoit entre vos mains. Si vous venez, amenez peu de gens : car vous demeurerez avec moi dans l'évêché, & cette Egliſe vous fournira les ſecours neceſſaires. Au reſte, je ne vous exhorte point, mais je vous ordonne expreſſément de ne pas entreprendre de jeûner : car les medecins diſent, que le jeûne eſt très-contraire à ce mal : je vous le permets ſeulement cinq fois l'année, aux grandes ſolemnitez. Vous devez auſſi vous abſtenir des veilles, & faire prononcer par un autre

la

la benediction du cierge, & les explications de
An. 601. l'Evangile, que les Evêques font à pâque. Cette lettre eſt du mois de Février 601.

XXXI. Mort de Conſtantius de Milan. Conſtantius Evêque de Milan, étant mort l'année precedente, ſaint Gregoire fut ſenſiblement affligé : parce qu'il étoit très-vigilant à maintenir la diſcipline, & à défendre ſa ville.
VII. *epiſt.* 65. C'eſt ainſi qu'il en écrit au peuple & au clergé de Milan ; & il ajoûte, que l'élection qu'ils ont faite du Diacre Deuſdedit, lui eſt fort agréable. Mais, continuë-t-il, je ne connois que ſon viſage, & non pas ſes mœurs. C'eſt pourquoi, tant pour l'interêt de Dieu, que pour le vôtre, examinez ſoigneuſement, s'il n'y a point dans ſa vie paſſée quelque reproche, qui le puiſſe exclure ſelon les canons; & s'il eſt propre pour le gouvernement & le maintien de la diſcipline : auquel cas nous voulons, qu'il ſoit ordonné en vertu de cette lettre.

Quant à ce que vous a écrit Agilulfe, c'étoit le Roi des Lombards, n'en ſoiez point en peine; car nous ne conſentirons jamais à l'ordination d'un homme élû par d'autres, que par des Catholiques, & principalement par des Lombards; il ſeroit trop indigne d'être ſucceſſeur de ſaint Ambroiſe. Et vous n'avez rien à craindre, puiſque les terres de l'Egliſe de Milan ne ſont point, Dieu merci, ſous la domination des ennemis; mais en Sicile, & en d'autres païs ſujets de l'empire.
IX *epiſt.* 11. Afin donc qu'il n'y ait point de retardement, nous avons envoyé nôtre Notaire Pantaleon, pour faire ſacrer Deuſdedit de nôtre conſentement, ſelon la coûtume.

XXXII. Mort de Fortunat de Naples. L'Egliſe de Naples vaqua vers le même-tems, par la mort de Fortunat ; & dans l'élection du ſucceſſeur, le peuple ſe partagea entre deux Diacres, Jean & Pierre. En aiant écrit au Pape ſaint Gregoire, il leur répondit : Ce partage n'eſt

n'eſt ni nouveau, ni reprehenſible : mais j'ai appris que le Diacre Jean a une fille encore petite ; ainſi il ne devoit ni être élû, ni conſentir à ſon élection : puiſqu'il ne s'eſt pas encore aſſez long-tems exercé à la continence. Pour le Diacre Pierre, on dit qu'il eſt fort ſimple ; & vous ſavez qu'en ce tems, on a beſoin dans la premiere place d'un homme qui ait ſoin non ſeulement du ſalut des ames, mais de la ſûreté & de l'utilité exterieure de ſon troupeau. C'eſt-à-dire, que depuis la chûte de l'Empire en Italie, les Evêques étoient obligez de prendre part au gouvernement temporel. Tout le monde étoit emploié pour ſe défendre des Lombards ; & les Moines n'étoient pas exempts de faire la garde aux murailles des villes : comme ſaint Gregoire reconnoît lui-même. Il ajoûte, parlant du Diacre Pierre : J'ai encore ouï dire, qu'il a donné de l'argent à uſure : de quoi je vous prie de vous informer exactement ; & s'il eſt ainſi, d'en élire un autre : car nous n'impoſons point les mains aux uſuriers. Si ce reproche eſt faux, qu'il vienne avec le ſecret de vôtre élection : afin qu'en nous informant de ſa vie & de ſes mœurs, nous puiſſions auſſi connoître ſa capacité. Mais preparez-en encore un autre. Car ce ſeroit une grande honte, pour vôtre clergé, de n'avoir perſonne que vous puiſſiez élire, en cas que celui-ci fût refuſé. Cette lettre eſt du mois d'Août 600. indiction troiſiéme.

AN. 601.

VII. *epiſt.* 75.

VIII. *epiſt.* 40.

Encore que ſaint Gregoire crût, que le malheur des tems obligeoit les Evêques de prendre part aux affaires publiques, comme il faiſoit lui-même : il ne laiſſoit pas de les avertir, de ne ſe point trop appliquer au temporel. Sachez, diſoit-il à Janvier de Caillari, que vous êtes chargé non du ſoin des choſes de la terre, mais de la conduite des ames. Mettez-y vôtre cœur, vôtre

VII. *epiſt.* 2. *ind.* 11.

vôtre ſollicitude, vôtre application. En écri-
An. 601. vant à Romain recteur du patrimoine de Sicile :
VIII. *epiſt.* 11. J'ai appris, que l'Evêque Baſile s'occupe d'affaires ſéculieres, comme un laïque, & rend aux pretoires un ſervice inutile : c'eſt-à-dire, ſuivant l'explication la plus vrai-ſemblable, qu'il ſervoit de conſeiller aux magiſtrats. Saint Gregoire continuë : Parce que cette fonction l'avilit lui-même, & anéantit le reſpect du ſacerdoce, vous l'obligerez à s'en retirer dans cinq jours.

Les deux Diacres, Jean & Pierre aiant été exclus, Paſcaſe fut conſacré Evêque de Naples; & ſaint Gregoire ordonna, que l'argent de cette Egliſe, que ſon predeceſſeur Fortunat n'avoit pas diſtribué aux Clercs & aux pauvres, comme il devoit, montant à quatre cens ſous d'or;
IX. *epiſt.* 29. ſeroit mis à part, pour leur être diſtribué. Quelque tems après, il lui envoia l'état de cette diſtribution, à laquelle devoit être appellé le Soûdiacre Anthemius, recteur du patrimoine de Campanie. La lettre eſt de l'an 601. vers le mois de Février.

XXXIII. Privileges des Moines. Le cinquiéme d'Avril ſuivant, indiction quatriéme, le Pape ſaint Gregoire tint un Concile à Rome, où ſouſcrivirent vingt-un Evêques, & ſeize Prêtres. Marinien de Ravenne y eſt nom-
to. 5. conc. p. 1607. mé le premier : ce qui montre qu'il étoit venu à Rome, ſuivant le conſeil du Pape. En ce Concile, ſaint Gregoire fit une conſtitution en fa-
VII. *epiſt.* 18. *ind.* 1. veur des Moines : qui n'eſt preſque qu'une extenſion du privilege accordé trois ans auparavant au monaſtere de Claſſe, près de Ravenne, dédié à ſaint Jean & ſaint Etienne, & gouverné par l'Abbé Claude. Ce privilege eſt adreſſé à l'Evêque Marinien, & marque que le monaſtere avoit ſouffert beaucoup de vexations de ſes Prédeceſſeurs. Saint Gregoire dans ſon Concile, dit

dit d'abord ; qu'aiant lui-même gouverné des monaſteres , il ſçait combien il eſt neceſſaire de pourvoir à leur repos. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous défendons à aucun Evêque de rien diminuer des biens , terres , revenus , ou titres des monaſteres. S'ils ont quelque differend , pour des terres qu'ils prétendent appartenir à leurs Egliſes : qu'ils choiſiſſent des Abbez ou d'autres arbitres craignans Dieu , pour le terminer promptement , en preſence des ſaints Evangiles. Après la mort de l'Abbé , le Succeſſeur ſera choiſi par le conſentement libre & unanime de la communauté , & tiré de ſon corps. S'il ne s'y en trouve point de capable, on le prendra dans les autres monaſteres. L'élû ſera ordonné , ſans fraude & ſans venalité ; après quoi , on ne pourra commettre à un autre le gouvernement du monaſtere , ſinon en cas que l'Abbé ſoit coupable ſelon les canons. On ne pourra ôter à l'Abbé aucun de ſes Moines malgré lui pour gouverner d'autres monaſteres , ou pour entrer dans le clergé. Mais ſi le nombre des Moines eſt plus que ſuffiſant , pour l'office divin & le ſervice du monaſtere : l'Abbé pourra offrir pour le ſervice de l'Egliſe , ceux qu'il en croira dignes ; & celui qui aura paſſé à l'état eccleſiaſtique , ne pourra plus demeurer dans le monaſtere. Saint Gregoire établit encore ailleurs cette diſtinction , entre l'état clerical & le monaſtique : Il permet à un Evêque d'ordonner Prêtres des Moines , pour le ſervice de ſon Egliſe , du conſentement de l'Abbé. Mais il défend de donner des Clercs pour Abbez , aux monaſteres. Il veut que l'on choiſiſſe entre la clericature & la vie monaſtique. Car , dit-il, chacune eſt ſi grande, que perſonne ne peut s'en acquitter dignement ; loin qu'il puiſſe exercer l'une & l'autre enſemble , elles ſe nuiſent mutuellement.

An. 601.

v. *epiſt.* 27. III. *epiſt.* II. IV. *epiſt.* 1.

Et ailleurs : Perſonne ne peut ſervir aux fonAN. 601. ctions eccleſiaſtiques, & garder exactement la regle monaſtique. Il faut donc croire, qu'il ne ſe comptoit plus pour Moine, ni Auguſtin & les autres, qui avoient été tirez du cloître, pour entrer dans le clergé ; quoiqu'ils pratiquaſſent autant qu'ils pouvoient, les obſervances monaſtiques.

Saint Gregoire continuë dans le concile de Rome : Nous défendons auſſi à l'Evêque de faire inventaire des biens ou des titres du monaſtere, même après la mort de l'Abbé. Mais s'il eſt neceſſaire, l'Abbé le fera de l'avis des Moines. Nous défendons à l'Evêque de celebrer des Meſſes publiques dans le monaſtere : de peur de donner occaſion au peuple, & même aux femmes, de s'aſſembler dans les retraites des Moines : ce qui n'eſt pas expedient pour leurs ames. Que l'Evêque ne prétende pas y mettre ſa chaire, ou y faire le moindre reglement, ſinon à la priere de l'Abbé : qui doit toûjours avoir les Moines en ſa puiſſance. Nous voulons que ce decret ſoit obſervé à l'avenir par les Evêques ; enſorte que les Moines ne ſoient détournez du ſervice divin, par aucun trouble, ni aucune vexation de la part des Eccleſiaſtiques ou des ſeculiers. Après que ſaint Gregoire eut ainſi parlé, tous les Evêques répondirent : Nous nous conjouïſſons de la liberté des Moines, & nous confirmons ce que vôtre Sainteté vient d'en ordonner. Ce Concile peut être regardé, comme le modéle des premiers privileges accordez aux monaſteres.

XXXIV. Reglemens pour les Moines. IV. *epiſt.* 41. 42.

Saint Gregoire avoit déja fait les mêmes reglemens en diverſes occaſions particulieres. Sur la requête de l'Abbé Luminoſus, il défendit à Caſtorius Evêque de Rimini, de celebrer des Meſſes publiques dans ſon monaſtere, ni de faire in-

inventaire de ſes biens : lui laiſſant ſeulement le droit d'ordonner l'Abbé élû par la communauté.

Il reprit Felix Evêque de Peſaro, de ce que contre la défenſe du Pape ſon prédeceſſeur, il avoit celebré la Meſſe ſolemnelle à la dédicace d'un monaſtere, & y avoit mis ſa chaire. Il lui ordonne de l'ôter, & d'y envoier un Prêtre, ſi les Moines veulent qu'on y celebre la Meſſe. Il ordonne à Secondin Evêque de Taormine, en Sicile, d'ôter le baptiſtere d'un monaſtere, & de mettre un autel à la place où ſont les fonts. Il ordonne à Fortunat Evêque de Naples, de conſacrer l'Egliſe d'un monaſtere, mais ſans Meſſes publiques; & à la charge, qu'on n'y conſtruiroit jamais de baptiſtere, & qu'il n'y auroit point de Prêtre Cardinal. Mais, ajoûte-t-il, toutes les fois que les Moines voudront qu'on y celebre la Meſſe, ils vous demanderont un Prêtre.

v. *epiſt.* 46. vi. *epiſt.* 12. ii. *epiſt.* 57. viii. *epiſt.* 3.

L'Egliſe de ſaint Pancrace de Rome, avoit été confiée à des Prêtres, qui la négligeoient tellement, que ſouvent le peuple y venant le dimanche pour entendre la Meſſe, & n'y trouvant point de Prêtre, ſe retiroient en murmurant. Ce qui montre : qu'à Rome on diſoit la Meſſe en pluſieurs Egliſes. Saint Gregoire ôta ces Prêtres négligens, & mit en leur place une communauté de Moines : à la charge d'y avoir un Prêtre étranger, pour celebrer la Meſſe, qui ſeroit logé & nourri dans le monaſtere. Toutefois, il y avoit des Moines Prêtres; & ſaint Gregoire ordonne à Victor Evêque de Palerme, d'ordonner Prêtre dans le monaſtere de ſaint Hermes, celui qui ſera choiſi de la communauté, & qui en ſera digne : mais à la charge que ce ne lui ſera pas une cauſe d'en ſortir. Il reprend Jean Evêque d'Orviete, de ce qu'il défendoit de celebrer la Meſſe dans un monaſtere, & d'y enterrer les morts.

iii. *epiſt.* 18. v. *epiſt.* 42. i. *epiſt.* 12.

En protegeant les Moines, ſaint Gregoire ne prétendoit pas autoriſer le relâchement. Soiez, dit-il, ſoigneux du ſervice divin, & continuelle-
IV. *epiſt.* 41. ment appliquez à la priere, de peur qu'il ne ſemble, que vous aiez moins cherché à vous mettre l'eſprit en repos, qu'à éviter la correction de l'Evêque. Auſſi écrivant à Jean Evêque de
VII. *epiſt.* 53. *ind.* 1. Squillace, en faveur du monaſtere de Caſtel, il ajoûte : Veillez avec ſoin ſur la conduite des Moines ; & ſi vous en voiez quelqu'un qui vive mal, ou qui tombe, ce qu'à Dieu ne plaiſe, dans quelque peché honteux : corrigez-le ſuivant la
VI. *epiſt.* 32. rigueur de la regle. Au contraire, il trouvoit
VII. *epiſt.* 36. *ind.* 2. fort mauvais, que les Moines fugitifs ou excommuniez par leurs Abbez, trouvaſſent de la protection chez les Evêques. Il en écrit à Dominique Evêque de Carthage, & à Chryſante Evêque de Spolete.

Il ordonna, que pluſieurs monaſteres ruïnez par les guerres & abandonnez, fuſſent unis à d'au-
VIII. *epiſt.* 39. tres qui ſubſiſtoient : mais à la charge, que l'Abbé envoieroit dans les premiers, des Moines pour
IX. *epiſt.* 67. XI. *epiſt.* 4 y faire le ſervice ; & ſans préjudice de la juriſdiction des Evêques, quand les monaſteres unis ſeroient en differens dioceſes.

On trouve dans les lettres de ſaint Gregoire, pluſieurs autres reglemens touchant les Moines,
IX. *epiſt.* 20. Il loüe Janvier Evêque de Caillari, d'avoir empêché de fonder un monaſtere d'hommes, dans une maiſon attenante à un monaſtere de filles. Il eut grand ſoin de reprimer les Moines fugi-
I. *epiſt.* 39. tifs & vagabonds. Dès le commencement de ſon pontificat, il ordonna au Soûdiacre Pierre, recteur du patrimoine de Sicile, de raſſembler dans un monaſtere de Meſſine, des Moines de Calabre, qui fuiant l'incurſion des Barbares, s'étoient diſperſez par toute la Sicile, & vivoient
I. *epiſt.* 40. ſans Superieur & ſans diſcipline. Il ordonna à

Anthe-

Anthemius recteur des patrimoines de Campanie, d'empêcher les Moines de paſſer d'un monaſtere à l'autre ; & de les renfermer dans leurs monaſteres, avec le châtiment convenable : particulierement ceux qui s'étoient mariez, ce qu'il traite d'abomination. On voit le même ſoin la derniere année de ſon pontificat, pour faire renfermer deux Moines, dont l'un s'étoit marié. Les habitans de pluſieurs terres d'Italie, fuiant les Barbares, s'étoient retirez avec les femmes dans l'iſle Ophiaria, habitée par des Moines. Saint Gregoire écrivit au même Anthemius, d'en bannir les femmes abſolument. Et parce que la vie étoit dure dans ces monaſteres des Iſles, il défendit d'y recevoir de jeunes gens au-deſſous de dix-huit ans.

XII. *epiſt.* 20.

I. *epiſt.* 48.

Saint Gregoire ne ſouffroit aux Moines, ni de ſortir ſeuls, ni de poſſeder rien en propre. L'un & l'autre paroît par une lettre du mois de Février, indiction cinquiéme, l'an 602. Claude Abbé de Claſſe étant mort, les Moines demanderent au Pape pour Abbé, un d'entre eux nommé Conſtantius. J'en ai eu horreur, dit-il, parce que je ſai qu'il aime la proprieté : ce qui montre clairement, qu'il n'a point le cœur d'un Moine. Je ſai de plus, qu'il a oſé aller ſeul à un monaſtere de la province de Picenum, ſans aucun de ſes freres. Or celui qui marche ſans témoins, ne vit pas bien. Il recommande enſuite très-expreſſément de bannir la proprieté de ce monaſtere. Car, dit-il, ſi elle demeure, il n'y aura ni concorde ni charité. Qu'eſt-ce que la vie monaſtique, ſinon le mépris du monde ? Et comment peut-on dire qu'on le mépriſe, quand on cherche l'argent ? Il obligeoit les parens de donner penſion à un Moine, qui ne pouvoit travailler.

X. *epiſt.* 22.

VII. *ep* 1. *ind.* 2.

Comme les Moines ne poſſedoient rien en

propre, il ne leur étoit pas permis de faire te-
VII. *ep.* 7. ſtament ; & les loix le défendoient. Toutefois
ind. 2. ſaint Gregoire diſpenſa de cette regle Probus Abbé de ſon monaſtere de ſaint André : mais il n'accorda cette diſpenſe, que dans un concile de cinq Evêques & dix Prêtres, tenu à Rome le cinquiéme d'Octobre, l'an 600. indiction
IX *epiſt.* 22 quatriéme. On y lut la requête de Probus, où il diſoit : Vous ſavez, qu'aiant quitté le monde depuis quelques années, j'avois reſolu de demeurer dans ma cellule en particulier, pour ce qui me reſte à vivre. C'eſt pourquoi je n'ai point diſpoſé du peu que j'avois : ſachant que mon fils me ſuccederoit auſſi-bien *ab inteſtat*, que par teſtament. Mais un jour étant venu avec les autres vous rendre mes devoirs, vous m'ordonnâtes d'entrer dans le monaſtere, & de prendre la charge d'Abbé : & je fus obligé d'obéïr auſſi-tôt, ſans avoir eu le tems de diſpoſer de mon bien. C'eſt pourquoi je vous ſupplie de me le permettre, afin que mon obéïſſance ne ſoit pas préjudiciable à mon fils, qui eſt pauvre.

Saint Gregoire aiant fait retirer l'Abbé Probus, pour déliberer ſur ſa requête, le fit rentrer, & dit : Tout ce que vous avez expoſé eſt vrai : nous vous avons fait Abbé malgré vous, & pour vous empêcher de vous en dédire, nous avons été obligez de vous envoyer ſur le champ à ce monaſtere, dont vous n'étiez pas ſeulement moine. C'eſt pourquoi, nous vous accordons la liberté de diſpoſer de tous vos biens, comme ſi vous n'étiez point entré dans le monaſtere.

I. *epiſt.* 67. Pour ôter aux Abbez, auſſi bien qu'aux moi-
XI. *epiſt.* 3. nes, tout prétexte de ſortir : ſaint Gregoire veut,
ind. 11. que pour la pourſuite de leurs affaires, ils ayent un procureur ſeculier, à qui ils donnent un ſalaire
Ibid. epiſt. raiſonnable. On ne devoit point élire Abbé, ce-
23. lui

lui qui étoit tombé dans un peché d'impureté.
Les abbez devoient être ſoûmis aux Evêques. XII. *epiſt.* 26.
L'Abbé Euſebe avoit été excommunié par Maximien Evêque de Syracuſe, qui depuis lui avoit rendu ſa communion : aiant été repris ſévérement par ſaint Gregoire, de l'avoir fait par paſſion : mais Euſebe ne vouloit pas accepter la communion, qui lui étoit offerte. Saint Gregoire lui écrit : Quoiqu'il ne dût pas en uſer ainſi, vous deviez le ſouffrir humblement. C'eſt peu de nous humilier devant ceux qui nous honorent : les ſéculiers en font bien autant. Après cette correction, il ajoûte : J'ai mandé au Soûdiacre Pierre, de vous donner cent ſous d'or; & je vous prie de ne le pas prendre à injure. Il aſſiſtoit volontiers les monaſteres pauvres : mais pourvû qu'il fût bien informé de la regularité des moines. Et leur donnoit même la jouïſſance pour un tems, de quelque terre de l'Egliſe Romaine. Il vouloit que les moines s'appliquaſſent à la lecture; & dit à ce ſujet : Conſiderez combien c'eſt un grand peché, que vous negligiez d'apprendre les commandemens de Dieu, tandis qu'il vous nourrit des offrandes d'autrui. Ce qui montre qu'il ne leur demande, que des lectures de pieté.

XI. *epiſt.* 24.

I. *epiſt.* 23.
II. *epiſt.* 1. *ind.* 10.

X. *epiſt.* 51.
II. *epiſt.* 3. *ind.* 11.

S'il ne vouloit pas que les Moines ſortiſſent pour leurs affaires, à plus forte raiſon les Religieuſes. Auſſi reprend-il ſeverement Janvier de Caillari, de ce qu'il n'entretenoit pas le ſage reglement de ſes predeceſſeurs; portant que quelques hommes éprouvez d'entre le Clergé, ſe chargeaſſent des affaires des Religieuſes : enſorte qu'elles n'euſſent aucun prétexte d'en ſortir. Et ſi quelqu'une, ajoûte-t-il, par la licence paſſée, eſt tombée dans quelque crime; nous voulons qu'elle ſoit renfermée pour faire penitence, dans un monaſtere de filles, d'une obſervance plus

III. *epiſt.* 9.

régulière. Il ordonne de prendre une Religieuſe qui avoit quitté ſon habit, & la renfermer dans un monaſtere, où elle ſoit gardée ſûrement; & reprend avec grande ſeverité, l'Evêque du lieu, & le défenſeur de l'Egliſe Romaine, de n'avoir pas empêché ce ſcandale. Il défend de faire de jeunes Abbeſſes, & veut qu'elles aient ſoixante ans : qu'elles ſoient de la maiſon, choiſies par la communauté, & établies par l'Evêque. C'eſt ainſi qu'il en écrivit à Reſpecta Abbeſſe de ſaint Caſſien de Marſeille, en confirmant ſes privileges. Il vouloit que les monaſteres de filles fuſſent ſuffiſamment fondez. C'eſt ce que j'ai trouvé dans les lettres de ſaint Gregoire, touchant les perſonnes religieuſes de l'un & de l'autre ſexe.

An. 601.
VII. *epiſt.* 9.
10. *ind.* 1.
III. *ep.* 11.
VI. *epiſt.* 12.
II. *epiſt.* 59. *ind.* 11.
VII *ep.* 6. *ind.* 1.
VIII. *epiſt.* 63.

XXXV. Seconde miſſion en Angleterre.

Le Prêtre Laurent, que ſaint Auguſtin d'Angleterre avoit envoié à Rome trois ans auparavant, fut renvoié par ſaint Gregoire en 601. avec pluſieurs autres Moines, pour ſoûtenir cette miſſion; dont les principaux étoient Mellitus, Juſte, Paulin & Rufinien. Il les chargea de réponſes aux conſultations d'Auguſtin, & de pluſieurs autres lettres : deux à Auguſtin même, quinze pour le recommander aux Evêques de Gaule & aux Princes. Il y en a deux à ſaint Virgile d'Arles : dans l'une deſquelles ſaint Gregoire lui recommande Auguſtin, en cas qu'il aille le trouver; & ajoûte: Comme il arrive ſouvent, que ceux qui ſont ſur les lieux ſont plûtôt avertis des deſordres, ſi vous apprenez les fautes de quelques Evêques, ou d'autres, examinez-les ſoigneuſement avec lui, & y apportez le remede convenable. Cette lettre eſt du dixiéme des calendes de Juillet, indiction quatriéme : c'eſt-à-dire du vingt-deuxiéme de Juin 601.

Sup. n. 1. *Beda* I. *hiſt.* c. 29.
IX. *epiſt.* 49.
IX *epiſt.* 63. *ap. Bed.* I. *hiſt.* c. 28.

Saint Gregoire écrivit auſſi à Etherius de Lion, & à Aregius de Gap, pour les exhorter, comme

IX. *epiſt.* 50. 51.

me Virgile, à tenir un concile contre la ſimonie, & leur recommander les mêmes Moines. Dans la lettre à Etherius, il ajoûte : Quant à ce que vous prétendez à l'avantage de vôtre Egliſe, nous avons fait chercher dans nos archives, & il ne s'eſt rien trouvé. Envoiez-nous donc les lettres que vous dites avoir, afin que nous voyions ce qu'il faut vous accorder. Quant aux actes & aux écrits de ſaint Irenée, nous les avons cherchez ſoigneuſement, il y a long-tems : mais on n'en a rien pû trouver juſques à preſent. Ainſi il paroît que l'on n'avoit rien alors de ſaint Irenée, ni a Lion, ni à Rome. Comme les Miſſionnaires d'Angleterre devoient paſſer à Vienne, ſaint Gregoire les recommanda encore à l'Evêque Didier. Mais dans la même lettre, il le reprend ſeverement de ce qu'il enſeignoit la Grammaire. Une même bouche, dit-il, ne peut prononcer les loüanges de Jupiter & de JESUS-CHRIST; & il eſt horrible, qu'un Evêque chante ce qui ne convient pas même à un Laïque pieux. C'eſt ce qui m'oblige à m'en informer exactement : car ſi je trouve que ce bruit eſt faux, j'en rendrai graces à Dieu. Pour enſeigner la Grammaire, il faiſoit expliquer les Poëtes profanes, avec quelque peril de favoriſer l'idolâtrie. Mais cet éloignement des lettres humaines, contribuoit à l'ignorance, qui commençoit à regner chez les Romains. AN. 601. IX *epiſt.* 48.

Enfin il y a une autre lettre generale à pluſieurs Evêques des Gaules, chez leſquels les Miſſionnaires pouvoient paſſer ; ſavoir Mennas de Toulouſe, Serenus de Marſeille, Simplicius de Paris, & Licinius d'Angers. L'adreſſe de la lettre porte auſſi les noms de Loup de Challon, d'Agilius, ou plûtôt Aigulfe de Mets, de Melantius de Roüen : mais on pretend qu'ils n'occupoient pas ces ſieges en 601. Simplicius de IX *epiſt.* 52. *V. Coint. an.* 601. *n.* 38.

Paris avoit ſuccedé à Faramode. Licinius d'Angers eſt plus connu ſous le nom de ſaint Leſin. Il étoit de la famille royale, & parent du Roi Clotaire : dont il fut comte de l'étable, ou premier écuyer. Enſuite il fut comte d'Angers : puis il renonça au monde, entra dans le Clergé, & fut enfin ordonné Evêque, de la même ville. On lui attribuë pluſieurs miracles. Saint Gregoire écrivant à ces Evêques, leur dit : Il ſe convertit une ſi grande multitude d'Anglois, que nôtre frere Auguſtin aſſure, que ceux qu'il a emmenez avec lui pour cette œuvre, ne peuvent ſuffire pour aller en tant de lieux : c'eſt pourquoi nous lui envoions quelques Moines avec le Prêtre Laurent & l'Abbé Mellitus. Nous vous prions d'exercer envers eux la charité convenable ; enſorte que rien ne retarde leur voiage, & que vous aiez part au merite de cette bonne œuvre.

AN. 601.

Vita. ap Boll 13. *Feb. p.* 678. *tom.* 4.

XXXVI. Lettres aux Princes.

Quant aux Princes : ſaint Gregoire écrivit à Theodoric Roi de Bourgogne, à ſon frere Theodebert Roi d'Auſtraſie, & à leur ayeule Brunehaut ; & d'ailleurs au jeune Clotaire, qui regnoit en Neuſtrie, & avoit perdu ſa mere Fredegonde quatre ans auparavant, en 597. Les lettres à ces trois Rois contiennent en ſubſtance la même choſe. Il les exhorte à faire aſſembler un concile contre la ſimonie, & les remercie des faveurs qu'ils ont faites à Auguſtin : les priant d'en uſer de même à l'égard de ceux qu'il lui envoie. Il y a deux lettres à Brunehaut, où ſaint Gregoire louë extrêmement ſa foi & ſon amour pour la religion : mais il lui écrivit enſuite une autre lettre, pour l'exhorter à corriger quelques Evêques, dont il avoit appris que la vie étoit ſcandaleuſe. Puiſque ceux, dit-il, qui devroient y remedier, n'en ont pas le zele, il entend les metropolitains : écrivez-moi, afin que j'envoie de vôtre

IX. *epiſt.* 53. 54. 55.

IX. *epiſt.* 56. 57.

IX. *epiſt.* 64.

vôtre conſentement une perſonne, qui puiſſe avec les autres Evêques rechercher exactement ces deſordres. Car, quand on peut les corriger, on ne peut les diſſimuler, ſans s'en rendre complice. Ayez donc ſoin de vôtre ame, & de vos petits-fils, ſi vous voulez qu'ils regnent heureuſement; & avant que le Créateur leve la main pour frapper, appliquez-vous ſerieuſement à reprimer ces crimes. Il ſemble que ſaint Gregoire prévît les malheurs, dont cette Reine & ſa famille étoit menacée. AN. 601.

Il ne manqua pas d'écrire au Roi des Anglois, & à la Reine ſon épouſe, qu'il nomme Aldiberge, quoique d'autres la nomment Berthe. Saint Gregoire commence par la remercier de la protection qu'elle a donnée à Auguſtin. Il la compare à ſainte Helene mere de Conſtantin; dont Dieu s'eſt ſervi, dit-il, pour exciter les Romains à la foi Chrétienne. Il l'exhorte à affermir le Roi ſon époux dans le zele de la religion, & à reparer ainſi le long tems qu'elle a differé de travailler à ſa converſion; il l'excite à procurer celle de tous ſes ſujets, & ajoûte: Vos bonnes œuvres ſont connuës non ſeulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour vôtre conſervation; mais en divers lieux, & juſques à C. P. la renommée les a portées juſques aux oreilles de l'Empereur: Quant au Roi Ethelbert, qu'il nomme Aldibert, il l'exhorte à conſerver fidélement la grace qu'il a reçûë: à étendre la foi dans ſes ſujets, abolir le culte des idoles, détruire leurs temples; & établir les bonnes mœurs par les exhortations, les careſſes, les menaces, mais principalement par ſon exemple; lui propoſant celui de Conſtantin. Il l'exhorte à ſuivre en tout les inſtructions de l'Evêque Auguſtin, & à s'unir à lui étroitement; enfin il lui envoie des preſens de la part de ſaint Pierre, qu'il nomme

IX. *epiſt.* 57.

IX *epiſt* 60.

petits, quoi qu'ils fuſſent magnifiques; pour toucher ce Roi barbare par des choſes ſenſibles. La lettre ſe trouve datée du même jour, que celle à ſaint Virgile d'Arles, c'eſt-à-dire du vingt-deuxiéme de Juin 601.

AN. 601.

Beda 1. *hiſt.* c. 32.

XXXVII Lettre à Auguſtin. IX. *epiſt.* 58.

Enfin ſaint Gregoire écrivit à ſaint Auguſtin deux lettres, dont la derniere eſt datée du même jour. Dans la premiere, qui étoit pour lui ſeul, il commence par le feliciter de la converſion des Anglois; puis il ajoûte: Dans cette joie, mon cher frere, il y a grand ſujet de crainte: car je ſai que Dieu a fait par vous de grands miracles dans cette nation. Souvenons-nous donc, que quand les Diſciples diſoient avec joie à leur divin maître: Seigneur en vôtre nom les Demons mêmes nous ſont ſoûmis; il leur répondit: Ne vous en réjouïſſez pas: réjouïſſez-vous plûtôt de ce que vos noms ſont écrits au Ciel. Les noms de tous les élûs y ſont écrits; & toutefois ils ne font pas tous des miracles. Or les diſciples de la verité ne doivent pas ſe réjouïr d'un bien paſſager & particulier pour eux: mais du bien qui leur eſt commun avec tous, & dont ils ſe réjouïſſent éternellement. Tandis que Dieu agit ainſi par vous au dehors; vous devez, mon cher frere, vous juger ſeverement au dedans; & bien connoître qui vous êtes. Si vous vous ſouvenez d'avoir offenſé Dieu par la langue, ou par les œuvres: ayez toûjours ces fautes preſentes à l'eſprit pour reprimer la gloire qui s'éleveroit dans vôtre cœur, & ſongez que ce don des miracles ne vous eſt pas donné pour vous, mais pour ceux dont vous devez procurer le ſalut. Moïſe ce grand ſerviteur de Dieu, aprés tant de miracles étant arrivé à la terre promiſe; Dieu lui reprocha la faute qu'il avoit faite trente-huit ans auparavant, en doutant s'il pourroit tirer l'eau de la roche: Combien

Luc. X, 17. 20.

Num. XXVII. 12.

bien donc devons-nous trembler, nous qui ne ſavons pas encore ſi nous ſommes élûs ? Vous ſavez ce que dit la verité même dans l'Evangile. Pluſieurs me viendront dire en ce jour-là : Seigneur ; nous avons prophetiſé en vôtre nom ; nous avons chaſſé les Demons, & fait pluſieurs miracles : & je leur déclarerai, que je ne les ai jamais connus. Je vous parle ainſi pour vous humilier : mais vôtre humilité doit être accompagnée de confiance. Car tout pecheur que je ſuis, j'ai une eſperance certaine, que tous vos pechez vous ſeront remis, puiſque vous avez été choiſi pour procurer la remiſſion aux autres, & donner au Ciel la joie de la converſion d'un ſi grand peuple. Rien ne prouve mieux la verité des miracles d'Auguſtin, que ces avis ſi ſerieux de ſaint Gregoire.

AN. 601.

Matth. VII. 22.

L'autre lettre, qui devoit être publique, eſt pour l'établiſſement des évêchez en Angleterre. Nous vous accordons, dit-il, l'uſage du pallium, ſeulement pour la Meſſe ; à la charge d'établir douze Evêques, qui vous ſeront ſoûmis : enſorte que l'Evêque de Londres ſoit toûjours à l'avenir conſacré par ſon propre concile, & reçoive le pallium du ſaint Siege. Vous envoierez pour Evêque à Yorc, celui que vous jugerez à propos : à condition que ſi cette ville & les lieux voiſins reçoivent la parole de Dieu, il ordonnera auſſi douze Evêques, & ſera Métropolitain. Nous nous propoſons de lui donner le pallium ; & nous voulons qu'il ſoit ſoûmis à vôtre conduite : mais après vôtre mort, il ſera le ſuperieur des Evêques qu'il aura ordonnez, ſans qu'il dépende en aucune maniere de l'Evêque de Londres. Le rang entre l'Evêque de Londres & celui d'Yorc, ſe reglera ſuivant l'ordination ; & ils agiront de concert pour le bien de la religion. Outre les Evêques ordonnez par vous & par celui

XII. *epiſt.* 15.

lui d'Yorc, nous voulons auſſi que tous les Evêques de Bretagne vous ſoient ſoûmis.

XXXVIII. Repon ſes aux queſtions d'Auguſtin.

Outre ces lettres le Pape ſaint Gregoire envoia un grand memoire, pour répondre à onze articles de difficultez propoſées par Auguſtin, dont voici la ſubſtance. De tout le revenu de l'Egliſe on doit faire quatre portions : la premiere pour l'Evêque & ſa famille, à cauſe de l'hoſpitalité ; la ſeconde pour le clergé, la troiſiéme pour les pauvres, la quatriéme pour les reparations. Pous vous, qui êtes inſtruit dans la vie monaſtique, vous ne devez pas vivre ſeparé de vos Clercs ; mais établir dans la nouvelle Egliſe des Anglois, la vie commune, à l'exemple de l'Egliſe naiſſante.

XII. *epiſt.* 31. *Interr.* 1.

Interr. 2. Les Clercs qui ne ſont pas dans les ordres ſacrez, & qui ne peuvent garder la continence, doivent ſe marier & recevoir leurs gages hors de la communauté : Comme dans la primitive Egliſe il eſt écrit, que l'on diſtribuoit à chacun ſelon ſon beſoin. Mais il faut avoir ſoin, qu'ils vivent ſuivant la regle de l'Egliſe ; qu'ils chantent les Pſeaumes & pratiquent les bonnes mœurs. Quant à ceux qui vivent en commun, il n'y a point de portions à faire pour l'hoſpitalité, ou pour les pauvres : mais tout ce qui reſte, après avoir pris le neceſſaire, doit être emploié en œuvres pies. Saint Gregoire ſuppoſe ici la continence dans tous les ordres ſacrez. En effet, Pelage ſon predeceſſeur, ſachant qu'en Sicile l'on permettoit aux Soûdiacres l'uſage de leur femme, ordonna que cette coûtume ſeroit abolie ; & ſaint Gregoire confirma ce reglement ; ordonnant à Leon Evêque de Catane, de faire obſerver la continence aux Soûdiacres ſuivant l'uſage du ſaint Siege.

Act. IV. 35.

Greg. III, *epiſt.* 34.

Interr. 8. Saint Gregoire continuë : Dans l'Egliſe des Anglois, où vous êtes encore ſeul Evêque, il faut

faut bien que vous en ordonniez, ſans être aſſiſté d'autres Evêques. Mais quand il viendra des Evêques des Gaules, ils aſſiſteront comme témoins de l'ordination. Pour les Evêques que vous ordonnerez en Angleterre, nous prétendons qu'ils ne ſoient point éloignez : enſorte que rien ne les empêche de s'aſſembler, pour en ordonner d'autres, au nombre de trois ou quatre : comme dans le monde, on aſſemble des perſonnes déja mariées, pour prendre part à la joie des nôces. AN. 601.

Nous ne vous attribuons aucune autorité ſur les Evêques des Gaules au préjudice de l'Evêque d'Arles : qui depuis long-tems a reçu le pallium de nos predeceſſeurs. Si donc il vous arrive de paſſer en Gaule, vous devez agir auprès de lui, pour corriger les Evêques, & l'exciter, s'il n'étoit pas aſſez fervent. Nous lui avons écrit de concourir avec vous pour cet effet. Mais vous n'avez point de juriſdiction ſur les Evêques de Gaule : & ne pouvez les reformer, que par la perſuaſion & le bon exemple. Car il eſt écrit dans la loi, que celui qui paſſe dans la moiſſon d'autrui, ne doit pas y mettre la faucille. Quant aux Evêques de Bretagne, nous vous en commettons entierement le ſoin pour inſtruire les ignorans, fortifier les foibles, & corriger les mauvais. C'étoit les Evêques des Bretons, anciens habitans de l'iſle, Chrétiens depuis long-tems : mais tombez dans l'ignorance & la corruption des mœurs. *Interr.* 9. *Deut.* XXIII. 25.

La foi étant une, diſoit Auguſtin, pourquoi les coûtumes des Egliſes ſont-elles ſi differentes : comme celles de l'Egliſe Romaine & des Egliſes des Gaules, dans la celebration des Meſſes ? Saint Gregoire répond : Vous ſavez la coûtume de l'Egliſe Romaine, où vous avez été nourri : mais je ſuis d'avis, que ſi vous trouvez, ſoit dans l'Egliſe Romaine, ſoit dans celles des Gaules, ſoit dans quelque autre, quelque choſe qui ſoit *Int.* 3.

plus

plus agréable à Dieu : vous le choiſiſſiez avec ſoin
An. 601. pour l'établir dans la nouvelle Egliſe des Anglois. Car nous ne devons pas aimer les choſes à cauſe des lieux, mais les lieux à cauſe des bonnes choſes.

Int. 4. Celui qui aura dérobé quelque choſe à l'Egliſe, doit être puni, ſelon la qualité de la perſonne, mais toûjours avec une charité paternelle, qui ait pour but de corriger le coupable, & lui faire éviter les peines de l'enfer. Il faut qu'il reſtituë la choſe dérobée : mais ſans augmentation, afin qu'il ne ſemble pas que l'Egliſe veuille profiter de ſa perte. Saint Gregoire ajoûte ceci, à cauſe de la reſtitution du double, ou du quadruple,
Ex. XXII. 1. ordonnée par les loix Romaines, & même par la loi de Dieu.

Interr. 5. 6. Touchant les degrez de parenté ou d'affinité, qui empêchent le mariage, ſaint Gregoire décide, que deux freres peuvent épouſer les deux ſœurs. C'eſt un crime d'épouſer la femme de ſon pere ou de ſon frere. La Loi Romaine permet les mariages des couſins germains ; mais l'Egliſe les défend, comptant ce degré pour le ſecond ; & permet de ſe marier au troiſiéme
Interr. 7. & au quatriéme. Les nouveaux Chrétiens, qui avant leur converſion ont contracté des mariages illicites, doivent être avertis, de ſe ſéparer, par la crainte du jugement de Dieu : ſans toutefois les priver de la communion du Corps & du Sang de Nôtre Seigneur, de peur qu'on ne ſemble les punir de ce qu'ils ont fait par ignorance. Car l'Egliſe diſſimule quelques abus, pour les corriger plus facilement. Mais il faut avertir tous ceux qui ſe convertiſſent, de s'abſtenir de ces conjonctions illicites ; & s'ils y tombent enſuite avec connoiſſance, les priver de la communion.

Interr. 10. Rien n'empêche de baptiſer une femme enceinte,

ceinte ; puiſque la fecondité eſt un don de Dieu. On peut auſſi la baptiſer ſi-tôt qu'elle eſt délivrée, & l'enfant ſi-tôt qu'il eſt né, s'il y a peril de mort. Il n'y a point de tems reglé après les couches, où la femme doive s'abſtenir d'entrer dans l'Egliſe ; & ce qui en eſt dit dans l'ancienne Loi, doit être pris dans un ſens myſterieux. Les maris doivent s'abſtenir de leurs femmes tant qu'elles ſont nourrices, & elles ne doivent point ſe diſpenſer de nourrir elles-mêmes leurs enfans. Saint Gregoire ajoûte quelques déciſions, ſur l'uſage du mariage, & ſur certains accidens naturels de l'un & de l'autre ſexe, par rapport à l'entrée de l'Egliſe, & à la ſainte communion : parce qu'il étoit neceſſaire d'inſtruire ſur tous ces points, l'Egliſe naiſſante des Anglois.

AN. 601.

Levit. XII.

Interr. 11.

XXXIX. Liturgie Gallicane.

Ce que dit Auguſtin de la difference entre les Gaules & Rome, pour la celebration des Meſſes, m'engage à dire un mot de la liturgie Gallicane. On croit qu'elle commençoit comme la Romaine, par l'antienne que nous nommons introïte ; & il eſt certain que l'on y diſoit *Kyrie eleiſon*. Le Prêtre prononçoit ce que l'on nomme preface, qui étoit une courte exhortation au peuple, à paſſer ſaintement ce ſaint jour : puis on liſoit une prophetie, ou une autre leçon de l'ancien teſtament, qui étoit ſuivie d'un pſeaume ou répons revenant à nôtre graduel. Le Diacre faiſoit faire ſilence, & le Prêtre diſoit la premiere oraiſon ou collecte : avant laquelle, quelquefois on fléchiſſoit les genoux. Le Soûdiacre liſoit l'épître : puis le Diacre s'avançoit avec le livre de l'Evangile, & le liſoit ſur l'ambon. Aux fêtes des Saints, on liſoit leurs actes, avant ces trois lectures de l'écriture. Si l'on préchoit, c'étoit après l'Evangile. Puis on faiſoit ſortir les excommuniez, le Diacre apportoit de la

Interr. 3.

Mabill. 1. liturg. Gall. c. 5

Conc. Vaſ. II, c. 3.

Digitized by Google

la ſacriſtie les vaſes ſacrez, & tous les fidéles, tant hommes que femmes, offroient du pain & du vin. Le Prêtre en aiant mis ce qu'il falloit ſur l'autel, le couvroit de la palle; qui étoit un tapis ou toilete de ſoie, aſſez grande pour couvrir l'autel entier. On liſoit enſuite les diptyques, qui contenoient les noms des Saints, dont on honoroit la memoire par ce ſacrifice, & de ceux pour qui on l'offroit, tant vivans que morts. Puis le Prêtre diſoit une oraiſon, que l'on appelloit pour ce ſujet la collecte, après les noms. Les fidéles ſe donnoient alors le baiſer de paix, & le Prêtre diſoit une autre oraiſon, nommée la collecte, après la paix.

AN. 601. *Con. Matiſ.* 11. *c.* 4.

Le Prêtre diſoit enſuite ce que nous appellons la préface, & que l'on nommoit conteſtation, illation ou immolation. On y rapportoit en abregé le myſtere ou la vie du Saint; & elle changeoit à chaque Meſſe, comme les autres oraiſons. Elle étoit toûjours précedée de ces paroles ſolemnelles : Elevez vos cœurs & le reſte, que nous trouvons uſité en tout tems, par toutes les Egliſes du monde : & elle finiſſoit par le *Sanctus*, ou triſagion chanté par tout le peuple. Après le *Sanctus*, & à la place du canon, ſuivoit une autre collecte ou oraiſon très-courte, & differente pour chaque Meſſe. Elle étoit jointe à l'action du ſacrifice, ou conſecration, par ces paroles : Qui la veille de ſa paſſion. La conſecration du calice étoit ſuivie d'une priere nommée collecte, après la ſecrete, ou après le myſtere : parce que la conſecration ſe faiſoit tout bas. On diſoit enſuite une autre collecte, pour ſervir de préface à l'oraiſon dominicale, qui étoit chantée par tout le peuple, comme en Orient; & ſuivie d'une autre collecte. Le Diacre diſoit alors : Inclinez-vous pour la benediction, & l'Evêque prononçoit une benedi-

Greg. 11. *mir. S. Mart. c.* 14.

Cont. Vaſ. 11. *c.* 3.

Greg. 11. *mir. Mart. c.* 30.

ction

ction à pluſieurs repriſes : telle que nos Evêques en diſent encore aux fêtes les plus ſolemnelles. AN. 601. Suivoit la communion, que tout le monde venoit recevoir à l'autel, même les femmes. On donnoit aux hommes l'Euchariſtie dans la main, & ils la portoient eux-mêmes à leur bouche. Les Diacres donnoient la communion du calice. Ceux qui ne recevoient pas l'Euchariſtie, recevoient des eulogies, ou pains benis : pour marque qu'ils ne laiſſoient pas d'être dans la communion de l'Egliſe.

Mabill. liturg. l. c 5. n. 24. Greg. X. hiſt. c. 8. Id. V. hiſt. c. 14.

Telle étoit la liturgie Gallicane au ſixiéme ſiecle, & pendant les deux ſuivans : autant qu'on la peut connoître par le témoignage des auteurs du tems ; & encore plus ſûrement par l'ancien lectionaire, publié en 1685. & par trois anciens meſſels ou Sacramentaires, publiez en 1680. L'antiphonier n'a pas encore été retrouvé. Les principales differences d'avec la liturgie Romaine, ſont la premiere preface : la leçon de l'ancien teſtament avant l'épître : les trois collectes, après les noms, après la paix & après la conſecration : la breveté du canon, & la benediction ſolemnelle avant la communion. Les auteurs de la liturgie Gallicane étoient, comme l'on croit, ſaint Hilaire, qui outre le livre des hymnes, en avoit fait un des myſteres : Muſée Prêtre de Marſeille, qui par ordre de l'Evêque Venerius, tira de l'Ecriture ſainte les leçons pour les fêtes de toute l'année, avec les répons & les capitules convenables. Il compoſa enſuite un livre des Sacremens, qui outre les prieres, & les conteſtations ou prefaces, contenoit auſſi les pſeaumes, que l'on devoit chanter, ſuivant les leçons. Il mourut ſous Leon & Majoriens après le milieu du cinquiéme ſiecle. Sidonius avoit auſſi compoſé un livre des meſſes, auquel Gregoire de Tours fit une preface.

V. Mabill. liturg. G. l. c. 4. n. 5. Hier. ſcrip. c. 100. Genn. illuſtr. c. 79. Greg. II. hiſt. c. 23.

Saint

AN. 601. Saint Auguſtin avoit prié ſaint Gregoire, de lui envoier des reliques de ſaint Sixte martyr ; parce qu'il y avoit un lieu où l'on prétendoit avoir ſon corps ; mais ſaint Auguſtin n'en étoit pas perſuadé. Saint Gregoire lui en envoie, & ajoûte : Si ce corps, que le peuple croit être d'un martyr, n'éclate par aucun miracle, & ſi perſonne des anciens ne témoigne avoir appris l'hiſtoire de ſon martyre : je ſuis d'avis, que vous bouchiez entierement le lieu où eſt ce corps, & que vous mettiez ailleurs les reliques que vous avez demandées ; afin de ne permettre pas au peuple de quitter le certain pour honorer l'incertain.

XL. Suite de la Miſſion d'Angleterre.

Poſt. interr. 9.

IX. *epiſt.* 71. Après que Mellitus & ſes compagnons furent partis de Rome ; comme ils étoient encore en chemin, ſaint Gregoire lui écrivit en ces termes : Quand vous ſerez arrivé auprès de nôtre frere Auguſtin, dites-lui, qu'après avoir longtems examiné en moi-même l'affaire des Anglois, j'ai penſé qu'il ne faut pas abattre leurs temples, mais ſeulement les idoles qui y ſont. Il faut faire de l'eau benîte, les arroſer, dreſſer des autels, & y mettre des reliques. Car ſi ces temples ſont bien bâtis, il faut les faire paſſer du culte des demons, au ſervice du vrai Dieu : afin que cette nation voiant, que l'on conſerve les lieux auſquels elle eſt accoûtumée, y vienne plus volontiers. Et parce qu'ils ont accoûtumé de tuer beaucoup de bœufs en ſacrifiant aux demons : il faut leur établir quelque ſolemnité, comme de la dédicace, ou des martyrs, dont on y met les reliques. Qu'ils faſſent des feuillées autour des temples changez en Egliſes, & qu'ils celebrent la fête par des repas modeſtes. Au lieu d'immoler des animaux au demon, qu'ils les tuent pour les manger & rendre graces à Dieu, qui les raſſaſie de ces viandes. Afin que leur laiſſant quelques réjouïſſances ſenſibles, on puiſſe leur

leur inſinuer plus aiſément les joyes interieures. Car il eſt impoſſible d'ôter à des eſprits durs toutes leurs coûtumes à la fois : on ne s'éleve pas en un lieu haut en ſautant, on y monte pas à pas. AN. 601.

Saint Gregoire avoit chargé Mellitus & ſes compagnons, de porter en Angleterre generalement, tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice des Egliſes. Des vaſes ſacrez, des tapis d'autel, des ornemens d'Egliſes, des habits pour les Evêques & pour les Clercs, des reliques des Apôtres & des martyrs, & quantité de livres. Auguſtin de ſon côté, aiant établi ſon ſiege épiſcopal dans la capitale du roiaume de Cant, nommée alors Doroverne, & depuis Cantorberi : par la protection du Roi, ſe mit en poſſeſſion d'une Egliſe, que les Romains y avoient autrefois bâtie : la dédia au nom de ſaint Sauveur, & y établit ſon habitation pour lui & ſes ſucceſſeurs. Ainſi le projet de ſaint Gregoire ne fut pas entierement executé : ce ne fut pas l'Evêque de Londres, mais celui de Cantorberi, qui fut metropolitain de la partie meridionale d'Angleterre. Auguſtin fit auſſi un monaſtere près de Cantorberi, à l'Orient : où à ſa ſollicitation le Roi Edelbert bâtit de fond en comble, une Egliſe en l'honneur des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & l'enrichit de grands dons. Elle étoit deſtinée à la ſepulture d'Auguſtin, & des Evêques de Doroverne ſes ſucceſſeurs, & auſſi des Rois de Cant. Toutefois ce ne fut pas Auguſtin, mais Laurent ſon ſucceſſeur, qui dédia cette Egliſe. Le premier Abbé de ce monaſtere, fut le Prêtre Pierre, qui avoit fait le voiage de Rome avec Laurent. Mais la cathedrale de ſaint Auguſtin étoit auſſi une eſpece de monaſtere : puiſqu'il vivoit en commun avec ſon clergé, compoſé de moines comme lui. *Beda l. hiſt. c. 29.* *Ibid c. 33.*

Vers

An. 670. voient Mettras en fragrance, il fut conclud par
Epitre Eclesiastique, que Mettras seroit baptisé, en nom de tous les Catholiques de la province.
Eclesiastique. Et pour ce faire, il fut mandé à Mr. le Curé de la paroisse Sainte Nicolasse, qui s'y trouva en
Sainte Nicolasse. effet, et commença de nous interroger, en la forme qui s'ensuit: Nous avons appris de nos
Ev. 28. 19. Pères, que vous qui estes des Anglois dans l'Amerique au nom de la Trinité, sont reçus au sein de l'Eglise par l'ondion du chrême, par l'imposition des mains, en par la seule profession de foi. Cela pourquoi on reçoit les Arriens au Christ, par l'imposition des mains, en Occident par l'onction ou benedjction de la main, par la seule profession de foi. Un appellé Arrien celui qui ne croit pas que le Fils soit consubstantiel avec le Père, ou qui ne croit pas la Trinité, saint Gregoire instruit: Mais un baptême, qui n'est pas fait au nom de la Trinité, comme un baptême Arrien, ne peut estre par JESUS-CHRIST Dieu, et le Createur, qui estoient par Moyses et le Saint-Esprit. Et il ne fut point conclude de leur estimer le baptême, qu'ils n'eut pas reçu. Les Matheures font baptisés au nom de la Sainte Trinité. C'est pourquoi si leur baptême est reçu, il faut que ce soit par imposition des mains qui croient que le même JESUS-CHRIST est fils de Dieu et Fils de l'homme; qu'ils confessent publiquement cette vérité, qu'ils anathematisent Nestorius, avec tous les heretiques, et qu'ils prononcent de recevoir le Concile que l'Eglise reçoit. Alors vous devez les absoudre bien absolument, confirmer selon nous reçu dans leurs Eglises, pour les ramener par lesdites mains. Et vous

Un Diacre de Numidie ſe plaignit à ſaint Gregoire, que ſon Evêque l'avoit dépoſé injuſtement : mais ſaint Gregoire averti, que c'étoit pour un crime d'impureté, en écrivit à Colomb, Evêque de cette province, en qui il avoit une confiance particuliere, & lui dit : S'il eſt coupable, qu'il ſoit enfermé pour faire penitence : s'il eſt innocent, qu'il ſoit rétabli dans ſon ordre, & l'Evêque ſeverement puni. La lettre eſt du mois d'Octobre indiction cinquiéme, c'eſt-à-dire en 601. On voit par d'autres lettres de ſaint Gregoire, qu'il étoit fortement attaché à l'ancienne regle, de priver de leurs fonctions les Clercs tombez dans ces pechez d'impureté, ſans qu'ils puſſent jamais être rétablis. Paulin Evêque de la même province, fut accuſé devant ſaint Gregoire d'avoir frappé & outragé quelques-uns de ſes Clercs. Il en écrivit encore à Colomb & à Victor primat de Numidie ; les exhortant à examiner l'affaire en concile, & à punir ſeverement Paulin, s'il ſe trouvoit coupable. Il avertit Victor de ne pas ſouffrir, que Paulin mépriſe ſa dignité. J'ai ordonné, ajoûte-t-il, à Hilaire nôtre cartulaire, d'aſſiſter à vôtre jugement, ſi l'affaire le demande. C'étoit apparemment le recteur du patrimoine de ſaint Pierre en cette province. Ces lettres ſont de la même indiction cinquiéme, mais plus avancée, c'eſt-à-dire en 602.

AN. 601.

XLII. Affaires d'Afrique.

I. *epiſt.* 8.

IV. *epiſt.* 16. 17.

VII. *epiſt.* 25. *ind.* 1.

10. *epiſt.* 32. 33.

Il écrivit auſſi à tous les Evêques de la province Byzacene en ces termes : Il eſt loüable de reſpecter les ſuperieurs, mais la crainte de Dieu ne permet pas de diſſimuler leurs fautes. Il y a long-tems que j'ai appris des choſes, touchant Clementin vôtre primat, qui m'ont percé le cœur : divers embarras, & principalement les ennemis qui nous environnent, ne m'ont pas donné le loiſir de m'en informer. Mais comme des plain-

X. *epiſt.* 36.

plaintes ſi conſiderables ne doivent pas demeu-
An. 602. rer ſans examen, nous vous exhortons à vous en informer, avec tout le ſoin & toute la vigueur poſſible : afin que ſi nôtre frere eſt veritablement coupable, il ſoit puni ſelon les canons ; & que s'il eſt innocent, il ne ſoit pas expoſé plus long-tems à des reproches ſi infâmes. Que ſi quelqu'un de vous montre en cette occaſion, de la lâcheté ou de la foibleſſe : qu'il ſache que devant Dieu il ſe rend coupable des mêmes crimes. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire prenoit ſoin des Egliſes d'Afrique, & y exerçoit ſon autorité.

XLIII. Affaires de France.

La Reine Brunehaut & le Roi Theodoric ſon petit-fils, envoierent à Rome Burgoalde & Varmaricaire leurs Ambaſſadeurs, pour traiter de pluſieurs affaires avec le Pape ſaint Gregoire; entre autres de la paix, qu'ils vouloient faire
XI. *epiſt.* 8. avec l'Empire. Ils lui parlerent auſſi d'un certain Evêque ſujet à des maux de tête, qui alloient juſques au délire ; & par conſequent ne lui permettoient pas de faire ſes fonctions. Sur quoi ſaint Gregoire écrivit ainſi à Etherius Archevêque de Lion, qui ſans doute étoit le Mé-
XI. *epiſt.* 7. tropolitain : Il n'eſt pas permis d'ordonner un autre Evêque à la place d'un Evêque vivant, & malgré lui : quand c'eſt la maladie & non le crime, qui le rend incapable de ſes fonctions. Mais ſi ſa maladie a des intervalles, il doit lui-même preſenter requête, pour demander un Succeſſeur : auquel cas on le pourra ordonner, à la charge de donner à l'ancien ſa ſubſiſtance, aux dépens de la même Egliſe. Que s'il ne revient jamais en ſon bon ſens : il faut choiſir une perſonne fidéle & capable, pour prendre ſoin du gouvernement des ames, de la diſcipline & du temporel de l'Egliſe ; & s'il ſurvit à l'Evêque malade, il ſera ordonné à ſa place. Quant aux ordi-

ordinations des Prêtres & des Clercs, s'il eſt neceſſaire d'en faire dans cette Egliſe, elles vous ſeront reſervées. On voit ici, que le coadjuteur, même avec l'eſperance de ſucceder, n'étoit pas pour cela ordonné Evêque. AN. 602.

A la fin de la lettre à Brunehaut, ſaint Gregoire déclare, qu'il a donné les privileges qu'elle lui avoit demandez, pour les deux monaſteres & l'hôpital qu'elle avoit fondez à Autun. Mais, ajoûte-t-il, de peur que les Evêques des lieux ne ſuppriment quelque jour ces decrets, qui leur défendent certaines choſes : vous devez les faire inſerer aux actes publics, & les conſerver dans vos archives roiales, comme ils ſont dans les nôtres. Cette lettre eſt du mois de Novembre 602. indiction ſixiéme. Enſuite ſont trois privileges. Le premier adreſſé à Senateur Prêtre adminiſtrateur de l'hôpital, fondé à Autun, par l'Evêque Syagrius & la Reine Brunehaut, & Abbé du monaſtere, qui y étoit joint. Saint Gregoire défend à qui que ce ſoit ; même aux Rois & aux Evêques de diminuer en rien les biens de cet hôpital ; ou d'en détourner l'uſage. Après la mort de l'Abbé, le Roi choiſira le Succeſſeur du conſentement des moines, mais gratuitement. L'Abbé ne pourra être dépoſé par l'Evêque d'Autun, qu'il ne ſoit aſſiſté pour le juger, de ſix autres Evêques ; & il ne pourra lui-même être élu Evêque, demeurant Abbé, de peur qu'il ne détourne les biens de l'hôpital. Il y a enſuite une menace de privation de toute dignité, contre ceux qui donneront atteinte à ce privilege. Quelques-uns croient que cette clauſe a été ajoûtée depuis ; car il eſt bien certain que ſaint Gregoire ne ſongeoit pas à s'attribuer juriſdiction ſur les puiſſances ſeculieres : d'autres regardent cette clauſe, comme une ſimple menace de la punition divine, même tempo-

XI. *epiſt.* 8.

X. *epiſt.* 10.

V. Mabill. II. dipl. c. 9.

relle. Le ſecond privilege eſt adreſſé à Theſſalie, Abbeſſe du monaſtere de ſainte Marie : le troiſiéme à Luppon Abbé de ſaint Martin ; & ils ſont ſemblables au premier.

AN. 602. XI. *epiſt.* 11. 12.

XLIV. Lettres de S. Colomban ſur la Pâque.

Saint Colomban étoit toûjours à Luxeu, où il conſervoit ſon uſage d'Irlande, de celebrer la pâque le quatorziéme de la lune. Mais il étoit inquieté ſur ce ſujet par les Evêques de France, & par le Prêtre Candide, que le Pape avoit envoié en Gaule. Il écrivit donc au Pape ſaint Gregoire une lettre, où il ſoutient ſon uſage avec une grande liberté : s'appuiant ſur l'autorité d'Anatolius, approuvée par ſaint Jerôme; & rejettant le calcul de Victorius avec mépris. Il prie le Pape de lui envoier ſa déciſion : mais il l'avertit, que quiconque viendra contre l'autorité de ſaint Jerôme, ſera rejetté comme heretique dans les Egliſes d'Occident; c'eſt-à-dire d'Irlande ſuivant ſon ſtile. Il demande au Pape, ſi l'on doit communiquer avec les Evêques ordonnez par ſimonie ; ou qui depuis le diaconat, ont peché contre la continence, quoiqu'en ſecret. Enfin comment il en faut uſer à l'égard des Moines, qui par le deſir d'une plus grande perfection, quittent leurs monaſteres malgré leurs Abbez, & au préjudice de leurs vœux, & ſe retirent dans les deſerts. On voit ici, que le vœu monaſtique conſiſtoit principalement dans la ſtabilité, comme ſelon la regle de ſaint Benoît. Saint Colomban témoigne, qu'il fût allé conſulter ſaint Gregoire de vive voix, s'il n'eût été retenu par la foibleſſe de ſa ſanté, & par le ſoin de ſon troupeau. Il dit avoir lû ſon paſtoral avec grande ſatisfaction, & lui demande ſes commentaires ſur Ezechiel.

ep. 5. to. 12. Bibl. PP. Lug. p. 31.

Sup. liv. VIII. n. 5.

Sup. XXVIII. n. 51.

Quoique ſaint Colomban eût envoié par deux fois à ſaint Gregoire, ſes lettres ne lui furent point renduës ; mais il écrivit vers le même tems

Epiſt. 1. p. 14.

tems ſur le même ſujet à pluſieurs Evêques de Gaule, aſſemblez en concile pour cette affaire. AN. 602. Il remercie Dieu de ce qu'ils ſont aſſemblez à cauſe de lui; & ajoûte : Plût à Dieu, que vous le fuſſiez plus ſouvent : & que ſi les troubles de nôtre tems ne vous permettent pas de tenir vos conciles, ſuivant les canons, une ou deux fois l'année : vous le fiſſiez au moins le plus qu'il ſeroit poſſible, pour tenir les foibles dans la crainte, & exciter le zele des plus fervents. Il les exhorte à examiner avec humilité & douceur, quelle eſt la meilleure tradition touchant la Pâque; & les renvoie, pour le fonds de la queſtion, à la réponſe qu'il leur a faite trois ans auparavant, aux trois écrits qu'il a adreſſez au Pape, & au memoire qu'il a écrit à l'Evêque Arigius, on croit que c'étoit l'Archevêque de Lion, puis il ajoûte : Je demande ſeulement que vous ſupportiez mon ignorance avec paix & charité; & puiſque je ne ſuis pas l'auteur de cette diverſité, qu'il me ſoit permis de vivre en ſilence dans ces bois, auprès des os de dix-ſept de nos freres morts; comme nous avons déja vêcu douze ans. Ceci montre que la lettre eſt écrite en 602. puiſque le monaſtere de Luxeu fut fondé en 590. epiſt. 2.

Il ajoûte : Nous ſouhaitons de ſuivre juſques à la mort l'uſage de nos anciens. Voiez ce que vous ferez à de pauvres vieillards étrangers : Je croi qu'il vous ſera plus avantageux de les conſoler, que de les inquieter. Je n'ai oſé vous aller trouver, de peur de diſputer en vôtre preſence, contre la défenſe de l'Apôtre. Car ſi Dieu veut que vous me chaſſiez de ce deſert, où je ſuis venu de ſi loin pour l'amour de JESUS-CHRIST; je dirai comme le Prophete : Si je ſuis cauſe de cette tempête, faites-la ceſſer en me jettant dans la mer. Sup. XXXV. 9. 2. Tim. II. Jon. I.

XLV. Mort de Maurice. Phocas Empereur.

L'Empereur Maurice aiant rompu mal à pro-

pos la paix avec le Cagan, ou Can des Avares,
AN. 602. fut battu & reduit à la demander de nouveau.
Theophyl Simoc. VII. *hiſt. c.* 15. *Theophan. an.* 18. *p.* 235. *C.* Mais il refuſa de payer la rançon des priſonniers: quoique le Can n'eût d'abord demandé qu'un ſou d'or par tête, ſe fût reduit à la moitié, & enfin un ſixiéme, c'eſt-à-dire à quatre oboles. Ce refus mit le barbare en fureur, & il les fit tous
Id. an. 20. *p.* 239. 8. mourir. Alors l'Empereur ſe repentit de ſa dureté, & envoia des requêtes par écrit aux principales Egliſes, & aux principaux monaſteres, avec de l'argent, des cierges & des parfums : afin que l'on priât Dieu de le punir en cette vie plûtôt qu'en l'autre. Depuis long-tems ſon avarice le rendoit odieux. La derniere année de ſon regne, il voulut obliger ſes troupes à hiverner au-delà
Simoc. VIII *c.* 67. du Danube : pour épargner leur ſubſiſtance, en les faiſant vivre aux dépens de l'ennemi. Elles
Theophan. p. 240. *D.* ſe mutinerent, & mettant ſur un bouclier le centurion Phocas, le proclamerent Exarque des centurions. La faction des verds, qui étoit la plus forte à C. P. prit ſon parti ; & l'Empereur Maurice fut reduit à quitter les marques de ſa dignité, & ſe mettre en mer, pour s'enfuïr au milieu de la nuit, tandis que le peuple chantoit des chanſons contre lui. Le mauvais tems l'obligea à s'arrêter près de Prenete, à cent cinquante
Simoc VIII. *c.* 10. ſtades ou ſept lieuës de C. P. Cependant Phocas
Chr. paſch. p. 378. arriva à l'Hebdomon, & y fut couronné Empereur par le patriarche Cyriaque, dans l'Egliſe de ſaint Jean, le vendredi vingt-troiſiéme de Novembre, indiction ſixiéme, l'an 602. Le dimanche vingt-cinquiéme, il entra à C. P. ſur un chariot, comme en triomphe. Il fit auſſi couronner ſa femme Leontia : mais la faction des bleus s'y oppoſoit; & cria en tumulte, que Maurice n'étoit pas mort.

Phocas l'aiant ouï, envoia après Maurice, qui fut arrêté à ſaint Antoine près de Prenete, avec

ſa

ſa femme & huit de ſes enfans, cinq fils & trois filles : l'aîné de ſes fils, nommé Theodoſe, s'étoit ſauvé. Maurice & ſes cinq fils furent égorgez près de Calcedoine, & on commença par les enfans, pour les faire mourir à ſes yeux. Il y en avoit un encore à la mamelle, que ſa nourrice vouloit ſauver, & mettre le ſien à la place : mais Maurice l'empêcha, & découvrit ſon fils aux meurtriers. Pendant ce maſſacre il repetoit ſouvent ces paroles du pſeaume : Vous êtes juſte, Seigneur, & vôtre jugement eſt équitable. Il mourut ainſi le mardi vingt-ſeptiéme de Novembre 602. après avoir regné vingt ans & trois mois ; & on fit mourir avec lui ſon frere, & pluſieurs autres perſonnes conſiderables. On jetta les corps dans la mer, mais les têtes furent portées à C. P. & expoſées dans une place près de la ville. Theodoſe, fils aîné de Maurice, fut auſſi pris enſuite & mis à mort. L'Egliſe honore entre les ſaints Sopatra fille de Maurice ; & ſa ſœur Damiene ſe retira à Jeruſalem, où elle fut Abbeſſe, & paſſa ſaintement ſa vie avec une de ſes nieces.

AN. 603.

Pſ 118.

Chr. paſch.

Suid. XXXIV. 45

Simoc. l. 12. 13.

Martyr. R. 9 *Nov.*

Prat. ſp. c. 127.

L'Image de l'Empereur Phocas, & de l'Imperatrice Leontia, fut apportée à Rome le ſeptiéme des calendes de Mai, de la même indiction ſixiéme ; c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme d'Avril 603. Le clergé & le Senat leur fit les acclamations ordinaires, à Latran & à la Baſilique de Jules, en diſant : Chriſt, exaucez-nous ; Vive l'Empereur Phocas & l'Imperatrice Leontia. Saint Gregoire fit mettre leur image dans l'oratoire de ſaint Ceſaire au palais. Au mois de Juin ſuivant, il écrivit à l'Empereur Phocas, pour le ſaluer ſur ſon avenement à la couronne. Dieu, dit-il, arbitre ſouverain de la vie des hommes, en éleve quelquefois un pour punir les crimes de pluſieurs, comme nous

Greg XI. epiſt. l. 1.

XI. epiſt. 38.

avons éprouvé dans nôtre longue affliction : &
An. 603. quelquefois, pour conſoler pluſieurs affligez, il en éleve un autre, dont la miſericorde les remplit de joie, comme nous eſperons de vôtre pieté. Il l'exhorte à faire ceſſer tous les deſordres du regne paſſé : les teſtamens ſuggerez, les donations extorquées ; enſorte que chacun jouïſſe paiſiblement de ſon bien & de ſa liberté. Car, dit-il, il y a cette difference entre les Empereurs Romains, & les Rois des autres nations, qu'ils commandent à des eſclaves, & vous à des hommes libres. On voit par cette lettre, combien ſaint Gregoire étoit peu content du gouvernement de Maurice. On le voit auſſi par la ſuivante. Car Phocas lui aiant écrit qu'il s'étonnoit de n'avoir point trouvé à C. P.
XI. *epiſt.* 45. de nonce de ſa part, il répondit : Ce n'eſt pas l'effet de ma negligence, mais d'une dure neceſſité. Tous les miniſtres de nôtre Egliſe fuioient avec terreur une ſi rude domination ; enſorte qu'il n'étoit pas poſſible d'en obliger aucun d'aller à C. P. pour demeurer dans le palais. Il lui recommande le Diacre Boniface, qu'il lui envoie, & lui demande inſtamment du ſecours contre les Lombards : Qui nous tourmentent, dit-il, depuis trente-cinq ans, au-delà de ce
epiſt. 46. qu'on peut exprimer. Il écrivit auſſi à l'Imperatrice Leontia l'exhortant à imiter ſainte Pulquerie & ſainte Helene, & à prendre la protection
epiſt. 47. de l'Egliſe de ſaint Pierre. Enfin il écrivit au Patriarche Cyriaque, pour lui recommander le Diacre Boniface : mais il n'oublie pas de l'exhorter à renoncer au titre ſuperbe d'Evêque œcumenique.

XLVI. Entrepriſe de Jean d'Evrie.

Quelque tems après ſaint Gregoire reçut des plaintes d'Alcyſon Evêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, contre Jean Evêque d'Evrie ou
XII. *epiſt.* 2. Evorie en Epire : qui aiant été contraint de quitter

ter ſon ſiege par les courſes des barbares, s'étoit retiré avec ſon clergé dans la ville de Caſſiope en l'iſle de Corfou. Il y avoit même apporté le corps de ſaint Donat Evêque d'Evrie, ſous Theodoſe le grand, illuſtre par ſes miracles. Enſuite, non content de la retraite qu'on lui avoit donnée, il voulut ſouſtraire Caſſiope à la juriſdiction d'Alcyſon, & y exercer l'autorité épiſcopale; & ſurprit même un ordre de l'Empereur qui autoriſoit ſa prétention. Quoique cet ordre n'eût point eu d'effet, Alcyſon ſe plaignit à l'Empereur, qui renvoia l'affaire à André Archevêque de Nicopoli metropolitain de l'un & de l'autre; & celui-ci, avec connoiſſance de cauſe, maintint Alcyſon dans ſa juriſdiction ſur la ville de Caſſiope. Saint Gregoire confirma ce jugement; & quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chaſſer de Caſſiope: il voulut qu'Alcyſon en uſât plus humainement, & qu'il y laiſsât demeurer Jean, à condition qu'il renonceroit par écrit à ſa vaine prétention: & que quand la paix ſeroit rétablie, il retourneroit à ſon Egliſe.

AN. 603. *Sozom. VII. c. 26.*

Saint Gregoire inſtruiſit de cette affaire Boniface ſon nonce à C. P. & lui dit: Parce que l'Empereur a été ſurpris en cette affaire, nous avons jugé à propos de ne point délivrer nôtre ſentence, de peur qu'il ne ſemble que nous mépriſions ſon ordre: ce qu'à Dieu ne plaiſe. Vous l'inſtruirez donc ſoigneuſement de toute l'affaire; & vous ferez enſorte, que nôtre ſentence ſoit envoiée ſur les lieux de ſon conſentement; & s'il ſe peut, avec un ordre de ſa part pour la faire executer. Ce reſpect de ſaint Gregoire, pour un ordre même injuſte de l'Empereur, eſt digne de conſideration. La lettre eſt du mois de Decembre indiction ſeptiéme, l'an 603.

XII. *epiſt.* 3.

XLVII. Affaires de Trieſte & d'Ancone.

Firmin Evêque de Trieſte en Iſtrie, quitta le ſchiſme, & en écrivit à ſaint Gregoire, qui le reçut

reçut avec joye, & l'exhorta à demeurer ferme ; lui promettant ſa protection. Et il lui tint parole : car Severe Evêque de Grade, chef du ſchiſme d'Iſtrie, ne manqua pas de tenter Firmin ; & ne pouvant l'ébranler par les promeſſes, il excita contre lui une ſédition. Saint Gregoire en écrivit ainſi au Patrice Smaragde exarque de Ravenne ſucceſſeur de Callinique : Vous pouvez mieux apprendre de près, les violences que nôtre frere Firmin a ſouffertes. C'eſt pourquoi je vous prie d'envoier vos ordres à vos Lieutenans en Iſtrie, pour lui procurer un repos, qui en excitera pluſieurs autres à ſuivre ſon exemple.

An. 603.
x. *epiſt* 37.
xi. *epiſt.* 40.

xii. *epiſt.* 6. L'Egliſe d'Ancone étant vacante, on élut trois ſujets pour la remplir : Florentin Archidiacre, Ruſtique Diacre de la même Egliſe, & Florentius Diacre de Ravenne ; ſurquoi ſaint Gregoire écrivit ainſi à un Evêque : On nous a dit que l'Archidiacre Florentin fait l'écriture ; mais qu'il eſt accablé de vieilleſſe, & ſi ménager, que jamais un ami n'entre chez lui pour y manger. De plus, qu'il a fait ſerment ſur les Evangiles de n'être jamais Evêque. On dit que le Diacre Ruſtique eſt un homme vigilant, mais qu'il ne ſait pas les pſeaumes. Pour Florentius nous ſavons qu'il eſt appliqué ; mais nous ne connoiſſons pas ſon interieur. C'eſt pourquoi, rendez-vous promptement à Ancone avec nôtre frere Armenius, viſiteur de la même Egliſe : pour vous en informer exactement. Si on élit Florentius, il faut avoir le conſentement de ſon Evêque : mais il ne doit pas le donner en vertu de nôtre mandement, de peur qu'il ne ſemble que ce ſoit malgré lui. Telle étoit la circonſpection de ſaint Gregoire, à l'égard de ſes confreres.

XLVIII. Affaires d'Eſpagne.

Deux Evêques d'Eſpagne, Janvier de Malaca, & Eſtienne d'une autre Egliſe, ſe plaignirent au Pape ſaint Gregoire, d'avoir été dépoſez & chaſ-

chaſſez de leurs ſieges, par injuſtice & par violence. Il envoia ſur les lieux le défenſeur Jean, pour juger ces deux affaires, comme délegué du S. Siege; & lui donna deux capitulaires ou memoires inſtructifs dont le premier porte : S'il n'y a aucun crime prouvé contre l'Evêque Janvier, il doit être rétabli dans ſon ſiege; & celui qui a été ordonné à ſa place, étant privé de tout miniſtere eccleſiaſtique, lui ſera livré, pour le tenir en priſon, ou nous l'envoier. Les Evêques qui ont eu part à ſon ordination, ſeront privez pour ſix mois de la communion du corps & du ſang de Nôtre-Seigneur, & feront penitence dans un monaſtere : mais, s'ils viennent en peril de mort, on ne leur refuſera pas le viatique. Que ſi les Evêques diſent, que la crainte du magiſtrat les a fait conſentir à cette dépoſition, on abregera le tems de leur penitence. Si celui qui a uſurpé le ſiege de Janvier eſt mort, & qu'un autre ait été ordonné à ſa place : ſa faute eſt moindre, parce qu'il ſemble avoir ſuccedé à un mort : il pourra être Evêque dans une autre Egliſe vacante, & ſera ſeulement exclus de celle de Malaca, ſans pouvoir jamais y revenir. Comitiolus, c'eſt le magiſtrat dont on ſe plaignoit, ſera condamné à reparer tout le dommage, que l'Evêque Janvier a ſouffert par ſa violence, & l'Evêque en ſera cru ſur ſon ſerment.

AN. 603.

XI. *epiſt.* 52.

Quant à l'Evêque Etienne, il faut premierement examiner ſi le jugement a été rendu dans les formes. Si les témoins ont été differens des accuſateurs, s'ils ont dépoſé en ſa preſence & avec ſerment; ſi l'on a écrit le procès, s'il a eu la liberté de ſe défendre. Il faut examiner les perſonnes des accuſateurs & des témoins : leur vie, leur condition, leur reputation. Si ce ne ſont point des gens de néant, ou des ennemis de l'accuſé; s'ils ont parlé par oui dire, ou de ſcience

certaine ; ſi l'on a prononcé la ſentence en preAn. 603. ſence des parties. Que ſi quelques-uns des chefs d'accuſation n'ont pas été prononcez, il faut examiner ſi ce ſont les plus legers, ou les plus griefs. Le reſte eſt ſemblable à ce qui regarde Janvier. Mais ces regles de procedure ſont remarquables.

Le ſecond memoire, dont le défenſeur Jean
XI. *epiſt.* 56. fut chargé, contient les extraits de pluſieurs loix, pour établir le droit ſur les principaux articles de ſa commiſſion. Savoir, qu'un Prêtre ne doit être jugé que par ſon Evêque : que la violence commiſe contre un Evêque dans ſon Egliſe, eſt un crime capital & public, comme celui de leze majeſté : que l'Evêque ne doit point être traduit malgré lui devant le Juge laïque, ni jugé par les Evêques d'une autre province. Sur quoi le memoire ajoûte : Si l'on dit que l'Evêque Etienne n'avoit ni metropolitain, ni Patriarche : il faut répondre, qu'il devoit être jugé, comme il l'a demandé, par le ſaint Siege, qui eſt le chef
XI. *epiſt.* 55. de toutes les Egliſes. Avec ces memoires eſt la ſentence en faveur de l'Evêque Janvier, par laquelle il eſt declaré innocent ; & les Evêques qui l'avoient condamné, auſſi bien que l'Evêque intrus à ſa place, condamnez, ſuivant le premier memoire. Ces pieces ſont avec des lettres de l'an 603.

XLIX. Mort de Recarede & de ſaint Leandre. *Iſid. hiſt. Suo. liv. XXXIV. n. 55.*

Ces deſordres dans l'Egliſe d'Eſpagne, & ces violences contre des Evêques, ſemblent être un effet des mouvemens qui ſuivirent la mort du Roi Recarede, arrivée à Tolede la quinziéme année de ſon regne, Ere 639., c'eſt-à-dire l'an de JESUS-CHRIST 601. Il avoit regné paiſible & glorieux, après avoir ramené ſon peuple à la Religion Catholique. Il étoit doux & humain, & la grace de ſon viſage attiroit l'affection même des méchans. Il rendit aux Egliſes & aux particuliers les terres, que ſon pere avoit

avoit uſurpées & appliquées au fiſc ; & remit ſouvent les tributs au peuple, outre ſes liberalitez & ſes aumônes. Pour finir ſaintement ſa vie, il fit ſa confeſſion publique en eſprit de penitence. C'eſt ainſi qu'en parle ſaint Iſidore, qui venoit de ſucceder à ſaint Leandre ſon frere dans le ſiege de Seville. L'Egliſe honore la memoire de ſaint Leandre le vingt-ſept de Février. Le Roi Recarede eut pour Succeſſeur ſon fils Liuba, qui bien que jeune, promettoit beaucoup par ſon beau naturel : mais il ne regna que deux ans ; & Viteric s'étant revolté, le dépouilla du roiaume, lui coupa la main droite, & le fit mourir à l'âge de 22. ans. Ainſi Viteric regna ſur les Goths en Eſpagne pendant 7. ans, à commencer l'Ere 641, l'an de JESUS-CHRIST 603.

AN. 603.

Id. illuſtr. c. 28.

Martyr. R. 27. Feb.

La même année huitiéme de Theodoric Roi de Bourgogne, & remarquable par une éclipſe de ſoleil, il y eut un Concile à Challon ſur Saône, où Didier Evêque de Vienne fut depoſé, à la pourſuite d'Aridius Evêque de Lion, & de la Reine Brunehaut, & Domnole mis en ſa place. Didier fut relegué dans une île : d'où étant revenu, le Roi Theodoric le fit lapider quatre ans après, par le conſeil du même Aridius & de la Reine. Il fut tué le 23. de Mai 607. dans le territoire de Lion, au lieu qui porte encore ſon nom ſur la riviere de Chalorone ; l'Egliſe honore ſa memoire, comme d'un ſaint Martyr ; & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau.

Fredeg. chr. c. 24.

Id. c. 32.

Jonas vita S. Columb. c. 54.

Boll. to. 16. p. 251.

Martyr. R. 23. Mai.

La guerre s'étoit encore renouvellée en Italie entre les Romains & les Lombards ; & au mois de Novembre de la même année 603., ils avoient fait une treve juſques au premier d'Avril de l'indiction huitiéme : c'eſt-à-dire 605. Quelque tems après le Pape reçut des lettres de la Reine Theodelinde, par leſquelles elle lui faiſoit part de la naiſſance & du baptême de ſon fils Aldoal-

L. Lettre à Theodelinde.

Paul. diac. IV. hiſt. Long. c. 29.

de. Elle l'avoit fait baptiſer dans l'Egliſe de ſaint
AN. 604. Jean de Modece, le jour de pâques ſeptiéme d'A-
Ibid. c. 28. vril la même année 603., & l'avoit fait lever ſur les fonts par l'Abbé Secondin, dont elle honoroit la pieté. Elle envoioit au Pape quelques écrits, qu'il avoit faits ſur le cinquiéme Concile, & le
XII. *ep.* 7. prioit d'y répondre. Saint Gregoire la felicite d'avoir fait baptiſer dans l'Egliſe Catholique, ce petit Prince deſtiné à regner ſur les Lombards : Quant aux écrits de Secondin, il s'excuſe d'y répondre ſur ſa maladie. Je ſuis tellement affligé de la goutte, dit-il, que je ne puis même parler; comme l'ont vû vos envoiez. Ils m'ont trouvé malade en arrivant, & en partant ils m'ont laiſſé dans un grand peril. Si Dieu me rend la ſanté, je repondrai exactement à tout ce que m'a écrit l'Abbé Secondin. Cependant je vous envoie le Concile, qui fut tenu du tems de l'Empereur Juſtinien; afin qu'en le liſant il puiſſe reconnoître la fauſſeté de tout ce qu'il a ouï dire contre le S. Siege, & contre l'Egliſe Catholique. Dieu nous garde de recevoir les ſentimens d'aucun heretique, ou de nous écarter en quoique ce ſoit de la lettre de S. Leon, & des quatre Conciles.

J'envoie au Prince Aldoalde vôtre fils, une croix avec du bois de la vraie croix, & un évangile dans une boëte de Perſe; & à vôtre fille trois bagues, que je vous prie de leur donner de vôtre main, pour faire valoir le preſent. Je vous prie auſſi de rendre graces pour moi au Roi vôtre époux, de la paix qu'il a faite pour nous, & de l'exciter à la conſerver, comme vous avez déja fait : la lettre eſt du mois de Janvier 604., indiction ſeptiéme; & c'eſt la derniere de ſaint Gregoire, qui ſe trouve datée.

LI. Car étant enfin conſumé, par ſes maladies &
Fin de S. Gregoire. ſes travaux, il mourut le douziéme de Mars de
Jo. diac. IV. vit. c. 68. la même année 604. après avoir tenu le ſaint Siege

Siege treize ans ſix mois & dix jours. Il fut enterré au bout de la galerie de la baſilique de ſaint Pierre, devant une ſale où ſaint Leon & quelques autres Papes étoient enterrez. Il ne bâtit point de nouvelles Egliſes, mais il eut grand ſoin de reparer les anciennes. Il fit dans l'Egliſe de ſaint Pierre, un ciboire d'argent ſoûtenu de quatre colomnes. On appelloit alors *ciborium* ou *faſtigium*, ce que l'on appelleroit aujourd'hui un baldaquin : c'eſt-à-dire un dais, pour couvrir & orner l'autel. Saint Gregoire en mit encore un dans l'Egliſe de ſaint Paul. Il deſtina pour le luminaire de la même Egliſe, pluſieurs fonds de terre ſituez aux environs : par où l'on voit, que les Egliſes devoient être magnifiquement éclairées. L'acte de cette donation ſe trouve entre les lettres de ſaint Gregoire, & ſur un marbre dans cette Egliſe, avec la datte du 25. de Janvier 604. Saint Gregoire fit deux ordinations : l'une en Carême, l'autre au mois de Septembre ; & ordonna 39. Prêtres, 5. Diacres, & 72. Evêques.

AN. 604.

Lib. Pontif. in Greg.

XII. *epiſt.* 9. *inſer. inter op. Greg.*

C'eſt de tous les Papes, celui dont il nous reſte le plus d'écrits. L'eſtime qu'on en faiſoit dès ſon vivant, l'affligeoit ; & aiant appris que Marinien Evêque de Ravenne, faiſoit lire publiquement à l'office de la nuit ſes commentaires ſur Job, il s'en plaignit à ſon nonce. Car, dit-il, ce n'eſt pas un ouvrage populaire ; & il eſt plus capable de nuire, que de profiter aux commençans. Dites-lui qu'il faſſe lire les commentaires ſur les pſeaumes, qui ſont propres à former les mœurs des ſéculiers. Il entend, ſans doute, ceux de ſaint Auguſtin : car nous ne voions point que ſaint Gregoire ait expliqué les pſeaumes. Claude Abbé de Claſſe, avoit redigé par écrit, ce qu'il avoit oui dire à ſaint Gregoire ſur les Proverbes, le Cantique, les Prophetes, les livres des Rois, & l'Heptateuque ; ſaint

X. *epiſt.* 22.

ſaint Gregoire trouva qu'il avoit alteré ſon ſens
AN. 604. en beaucoup d'endroits : c'eſt pourquoi, après la
Ibid. mort de l'Abbé Claude, il fit retirer tous ces écrits. Quelques-uns croient, que le commentaire ſur le livre des Rois, & ſur le Cantique, que nous avons entre les œuvres de ſaint Gregoire, ſont l'ouvrage de l'Abbé Claude.

Ceux de ſaint Gregoire ſont les morales ſur Job, diviſées en trente-cinq livres : le paſtoral : les vingt-deux homelies ſur Ezechiel : les quarante homelies ſur les évangiles : les quatre livres des Dialogues : les lettres au nombre d'environ 840. diviſées en douze livres, ſuivant quatorze indictions : car le ſecond & le ſeptiéme en comprennent chacun deux. Les anciens comptent ainſi les écrits de ſaint Gregoire, & il ne paroît pas que nous en aions perdu. Pour l'antiphonaire & le ſacramentaire, ils ſont veritablement de lui ; mais on ne peut nier, que l'on n'y ait fait quelques additions, comme il eſt ordinaire dans ces ſortes d'ouvrages. Le ſtile de ſaint Gregoire ſe ſent du mauvais goût de ſon ſiecle : il témoigne lui-même, qu'il mépriſoit l'art de bien parler ; & croioit indigne d'aſſujettir la parole de Dieu aux regles de la grammaire.

Iſid. illuſtr. c. 27.

Ep. ad Leand. in Jb. c. 5.

Joan. diac. in vit. c. 80.

On conſerva avec ſon corps ſon pallium, le reliquaire qu'il portoit au col, ſa ceinture ; & tout cela montroit à la poſterité la pauvreté & la ſimplicité de ſes habits. Le reliquaire, que l'on croit avoir été la croix pectorale, étoit d'argent & fort mince. Il s'étoit fait peindre dans
c. 83. le monaſtere de ſaint André, avec ſon pere Gregoire, & ſa mere Silvie. Près le Nymphée, c'eſt-à-dire le lieu de ce monaſtere, où les femmes entroient ; on voioit d'un côté ſaint Pierre aſſis, qui tenoit par la main Gordien debout, revêtu d'une chaſuble de couleur de châtaigne, avec une dalmatique par-deſſous. Il étoit de grande

grande taille, le viſage long, d'une phyſionomie grave, la barbe médiocre, les cheveux épais. De l'autre côté étoit Silvie aſſiſe : un voile blanc la couvroit, prenant depuis l'épaule droite, & enveloppant le coſté gauche, où la main étoit arrêtée ſous le manteau : par-deſſous elle portoit une grande tunique d'un blanc plus ſale. Elle avoit le viſage rond, & dans ſa vieilleſſe des reſtes d'une grande beauté. Sur ſa tête étoit une mitre de femme, arrêtée avec un ruban blanc. Elle étendoit deux doigts de la main droite, comme pour faire ſur elle le ſigne de la croix, & de la main gauche elle tenoit un pſeautier ouvert. Dans un autre endroit, au-dedans du monaſtere, ſaint Gregoire étoit peint de la main du même maître. Il étoit de belle taille, ſon viſage tenoit de la longueur du pere, & de la rondeur de la mere, la barbe étoit médiocre, les cheveux aſſez noirs & friſez, chauve ſur le devant, avec deux petits toupets, la couronne grande. Il avoit un beau front, la phiſionomie noble & douce, les mains belles, ſon habit étoit comme celui de ſon pere, une planette châtaigne ſur une dalmatique: mais il portoit de plus le pallium entortillé ſimplement autour des épaules, & pendant ſur le côté. De la main gauche il tenoit l'Evangile, & de la droite, il faiſoit le ſigne de la croix. Saint Gregoire s'étoit ainſi fait peindre dans ſon monaſtere, pour retenir les Moines dans la ferveur de l'obſervance, par la vuë de ſon image. On voioit encore ces peintures du tems de Jean Diacre, qui les décrit exactement. Il témoigne auſſi, que l'on avoit accoûtumé de peindre le Saint-Eſprit en forme de colombe ſur la tête de S. Gregoire écrivant.

AN. 604. c. 841. c. 70.

Le ſaint Siege vaqua cinq mois & demi, & Sabinien fut ordonné Pape le premier Septembre 604. mais il ne tint le ſiege que cinq mois &

LII. Sabinien & Boniface III. Papes.

& dix-neuf jours. Il étoit de Toſcane fils de Bo-
AN. 605. nus, & avoit été nonce à C. P. près de l'Empe-
Anaſt. reur Maurice ; de ſon tems Rome fut affligée d'une grande famine, pendant laquelle il fit ouvrir le grenier de l'Egliſe, & vendre le bled au peuple, donnant trente boiſſeaux pour un ſou d'or. Il ordonna vingt-ſix Evêques en divers lieux, & donna du luminaire à l'Egliſe de ſaint Pierre, où il fut enterré le vingt-deuxiéme de Février 605. Le ſaint Siege vaqua près d'un an ; & enfin le vingt-cinquiéme de Février 606. on ordonna Pape Boniface troiſiéme, qui tint le ſiege huit mois & vingt-trois jours, juſques au douziéme de Novembre, qu'il mourut. Il étoit natif de Rome fils de Jean Caraaudioce ; & avoit été auſſi nonce à C. P. du tems de Phocas.

Anaſt. Le Pape Boniface obtint de cet Empereur la
Paul diac. conſervation de la primauté du ſaint Siege de
IV. hiſt. c. Rome, contre les prétentions du Patriarche de
37. C. P. ce que l'on entend du titre de Patriarche œcumenique, que Phocas lui ait défendu de prendre : quoique Maurice eût toûjours ſoûtenu cette
Sub. liv. prétention contre les inſtances de ſaint Gregoire.
XXXV. n. Cyriaque, qui étoit alors Patriarche de C. P.
39. avoit irrité Phocas, en l'empêchant de tirer de
Theoph. la grande Egliſe l'Imperatrice Conſtantine & ſes
an. 4. Ph. trois filles, qui ayant conſpiré contre lui, s'y
p. 246. étoient refugiées. Cyriaque mourut la même an-
Chr. paſch. née le ſamedi vingt-neuviéme d'Octobre, & fut
p. 381. enterré le lendemain dans l'Egliſe des ſaints Apôtres, ſelon la coûtume. Le ſiege de C. P. vaqua près de trois mois ; & le vingt-troiſiéme de Janvier indiction dixiéme, c'eſt-à-dire en 607. on élut Patriarche Thomas Diacre de la grande Egliſe, ſacellaire ou treſorier du Patriarche, & prefet des ordinations, qui tint le ſiege 3. ans & 2. mois.

Anaſt. Le Pape Boniface aſſembla un concile à Rome dans l'Egliſe de ſaint Pierre, où ſe trouverent

ſoi-

ſoixante & douze Evêques, trente-quatre Prêtres, les Diacres & tout le clergé de Rome. Il y fut défendu, ſous peine d'anathême, que du vivant du Pape, ou de quelque autre Evêque, perſonne ne fût aſſez hardi pour parler de ſon ſucceſſeur : mais trois jours après ſes funerailles, le clergé & les enfans de l'Egliſe doivent s'aſſembler, pour proceder à l'élection. Le Pape ayant ordonné vingt & un Evêques en divers lieux, mourut la même année 606. & fut enterré en l'Egliſe de ſaint Pierre le douziéme de Novembre. Le ſaint Siege vaqua dix mois & ſix jours. AN. 606.

LIII. Shiſme d'Aquilée.

Severe Patriarche d'Aquilée étant mort, l'Abbé Jean fut ordonné à ſa place, dans l'ancienne ville d'Aquilée, du conſentement d'Agilulfe Roi des Lombards, & du Duc Giſulfe. Mais les Romains ordonnerent à Grado un autre Patriarche nommé Candidien. Car depuis l'invaſion des Lombards, les Evêques d'Aquilée s'étoient refugiez à Grade, petite iſle dans la mer d'Iſtrie, & y avoient établi leur ſiege. Le Patriarche Jean s'en plaignit au Roi Agilulfe ſoûtenant que les Evêques d'Iſtrie ſujets des Grecs, n'avoient élû Candidien, que par les violences de l'exarque : qui les avoit fait mener par force de Grade à Ravenne, & leur avoit montré l'épée & le bâton, les menaçant de priſon & d'exil, ſans leur laiſſer la liberté de parler. Candidien, ajoûtoit-il, eſt indigne, s'étant engagé ſous peine d'anathême, envers Severe mon prédeceſſeur, à ne jamais monter à un plus haut rang. Faites donc en ſorte, que la foi Catholique ſoit augmentée ſous vôtre regne ; & qu'après la mort de Candidien, on ne faſſe plus d'ordination à Grade. Cette remontrance fut ſans effet : car après la mort de Candidien, les Evêques ſujets des Romains ordonnerent à Grade Epiphane, auparavant primicier des Notaires ; & depuis ce tems il y eut deux Patriarches d'Aquilée.

Paul. diac. IV. hiſt. c. 30.

Epiſt. ap. Bar. an 605. n. 6.

Paul. ib. d.

lée. Comme il eſt certain que les Romains étoient Catholiques, on croit que Jean, qui les traite d'heretiques, étoit Schiſmatique lui-même & défenſeur de 3. chapitres.

LIV. Bretons Schiſmatiques. *Beda* 11. *hiſt.* c. 2.

Les anciens habitans de la grand' Bretagne, étoient auſſi dans le ſchiſme, obſervant la pâque le quatorziéme de la lune, & pluſieurs autres pratiques contraires à l'unité de l'Egliſe. Saint Auguſtin de Cantorberi, voulant les y ramener, employa l'autorité du Roi Ethelbert, pour faire venir à une conference les Evêques & les docteurs de la province des Bretons, la plus procbe de ſon royaume : c'eſt-à-dire du pays de Galles. La conference ſe tint ſur la frontiere des Saxons & des Bretons, au lieu nommé depuis en Anglois Aùguſtineizat : c'eſt-à-dire la force d'Auguſtin. Il commença à les exhorter fraternellement à ſe réünir à l'Egliſe, afin qu'ils puſſent tous enſemble travailler à prêcher l'Evangile aux infidéles. Après une longue diſpute Auguſtin voyant qu'ils ne ſe rendoient ni aux prieres, ni aux exhortations, ni aux reproches ; & qu'ils preferoient toûjours leurs traditions à celles de l'Egliſe univerſelle ; il leur dit enfin : Prions Dieu, qui fait habiter enſemble les unanimes, qu'il nous montre par des ſignes celeſtes, quelle tradition on doit ſuivre. Qu'on amene un malade, & celui dont les prieres l'auront gueri, on croira qu'il faut ſuivre ſa foi. Les Bretons y conſentirent, bien qu'à regret ; & on amena un Anglois aveugle, que l'on preſenta d'abord à leurs Evêques, mais ils ne purent le guerir. Alors Auguſtin ſe mit à genoux, & pria Dieu, qu'en rendant la vuë à cet homme, il éclairât les cœurs de pluſieures fidéles. Auſſi-tôt l'aveugle recouvra la vuë, & tous les aſſiſtans reconnurent qu'Auguſtin enſeignoit la verité. Les Bretons mêmes le confeſſerent ; mais ils dirent qu'ils ne pouvoient

Pſ. LXVII. 1.

re-

renoncer à leurs anciennes coûtumes, ſans la permiſſion des leurs; & demanderent que l'on aſſemblât un ſecond Concile plus nombreux.

On en convint, & à ce concile ſe trouverent ſept Evêques Bretons, & pluſieurs hommes très-ſavans de leur plus fameux monaſtere nommé Bancor, dont Dinôth étoit alors Abbé. Ce monaſtere étoit ſi nombreux, qu'il étoit diviſé en ſept parties, dont la moindre contenoit trois cens Moines: & ils vivoient tous du travail de leurs mains. Il étoit ſitué dans le païs de Galles: & il ne faut pas le confondre avec un autre monaſtere du même nom de Bancor, ſitué en Irlande en la province d'Ultone. *V. Mem. tom. reg. p. 337. & Mabill. to. I. Act. p. 522.*

Avant que de venir au concile, les Bretons allerent conſulter un anacorete, qui étoit entre eux en grande reputation de ſageſſe & de ſainteté; & lui demanderent s'ils devoient écouter Auguſtin, & quitter leurs traditions. Il répondit: Si c'eſt un homme de Dieu, ſuivez-le. Et comment le connoîtrons-nous, dirent-ils? L'anacorete répondit: Le Seigneur a dit: Soumettez-vous à mon joug, & apprenez de moi, que je ſuis doux & humble de cœur. *Matth. XI. 29.* Si cet Auguſtin eſt tel, il faut croire qu'il porte le joug de JESUS-CHRIST, & qu'il vous y voudra ſoumettre: s'il eſt ſuperbe, il eſt clair qu'il n'eſt pas de Dieu, & vous ne devez point vous mettre en peine de ſes diſcours. Comment le diſtinguerons-nous, dirent-ils? Faites enſorte, répondit-il, qu'il vienne le premier avec les ſiens au lieu du concile: s'il ſe leve quand vous approcherez, ſachez que c'eſt un ſerviteur de JESUS-CHRIST, & lui obéiſſez: s'il ne ſe leve pas, quoique vous ſoiez en plus grand nombre, mépriſez-le, comme il vous mépriſera. En arrivant au concile, ils trouverent Auguſtin aſſis: alors emportez de colere ils le jugerent orgueil-

leux,

leux, ſuivant le diſcours de leur anacorete, & s'étudierent à le contredire en tout. Il leur dit : Quoique vous aiez bien des pratiques contraires à nôtre uſage qui eſt celui de l'Egliſe univerſelle, je ſerai content ſi vous voulez me croire ſur trois points : de celebrer la Pâque en ſon tems, d'adminiſtrer le baptême, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine, & de prêcher avec nous aux Anglois la parole de Dieu : à ces conditions nous tolererons tout le reſte. Les Bretons répondirent, qu'ils n'en feroient rien, & ne le reconnoîtroient jamais pour Archevêque, diſant entre eux : Si maintenant il n'a daigné ſe lever devant nous, quand nous lui ſerons une fois ſoûmis, il nous contera pour rien. Saint Auguſtin leur dit : Vous n'avez pas voulu avoir la paix avec vos freres, vous aurez la guerre avec vos ennemis, & vous recevrez la mort par les mains des Anglois, à qui vous n'avez pas voulu enſeigner le chemin de la vie. La prophetie fut accomplie long-tems après la mort de ſaint Auguſtin ; car Edilfrid Roi des Anglois, marcha avec une grande armée contre la ville de Caerleon, & fit un grand carnage de Bretons, commençant par les Evêques & les Moines, qui prioient pour les combattans, & dont il y eut environ douze cens de tuez.

LV. Fin de S. Auguſtin de Cantorberi. *Beda* II. *hiſt. c.* 3.

Dès l'année 604, l'Archevêque Auguſtin avoit ordonné deux Evêques Mellit & juſte. Il envoia Mellit prêcher dans la province des Saxons Orientaux, ſéparée de celle de Cant par la Tamiſe. Londres en étoit la capitale, & il s'y faiſoit dès-lors un très-grand commerce par terre & par mer. Mellit aiant rétabli la religion dans ce païs, le Roi Ethelbert fit bâtir à Londres l'Egliſe de l'Apôtre ſaint Paul, pour en être la cathedrale, comme elle eſt encore. Juſte fut Evêque dans la province de Cant, & ſon ſiege fut

fut la ville de Rocheſter, à vingt milles de Cantorberi, vers le couchant : où le Roi Ethelbert fit bâtir une Egliſe de ſaint André, & donna de grands biens à ces deux Egliſes, auſſi-bien qu'à celle de Doroverne ou Cantorberi. Saint Auguſtin craignant qu'après ſa mort l'état de cette nouvelle Egliſe ne fût ébranlé, ſi la métropole demeuroit un moment ſans paſteur, crut devoir ſe diſpenſer de la rigueur des canons : & aiant choiſi pour Succeſſeur Laurent, un des premiers compagnons de ſa miſſion, il l'ordonna de ſon vivant Evêque de Cantorberi. Enſuite il mourut le vingt-ſixiéme de Mai, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire ; & comme l'on croit, l'an 607. Il fut enterré à Cantorberi, près de l'Egliſe ſaint Pierre & ſaint Paul, parce qu'elle n'étoit pas encore achevée : mais ſi-tôt qu'elle fut dédiée, on l'y transfera ſur la galerie du côté du ſeptentrion, où fut depuis la ſepulture de ſes Succeſſeurs. Bede rapporte ſon épitaphe en ces termes : Ici repoſe le Seigneur Auguſtin, premier Archevêque de Doroverne, qui aiant été envoié par le bienheureux Gregoire Pontife de Rome, & ſoûtenu de Dieu par l'operation des miracles : convertit le Roi Ethelbert & ſon peuple, du culte des idoles à la foi de JESUS-CHRIST ; & aiant achevé en paix le tems de ſon miniſtere, déceda le ſeptiéme des calendes de Juin, ſous le regne du même Roi.

AN. 607.

c. 4.

c. 3.

Martyr. R. 26. Mai V. Mabill. to. 1. Act. p 532.

A Rome, après que le ſaint Siege eut vaqué plus de dix mois, on élut Boniface IV. le dix-huitiéme de Septembre, l'an 607. Il étoit de Valerie au païs des Marſes, fils de Jean medecin ; & tint le ſaint Siege plus de ſix ans. Il demanda à l'Empereur Phocas, le temple nommé Pantheon, parce qu'il étoit dédié à tous les dieux. Agrippa gendre de l'Empereur Auguſte, l'avoit fait

LVI. Boniface IV Pape. *Anaſt.*

fait bâtir ſous ſon troiſiéme conſulat, l'an de Rome 729. vingt-cinq ans avant la naiſſance de JESUS-CHRIST, & l'Empereur Pertinax l'avoit reparé. Le Pape Boniface l'aiant obtenu, en fit une Egliſe ſans changer le bâtiment, & la dédia en l'honneur de la ſainte Vierge Marie, & de tous les Martyrs. Elle ſubſiſte encore à Rome, ſous le nom de Nôtre Dame de la Rotonde. De cette dédicace eſt venuë la fête de tous les Saints le premier jour de Novembre, qui étoit auparavant un jour de jeûne; & cette fête fut dès-lors obſervée à Rome.

AN. 607 *Inſcrip. Grut.*

Iſid. de eccleſ. off. c. 39.

Ce fut à ce Pape ou à ſon predeceſſeur, que ſaint Colomban eut recours, étant toûjours inquieté par les Gaulois, ſur l'obſervation de la Pâque. Il lui envoia copie des lettres qu'il avoit écrites à ſaint Grégoire, & qui ne lui avoient point été renduës; & demanda qu'il lui fût permis d'obſerver la tradition de ſes anciens, ſi elle n'étoit point contre la foi. Nous ſommes, dit-il, chez nous, puiſque nous ne recevons point les regles de ces Gaulois; & que nous demeurons dans des deſerts, ſans inquieter perſonne. Nous demandons de conſerver la paix & l'unité eccleſiaſtique, comme ſaint Polycarpe avec le Pape Anicet; & que ſuivant les canons des cent cinquante Peres du concile de C. P. les Egliſes qui ſont chez les Barbares, puiſſent vivre ſelon leurs loix. On voit ici que ſaint Colomban n'étoit pas ignorant de l'antiquité eccleſiaſtique.

Epiſt. 1. Colomb. to. 12. Bibl. PP. Lug. p. 24.

Sup. liv. III. n. 43. liv. XVIII. n. 7. Can. 2. Conſt.

LVII. Saint Colomban perſecuté.

Theodoric Roi de Bourgogne avoit un grand reſpect pour ſaint Colomban, dont les monaſteres étoient dans ſes états: il le viſitoit ſouvent, & ſe recommandoit humblement à ſes prieres. Mais le ſaint homme lui faiſoit des reproches, de ce qu'il entretenoit des concubines: au lieu d'épouſer une Reine, qui lui donnât des enfans legitimes. Le Roi touché de ſes avis, lui promit de ſe re-

Jonas vita S. Col. c. 31. to 2. Act. Ben. p 17.

retirer de ce deſordre : mais Brunehaut craignant qu'une Reine ne lui fît perdre le credit qu'elle avoit ſur ſon petit-fils, en fut violemment irritée contre le ſaint Abbé. Un jour il vint la voir à Bourchereſſe, entre Challon & Autun, & elle fit venir les enfans naturels de Theodoric : Car il en avoit déja quatre. Saint Colomban demanda qui ils étoient : ce ſont, dit Brunehaut, les enfans du Roi : donnez-leur vôtre benediction. Saint Colomban répondit : Ils ne ſuccederont point au roiaume, ce ſont des fruits de la débauche. Brunehaut encore plus aigrie, envoia défendre aux voiſins du monaſtere, de laiſſer ſortir aucun des Moines, & de leur donner ni retraite, ni ſecours. Car elle étoit d'ailleurs offenſée, de ce que ſaint Colomban lui avoit refuſé l'entrée de ſon monaſtere, comme il la refuſoit non ſeulement à toutes les femmes, mais à tous les ſeculiers. Saint Colomban voulant eſſaier de l'appaiſer, vint à Eſpoiſſes entre Semur & Montreal, où elle étoit avec le Roi ſon petit-fils. Il y arriva au ſoleil couchant, & déclara qu'il ne vouloit point loger chez le Roi. Mais ce Prince craignant d'attirer ſur lui la colere de Dieu, ordonna que l'on preparât avec une magnificence roiale, tout ce qui étoit neceſſaire pour le bien traiter, & le lui envoia à ſon logis. Saint Colomban voiant des mets exquis, demanda ce que cela vouloit dire. C'eſt le Roi, dit-on, qui vous les envoie. Il les refuſa avec dédain, en diſant : Il eſt écrit, que le Très-haut rejette les preſens des impies. La bouche des ſerviteurs de Dieu ne doit pas être ſouillée des viandes de celui qui leur refuſe l'entrée, non ſeulement de ſon logis, mais des autres. A ces mots les vaſes ſe caſſerent en morceaux, le vin & la bierre ſe répandirent par terre, les viandes ſe diſperſerent. Les officiers épouvantez, en firent leur rapport au Roi : qui vint le lendemain matin, avec

Vita S. Agili to. 2. Act.

Prov. XV. 8.

avec la Reine ſon ayeule demander pardon au
An. 609. ſaint Abbé, lui promettant de ſe corriger. Mais comme on ne lui tint pas parole, il écrivit au Roi des lettres pleines de reproches, & le menaça d'excommunication, s'il ne changeoit de vie. Alors Brunehaut rallumant ſa colere, excita de nouveau le Roi contre le ſaint homme. Elle y emploia les premiers de ſa cour, & même les Evêques, voulant qu'ils trouvaſſent à reprendre dans ſa regle. Peut-être les trouva-t-elle mal diſpoſez contre lui, à cauſe de la queſtion de la Pâque.
Sup. n. 43. Le Roi vint donc à Luxeu, & ſe plaignit de ce que Colomban s'écartoit de l'uſage des Moines de la province, en ne donnant pas libre entrée à tous les chrétiens au dedans de ſon monaſtere. Il ſuffit, répondit le ſaint Abbé, que j'aie des lieux diſpoſez pour y recevoir tous les hôtes. Et comme le Roi étoit entré juſques dans le refectoire, le ſaint ajoûta : Si vous êtes venu ici pour renverſer les communautez des ſerviteurs de Dieu, & la diſcipline monaſtique : ſachez que nous nous paſſerons de vos ſecours & de vos bienfaits, mais que vôtre roiaume ſera détruit avec toute vôtre race. Le Roi épouvanté de cette menace, ſe retira en diligence.

Comme ſaint Colomban continuoit à lui faire des reproches : Vous prétendez, dit-il, que je vous donnerai la couronne du martyre. Je ne ſuis pas aſſez inſenſé : mais puiſque vous êtes ſi éloigné de nôtre maniere de vivre, retournez d'où vous êtes venu. Saint Colomban dit, qu'il ne ſortiroit point de ſon monaſtere, s'il n'en étoit chaſſé par force. Le Roi l'envoia à Beſançon où n'étant point gardé par le reſpect qu'on lui portoit, il en ſortit & retourna à ſon monaſtere.
Fredeg. c. 36. C'étoit environ la quatorziéme année du regne de Theodoric, c'eſt-à-dire l'an 609.

LIVRE

AN. 610.

LIVRE TRENTE-SEPTIÉME.

I. Fin de ſaint Theodore Siceote. *Vita Theod. c. 14. ap. Boll. to. 11. p. 58.*

THOMAS Patriarche de C. P. apprit un prodige arrivé en pluſieurs villes de Galatie, où les croix que l'on portoit en proceſſion, s'agiterent d'elles-mêmes extraordinairement. En étant allarmé, il fit venir à C. P. ſaint Theodore Siceote, qui lui preſenta le Prêtre Jean ſon diſciple, le priant de le faire Superieur general de ſes monaſteres : ce que le Patriarche lui accorda, lui donna le pallium, & l'envoia exercer ſa charge. L'empereur Phocas aiant la goute aux mains & aux pieds, appella ſaint Theodore, qui lui impoſa les mains, & pria pour lui. L'Empereur fut ſoulagé, & ſe recommanda à ſes prieres. Saint Theodore l'avertit, que s'il vouloit être exaucé, il s'abſtînt de tourmenter les autres, & de répandre du ſang. En effet, il venoit de faire mourir Conſtantine veuve de l'Empereur Maurice, & pluſieurs autres perſonnes conſiderables, à l'occaſion des conjurations qui s'élevoient contre lui. *Theoph. an. 5. p. 247. Chr. p. 150.*

Le Patriarche Thomas pria ſaint Theodore de lui dire, ſi ce mouvement extraordinaire des croix, étoit veritable : & le ſaint homme l'en aiant aſſuré, le Patriarche le preſſa de lui découvrir ce que ſignifioit ce prodige. Comme il en faiſoit difficulté, il ſe jetta à ſes pieds, proteſtant de ne ſe point lever, qu'il ne l'eût ſatisfait. Alors ſaint Theodore lui dit : Je ne voulois point vous affliger; & il ne vous eſt pas avantageux de ſavoir ce que vous deſirez : mais puiſque vous le voulez, ſçachez que cette agitation des croix nous prédit de grands maux. Pluſieurs abandonneront nôtre religion : il y aura des incurſions de barbares, une grande effuſion de ſang, une gran-

grande deſtruction ; & des ſéditions par tout le
AN. 610. monde. Les Egliſes ſeront abandonnées : la ruine du ſervice divin & de l'empire, & l'avenement de l'ennemi approche. Il vous reſte de prier Dieu, comme un bon Paſteur, qu'il modere tous ces maux par ſa miſericorde. Cette prophetie de ſaint Theodore, ſemble regarder les ravages des Perſes, qui commencerent l'année ſuivante, & peut-être ceux des Arabes Muſulmans, qui ſuivirent bientôt après.

Le Patriarche fondant en larmes, commença à prier le ſaint Abbé de demander à Dieu, qu'il l'ôtât du monde avant ces deſaſtres ; & comme ſaint Theodore vouloit retourner en ſon païs, parce que le tems de ſa retraite approchoit : le Patriarche l'obligea à paſſer l'hiver à C. P. à cauſe que le bruit couroit qu'elle alloit bientôt être abimée ; & il eſperoit que le ſaint homme, obtiendroit de Dieu quelque délai. Comme il deſira de loger à part, le Patriarche le mit au monaſtere de ſaint Etienne des Romains, où il paſſa la fête de Noël en retraite. Cependant le Patriarche tomba malade, & envoia prier ſaint Theodore de demander à Dieu, qu'il lui accordât la fin de ſa vie. Le Saint répondit, qu'il prieroit plûtôt que Dieu le conſervât pour le bien de ſon peuple : mais le Patriarche renvoia lui faire la même priere. Alors le Saint lui fit dire par ſon Diacre Epiphane : Puiſque vous deſirez ſi ardemment d'être délivré & d'aller à JÉSUS-CHRIST ; je lui ai demandé & obtenu ; c'eſt pourquoi, ſi vous voulez que je vous aille trouver, j'irai auſſi-tôt : ſinon nous nous verrons avec JESUS-CHRIST. Le Patriarche comblé de joie, ne voulut point le tirer de ſa retraite ; & aiant été viſité par l'Empereur Phocas, & donné ſa benediction à tout le monde, il mourut avec une grande conſtance,

Boll. to. 8. p. 91. Chr. paſch. p. 382.

le

le vendredi vingtiéme de Mars 610. indiction treiziéme. AN. 610.

Le dix-huitiéme d'Avril ſuivant, qui étoit le ſamedi ſaint, on ordonna Patriarche de C. P. Sergius Diacre de la grande Egliſe, & hoſpitalier, qui tint le ſiege vingt-neuf ans. Il alla porter lui-même à ſaint Theodore Siceote, la nouvelle de ſon ordination : & l'aiant trouvé chantant des pſeaumes, ſe jetta à ſes pieds, & le pria de demander à Dieu la grace, dont il avoit beſoin pour s'acquiter de ſa charge : ſe reconnoiſſant jeune, & de peu d'experience. Le Saint l'embraſſa, & lui dit : Dieu vous a chargé ſi jeune de ce fardeau, afin que vous aiez plus de force, pour ſouffrir les malheurs qui nous menacent. Prenez courage & vous confiez en lui, vôtre gouvernement ſera long & illuſtre. Saint Theodore Siceote étant à C. P., reprenoit ceux qui alloient au bain après la ſainte communion : diſant, qu'un homme bien parfumé ne ſe laveroit point pour ôter l'odeur des parfums. Les Moines du monaſtere où il demeuroit, le firent peindre ſans qu'il s'en apperçût ; puis le prierent de benir l'image. Il leur dit en ſoûriant : Vous êtes des voleurs. Mais il ne laiſſa pas de la benir. Il fit pluſieurs miracles à C. P., & étant retourné à ſon monaſtere, il mourut trois ans après l'an 613. le vingt-deuxiéme d'Avril : jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire ; ſa vie a été écrite par Eleuſius ſon diſciple, qui avoit demeuré douze ans avec lui, & vû pluſieurs de ſes miracles. *Vita c. 15. Martyr. R. 22. Apr.*

II. Succeſſions de Patriarches.

Saint Euloge d'Alexandrie étoit mort, comme l'on croit, dès l'an 606. après avoir rempli ce ſiege vingt-ſept ans. L'Egliſe honore ſa memoire le treiziéme de Septembre ; ſon Succeſſeur fut Theodore ſurnommé Scribon, qui aiant tenu le ſiege deux ans, fut égorgé par les hereti- *Martyr. R. 13. Sept. Chr. Niceph. Chr. paſch. p. 382.*

tiques, la ſeptiéme année de Phocas indiction
An. 610. douziéme, c'eſt-à-dire l'an 609. Le ſiege d'Alexandrie fut enſuite rempli par Jean natif de
Metaphr. t. 1. ap Bell. 22. Jann. to. 2. p. 517. Leont. c. 13. n. 81. Chipre, fils d'Epiphane gouverneur de l'Ile. Il avoit été marié : mais aiant perdu ſes enfans & enſuite ſa femme, il ſe donna tout à Dieu, & faiſoit de très-grandes aumônes. Ainſi, quoiqu'il n'eût ni mené la vie monaſtique, ni demeuré dans le clergé, il fut jugé digne du ſacerdoce. Il eſt connu ſous le nom de ſaint Jean l'aumônier.
Ibid. p. 514.

La même année 609. mourut Heſychius, ou
Chr. paſ. p. 382. plûtôt Iſaac Patriarche de Jeruſalem, & eut pour ſucceſſeur Zacharie Prêtre, & treſorier de C. P. L'année ſuivante 610. ſur la fin de Septembre, l'indiction quatorziéme étant déja commencée, il vint nouvelle à C. P. qu'Anaſtaſe Patriarche d'Antioche, avoit été tué par les Juifs, dans une
Theoph. an. 7. p. 248. ſédition qu'ils exciterent contre les Chrétiens. Ils le traînerent honteuſement par la ville, tuerent avec lui pluſieurs des principaux citoiens, & les brûlerent. Phocas declara Bonoſe Comte d'Orient, & Cotton General d'armée, & les envoia contre ces ſéditieux : dont ils tuerent & mutilerent pluſieurs, & les chaſſerent de la ville. L'Egliſe hono-
Martyr. R. 21. Dec. re Anaſtaſe comme martyr, le vingt-uniéme de Decembre.

III. Mort de Phocas Heraclius Empereur.

Ces deux Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, maſſacrez en ſi peu de tems, font voir la foibleſſe du gouvernement de Phocas : attaqué au dehors par les Perſes, qui ravageoient l'Orient ; & au dedans, par les conjurations qui ſe formoient contre lui de jour en jour. Enfin il fut accablé par celle d'Heraclius gouverneur d'A-
Theoph. p. 248. 249. frique : qui preſſé par le ſenat, envoia ſon fils Heraclius à C. P. avec une flotte. Il y arriva le
Chr. paſ. p. 382. Dimanche quatriéme d'Octobre indiction quatorziéme ; c'eſt-à-dire l'an 610. aiant aux mats

de

de ſes vaiſſeaux des images de la ſainte Vierge. Le lendemain Phocas fut tiré de l'Egliſe de l'Archange dans le palais, où il s'étoit refugié. On l'amena à Heraclius, on lui coupa la main droite, puis la tête, & on les porta par la ville : on traîna le corps, & enfin on le brûla. Le même jour lundi cinquiéme d'Octobre, Heraclius fut couronné Empereur par le Patriarche Sergius. En même tems il fut marié avec Eudocie, fille de Rogat Africain, qui lui étoit fiancée, & s'étoit renduë devant à C. P. Ainſi ils reçurent enſemble la couronne Imperiale & celle d'époux, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Grecque. Heraclius regna trente ans entiers. On dit que Phocas voulut faire honorer comme martyrs, ceux qui étoient tuez en guerre : mais les Evêques s'y oppoſerent : fondez principalement ſur l'autorité de ſaint Baſile, qui conſeille à ceux qui ont tué en guerre, de s'abſtenir trois ans de la communion.

AN. 610.

Theod. Bal. in can. 13. *ep. Baſil. ad Amphil.* p. 949. *Sup. liv. XVII. n.* 14.

IV. Egliſe d'Angleterre.

En Angleterre, après la mort de ſaint Auguſtin de Cantorberi, Laurent ſon ſucceſſeur continua à travailler avec un grand zele à l'accroiſſement de cette nouvelle Egliſe. Non content de procurer le ſalut des Anglois, il prit ſoin encore des Bretons, anciens habitans du païs, & des Ecoſſois, habitans de l'Hibernie, nommez depuis Irlandois. Les uns & les autres avoient des uſages particuliers, principalement touchant la Pâque. Pour les ramener à la pratique de l'Egliſe univerſelle, il leur écrivit conjointement avec ſes confreres Mellit & Juſte. La lettre étoit adreſſée aux Evêques & aux Abbez de toute l'Ecoſſe, c'eſt-à-dire d'Irlande, & commençoit ainſi : Quand nous ſommes entrez en l'iſle de Bretagne, nous avons eu un grand reſpect pour les Bretons & les Ecoſſois, croiant qu'ils ſuivoient l'uſage de l'Egliſe univerſelle : après avoir

Beda II. *hiſt. c.* 4.

connu les Bretons, nous avons cru que les Ecoſſois étoient meilleurs : mais nous avons reconnu enſuite par la maniere de vivre de l'Evêque Dagam, qui eſt venu en cette ville, & de l'Abbé Colomban, qui a paſſé en Gaule, qu'ils ne ſont pas differens des Bretons. Car l'Evêque Dagam a refuſé de manger non ſeulement avec nous, mais dans le logis où nous mangions. L'Archevêque Laurent écrivit de même avec ſes confreres aux Evêques des Bretons, pour les inviter à l'unité : mais l'une & l'autre lettre fut ſans effet.

AN. 610.

Enſuite Mellit Evêque de Londres, alla à Rome pour traiter avec le Pape Boniface IV. des affaires de l'Egliſe d'Angleterre. Le Pape aſſembla un concile la huitiéme année de Phocas, indiction treiziéme, le troiſiéme des calendes de Mars : c'eſt-à-dire le vingt-ſeptiéme de Février 610. Mellit y prit place entre les Evêques d'Italie, & on y regla ce qui concernoit la vie & le repos des Moines. Mellit en rapporta les decrets en Angleterre, avec les lettres du Pape, à l'Archevêque Laurent, au clergé, au Roi Edilbert, & à toute la nation des Anglois. Saint Mellit fonda près de Londres, un monaſtere en l'iſle nommée Thornei, au couchant de la ville : l'Egliſe fut dédiée en l'honneur de ſaint Pierre, & ſa ſituation l'a fait nommer Weſtminſter : c'eſt-à-dire monaſtere d'Oüeſt.

V. Tolede Metropole. *Sup. liv. XXXVI n. 48. tom. 5. conc. p. 1620.*

En Eſpagne la même année 610. le Roi Gondemar ſucceda à Viteric ; & la premiere année de ſon regne, le dixiéme des calendes de Novembre, Ere 648. c'eſt-à-dire le vingt-troiſiéme d'Octobre 610. les Evêques de la province de Carthagene s'aſſemblerent à Tolede : dont ils reconnurent l'Evêque pour leur Métropolitain, declarant qu'il l'avoit toûjours été, & renvoiant au II. concile de Tolede, où l'Evêque Montan avoit

avoit preſidé en 531. Ce decret fut ſouſcrit par quinze Evêques, entre leſquels celui de Tolede ne paroît point, comme ne pouvant être juge en ſa cauſe. Le Roi Gondemar donna ſon decret en confirmation de celui du concile : où il declare que la Carpetanie, dont l'Evêque de Tolede paſſoit autrefois pour Métropolitain, n'eſt point une province particuliere, mais ſeulement une partie de la province Carthaginoiſe. Ce decret eſt ſouſcrit du Roi & de vingt-ſix Evêques, dont le premier eſt ſaint Iſidore de Seville : enſuite ſont les Archevêques de Merida, de Tarragone & de Narbone. La raiſon de cette conſtitution, en faveur de l'Evêque de Tolede, eſt que cette ville étoit la réſidence des Rois Gots.

AN. 610.

Sup. liv. XXXII. n. 22.

VI. Second exil de S. Colomban. *Jon. vita. c. 35. &c.*

En France ſaint Colomban étant revenu de Beſançon, ne demeura pas long-tems en repos. Le Roi Theodoric envoia pluſieurs fois de ſes gens, pour l'obliger à ſortir de ſon monaſtere de Luxeu, & retourner en ſon pays. Le ſaint Abbé avoit réſolu de ne point obéir, & ſe faire plûtôt tirer de force du lieu où il étoit venu par la volonté de Dieu : toutefois voiant que ſa réſiſtance mettoit les autres en peril, il ſortit volontairement, la vingtiéme année de ſon ſéjour en ce déſert, c'eſt-à-dire la même année 610. Ses freres l'accompagnoient en pleurant, comme s'ils euſſent marché à ſes funerailles ; encore les gardes que le Roi lui avoit donnez, ne permirent-ils pas à tous de le ſuivre : mais ſeulement à ceux qu'il avoit amenez d'Irlande ou de Bretagne ; & firent demeurer tous ceux qui étoient nez dans les Gaules. Le ſaint homme les recommanda à Dieu, & ſentit cette ſeparation, comme ſi on lui eût arraché les membres. Le principal de ces chers diſciples étoit Euſtaſe, qui fut depuis Abbé de Luxeu, & dont Mietius Evêque de Langres, ſon oncle, prit un ſoin particulier.

Sup. liv. XXXV. n 9.

On menoit ſaint Colomban à Nantes, pour
AN. 610. s'embarquer. Etant à Auxerre, il dit à Ragamond que le Roi Theodoric avoit chargé de ſa conduite, Souvenez-vous que Clotaire, que vous mépriſez maintenant, ſera dans trois ans vôtre maître. Sur cette route il fit pluſieurs miracles; & étant arrivé à Nevers, on l'embarqua ſur la Loire. A Orleans, ſes gardes ne lui permirent pas d'entrer dans la ville pour viſiter les Egliſes: & il campa ſur le rivage. On refuſa même des vivres à ſes diſciples dans la ville, tant on craignoit les ordres du Roi. Mais une femme Syrienne en eut pitié, les mena chez elle, & leur donna ce dont ils avoient beſoin. En recompenſe, ils amenerent ſon mari aveugle depuis pluſieurs années à ſaint Colomban, qui le guerit. A Tours le ſaint homme n'ayant pû obtenir la permiſſion de deſcendre pour viſiter le ſepulcre de ſaint Martin: le bateau s'arrêta devant le port, & il ſatisfit à ſa devotion en paſſant la nuit en prieres près des reliques du Saint. Le lendemain l'Evêque de Tours Leoparius, l'ayant prié à dîner, il s'y trouva un Seigneur allié du Roi Theodoric, à qui ſaint Colomban declara, que dans trois ans ce Roi & ſes enfans periroient, & toute ſa race ſeroit éteinte.

epiſt. 3. *to.* 12 *bibl. PP. Lug.* p. 26. Etant arrivé à Nantes, il y fit quelque ſéjour; & ce fut apparemment de là, qu'il écrivit à ſes Moines de Luxeu une lettre, pleine de prudence & de charité. Il les exhorte à la patience en cette perſecution, & à l'union entre eux. Il leur ordonne d'obéir à ſon diſciple Attale à qui toutefois il laiſſe la liberté de demeurer avec eux ou de le venir trouver; & en ce cas qu'il vienne, il leur donne Valdolen pour ſuperieur. Puis adreſſant la parole à Attale ſeul, il lui enjoint de demeurer, s'il voit le profit des ames. Mais, ajoûte-t-il, ſi vous voiez du peril, venez: or

ie

je parle des perils de la diviſion ; car je crains qu'il n'y en ait auſſi chez vous, à cauſe de la Pâque, & que vous ne ſoiez plus foibles en mon abſence. Vers la fin il ajoûte : Pendant que j'écris on vient de m'avertir, qu'on prepare un vaiſſeau pour me mener malgré moi en mon pays : mais ſi je veux m'enfuïr ; je n'ai point de gardes qui m'en empêchent : au contraire, ils ſemblent vouloir que je me retire. La fin du parchemin m'oblige à finir ma lettre : l'amour n'a point d'ordre, c'eſt ce qui la rend confuſe. Voiez vos conſciences, ſi vous êtes plus purs & plus ſaints en mon abſence, ne me cherchez pas : mais auſſi, que cette ſeparation ne vous faſſe pas chercher une liberté, qui vous ſoûmettroit à la ſervitude des vices. Si vous voiez la perfection s'éloigner de vous, que quelque avanture me ſepare, & qu'Attale ne ſuffiſe pas pour vous gouverner ; aſſemblez-vous tous, & choiſiſſez un ſuperieur. AN. 610.

Tandis que ſaint Colomban demeura à Nantes, il n'y reçut aucune conſolation de Sofrone, qui en étoit Evêque ; au contraire, il ſe joignit au comte Theobalde, pour le preſſer de partir, ſuivant les ordres du Roi. Mais le vaiſſeau qui le devoit porter en Irlande, ayant été repouſſé par le vent : celui à qui il appartenoit, crut que les meubles du Saint & ſes compagnons embarquez avant lui, en étoient cauſe, & refuſa de le mener. Ainſi il revint à ſon logis, & on lui laiſſa la liberté d'aller où il voudroit : lui donnant même dequoi continuer ſon voiage.

VII. Saint Colomban en Auſtraſie.

Il alla trouver le Roi Clotaire II. fils de Chilperic, qui regnoit alors ſur les François de Neuſtrie, & qui ſe trouvoit ſur la côte de l'Ocean. Il ſavoit la perſecution que ſouffroit ſaint Colomban, de la part de Brunehaut & de Theodoric : ainſi il le reçut comme un preſent du

ciel, & lui offrit toute ſorte de ſecours, s'il vouloit demeurer dans ſon roiaume ; mais ſaint Colomban ne l'accepta pas, craignant d'augmenter l'inimitié entre les deux Rois. Clotaire le retint autant qu'il put, & en reçut des avis ſalutaires, pour la correction de ſa cour, dont il promit de profiter. Pendant ſon ſéjour, il s'émut un different entre les deux freres Theodebert & Theodoric, touchant les limites de leurs états, la même année 610. quinziéme de leur regne. Ils envoierent l'un & l'autre des ambaſſadeurs au Roi Clotaire pour lui demander du ſecours. Il conſulta ſaint Colomban, qui lui conſeilla de ne point prendre parti ; parce que dans trois ans leurs deux roiaumes tomberoient ſous ſa puiſſance. C'eſt la troiſiéme fois qu'il fit cette prédiction : à laquelle Clotaire ajoûta foi, & en attendit avec patience l'accompliſſement.

Fredeg. c. 37.

Enſuite ſaint Colomban obtint de lui une eſcorte, pour le conduire dans le roiaume de Theodebert, d'où il vouloit paſſer en Italie. Entrant à Paris, il trouva à la porte un poſſedé, qu'il délivra. A Maux, il fut reçu par Chagneric homme noble, en qui le Roi Theodebert avoit grande confiance, & qui ſe chargea de le faire conduire à ſa cour. Le ſaint homme benit ſa maiſon, & conſacra à Dieu ſa fille encore fort jeune nommée Fare, & depuis illuſtre par ſa vertu. De là il paſſa à un village nommé Ulciac, à preſent Euſſy, où il fut reçu par un ſeigneur nommé Authaire & ſa femme Aiga, dont il benit les enfans encore petits, nommez Adon & Dadon, qui devinrent fameux par leur ſainteté.

Enfin ſaint Colomban arriva près le Roi Theodebert, qui le reçut avec joie. Déja pluſieurs Moines l'avoient ſuivi de Luxeu, & il les recevoit comme échappez d'entre les ennemis. Theodebert

debert promit de lui trouver dans ſon païs des lieux commodes pour ſes diſciples, proche des maiſons auxquelles il pourroit prêcher la foi : car c'étoit ce qu'il deſiroit le plus dans ſes voiages. Le barbare aiant accepté l'offre, s'embarque ſur le Rhin, paſſa à Mayence, & remontant toujours le fleuve, entra dans l'Ar, & là dans le Leman, & s'avança juſques à l'extremité du lac de Zuric. Etant venu à Zug, il trouva cette folitude ſi agréable, qu'il refolut de s'y arrêter. Les habitans étoient cruels & impies, ils adoroient des idoles, leur offroient des ſacrifices, & obſervoient les ſugures & les divinations. Saint Colomban étant commencé à leur prêcher le vrai Dieu, les trouva un jour qui préparoient un ſacrifice, & arrosoit huit ou neuves du ſang répandu. Il leur dit que cette coûtume étoit abominable, que les démons ſe plaiſoient à ces ſortes de ſacrifices, & qu'il falloit les abandonner. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient changer de religion, parce qu'ils craignoient les dieux irritez contre eux, & qu'ils ne pouvoient ſe paſſer de leurs ſacrifices. Alors le ſaint homme, touché de leur aveuglement, leur dit : Ecoutez-moi, & ne croiez plus aux démons, mais au Dieu tout-puiſſant qui a fait le ciel & la terre. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient faire. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient faire. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient faire

qui lui indiqua un lieu fertile & agréable environné de montagnes, où étoient les ruines d'une petite ville nommée Brigantium, ou Bregents. Saint Colomban y étant arrivé avec ſes compagnons, y trouva un oratoire dedié à ſainte Aurelie, auprès duquel ils ſe firent de petits logemens. Dans cette Egliſe ils trouverent trois images d'airain dorées & attachées à la muraille, que le peuple adoroit laiſſant l'autel de l'Egliſe: & leur offroit des ſacrifices, diſant que c'étoit les anciens dieux titulaires de ce lieu. Saint Colomban ordonna à ſaint Gal, qui ſavoit la langue du païs, d'exhorter le peuple à quitter l'idolatrie pour adorer le vrai Dieu. Le jour de la fête de cette Egliſe étant venu, il y eut un grand concours de peuple, non ſeulement pour la fête, mais par curioſité, pour voir ces étrangers. Alors ſaint Gal commença à leur prêcher la foi, & les exhorter à ſe convertir. Puis prenant les idoles devant tout le monde, il les mit en pieces à coup de pierres, & les jetta dans le lac. Quelques-uns ſe convertirent, d'autres ſe retirerent en colere. Saint Colomban fit apporter de l'eau, qu'il benit, en aſpergea l'Egliſe, & tournant autour avec les ſiens, en chantant des pſeaumes, il en fit la dédicace. Puis aiant invoqué le nom de Dieu, il fit les onctions ſur l'autel, y mit les reliques de ſainte Aurelie; le revêtit & y celebra la Meſſe; ce qui étant fait, le peuple s'en retourna avec grande joie.

Saint Colomban demeura à Bregents environ trois ans; il y bâtit un petit monaſtere où ſes diſciples travailloient les uns au jardin potager, d'autres à cultiver des arbres fruitiers, d'autres
Vita. n. 56 à pêcher; & lui-même faiſoit des filets. Saint Colomban eut en penſée d'aller prêcher la foi aux Venedes ou Sclaves, qui étoient dans le voiſinage; mais un Ange lui apparut, & l'avertit qu'il

qu'il n'y feroit aucun progrès : c'eſt pourquoi il demeura en repos, juſques à ce qu'il pût entrer en Italie. AN. 612.

Cependant la meſintelligence recommença entre les deux freres Theodoric & Theodebert ; & ſaint Colomban alla trouver ce dernier, & lui conſeilla de ſe faire Clerc, ou plûtôt Moine, de peur de perdre la vie éternelle avec ſon roiaume. La propoſition parut ridicule au Roi & à tous les aſſiſtans : & ils dirent, que jamais ils n'avoient ouï parler, qu'un Roi Merouvigien eût été Clerc volontairement. Il ſemble qu'ils ne connoiſſent pas ſaint Cloud. Si vous ne le faites de gré, dit ſaint Colomban, vous le ferez bien-tôt de force : & il s'en retourna à ſon monaſtere. En effet Theodoric fit la guerre à Theodebert la dix-ſeptiéme année de leur regne, c'eſt-à-dire l'an 612. & le battit deux fois. Pendant la ſeconde bataille, qui ſe donna à Tolbiac, ſaint Colomban étoit dans ſa ſolitude, qui liſoit aſſis ſur un vieux tronc de chêne. Il s'endormit ; puis étant éveillé, il appella le Moine Chagnoald, qui le ſervoit ; & lui dit en ſoupirant, que les deux Rois étoient aux mains, & qu'il y avoit bien du ſang répandu. Mon pere, dit Chagnoald, aidez Theodebert de vos prieres, afin qu'il défaſſe nôtre commun ennemi Theodoric. Saint Colomban lui dit : Vous me donnez un mauvais conſeil ; ce n'eſt pas ce que veut Nôtre-Seigneur, qui nous a commandé de prier pour nos ennemis : le juſte Juge eſt le maître de faire de ces Princes ce qui lui plaira. Theodoric après ſa victoire, pourſuivit Theodebert ; & l'aiant pris par la trahiſon des ſiens, l'envoia à Brunehaut leur ayeule ; qui étant du parti de Theodoric, fit entrer Theodebert dans le clergé, & peu de jours après le fit mourir. n. 57. *Sup. liv. XXXII. n. 45 Fredeg. c. 38.*

Saint

VIII. Saint Colomban en Italie.

Saint Colomban voiant Theodoric devenu maître du païs où il demeuroit, crut n'y pouvoir plus être en ſûreté. D'ailleurs les habitans irritez de ce qu'il leur avoit ôté leurs idoles, ſe plaignirent au Duc nommé Gunzon, que ces étrangers nuiſoient à la chaſſe : & le Duc leur envoia ordre de ſe retirer. Ils reſolurent donc d'un commun accord de paſſer en Italie, eſperant de la protection d'Agilulfe Roi des Lombards. Ainſi ils partirent de Bragents : excepté ſaint Gal, qui avoit la fiévre, & demeura avec la benediction de ſaint Colomban. Il bâtit enſuite près de là un autre monaſtere, qui porte encore ſon nom. Saint Colomban fut très-bien reçu par le Roi Agilulfe, qui lui donna le choix de demeurer en tel lieu de ſes Etats qu'il voudroit. Le ſaint Abbé étant à Milan, combattit les Ariens par les ſaintes Ecritures, & écrivit même contre eux. Cependant un nommé Jocondus vint trouver le Roi Agilulfe, & lui dit, que dans le deſert de l'Appennin, en un lieu nommé Bobium, près de la Trebia, il y avoit une Egliſe de ſaint Pierre, où il ſe faiſoit des miracles : que les environs étoient fertiles, bien arroſez & pleins de poiſſon. Saint Colomban choiſit ce lieu pour ſa retraite : il rétablit l'Egliſe, qu'il trouva demi ruinée, & bâtit un monaſtere, qui ſubſiſte encore.

Vita S. Gal. c. 8.

c. 9.

ep. 4. to. 12. bibl. PP. Lug. p. 28.

On doit rapporter à ce tems la lettre, qu'il écrivit au Pape Boniface IV. ſur la queſtion des trois chapitres, à la priere du Roi Agilulfe, qui en favoriſoit les défenſeurs. Saint Colomban mal inſtruit du fait, & prévenu par les Schiſmatiques, ſuppoſe que le Pape Vigile eſt mort heretique : & s'étonne que l'on recite ſon nom avec ceux des Evêques Catholiques. Il exhorte le Pape à ſe purger du ſoupçon d'hereſie, lui & ſon Egliſe; en aſſemblant un Concile, où il faſſe

une

une expoſition préciſe de la foi : car il rejette le cinquiéme Concile, comme ayant approuvé l'erreur d'Eutychés. Il exhorte auſſi le Pape, à remedier au déreglement des mœurs qu'il trouvoit en Italie, & dont il attribuë la cauſe principalement au ſchiſme. AN. 613.

Le Roi Theodoric mourut quelques mois après ſon frere Theodebert : la dix-huitiéme année de ſon regne 613. de JESUS-CHRIST; & ſon fils Sigebert, encore enfant, lui ſucceda ſous la conduite de Brunehaut ſa biſaieule. Le Roi Clotaire leur fit la guerre, prit Sigebert, & deux de ſes freres Corbon & Merouée, qu'il fit mourir tous trois : le quatriéme nommé Childebert, s'enfuit. Il prit auſſi Brunehaut, & la fit mourir cruellement : ainſi il demeura ſeul Roi des François, comme Clotaire ſon aieul, l'an 614. trente-uniéme de ſon regne. Alors voyant la prophetie de ſaint Colomban ſi bien accomplie, il envoia querir le venerable Euſtaſe, qui gouvernoit le monaſtere de Luxeu; & le pria d'aller trouver ſaint Colomban de ſa part, menant avec lui ceux qu'il voudroit de ſa nobleſſe, pour être les cautions de ſa bonne volonté, & inviter le ſaint homme à le venir trouver. *Vita Col. n. 58.* *Fredeg. c. 39. 40. &c.* *Vita n. 61.*

Euſtaſe fit le voiage, étant défraié aux dépens du public; & ayant trouvé ſaint Colomban, il s'acquita de ſa commiſſion. Le ſaint vieillard eut une grande joie de voir ſon cher diſciple, & le retint quelque tems, en le congediant, il lui recommanda de maintenir la diſcipline dans ſon monaſtere, & le chargea de faire ſes excuſes au Roi Clotaire; de lui dire qu'il lui étoit impoſſible de retourner; & qu'il lui recommandoit ſeulement de proteger le monaſtere de Luxeu. Il donna à Euſtaſe une lettre pour le Roi qui la reçut avec une extrême joie, quoiqu'elle fût pleine d'avis

d'avis pour le corriger. Il donna une puiſſante
AN. 614. protection au monaſtere, l'enrichit de grands revenus, & en étendit les limites autant que ſaint Euſtaſe le deſira. Saint Colomban aiant demeuré
Martyr. R. un an au monaſtere de Bobio, y mourut l'onzié-
21. Nov. me des calendes de Decembre : c'eſt-à-dire le vingt-uniéme de Novembre : jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. On croit que c'étoit l'an 615., Ses reliques demeurerent à Bobio, & il s'y fit
Act. B. to. quantité de miracles. Sa vie fut écrite vingt-huit
2. p. 123. ans après, par Jonas Moine du même monaſtere.

Le Succeſſeur de ſaint Colomban à Bobio, fut Attale ſon diſciple. Il étoit né en Bourgogne ; & ſon pere l'avoit mis, pour le faire inſtruire, auprès de ſaint Arige Evêque de Gap. Le deſir d'une vie plus parfaite le fit paſſer au monaſtere de Lerins : mais voiant que l'obſervance s'y relâchoit, il vint à Luxeu ſe mettre ſous la diſcipline de ſaint Colomban. Il gouverna après lui le monaſtere de Bobio pendant douze ans, & mourut l'an 627.

IX. Mort de Boniface IV. Deuſdedit Pape.

Le Pape Boniface IV. mourut l'année 614. & fut enterré à ſaint Pierre le vingt-cinquiéme de Mai, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Il avoit fait de ſa maiſon un monaſtere, & lui avoit
Anaſt. donné de grands biens. En deux ordinations, au
Martyr. R. mois de Decembre, il fit huit Diacres ; & en
25. Mai. d'autres occaſions, il ordonna trente-cinq Evêques, pour diverſes Egliſes. Il tint le ſaint Siege pendant ſix ans & huit mois, & eut pour Succeſſeur Deuſdedit, qui fut ordonné le treiziéme de Novembre de la même année 614., & tint le ſaint Siege près de trois ans. Il étoit Romain fils d'Etienne Soûdiacre. Il aima fort le clergé, & y rétablit l'ordre ancien.

X. Jeruſalem priſe par les Perſes.

Cependant les Perſes ravageoient l'Orient. Dès le tems de Phocas ; ils rompirent la paix

ſous

ſous pretexte de vanger la mort de Maurice & de ſes enfans. La premiere année du regne d'Heraclius, ils prirent Edeſſe & Apamée, & vinrent juſques à Antioche : la ſeconde ils prirent Ceſarée de Capadoce : la quatriéme Damas : la cinquiéme, qui eſt cette année 614. indiction ſeconde, au mois de Juin, ils paſſerent le Jourdain, & conquirent la Paleſtine & la ville de Jeruſalem. On tua pluſieurs milliers de Clercs, de Moines, de Religieuſes & de Vierges. On brûla les Egliſes, & même le ſaint ſepulcre : on emporta tout ce qu'il y avoit de precieux : des vaſes ſacrez ſans nombre ; & entre autres Reliques, le bois de la vraie croix : le patriarche Zacharie fut emmené captif, avec un grand peuple ; & tout cela en peu de jours. Les Juifs acheterent un grand nombre de ces captifs, pour les tuer : enſorte que quelques-uns en comptoient juſques à quatre-vingts-dix mille ainſi maſſacrez. Le patrice Nicetas trouva moyen de ſauver deux precieuſes Reliques, par un des amis de Sarbara chef des Perſes : ſavoir l'éponge & la lance de la Paſſion, & les envoia à C. P. La ſainte éponge y fut expoſée à la vûë du peuple dans la grande Egliſe, étant attachée à la ſainte croix, à la fête de l'exaltation, le quatorziéme de Septembre de la même année. La ſainte lance fut apportée le ſamedi vingt-ſixiéme d'Octobre : ce qui fut publié le lendemain dans la grande Egliſe, & elle fut adorée le mardi & le mercredi par les hommes, le jeudi & le vendredi par les femmes.

AN. 614.

Theoph. p. 250 D. 251. 252.

Chr. paſch.

Huit jours avant la priſe de Jeruſalem, la laure de ſaint Sabas fut attaquée par les Arabes : ſoit qu'ils fuſſent de l'armée des Perſes, ſoit qu'à l'occaſion de cette guerre ils fiſſent plus librement leurs courſes ordinaires. La plûpart des Moines s'enfuirent auſſi-tôt ; il en demeura ſeulement quarante-quatre, des plus anciens & des plus

Antioche epiſt. ad Euſtach. tom. 1. Auct. b bl. PP. p 1022. eod.

plus vertueux. Ayant embraſſé la vie monaſtique depuis la jeuneſſe, ils avoient blanchi dans ſes exercices : quelques-uns n'étoient point ſortis de la laure depuis cinquante ou ſoixante ans : quelques-uns, depuis leur entrée dans le monaſtere, n'avoient point vû la ville. Ainſi ils ne voulurent point abandonner la laure en cette occaſion. Les barbares en ayant pillé l'Egliſe, prirent ces ſaints vieillards, & les tourmenterent ſans miſericorde pendant pluſieurs jours, croyant qu'ils leur découvriroient quelques richeſſes : mais enfin ſe voyant fruſtrez de leur eſperance, ils entrerent en fureur & les mirent en pieces. Ces Saints reçurent la mort d'un viſage gai, & avec action de graces : comme deſirant depuis long-tems d'être délivrez de cette vie, & d'aller avec JESUS-CHRIST.

Leurs corps demeurerent pluſieurs jours ſans ſepulture : mais les autres Moines de la laure étant revenus d'Arabie, où ils s'étoient retirez, en prirent ſoin. Un d'eux nommé Nicomede voiant leurs membres épars, fut tellement ſaiſi de l'horreur de ce ſpectacle, qu'il tomba en défaillance, & fut enlevé comme mort. Modeſte Abbé du monaſtere de ſaint Theodoſe, raſſembla tous les corps de ces Saints, & les lava en répandant beaucoup de larmes : puis les ayant baiſez il les mit dans les ſepulcres de leurs peres ; & fit ſur eux les prieres ordinaires. L'Egliſe honore ces quarante-quatre Saints le ſeiziéme de Mai. L'Abbé Modeſte exhorta enſuite tous les Moines de la laure de ſaint Sabas, à ne la point quitter : mais à ſouffrir courageuſement les perſecutions. Suivant ſon conſeil, ils demeurerent dans la laure environ deux mois : enſuite ſur le bruit qui courut d'une autre incurſion de Barbares, ils ſe refugierent dans le monaſtere de l'Abbé Anaſtaſe, à vingt ſtades ou une lieuë de Jeru-

Martyr. R. 16. Mai Bell. to. 14. p. 616.

Digitized by Google

Jeruſalem, où il n'y avoit alors perſonne ; & ils y demeurerent environ deux ans. L'Abbé Modeſte gouverna l'Egliſe de Jeruſalem en l'abſence du patriarche Zacharie ; & prit ſoin non ſeulement de la ville, où il fit depuis rétablir les Egliſes brûlées, mais encore du dioceſe, & de tous les monaſteres du deſert.

XI. Charité de ſaint Jean l'aumônier.

Il reçut de grands ſecours de ſaint Jean l'aumônier Patriarche d'Alexandrie ; dont la charité éclata en cette occaſion. Les Perſes aiant ravagé toute la Syrie, ceux qui purent échapper de leurs mains, clercs, laïques, magiſtrats, particuliers, même les Evêques, ſe refugierent à Alexandrie. Jean les reçut tous, & leur donnoit tous les jours liberalement ce qui leur étoit neceſſaire, ſans regarder à leur multitude. Aiant ſçû la priſe de Jeruſalem, il y envoia un homme pieux nommé Creſippe, avec beaucoup d'argent, de bled, d'autres vivres & d'habits ; tant pour voir cette deſolation, que pour aſſiſter ceux qui étoient demeurez. Il envoia d'ailleurs Theodore Evêque d'Amathonte, Anaſtaſe Abbé du mont ſaint Antoine, & Gregoire Evêque de Rinocoture, avec de très-grandes ſommes, pour retirer ceux qui avoient été emmenez captifs. Le ſaint Patriarche recevoit tous ceux qui venoient à lui, & les conſoloit comme ſes freres. Il fit mettre les bleſſez & les malades dans des hôpitaux, où ils étoient traitez gratuitement, & n'en ſortoient que quand ils vouloient ; & il les viſitoit deux ou trois fois la ſemaine. Quant à ceux qui ſe portoient bien, & qui venoient recevoir l'aumône : il donnoit aux hommes chacun une ſilique, valant environ huit ſols de nôtre monnoie ; aux femmes, comme plus foibles, le double. Quelques-unes portant des bracelets & des ornemens d'or, ne laiſſoient pas de demander l'aumône ; ceux qui en étoient chargez,

Vita S. Joan. per Leont. c. 2. n 10. ap. Bell. to 2. p. 500. Item vita per Metaphr. c. 1. n 6. ibid. p. 518. V. Cang. gloſſ.

gez, s'en plaignirent au Patriarche : mais il leur dit d'un ton & d'un œil ſevere contre ſa coûtume : Si vous voulez être mes œconomes, ou
Luc. VI. 30. plutôt de JESUS-CHRIST, obéiſſez ſimplement à ſon precepte, de donner à quiconque nous demande. Il n'a pas beſoin, ni moi non plus, de miniſtres curieux. Si ce que je donne étoit à moi, j'aurois quelque raiſon de le ménager : mais, s'il eſt à Dieu, il veut que l'on execute ſes ordres dans la diſtribution de ſes biens. Je ne veux pas prendre part à vôtre peu de foi : car quand tout le monde s'aſſembleroit à Alexandrie, pour demander, ils n'épuiſeront pas les treſors immenſes de Dieu.

c. 4. n. 22. L'année ſe trouva ſterile, parce que le Nil n'étoit pas monté à l'ordinaire : ainſi la cherté des vivres, & la multitude de ceux qui fuioient les Perſes, aiant épuiſé tout le treſor de l'Egliſe, le ſaint Patriarche emprunta à pluſieurs bons Chrétiens, environ mille livres d'or. Comme il les eut conſumées, & que la cherté duroit toûjours, perſonne ne vouloit plus lui rien prêter : parce que chacun craignoit pour ſoi. Preſſé par le beſoin des pauvres, qu'il nourriſſoit, il étoit dans une grande inquietude, & redoubloit ſes prieres. Alors un habitant de la ville, qui deſiroit être Diacre, quoiqu'il eût été marié deux fois, voulut profiter de l'occaſion ; & n'oſant faire la propoſition en face, il lui preſenta une requête, par laquelle il lui offroit pour les beſoins des pauvres, deux cens boiſſeaux de bled, & cent quatre-vingt livres d'or, s'il vouloit l'or-
Heb. VII. donner Diacre : alleguant un paſſage de ſaint
12. Paul, pour prouver que la neceſſité doit faire paſſer par deſſus la loi. Le ſaint Patriarche le fit venir, & lui dit en particulier : Vôtre offrande eſt grande & vient fort à propos, mais elle n'eſt pas pure. Quant à mes freres les pauvres, Dieu qui

qui les a nourris, avant que nous fussions nez vous & moi, les nourrira bien encore à present, pourvû que nous observions ses commandemens: comme il a multiplié les cinq pains, il peut benir les dix boisseaux de mon grenier. Ainsi il le renvoia confus; & aussi-tôt on lui vint dire l'arrivée de deux des grands vaisseaux de l'Eglise, qu'il avoit envoiez en Sicile querir du bled. Il se prosterna, & dit: Je vous rends graces, Seigneur de n'avoir pas permis à vôtre serviteur de vendre vôtre grace pour de l'argent.

Aiant appris que l'Abbé Modeste étoit dans un grand besoin des choses necessaires, pour le rétablissement des saints lieux: il lui envoia mille pieces d'or, mille sacs de froment, mille de legumes, mille livres de fer, mille paquets de poisson sec, mille vaisseaux de vin, & mille ouvriers Egyptiens, avec une lettre, où il disoit: Pardonnez-moi, si je ne vous envoie rien qui soit digne des temples de JESUS-CHRIST, je voudrois aller moi-même travailler à la maison de sa sainte Resurrection. Avec ces secours l'Abbé Modeste rétablit l'Eglise du Calvaire, celle de la Resurrection, celle de la Croix & celle de l'Ascension. Il rebâtit de fond en comble cette derniere, que l'on nommoit la mere des Eglises. *c. 6. n. 33.* *Antioch. pref.*

XII. Gouvernement de saint Jean l'aumônier.

Dès que saint Jean l'aumônier fut assis dans la chaire d'Alexandrie, il assembla les œconomes de l'Eglise, & leur dit: Allez par toute la ville, & m'écrivez tous mes maîtres, jusques au dernier. Ils lui demanderent avec étonnement, qui étoient ses maîtres: ce sont, dit-il, ceux que vous appellez les pauvres. Il s'en trouva plus de sept mille cinq cens, à qui il faisoit donner l'aumône tous les jours. Il eut soin d'empêcher, que par toute la ville d'Alexandrie, on n'usât ni de faux poids, ni de fausses mesures; *Vita c. 1. n. 5.* *n. 6.*

&

& on publia une ordonnance en ſon nom, portant peine de confiſcation de tous les biens des contrevenans, au profit des pauvres : par là on voit quelle étoit l'autorité du Patriarche d'Alexandrie, même ſur le temporel. Aiant appris que les officiers de l'Egliſe recevoient des preſens, pour donner la preference à quelques perſonnes dans le rachat des captifs : il les aſſembla, & ſans leur faire de reproches, il augmenta leurs gages, avec defenſe de rien prendre de qui que ce fût. Ils s'en trouverent ſi bien, que quelques-uns même remirent cette augmentation de gages.

n. 7. c. 2.

n. 8. Il ſçut que pluſieurs perſonnes n'oſoient lui porter leurs plaintes par la crainte des chanceliers ou ſecretaires, des défenſeurs de l'Egliſe, & des autres officiers qui l'environnoient. Ce qui lui fit prendre la reſolution de donner deux fois la ſemaine audiance publique, le mercredi & le vendredi. On lui mettoit un ſiege devant la porte de l'Egliſe, avec deux bancs pour les hommes de merite avec leſquels il s'entretenoit, aiant l'Evangile entre les mains ; & il ne laiſſoit approcher de lui aucun de ſes officiers, qu'un ſeul défenſeur, afin que les particuliers ſe preſentaſſent avec plus de confiance. Mais il faiſoit executer ſes ordres par les défenſeurs : voulant qu'ils s'en acquitaſſent avant que de manger. Car, diſoit-il, ſi Dieu nous donne la liberté d'entrer à toute heure dans ſa maiſon, & de lui offrir nos prieres ; & ſi nous voulons qu'il nous exauce promptement : comment devons-nous en uſer à l'égard de nos freres ? Un jour comme il ſortoit de la ville, pour aller à une Egliſe de martyrs, une femme ſe proſterna devant lui, demandant juſtice de ſon gendre. Ceux qui accompagnoient le ſaint Patriarche lui conſeilloient d'attendre au retour. Mais il répondit :

c. 10. n. 59.

Et

Et comment Dieu recevra-t-il nôtre priere, ſi je remets à écouter cette femme ? Qui m'a promis que je ſerai demain en vie ? Et il l'expedia ſur le champ. Une autre fois aiant attendu juſques à la cinquiéme heure, c'eſt-à-dire onze heures du matin, ſans que perſonne ſe preſentât à ſon audiance, il ſe retira verſant des larmes. Saint Sophrone lui en demanda tout bas la cauſe. C'eſt, dit-il, que je n'ai rien aujourd'hui à offrir à JESUS-CHRIST pour mes pechez. Au contraire, dit Sophrone, vous devez vous réjouïr d'avoir ſi bien pacifié vôtre troupeau, qu'ils vivent enſemble ſans differend, comme des Anges. c. 2. n. 9.

Il étudioit continuellement l'Ecriture, non pour l'oſtentation, mais pour la pratique ; & dans ſes converſations particulieres, il n'y avoit point de diſcours inutiles. Mais ou l'on parloit d'affaires neceſſaires, ou l'on racontoit quelque hiſtoire des Saints, ou l'on traitoit quelque paſſage de l'Ecriture, ou quelque dogme, à cauſe de la multitude d'heretiques, dont le païs étoit infecté ; ſi quelqu'un médiſoit d'un autre, le ſaint Patriarche détournoit adroitement le diſcours : s'il continuoit, il ne lui diſoit rien, mais défendoit à l'officier de ſemaine de le laiſſer entrer une autre fois. Les hiſtoires qu'il aimoit le plus, étoient les exemples de charité envers les pauvres. c. 8. n. 43. 44. &c.

Enfin ſes plus confidens étoient deux Moines de grand merite, Jean Moſch & Sophrone. Il les reſpectoit comme ſes peres, & leur obéiſſoit ſans reſerve. Comme ils étoient ſavans, il s'en ſervoit utilement, pour combattre les Severiens & les autres heretiques ; & ils y travaillerent avec tant de fruit, qu'ils retirerent de l'hereſie grand nombre de bourgades, d'Egliſes, & de monaſteres. Le ſaint Patriarche recommandoit c. 10. n. 69. c. 13. n. 83.

mandoit ſoigneuſement à ſon peuple ; de ne communiquer jamais avec les heretiques : quand même ils ſe trouveroient privez toute leur vie de la communion Catholique ; c'eſt-à-dire de la liberté d'exercice, dans les lieux où les hereti-
n. 79. ques étoient les maîtres. C'eſt, diſoit-il, comme un mari long-tems abſent de ſa femme, à qui il n'eſt pas permis pour cela d'en épouſer un autre.

Un jour voiant que pluſieurs ſortoient de l'Egliſe après la lecture de l'évangile, il ſortit auſſi, & s'aſſit au milieu d'eux. Comme ils en furent ſurpris, il leur dit : Mes enfans où ſont les ouailles, là doit être le paſteur. C'eſt pour vous que je deſcens à l'Egliſe ; car je pourrois dire la Meſſe pour moi dans l'évêché. En aiant ainſi
n. 80. uſé deux fois, il les corrigea. Si quelqu'un parloit dans l'Egliſe, il le chaſſoit devant tout le monde, en diſant : Si vous êtes venu pour prier, vaquez à la priere, ſinon ſachez qu'il eſt écrit:
Mat. XXI. Ma maiſon eſt la maiſon d'oraiſon. Il eſt parlé
13. encore, en deux autres occaſions, de l'oratoire
c. 9. *n.* 50. domeſtique du ſaint Patriarche, & il paroît mê-
c. 12. *n.* 73. me, qu'il y celebroit quelquefois la Meſſe avec un ſeul miniſtre, en preſence d'un ſeul laïque. On peut croire que tous les Evêques avoient dès-lors de tels oratoires ; & nous en avons vû un exemple dès le quatriéme ſiécle, en ſaint Gre-
Sup. liv. goire de Nazianze le pere. Saint Jean l'aumô-
XVI. n. 16. nier éleva à la prêtriſe un lecteur de grande ver-
c. 13. *n* 87. tu, qui faiſoit des ſouliers, & de ſon travail nourriſſoit ſes enfans, qui étoient en grand nombre, ſa femme, ſon pere & ſa mere, & néanmoins étoit fort aſſidu à l'Egliſe. Par où l'on voit, qu'il y avoit à Alexandrie des Clercs mariez & artiſans.

Le ſaint homme honoroit particulierement les Moines, & n'écoutoit pas volontiers le mal,

que

que l'on diſoit de quelques-uns, y aiant été trompé lui-même. Il bâtit un hoſpice particulier pour les Moines étrangers ; & fonda deux monaſteres auprès de deux oratoires qu'il avoit bâtis, l'un de la ſainte Vierge, l'autre de ſaint Jean. Il leur donna des terres de ſon patrimoine ; & leur dit : Je pourvoierai à vos beſoins corporels, aiez ſoin de mon ſalut. Vos prieres du ſoir & de la nuit ſeront pour moi : celles que vous ferez le jour dans vos cellules ſeront pour vous. Il vouloit ainſi reparer ce qui lui manquoit, n'aiant pas pratiqué lui-même la vie monaſtique. L'exemple de ces deux monaſteres excita pluſieurs ſéculiers à prier la nuit en divers endroits de la ville, qui devint comme un monaſtere. Ce que j'entends de la ville d'Amathonte dans l'île de Chipre, où il étoit né. Il avoit auſſi bâti des hôpitaux pour les étrangers, les vieillards & les malades. On peut juger des richeſſes de l'Egliſe d'Alexandrie, par une perte qu'elle fit en un jour, de treize vaiſſeaux, du port de dix mille boiſſeaux chacun : & par la ſomme que le ſaint Patriarche trouva dans l'évêché à ſon ordination, qui étoit de huit mille livres d'or. Cette conſideration peut rendre plus vraiſemblables ſes aumônes immenſes, & ce qu'on voit dans ſa conduite, contre les regles de la prudence ordinaire : car il perdoit volontiers de l'argent, pour donner l'exemple de deſintereſſement & de patience.

c. 8. *n.* 47. *c.* 13. *n.* 81. *c.* 14. *n.* 91. *c.* 9. *n.* 52. *c.* 83. *n.* 55. *c.* 14. *n.* 90. *n.* 13. 63. 71.

Cependant il vivoit pauvrement, & couchoit ſur un petit lit, avec une méchante couverture de laine déchirée. Un homme riche lui en aiant donné une précieuſe, il la prit pour l'amour de lui : mais elle l'empêcha de dormir, ſongeant aux pauvres, qui cependant mouroient de froid & de miſere. Il l'envoia vendre le lendemain : le riche la racheta, & la lui rendit ; le ſaint hom-

c. 6. *n.* 34.

homme la vendit encore; & à la troiſiéme fois, il lui dit : Nous verrons qui s'en ennuiera le
n. 23. premier. Il faiſoit travailler à ſon tombeau, le laiſſant toûjours imparfait, afin qu'aux grandes fêtes on vînt l'avertir de le faire achever, à cauſe de l'incertitude de la mort. Pendant une
c. 8. *n.* 48. maladie contagieuſe, il alloit ſouvent voir les enterremens, diſant que cette vûë & celle des ſepulcres, étoit fort utile; ſouvent il alloit aſſiſter les mourans, & leur fermoit les yeux de
n. 49. ſes propres mains. Il recommandoit fort de celebrer pour eux des collectes, c'eſt-à-dire, des Meſſes; & racontoit une hiſtoire merveilleuſe, pour montrer qu'ils en recevoient du ſoulagement.

XIII. Voyages de Jean Moſch. *Prolog in prat. ſpir.*

Jean ſurnommé Moſch, dont S. Jean l'aumônier ſe ſervit ſi utilement, pour combattre les heretiques : avoit premierement embraſſé la profeſſion monaſtique dans la communauté de ſaint Theodoſe en Paleſtine. Son Abbé l'aiant envoié en Egypte, pour quelques affaires de la maiſon, au commencement du regne de l'Em-
Prat. c. 112. pereur Thibere : c'eſt-à-dire, vers l'an 578., il alla juſques dans le deſert d'Oaſis, pour y voir un Moine de Cappadoce nommé Leon, dont il avoit ouï dire de grandes choſes; & qui donna ſa vie, pour délivrer trois autres Moines pris
c. 67. 134. par les barbares. Jean Moſch étant retourné en Paleſtine, demeura dix ans dans la Laure des
Prolog. Eliotes : puis dans le deſert près du Jourdain, & dans la nouvelle Laure de ſaint Sabas. Mais ſur le bruit des courſes, que faiſoient les Perſes:
c. 79. il ſe retira du côté d'Antioche. De là il paſſa à Seleucie ſur l'Oronte, & y vit l'Abbé Theodo-
c. 80. re, qui en étoit Evêque. Il viſita auſſi le monaſtere de ſaint Theodoſe du rocher, entre Seleucie & Roſe de Cilicie. Puis il repaſſa en Paleſtine, & ſans s'y arrêter, il alla au mont Sinaï,

Sinaï, & de là à Raïthe. Il retourna enſuite en Egypte, & s'arrêta à Alexandrie. *c. 119. 122. &c.*

Sophrone qui l'accompagnoit, étoit natif de Damas, & avoit ſi bien étudié les lettres humaines, qu'on lui donnoit le titre de ſophiſte. Il étoit attaché à Jean Moſch, avant que d'avoir renoncé au ſiecle; ils demeurerent enſemble auprès de Gregoire Abbé de ſaint Theodoſe, & vinrent enſemble à Alexandrie. Une incurſion de barbares avoit diſperſé les Moines de Scétis : mais Jean & Sophrone en trouverent encore quelques-uns en divers endroits, qui leur raconterent les vertus qui s'y pratiquoient. L'Abbé Theodore leur dit, que pluſieurs de ces Moines ne mangeoient, que quand on les alloit voir. C'eſt pourquoi, ajoûtoit-il, j'allois viſiter tous les ſamedis un vieillard nommé Ammonius mon voiſin, afin qu'il prît la nourriture. L'Abbé Jean de la Pierre leur dit : Quand j'étois à Scétis, dans ma jeuneſſe, un des Peres aiant mal à la rate, on chercha pour lui du vinaigre dans les quatre Laures, où il y avoit environ trois mille cinq cens Moines, & il ne s'en trouva point : telle étoit leur pauvreté. *c. 9. 33. Bull. 11. Mart. p. 65. Prat. c. 69. 77. 110. c. 152. c. 54. c. 113.*

Jean & Sophrone allerent auſſi en Thébaïde, & virent près la ville de Lycos une montagne, où pluſieurs Moines demeuroient, les uns dans des cavernes, les autres dans des cellules. A Antinoüs ils apprirent la converſion merveilleuſe d'un chef de voleurs nommé David. A Alexandrie ils virent l'Abbé Pallade, natif de Theſſalonique : Theodore philoſophe, Zoïle lecteur, & Coſme ſophiſte, c'eſt-à-dire homme de lettres, tous trois vivans dans une grande pauvreté, & pratiquant toutes les vertus chrétiennes. Ils virent auſſi près d'Alexandrie, l'Abbé Jean l'Eunuque, Moine depuis quatre-vingts ans; & quelques autres fameux ſolitaires. Ainſi la vie *c. 44. 161. c. 143. c. 69. 70. &c. c. 171. 172. c. 145. 184.*

Sup. liv. XX. n. 3. 4. &c. monaſtique ſe conſervoit en Egypte avec la même ferveur, que du tems de Caſſien, deux cens ans auparavant.

XLV. *Concile de Paris. To. 5. conc. p. 1649.* La même année de la priſe de Jeruſalem, c'eſt-à-dire 614. il ſe tint à Paris un concile de toutes les provinces de Gaule, nouvellement réünies ſous la puiſſance du Roi Clotaire. Les Evêques aſſemblez par ſon ordre, y firent quinze canons; dont le premier porte, qu'à la place d'un Evêque mort, on ordonnera celui qui ſera choiſi par le Métropolitain avec ſes comprovinciaux, le clergé & le peuple de la ville; & gratuitement. S'il arrive autrement par la puiſſance de quelqu'un, ou par négligence, l'élection ſera nulle. Ce canon tend principalement à réprimer l'autorité que les Rois s'attribuoient dans l'élection des

c. 2. Evêques. Aucun Evêque n'élira ſon ſucceſſeur, & perſonne ne cherchera d'être mis à ſa place de ſon vivant: ſi ce n'eſt dans les cas où il ne pourroit plus gouverner ſon Egliſe, comme s'il tombe dans une maladie incurable, ou s'il eſt dépoſé

c. 3. pour crime. Aucun Clerc ne ſe retirera vers le Prince, ou autre perſonne puiſſante au mépris de

c. 4. ſon Evêque. Aucun Juge n'entreprendra de punir ou condamner un Clerc ſans le conſentement de ſon Evêque.

c. 7. Après la mort d'un Evêque, d'un Prêtre, ou d'un autre Clerc, perſonne ne touchera aux biens de l'Egliſe ou à leurs biens propres, ni par ordre du Prince, ni par autorité du Juge: mais ils ſeront conſervez par l'Archidiacre & le clergé, juſques à ce que l'on connoiſſe comment il

c. 8. en a diſpoſé. D'ailleurs il eſt défendu à l'Evêque & à l'Archidiacre, après la mort d'un Abbé, d'un Prêtre, ou d'un autre titulaire, d'enlever ce qu'ils ont laiſſé à leur Egliſe, ſous pretexte d'augmenter le bien du dioceſe, ou de l'Evêque.

c. 10. Toutes les donations faites à l'Egliſe par les Evêques

ques & les Clercs, auront leur effet; quand même les formalitez des loix n'y ſeroient pas exactement obſervées. Les Evêques n'uſurperont point les uns ſur les autres, & encore moins les ſéculiers ſur les Clercs; ſous prétexte de la défenſe ou de la ſeparation des roiaumes. La France, depuis un ſiécle, avoit preſque toûjours été diviſée en pluſieurs roiaumes: étant réünie ſous Clotaire, on pourvoit à ces inconveniens, pour l'avenir. Il eſt défendu aux Juifs, d'exercer aucune charge ni fonction publique ſur les Chrétiens: autrement ils recevront la grace du baptême de l'Evêque des lieux, avec toute leur famille. C'eſt une ſimple menace: ou bien cette démarche d'un Juif, eſt priſe pour un ſigne de converſion. Siſebut Roi des Viſigots en Eſpagne, l'année ſuivante 615. quatriéme de ſon regne, fit convertir tous les Juifs de ſon roiaume: excepté ceux qui s'enfuirent chez les Francs. Soixante & dix-neuf Evêques ſouſcrivirent à ce concile de Paris, qui par conſéquent eſt le plus nombreux, que nous ayons encore vû dans les Gaules.

AN. 614.

V. Coïnt. an. 614. n. 28.

c. 15.

V. Coïnt. an. 591. n. 13.

Sud. liv. XXXV. n. 21

App. ad Marij Chr.

Le Roi Clotaire donna ſon édit pour l'execution de ces canons: mais avec quelque modification. Sur le premier, il dit que l'Evêque élû par les Evêques, le clergé & le peuple, ſera ordonné par ordre du Prince: & que s'il eſt tiré du palais, il ne ſera ordonné que pour ſon merite. Il y a pluſieurs canons expliquez plus au long dans cet édit: il contient même quelques diſpoſitions, qui ne ſe trouvent pas dans les canons, & qui donnent ſujet de croire, que nous ne les avons pas entiers: il eſt vrai que ces diſpoſitions ne regardent gueres que les affaires temporelles. Il eſt dit à la fin, que cet édit a été fait dans le concile par le conſeil des Evêques, des grands & d'autres perſonnes fidéles au Roi;

& il eſt daté de Paris le quinziéme des calendes de Novembre, la trente-uniéme année de ſon regne. C'eſt-à-dire le dix-huitiéme d'Octobre 614. Ces canons & cet édit furent approuvez dans un concile, tenu peu de tems après; mais on ne ſait ni le tems précis, ni le lieu.

AN. 614.

to. 5. conc. p. 1655.

XV. Saints à la cour de Clotaire.

Le Roi Clotaire avoit alors à ſa cour pluſieurs ſaints perſonnages, comme ſaint Arnoul, ſaint Romaric, ſaint Didier, ſaint Faron, ſaint Goëric. Saint Arnoul étoit né François, de parens très-nobles & très-riches. Aiant bien étudié dans ſa premiere jeuneſſe, il fut mis à la cour du Roi Theodebert, ſous la conduite de Giondulfe maire du palais, & devint ſi habile dans les affaires, qu'il eut la premiere place auprès du Prince, & gouverna ſeul ſix terres, que ſix officiers nommez domeſtiques avoient coûtume de gouverner. Il n'étoit pas moins homme de guerre. Mais il ne laiſſoit pas de s'appliquer dès-lors à la priere, aux jeûnes, & au ſoulagement des pauvres. Il épouſa une fille très-noble nommée Dode, & en eut deux fils, Clodulfe & Anſegiſe. Arnoul étoit joint d'amitié avec un autre Seigneur nommé Romaric, attaché au ſervice du même Roi Theodebert; & ils avoient reſolu enſemble de tout quitter, pour ſe retirer au monaſtere de Lerins: mais Dieu ne permit pas qu'ils executaſſent ce deſſein.

Acta SS. B to. 2. p. 150.

Ibid. p. 417. vita S Romar. n. 4.

Ils paſſerent tous deux au ſervice du Roi Clotaire, & dès la premiere année, qu'il regna ſeul en France, le ſiege de Mets aiant vaqué par la mort de Pappoul, le peuple demanda ſaint Arnoul tout d'une voix: & il fut contraint d'accepter l'épiſcopat, quoiqu'il ne fût que ſimple Laïque. C'étoit l'an 614. comme l'on croit. Dode ſon épouſe ſe retira à Treves, & prit le voile de Religieuſe. Saint Arnoul, tout Evêque qu'il étoit, demeura malgré lui attaché à la cour du

Ibid. p. 1044. V. S. Clod. n. 2.

Digitized by Google

du Roi Clotaire, où il tenoit le premier rang : mais il augmenta tellement ſes aumônes, que les pauvres venoient le trouver en foule, même des païs éloignez. Il paſſoit quelquefois trois jours & plus ſans manger : encore ſa nourriture n'étoit que du pain d'orge & de l'eau : il portoit toûjours un cilice ſous ſes habits.

Saint Goëric ſurnommé Abdon, étoit parent de ſaint Arnoul, & lui ſucceda en l'évêché de Mets. Tandis qu'il étoit à la cour du Roi Clotaire, il fut lié d'une étroite amitié avec ſaint Didier Treſorier du Roi : qui étoit natif d'Albi, & avoit à la même cour ſes deux freres Ruſtique & Syagrius : leurs noms montrent qu'ils étoient Romains. Saint Didier étoit ſavant, habile, laborieux, toûjours occupé : fuiant la compagnie des gens du monde, cherchant les Moines & les perſonnes de pieté.

Coin. an. 614. n. 39. n. 38.

Saint Faron étoit fils d'Agneric, ce pieux Seigneur qui reçut ſaint Colomban paſſant en Brie. Il fut d'abord à la cour du Roi Theodebert : & après ſa mort il paſſa en celle du Roi Clotaire, qu'il ſervit de ſes conſeils, & fut protecteur des affligez. Son frere Chanoalde fut Moine à Luxeu, & depuis Evêque de Laon. Leur ſœur ſainte Fare aiant été dès ſon enfance conſacrée à Dieu par S. Colomban, fonda un monaſtere nommé Eboriac, dont elle fut la premiere Abbeſſe ; & qui ſubſiſte encore ſous le nom de Faremonſtier. Les anciens la nomment Burgondofare, comme qui diroit noble Bourguignone.

Act. SS. B. to. 2. p. 612. Sup. n. 7.

Act. SS. to. 2. p. 438. Sup. 11.

XVI. Saint Loup de Sens.

Saint Loup Archevêque de Sens, avoit ſoûtenu tant qu'il avoit pû le parti du jeune Sigebert, après la mort de Theodoric ſon pere ; & lors que Clotaire, prenant poſſeſſion de la Bourgogne, envoia attaquer Sens ; ſaint Loup entra dans l'Egliſe cathedrale dediée à ſaint Etienne, & ſonna la cloche pour appeller le peuple. Alors

Vita ap. Sur. 1. Sept. Coint. an. 613. n. 4.

An. 616. les ennemis furent tellement épouvantez, qu'ils ne ſongerent qu'à s'enfuir. Enſuite le Roi Clotaire étant devenu maître de la Bourgogne, y envoia Farulfe pour prendre ſoin de ſes affaires. Quand il s'approcha de Sens il fut indigné, que l'Archevêque ne vînt pas au-devant de lui avec des preſens : & lors qu'il fut entré il le regardoit de travers. Mais ſaint Loup lui dit : Le devoir d'un Evêque eſt de gouverner le peuple, & d'enſeigner aux grands du ſiecle les commandemens de Dieu : ainſi c'eſt plûtôt à eux à venir à lui. Farulfe encore plus irrité, rapporta au Roi beaucoup de fauſſetez contre le Saint, & fut aidé dans ſes calomnies par Medegiſile Abbé du monaſtere de ſaint Remi au faux-bourg de Sens, qui vouloit être Archevêque à la place de ſaint Loup.

Le Roi Clotaire ſeduit par leurs artifices, envoia ſaint Loup en exil à Auſene, village dans le Vimeu ſur la riviere de Breſle, où il fut conduit par un Duc païen nommé Landegiſile. Le ſaint Evêque y étant arrivé, trouva des temples profanes, où les gens du païs ſervoient les faux dieux. Il crut être envoié de Dieu pour les convertir : ce qui le conſola de ſon exil. En effet aiant gueri un aveugle, il convertit Landegiſile & le baptiſa avec pluſieurs de l'armée des Francs, qui étoient encore païens. Cependant les citoiens de Sens indignez de ce qu'on leur avoit enlevé leur Paſteur, tuerent l'Abbé Medegiſile dans l'Egliſe de ſaint Remi, & le punirent ainſi de ſa trahiſon. Enſuite ils prierent l'Archidiacre Ragnegiſile, d'aller trouver Vinebaud Abbé de ſaint Loup à Troyes, celebre par ſa ſainteté : pour le prier de demander au Roi Clotaire le rappel de ſaint Loup de Sens. Saint Vinebaud alla trouver le Roi, qui étoit près de Roüen ; & obtint la liberté non-ſeulement de ſaint Loup, mais

mais de pluſieurs autres, que ſes Ducs & ſes Comtes tenoient dans les priſons. Quand ſaint Loup fut venu, il le preſenta au Roi; qui le voiant maigre & défiguré, par le chagrin de ſon exil, en fut touché, deteſta ſes calomniateurs, le fit manger à ſa table, ſe proſterna pour lui demander pardon, & le renvoia à ſon Egliſe avec de grands preſens. Saint Vinebaud l'accompagna juſques à Sens, & mourut vers l'an 613. le ſixiéme d'Avril. AN. 616. *Bll. 6. Apr. to. 9. p. 572.*

Saint Loup étoit né à Orleans, d'une famille alliée aux Rois : ſa mere Auſtregilde ou Agia, étoit ſœur de ſaint Aunacaire Evêque d'Auxerre, & de ſaint Auſtrene Evêque d'Orleans, qui formerent leur neveu dans la clericature. Il ſucceda l'an 609. à Artemius Archevêque de Sens : & mourut à la terre de Brinon, qui appartient encore à ſon Egliſe : mais il fut rapporté à Sens, & enterré, comme il l'avoit ordonné, aux pieds de ſainte Colombe. Sa mort arriva vers l'an 623. le premier de Septembre, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. *Martyr. R. 1. Sept.*

XVII. Egliſe d'Angleterre.

Cependant la nouvelle Egliſe d'Angleterre fut violemment ébranlée. Le Roi Edelbert mourut l'an 616. la vingt-uniéme année depuis la miſſion de ſaint Auguſtin, après en avoir regné cinquante-ſix. Il eſt compté entre les Saints, & l'Egliſe honore ſa memoire le vingt-quatriéme de Février, qui fut le jour de ſa mort. Il fut enterré dans la galerie de ſaint Martin, de l'Egliſe des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul à Cantorberi; & ce fut auſſi la ſepulture de la Reine Berthe ſon épouſe. Il fit des loix pour ſon peuple, qui commençoient par les amendes, contre ceux qui auroient dérobé quelque choſe à l'Egliſe, à l'Evêque, ou à quelqu'un du clergé. Son fils Ebdald lui ſucceda dans le royaume de Cant : mais il étoit encore payen & déreglé dans ſes mœurs, *Bed. II. hiſt. c. 5. & epit. Martyr. R. 24. Feb. Bll. to. 1. p. 479.*

juſqu'à entretenir la femme de ſon pere. Son exemple fut une occaſion d'apoſtaſie à ceux qui n'avoient embraſſé la Religion chrétienne, que par complaiſance pour ſon pere, ou par crainte: & ils retournerent à l'idolâtrie & à la débauche. Mais le nouveau Roi, en punition de ſes crimes, étoit ſouvent aliené de ſon eſprit, & tourmenté du demon.

Sabereth ou Saba Roi des Saxons Orientaux, mourut vers le même tems, laiſſant ſes trois fils, qui étoient demeurez païens. Ils commencerent à exercer publiquement l'idolâtrie, qu'ils avoient un peu interrompuë de ſon vivant; & donnerent pleine liberté à leurs ſujets de ſervir les idoles. Comme ils voioient Mellit Evêque de Londres, diſtribuer au peuple dans l'Egliſe l'Euchariſtie à la fin de la Meſſe, ils lui diſoient: Pourquoi ne nous donnez-vous pas auſſi ce pain blanc, que vous donniez à nôtre pere Saba, & que vous continuez encore à donner au peuple? Il leur répondit: Si vous voulez être lavez dans cette fontaine, où vôtre pere l'a été, vous pourrez participer comme lui à ce pain ſacré; autrement il eſt impoſſible. Nous ne voulons point, dirent-ils, entrer dans cette fontaine, nous n'en avons que faire: mais nous voulons manger de ce pain. Et quoique l'Evêque leur pût dire pour leur faire entendre qu'il falloit être purifié, avant que de participer au ſaint Sacrifice, ils entrerent en fureur, & lui dirent enfin: Si vous ne voulez pas nous contenter dans une choſe ſi facile, vous ne demeurerez plus dans nôtre province. Et ils lui ordonnerent de ſortir de leur roiaume avec les ſiens. On voit ici que le ſecret des myſteres ne s'obſervoit plus alors; & l'on voit auſſi l'inconvenient d'avoir negligé cette diſcipline. L'Evêque Mellit ainſi chaſſé, paſſa dans le roiaume de Çant, pour conſulter avec les Evêques Lau-

Laurent & Juſte ce qu'il avoit à faire; & ils conclurent tous trois, qu'il valoit mieux retourner en leur pays, pour y ſervir Dieu en liberté, que de demeurer inutilement chez ces barbares revoltez contre la foi. Mellit & Juſte partirent les premiers : & ſe retirerent en Gaule pour y attendre l'évenement. Les Rois qui avoient chaſſé Mellit, furent tuez quelque tems après tous trois dans un combat contre la nation des Geniſſes : mais leur peuple ne laiſſa pas de perſeverer dans l'idolâtrie.

Laurent étant reſolu à ſuivre Mellit & Juſte, *Bed.* 11. 6. & à quitter la Bretagne : ſe fit preparer un lit la veille de ſon départ dans l'Egliſe des Apôtres à Cantorberi. Où après avoir répandu beaucoup de larmes en priant pour l'état de cette Egliſe, il ſe coucha & s'endormit. Alors ſaint Pierre lui apparut ; & l'aiant frappé long-tems & rudement à coups de foüet, lui dit d'un ton ſevere : Pourquoi abandonnez-vous le troupeau que je vous ai confié ? A quel Paſteur laiſſez-vous ces brebis expoſées au milieu des loups ? Avez-vous oublié mon exemple, & que pour ceux dont JESUS-CHRIST m'avoit chargé, j'ai ſouffert les chaînes, les coups, les priſons, & enfin la mort, & la mort de la croix ? L'Evêque Laurent encouragé par cette correction, alla dès le matin trouver le Roi, & s'étant découvert lui montra comme il étoit déchiré de coups. Le Roi fort étonné, demanda qui avoit oſé maltraiter ainſi un homme comme lui. L'Evêque lui dit : C'eſt ſaint Pierre qui m'a fait ſouffrir tous ces coups pour vôtre ſalut. Alors le Roi ſaiſi de fraieur, renonça à l'idolâtrie & à ſon mariage inceſtueux, reçut la foi de JESUS-CHRIST & le baptême, & procura tant qu'il put l'avantage de l'Egliſe. Il envoia auſſi en Gaule rappeller Mellit & Juſte, & les renvoia à leurs Egliſes, pour les rétablir

en toute liberté. Ils revinrent donc un an après leur ſortie : Juſte retourna à la ville de Roffe, où avoit été ſon ſiege : mais les habitans de Londres ne voulurent point recevoir Mellit, aimant mieux obéir aux pontifes des idoles. Le Roi Edbald plus foible que ſon pere, n'avoit pas aſſez d'autorité pour les obliger à recevoir l'Evêque : mais quant à lui, depuis ſa converſion, il continua à ſervir Dieu avec ſon peuple ; & bâtit dans le monaſtere de ſaint Pierre à Cantorberi, une Egliſe de la Vierge, qui fut conſacrée par l'Archevêque Mellit. Car Laurent mourut peu de tems après ſon rétabliſſement, & fut enterré auprès de ſaint Auguſtin ſon predeceſſeur, dans l'Egliſe de ſaint Pierre, le ſecond jour de Février 619. ; & Mellit auparavant Evêque de Londres, lui ſucceda dans le ſiege de Doroverne ou Cantorberi, dont il fut le troiſiéme Evêque. Juſte cependant gouvernoit l'Egliſe de Roffe, & reçut des lettres du Pape Boniface cinquiéme ſucceſſeur de Deuſdedit, qui l'exhortoit avec Laurent, à continuer leurs travaux pour l'Egliſe des Anglois. Car ces lettres furent écrites en 618. lorſque Laurent vivoit encore.

Acta SS. B. to. 2. p. 61. n. 9.

Le Pape Deuſdedit étoit mort, ayant tenu le ſaint Siege près de trois ans, & avoit été enterré à ſaint Pierre, le huitiéme de Novembre 617. En trois ordinations il fit neuf Prêtres & cinq Diacres ; & d'ailleurs vingt-neuf Evêques pour diverſes Egliſes. Son ſucceſſeur fut Boniface V. natif de Naples, qui fut ordonné le vingt-neuviéme Decembre de la même année 617. & tint le ſiege ſept ans.

Anaſt.

XVIII. Fin de S. Jean l'aumônier.

C'eſt à peu près le tems, où Jean Moſch & Sophrone vinrent à Rome, ayant été obligez à quitter Alexandrie par la crainte des Perſes. Saint Jean l'aumônier en ſortit lui-même, la voyant prête à leur être livrée : & reſolut de ſe retirer chez

Prolog. pr. ſpir.

chez lui en Chipre. Le patrice Nicetas ſon ami, voulant profiter de l'occaſion, le pria de venir juſques à C. P. prier pour les Empereurs, c'eſt-à-dire Heraclius & ſon fils. Le ſaint Patriarche y conſentit. Mais étant arrivé à Rodes, il vint un Eunuque éclatant de lumiere, tenant un ſceptre d'or, qui lui dit : Venez, le Roi des Rois vous demande. Alors il dit au patrice Nicetas Vous m'appellez à l'Empereur de la terre, mais l'Empereur du ciel vous a prévenu ; & après lui avoir raconté ſa viſion il ſe ſepara de lui, paſſa en Chipre, & arriva à Amathonte ville de ſa naiſſance. Là il dicta ſon teſtament en ces termes : Je vous rends graces, mon Dieu, de ce que vous avez exaucé ma priere, & qu'il ne me reſte qu'un tiers de ſou ; quoiqu'à mon ordination j'aye trouvé dans la maiſon épiſcopale d'Alexandrie environ quatre mille livres d'or ; outre les ſommes innombrables que j'ai reçuës des amis de JESUS-CHRIST. C'eſt pourquoi j'ordonne que ce peu qui reſte ſoit donné à vos ſerviteurs. *Leont. c. 14. n 89. ap. B. ll. to. 2. p. 515.*

Il mourut enſuite, & fut enterré dans l'oratoire de ſaint Tychon : qui avoit été Evêque de la même ville d'Amathonte, du tems de Theodoſe le jeune, & dont l'Egliſe honore la memoire le ſeiziéme de Juin. On mit le corps de ſaint Jean l'aumônier entre ceux de deux Evêques, qui ſe retirerent de part & d'autre, pour lui faire place, à la vûë de tous les aſſiſtans. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau ; & ſa vie fut écrite incontinent après par Leonce Evêque de Naples, dans la même île de Chipre : qui l'avoit appriſe principalement de Mennas, vidame ou œconome de l'Egliſe d'Alexandrie. Jean Moſch & Sophrone en avoient écrit auparavant une autre, que nous n'avons plus : ſaint Jean l'aumônier mourut le jour de ſaint Men- *Martyr. R. 16. Jan.* *Proem.* *B. ll. p. 495.*

Mennas, onziéme de Novembre : mais l'Egliſe honore ſa memoire le jour de ſa tranſlation vingt-troiſiéme de Janvier. Il avoit tenu dix ans le ſiege d'Alexandrie, & eut George pour Succeſſeur. Mais depuis ſon tems on ne connoît plus gueres l'hiſtoire de cette Egliſe.

Martyr. R. 23. Jan.

XIX. Pré ſpirituel. *Prolog. præſoir. Phot. cod. 199. p. 120.*

Jean Moſch aiant quitté Alexandrie, paſſa dans l'île de Chipre, puis dans celle de Samos ; & arriva enfin à Rome avec douze diſciples, dont le principal étoit Sophrone. Là il compoſa ſon livre appellé le Pré ſpirituel, comme étant tout ſemé de fleurs, c'eſt-à-dire, de miracles ou d'exemples rares de vertu, qu'il avoit appris dans ſes divers voiages. Ils ſont diſtribuez en deux cens dix-neuf chapitres, & rangez plûtôt ſuivant l'ordre des matieres, que du tems. Il cite par tout les auteurs, de la bouche deſquels il avoit appris ces hiſtoires, & de qui eux-mêmes les ſavoient. Le ſtile en eſt ſimple, mais vif & ſolide ; & il rapporte naïvement les faits, comme il les avoit ouï raconter, laiſſant au lecteur à y faire les réflexions. Tout y tend à l'édification, tout reſpire la pieté : mais on y peut remarquer en paſſant pluſieurs preuves de la foi & de la diſcipline de l'Egliſe.

L'Abbé Jean Prêtre, & depuis Evêque de Ceſarée, avoit accoûtumé de voir le Saint-Eſprit deſcendre ſur l'autel à l'heure du ſacrifice. Dans *c.* 27. un village de Cilicie, il y avoit un Prêtre qui recevoit la même grace, & ne pouvoit ſe reſoudre à celebrer la Meſſe, qu'il n'eût vû le Saint-Eſprit venir ſur l'autel : enſorte que le Dimanche il attendoit quelquefois à celebrer juſques à none, *c.* 196. contre les canons. Près d'Apamée en Syrie, des enfans gardant des troupeaux voulurent par jeu repreſenter les ſaints myſteres. Une grande pierre polie leur ſervit d'autel ; un d'entre eux, qui ſavoit les paroles de l'oblation, fit le Prêtre, & deux

deux autres les Diacres. Or ils ſavoient ces prieres, parce qu'à l'Egliſe les enfans étoient proche de l'autel, & communioient les premiers après le clergé : & qu'en quelques lieux les Prêtres prononçoient tout haut les paroles de la conſecration. Ces enfans aiant donc mis des pains ſur la pierre, & dans un vaiſſeau de terre du vin : ils obſerverent tout ſuivant la coûtume de l'Egliſe. Mais avant qu'ils rompiſſent les pains, il tomba un feu du Ciel, qui conſuma non ſeulement toute l'oblation, mais la pierre même : & les enfans demeurerent par terre, tellement ſaiſis de fraieur, qu'ils n'en revinrent que le lendemain. L'Evêque en étant inſtruit les mit dans un monaſtere, qu'il fonda ſur le lieu de ce miracle.

Près d'Egine en Cilicie, il y avoit deux Sty- *c.* 19.
lites, un Catholique & un Severien. Le Catholique pria celui-ci de lui envoier l'Euchariſtie de ſa communion : ce que l'autre fit avec joie, croiant l'avoir gagné à ſon parti. Le Catholique mit cette Euchariſtie dans une chaudiere bouillante, où elle fondit à l'inſtant. Puis il y mit une particule de l'Euchariſtie Catholique, qui refroidit l'eau & demeura entiere, ſans être ſeulement mouillée. Un nommé Iſidore de la même *c.* 20.
ſecte des Severiens, voiant que ſa femme avoit reçu l'Euchariſtie Catholique de ſa voiſine : prit ſa femme à la gorge, & la força de rejetter l'Euchariſtie, qu'il jetta dans la bouë, mais un éclair l'enleva. Deux jours après il vit un Ethiopien couvert de haillons, qui lui dit : Nous ſommes tous deux condamnez au même ſupplice. Je ſuis celui qui frappa JESUS-CHRIST ſur la jouë. Iſidore ſe fit Moine, & ne ceſſa toute ſa vie de pleurer ſon peché. Ces hiſtoires prouvent au moins la créance de Jean Moſch, touchant l'Euchariſtie.

Tou-

Touchant le baptême, il parle d'un ſaint Moïne de Paleſtine, qui étant Prêtre & chargé de
An. 619. baptiſer, ne pouvoit ſe réſoudre à faire ſur les
c. 3. femmes les onctions ordinaires. Ce qui montre que les Grecs les faiſoient dès-lors en pluſieurs parties du corps, comme ils font encore. Car
Euchol. Aco'outh. bapt. fol. 63. avant le baptême, ils font avec l'huile des onctions en forme de croix au front, à la poitrine, au dos, aux oreilles, aux pieds & aux mains. Après le baptême, ils font des onctions avec le ſaint Chrême, au front, aux yeux, aux narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains & aux pieds.

c. 176. Dix jeunes hommes voiageant dans un deſert de Paleſtine, un d'eux, qui étoit Juif, tomba malade, & ſe voiant prêt à mourir, conjura les autres de lui donner le baptême. Il ne nous eſt pas permis, dirent-ils, nous ne ſommes que des laïques, & d'ailleurs nous n'avons point d'eau. Comme il les preſſoit, un d'eux nommé Philopone, le fit dépouiller & tenir debout, & lui verſa par trois fois du ſable ſur la tête, en prononçant les paroles du baptême, ſuivant l'uſage des Grecs. Auſſi-tôt le Juif fut entierement gueri. Etant arrivez à Aſcalon, ils raconterent la choſe à l'Evêque : qui aſſembla ſon clergé, pour examiner ſi l'on devoit approuver ce baptême, que Dieu ſembloit avoir approuvé par une gueriſon miraculeuſe. On conclut, qu'il n'y avoit rien dans l'Ecriture, ni dans les Peres qui le pût autoriſer.
c. 207. Ainſi l'Evêque envoia le Juif au Jourdain pour y être baptiſé, & ordonna Diacre Philopone. On voit par une autre hiſtoire, que les parrains ſervoient de cautions pour le baptême des perſonnes inconnuës, ou dont la converſion étoit ſuſpecte.

XX.

Fin de Jean Moſch & de ſaint Anaſtaſe Sinaïte.

Jean Moſch adreſſa ſon Pré ſpirituel à Sophrone ſon cher diſciple : ce qui l'a fait citer ſous

ſous ſon nom; & il eſt aſſez à croire qu'il avoit grande part à cet ouvrage. Jean le lui laiſſa en mourant : & lui recommanda de ne point laiſſer ſon corps à Rome, mais de l'emporter dans un coffre de bois, pour l'enterrer au mont Sinaï, avec les Moines du lieu. Que ſi les incurſions des barbares ne permettoient pas de l'emporter ſi loin, qu'il l'enterrât au monaſtere de S. Theodoſe, où il avoit premierement renoncé au monde. Sophrone executa cet ordre, & étant parti de Rome avec les autres onze diſciples de Jean, il arriva à Aſcalon, où il apprit qu'il étoit impoſſible d'aller au mont Sinaï, à cauſe de la revolte des Arabes. Il vint à Jeruſalem au commencement de la huitiéme indiction : c'eſt-à-dire au mois de Septembre 619., & y aiant trouvé l'Abbé de ſaint Theodoſe, il tranſporta le corps du bienheureux Jean en ce monaſtere. AN. 619. *Prolog.*

C'eſt environ le tems de la mort de ſaint Anaſtaſe Sinaïte, fameux par ſes écrits : dont le plus conſiderable eſt l'Hodegos ou Guide, qui eſt une methode de controverſe contre les heretiques, particulierement contre les Acephales. Il y a encore de lui onze livres de conſiderations anagogiques ſur la création du monde. Cinq livres dogmatiques de theologie, & quelques ſermons. Il ne faut pas le confondre avec ſaint Anaſtaſe Patriarche d'Antioche, qui mourut vingt ans auparavant, vers l'an 598. *Boll.* 21. *Apr. to* 10. *p.* 850. *Bibl. PP. to.* 1. *p.* 147. *p.* 293. *Auct. bibl. to.* 1 *p.* 882. *Sup. liv. XXXVI. n.* 26.

En Eſpagne on tint un Concile à Seville ſous le Roi Siſebut, le treiziéme de Novembre 619. Ere 657. Le Concile s'aſſembla dans la ſalle ſecrete de l'Egliſe nommée Jeruſalem; & huit Evêques y aſſiſterent, tous de la province Betique, dont le premier eſt ſaint Iſidore Archevêque de Seville. Le clergé de la ville y étoit preſent; & deux ſeculiers portant le titre d'illuſtres, Siſiſcle Gouverneur de la province, & Suanila Intendant du Fiſc. Les decrets

XXI. Second concile de Seville. *Tom* 5. *con p.* 1663.

Digitized by Google

crets de ce Concile ſont diviſez en treize actions
An. 619. ou chapitres, ſelon les matieres : mais le tout fut expedié en trois ſéances. Ce ſont des reglemens generaux à l'occaſion de diverſes affaires particulieres.

Act. 1. Theodulfe Evêque de Malaga, ſe plaignoit qu'à l'occaſion des guerres, trois Evêques voiſins avoient empieté ſur ſon dioceſe : ſur quoi il fut ordonné, que l'on rendît à chaque Egliſe, ce qu'elle prouveroit avoir poſſedé avant les hoſtilitez : ſans que l'on pût alleguer de préſcription, puiſque la guerre avoit empêché d'a-
Act. 2. gir. Hors ce cas, on déclara que la préſcription de trente ans auroit lieu, ſuivant les édits des Princes, & les decrets des Papes, entre deux Evêques qui diſputoient la poſſeſſion de quelques Egliſes particulieres. C'eſt ce qui fut reglé en la cauſe de Fulgence d'Aſtigite & d'Honorius de Cordouë, touchant les limites de leurs dioceſes; & on donna des commiſſaires pour viſiter les lieux.

Act. 5. Un Evêque aiant mal aux yeux, avoit prétendu ordonner un Prêtre & deux Diacres, leur impoſant ſeulement la main, & faiſant prononcer par un Prêtre la benediction : c'eſt-à-dire, la formule de l'ordination. Ces ordinations fu-
Act. 6. rent déclarées nulles. Aucun Evêque ne peut dépoſer un Prêtre ou un Diacre, que dans un
Act. 7. Concile : quoiqu'il puiſſe les ordonner ſeul. Les Prêtres ne peuvent, même par commiſſion de l'Evêque, conſacrer des autels ou des Egliſes; non plus qu'ordonner des Prêtres ou des Diacres, conſacrer des vierges, impoſer les mains aux fidéles baptiſez ou convertis de l'hereſie, & leur donner le Saint-Eſprit : faire le ſaint Chrême, ou en marquer les baptiſez ſur le front : reconcilier publiquement un penitent à la Meſſe, donner des lettres formées ou eccleſiaſti-

ſiaſtiques. Tout cela eſt reſervé aux Evêques. Aujourd'hui quelques-unes de ces fonctions ſont communiquées aux Prêtres. Le Prêtre ne doit pas faire en preſence de l'Evêque, les fonctions ſuivantes ſans ſon ordre : entrer dans le baptiſtere, baptiſer, ou faire un catecumene, reconcilier des penitens, conſacrer l'Euchariſtie, inſtruire le peuple, le benir, le ſaluer. Chaque Evêque doit ſe choiſir un œconome du corps du clergé, ſuivant le concile de Calcedoine : & il eſt défendu d'emploier des laïques à cette fonction, qui rendoit en quelque maniere vicaire de l'Evêque, & donnoit juriſdiction. Il eſt auſſi défendu aux Evêques d'adminiſtrer les biens de l'Egliſe, ſans avoir un œconome pour témoin de leur conduite. Il eſt marqué que les Clercs étoient diſtinguez des Laïques par leur habit.

An. 619.

Act. 9.

Can. 26. *Chalc. Sup. t.v. XXIII. n.* 29.

Comme il y avoit pluſieurs monaſteres dans la province Betique : le Concile, à la priere des Abbez, ordonne que les nouveaux ſeront maintenus comme les anciens : ſans qu'il ſoit permis aux Evêques d'en ſupprimer aucun, ou de les dépouiller de leurs biens. Les monaſteres de filles ſeront gouvernez par des Moines : mais à la charge, que leurs demeures ſeront éloignées ; que les Moines ne viendront pas même au veſtibule des Religieuſes, hors l'Abbé ou celui qui ſera leur Superieur. Encore ne pourra-t-il parler qu'à la Superieure, & en preſence de deux ou trois ſœurs : enſorte que les viſites ſoient rares, & les converſations courtes. On choiſira un Moine très-éprouvé au jugement de l'Evêque, pour avoir ſoin des terres, des maiſons, des bâtimens, & de tous les beſoins du monaſtere des filles : enſorte qu'elles n'aient ſoin que de leurs ames, & ne s'occupent que du ſervice de Dieu, & de leurs ouvrages : entre leſquels

Act. 10.

Act. 11.

ou

on compte de faire les habits des Moines, qui les ſoulagent.

Act. 12. A ce concile ſe preſenta un Evêque Syrien de la ſecte des Acephales, qui nioit la diſtinction des natures en JESUS-CHRIST, & ſoûtenoit que la divinité étoit paſſible. Il reſiſta long-tems aux inſtructions des Evêques Catholiques ; mais enfin il ſe convertit, & fut reçu à leur communion.

Act. 13. Ce qui les obligea à ajoûter à leurs decrets, une ample refutation de cette hereſie par l'écriture & les Peres. On compte ce concile pour le ſecond de Seville.

XXII. Regle de S. Iſidore. *tom. 2. col. reg. p. 198.* Entre les monaſteres nouveaux de la province Betique, dont il eſt parlé dans ce concile, on doit ſans doute compter celui d'Honori, pour lequel ſaint Iſidore écrivit ſa regle. Elle nous fait voir combien il entendoit & cheriſſoit la vie monaſtique ; & peut bien ſervir à l'intelligence des autres, particulierement de la regle de ſaint

c. 1. Benoît. Saint Iſidore veut que la clôture du monaſtere ſoit exacte, & que la métairie en ſoit éloignée ; que les cellules des freres ſoient près de l'Egliſe, l'infirmerie plus loin, le jardin

c. 4. dans l'enclos. On éprouvera les novices pendant trois mois dans le logement des hôtes : ils donneront tous leurs biens aux pauvres, ou au monaſtere ; & promettront par écrit de demeurer dans la maiſon. Ceux que leurs parens y auront donnez, ſeront engagez pour toûjours. On n'aura aucun égard à la condition precedente : car on doit recevoir toutes ſortes de perſonnes, même des eſclaves, ſi leur maître y conſent : & des hommes mariez, pourvû que la

c. 5. femme de ſon côté faſſe vœu de continence. Les Moines feront tous les ans, à la Pentecôte, leur déclaration, qu'ils ne gardent rien en propre. Aucun ne ſe retirera pour vivre reclus dans un logis ſeparé, de peur qu'il ne le faſſe par pareſſe

reſſe ou par vanité : aucun ne ſe chargera des affaires de ſes parens.

Un Moine doit toûjours travailler de ſes mains, ſuivant le precepte de ſaint Paul, & l'exemple des Patriarches, de ſaint Joſeph, & des Apôtres. Chacun doit travailler, non ſeulement pour ſa ſubſiſtance, mais pour celle des pauvres. Ceux qui ſe portant bien ne travaillent point, pechent doublement par l'oiſiveté & par le mauvais exemple. Ceux qui veulent lire ſans travailler, démentent la lecture, qui leur ordonne le travail. Ceux qui feignent d'être malades, pour ne point travailler, ſont plus à plaindre que les vrais malades, puiſqu'ils ſont malades de l'eſprit ; & ils doivent être châtiez, ſi on les découvre. Cette regle préſcrit pour chaque jour environ ſix heures de travail, & trois heures de lecture. Les Moines travailleront au jardin & à préparer leur nourriture ; & laiſſeront aux ſerfs les bâtimens & la culture des terres. *c. 6.* *2. Theſſ. III.*

L'Abbé doit être d'un âge meur, éprouvé dans toutes les vertus. Il pratiquera le premier tout ce qu'il préſcrit aux autres. Il fera des conferences trois fois la ſemaine après tierce. Il mangera toûjours en communauté, & ſans diſtinction, auſſi pauvrement que les autres. Leur nourriture ſera d'herbes & de legumes ; & aux jours ſolemnels, quelquefois avec les herbes, de la chair la plus legere, ce que j'entens des volailles. Celui qui voudra s'abſtenir de chair & de vin, le pourra. C'eſt qu'il y avoit des reſtes de Priſcillianiſtes en Eſpagne. On dînera depuis la Pentecôte juſques au commencement de l'automne : le reſte du tems, il n'y aura que le ſouper : le carême on jeûnera au pain & à l'eau. Il ſera permis de jeûner en tout tems, hors le Dimanche. Les Moines ne porteront point de linge, & n'auront en leurs habits ni propreté, *c. 2.* *c. 6.* *c. 10.* *c. 13.* *c. 20.*

ni

c. 14. ni negligence affectée. Ils n'uſeront du bain, que par neceſſité en maladie. Ils coucheront tous en même chambre, s'il eſt poſſible, au moins dix enſemble, & la chambre ſera toûjours éclairée.

c. 15. On ne chaſſera point un Moine, pour quelques fautes & quelques rechûtes que ce ſoit, de peur de l'expoſer à de plus grandes tentations : mais on lui fera faire penitence dans le monaſte-

c. 16. re. Cette regle fait un grand dénombrement des fautes plus legeres ou plus graves. Les premieres ſont de ſurpriſe & de foibleſſe, les autres de ma-

c. 17. lice. Celles-ci ſont punies à la diſcretion de l'Ab-

Sup. liv. XXII, n. 18. bé : au lieu que pour les plus legeres, il n'y a que l'excommunication de trois jours. C'étoit, comme dans la regle de ſaint Benoît, une ſeparation de la communauté ; pendant laquelle le Moine coupable demeuroit enfermé, ſans qu'il fût permis à perſonne de l'aller voir, de lui parler, de prier, ou manger avec lui. Son tems étant fini, l'Abbé lui donnoit l'abſolution ſolemnellement dans l'Egliſe.

c. 19. Cette regle marque aſſez en détail, les fonctions de tous les officiers du monaſtere. Le prévôt étoit comme un procureur pour les affaires du dehors : le cuſtode ou ſacriſtain avoit le ſoin de l'Egliſe : un autre du veſtiaire & des meubles : le portier, des hôtes : le cellerier, des proviſions de bouche, des greniers & du bétail : les ſemainiers, du ſervice des tables : un autre, des travaux du jardin : un autre, d'inſtruire les enfans donnez au monaſtere : un autre, de diſtribuer les aumônes. Le monaſtere avoit une maiſon dans la ville, où reſidoit un ancien avec

c. 22. deux jeunes. Le Moine envoié dans un autre monaſtere, ſe conformera à l'obſervance qui s'y pratique, pour ne point donner de ſcandale.

c. 23. Avant que d'enterrer les morts on offrira le ſacrifice pour leurs pechez ; & le lendemain de la Pen-

Pentecôte, on l'offrira pour tous les défunts. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans la regle de ſaint Iſidore.

XXIII. Saint Hellade de Tolede.

Dans le même tems, il y avoit près de Tolede un fameux monaſtere nommé Agali, dont on tira pluſieurs Evêques pour ce grand ſiege: entre autres ſaint Hellade. Il étoit très-conſiderable à la Cour des Rois Gots, dont la reſidence étoit à Tolede, & avoit le gouvernement des affaires publiques; toutefois dès-lors il pratiquoit la vie monaſtique, autant qu'il pouvoit, ſous l'habit ſeculier. Car quand ſes affaires lui laiſſoient le loiſir de paſſer au monaſtere d'Agali: il écartoit toute ſa ſuite pour ſe joindre aux troupes des Moines, & prendre part à quelqu'un de leurs travaux, comme de porter au four des bottes de paille. Enfin il quitta entierement le monde, & ſe retira dans cette ſainte communauté, dont il fut enſuite Abbé; & outre le ſoin du ſpirituel, il la combla de richeſſes. Il en fut tiré dans ſa vieilleſſe malgré lui, pour gouverner l'Egliſe de Tolede, après Auſarius Succeſſeur d'Adelphius. Saint Hellade entra dans ce ſiege ſous le Roi Siſebut, vers l'an 614. & y demeura dix-huit ans, juſques à l'an 632. Etant Evêque il donna encore plus d'exemples de vertu, qu'étant Moine, & ſe diſtingua particulierement par ſa charité pour les pauvres. Mais il ne voulut point écrire, aimant mieux inſtruire par ſes actions.

Act. SS. B. to. 2. p. 136.

Idelf. de vir. ill. c. 7.

Id. c. 5.

XXIV. Homelies de S. Antiochus.

En Orient les monaſteres étoient déſolez par la guerre des Perſes. L'an 619. dixiéme d'Heraclius, ils prirent Ancyre capitale de Galatie: près de laquelle étoit le monaſtere d'Attaline. Les Moines avec leur Abbé Euſtathe, furent obligez d'abandonner le païs, & de changer ſouvent de place: par la crainte des infidéles. Comme ils ne pouvoient, dans ces frequens voia-

Theoph. an. 10. p. 53. Ep. Antiochi to. 1. Auct. bibl. PP p. 1021.

voiages, porter avec eux beaucoup de livres; l'Abbé Euſtathe écrivit à Antiochus Moine de la Laure de ſaint Sabas en Paleſtine, de lui faire un abregé de toute l'Ecriture ſainte, contenant en un ſeul volume facile à porter, tout ce qui eſt neceſſaire au ſalut. En même tems il le pria de lui mander la verité, touchant la mort & les vertus des Moines de la même Laure, tuez par les Arabes, cinq ans auparavant. Antiochus ſatisfit à la priere de l'Abbé Euſtathe, par un extrait moral de l'Ecriture ſainte, diſtribué en cent trente chapitres ou homelies : à la tête deſquelles eſt une lettre, où il raconte le martyre des quarante-
Sup. n. 10. quatre Moines ſes confreres, comme je l'ai rapporté.

p. 1245. *D. Nicep. XVIII. hiſt. c.* 52. *Demetr. Lyric. to.* 2. *Auct. bibl. PP. p.* 202. *Bibl. Orient. p.* 469. *Antioch. p.* 1244.

Dans le dernier chapitre, il met le catalogue des heretiques depuis Simon le magicien, juſques à ſon tems, finiſſant aux Severiens & aux Jacobites. Ces derniers avoient pris leur nom d'un certain Jacob ſurnommé Zanzale, ou Bardaï, qui étoit un Moine Syrien diſciple de Severe. Il prêcha l'hereſie d'Eutychés, dans la Meſopotamie & l'Armenie; & dès-lors on nomma en Syrie Melquites les Catholiques, qui recevoient le concile de Calcedoine : comme qui diroit royaux ou imperiaux, parce qu'ils ſuivoient la religion de l'Empereur. Antiochus parle d'un certain Athanaſe Jacobite, qui vouloit uſurper le ſiege d'Antioche. A la fin de l'ouvrage eſt une grande priere, pour appaiſer la colere de Dieu, & obtenir le rétabliſſement des lieux ſaints. Dans la lettre à l'Abbé Euſtathe, Antiochus raconte ce qui lui eſt arrivé,
Sup. n. 10. & aux autres Moines ſes confreres, depuis l'incurſion des Arabes, & comme ils demeurerent deux ans au monaſtere de ſaint Anaſtaſe près
p. 1023. *D.* de Jeruſalem. Enſuite, ajoûte-t-il, le ſaint Abbé Modeſte nous conſeilla de retourner à la

Laure

Laure nôtre ancienne demeure. Quelques-uns ſuivirent ſon conſeil ; d'autres demeurerent dans le monaſtere de ſaint Anaſtaſe, ſous la conduite du ſaint Abbé Juſtin, qui après avoir demeuré pluſieurs années dans la Laure, étant ordonné Prêtre pour ſon merite, avoit aſſemblé une grande communauté dans ce monaſtere, & y gardoit les obſervances de la Laure : enſorte qu'aucun n'étoit mieux reglé dans toute la Paleſtine. AN. 620.

XXV. S. Anaſtaſe Perſan. *Vita c. 1. Boll. to. 2. p. 426. & 432.*

Dans ce même monaſtere étoit alors un jeune Perſan nouvellement converti. Il ſe nommoit Magundat, natif de la province de Razech, & fils d'un Mage, qui l'inſtruiſit dès l'enfance dans l'art magique. Etant devenu grand il porta les armes, & ſe trouva dans la ville capitale des Perſes, lors qu'ils prirent Jeruſalem. Comme il ouït parler que l'on avoit apporté la croix, à laquelle avoit été attaché le Dieu des Chrétiens, & dont on racontoit pluſieurs merveilles : il s'informa du myſtere de cette croix. Il trouva des fidéles qui l'en inſtruiſirent ; & refléchiſſant en lui-même, il diſoit : comment ſe peut-il faire, que ce grand Dieu qui habite le ciel, & que les Chrétiens adorent, ſoit deſcendu ici-bas ? A meſure qu'il s'inſtruiſoit il goûtoit la verité, & rejettoit les erreurs de la magie. Quelque tems après il quitta le ſervice, & ſe trouvant à Hieraple dans la haute Syrie, il ſe retira chez un Perſan, Chrétien & ouvrier de monnoie, qui lui apprit ſon métier. Il le prioit ſouvent de le faire baptiſer : mais celui-ci craignant les Perſes differoit toûjours. Cependant il le menoit aux Egliſes, où Magundat voiant les hiſtoires des Martyrs, en demandoit l'explication ; & admiroit leurs ſouffrances & leurs miracles. Il ne demeura pas longtems avec ce monnoieur ; & s'en alla à Jeruſalem, touché d'un grand deſir d'y recevoir le baptême.

Il s'y logea chez un autre monnoieur, qui le
An. 620. mena à Elie Prêtre du ſaint Sepulcre : & celui-ci l'aiant reçu comme envoié de Dieu, le preſenta au Prêtre Modeſte, vicaire du ſiege de Jeruſalem, pendant la captivité du Patriarche Zacharie. Modeſte le fit baptiſer avec un autre, converti de la même ſuperſtition, & dans les mêmes diſpoſitions. Magundat reçut au baptême le nom d'Anaſtaſe ; & paſſa les huit premiers
§. 2. jours chez le Prêtre Elie : qui lui demanda quel genre de vie il vouloit embraſſer. Anaſtaſe le pria de le faire Moine : ainſi dès qu'il eut quitté l'habit blanc, Elie le mena au monaſtere de ſaint Anaſtaſe, à quatre milles de Jeruſalem ; & le mit entre les mains de l'Abbé Juſtin, qui le reçut la dixiéme année d'Heraclius, indiction huitiéme : c'eſt-à-dire l'an 620. Juſtin lui donna pour maître un de ſes diſciples, qui lui apprit les lettres greques & le pſautier, lui coupa les cheveux, le revêtit de l'habit monaſtique, & l'éleva comme ſon fils. Il rendoit divers ſervices dans le monaſtere, particulierement à la cuiſine & aux jardins. Il étoit fort appliqué à l'office, à la lecture de l'Ecriture ſainte, & des vies des Saints : mais celles des Martyrs le touchoient le plus. Le demon lui ramenoit ſouvent en la memoire les paroles des enchantemens, qu'il avoit appris de ſon pere. Mais ayant découvert cette peine à ſon Abbé, il en fut délivré par ſes prieres, & par celles de la communauté. C'eſt ainſi
n. 13. *p.* 427. qu'Anaſtaſe vivoit dans le monaſtere, où il paſſa ſept ans.

XXVI. Agreſtin Moine ſchiſmatique.

En Occident la diſcipline monaſtique fleuriſſoit entre les diſciples de ſaint Colomban : lorſque leur paix fut troublée par l'inquietude d'un Moine nommé Agreſte ou Agreſtin. Il avoit été ſecretaire du Roi Theodoric, & touché de quelque mouvement de pieté, il quitta tous ſes biens

V. S. Euſtaſ. c. 6. *to* 2. *Act. p.* 118.

&

& vint à Luxeu, où il ſe mit ſous la conduite de ſaint Euſtaſe, qui en fut le ſecond Abbé. Quelque tems après, ſous prétexte de zele, il demanda congé d'aller prêcher l'évangile aux payens : car il y en avoit encore au voiſinage du monaſtere, dans les Sequanois, & plus avant en Baviere ; & ſaint Euſtaſe travailloit avec ſuccès à leur converſion. Mais ne jugeant pas Agreſtin propre à cette œuvre, il le reprit de ſa temerité, & lui repreſenta, qu'il n'étoit pas encore aſſez avancé dans la religion. Enfin ne pouvant le retenir, il le laiſſa aller. Agreſtin aiant été juſques en Baviere, ſans y faire aucun fruit, paſſa à Aquilée, où il s'engagea dans le ſchiſme des trois chapitres, qu'il avoit auparavant condamné ; & écrivit une lettre pleine d'aigreur & de reproches à ſaint Attale ſecond Abbé de Bobio. Enſuite il revint à Luxeu, & s'efforça d'attirer dans le ſchiſme ſaint Euſtaſe, qui au contraire eſſaya de le convertir ; & le voiant opiniâtre, le chaſſa de ſa communauté.

An. 620. *Ibid. n. 3.* *n. 7.*

Agreſtin ainſi rejetté ſe tourna de divers côtez pour groſſir ſon parti, & n'avançant rien, il inventa diverſes calomnies contre la regle de ſaint Colomban, étant appuié par Abellen Evêque de Geneve ſon parent. Celui-ci s'efforça d'engager les Evêques voiſins à proteger Agreſtin, & voulut gagner même le Roi Clotaire ; mais ce Prince connoiſſant par lui-même la ſainteté de ſaint Colomban, & de ſes diſciples : après avoir eſſaié en vain de ramener Agreſtin à la raiſon, convoqua un concile, ne doutant point que ſaint Euſtaſe n'y ſçût bien défendre ſa regle. Pluſieurs Evêques de Bourgogne s'aſſemblerent donc par ordre du Roi au faux-bourg de Mâcon : Agreſtin parut au milieu du concile, & on l'obligea à propoſer ſes reproches contre la regle de ſaint Colomban. Il dit qu'elle contenoit

n. 9.

des obſervances ſuperfluës & contraires aux canons. De faire en mangeant le ſigne de la croix ſur la cuillere : de demander la benediction toutes les fois que l'on entroit, ou que l'on ſortoit d'une maiſon, dans l'enceinte du monaſtere. C'eſt que ces monaſteres étoient ſi nombreux, que tous les Moines ne pouvoient loger ſous un même toit. Les Evêques ne jugeant pas ces reproches dignes de l'examen d'un concile, demanderent ſi Agreſtin avoit autre choſe à objecter. Il dit que ſaint Colomban avoit multiplié à la Meſſe le nombre des oraiſons : qu'il avoit des uſages ſinguliers ; & il l'accuſa même d'hereſie. Alors ſaint Euſtaſe s'adreſſa aux Evêques, & dit : C'eſt à vous à juger ceux qui enſeignent la verité dans l'Egliſe, ou qui s'en éloignent. Ils lui dirent : Nous voulons apprendre vos réponſes de vôtre bouche. Il répondit : Je ne croi point contraire à la religion, qu'un Chrétien faſſe le ſigne de la croix ſur ſa cuillere, ou ſur tel autre vaiſſeau dont il ſe ſert pour boire ou manger : puiſque ce ſigne détourne les attaques de l'ennemi. De s'armer de la benediction du
Pſ. CXX. 8. Seigneur en entrant & en ſortant, le Pſeaume l'autoriſe, en diſant : Le Seigneur gârde ton entrée & ta ſortie. Quant à la multiplication des oraiſons dans les offices divins, je croi qu'elle eſt utile à toutes les Egliſes : puiſque plus on cherche Dieu, plus on le trouve ; & qu'il nous
n. 12. eſt ordonné de prier ſans ceſſe. Agreſtin confondu par ces réponſes, ajoûta que les diſciples de ſaint Colomban ſe coupoient les cheveux d'une maniere ſinguliere. C'eſt qu'ils portoient la tonſure Hibernoiſe, qui conſiſtoit en une demie couronne : aiant les cheveux coupez ſur le front, & plus longs d'une oreille à l'autre au derriere de la tête. Alors ſaint Euſtaſe lui dit : En preſence de ces Evêques, moi qui ſuis le diſci-

diſciple & le ſucceſſeur de celui dont tu condamnes l'inſtitut, je te cite au jugement de Dieu dans cette année, pour plaider ta cauſe avec lui. Ces paroles fraperent quelques-uns des partiſans d'Agreſtin, & tous exhorterent les deux partis à la paix. Ils preſſerent tant Agreſtin, qu'il la demanda; & ſaint Euſtaſe le reçut au baiſer, quoique perſuadé, qu'il n'agiſſoit pas ſincerement.

En effet, il recommença à troubler les monaſteres pour s'attirer des partiſans. Il s'adreſſa à Romaric, qui après avoir été des premiers de la cour du Roi Theodebert, s'étoit rendu Moine à Luxeu : puis du conſentement de ſaint Euſtaſe, il avoit bâti un monaſtere de filles dans une de ſes terres nommée Habende au dioceſe de Toul. Ce monaſtere a depuis gardé ſon nom, en Alleman Roberg, en François Remiremont. On croit qu'il étoit double, d'hommes & de filles : on y gardoit la regle de ſaint Colomban; & ſaint Euſtaſe y avoit mis pour premier Abbé Amart ou Amé, qu'il avoit amené à Luxeu, après avoir été quelque tems Moine à Agaune, & depuis anacorete : la premiere Abbeſſe des filles, fut ſainte Maſteflede. Agreſtin s'adreſſa donc à ces deux ſaints perſonnages Amé & Romaric, qu'il trouva irritez contre ſaint Euſtaſe, parce qu'il les avoit repris de quelque negligence. Il les porta à mépriſer la regle de ſaint Colomban, & à introduire une nouvelle obſervance. Il alla auſſi trouver ſainte Fare, qui le repouſſa vigoureuſement : ainſi il revint à Remiremont. Mais la vangeance divine s'y fit ſentir ſur ceux qui favoriſoient ſon parti. Deux furent déchirez par des loups enragez, qui entrerent de nuit dans le monaſtere. Un autre nommé Plaurelius ſe pendit : la foudre tomba ſur la maiſon, & en tua vingt d'abord, il en mourut d'autres de fraieur,

V. to. 2. AA. B p. 129. Ibid. n. 18. p. 133.

& en tout plus de cinquante. Enfin Agreſtin lui-
AN. 625. même fut tué d'un coup de hache par ſon valet, à cauſe qu'il abuſoit de ſa femme. Il perit ainſi un mois avant la fin de l'année, dans laquelle ſaint Euſtaſe l'avoit cité au jugement de Dieu. Alors Amé & Romaric ſe reconcilierent avec ſaint Euſtaſe : Abellen de Geneve, & les autres Evêques des Gaules devinrent les protecteurs de la regle de ſaint Colomban, & on fonda dans la ſuite pluſieurs nouveaux monaſteres où elle fut établie.

XXVII. Diſciples de ſaint Colomban.

Saint Euſtaſe mourut quelque tems après, ſavoir l'an 625. le vingt-neuviéme de Mars, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Après ſa mort, les Moines de Luxeu reſolurent de rappeller ſaint Gal, & ſe ſoumettre à ſa conduite. Pour cet effet, ils lui envoierent ſix de leurs freres, autrefois venus d'Hibernie : mais ils ne purent lui perſuader de quitter ſa ſolitude près le lac de Conſtance. On élut donc pour troiſiéme Abbé de Luxeu, ſaint Valdebert diſciple de ſaint Euſtaſe, frere de ſaint Faron & de ſaint Chagnoald ; & il gouverna ce monaſtere pendant quarante ans.

Martyr. R. 29. Mart. V. S. Gal. c. 38. Act. B. to. 2. p. 246.

Act. B. to. 2. p. 503.

De l'abbaye de Luxeu, & de la diſcipline de ſaint Colomban, ſortirent pluſieurs autres ſaints Abbez ou Fondateurs de monaſteres, & pluſieurs ſaints Evêques. Saint Deïcole n'ayant pû ſuivre ſaint Colomban dans ſon voiage d'Italie, demeura en Bourgogne, & fonda le monaſtere de Luttre ou Lure, dans le dioceſe de Beſançon. Il mourut vers l'an 625. le 18. de Janvier, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Il eſt connu du peuple ſous le nom de ſaint Dié. J'ai parlé de ſaint Amé & de ſaint Romaric Fondateurs de Remiremont : & je parlerai de quelques autres en leur tems.

Act. B. to. 2. p. 103.

Martyr. R. 18. Jann.

Saint Valeri né en Auvergne, demeura premiere-

Act. B. to. 2. p. 76.

Digitized by Google

mierement dans un monaſtere du païs, puis il alla à Auxerre près l'Evêque Aunacaire, qui le mit dans ſon monaſtere de ſaint Germain. Il en ſortit enſuite avec un nommé Bobon, qu'il avoit converti, & ils allerent enſemble à Luxeu, ſe *c.* 10. mettre ſous la conduite de ſaint Colomban. Un de ſes Moines nommé Valdolen, ayant obtenu la permiſſion d'aller prêcher la Foi aux infidéles, demanda Valeri pour compagnon : Saint Colomban le lui accorda, & lui recommanda comme un grand ſerviteur de Dieu. Ils paſſerent en Neuſtrie, où ils furent bien reçus par le Roi Clotaire, & il leur donna une terre nommée Leucone dans le territoire d'Amiens, où ils commencerent un petit monaſtere. On remarque que ſaint *c.* 6. Valeri diſoit deux offices, le Gallican, & le monaſtique, c'eſt-à-dire celui de ſaint Colomban. Saint Valeri mourut le dimanche douziéme de Decembre, & comme on croit, l'an 622. Quelque tems après on perſecuta ſes diſciples, *c.* 29. & on les obligea d'abandonner le monaſtere. Saint Blimond, l'un d'entre eux, ſe retira à Bobio ſous ſaint Attale. Mais enſuite, il revint en France, & étant protegé par le Roi Clotaire, il ſe rétablit à Leucone, renverſa des idoles, abolit les reſtes du paganiſme, & rebâtit le monaſtere, qui ſubſiſte encore ſous le nom de ſaint Valeri.

On compte cinq Evêques tirez de Luxeu : ſaint Donat de Beſançon, S. Ragnacaire d'Augt & de Baſle ; ſaint Chagnoald de Laon, ſaint Achar de Noion & de Tournai, ſaint Audomar ou Omer de Bologne & de Teroüane. Saint Donat étoit fils de Vandalen Duc de la Bourgogne Transjurane, & ſaint Colomban lui donna ce nom en le levant des fonts, parce que Dieu l'avoit accordé à ſes prieres. Il fut élevé ſous ſa conduite au monaſtere de Luxeu, & y

Vita S. Euſt. n. 5. to 2. p 118. Ibid. p. 335.

vécut enſuite ſous ſaint Euſtaſe, juſques à ce
AN. 625. qu'il en fut tiré pour remplir le ſiege de Beſançon : mais dans cette dignité, il garda l'habit & la vie monaſtique. Il fonda dans la ville le monaſtere de ſaint Paul, lui donna pluſieurs terres, & y mit des Moines, qui vivoient ſous la regle
tom. 3. cod. reg. p. 78. de ſaint Benoît & de ſaint Colomban. Sa mere Flavie fonda un monaſtere de filles en l'honneur de la ſainte Vierge, pour lequel ſaint Donat fit une regle tirée de celles de ſaint Ceſaire, de ſaint Benoît & de ſaint Colomban. Ce monaſtere de Nôtre-Dame de Beſançon, a paſſé depuis à l'ordre de Cluni, & enfin aux Minimes.
Sup. n. 7. V. S. Euſtaſ. n. 1. Saint Chagnoald étoit fils de Chagneric, & frere de ſaint Faron & de ſaint Valdebert Abbé de Luxeu. Saint Chagnoald fut un des plus fidéles diſciples de ſaint Colomban, & depuis Evêque de Laon.

XXVIII. Concile de Reims. Il aſſiſta avec ſaint Donat au Concile tenu à Reims, ſous l'Archevêque Sonnace, l'an 625.
to. 5. conc. p. 1688. où ſe trouverent plus de quarante Evêques de toutes les provinces de Gaule ſujettes au Roi Clotaire; & on y fit vingt-cinq canons. Les
Can. 3. Sup. n. 14. plus remarquables ſont : Que l'on obſervera ceux du concile de Paris, tenu environ dix ans auparavant, qui eſt qualifié general. On ne pour-
c. 7. ra tirer des Egliſes ceux qui s'y ſeront refugiez, qu'en leur promettant avec ſerment de les garantir de la mort, des tourmens & de la mutilation : mais auſſi le refugié ne ſera délivré, qu'en promettant d'accomplir la penitence
c. 9. canonique dûë à ſon crime. L'homicide volontaire ſera excommunié toute ſa vie : mais s'il fait penitence, il recevra le viatique à la mort.
c. 14. Défenſe d'obſerver les augures, ou les ceremonies des Païens, de manger avec eux des viandes ſuperſtitieuſes, où d'aſſiſter à leurs ſacrifices. Ceux qui l'auront fait, après être avertis, ſeront

ſeront mis en penitence. Défenſe ſous peine d'excommunication, de pourſuivre les perſonnes libres pour les reduire en ſervitude. On n'ordonnera point d'Evêque qui ne ſoit natif du lieu, & choiſi par tout le peuple du conſentement des comprovinciaux. La principale raiſon que ſaint Gal apporta quelques années auparavant, pour refuſer l'évêché de Conſtance, c'eſt qu'il étoit étranger; & il fit ordonner Jean ſon Diacre natif du païs. AN. 625. *c.* 17. *Vita S. Gal. c.* 24.

A ce Concile aſſiſterent ſix Metropolitains, Sonnace de Reims, qui y préſidoit, Theodoric de Lion, Sindulfe de Vienne, Sulpice de Bourges, Modegiſile de Tour, Senoc d'Eauſe ou Auch. Sindulfe eſt honoré le dixiéme de Decembre, & connu ſous les noms de ſaint Drieuls & de ſaint Sandoux. Saint Sulpice eſt ſurnommé le pieux, pour le diſtinguer d'un plus ancien, ſurnommé le ſevere, auſſi Archevêque de Bourges. Celui-ci étoit de Bourges même, & le Roi Clotaire l'avoit demandé à ſon Evêque, pour faire la fonction d'Abbé dans ſes armées: ce qui montre que les Rois menoient des Moines à leur ſuite, pour faire l'office divin. En 624. il ſucceda à ſaint Auſtregile dans le ſiege de Bourges; & après avoir fait pluſieurs miracles, il mourut vers l'an 644. le dix-ſeptiéme de Janvier. Entre les Evêques du concile de Reims, il y en a pluſieurs autres honorez comme Saints. Les plus connus ſont, ſaint Arnoul de Mets, & ſaint Cunibert de Cologne. *Martyr. R.* 10. *Dec.* *Act B to.* 2. *p.* 167. *Ibid p* 99. *p.* 179. *Martyr. R.* 17. *Jan.*

Vers le tems de ce Concile, ſaint Riquier fonda le fameux monaſtere de Centule, qui porte aujourd'hui ſon nom. Il étoit natif du lieu même dans le Pontieu, d'une famille noble, & fut converti par deux ſaints Prêtres Hibernois nommez Caidoc & Fricor, qu'il reçut chez lui, comme ils entroient en France. Il embraſſa la *Vita to.* 2. *Act. B. p.* 187.

penitence ſi ſerieuſement, qu'il ne mangeoit que
AN. 625. deux fois la ſemaine, & encore du pain d'orge ſemé de cendre. Il donna la liberté à tous ſes eſclaves. Aiant été ordonné Prêtre, il prêcha avec grand fruit, même dans la grand' Bretagne. Le Roi Dagobert le vint voir pour recevoir ſes inſtructions; & le ſaint homme lui parla fortement de la vanité des grandeurs, & du compte terrible que
Martyr R. 26. April. rendront ceux qui gouvernent. Il mourut vers
An. 624. l'an 645., le vingt-ſixiéme d'Avril.

XXIX. En Angleterre, ſaint Mellit Archevêque de Can-
Egliſe d'Angleterre. torberi, aiant rempli ce ſiege pendant cinq ans, mourut l'an 624. le vingt-quatriéme d'Avril. Son
Beda. II. hiſt. c. 7. Succeſſeur fut Juſte, auparavant Evêque de Roſ-
ſiq. n. 24. fe, où il mit à ſa place Romain, ſuivant le pou-
Ibid. c. 8. voir qu'il avoit reçu du Pape Boniface. Car ce Pape aiant reçu des lettres de Juſte & du Roi Ethelbalde, lui en écrivit une, par laquelle, après l'avoir felicité du ſuccès de ſes travaux apoſtoliques, & exhorté à continuer : il déclare qu'il lui envoie le pallium, & lui accorde le pouvoir d'ordonner des Evêques, pour faciliter la propagation
c. 9. de l'Evangile.

La ſœur d'Ethelbalde Roi de Cant épouſa Edoüin cinquiéme Roi de Northumbre, & alors le plus puiſſant des Anglois. Cette Princeſſe nommée Edelburge, autrement Tate : fut cauſe de la converſion du Roi ſon époux, & de ſes ſujets. Car quand le Roi Edoüin l'envoia demander en mariage, on lui répondit, qu'il n'étoit pas permis de donner une fille Chrétienne à un Païen. Edoüin promit de la laiſſer en pleine liberté de l'exercice de ſa religion, avec tous ceux de ſa ſuite, même les Prêtres & les Clercs : & déclara que lui-même ne refuſoit pas d'embraſſer la Religion Chrétienne, ſi après avoir été examinée par des gens ſages, elle ſe trouvoit la plus ſainte & la plus digne de Dieu.

Sur

Sur cette réponſe on lui envoia la Princeſſe accompagnée de Paulin, qui fut ordonné Evêque pour cet effet, par l'Archevêque Juſte : le dimanche vingt-uniéme de Juillet 625. Etant arrivé dans le païs de Northumbre, il travailla à ſoutenir dans la foi, ceux qui étoient avec lui; il eſſaia même de convertir des Païens : mais ce fut d'abord ſans ſuccès. AN. 625.

Cependant le Pape Boniface ſachant les bonnes diſpoſitions du Roi Edoüin, lui écrivit une lettre pour l'exhorter à ſe faire Chrétien, par la conſideration de la grandeur du vrai Dieu, de la vanité des idoles, & l'exemple de tous les autres Princes : de l'Empereur même, & du Roi Edbalde ſon voiſin. Il écrivit en même tems à la Reine Edelburge, pour la feliciter de ſa converſion, qu'il avoit appriſe avec celle du Roi ſon frere : & l'exhorter à s'appliquer fortement à gagner à Dieu le Roi ſon époux, & lui en faire ſavoir des nouvelles. Avec ces lettres, il leur envoie des preſens de la part de ſaint Pierre, qu'il nomme leur protecteur : ſavoir au Roi, une chemiſe ornée d'or & un manteau; à la Reine un miroir d'argent, & un peigne d'yvoir garni d'or. c. 10. c. 11.

Mais le Pape Boniface n'eut pas la joie d'apprendre l'effet de ces lettres ; car il mourut la même année 625. le vingt-cinquiéme d'Octobre, après avoir tenu le ſaint Siege ſept ans & dix mois. En deux ordinations au mois de Decembre, il avoit fait vingt-ſept Prêtres & quatre Diacres ; & d'ailleurs vingt-neuf Evêques pour divers lieux. Il aima le clergé, & lui donna une diſtribution entiere : mais il défendit aux acolytes de lever les Reliques des ſaints Martyrs, ou de baptiſer avec les Diacres : voulant qu'ils fuſſent aidez en cette fonction par les Soûdiacres, & que les Reliques fuſſent levées par des Prê-

tres. Il acheva le cimetiere de ſaint Nicomede, AN. 626. & le dédia. Après ſa mort le ſaint Siege vaqua ſix mois, & dix-huit jours : & on ordonna le quatorziéme de Mai 626. Honorius de Campanie fils de Petrone conſul, qui tint le ſaint Siege douze ans.

XXX. Converſion du Roi Edoüin *Beda* II. *hiſt. c.* 9.

De ſon tems arriva la converſion du Roi Edoüin de Northumbre. La nuit de Pâque la Reine ſa femme accoucha d'une fille, & le jour de la fête vingtiéme d'Avril 626., un aſſaſſin envoié par le Roi des Saxons occidentaux, attaqua le Roi Edoüin, tua deux de ſes gens, & le bleſſa lui-même. Il rendoit graces à ſes dieux de l'avoir délivré de ce peril : mais l'Evêque Paulin, qui étoit preſent, remercioit Dieu de l'heureux accouchement de la Reine, & diſoit au Roi; que c'étoit l'effet des prieres qu'elle lui avoit adreſſées. Le Roi prit plaiſir à ce diſcours, & promit de renoncer à ſes idoles pour adorer JESUS-CHRIST, s'il lui donnoit la victoire contre ce Roi, qui l'avoit voulu faire aſſaſſiner : & pour gage de ſa promeſſe, il permit à l'Evêque Paulin de baptiſer ſa fille. Ce qui fut executé le jour de la Pentecôte, & cette Princeſſe nommée Enflede, fut baptiſée la premiere de la nation de Northumbre, avec douze perſonnes de ſa famille.

Le Roi Edoüin étant gueri de ſa bleſſure, aſſembla ſon armée, & marcha contre le Roi des Saxons occidentaux, qu'il vainquit; & prit, ou fit mourir tous ceux qui avoient conjuré ſa mort. Etant revenu chez lui, il ne voulut pas ſe faire baptiſer ſi-tôt, quoiqu'il eût quitté le culte des idoles, dès qu'il avoit promis de ſe faire Chrétien : mais il ſe faiſoit inſtruire exactement par l'Evêque Paulin, & conſultoit ſur cette grande affaire, avec ceux qu'il connoiſſoit pour les plus ſages entre les grands de ſon roiaume; & lui-même

même il méditoit ſouvent ſeul, ſur ce choix de Religion. En ce tems il reçut les lettres du Pape Boniface mort dès l'année précedente. L'Evêque Paulin ne ſe contentoit pas d'exhorter le Roi, il prioit beaucoup pour lui, & l'on croit qu'il apprit par revelation, une merveille qui lui étoit autrefois arrivée. AN. 626. c. 12.

Edoüin étant jeune avoit été long-tems perſecuté par Edelfrid ſon predeceſſeur, & s'étoit enfin refugié chez un autre Anglois nommé Reduald. Celui-ci, après l'avoir reçu chez lui, ſe laiſſa ébranler par les menaces & les promeſſes d'Edelfrid, & promit de livrer Edoüin : qui en étant averti la nuit, par un ami fidéle, ſortit hors du palais, & s'aſſit à la porte ſur une pierre, fort embaraſſé du parti qu'il devoit prendre. Alors il vit un homme, dont le viſage & l'habit lui étoit inconnu, qui lui demanda ce qu'il faiſoit là ſeul à une telle heure ; & ajoûta : Que donneriez-vous à celui qui vous délivreroit de cette inquietude, en perſuadant à Reduald de ne vous point livrer, & de ne vous faire aucun mal ? Edoüin promit de donner tout ce qui dépendroit de lui, & l'inconnu ajoûta : Et ſi on vous promettoit de vous délivrer de vos ennemis, & vous faire Roi, & plus puiſſant que tous les Rois Anglois qui vous ont précedé. Enfin il ajoûta pour la troiſiéme fois : Et ſi celui qui vous aura prédit de ſi grands biens vous donne des conſeils plus utiles pour vôtre ſalut, & pour la conduite de vôtre vie, qu'aucun de vos peres ou de vos parens n'en a jamais reçus, promettez-vous de les recevoir ? Edoüin le promit ; & auſſi-tôt l'inconnu lui mit la main ſur la tête, en diſant : Quand la choſe ſera arrivée, ſouvenez-vous de ce que nous diſons aujourd'hui, & ne manquez pas d'accomplir vôtre promeſſe. Il diſparut incontinent : Edoüin demeu-

meura fort conſolé ; & ſon ami vint lui dire, qu'il étoit en ſeureté, & que le Roi Edelfrid, à la perſuaſion de la Reine ſa femme avoit reſolu de le défendre. Il le fit en effet, attaqua même Reduald, & le défit ; ainſi Edoüin parvint à la couronne.

L'Evêque Paulin ſachant donc cette prédiction, entra chez le Roi Edoüin, comme il penſoit au parti qu'il devoit prendre ſur la religion, lui mit la main ſur la tête, & lui demanda s'il reconnoiſſoit ce ſignal. Le Roi tremblant, voulut ſe jetter aux pieds de l'Evêque, qui le releva, & lui dit doucement : Vous voiez que Dieu vous a délivré de vos ennemis, & qu'il vous a donné le roiaume que vous deſiriez : ſouvenez-vous d'accomplir la troiſiéme choſe, que vous avez promiſe ; qui eſt de recevoir la foi,
c. 13. & garder ſes commandemens. Le Roi demanda encore du tems, pour conferer avec ceux de ſon conſeil, afin qu'ils fuſſent baptiſez tous enſemble ; & l'Evêque y conſentit. Le Roi ayant donc aſſemblé ſon conſeil, & demandé les avis, Coïfi le premier de ſes pontifes, dit : C'eſt à vous, Seigneur, de voir quelle eſt cette doctrine, qu'on nous prêche maintenant : pour moi je puis vous aſſurer très-certainement, que la religion que nous avons ſuivie juſques ici n'eſt d'aucune utilité. Car aucun des vôtres n'a ſervi nos dieux plus exactement que moi ; & toutefois il y en a pluſieurs qui ont reçu de vous de plus grands bienfaits & de plus grandes dignitez, & qui réüſſiſſent mieux en toutes leurs affaires. Un autre ajoûta : La vie preſente me paroît ſemblable au vol d'un petit oiſeau, qui paſſe en hiver dans une ſale où vous faites bonne chere près d'un grand feu. Cet oiſeau traverſant d'une porte à l'autre, ſe ſent un moment de la chaleur de la ſale ; & diſparoît à vos yeux. Il en eſt ainſi

de

de la vie humaine, & tout ce qu'en a écrit ou précede, ni ce qui la fuit. Si cette nouvelle do. An. 627.
Chrétne nous en apprend quelque chofe de plus certain, il eſt rationnable de la ſuivre.

Le Pontife Coifi, dit qu'il voudroit apprendre plus exactement de Paulin, ce qu'il eſtoit de ſon Dieu; & après l'avoir oui, il s'écria: Je voiois bien depuis long-tems, que ce que nous nous adorions n'eſtoit rien: car plus je cherchois la verité dans nôtre Religion, moins je la trouvois. Maintenant je la vois briller dans cette doctrine, qui nous peut donner la vie, le ſalut & la felicité éternelle. C'eſt pourquoi, je ſuis d'avis, Seigneur, que nous brûlions au plûtôt ces temples & ces autels, que nous avons conſacrez ſans utilité. Le Pontife ne deſcira publiquement, qu'remarquer à l'inſtitution pour conſacrer le lieu de Jesus-Christ, & comme il demandoit au Pontife Coifi, qui ſeroit le premier à profaner les temples & les idoles avec leurs enceinte: Coifi repondit: Moi-même. Qui pourroit mieux que nous donner cet exemple aux autres? Puiſque je prie le Roi de lui donner des armes & un cheval entier: au lieu, que ſelon leur ſuperſtition, le Pontife ne devoit, ni porter des armes, ni monter qu'une cavalle. Etant donc monté ſur ce cheval, l'épée au côté, la lance à la main, il marchoit vers les idoles. Le peuple le voiant paroître, croioit qu'il avoit perdu le ſens. Quand il fut arrivé au temple, il commença à le profaner & y jettant la lance, & commanda à ceux qui l'accompagnoient, de l'abattre & le brûler avec toute ſon enceinte.

Le Roi Edoüin fut donc baptiſé l'onziéme année de ſon regne, qui étoit l'an 627, avec toute ſa nobleſſe, & une grande quantité de peuple, à Eborac ou York, le jour de paques 12. Octobre d'Avril, dans l'Egliſe de ſaint Pierre qu'il

Digitized by Google

qu'il avoit fait bâtir de bois à la hâte, pendant
An. 627. qu'on le preparoit au baptême. Mais ſitôt qu'il fut baptiſé, l'Evêque Paulin lui perſuada de bâtir au même lieu une Egliſe de pierre, plus grande & plus auguſte, au milieu de laquelle étoit enfermé ce premier oratoire, mais elle ne fut achevée qu'après la mort d'Edoüin, par Oſoüald ſon Succeſſeur. L'Evêque Paulin établit donc ſon ſiege dans la ville d'Yorc, du conſentement du Roi Edoüin, & continua à prêcher librement pendant les ſix années qu'il regna encore. Il baptiſa entre autres les enfans du Roi, ſavoir quatre fils, une fille & un petit fils. Il baptiſa beaucoup de nobles & de perſonnes conſiderables. La ferveur de ce peuple étoit ſi grande, que Paulin étant venu une fois avec le Roi & la Reine en une terre nommée Adregin, y demeura trente jours occupé à catéchiſer & à baptiſer, ſans faire autre choſe depuis le matin juſques au ſoir. En ces commencemens il baptiſoit dans les rivieres, parce qu'on n'avoit pas encore pû bâtir des oratoires & des baptiſteres. Ce qui montre que l'on baptiſoit par immerſion.

XXXI. Victoires d'Heraclius. *Sup. n. 16. Theoph. an. 6. p 252. Chr. pſc. p. 386.*

Cependant l'Empereur Heraclius continuoit la guerre contre les Perſes. Après Jeruſalem ils prirent l'Egypte & Alexandrie : la Lybie, & juſques à l'Ethiopie, emmenant quantité de captifs, & un grand butin. Dès l'année 615. indiction troiſiéme, Saën leur General s'avança juſques à Calcedoine, enſorte qu'on le voioit de deça la mer. L'Empereur Heraclius alla le trouver lui-même, & lui perſuada à force de preſens de ſe retirer. Comme Saën donnoit de grandes eſperances de paix, Heraclius envoia des Ambaſſadeurs, & écrivit à Coſroës une lettre très-ſoumiſe pour la demander : rejettant ſur Phocas toute la haine de la guerre, mais cette

cette lettre fut ſans effet : les Perſes ſe retirant de Calcedoine, laiſſerent des troupes pour l'aſſieger ; & la prirent l'année ſuivante 616. ſeptiéme d'Heraclius. Il envoia encore une fois des Ambaſſadeurs en Perſe, pour demander la paix : mais Coſroës répondit : je ne vous épargnerai point, juſques à ce que vous renonciez au crucifié, que vous dites être Dieu, & que vous adoriez le ſoleil. AN. 627. *Theoph. an. 7. an. 8.*

Heraclius ſe reſolut donc à la guerre, & pour ne point laiſſer d'ennemis derriere, il fit la paix avec le Cagan ou Can des Avares, qui l'attaquoit du côté de la Thrace. Ne trouvant point d'argent à emprunter ; il prit les biens des Egliſes, & juſques aux chandeliers & aux autres vaſes de ſainte Sophie, pour en faire de la monnoie : puis ayant celebré la pâque le quatriéme d'Avril, indiction dixiéme, la douziéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire l'an 622. il partit le lendemain pour marcher en Perſe. Etant arrivé à ſon armée, il prit entre ſes mains l'image de JESUS-CHRIST, que l'on croioit n'avoir point été peinte de main d'homme ; & il fit ſerment à ſes troupes de combattre avec eux juſques à la mort, & de leur être uni comme à ſes enfans. Puis il leur dit : Vous voyez comme les ennemis de Dieu ont foulé aux pieds nôtre païs, rendu nos villes deſertes, brûlé les ſanctuaires, profané de ſang les tables deſtinées aux ſacrifices non ſanglans : & ſouillé par les plus ſales voluptez la pureté des Egliſes. Heraclius aiant ainſi encouragé ſes troupes, eut dès cette premiere année de l'avantage ſur les Perſes, & les battit en Armenie. *an. 12. Chr. paſch. p. 390. B.*

Mais l'année ſuivante 623. indiction onziéme, il s'avança juſques en Perſe, & obligea Coſroës à abandonner la ville de Gazac, où étoit le temple du feu. Heraclius étant entré dans cette ville, trou- *Theoph. an. 1. p 298. Cedr. an. 13. p. 412.*

trouva la ſtatuë de Coſroës dans le palais aſſiſe
An. 627. ſous un dome, qui repreſentoit le ciel : autour de lui étoient le ſoleil, la lune & les étoiles & des anges debout, portant des ſceptres. On y faiſoit tomber par machines, des goutes comme de pluie, & entendre des bruits qui repreſentoient le tonnerre. L'Empereur fit brûler, & ce palais & le temple du feu, & toute la ville. Puis pour ſavoir où il devoit hiverner, il purifia ſon armée pendant trois jours ; & ayant ouvert les Evangiles, il trouva qu'ils lui ordonnoient d'hiverner en Albanie. Ainſi la ſuperſtition des ſorts des Saints, ne regnoit pas moins chez les Chrétiens d'Orient, que d'Occident : on peut voir ce que j'en ai dit à l'occaſion du concile d'Agde & ailleurs. Heraclius étant arrivé en Albanie, délivra par compaſſion cinquante mille captifs, qu'il amenoit avec lui, & leur donna les ſecours neceſſaires : ce qui les porta à faire tous des vœux pour lui, en demandant avec larmes, qu'il fût le liberateur de la Perſe, & qu'il fît perir Coſroës, qu'ils nommoient le deſtructeur du genre humain, tant il s'étoit rendu odieux par ſes exactions & ſes cruautez.

Sup. liv. XXXI. n 1. *XXXIV. n.* 32.

L'année ſuivante 624. Heraclius continua ſes progrès ; & voiant ſes troupes étonnées du grand nombre des ennemis, il leur diſoit : Mes freres, avec l'aide de Dieu un de vous en battra mille. Immolons-nous à Dieu, pour le ſalut de nos freres. Prenons la couronne du martyre : pour être loüez dans les ſiecles à venir & recevoir de Dieu la recompenſe. A la fin de la campagne il ſurprit Sarbazara, qui commandoit l'armée ennemie, & l'obligea à s'enfuir en deſordre. La campagne ſuivante fut encore heureuſe ; Coſroës en fureur envoia prendre les treſors de toutes les Egliſes ſujettes des Perſes ; & contraignit les Chrétiens à embraſſer la ſecte de Neſtorius, pour

Theoph. an. 14. *p.* 260.

p. 263.

pour faire dépit à l'Empereur. Cependant C. P. fut en grand peril. Sarbazara étoit à Calcedoine, avec une armée de Perſes ; & d'un autre côté le Cagan des Avares rompant le traité, s'approcha de C. P. & lui donna l'aſſaut, étant d'intelligence avec les Perſes. Toutefois les Romains ſe défendirent ſi bien, qu'ils l'obligerent à ſe retirer ; c'étoit au mois de Juillet 626. & cette délivrance fut regardée comme un miracle obtenu par les prieres de la ſainte Vierge. A la fin de l'année 627. le ſamedi douziéme de Decembre, Heraclius donna aux Perſes une bataille, qui dura onze heures, où il ne perdit que ſoixante Romains, & les Perſes furent entierement défaits. Enſuite l'Empereur entra au milieu de la Perſe, & pourſuivant toûjours Coſroës, prit & brûla pluſieurs de ſes palais.

An. 627. *p.* 264. *Chr. paſ. k. p.* 391.

Theoph. p. 266.

XXXII. Martyre de S. Anaſtaſe.

Cependant ſaint Anaſtaſe, qui de mage Perſan étoit devenu moine pouſſé du deſir du martyre, ſortit de ſon monaſtere près de Jeruſalem, & vint à Ceſarée de Paleſtine. Comme les Perſes en étoient les maîtres, il vit en paſſant quelques-uns de leurs mages, qui pratiquoient leurs ſuperſtitions. Il les en reprit & leur parla avec tant de force, qu'ils le prierent de ne les pas découvrir. Enſuite il rencontra des cavaliers, qui le prirent pour un eſpion. Il fut arrêté & preſenté au Gouverneur nommé Marzaban, qui l'ayant interrogé & trouvé ferme dans la confeſſion de JESUS-CHRIST, le fit enchaîner avec un autre, & travailler à porter de groſſes pierres. Quelques Perſes de ſa province le voiant en cet état, le maltraitoient encore : diſant qu'il deshonoroit leur pays. Marzaban le fit ramener devant lui, & le voiant toûjours conſtant, le fit battre en ſa preſence à coups de bâton. Anaſtaſe prioit ſeulement, qu'on lui ôtât ſon habit monaſtique pour ne le pas profaner.

V. S. Anaſt. c. 2. *ap. Boll. to.* 2. *p.* 433.

faner. Après avoir ainſi confeſſé JESUS-CHRIST
AN. 627. par trois fois, il fut remis en priſon : où il ne ceſſoit point de louër Dieu, & de celebrer ſon office le jour & la nuit : prenant garde ſeulement de ne pas troubler le repos du jeune homme qui étoit attaché à la même chaîne. L'Abbé de ſon monaſtere aiant appris le commencement de ſes ſouffrances, fit faire des prieres pour lui par toute la communauté, & envoia deux moines à Ceſarée, avec des lettres pour l'encourager. Marzaban avoit écrit au Roi Coſroës, pour ſavoir ce qu'il devoit faire d'Anaſtaſe ; & aiant reçu la réponſe, il lui fit encore parler, l'exhortant à renoncer à JESUS-CHRIST, au moins en ſecret, devant lui & deux autres témoins. Le voiant inébranlable, il lui declara l'ordre du Roi, de le mener en Perſe chargé de fers ; le fit mettre dans la priſon publique, pour partir dans cinq jours avec deux autres Chrétiens. La fête de l'exaltation de la ſainte Croix arriva dans ces jours-là, le quatorziéme de Septembre 627. & Anaſtaſe avec ſes deux compagnons, les deux moines de ſon monaſtere, & quelques hommes pieux de la ville, celebrerent la veille dans la priſon, paſſant la nuit en prieres. Un receveur des tributs, qui étoit Chrétien, obtint même du gouverneur la liberté de tirer Anaſtaſe hors de ſes fers, pour le mener en l'Egliſe le jour de la fête : ce qui donna une grande conſolation à tous les fidéles. Ils encourageoient le martyr, baiſoient ſes chaînes, & lui rendoient tous les honneurs poſſibles.

[c. 5. Les cinq jours étant paſſez, les priſonniers partirent, & furent conduits par pluſieurs Chrétiens de Ceſarée, tant des Perſes que d'autres nations. Un des deux Moines du monaſtere d'Anaſtaſe l'accompagna en ce voiage, ſuivant l'ordre de l'Abbé, pour lui rendre tous les ſervi-

ces

ces poſſibles, & rapporter une relation exacte de ce qui lui ſeroit arrivé. Par tout où le martyr paſ- AN. 628.
ſoit, il étoit reçu avec grande joie & grand honneur : comme il l'écrivit par deux fois à ſon Abbé. Etant arrivé en Perſe, il fut mis en priſon à ſix milles du lieu où demeuroit le Roi, qui en étant averti, envoia un de ſes officiers pour l'examiner. Anaſtaſe répondit par interprete, ne voulant plus parler la langue Perſienne : confeſſa librement JESUS-CHRIST, & refuſa les offres qu'on lui faiſoit d'une grande fortune. Le Roi l'aiant appris, renvoia le lendemain le même officier qui fit étendre le martyr couché ſur le dos, puis on lui mit ſur les jambes une piece de bois, ſur les bouts de laquelle monterent deux hommes robuſtes. Après ce tourment on le remit en priſon : mais au bout de quelques jours le même officier revint, & lui fit donner quantité de coups de bâton : ce qu'il réitera juſques à trois fois en divers jours. Puis il le fit pendre par une main avec une groſſe pierre à un pied, & le laiſſa ainſi pendant deux heures.

Cinq jours après le Roi renvoia le même offi- *c.* 6.
cier pour faire mourir Anaſtaſe avec d'autres Chrétiens captifs. On les tira de la ville ; & on commença par étrangler tous les autres, qui étoient environ ſoixante & dix, & entre eux les deux qui avoient été amenez de Ceſarée avec ſaint Anaſtaſe. Enſuite on lui demanda, s'il vouloit perir malheureuſement comme eux, ou obéir au Roi, & devenir un des plus grands de ſa cour. Le martyr regardant le ciel, rendit graces à Dieu de ce que ſon deſir étoit accompli, & leur dit : J'eſperois que vous me feriez mettre en pieces pour l'amour de JESUS-CHRIST : mais ſi c'eſt-là cette mort, dont vous me menacez, je remercie mon Dieu de me faire participer à la gloire de ſes martyrs par une peine

ſi

ſi legere. On l'étrangla comme les autres, mais
An. 628. enſuite on lui coupa la tête & on l'envoia au Roi; c'étoit le vingt-deuxiéme de Janvier, la dix-huitiéme année de l'Empereur Heraclius : c'eſt-à-dire l'an 628. Le corps du Saint fut racheté, & mis dans le monaſtere de ſaint Serge, à un mille delà, par le moine qui l'avoit ſuivi.

Environ dix jours après, & le premier de Février, l'Empereur Heraclius arriva avec ſon armée, ſuivant la prédiction du Saint, qui avoit dit la veille de ſon martyre : Sachez, mes freres, que demain je finirai par la grace de Dieu, vous ſerez délivrez dans peu de jours, & ce Roi injuſte ſera mis à mort. Le moine qui l'avoit ſuivi revint au bout d'un an au monaſtere, rapportant la tunique du martyr. Il raconta à l'Abbé toute ſon hiſtoire, qui fut écrite dès-lors, comme nous l'avons. Le corps de ſaint Anaſtaſe fut depuis apporté par le même moine à C. P. & enſuite en Paleſtine à ſon monaſtere. Enfin l'image de ſa tête & ſa tête même, furent apportées à Rome, où on les voit encore au monaſtere nommé *Adaquas Salvias*, qui porte le nom de ſaint Vincent & de ſaint Anaſtaſe. Car l'Egliſe Romaine les honore enſemble, le vingt-deuxiéme de Janvier.

Mirac. S. Anaſt. Boll. p. 436. V. Mabill. Iter. Ital. p. 142. Martyr. R. 22. Jann.

XXXIII. Mort de Coſroës.

Coſroës s'étoit rendu odieux aux ſiens, non ſeulement par ſon avarice & ſa cruauté : mais parce qu'il avoit refuſé pluſieurs fois la paix, que l'Empereur Heraclius lui avoit offerte ; comme il fit encore au commencement de cette année 628. étant déja preſque maître de la Perſe. Sarbazara qui étoit à Calcedoine, lui étant devenu ſuſpect, il voulut le faire mourir : mais celui-ci en fut averti, traita avec les Romains, & ſe declara contre Coſroës. D'ailleurs Coſroës dans ſa fuite, étant tombé malade de diſſenterie, voulut faire couronner Mardeſan, qu'il avoit eu de Sirem ſa femme bien-aimée. Siroës ou Syroüyé ſon

Theoph. p. 270.

ſon fils aîné, en fut tellement irrité, qu'il ſe revolta ouvertement, ſe fit reconnoître Roi, & traita avec l'Empereur Heraclius. Coſroës fut pris, chargé de chaînes & mis dans la maiſon de tenebres, que lui-même avoit fait bâtir pour y mettre ſes tréſors. Là on lui faiſoit ſouffrir la faim, ne lui donnant qu'un peu de pain & de l'eau. Qu'il mange l'or qu'il a amaſſé en vain, diſoit Siroës, & pour lequel il a fait mourir de faim tant d'innocens. Il envoia les Satrapes & tous ſes ennemis lui inſulter, & cracher ſur lui. Il fit égorger devant lui Mardeſan, qu'il avoit voulu couronner, & tous ſes autres enfans. Il fut traité de la ſorte cinq jours durant; & cependant on le perçoit de fléches pour le faire mourir petit à petit. Ainſi perit Coſroës Roi de Perſe, par les ordres de ſon propre fils. AN. 628.

L'Empereur Heraclius en écrivit la nouvelle à C. P. par une lettre, où il marque le jour de la mort de Coſroës, le vingt-huitiéme de Février indiction premiere, qui eſt cette année 628., & envoie copie de la lettre de Siroës, par laquelle il fait part à l'Empereur de ſon couronnement, & témoigne deſirer la paix. Cette lettre d'Heraclius fut luë à C. P. ſur l'ambon de la grande Egliſe, le jour de la Pentecôte, quinziéme de Mai de la même année, dix-huitiéme de ſon regne. *Chr. paſch. p. 398.*

XXXIV. La ſainte Croix rapportée.

Siroës fit en effet une paix ſolide avec Heraclius, & lui rendit tous les Chrétiens, qui étoient captifs en Perſe, entre autres Zacharie patriarche de Jeruſalem: avec la vraie croix, que Sarbazara en avoit enlevée, quand la ville fut priſe, quatorze ans auparavant. Elle fut d'abord apportée à C. P.; mais l'année ſuivante 629. au commencement du printems, l'Empereur Heraclius s'embarqua, pour la reporter à Jeruſalem, & rendre graces à Dieu de ſes victoires. Etant arrivé il établit le patriarche Zacharie, & remit *Theoph. p. 272. Sup. n. 10.*

remit la croix à ſa place. Elle étoit demeurée dans
An. 629. ſon étui, comme elle avoit été emportée, le
S. Niceph. hiſt. p. 13. Patriarche avec ſon clergé en reconnut les ſceaux
Suid. Heracl. entiers, l'ouvrit avec la clef, l'adora & la montra au peuple. Les auteurs originaux diſent toûjours au plurier les bois de la croix, *Ta xyla*: ce qui montre qu'elle étoit partagée en pluſieurs pieces. L'Egliſe latine celebre la memoire de la ſainte Croix rapportée par Heraclius le quatorziéme de Septembre : mais les Grecs n'y font memoire, que de l'apparition faite à Conſtantin, quoique les uns & les autres nomment cette fête
Sup. liv. IX. n. 43. V. Baron. in Mart. R. 14. Sept. l'Exaltation de la Croix ; & il eſt certain, que l'on celebroit cette fête au même jour long-tems avant Heraclius. Il chaſſa les Juifs de Jeruſalem, leur défendant d'en approcher de trois milles ; &
Theolp. an. 19. étant à Edeſſe, il rendit aux Catholiques l'Egliſe
Suid. Heracl. que Coſroës avoit donnée aux Neſtoriens. Il continua à la grande Egliſe de C. P. & à ſon clergé une rente annuelle, en paiement des ſommes qu'il en avoit priſes pour les frais de cette guerre.

XXXV. Dagobert Roi de France.

L'Empereur Heraclius confirma la paix avec le Roi des François, dont les Ambaſſadeurs revinrent en France cette année 629. C'étoit Dagobert qui regnoit alors : car Clotaire ſecond
Freg. c. 62. mourut l'année precedente 628., quarante-cinquiéme de ſon regne, depuis la mort de ſon
c. 56. pere Chilperic ; & fut enterré à ſaint Vincent près de Paris, c'eſt-à-dire, à ſaint Germain des
c. 47. prez. Six ans auparavant, il avoit donné le roiaume d'Auſtraſie à ſon fils Dagobert, avec
c. 58. Arnoul Evêque de Mets, & Pepin maire du palais, pour l'aider de leurs conſeils ; & tant qu'il les ſuivit, ſon regne fut accompagné de proſperité & de gloire. Mais ſaint Arnoul quitta vers ce tems-là ſon ſiege & la cour, malgré la reſiſtance du Roi Dagobert, qui fit tous ſes efforts pour

pour le retenir ; juſques à le menacer de couper la tête de ſon fils. Le ſaint Prélat ſe retira dans la ſolitude de Voſge, près les monaſteres de Remiremont, ſur la montagne en un lieu où l'on voit encore un hermitage. Il y mourut vers l'an 640., & ſes reliques furent rapportées à Mets, où elles ſont encore dans la celebre abbaïe de ſon nom. L'Egliſe honore ſa memoire le dix-huitiéme de Juillet. *Vita ſanct. Arn. n. 17. act. B. to. 2. p. 154.* *Martyr. R. 18. Jul.*

Après la retraite de ſaint Arnoul, Dagobert continua de gouverner ſon royaume d'Auſtraſie avec beaucoup de juſtice, par les conſeils de Pepin maire du palais, & de ſaint Cunibert Evêque de Cologne. Mais après la mort de Clotaire, Dagobert vint reſider en Neuſtrie, & commença à s'éloigner de la juſtice, qu'il avoit obſervée juſques alors, prenant les biens de ſes ſujets, & même des Egliſes, pour en remplir ſes tréſors. Il s'abandonna ſans meſure à l'amour des femmes. Dès l'année 628. il quitta Gomatrude, qu'il avoit épouſée du vivant de ſon pere, & prit à ſa place Nantilde, une des filles qui ſervoient dans le palais. L'année ſuivante, huitiéme de ſon regne, il prit encore une autre fille nommée Ragnetrude. Enfin il avoit trois femmes à titre de Reines, Nantilde, Ulfigunde, & Berchilde, & des concubines en ſi grand nombre, que l'Hiſtorien n'a daigné en mettre les noms. *Fred. c. 58. c. 60. c. 58. c. 59.*

XXXVI. Exil de ſaint Amand.

Saint Amand, plus hardi que tous les autres Evêques, reprocha ces crimes au Roi Dagobert, qui le fit chaſſer honteuſement de ſon royaume ; & le ſaint Evêque s'en alla dans des pays éloignez prêcher la foi aux infidéles. Cependant le Roi n'avoit point encore d'enfans de tant de femmes, & en demandoit à Dieu, quand il apprit avec une extrême joie, qu'il lui étoit né un fils de Ragnetrude ; & ſongeant par qui *V. S. Aman. 15. to. 2. Act. B. p. 715.*

il le feroit baptiſer, il envoia chercher ſaint
An. 630. Amand. Les officiers du Roi l'ayant enfin trouvé, il revint par obéiſſance, & le trouva à Clichi près de Paris. Le Roi ravi de le voir, ſe jetta à ſes pieds, lui demanda pardon : & le pria de baptiſer l'enfant, & de le prendre pour ſon fils ſpirituel : mais ſaint Amand craignant que cette éducation ne l'engageât dans les affaires ſeculieres, contre le precepte de l'Apôtre, ſe retira de la preſence du Roi. Dagobert lui envoia auſſi-tôt deux des principaux de ſa cour, Dadon & Eloi encore laïques, mais déja diſtinguez par leur ſainteté : qui lui repreſenterent que cette familiarité avec le Roi, lui procureroit plus de liberté pour prêcher par tout où il lui plairoit dans ſon roiaume, & convertir plus d'infidéles. Saint Amand
Fredeg. c. 62. ſe rendit à leurs prieres, & le Roi Dagobert fit porter ſon fils à Orleans, où ſe rendit ſon frere Cherebert qui regnoit ſur une partie de l'Aquitaine, & qui fut le parrain de l'enfant. Saint Amand l'ayant pris entre ſes mains, & lui ayant donné la benediction pour le faire catecumene, comme perſonne ne répondoit, l'enfant qui n'avoit que quarante jours, répondit clairement, *Amen.* Auſſi-tôt il fut baptiſé & nommé Sigebert ; & devint enſuite plus illuſtre par ſa ſainteté, que par ſa naiſſance. C'étoit la huitiéme année du regne de Dagobert : c'eſt-à-dire l'an 630.

XXXVII. Commencement de S. Amand *Vita c. 1.* Saint Amand étoit né à Herbauge près de Nantes, que l'on mettoit alors en Aquitaine, comme étant de l'autre côté de la Loire. Son pere ſe nommoit Serenus, ſa mere Amantia ; ce qui marque une famille Romaine. Ayant été bien inſtruit dès l'enfance dans les ſaintes lettres, ſi-tôt qu'il eût paſſé la premiere jeuneſſe, le deſir de la perfection lui fit quitter ſon pays : pour ſe retirer dans un monaſtere en l'île d'Oye, ſur la côte de Poi-

Poitou prés de l'île de Ré, ſon pere ayant fait de vains effors pour le faire rentrer dans le monde : il vint à Tours, & priant au tombeau de ſaint Martin, il demanda à Dieu de ne revoir jamais ſa patrie, mais de paſſer ſa vie en changeant de pays comme étranger. Là il coupa ſes cheveux, & fut reçu dans le clergé de cette Egliſe. Puis avec la benediction de l'Abbé & des freres, il alla à Bourges, où ſaint Auſtregiſile, qui en étoit Evêque, & ſaint Sulpice alors Archidiacre, le reçurent favorablement, & lui firent bâtir une cellule près de l'Egliſe. Il y demeura environ quinze ans, couvert d'un cilice & de cendre, jeûnant & vivant ſeulement d'un pain d'orge & d'eau.

Enſuite il alla à Rome, où voulant paſſer la nuit en prieres dans l'Egliſe de ſaint Pierre, les officiers qui la gardoient l'en chaſſerent avec injures ; & comme il étoit aſſis en dehors ſur les degrez, ſaint Pierre lui apparut & l'exhorta à retourner dans les Gaules pour prêcher. Il obéït, & quelque tems après, vers l'an 626., le Roi Clotaire & les Evêques le contraignirent d'accepter l'épiſcopat, mais ſans réſidence déterminée. Etant ainſi ordonné Evêque, il commença à prêcher la foi aux infidéles, dans les territoires de Tournai & de Gand, & dans le Brabant il rachetoit autant qu'il pouvoit de jeunes captifs, & après les avoir baptiſez, il les laiſſoit en divers Egliſes: & pluſieurs devinrent depuis, Prêtres, Abbez ou Evêques.

Juſques-là perſonne n'avoit oſé prêcher dans le pays de Gand, tant à cauſe de la ſterilité de la terre, que de la ferocité des habitans, qui adoroient des arbres & des idoles. Saint Amand touché de compaſſion pour eux alla trouver ſaint Acaire de Noyon, comme l'Evêque le plus proche ; & le pria d'aller au plûtôt vers le Roi Da- c. 11.

gobert, & de prendre ſes ordres par écrit, pour contraindre à recevoir le baptême ceux qui le refuſeroient. Ce qui fut executé : & c'eſt le premier exemple de pareille conduite, que j'aye remarqué à l'égard des Païens. Car j'en ai déja rapporté quelques-uns pour les Juifs ; & Dagobert lui-même ordonna, que tous ceux de ſon royaume ſe feroient baptiſer. Ce qui ſemble difficile à accorder avec la maxime rapportée par ſaint Gregoire, que les converſions doivent être volontaires. Saint Amand ayant reçu cet ordre du Roi, & la benediction de l'Evêque, marcha hardiment chez les Gantois : mais il ne laiſſa pas d'y ſouffrir des peines incroiables. Il fut ſouvent repouſſé avec injures par les femmes ou les payſans : ſouvent battu, ou jetté dans la riviere. Ceux même qui l'avoient accompagné l'abandonnerent pour la ſterilité du lieu : mais il continuoit de prêcher, vivant du travail de ſes mains. Un miracle rendit les barbares plus traitables. Totton Comte François rendant juſtice à Tournai, ſaint Amand lui demanda la grace d'un voleur, qu'il avoit condamné à mort : mais il ne laiſſa pas de le faire executer & attacher au gibet, où il expira. Saint Amand fit apporter le corps dans la chambre, où il avoit accoûtumé de prier. Le matin il demanda de l'eau, & les freres qui croioient que c'étoit pour laver le corps avant que de l'enſevelir, furent bien ſurpris de trouver un homme vivant, aſſis & parlant avec le Saint. Il fit laver le reſſuſcité, & referma tellement ſes plaies, qu'il n'y paroiſſoit plus, puis il le renvoia chez lui. Baudemont qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du Prêtre Bon, qui diſoit y avoir été preſent. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les habitans accoururent en foule, priant humblement le ſaint Evêque de les faire Chrétiens. Ils détruiſirent leurs tem-

Sup. XXXV. n. 21. 22.

Fredeg. c. 64.

temples de leurs propres mains, & à la place faire
Amand bâtiſſoit des Egliſes & des monaſteres,
par les Miniſtres du Roi & des perſonnes de pié-
té. Le ſaint Evêque voiant que la foi commen-
çoit à s'établir en ces quartiers, alla prêcher aux
Eſclaves, qui nouvellement venus du Nord, ha-
ſſoient de grands progrés en Germanie. Ayant
donc paſſé le Danube, il annonça l'Evangile aux
barbares avec grande liberté : eſperant même
remporter la couronne du martyre : mais voiant
qu'il y faiſoit peu de fruit, il revint à ſon trou-
peau.

XXXVIII. Commencemens de Eloi Eleu.

Parlons maintenant de ces deux vertueux Laï-
ques Eloi & Eligi, qui tendirent un ſi grand
rang à la cour du Roi Dagobert. Le plus âgé
étoit Eloi né près de Limoges, d'une famille
qui compoſoit une longue ſuite de Chrétiens ; &
qui ſans doute étoit Romaine : comme fait voir
ſon nom Latin Eligius, & celui de ſon pere
Eucher. Celui-ci l'ayant bien inſtruit dans la re-
ligion, & lui voiant une induſtrie ſinguliere, le
donna à un homme conſiderable nommé Abbon
orfévre & maître de la monnoye à Limoges,
dont il apprit l'art en peu de tems. Ayant eu
quelque occaſion de venir en France, c'eſt-à-dire
au-deçà de la Loire, il fut connu de Bobbon
Threſorier du Roi Clotaire II. & le mit ſous la
conduite. Le Roi voulant faire faire un ſiege
magnifique orné d'or & de pierreries, ne trou-
voit point d'ouvrier dans ſon palais qui pût exe-
cuter ſa penſée. Le Threſorier lui indiqua Eloi,
que le Roi accepta avec joie ; & remit au Tre-
ſorier une grande quantité d'or pour l'execution
de ſon deſſein. Eloi travailla diligemment, &
apporta au Roi la chaiſe qu'il lui avoit donnée à
orner ; dont le Roi fut tres-content ; & ayant
loué hautement l'élegance de l'ouvrage, il or-
donna que l'ouvrier fut digneſment recompenſé.

Hist. ab. Jor. l. Dec. & ap. Fred.

Alors Eloi découvrit une ſeconde chaiſe toute ſemblable à la premiere, & dit, qu'il l'avoit faite de l'or qui étoit reſté. Le Roi admira ſa fidélité & ſon induſtrie; & par ſes réponſes lui trouvant beaucoup d'eſprit, lui donna grande part à ſa confiance. Depuis il fut lui-même monetaire : & l'on voit encore ſon nom en pluſieurs monnoyes d'or frappées à Paris ſous Dagobert & ſon fils Clovis.

Le Blanc. hiſt. mon. p. 50. 54.

Vita c. 7. Eloi étant venu en âge meur, & voulant mettre ſa conſcience en repos, confeſſant devant un Prêtre tout ce qu'il avoit fait depuis ſa jeuneſſe, il s'impoſa une ſevere penitence. C'eſt le premier exemple que je ſache de confeſſion gene-
c. 9. rale. Après la mort de Clotaire, il fut en ſi grand crédit auprès du Roi Dagobert, qu'il attira l'en-
c. 10 vie des méchans, auſquels il s'oppoſoit. Cependant il continuoit toûjours à travailler de ſon art, à divers ouvrages d'or & de pierreries, pour le Roi. Il avoit près de lui un eſclave Saxon
Act. Ben. nommé Tillon, qu'il forma dans la vertu, en-
to. 2. p. 994. ſorte qu'il devint un grand perſonnage, connu ſous le nom de S. Theau, & honoré le ſept de Janvier. En travaillant ſaint Eloi avoit devant les yeux un livre ouvert, pour s'inſtruire en-
c. 12. même tems dans la loi de Dieu. Autour de ſa chambre étoient quantité de livres ſur les planches, principalement la ſainte Ecriture, qu'il liſoit après la pſalmodie & l'oraiſon : & pluſieurs de ſes domeſtiques chantoient avec lui l'office canonial le jour & la nuit. On nomme entre eux Bauderic ſon affranchi, Tituen ſon valet de chambre de la nation des Sueves, qui fut martyr. Buchin qui avoit été païen & devint Abbé
c. 8. de Ferrieres : André, Martin & Jean, qui par ſes ſoins devinrent Clercs. Au haut de ſa chambre étoient ſuſpenduës pluſieurs Reliques des Saints, ſous leſquelles il ſe proſternoit ſur un cilice

cilice pour prier, & paſſoit quelquefois ainſi toute la nuit. Après l'oraiſon il chantoit des pſeaumes pour ſe ſoulager, puis il prenoit la lecture, qu'il interrompoit ſouvent en levant les yeux au ciel, en ſoupirant & en pleurant abondamment : car il avoit un grand don de larmes. Quoique le Roi le mandât & lui envoiât meſſage ſur meſſage, il n'alloit point qu'il n'eût achevé ſes exercices de pieté. Il ne ſortoit jamais de chez lui, ſans prier & faire le ſigne de la croix ; & en rentrant il commençoit toûjours par la priere.

Il étoit de grande taille, avoit la tête belle, c. 12.
les cheveux friſez, le teint rouge : la ſimplicité & la prudence éclatoient dans ſes regards. Du commencement il portoit des habits magnifiques, & quelquefois tout de ſoie, quoiqu'encore rare : des chemiſes brodées d'or, des ceintures & des bourſes garnies d'or & de pierreries. Mais aiant fait un plus grand progrès dans la vertu, il donna tous ces ornemens aux pauvres : & s'habilloit ſi negligemment, qu'on le voioit ſouvent ceint d'une corde. Le Roi le voiant ainſi, lui donnoit quelquefois ſon habit & ſa ceinture. Les aumônes d'Eloi étoient immenſes : il donnoit aux pauvres tout ce qu'il recevoit des bienfaits du Roi. Si quelque étranger demandoit ſon c. 11.
logis, on lui diſoit : Allez à une telle ruë, à l'endroit où vous trouverez quantité de pauvres aſſemblez. Ils le ſuivoient toûjours en foule, & il leur donnoit ou de ſa main, ou par un domeſtique, de la nourriture & de l'argent. Tous les jours il en nourriſſoit chez lui un grand nombre, qu'il ſervoit de ſes propres mains, & mangeoit leurs reſtes. Il leur donnoit du vin & de la chair, quoiqu'il n'en uſât point lui-même ; & il jeûnoit quelquefois deux ou trois jours de ſuite. c. 22.
Quelquefois l'heure étant venuë & la table miſe,

il n'avoit rien à donner à ſes pauvres, aiant tout diſtribué auparavant : mais il ſe confioit en la providence, qui jamais ne lui manqua, par la liberalité du Roi ou d'autres perſonnes pieuſes.

c. 31. Il prenoit ſoin de faire enterrer les corps des ſuppliciez.

c. 10. Il avoit une devotion particuliere à racheter les captifs. Quand il ſavoit que l'on alloit vendre quelque part un eſclave, il y couroit, & il en rachetoit des cinquante & cent à la fois, principalement des Saxons, que l'on vendoit à grandes troupes. Il les mettoit en liberté, puis il leur donnoit le choix de retourner chez eux, de demeurer avec lui, ou d'entrer dans des monaſteres, & prenoit un grand ſoin de ces derniers.

c. 15. 16. Il fonda deux monaſteres celebres, un près de *Act. Ben.* Limoges, l'autre à Paris. Le premier eſt celui *to.* 2 *p.* 1091. de Solignac, où il mit des Moines tirez de Luxeu, ſous la conduite de ſaint Remacle depuis Evêque de Maſtric. L'Abbé de Luxeu avoit inſpection ſur ce monaſtere, pour y conſerver la regle : & ſaint Eloi obtint du Roi la terre où il étoit bâti, comme il paroît par l'acte de ceſſion, daté de la dixiéme année de Dagobert, qui eſt l'an 631. Cette communauté s'accrut bien-tôt juſques au nombre de cent cinquante Moines de divers païs : qui exerçoient pluſieurs métiers, & vivoient dans une grande regularité. Saint Eloi y donnoit tout ce qu'il pouvoit, & s'y vouloit retirer lui-même; mais la providence le deſtinoit ailleurs. Après avoir bien établi ce monaſtere, il en fonda un *Vita. c.* 17. de filles à Paris, dans la maiſon que le Roi lui avoit donnée ; où il établit une diſcipline très-exacte, y aſſembla juſques à trois cens filles, tant de ſes eſclaves que de la nobleſſe de France, & leur donna pour Abbeſſe ſainte Aure. Cette Abbaye a ſubſiſté long-tems, ſous le nom de ſaint Eloi : mais enfin le revenu a été uni à la menſe épiſco-

épiſcopale de Paris, & la maiſon donnée aux Prêtres nommez Barnabites. Saint Eloi fit hors la ville un cimetiere pour les Religieuſes, avec une Egliſe dédiée à ſaint Paul, qui eſt devenuë une grande paroiſſe. Il emploia ſon art, pour orner d'or & de pierreries, les châſſes de pluſieurs Saints. De ſaint Germain de Paris, de ſaint Severin, de ſaint Piat, de ſaint Quentin, de ſaint Lucien, ſainte Genevieve, ſainte Colombe & pluſieurs autres : mais il orna particulierement les tombeaux de ſaint Martin de Tours, & de ſaint Denis de Paris. Le Roi Dagobert en fit la dépenſe, & de plus en l'honneur de ſaint Martin, & à la priere de ſaint Eloi, il donna à l'Egliſe de Tours tous les revenus publics de cette ville, & accorda à l'Evêque le droit d'y établir le Comte par ſes lettres. *c.* 18. *c.* 32.

Saint Eloi fit auſſi pluſieurs miracles. Etant à ſaint Denis la nuit de la fête, il guerit par ſes prieres un homme, qui avoit tous les membres retirez : mais il attribuoit ce miracle au ſaint Martyr. Dans l'Egliſe de ſaint Germain à Paris, il guerit un boiteux, qui ne marchoit point depuis neuf ans : un autre à Gamaches ; & ſur le pont de Paris un aveugle, qui lui demanda au lieu d'aumône, de faire le ſigne de la croix ſur ſes yeux. *c.* 25. *c.* 26. *c.* 29.

XXXIX. Monaſteres de Brie.

Le meilleur ami de ſaint Eloi, étoit ſaint Oüen ou Audoën, autrement nommé Dadon, fils d'Autaire ou Aldecaire Seigneur François établi en Brie, qui reçut chez lui ſaint Colomban, comme il a été dit. Il avoit un autre fils nommé Adon, & les mit tous deux dès leur jeuneſſe à la cour du Roi Clotaire : où Dadon aiant fait amitié avec ſaint Eloi, conçut à ſon exemple un grand mépris pour le monde ; & prit la reſolution avec ſon frere, de ſe donner à Dieu. Adon l'executa quelque tems après, & fonda

Sup. n. 7. *Jonas vita Col. c.* 50. *Aud vita. Eig. c.* 8.

Vita ſanct. Agili. to. 2. Act. Ben. p 321. dans une terre qu'il avoit ſur la marne, le monaſtere de Joüare, nommé alors Jotrum, qu'il enrichit de ſes biens, y établit une grande communauté ſous la regle de ſaint Colomban, & s'y retira lui-même. Ce qui fait croire qu'il fonda deux monaſteres, un d'hommes & un de filles. Ce dernier ſubſiſte encore, & eut pour premiere Abbeſſe ſainte Theodechilde, ſœur de ſaint Agilbert depuis Evêque de Paris. *Ibid. p. 486.*

Saint Oüen fut en grand crédit à la cour du Roi Dagobert, dont il gardoit le ſeau en qualité de referendaire ou chancelier; & il reſte encore des actes originaux ſouſcrits de ſa main en cette qualité. Il obtint du Roi une terre dans les forêts de Brie, entre le grand & le petit Morin, où il fit bâtir un monaſtere, qu'il nomma Rebac, du nom d'un petit ruiſſeau, & que l'on nomme aujourd'hui Rebais. Pour le gouverner par le conſeil de ſaint Faron Evêque de Meaux, il fit venir de Luxeu ſaint Agile diſciple de ſaint Colomban: qui étoit déſiré pour Evêque à Mets, à Langres & à Beſançon, & pour Abbé à Luxeu: enſorte qu'il fallut emploier l'autorité du Roi pour l'avoir à Rebais. Ce monaſtere fut nommé Jeruſalem: l'Egliſe conſacrée par ſaint Faron & ſaint Amand, en preſence de ſaint Eloi & de ſaint Oüen; & ſaint Agile établi Abbé dans le concile tenu à Clichi, le premier de Mai 636., la quatorziéme année de Dagobert. On dit que ſaint Oüen avoit un troiſiéme frere nommé Radon, qui fonda le monaſtere nommé de ſon nom Radolium, aujourd'hui Reüil près de Joüare & de Rebais, qui n'eſt plus qu'un prieuré. Saint Oüen vouloit embraſſer la vie monaſtique & ſe retirer à Rebais: mais le Roi & les Grands ne purent y conſentir.

Diplom. lib. V. tab. 16. *Vita ſanct. Agili to. 2. Act. Ben. n. 14. 15.* *n. 16.* *n. 19.* *Fredeg. c. 78.*

XL. Sixiéme concile d'Orleans.

Saint Eloi & ſaint Oüen encore laïques avoient déja autant d'autorité que des Evêques. Un heretique

retique chaſſé d'outremer, vint en Gaule; & s'étant arrêté à Autun, commença d'y ſemer artificieuſement ſes erreurs. La nouvelle en étant venuë à la cour, ſaint Eloi toûjours vigilant pour la foi, concerta avec ſaint Oüen, & avec d'autres perſonnages Catholiques; & ne ceſſa point d'exhorter les Evêques & les Seigneurs, juſques à ce que par ordre du Roi il s'aſſembla un concile à Orleans, où cet heretique fut amené. Il fut interrogé par pluſieurs hommes doctes: mais il répondoit avec tant d'art, que lorſqu'on penſoit le ſerrer de plus près, il s'échapoit comme un ſerpent, & revenoit à la charge plus vigoureuſement. Enfin Salvius Evêque de Valence, comme l'on croit, découvrit ſes artifices. L'heretique ainſi convaincu, fut condamné par tous les Evêques, & chaſſé de Gaule honteuſement.

Vita ſanct. And. c. 8. vita ſanct. Elig. c 35.

Coïnt. an. 634. n. 9.

Saint Eloi fit de même chaſſer de Paris un apoſtat qui ſeduiſoit le peuple: & bannir du royaume de France après une longue priſon, un qui feignoit d'être Evêque. Il pourſuivit avec grande autorité pluſieurs autres impoſteurs ſemblables: & tous ceux qui s'écartoient de la Doctrine Catholique.

Vita c. 36.

XLI. Commencemens de Monotheliſtes.

On compte ce concile d'Orleans pour le ſixiéme, & on croit que l'heretique qui y fut condamné étoit un Monothelite: car c'eſt le tems où commença cette nouvelle ſecte, & en voici l'origine. Quelques Evêques recevant le concile de Calcedoine, & reconnoiſſant deux natures en JESUS-CHRIST, ſoûtenoient toutefois, que l'on ne devoit lui attribuer qu'une ſeule operation, comme une ſuite de l'unité de perſonne. Theodore Evêque de Pharan en Arabie, fut le premier auteur de cette opinion, & elle fut reçuë par Sergius Patriarche de C. P. né en Syrie, & de parens Jacobites. Il en écrivit à Theodore, lui

Conc. Later. to. 6. p. 162. C. Max. diſp. cum. Pyr. to. 2. op. p. 183. Theoph. p. 274.

lui envoiant un écrit prétendu de Menas Patriarche de C. P. au Pape Vigile ; qui contenoit la même opinion, qu'en JESUS-CHRIST il n'y avoit qu'une operation & une volonté : & Theodore ne manqua pas de répondre à Sergius, qu'il recevoit cette doctrine. Ce pretendu écrit de Menas fut depuis convaincu de faux ; & on a cru que Sergius même en étoit l'auteur.

Conc. VI. act. 14. inf. l. XL. n. 4.

Enſuite il écrivit à Paul le borgne, de la ſecte des Severiens, lui envoiant l'écrit de Menas & l'approbation de Theodore de Pharan : apparemment pour ramener Paul à la communion de l'Egliſe. Sergius écrivit auſſi à George ſurnommé Arſan Paulianiſte, de lui envoier des paſſages touchant l'unique operation qu'ils ſoutenoient. Ajoûtant dans ſa lettre, que ces paſſages lui ſerviroient pour réünir l'Egliſe avec eux. Car les ſectateurs de Paul de Samoſate, ne croiant JESUS-CHRIST qu'un pur homme, ne pouvoient lui attribuer qu'une operation. Saint Jean l'aumônier, alors Patriarche d'Alexandrie, ôta de ſa main cette lettre à Arſan ; & voulut le dépoſer pour ce ſujet, mais il en fut empêché par l'incurſion que les Perſes firent alors en Egypte.

Pendant cette guerre de Perſe l'Empereur Heraclius étant en Armenie, le chef des Severiens lui preſenta un diſcours pour ſoûtenir ſon erreur, & l'Empereur lui ferma la bouche, en lui oppoſant la doctrine de l'Egliſe. Mais en cette diſpute il parla d'une operation en JESUS-CHRIST, dont peut-être il avoit ouï dire quelque choſe à Sergius de C. P. Il en écrivit même à Arcade Archevêque de Chipre, défendant que l'on parlât de deux operations en JESUS-CHRIST après l'union. Mais Arcade, ſans avoir égard à cette lettre, conſerva toûjours la doctrine Catholique. Quelque tems après l'Empereur ſe trouvant dans le païs de Lazes, raconta cette diſpute

Ep. Serg. conc. VI. Act. 12. p. 920. B.

Epiſt. Serg. Cypr. conc. Lat. ſecr. 2. p. 123. E.

à

BIBLIOTECA

Digitized by Google

à Cyrus Evêque de Phaſide & Metropolitain du païs ; & lui fit lire la lettre qu'il avoit écrite à Arcade. Cyrus faiſoit difficulté de ne reconnoître qu'une operation en JESUS-CHRIST, & produiſoit la lettre de ſaint Leon à Flavien, qui enſeigne manifeſtement deux operations. Etant entrez là-deſſus en diſcours, l'Empereur lui fit encore lire la réponſe de Sergius Patriarche de C. P. qui approuvoit ſa lettre à Arcade. Alors Cyrus n'oſa plus contredire : mais il écrivit à Sergius, pour lui demander comment on pouvoit ſoutenir, ſuivant les écritures, qu'il n'y avoit plus en JESUS-CHRIST après l'union deux operations, mais ſeulement une operation principale. La lettre de Cyrus à Sergius, eſt de la quatorziéme indiction, c'eſt-à-dire de l'an 626. Sergius lui répondit : Les conciles œcumeniques n'ont rien défini ſur cette queſtion, & elle n'y a pas même été agitée. Mais nous connoiſſons quelques-uns des Peres, principalement ſaint Cyrille, qui ont dit en quelques-uns de leurs écrits, qu'il n'y a en JESUS-CHRIST qu'une operation vivifiante. Menas autrefois Archevêque de C. P. a auſſi compoſé un diſcours adreſſé à Vigile Pape de l'ancienne Rome, où il a enſeigné une ſeule volonté, & une ſeule operation en JESUS-CHRIST ; & afin que vous le voyiez vous-même, je l'ai fait tranſcrire avec pluſieurs paſſages, pour prouver cette verité, & je vous les envoie. Et par ce que vous dites, que ſaint Leon diſant que chaque nature opere en JESUS-CHRIST, établit deux operations ; vous devez ſavoir, que comme la lettre de ſaint Leon, qui eſt en effet la colomne de la verité : étoit combattuë par les Severiens, pluſieurs Docteurs Catholiques ont entrepris ſa défenſe : & nous n'en connoiſſons aucun qui ait dit, qu'en ce paſſage ſaint Leon ait enſeigné deux operations.

Epiſt. Cy. act. 13. conc. 6. p. 949 C.

Conc. C. act. 12. p. 915.

tions. Mais afin de ne pas faire cet écrit trop long en vous les rapportant tous : je me contente de vous envoier un paſſage de ſaint Euloge d'Alexandrie, qui a fait un diſcours entier pour la lettre de ſaint Leon. Nous ne connoiſſons aucun des Peres, qui juſques ici ait enſeigné deux operations en JESUS-CHRIST. Si quelqu'un plus inſtruit peut montrer qu'ils l'aient dit, il faut abſolument les ſuivre. Car il eſt neceſſaire de ſe conformer à la doctrine des Peres, non ſeulement quant au ſens, mais encore quant aux paroles, ſans innover quoi que ce ſoit. Sergius finit, en demandant à Cyrus une prompte réponſe.

Theoph. p. 274. Enſuite l'Empereur Heraclius étant à Hieraple dans la haute Syrie, la vingtiéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire en 629., Athanaſe Patriarche des Jacobites, vint le trouver. Il étoit ruſé & malin, comme étoient alors la plûpart des Syriens; & étant entré en diſcours touchant la foi, l'Empereur lui promit de le faire Patriarche d'Antioche, s'il recevoit le concile de Calcedoine. Athanaſe feignit de le recevoir, & confeſſa les deux natures en JESUS-CHRIST. Puis il interrogea l'Empereur touchant l'operation & les volontez, & lui demanda s'il en falloit reconnoître une ou deux en JESUS-CHRIST. L'Empereur embaraſſé de cette queſtion, en écrivit à Sergius de C. P. & fit venir Cyrus Evêque de Phaſide, qu'il trouva de même avis que Sergius; ſavoir, qu'il n'y avoit en JESUS-CHRIST, qu'une volonté naturelle & une operation. Ainſi ils étoient d'accord avec Athanaſe, qui ſavoit bien qu'en ne connoiſſant qu'une operation, on ne reconnoiſſoit qu'une nature. George Patriarche d'Alexandrie étant mort en 630. après avoir tenu le ſiege dix ans, Cyrus fut envoié à ſa place, & s'unit avec Theodore Evêque de Pharan, qui

qui étoit auſſi dans les mêmes ſentimens. On donna à cette ſecte le nom de Monothelites, des deux mots Grecs *monos* ſeul & *Theliſis*, ou plûtôt *Theleſis* volonté. AN. 633.

XLII. Articles de Cyrus.

Cyrus étant Patriarche d'Alexandrie travailla à réünir les Theodoſiens, eſpeces d'Eutyquiens, qui y étoient en grand nombre; ce qui ne fut pas difficile, en ſe contentant qu'ils reconnuſſent une ſeule operation en JESUS-CHRIST. L'acte de réünion fut fait au mois Egyptien Paüni, indiction ſixiéme, autrement le quatriéme de Mai 633. Il contient neuf articles ou canons accompagnez d'anathêmes, qui expriment la doctrine Catholique ſur la Trinité & l'Incarnation : mais le venin eſt dans le ſeptiéme, où il eſt dit, que c'eſt le même Chriſt & le même Fils qui produit les operations divines & les humaines par une ſeule operation Theandrique, ſelon ſaint Denis; c'eſt-à-dire Deïvirile, ou divine & humaine tout enſemble; enſorte que la diſtinction n'eſt que de la part de nôtre entendement. *Conc. 6. act. 13. p. 953.* *Epiſt. Cyr. p. 952.*

Le Moine Sophrone ſi fameux ſous ſaint Jean l'aumônier, étant alors à Alexandrie, le patriarche Cyrus lui donna à examiner les articles de réünion : mais dès la premiere lecture Sophrone ſe recria en verſant beaucoup de larmes, & ſe jetta à ſes pieds, le conjurant inſtamment de ne les pas faire publier : puiſqu'ils étoient contraires à la Foi de l'Egliſe Catholique, & contenoient clairement la doctrine d'Apollinaire. Mais Cyrus n'eut aucun égard à ſes remontrances; & le troiſiéme de Juin la réünion ſe fit ſolemnellement ſur ces neuf articles. Les Theodoſiens vinrent tous dans l'Egliſe d'Alexandrie, les Clercs, les Magiſtrats, les Officiers, le peuple, & y participerent aux ſaints myſteres. Cyrus envoia à l'Empereur une relation exacte de cette réünion par le Diacre Jean, & en écrivit en *Sup. n. 13. Epiſt. Max. ad Petr to. 2. p. 75.*

en même tems au patriarche Sergius. Les Jacobites & les Theodoſiens triomphoient, diſant que ce n'étoit pas eux qui avoient reçu le concile de Calcedoine, mais le Concile qui étoit venu à eux : & que par une ſeule operation on reconnoiſſoit une ſeule nature en JESUS-CHRIST.

AN. 633.

Theoph. p. 274. D.

Sophrone voiant qu'il n'avoit pû rien gagner à Alexandrie, en partit pour aller à C. P. agir auprès de Sergius, & y arriva en même tems que les lettres de Cyrus. Il fit ſes remontrances à Sergius, ſoutenant que l'on devoit ôter des articles de Cyrus, le mot d'une operation après l'union des natures. Mais Sergius le plus zelé pour cette erreur, n'avoit garde de l'écouter ; & prenant prétexte de la réünion des heretiques d'Egypte, à laquelle il diſoit qu'il ſeroit dur de donner atteinte : il approuva entierement la conduite & la doctrine de Cyrus : comme il paroît par ſa réponſe, où il ſoûtient le Monotheliſme encore plus expreſſément que lui. Car voici comme parle Sergius :

Epiſt. Serg. ad Honor. p 921. E.

Conc. Lat. Sect. 3. p. 178. D.

Le même JESUS-CHRIST opere les choſes divines & les humaines par une ſeule operation. Car toute operation divine & humaine venoit d'un ſeul & même Verbe incarné. C'eſt le ſens de ſaint Leon, quand il dit ; que chaque nature opere avec la participation de l'autre. C'eſt pourquoi vous avez fort bien enſeigné, ſelon ſaint Cyrille, une nature du Verbe incarné, & une hypoſtaſe compoſée : diſtinguant ſeulement par la penſée, les parties qui entrent dans l'union. Et enſuite : Après avoir expoſé cette pieuſe doctrine avec une très-grande exactitude, vous avez anathematiſé tous les auteurs des hereſies. Enfin il comble de loüanges & Cyrus & l'Empereur, qui l'a fait patriarche d'Alexandrie.

XLIII. Lettre de Sergius à Honorius.

Cependant Sophrone étant retourné en Orient, fût

fût élu malgré lui patriarche de Jeruſalem après la mort de Modeſte, cette même année 633. vingt-quatriéme d'Heraclius. Sergius l'aiant appris, voulut prevenir le Pape Honorius : & lui écrivit une grande lettre, où il proteſte d'abord, qu'il ne veut rien faire qu'en parfaite union avec lui : puis entrant en matiere, il raconte ainſi l'origine de l'affaire : Il y a quelque tems que l'Empereur étant en Armenie pendant la guerre de Perſe, un des chefs du parti de Severe nommé Paul, lui preſenta un diſcours pour ſoûtenir ſon hereſie. L'Empereur le refuta, & le confondit en lui oppoſant la doctrine de l'Egliſe : & dans cette conference, il fit mention d'une operation en JESUS-CHRIST. Quelque tems après l'Empereur étant dans le païs de Lazes, il parla de la conference qu'il avoit euë avec Paul en preſence de Cyrus, alors Metropolitain du païs, & maintenant patriarche d'Alexandrie. Il répondit qu'il ne ſavoit pas bien, s'il falloit enſeigner qu'il y eût en JESUS-CHRIST une operation ou deux ; & par ordre de l'Empereur, il m'écrivit pour me conſulter ſur cette queſtion : & me demander ſi je connoiſſois quelques Peres qui euſſent parlé d'une operation. Je lui répondis ce que j'en ſavois, & lui envoiai un diſcours de Menas, jadis patriarche de cette ville, à Vigile vôtre predeceſſeur, qui contient divers paſſages des Peres, touchant l'unique operation & l'unique volonté de JESUS-CHRIST. Mais dans cette réponſe, je ne dis abſolument rien de moi-même, comme vous le pourrez voir par la copie que je vous envoie. C'eſt ainſi que parle Sergius : mais ce que j'ai déja dit de ſa conduite & particulierement la lettre de Cyrus, & ſa réponſe que j'ai rapportées font voir le peu de ſincerité de ce recit.

AN. 633.

Conc. 6. act. 12. p. 617. E.

Sup. n. 40.

Il continuë ainſi : Depuis ce tems on ne parla plus

plus de cet article : mais depuis peu Cyrus pa-
An. 633. triarche d'Alexandrie, excité par la grace de Dieu & par le zele de l'Empereur, a exhorté à la réünion les ſectateurs d'Eutychez, de Dioſcore, de Severe & de Julien, qui ſe trouvoient à Alexandrie ; & après pluſieurs conferences, il y a réüſſi avec bien de la peine. On a dreſſé entre les deux partis quelques articles dogmatiques, ſur leſquels la réünion a été faite, non-ſeulement à Alexandrie, mais preſque par toute l'Egypte, la Thebaïde, la Libye, & les autres provinces du dioceſe d'Egypte. Cependant le ſaint Moine Sophrone, maintenant patriarche de Jeruſalem, comme j'ai appris ſeulement par ouï dire ; car je n'ai pas encore reçu ſes lettres ſynodiques, ſelon la coûtume : Sophrone, dis-je, ſe trouvant alors à Alexandrie avec le patriarche Cyrus, s'oppoſa à un des articles de la réünion, qui parloit d'une operation en JESUS-CHRIST, ſoûtenant qu'il falloit reconnoître deux operations. Cyrus lui montra quelques paſſages des Peres, qui avoient dit une operation dans quelques-uns de leurs écrits : mais de plus, il lui repreſenta, que ſouvent pour gagner à Dieu un grand nombre d'ames, nos Peres ont uſé de ménagement & de condeſcendance, ſans rien relâcher de l'exactitude des dogmes. Qu'ainſi dans l'occaſion preſente, il ne falloit point chicaner ſur cet article, qui ne bleſſoit en rien la foi, puiſque quelques-uns des Peres avoient uſé de cette expreſſion. Mais Sophrone ne voulut en aucune maniere recevoir ce ménagement ; & étant venu à C. P. il nous a preſſez de faire ôter cet article, ce qui nous a paru dur : comme rompant la réünion de tant de peuples, qui juſques ici ne pouvoient ſouffrir le nom de ſaint Leon, ni du concile de Calcedoine, & à preſent le récitent à haute voix dans les ſaints myſteres.

Après

Après donc avoir beaucoup parlé ſur ce ſujet avec Sophrone, nous l'avons enfin preſſé de nous rapporter des paſſages des Peres, qui nous enſeignaſſent expreſſément & en propres termes, qu'il faut reconnoître deux operations en JESUS-CHRIST : ce qu'il n'a pû faire. Ainſi voiant que cette diſpute commençoit à s'échauffer, & ſachant que tels ſont ordinairement les commencemens des hereſies : nous avons crû neceſſaire d'appliquer tous nos ſoins, pour faire ceſſer ces combats inutiles de paroles. Nous avons donc écrit au Patriarche d'Alexandrie, que la réünion des Schiſmatiques étant executée, il ne permît plus à perſonne de parler d'une ou de deux operations en JESUS-CHRIST ; mais qu'il ordonnât de dire plûtôt comme les conciles œcumeniques, qu'un ſeul & même JESUS-CHRIST opere les choſes divines & les choſes humaines ; & que toutes ſes operations procedent indiviſiblement du même Verbe incarné, & ſe rapportent à lui ſeul. Car l'expreſſion d'une operation, quoiqu'elle ſe trouve dans quelques-uns des Peres, ſemble toutefois étrange à quelques-uns, qui craignent qu'elle ne tende à la ſuppreſſion des deux natures : ce qu'à Dieu ne plaiſe : & pluſieurs ſont ſcandaliſez du terme de deux operations, parce qu'il ne ſe trouve dans aucun des Peres ; & qu'il s'enſuit qu'on doit reconnoître deux volontez contraires : enſorte que le Verbe voulut l'accompliſſement de la paſſion, & que l'humanité s'y oppoſât. Il faudroit donc reconnoître deux principes de ces deux volontez ; ce qui eſt impie. Car il eſt impoſſible que le même ſujet ait tout enſemble, à l'égard du même objet, deux volontez contraires. Or les Peres nous enſeignent, que la chair du Seigneur animée d'une ame raiſonnable, n'a jamais eu aucun mouvement naturel, ſeparé ou AN. 633.

ou contraire à l'ordre du Verbe ; & pour le dire
An. 633. plus clairement : comme nôtre corps eſt gouverné & reglé par l'ame raiſonnable ; ainſi tout le compoſé de l'humanité de Jesus-Christ étoit toûjours & en tout, ſoumis à la divinité du Verbe, & conduit de Dieu.

Et enſuite : Enfin nous ſommes convenus, que
p. 925. C. Sophrone ne parleroit plus d'une ni de deux volontez : mais qu'il ſe contenteroit de ſuivre le chemin battu, & la doctrine ſeure des Peres. Nous ayant donc permis d'en uſer ainſi, il nous a demandé ſur ce ſujet vôtre réponſe par écrit, afin qu'il pût la montrer à ceux qui l'interrogeroient ſur cette queſtion : ce que nous lui avons accordé volontiers, & il s'eſt embarqué pour s'en retourner. Depuis peu l'Empereur étant à Edeſſe, nous a écrit d'extraire les paſſages des Peres contenus dans l'écrit dogmatique de Menas à Vigile, touchant une operation, & une volonté, & de les lui envoier : ce que nous avons executé. Nous avons auſſi écrit à l'Empereur, & à ſon Sacellaire, tout le détail de ce que nous avons fait ſur ce ſujet ; & l'importance de ne point approfondir cette queſtion, mais de s'en tenir à la doctrine conſtante des Peres. Surquoi nous avons reçu de l'Empereur une réponſe digne de lui. Nous avons cru neceſſaire de vous donner connoiſſance de tout ceci par les copies que nous vous envoyons. Nous vous prions de les lire toutes : ſi quelque choſe manque à nos diſcours, d'y ſuppléer, & de nous faire réponſe pour déclarer vôtre ſentiment.

Sup. n. 40. *Max diſp. to.* 2. *op. p.* 183. Telle eſt la lettre de Sergius de C. P. au Pape Honorius, toute remplie d'artifice & de déguiſement. Il ne parle point de ſes écrits à Theodore de Pharan, à Paul le borgne, & à George Arſa : ni de la lettre de l'Empereur à Arcade de Chipre, & fait l'ignorant de la queſtion des deux

deux volontez, avant que Cyrus lui écrivît de Phaſis. Il appuie toûjours ſur le prétendu écrit de Menas à Vigile, fabriqué exprès pour ſoûtenir le Monotheliſme. Il impoſe aux Peres, en diſant que quelques-uns ont enſeigné une operation, & qu'aucun n'a parlé de deux : car le contraire ſera prouvé dans la ſuite. Enfin l'on va voir, qu'il impoſe auſſi à ſaint Sophrone, en diſant qu'il étoit convenu de garder le ſilence ſur cette queſtion. AN. 633.

XLIV. Réponſe d'Honorius.

Mais le Pape Honorius ne découvrant pas ces artifices de Sergius, lui répondit ainſi : Nous avons reçu vôtre lettre, par laquelle nous avons appris, qu'il y a eu quelques diſputes & quelques nouvelles queſtions de mots, introduites par un certain Sophrone, alors Moine, & maintenant Evêque de Jeruſalem, contre nôtre frere Cyrus Evêque d'Alexandrie : qui enſeigne aux heretiques convertis, qu'il n'y a qu'une operation en JESUS-CHRIST. Que Sophrone étant venu vers vous, a renoncé à ſes plaintes par vos inſtructions, & vous les a demandées par écrit. Conſiderant la copie de cette lettre à Sophrone, nous voyons que vous lui avez écrit avec beaucoup de prévoyance & de circonſpection ; & nous vous loüons d'avoir ôté cette nouveauté de paroles, qui pouvoit ſcandaliſer les ſimples. Et enſuite : Nous confeſſons une ſeule volonté en JESUS-CHRIST, parce que la divinité a pris, non pas nôtre peché, mais nôtre nature : telle qu'elle a été créée, avant que le peché l'eût corrompuë. Et enſuite : Nous ne voyons point, que les conciles ni l'Ecriture nous autoriſe à enſeigner une ou deux operations. Mais peut-être quelqu'un a parlé ainſi en bégayant & s'accommodant aux foibles : ce qui ne doit point être tiré en dogme. Car que JESUS-CHRIST ſoit un ſeul operant par la divinité & l'humanité, les écri-

Conc. 6 act. 12. p. 928.

p. 929. B.

p. 932. A.

écritures en sont pleines : mais de savoir si à cau-
An. 633. se des œuvres de la divinité & de l'humanité, on doit dire ou entendre une operation ou deux, c'est ce qui ne nous doit point importer, & nous le
Ibid. D. laissons aux grammairiens. Et encore : Nous devons rejetter ces mots nouveaux, qui scandalisent les Eglises. De peur que les simples, choquez de l'expression de deux operations, ne nous croient Nestoriens : ou ne nous croient Eutychéens, si nous ne reconnoissons en JESUS-CHRIST, qu'une
p. 933. B. seule operation. Il conclut en disant : Enseignez ceci avec nous, comme nous l'enseignons unanimement avec vous. C'est la fameuse lettre du Pape Honorius, sur la consultation du Patriarche Sergius.

XLV. Eglise d'Angleterre.

Le même Pape ayant appris la conversion d'Edoüin Roi de Northumbre en Angleterre, lui écrivit pour l'exhorter à la perseverance. Il lui recommande la lecture des œuvres de saint Gregoire : puis il ajoûte : Quant à ce que vous nous avez demandé pour l'ordination de vos Evêques, nous vous l'accordons volontiers, & nous envoyons aux deux Métropolitains Honorius & Paulin, à chacun un pallium : afin que quand Dieu retirera l'un des deux, l'autre puisse lui donner un successeur en vertu de cette lettre. Ce que nous donnons à la distance des lieux : c'est-à-dire, afin qu'il ne falût pas recourir à Rome. La
Sup. n. 37. Bedæ II. *hist. c.* 17.
c. 18. lettre est de l'onziéme de Juin 634., indiction septiéme. Juste Archevêque de Cantorberi étoit mort, & Honorius ayant été élu à sa place, vint trouver saint Paulin d'Yorc, qui le sacra cinquiéme Evêque de Doroverne ou Cantorberi,
c. 19. depuis saint Augustin. Le Pape Honorius écrivit aux Ecossois, c'est-à-dire aux Hibernois, pour les exhorter à quitter leur observance singuliere touchant la Pâque ; mais sa lettre fut sans effet.

Le

Le Roi Edoüin étoit ſi zelé pour la foi, qu'il perſuada à Carpuald Roi d'Eſtangle ou des Anglois Orientaux, de l'embraſſer avec tout ſon peuple. Reduald pere de ce Roi avoit autrefois reçu le baptême dans le pays de Cant : mais étant revenu chez lui, il fut ſéduit par ſa femme & par quelques mauvais docteurs; enſorte qu'il joignoit le culte de ſes anciens dieux à celui de JESUS-CHRIST, & que dans le même Temple il avoit deux autels, un pour le ſacrifice de JESUS-CHRIST, & un pour les victimes du démon. Son fils Carpuald fut tué peu de tems après ſa converſion, & la province demeura trois ans dans l'erreur, juſques au regne de Sigebert ſon frere, qui s'étoit fait Chrétien en Gaule, y étant exilé. Si-tôt qu'il fut Roi, il travailla à convertir toute la province : en quoi il fut bien ſecondé par l'Evêque Felix, né & ordonné en Bourgogne. Etant venu trouver Honorius Archevêque de Cantorberi, & lui ayant découvert le deſſein qu'il avoit de prêcher aux infidéles, l'Archevêque l'envoia à cette nation des Anglois Orientaux : où il travailla avec tant de ſuccès, qu'il convertit toute la province, établit ſon ſiege épiſcopal en la ville de Dummoc, & au bout de dix-ſept ans y mourut en paix. AN. 633. c. 15.

Saint Paulin d'Yorc prêcha auſſi dans la province de Lindiſi, au midi de la riviere d'Humbre ſur la mer, & convertit le gouverneur de Lincolne, où il fit bâtir une Egliſe. La paix étoit ſi grande en Angleterre dans les états du Roi Edoüin, qu'elle paſſa en proverbe : & l'on diſoit qu'une femme avec ſon enfant nouveau né, auroit pû traverſer ſûrement d'une mer à l'autre. Auprès des fontaines qui ſe trouvoient ſur les grands chemins, le Roi avoit fait attacher des coupes de cuivre, que perſonne n'oſoit ôter. Mais ce bon Roi ne regna que dix-ſept ans, c. 16. c. 20.

ans, & n'en vêcut que quarante-ſept : car le
AN. 633. treiziéme d'Octobre 633. il fut tué en combattant contre Carduella Roi des Bretons, qui s'étoit revolté & joint à Penda Prince Anglois de la nation des Merciens. Leur victoire fut la ruine de l'Egliſe naiſſante de Northumbre : car Penda étoit païen, comme tous les Merciens, & Carduella, quoique Chrétien de profeſſion, étoit plus barbare que les payens. Il faiſoit mourir dans les tourmens, juſques aux femmes & aux enfans, voulant exterminer de la Bretagne toute la nation des Anglois : ſans aucun reſpect pour la Religion chrétienne, qu'ils avoient embraſſée. Car les Bretons ne la comptoient pour rien, & n'avoient pas plus de commerce avec eux, qu'avec des païens : ce qui duroit encore du tems de Bede, c'eſt-à-dire cent ans après. La tête du Roi Edoüin fut apportée à Yorc, & miſe depuis dans l'Egliſe de ſaint Pierre, qu'il avoit commencée.

Dans cette deſolation de l'Egliſe & du roiaume de Northumbre, ſaint Paulin fut reduit à s'enfuïr avec la Reine Edelburge, qu'il avoit autrefois amenée, & avec ſes enfans. Ils retournerent par mer dans le Cant, & furent reçus avec honneur par l'Archevêque Honorius & le Roi Edulbald. Ils inviterent ſaint Paulin à ſe charger de l'Egliſe de Rof, qui ſe trouvoit ſans Paſteur après la mort de l'Evêque Romain : il l'accepta & la gouverna juſques à ſa mort. Il avoit laiſſé à Yorc le Diacre Jaques, qui inſtruiſit & baptiſa pluſieurs perſonnes ; puis quand la paix fut renduë à cette Egliſe, il y enſeigna le chant à la Romaine, dont il étoit fort inſtruit ; & vêcut juſques au tems de Bede.

XLVI. Quatriéme concile de Tolede. *to. 5. p. 1702.*

En Eſpagne le quatriéme concile de Tolede, s'aſſembla le neuviéme de Decembre, la troiſiéme année du Roi Siſenand, Ere 671. c'eſt-à-dire

dire en 633. Il s'y trouva ſoixante & deux Evêques, auſquels preſidoit ſaint Iſidore de Seville : AN. 633. enſuite étoient ſix autres metropolitains, de Narbonne, de Merida, de Brague, de Tolede & de Tarragone. Car ce concile étoit national, & comprenoit toute l'Eſpagne, & la partie de la Gaule ſujette aux Goths. L'Archevêque de Tolede étoit *Sup. n. 21.* alors ſaint Juſt, auparavant Abbé du monaſtere *Ildefonſ. illuſt. c. 8.* d'Agali, où il avoit été élevé dès l'enfance, ſous *Acta SS. B.* la conduite de ſaint Hellade ſon predeceſſeur. Il *to. 2. p. 147.* étoit très-bien fait de corps, d'un grand eſprit, & fort éloquent. Mais il ne vêcut que trois ans dans l'épiſcopat. Les autres Evêques les plus illuſtres de ce concile ſont, Braulion Evêque de Saragoce, *Idelf. c. 11.* ſucceſſeur de ſon frere Jean. Il tint ce ſiege environ vingt ans, & laiſſa quelques écrits. Nonnit *c. 9.* de Gironne, qui avoit été moine, & fut élû Evêque, comme par inſpiration : il étoit d'une *c. 10.* grande ſimplicité, & gouvernoit ſon Egliſe par ſes exemples, plus que par ſes paroles. Conantius de Palence, qui remplit ce ſiege plus de trente ans. Il avoit beaucoup de gravité dans ſon exterieur & dans ſes diſcours, & s'appliquoit à regler l'office & le chant eccleſiaſtique. Outre les ſoixante & deux Evêques, il y eut à ce concile ſept députez des Evêques abſens.

Quand ils furent tous aſſemblez dans l'Egliſe de ſainte Leocadie, le Roi Siſenand y entra avec quelques Seigneurs, & s'étant proſterné à terre devant les Evêques, il leur demanda avec larmes & gémiſſemens, de prier Dieu pour lui : puis il les exhorta à conſerver les droits de l'Egliſe & à corriger les abus. Ils firent ſoixante & quinze canons, dont le premier eſt une profeſſion de foi, où les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation ſont expliquez diſtinctement contre les principales hereſies. Il y eſt dit expreſſément, que le Saint-Eſprit procede du Pere & du Fils. La

négligence des Evêques à tenir des conciles, eſt
AN. 633. blâmée, comme la principale cauſe du relâche-
Can. 3. ment de la diſcipline ; & il eſt ordonné de les tenir au moins une fois l'année. S'il s'agit de la foi ou d'une affaire commune, le concile ſera general de toute l'Eſpagne & la Gaule : pour les affaires particulieres on tiendra les conciles en chaque province, au lieu deſigné par le metropolitain, le quinziéme des Calendes de Juin, c'eſt-à-dire vers la mi-Mai, quand la terre eſt couverte d'herbes.

XLVII. Forme des conciles.

La forme de tenir les conciles eſt preſcrite ici en détail ; ce qui ne ſe trouve point ailleurs, que je ſache, & il ne faut pas douter qu'elle ne vînt d'une tradition ancienne. A la premiere
c. 4. heure du jour, avant le lever du ſoleil, on fera ſortir tout le monde de l'Egliſe : & on en fermera les portes. Tous les portiers ſe tiendront à celle par où doivent entrer les Evêques ; qui entreront tous enſemble, & prendront ſéance ſuivant leur rang d'ordination. Après les Evêques on appellera les Prêtres, que quelque raiſon obligera de faire entrer : puis les Diacres avec le même choix. Les Evêques ſeront aſſis en rond, les Prêtres aſſis derriere eux, & les Diacres debout devant les Evêques. Puis entreront les laïques, que le concile en jugera dignes. On fera auſſi entrer les Notaires pour lire & écrire ce qui ſera neceſſaire : & l'on gardera les portes. Après que les Evêques auront été long-tems aſſis en ſilence & appliquez à Dieu, l'Archidiacre dira : Priez. Auſſi-tôt ils ſe proſterneront tous à terre, prieront long-tems en ſilence avec larmes & gémiſſemens, & un des plus anciens Evêques ſe levera pour faire tout haut une priere : les autres demeurant proſternez. Après qu'il aura fini l'oraiſon, & que tous auront répondu *Amen*, l'Archidiacre dira : Levez-vous. Tous ſe leveront,

ront, & les Evêques & les Prêtres s'aſſeoiront avec crainte de Dieu & modeſtie. AN. 633.

Tous garderont le ſilence : un diacre revêtu d'aube apportera au milieu de l'aſſemblée, le livre des canons, & lira ceux qui parlent de la tenuë des conciles. Puis l'Evêque metropolitain prendra la parole, & exhortera ceux qui auront quelque affaire, à la propoſer. Si quelqu'un forme quelque plainte, on ne paſſera point à une autre affaire, que la premiere ne ſoit expediée. Si quelqu'un de dehors, Prêtre, Clerc ou Laïque, veut s'adreſſer au concile, pour quelque affaire : il la déclarera à l'archidiacre de la metropole, qui la dénoncera au concile. Alors on permettra à la partie, d'entrer & de propoſer ſon affaire. Aucun Evêque ne ſortira de la ſeance avant l'heure de la finir : aucun ne quittera le concile, que tout ne ſoit terminé, afin de pouvoir ſouſcrire aux déciſions. Car on doit croire que Dieu eſt preſent au concile, quand les affaires eccleſiaſtiques ſe terminent ſans tumulte, avec application & tranquillité.

XLVIII. Canons ſur les titres. c. 2.

Le concile ordonne, qu'il n'y aura plus de diverſité pour les offices entre les Egliſes particulieres, de peur qu'il ne ſemble aux hommes groſſiers, que ce ſoit un ſchiſme. Donc, ajoûtent les Peres, nous obſerverons un même ordre de prier & de pſalmodier dans toute l'Eſpagne & la Gaule, une même forme pour la celebration des meſſes & les offices du ſoir & du matin. Car les anciens canons ont ordonné que chaque province garde le même uſage dans les prieres & l'adminiſtration des Sacremens. Saint Iſidore étoit l'ame de ce concile : & on voit par ſes œuvres combien il étoit inſtruit des offices eccleſiaſtiques : auſſi eſt-il regardé comme le principal auteur de l'ancienne liturgie d'Eſpagne, nommée depuis Moſarabique. Toutefois il témoigne lui-

Mabill. t. 1. liturg. Gall. c. 4. n. 8.

Iſid. ſcript. c. 41.

lui-même ; que ſaint Léandre ſon frere, y avoit
AN. 633. beaucoup travaillé.

Conc. Tol. Donc pour éviter en Eſpagne la diverſité de
c. 5. ceremonies, il eſt ordonné premierement, que trois mois avant l'Epiphanie, les metropolitains s'inſtruiront l'un l'autre du jour de la pâque, afin d'en avertir leurs comprovinciaux, & que
c. 6. tous la celebreront en même tems. En Eſpagne on donnera le baptême par une ſeule immerſion,
1. Epiſt. 41. Sup. lib. XXV. n. 12. ſuivant la déciſion de ſaint Gregoire, afin que l'on ne ſemble pas approuver la doctrine des Ariens, qui plongeoient trois fois : parce que la foi de la Trinité eſt aſſez marquée par les pa-
c. 7. roles. Les Egliſes ne demeureront point fermées le vendredi ſaint, mais on celebrera l'office, on inſtruira le peuple de la paſſion de Nôtre-Seigneur, & on l'exhortera à demander à haute voix, par-
c. 8. don de ſes pechez. On obſervera le jeûne ce jour-là, non-ſeulement juſques à none, mais juſques à ce que l'on ait fini l'office & les prieres de l'indulgence. C'étoit apparemment ce que nous ap-
c. 9. pellons l'abſoute. On obſervera par tout, même dans les Egliſes de Gaule, la benediction du cierge la veille de Pâque, pour honorer la ſainte nuit
c. 11. de la reſurrection. On ne chantera point Alleluïa tout le carême, parce que c'eſt un tems de triſteſſe & de penitence. On ne le chantera point
Infr. XXXVIII. n. 13. non plus le premier jour de Janvier, & on gardera l'abſtinence de chair : pour s'éloigner de la
c. 12. ſuperſtition des payens. A la Meſſe on dira les loüanges après l'Evangile, non après l'épître.
V. Mabill. 1. liturg c. 4. n. 12. & p. 443. Iſid. 1. eccl. off. c. 13. Par ces loüanges ou laudes, il faut entendre, ſuivant ſaint Iſidore, l'Alleluïa, qui ſe trouve encore après l'Evangile dans le Meſſel Moſarabique. On ne fera point de difficulté de chanter dans les Egliſes les hymnes compoſées par les
c. 13. Peres, comme par ſaint Hilaire & ſaint Ambroiſe : quoiqu'elles ne ſoient point de l'Ecriture ſainte,

non

non plus que les Meſſes & les autres prieres eccleſiaſtiques. Les dimanches & les fêtes de martyrs, AN. 633.
on chantera à la Meſſe l'hymne des trois enfans c. 14.
dans la fournaiſe. On ne la voit plus dans le Meſſel Moſarabique : mais on y voit encore *Gloria & honor Patri*, comme ordonne le concile de Tolede, & non pas ſimplement *Gloria Patri*, com- c. 15.
me nous le diſons. A la Meſſe on doit donner la c. 18.
benediction immediatement après l'oraiſon dominicale, & avant la communion, que les Prêtres & les Diacres recevront devant l'Autel, les autres Clercs dans le chœur, & le peuple hors du chœur. C'eſt-à-dire ; que l'on portoit à chacun la communion à ſa place, comme à Rome. La benediction, dont il eſt ici parlé, eſt la be- *Sup. liv.* *XXXVI. n.* 19.
nediction épiſcopale, encore pratiquée en pluſieurs Egliſes de France. Quelques Evêques d'Eſ- c. 19.
pagne ne diſoient l'oraiſon dominicale, que le c. 10.
dimanche. Le concile ordonne de la dire tous les jours, dans l'office public ou particulier, & en prouve l'obligation par l'autorité de ſaint Cyprien, de ſaint Hilaire & de ſaint Auguſtin. Il ordonne auſſi de lire publiquement à l'office depuis Pâques juſques à la Pentecôte le livre de c. 17.
l'Apocalypſe, que quelques-uns ne reconnoiſſoient pas encore pour canonique. Les diacres ne por- c. 40.
teront qu'un orarium ou étole, & non pas deux ; & il ne ſera orné ni d'or, ni d'aucunes couleurs. Ces ornemens l'ont enfin emporté, & l'étole qui n'étoit que de linge, n'eſt plus que d'étoſe. Les diacres la doivent porter ſur l'épaule gauche, afin d'avoir le côté droit libre pour le ſervice. Tous les clercs porteront la couronne d'une même c. 41.
façon, c'eſt-à-dire une couronne de cheveux avec la tête raſe au-deſſus. Au lieu que les lecteurs en Galice, portoient les cheveux longs comme les laïques, raſant ſeulement un petit rond au haut de la tête.

On renouvelle les regles des ordinations des
An. 633. Evêques, particulierement pour la liberté des
XLIX. élections, & on exprime toutes les irregularitez.
Autres canons. On ordonne aux Evêques, aux Prêtres & aux
c. 19. Diacres, d'avoir des Syncelles : c'eſt-à-dire des
c. 22. 23. perſonnes de vie exemplaire, qui couchent en
c. 24. même chambre. Les jeunes Clercs logeront enſemble en une chambre, ſous les yeux d'un ſage vieillard ; & s'ils ſont orfelins l'Evêque prendra ſoin non ſeulement de leurs biens, mais
c. 45. de leurs mœurs. Les Clercs qui auront pris les armes en une ſédition, ſeront dégradez & mis
c. 29. en penitence dans un monaſtere. On traitera de même ceux qui auront conſulté les magiciens, les aruſpices, les augures ou les autres devins.
c. 28. Un Evêque ou un Clerc dépoſé, même injuſtement, ne pourra rentrer dans ſes fonctions, qu'il ne reçoive les marques ſolemnellement comme à ſon ordination. C'eſt-à-dire pour l'Evêque l'orarium, l'anneau & le bâton paſtoral : pour le Prêtre, l'orarium & la chaſuble : pour le Diacre, l'orarium & l'aube : pour le Soûdiacre, la patene & le calice.

c. 31. Les Evêques n'accepteront la commiſſion d'examiner les criminels, qu'après qu'on leur aura promis par ſerment de leur faire grace, ſous peine de dépoſition, s'ils ont part à l'effuſion du ſang.
c. 32. Ils avertiront les Juges qui abuſent de leur pouvoir ; & s'ils ne ſe corrigent ils les dénonceront au Roi.

c. 50. Les Clercs qui ſe voudront faire Moines, n'en doivent pas être empêchez par les Evêques. Les
c. 51. Evêques ne doivent pas emploier les Moines à des travaux ſerviles pour leur profit, réduiſant les monaſteres preſque à des métairies. Ils ne doivent s'y attribuer que ce que les canons leur donnent ; d'exhorter les Moines à la vertu, établir les Abbez & les autres Officiers, & faire obſer-

obſerver la regle. Ceux qui ſe trouvant en péril, ont reçu la penitence, ſans confeſſer aucun crime particulier, mais en general ſe reconnoiſſant pecheurs : ceux-là pourront entrer dans le clergé. Mais non pas ceux qui en recevant la penitence auront confeſſé publiquement un peché mortel. Les penitens qui rentreront d'eux-mêmes dans l'état commun des laïques, ſeront remis en penitence par l'Evêque ; & s'ils la quittent encore ou refuſent d'y rentrer, ils ſeront traitez comme apoſtats, & anathématiſez publiquement. Il y avoit encore des veuves conſacrées à Dieu par une profeſſion publique, où elles changeoient d'habit en preſence de l'Evêque, ſans entrer en communauté. On les appelloit Sanctimoniales ou Religieuſes, & il ne leur étoit plus permis de ſe marier. AN. 633. c. 54. c. 55. c. 56.

L'Evêque ne peut affranchir les ſerfs de l'Egliſe, s'il ne lui donne d'ailleurs dequoi l'indemniſer de leur valeur : autrement ſon Succeſſeur les fera rentrer en ſervitude. Les affranchis des Egliſes lui demeurent toûjours attachez eux & leur poſterité, & obligez aux mêmes devoirs que les patrons ont accoûtumé de ſe réſerver ſur leurs affranchis. On peut prendre des ſerfs de l'Egliſe pour les ordonner Prêtres ou Diacres à la campagne : mais il faut les affranchir auparavant. Après leur mort tout leur bien reviendra à l'Egliſe : & ils ne pourront porter témoignage contre elle, non plus que les affranchis. L'Egliſe prendra la protection des affranchis des particuliers, qui les lui auront recommandez. On ne peut ordonner Clercs les affranchis, ſi leurs patrons ne leur remettent tous les devoirs. c. 67 68. 69. c. 70. 71. c. 74. c. 72. c. 73.

On ne contraindra point deſormais les Juifs à profeſſer la foi ; qui doit être embraſſée volontairement & par la ſeule perſuaſion : mais ceux c. 57.

qui ont été contraints à ſe faire Chrétiens du
An. 633. tems du Roi Siſebut : parce qu'ils ont déja reçu les ſacremens : ſavoir le baptême, l'onction du ſaint Chrême, le corps & le ſang de Nôtre-Seigneur, il faut les contraindre à garder la foi qu'ils ont reçuë par force, de peur qu'elle ne ſoit expoſée au mépris, & le nom de Dieu blaſphe-
c. 58. mé. Perſonne ni Clercs ni Laïques ne donnera protection aux Juifs contre les interêts de la foi, ſous peine d'excommunication. C'eſt qu'il y avoit même des Evêques, qui ſe laiſſoient cor-
c. 59. rompre par leurs preſens. Les Juifs apoſtats perdront les eſclaves qu'ils auront circoncis, &
c. 60. on les mettra en liberté. Tous les enfans des Juifs ſeront ſeparez de leurs parens & mis dans des monaſteres, ou avec des perſonnes de pieté : pour être inſtruits dans la Religion Chrétienne.

L. Fidélité au Prince.

Le dernier canon du concile de Tolede regarde l'obéïſſance dûë aux Princes, & pour le bien entendre, il faut ſavoir comment le Roi Siſenand étoit parvenu à la couronne. Siſebut étant mort
Fredeg. c. 73. en 621. eut pour Succeſſeur Recarede ſecond ſon fils, qui ne regna que trois mois. Après ſa mort les Goths élurent pour Roi Suintila, qui du commencement ſe fit aimer par de grandes actions. Car il acheva de chaſſer les Romains d'Eſpagne, & fut le premier qui la réünit toute entiere ſous
Iſid. chr. ſa domination. Mais en 625. ayant fait reconnoî-
co. 1. bib. tre Roi ſon fils Ricimer encore enfant ; il ſe
Lab p. 69. rendit odieux aux Grands, & l'un d'entre eux nommé Siſenand ſecouru par le Roi de France Dagobert, ſe fit reconnoître Roi des Goths en 631. Ainſi Suintila fut dépoſé après avoir regné dix ans. Siſenand voulant autoriſer ſa domination, fit faire ce dernier canon du concile de Tolede, & peut-être étoit-ce ſon principal motif pour aſſembler tant d'Evêques.

Ce

Ce canon déclame contre l'injuſtice des peuples qui violent le ſerment fait à leurs Rois, & attentent contre leur autorité & contre leur vie. Puis il ajoûte : Que perſonne donc n'uſurpe le roiaume ou n'excite des ſéditions : mais quand le Prince ſera mort, les Grands de toute la nation, avec les Evêques lui donneront un Succeſſeur. On voit ici que le roiaume des Goths étoit électif, & que les Evêques étoient appellez à l'élection. Enſuite de cette exhortation, le Concile prononce un anathême terrible contre quiconque oſera violer le ſerment fait au Roi. Il repete juſques à trois fois, & tout le peuple répond : Anathême Maranatha, & que ſon partage ſoit avec Judas Iſcarioth. Enſuite les Evêques prient le Roi Siſenand preſent, & ſes Succeſſeurs, d'obſerver la juſtice & la moderation, déclarant que ſi quelqu'un d'eux à l'avenir exerce une puiſſance tyrannique, il ſera anathematiſé par Jesus-Christ, & ſeparé de Dieu. Puis ils ajoûtent : Quant à Suintila, qui s'eſt lui-même privé du roiaume par la crainte de ſes crimes : nous déclarons de l'avis de la nation, que nous n'aurons jamais de ſocieté avec lui, ſa femme, ni ſes enfans ; que nous ne les éleverons à aucun honneur, & qu'ils perdront même leurs biens, excepté ce que la bonté du Roi leur en laiſſera. La même peine eſt prononcée contre Gela frere de Suintila. Tel eſt le quatriéme concile de Tolede : & c'eſt le premier que je ſache, où les Evêques entrent en part de ce qui regarde le gouvernement temporel. An. 633.

Digitized by Google

LIVRE TRENTE-HUITIÉME.

I. Commencemens de Mahomet.

CEpendant l'Orient étoit ravagé par les Arabes Muſulmans, ſectateurs de Mahomet; dont les progrès inouïs m'obligent à expliquer leur origine. Dans l'Hejas ou Arabie Petrée, qui borde la mer rouge, eſt la Meque, ville ancienne, où habitoit alors entre autres une tribu d'Arabes, nommez les Coraïſites ou Coriſiens, qui ſe prétendoient deſcendus d'Iſmaël par Cedar ſon fils aîné. De cette tribu étoit la famille d'Haſchem, de laquelle vint Mahomet, ou plûtôt Mahommed : car c'eſt ainſi que les Arabes prononcent ſon nom, qui ſignifié Deſiré. Il nâquit l'an d'Alexandre 882. ſuivant les Egyptiens : c'eſt-à-dire l'an de JESUS-CHRIST 568. Il perdit ſon pere Abdalla à l'âge de deux ans, & ſon ayeul Abdelmoutleb ne lui ayant rien laiſſé, il ſe trouva dans une grande pauvreté : mais Aboutalib, un de ſes oncles paternels, prit ſoin de ſon éducation. Il l'emploia au trafic, qui étoit l'occupation des habitans de la Meque, à cauſe de la ſterilité du païs; & à cette occaſion Mahomet voiagea fort jeune en Syrie juſques à Damas. Une riche veuve nommée Cadija le prit pour ſon facteur, & enſuite l'épouſa, quoiqu'il n'eût que vingt-huit ans & elle quarante; il ne laiſſa pas d'en avoir pluſieurs enfans, entre autres ſa fille Phatima.

Elmac. c. 1.

Abulfarag. Dyn. 9. p. 101.

A l'âge de quarante ans, & l'an de JESUS-CHRIST 608. Mahomet commença à ſe déclarer Prophete & inſpiré de Dieu pour rétablir la religion; & le perſuada premierement à ſa femme Cadija, puis à Zeïde ſon eſclave, à ſon couſin Ali fils d'Aboutalib, & à Aboubecre homme de grande reputation pour ſa vertu & ſes richeſ-

richeſſes. Il gagna encore cinq autres perſonnes, neuf en tout ; & quatre ans après il fit ouvertement le Prophete & prêcha ſa religion. Il ne prétendoit pas qu'elle fût nouvelle : mais il ſe vantoit de rétablir dans ſa pureté celle d'Abraham & d'Iſmaël, plus ancienne, diſoit-il, que celle des Juifs ou des Chrétiens. Voici l'abregé de ſa doctrine. Il n'y a qu'un Dieu ſouverainement parfait & créateur de l'univers. Il a envoié en divers tems des Prophetes pour inſtruire les hommes : ſavoir Noé, Abraham, Moïſe, & les autres, que les Juifs reconnoiſſent : auſquels il ajoûtoit quelques Arabes, ſuivant la tradition de ſon païs. Le plus grand de tous les Prophetes, ajoûtoit-il, a été JESUS fils de Marie, né d'elle quoique Vierge, par miracle. C'eſt le Meſſie, le Verbe, l'Eſprit de Dieu. Les Juifs le voulurent faire mourir par envie, mais Dieu le ſauva par miracle. Jean fils de Zacarie, les Apôtres de JESUS & les Martyrs, ſont auſſi des Saints. La Loi de Moïſe & l'Evangile, ſont des livres divins. Mais les hommes ont toûjours abuſé des graces de Dieu : les Juifs & les Chrétiens ont alteré la verité & corrompu les ſaintes Ecritures. C'eſt pourquoi Dieu m'a envoié pour inſtruire les Arabes par un homme de leur nation. Il faut donc renoncer à l'idolâtrie, n'adorer qu'un ſeul Dieu, ſans lui attribuer ni fils ni filles, ni perſonne, qui partage avec lui l'honneur qui lui eſt dû. Il faut reconnoître Mahomet pour ſon Prophete, croire la reſurrection, le jugement univerſel, l'enfer, où les méchans brûleront éternellement, & le paradis, qui eſt un jardin délicieux arroſé de pluſieurs fleuves, où les bons jouïront éternellement de toutes ſortes de plaiſirs, avec grand nombre de belles femmes. Mahomet ordonnoit de renoncer à l'idolâtrie, parce qu'elle regnoit encore dans ſon païs. Il défend d'attri-

buer à Dieu de fils égal à lui, pour exclure la doctrine de la Trinité; & il fait mention de filles, à cauſe de trois prétenduës déeſſes des Arabes idolâtres.

Quant aux pratiques exterieures de la religion, il ordonna la priere cinq fois le jour à certaines heures : & la pureté du corps, comme une diſpoſition neceſſaire à la priere. La purification conſiſte à ſe laver le viſage, les pieds & les mains; & quelquefois tout le corps : la circonciſion s'y rapporte. Mahomet ordonne encore l'Abſtinence du vin, du ſang, de la chair de porc; le jeûne du mois Arabe Ramadam, & la ſanctification du Vendredi entre les jours de la ſemaine. Il recommanda le pelerinage à la Meque, pour y viſiter le temple carré nommé Caaba, qui étoit dès-lors en grande veneration chez les Arabes : car ils diſoient que Dieu l'avoit choiſi pour y être adoré; & en attribuoient la fondation à Abraham : mais il étoit alors rempli d'idoles. On y gardoit une pierre noire, que Mahomet recommanda auſſi de reſpecter; & il ordonna que l'on ſe tournât toûjours vers ce temple, pour faire la priere, en quelque lieu que l'on fût. Il recommandoit particulierement l'aumône, & le paiement de la dixme. Il exhortoit à prendre les armes pour la défenſe de la religion, aſſurant le paradis à ceux qui mourroient en ces combats; & menaçant de l'enfer, ceux qui demeuroient cependant en repos dans leurs maiſons : ſi du moins ils ne contribuoient de leurs biens aux frais de la guerre. Il commandoit d'exterminer les idolâtres. & de faire mourir ceux qui renonçoient à ſa religion après l'avoir embraſſée. Sur toutes choſes, il prêchoit l'abandon à la volonté de Dieu, ſans reſerve & ſans crainte d'aucun peril : ſe fondant ſur la predeſtination, mal entenduë & regardée comme une deſtinée fatale. Du verbe *ſalama*, qui ſignifie ſe re-

reſigner ainſi à la volonté de Dieu, eſt venu le nom d'*Iſlam*, qui eſt le propre nom de la religion de Mahomet, & celui de *Moſlemin*, pour ſignifier ceux qui la profeſſent. Nous l'exprimons par celui de Muſulmans, & je les nommerai toûjours ainſi.

II. Alcoran.

Mahomet faiſoit écrire à meſure les inſtructions qu'il donnoit à ſes diſciples, & nommoit ces écrits d'un nom general *Al-corân*; c'eſt-à-dire la lecture : ou, comme nous dirions, l'écriture. Il diſoit que ces écrits lui étoient envoiez du ciel, par le miniſtere de l'Ange Gabriël, avec lequel il prétendoit avoir de frequentes conferences. On dit même qu'il tomboit du mal caduc; & que pour conſoler ſa femme Cadija, qui en étoit affligée, il lui perſuada que ſes convulſions étoient des extaſes, pendant leſquels il s'entretenoit avec l'Ange. Les diſcours de l'Alcoran ſont ſans raiſonnement, ſans ſuite & ſans liaiſon : mais ils ne ſont pas ſans deſſein. Ils tendent à autoriſer la prétenduë miſſion de Mahomet : en aſſurant avec une hardieſſe extrême, qu'il parle de la part de Dieu; & rapportant les exemples de Moïſe, des autres Prophetes, de Jesus-Christ même, qui ont toûjours trouvé de la reſiſtance de la part des hommes. Il raconte quantité d'hiſtoires de l'ancien & du nouveau Teſtament, mais preſque toutes alterées & mêlées des fables. Il y a des ignorances groſſieres : comme quand il confond Marie ſœur de Moïſe avec la Vierge Marie. Il y a des contradictions manifeſtes, & une infinité de redites. Cependant il donne de tems en tems des preceptes de morale : préſcrit des ceremonies de religion, ou des loix pour le commerce de la vie : mais le tout ſans aucun ordre. Quelquefois il fait ſon apologie, s'efforçant de répondre aux reproches qu'on lui faiſoit : quelquefois il encourage

Theoph. an. 21. Hera. l. p. 177.

rage les ſiens, abbatus par une défaite, ou par quelque autre accident : & par tout il répand de grands lieux communs, ſur la majeſté de Dieu, ſa puiſſance & ſa bonté : l'ingratitude des hommes, les peines & les récompenſes de l'autre vie, imitant autant qu'il peut, par un ſtile pompeux & figuré, l'éloquence ſublime des vrais Prophetes.

III. Etat des Arabes.

La doctrine qu'il enſeignoit & les pratiques qu'il propoſoit, n'étoient pas nouvelles à la plûpart des Arabes. Car encore qu'il y eût entre eux grand nombre d'idolâtres, il y avoit auſſi beaucoup de Juifs & de Chrétiens. Les Chrétiens étoient principalement aux extremitez de l'Arabie, vers la Syrie & la Perſe : & toutefois au milieu, dans la province de Nageran, il y avoit une Egliſe, & un ſiege épiſcopal, dont il a été parlé. Quelques Arabes étoient mages de religion : c'eſt-à-dire adorateurs du feu, ſuivant la doctrine des Perſes. Mais la plûpart étoient Sabiens, & adoroient les intelligences & les aſtres. Leur doctrine venoit des anciens Chaldéens, qui enſeignoient que l'on ne pouvoit s'approcher de Dieu, que par les eſprits : ni des eſprits, que par le moien des corps qu'ils habitoient, & qui étoient premierement les aſtres, puis les ſtatuës. Auſſi croioient-ils aux influences des corps celeſtes, à la vertu des Taliſmans & des enchantemens : & leur doctrine étoit la même dans le fond, que celle des nouveaux Platoniciens, que ſuivoit Julien l'apoſtat.

Sup. liv. XXXI. n. 60.

Sup. liv. XV. n. 46.

Mais de quelque religion que fuſſent les Arabes, ils étoient communément fort ignorans : particulierement dans l'Hejaz ou Arabie Petrée, païs peu frequenté des étrangers pour ſa ſterilité & la difficulté de naviger ſur la mer rouge. C'eſt la province où l'uſage des lettres étoit le plus nouveau ; du tems de Mahomet, il n'y avoit pas

pas long-tems que les Coriſiens l'avoient reçu ; & pour lui il ne ſavoit ni lire ni écrire. Avant que les Arabes euſſent l'uſage des lettres, ils ne conſervoient leurs genealogies & leurs hiſtoires, que par des vers, comme toutes les autres nations : mais ces traditions n'étant point fixées par l'écriture, étoient mêlées de quantité de fables. Outre leur poëſie ils avoient une eſpece d'éloquence, qui conſiſtoit en des penſées brillantes, des figures hardies, quelque choix de paroles & quelque cadence de periodes. Mais rien de ſolide ne ſoûtenoit ces diſcours, qui n'avoient ni ordre ni juſteſſe de raiſonnement. Cependant comme Mahomet excelloit en ce genre d'éloquence : ayant affaire à des gens auſſi ignorans que lui, il leur perſuada ce qu'il voulut. Car il parloit d'une maniere proportionnée à leurs idées & à leurs préjugez. Les Juifs & les Chrétiens leur prêchoient depuis long-tems l'unité de Dieu : les Sabiens mêmes reconnoiſſoient un premier être ſouverainement parfait. Pluſieurs d'entre les idolâtres croioient la reſurrection non ſeulement des hommes, mais des bêtes : & les faiſoient enterrer avec eux pour s'en ſervir en l'autre vie. La circonciſion, les ablutions frequentes, le pelerinage au temple de la Meque, étoient des traditions anciennes chez les Arabes. L'abſtinence du ſang étoit encore obſervée, non ſeulement par les Juifs, mais par les Chrétiens : dont pluſieurs s'abſtenoient auſſi du vin par pieté. D'ailleurs il eſt rare dans ce païs ſterile, où il faut l'apporter de loin, & la chaleur fait que l'eau y eſt plus d'uſage : enfin il eſt dangereux à des gens toûjours armez. On étoit accoûtumé à voir les Chrétiens prier ſept fois le jour & une partie de la nuit ; jeûner le carême, donner la dixme, & faire de grandes aumônes. Il ne reſtoit preſque plus, que d'abolir chez les Arabes l'idolâtrie, déja éteinte

Alcor. c. d'Araf. p. 189.

éteinte dans tout l'Empire Romain, & décriée par tout le monde.

IV. Hegire. Mahomet ne laiſſa pas de trouver une grande reſiſtance, principalement dans ceux de ſa tribu, c'eſt-à-dire les Coriſiens. On le traitoit d'inſenſé, de démoniaque & d'impoſteur; & ſur tout on lui demandoit des miracles, pour preuve de ſa miſſion. Il répondoit : Dieu vous a fait voir pluſieurs miracles, mais la plûpart d'entre vous ne les connoiſſent pas : les animaux qui marchent ſur la terre & les oiſeaux qui volent en l'air, ſont du nombre de ſes créatures. Et enſuite : Les miracles viennent de Dieu : les hommes ne ſavent pas le tems où il les fera paroître : quand ils verroient des miracles ils ne ſe convertiroient pas. Et ailleurs : ils on dit : Nous ne croirons pas au prophete, ſi nous ne voyons quelque miracle. Dis-leur : Je ne ſuis envoié, que pour prêcher la parole de Dieu. Il diſoit que Dieu avoit fait aſſez de miracles par Moïſe, par JESUS & par les autres Prophetes. Enfin il ſe jettoit dans ſes lieux communs, qu'il repetoit ſans ceſſe : de la puiſſance de Dieu, du jugement, de l'enfer & du paradis. Les Coriſiens, après s'être déclarez contre Mahomet, le proſcrivirent enfin, par un écrit affiché dans le temple de la Meque : défendant au reſte de leur tribu d'avoir aucun commerce avec les enfans d'Haſchem; c'étoit la branche de Mahomet, & de ſes trois oncles, qui ſoutenoient ſon parti. Sa doctrine avoit déja fait quelque progrès dans le reſte de l'Arabie : particulierement à Yatrib, ancienne ville de commerce, environ à ſoixante lieuës de la Meque, tirant vers l'Egypte & la Syrie. Mahomet reſolut donc de s'y établir; & après y avoir envoié devant ſes diſciples de la Meque, il s'y retira lui-même, pour ſe mettre à couvert de ſes ennemis. C'eſt cette re-

Alcor. t. des gratifie. p. 146. 158. t. de Jon. p. 235. c. du Tonnerre. p. 179. Edit. 1651. in 12.

retraite fameuſe, que les Muſulmans nomment l'Hegire, c'eſt-à-dire la perſecution, & depuis laquelle ils comptent leurs années. Elle commence le ſeiziéme de Juillet l'an 622. de JESUS-CHRIST. Ils nomment Yatrib la ville du Prophete *Medinat-al-nabi*, & elle eſt plus connuë ſous le nom ſimple de Medine.

Depuis cette retraite, le parti de Mahomet s'accrut merveilleuſement. Il défit en pluſieurs rencontres les Juifs & les Coriſiens : qui firent enfin treve avec lui la ſixiéme année de l'Hegire, qui eſt l'an 627. La même année les Muſulmans le reconnurent pour Seigneur, & en firent la ceremonie ſous un arbre. Car il ne prétendoit pas ſeulement leur enſeigner la religion : mais encore les gouverner, & être leur Legiſlateur & leur Prince, auſſi-bien que leur Prophete. Voici le ſommaire des loix qu'il leur donna, répanduës en divers endroits de l'Alcoran. Pour les mariages, il leur laiſſa, ſuivant leur ancienne coûtume, la pluralité des femmes : avec la liberté de les repudier & les reprendre pluſieurs fois : ſans compter les concubines eſclaves. Mahomet lui-même montroit l'exemple, & on lui donne au moins quinze femmes. Il abolit la coûtume barbare de quelques Arabes, qui faiſoient mourir leurs filles, & n'élevoient que les mâles. Il recommanda l'éducation des enfans & le ſoin des orfelins ; regla les ſucceſſions, ordonna d'écrire les contrats & d'y garder la bonne foi. Il fit pluſieurs loix, pour regler la diſcipline militaire & le partage du butin ; & la juſtice qu'il y obſervoit, lui attiroit ſans doute grand nombre de ſectateurs. Il ſe donna des officiers ; ſavoir trois Cadis ou Juges, pluſieurs Secretaires, un principal Huiſſier, & un Capitaine des Gardes. La huitiéme année de l'Hegire 629. de JESUS-CHRIST, les Coriſiens

riſiens ayant rompu la treve, Mahomet marcha contre eux avec une armée de dix mille Muſulmans ; entra dans la Meque ſans reſiſtance, & y fut reconnu de tous pour Prophete & pour Souverain. Il ſe contenta de faire mourir ſes plus grands ennemis : mais il fit toûjours ſa reſidence à Medine, & revint ſeulement à la Meque en pelerinage, la dixiéme année de l'Hegire. La même année & la ſuivante, s'éleverent en divers lieux de l'Arabie, deux autres Prophetes, Mouſeleïma & Aſoüad. Enfin l'onziéme année de l'Hegire 631. de JESUS-CHRIST, Mahomet mourut âgé de ſoixante & trois ans, après en avoir regné environ neuf : ne laiſſant de tant de femmes autres enfans, que Fatima femme d'Ali ſon couſin fils d'Aboutalib. Mahomet avoit conquis preſque toute l'Arabie, & étendu ſa domination à quatre cens lieuës de Medine, tant au levant qu'au midi.

V. Aboubecre & Omar, Califes.

Le même jour qu'il mourut les Muſulmans reconnurent pour ſon ſucceſſeur Aboubecre un de ſes premiers ſectateurs, & Pere d'Aïcha la plus cherie de ſes femmes. Il prit le titre de calife, c'eſt-à-dire vicaire ou lieutenant : ſe diſant le vicaire du prophete. Ce fut lui qui recueillit & fit écrire de ſuite en un ſeul volume l'Alcoran, que Mahomet avoit prononcé & fait écrire en divers tems & en divers lieux, ſelon les occaſions : ainſi il n'étoit qu'en des feuilles volantes & dans la memoire des Muſulmans, qui l'aprenoient par cœur. Aboubecre étoit âgé de plus de ſoixante ans, & n'en regna que deux. On loüoit particulierement ſon deſintereſſement & ſa juſtice. Tous les vendredis, qui ſont les jours de repos pour les Muſulmans, il leur diſtribuoit tout l'argent du treſor public ; ne prenant pour lui que trois dragmes d'argent par jour, qui font

font environ vingt-quatre ſous de nôtre monnoie. AN. 634.

Il y eut d'abord quelques revoltes à appaiſer, principalement de la part des prétendus prophetes Aſoüad & Mouſeleïma. Il en parut un troiſiéme nommé Talitia : mais ils furent tous défaits, & leurs partis diſſipez. Aboubecre, dans le peu de tems qu'il regna, ne laiſſa pas de faire de grandes conquêtes. Vers l'Irac, qui eſt l'ancienne Chaldée, il ſubjugua les Arabes ſujets des Perſes ; & vers la Syrie il attaqua les Arabes ſujets des Romains, qui en étant maltraitez ſe joignirent volontiers aux Muſulmans, & leur ſervirent de guides pour entrer au territoire de Gaze, l'an treiziéme de l'Hegire 634. de JESUS-CHRIST. Le gouverneur de Gaze, voiant ſa ville aſſiegée, demanda quelqu'un à qui il pût parler. Amrou, qui commandoit les Muſulmans, y alla lui-même. Le gouverneur lui dit : Pourquoi nous attaquez-vous ? Amrou répondit : Nous venons par ordre de nôtre Prince vous propoſer nôtre religion. Si vous l'embraſſez nous ſerons vos freres : ſinon : payez-nous tribut, & vous ſerez nos alliez : ſi vous ne faites ni l'un ni l'autre, il n'y aura entre nous que le glaive, & nous vous ferons la guerre, pour executer l'ordre de Dieu.

Theoph. an. 22.

Elmac. lib. 1. *c.* 2. *p.* 19.

Cependant Aboubecre mourut la même année treiziéme de l'Hegire 634. de JESUS-CHRIST, après avoir regné deux ans & quatre mois. Son ſucceſſeur & le ſecond calife après Mahomet, fut Omar, qui prit auſſi le titre d'*Emir-al-moumenin*, c'eſt-à-dire commandant des fidéles : & ces titres paſſerent à ſes ſucceſſeurs. Il obſerva exactement la juſtice, entre les ſiens, & ſuivit la coûtume d'Aboubecre, de leur diſtribuer tous les vendredis le fond du treſor : mais avec cette difference, qu'Aboubecre avoit égard à la qualité

té des perſonnes, & Omar conſideroit le beſoin:
An. 653. diſant que les biens de ce monde n'étoient donnez, que pour ſubvenir aux neceſſitez de la vie. Ces premiers califes, accoûtumez à leur ancienne pauvreté, menoient une vie ſimple & frugale. Omar regna dix ans, pendant leſquels les Muſulmans ruinerent l'empire des Perſes, & conquirent ſur les Romains la Syrie & l'Egypte.

La quatorziéme année de l'Hegire 535. de Jesus-Christ, ils prirent Damas, & s'établirent dans la Phenicie. L'Empereur Heraclius
Theoph. an. abandonna la Syrie, & ſe retira à C. P. où il
24. p. 280. fit même porter le précieux bois de la croix: voiant que Jeruſalem ſeroit bien-tôt priſe, com-
Bibl. PP. me elle fut en effet au bout de deux ans. Saint
to. 2. p. 564. Sophrone exhortoit ſon peuple à profiter de cette
B. calamité, pour ſe convertir: comme nous voions par un ſermon, qu'il fit en ce tems-là le jour de Noël, où il ſe plaint amerement, de ce que l'incurſion des barbares ne permet pas aux fidéles d'aller en ce ſaint jour à Bethléem, ſi proche de Jeruſalem, pour ſatisfaire à leur pieté.

VI. Lettre ſynodale de S. Sophrone.

Sitôt que ſaint Sophrone fut établi dans le ſiege de Jeruſalem, il aſſembla ſon concile, & écrivit une lettre ſynodale ſuivant la coûtume, pour rendre compte de ſa foi aux Evêques des
Conc. 6. act. 11. p. 852. D. Phot. cod. 231. p. 887. grands ſieges. Elle eſt adreſſée à Sergius Patriarche de C. P., & ſelon d'autres exemplaires au Pape Honorius; & on ne doute pas, qu'elle n'ait été envoiée à l'un & à l'autre. Elle eſt très-longue, & commence par les plaintes que fait ſaint Sophrone d'avoir été tiré de ſa retraite, pour
Conc. p. 856. D. être placé ſur un ſi grand ſiege. Puis il fait ſa confeſſion de foi, où il explique fort au long le myſtere de la Trinité: refutant les hereſies con-
p. 864. B. traires. Il en fait de même ſur l'Incarnation; & s'étend principalement à prouver l'unité de perſonne,

ſonne, contre Neſtorius; & la diſtinction des natures, contre Eutychez; puis il ajoûte : De là vient, que le même JESUS-CHRIST operoit réellement ce qui convenoit à l'une & à l'autre ſubſtance; ce qu'il n'auroit pas fait, s'il n'avoit eu qu'une nature. *p. 869. D.* Enſuite : Comme en JESUS-CHRIST chaque nature conſerve ſa proprieté, ainſi chacune opere ce qui lui eſt propre. *p. 872. A.* Et encore : Nous ſavons que chacune des deux natures a ſon operation réelle, naturelle & convenable. *Ibid. E.* Et encore : C'eſt pourquoi nous ne diſons point, qu'elles aient une ſeule operation réelle, naturelle & indiſtincte, pour ne les pas reduire à une ſeule ſubſtance & une ſeule nature, ſuivant l'erreur des Acephales. Car on ne connoît les natures que par les operations. *p. 873. B.*

Pour rendre plus ſenſible la diſtinction des operations, il les rapporte en détail. Premierement les operations humaines. JESUS-CHRIST naît comme nous, il eſt nourri de lait, il croît, il paſſe par les differens âges, juſques à ce qu'il ſoit homme parfait. Il ſouffre la faim, la ſoif, la fatigue des voiages : marchant comme les autres hommes, & paſſant d'un lieu en un autre. Car il étoit veritablement homme, avec un corps borné & déterminé à une certaine figure. Ainſi étant enfant, il étoit porté entre les bras de la Vierge ſa mere, & repoſoit ſur ſon ſein. Ainſi quand il étoit las, il s'aſſeïoit; & dormoit, quand il en avoit beſoin. Il ſentoit même la douleur, quand on le frappoit, quand on le flagelloit, quand on lui perçoit les pieds & les mains ſur la croix. Il donnoit quand il vouloit à la nature humaine, l'occaſion de faire ou de ſouffrir ce qui lui eſt propre : de peur que ſon incarnation ne parût une imagination & un vain ſpectacle. Car aucune de ces actions, *Ibid. E.* *p. 876.*

ou

ou de ces ſouffrances n'étoit involontaire ; quoiqu'elle fût humaine & naturelle : Dieu nous garde d'une penſée ſi déteſtable. C'étoit un Dieu, qui vouloit bien ſouffrir ainſi par ſa chair, pour nous ſauver & nous meriter l'impaſſibilité. Il étoit revêtu d'un corps paſſible, mortel & corruptible, ſujet à nos paſſions naturelles & innocentes; & il lui permettoit d'agir & de ſouffrir ſelon ſa nature, juſques à ſa reſurrection : où il s'affranchit de tout ce qui eſt en nous de corruptible, pour nous en délivrer nous-mêmes. Comme il s'étoit fait homme volontairement, auſſi c'étoit volontairement qu'il ſouffroit : non pas comme nous involontairement, par neceſſité & par une eſpece de tyrannie ; mais quand & autant qu'il vouloit.

Id. p. 880. *C.*

p. 876. *E.* Quant aux operations divines : c'eſt premierement ſa conception miraculeuſe : le treſſaillement de ſaint Jean dans le ſein de ſa mere : la naiſſance de JESUS, pendant laquelle & après laquelle ſa ſainte Mere eſt demeurée vierge comme devant. Les Bergers inſtruits par une voix celeſte, les Mages attirez par l'étoile, leurs preſens, leur adoration. D'avoir ſçu les lettres ſans les avoir appriſes. L'eau changée en vin : la guériſon des malades, des aveugles, des paralytiques, des lépreux ; tous les autres miracles, qui bien qu'executez par le corps, ſont des preuves de la nature divine. Saint Sophrone ajoûte, qu'il y a en JESUS-CHRIST des operations d'un moïen ordre, tout enſemble divines & humaines ; & c'eſt à ce genre, qu'il rapporte l'operation Theandrique de S. Denis, qui étoit le fort des Monothelites. Car on ne conteſtoit déja plus l'autorité des livres attribuez à S. Denis Areopagite, inconnus cent ans auparavant.

p. 880. *A.*

Sup. liv. XXXII. n. 33.

p. 881. *B.* *p.* 884. *E.* Saint Sophrone condamne enſuite les erreurs d'Origene : puis il déclare, qu'il reçoit les cinq

cinq conciles generaux de Nicée, de C. P., d'Epheſe, de Calcedoine, & le ſecond de C. P. Il reçoit tous les écrits de ſaint Cyrille, & la lettre de ſaint Leon, comme les déciſions de ſaint Pierre & de ſaint Marc. Il anathématiſe tous les heretiques, dont il rapporte les noms depuis Simon le magicien juſques à ceux de ſon tems, entre leſquels il nomme deux Origenes, le ſecond ſurnommé Adamantius : & il joint Magnus à Apollinaire. Entre les derniers il nomme Jaques le Syrien, que l'on croit être le chef des Jacobites ; & enſuite Athanaſe le Syrien, que l'on croit être leur Patriarche, que l'Empereur Heraclius trouva à Hieraple, comme j'ai dit. Il lui joint un certain Anaſtaſe, & tous ceux qu'ils ont engagez à une fauſſe condeſcendance : ce qui peut s'entendre de Cyrus, de Sergius & de l'Empereur même. Toutefois ſaint Sophrone ſoûtient ſa doctrine à la correction de Sergius, à qui il écrit, & ſe recommande à ſes prieres. Puis il ajoûte : Priez auſſi pour nos Empereurs, c'eſt Heraclius, & ſon fils ; afin que Dieu leur donne la victoire ſur tous les barbares, mais principalement, qu'il abaiſſe l'orgueil des Sarraſins ; qui pour nos pechez viennent de s'élever contre nous inopinément, & ravagent tout avec une cruauté feroce & une audace impie.

p. 888. C. *Phot. cod. 231. p. 887.* *Conc. p. 890. C.* *Sup. liv. XXXVIII. n. 40.* *p. 896. B.* *p. 897. B.*

VII. Seconde lettre du Pape Honorius.

Cette lettre n'empêcha pas que le Pape Honorius ne perſiſtât dans ſa premiere reſolution, d'impoſer ſilence aux deux parties. Il écrivit donc à Cyrus patriarche d'Alexandrie : qu'il falloit rejetter la nouvelle invention de ce terme, d'une ou de deux operations : & ne point obſcurcir la doctrine de l'Egliſe, par les nuages de ces diſputes : mais bannir de l'explication de la Foi, ces mots nouvellement introduits. Il écrivit auſſi une ſeconde lettre à Sergius de C. P., où

Conc. 6. act. 14. p. 968. D.

où il diſoit : Ceux qui parlent ainſi, ne s'imaginent-ils pas, que ſuivant que l'on attribuë à JESUS-CHRIST une ou deux natures, on reconnoît auſſi une ou deux opérations ? Ce qui eſt très-impertinent à penſer ou à dire. Il ajoûtoit : J'ai cru vous le devoir déclarer, pour vous montrer la conformité de ma foi avec la vôtre : afin que nous ſoions animez d'un même eſprit. Nous avons auſſi écrit à nos freres Cyrus & Sophrone, qu'ils n'inſiſtent point ſur ce nouveau terme d'une ou de deux volontez : mais qu'ils diſent avec nous, que c'eſt un ſeul JESUS-CHRIST, qui en deux natures opere ce qui eſt divin & ce qui eſt humain. Nous avons même inſtruit ceux que Sophrone nous a envoiez, de ne point parler à l'avenir de deux operations, & ils ont promis très-expreſſément, qu'il le feroit, pourvû que Cyrus s'abſtint auſſi de parler d'une operation. Telle eſt la ſeconde lettre d'Honorius à Sergius, où il ſe déclare entierement d'accord avec lui ; & traite également l'expreſſion de deux operations & d'une ſeule de nouveautez ſcandaleuſes. Quant à la promeſſe des envoiez de ſaint Sophrone, il ne paroît pas qu'ils euſſent le pouvoir de la faire ; & il eſt certain qu'elle n'eut aucun effet.

p. 969 C.

VIII. Saint Sophrone envoie à Rome.

Au contraire ſaint Sophrone continua à s'oppoſer aux Monothelites, & recueillit en deux volumes ſix cens paſſages des Peres, pour les convaincre, & tâcher à les ramener. Mais il ne fit que les aigrir & attirer leurs calomnies. C'eſt pourquoi voiant le mal gagner toûjours, il crut devoir envoier à Rome ; & prenant Etienne Evêque de Dore, le premier de ſes ſuffragans, il le mena au calvaire, & lui dit : Vous rendrez compte à celui qui a été crucifié en ce ſaint lieu, quand il viendra juger les vivans & les morts, ſi vous negligez le peril où la foi ſe trouve. Faites

Suppl. Steph. to. 6. Conc. p. 104. C.

tés donc ce que je ne puis faire en perſonne, à cauſe de l'incurſion des Sarraſins. Allez promptement de cette extremité de la terre, vous preſenter au ſiege apoſtolique, où ſont les fondemens de la ſainte Doctrine : faites connoître aux ſaints perſonnages qui y ſont, tout ce qui ſe paſſe ici ; & ne ceſſez point de les prier, juſques à ce qu'ils jugent cette nouvelle doctrine, & la condamnent canoniquement. Etienne effraié de cette conjuration, & preſſé par les prieres de la plûpart des Evêques & des peuples catholiques d'Orient ; ſe mit auſſi-tôt en chemin. Mais les Monothelites l'ayant appris lui ſuſciterent de grandes traverſes ; & envoierent des ordres en divers lieux, pour le prendre & le renvoier chargé de chaînes. Toutefois il évita ces perils & arriva à Rome : peut-être après la mort du Pape Honorius. AN. 636.

IX. Omar prend Jeruſalem.

Saint Sophrone mourut le premier, peu de tems après la priſe de Jeruſalem par les Muſulmans, qui arriva l'an 636. Elle avoit ſoûtenu le ſiege pendant deux ans, & ſe rendit enfin par compoſition au calife Omar, preſent en perſonne. Il entra dans la ſainte cité, vêtu comme par devotion d'un cilice craſſeux tiſſu de poil de chameau ; & s'étant fait montrer la place du temple de Salomon, il commença lui-même à en porter les immondices, dont elle étoit pleine, & reſolut d'y bâtir un lieu de priere pour ceux de ſa ſecte. Saint Sophrone crut voir alors, ſuivant la prophetie de Daniel, l'abomination de la deſolation dans le lieu ſaint. Le calife donna à Jeruſalem une lettre de ſauvegarde en ces termes : Au nom de Dieu clement & miſericordieux. De par Omar fils de Hittab, ſûreté eſt accordée au peuple de la ville d'Elia ; tant pour leurs perſonnes, que pour leurs enfans, leurs femmes, leurs biens, & pour toutes leurs Egli-

Theoph. an. 26. p. 281.

Elmac. lib. 1. c. 3. p. 28.

ſes ; elles ne ſeront ni abbattuës, ni fermées.

AN. 636. Omar alla auſſi à Bethléem, & fit ſa priere dans la grote de la nativité. Cependant les Muſulmans s'étendoient à droit & à gauche en Syrie & en Egypte. Quelques années après Omar fit bâtir une moſquée à Jeruſalem à la place du temple de Salomon : mais l'édifice ne pouvoit ſe ſoûtenir. Il en demanda la cauſe, & les Juifs lui dirent : Ce bâtiment tombera toûjours, ſi vous n'ôtez la croix, qui eſt ſur le mont des olives. La croix étant ôtée le bâtiment demeura ferme ; & ce fut une raiſon aux ennemis de JESUS-CHRIST, pour abattre pluſieurs autres croix.

Theoph. an. 25. 26

Theoph. p. 284.

X. Cinquiéme concile de Tolede.

L'an 636. Ere 674. fut tenu en Eſpagne le cinquiéme concile de Tolede. C'étoit la premiere année du Roi Cinthila, qui avoit ſuccedé à ſon frere Siſenand ; & qui aſſiſta au concile avec les principaux ſeigneurs de ſa cour. On y fit neuf canons, qui preſque tous regardent ſa ſûreté & l'affermiſſement de ſa puiſſance. On recommanda l'execution du concile precedent, qui eſt nommé grand & univerſel : & on ordonne que ſon decret, touchant la ſûreté du Prince, ſera lû en tous les conciles d'Eſpagne. Il eſt dit que la poſterité du Roi Cinthila ſera cherie & honorée, ſans que perſonne oſe attenter à ſes biens. C'eſt que le roiaume étant élective, les enfans du Roi mort étoient ſouvent maltraitez par le ſucceſſeur. Il eſt auſſi défendu de revoquer les donations du prédeceſſeur. Défenſe à tout autre qu'aux nobles Goths, d'aſpirer à la couronne. Défenſe pendant la vie du Roi, de rechercher ſuperſtitieuſement qui ſera ſon ſucceſſeur : ou de le charger de malédictions. Toutes ces défenſes ſont ſous peine d'anathême : mais il eſt permis au Roi de faire grace. Le Roi Cinthila confirma tous les decrets de ce concile, par un édit du dernier de Juin de la même année.

Co. 5. p. 1735.

c. 2.

Sup. liv. XXXVII n 56.

c. 7.

c. 2.

c. 6.

c. 3.

c. 4.

c. 9.

c. 8.

Co

Ce concile étoit de toute l'Eſpagne, comme il paroît par les ſuſcriptions des Evêques au nombre de vingt-deux, avec deux députez d'abſens. Le premier eſt Eugene Archevêque de Tolede, ſucceſſeur de ſaint Juſte, avec lequel il avoit été diſciple de ſaint Hellade, & élevé dès l'enfance dans le monaſtere. Mais ſaint Hellade l'en tira, quand il fut fait Evêque, & le forma dans la vie clericale. La gravité de ſes mœurs paroiſſoit dans ſa démarche : il avoit beaucoup d'eſprit & étoit ſavant dans l'aſtronomie. Il gouverna l'Egliſe de Tolede environ onze ans.

An. 636. p. 1739. Sup. liv. XXXVII. n. 45. Ildef. Ill. c. 12.

XI. Mort de ſaint Iſidore de Seville.

Saint Iſidore de Seville mourut cette même année 636. après avoir gouverné ſon Egliſe pendant près de quarante ans. Se voiant près de ſa fin, il redoubla tellement ſes aumônes, que pendant environ ſix mois, on voioit une foule de pauvres chez lui depuis le matin juſques au ſoir. Sentant augmenter ſon mal, il fit venir deux Evêques, Jean & Eparchius : apparemment l'Evêque d'Italique, qui ſouſcrit au ſixiéme concile de Tolede. Saint Iſidore ſortit de ſon logis, pour aller à l'Egliſe de ſaint Vincent, ſuivi d'une grande multitude de Clercs, de Religieux & de peuple, qui jettoient des cris capables de fendre les cœurs. Etant arrivé dans l'Egliſe, il ſe tint au milieu du chœur, devant le baluſtre de l'autel, & fit retirer les femmes plus loin. Un des Evêques mit ſur lui le cilice, un autre la cendre, puis étendant les mains au ciel il fit tout haut ſa priere, pour demander le pardon de ſes pechez. Enſuite il reçut de la main des Evêques le Corps & le Sang de Nôtre-Seigneur ; puis il ſe recommanda aux prieres de tous les aſſiſtans, leur demanda pardon, remit les obligations à ſes debiteurs, recommanda à tous la charité reciproque, & fit diſtribuer aux pauvres ce qui lui reſtoit d'argent. C'étoit le ſamedi ſaint : & étant retourné

Redempt. ap. Boll. to. 9 p. 349. & init. Iſid.

à ſon logis, il mourut en paix quatre jours après,
An. 636. le dix-neuviéme de la lune Ere 674. c'eſt-à-dire
Martyr. R. l'an 636. le jeudi quatriéme d'Avril : jour auquel
4. April. l'Egliſe honore ſa memoire.

Braulion Evêque de Saragoce, nous a laiſſé l'Eloge de ſaint Iſidore, où il dit : Je croi que Dieu l'a ſuſcité dans ces derniers tems, pour relever l'Eſpagne tombée en décadence, rétablir les monumens des anciens, & nous preſerver d'être entierement gâtez par la ruſticité. En effet ſaint Iſidore laiſſa grand nombre d'écrits, qui ne ſont gueres que des extraits des anciens, & montrent plus d'érudition & de travail, que d'invention & de choix. Le plus grand ouvrage & le plus fameux, eſt celui des origines ou étymologies, compoſé à la priere du même Braulion, qui le diviſa en vingt livres ; car ſaint Iſidore l'avoit laiſſé imparfait. Il traite preſque de tous les arts & de toutes les ſciences : commençant par la grammaire & les autres arts liberaux : & conſiſte en courtes définitions, accompagnées d'étymologies, qui ne ſont pas toûjours heureuſes. Mais on y apprend le vrai ſens de pluſieurs mots Grecs & Latins, dont la tradition étoit encore vivante.

L'ouvrage le plus utile, par rapport à la diſcipline, eſt celui des offices eccleſiaſtiques. Il décrit toutes les heures & toutes les parties de l'office, qui ſont les mêmes qu'aujourd'hui : & attribuë les hymnes à ſaint Hilaire & à ſaint Ambroi-
1. off. c. 15. ſe. Il marque ainſi l'ordre des oraiſons de la Meſſe. La premiere eſt pour avertir le peuple & l'exciter à prier. La ſeconde eſt une invocation, afin que Dieu reçoive favorablement les prieres & l'oblation des fidéles. La troiſiéme eſt pour ceux qui offrent, & pour les trépaſſez, afin qu'ils obtiennent le pardon par ce ſacrifice. La quatriéme pour le baiſer de paix & de charité, afin que tous

étant

étant reconciliez, s'uniſſent par le Sacrement du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. La cinquiéme nous prépare à ſanctifier l'oblation, en invitant les créatures terreſtres & les troupes celeſtes des Anges à louër Dieu. C'eſt ce que nous appellons la préface. Saint Iſidore continuë : La ſixiéme eſt la confirmation de l'offrande ſanctifiée par le Saint-Eſprit. La derniere eſt l'oraiſon dominicale. Après ces ſept oraiſons du ſacrifice, il met le ſymbole de Nicée, puis la benediction du peuple. *c.* 16. 17.

XII. Liturgie d'Eſpagne.

Toutes ces prieres ſe trouvent encore & en même ordre dans la Meſſe Moſarabique, qui eſt l'ancienne liturgie d'Eſpagne, dont ſaint Iſidore eſt reconnu pour le principal auteur. Elle commence comme la nôtre par l'Introïte, avec quelques verſets du pſeaume, puis *Gloria in excelſis* hors l'Avent & le Carême, & la premiere oraiſon. Enſuite une prophetie ou lecture de l'ancien Teſtament : un graduel, puis l'épître & l'évangile : enſuite duquel on chante Alleluia. Alors ſe fait l'offrande, que le Prêtre accompagne de quelques prieres ſemblables aux nôtres : puis on chante l'offertoire, qu'ils nomment Sacrifice ; & juſques-là c'eſt la Meſſe des catecumenes. Le Prêtre ayant lavé ſes mains, & dit tout bas l'oraiſon ſecrete, ſaluë le peuple, & dit tout haut l'oraiſon qui s'appelle proprement Meſſe : comme étant le commencement de la Meſſe des Fidéles ; & qui eſt la premiere des ſept marquées par ſaint Iſidore : C'eſt une exhortation au peuple, pour celebrer ſaintement la fête : après laquelle le peuple dit trois fois *Agios*, c'eſt-à-dire Saint, en Grec. Dans la ſeconde oraiſon le Prêtre demande à Dieu, que ſans avoir égard à nos pechez, il reçoive favorablement nos prieres : puis il ajoûte : Nos Evêques, ſavoir le Pape de Rome & les autres, preſentent à Dieu leur

Mabill. 1. *liturg. Gal. c.* 2. *p* 10. *Bona* 1. *liturg. c.* 11.

offrande pour eux, pour leur clergé & leur peuple. Tous les Prêtres, les Diacres, les Clercs & le peuple offrent auſſi, faiſant memoire des ſaints Apôtres & Martyrs. Alors on recite leurs noms tout haut. Le Prêtre ajoûte, & pour les ames des défunts Hilaire, Athanaſe, Martin, Ambroiſe, Auguſtin, Fulgence, Leandre, Iſidore; auſquels on a joint les noms de pluſieurs autres Evêques de Tolede. On croit que cet uſage de nommer les ſaints Evêques avec le commun des Fidéles trépaſſez, vient de ce que dans les premiers tems, on n'invoquoit publiquement que les Martyrs.

Bona rr. liturg. c. 14. n. 4.

Suit la troiſiéme oraiſon nommée *Après les noms*, en laquelle le Prêtre prie pour les vivans & pour les morts. La quatriéme eſt l'oraiſon pour la paix: par laquelle le Prêtre exhorte les aſſiſtans à une union parfaite, & auſſi-tôt ils ſe donnent le ſaint baiſer. Enſuite le Prêtre dit: J'entrerai à l'autel de Dieu; & étendant les mains jointes, il prononce à haute voix la cinquiéme oraiſon, nommée Illation, qui répond à nôtre préface, & contient ſommairement le myſtere ou l'hiſtoire de la fête: à la fin on dit *Sanctus*, comme parmi nous. Enſuite le Prêtre étant incliné, dit la priere de la conſecration, que nous appellons le canon; & dont ſaint Iſidore ne parle point, peut-être parce qu'elle ſe prononce bas. Elle eſt differente à la plûpart des Meſſes, & quelquefois plus courte que la preface. Suit la ſixiéme oraiſon, nommée *Poſtpridie*: où le Prêtre demande la ſanctification de l'hoſtie, & de ceux qui devoient y participer. Ce n'eſt pas qu'elle ne ſoit déja ſanctifiée par les paroles de la conſecration: mais toutes ces prieres ne font qu'un; c'eſt pourquoi les diverſes liturgies mettent celle-ci devant ou après, comme j'ai déja marqué.

Sup. liv. XXXI. n. 36.

Enſuite

Enſuite le Prêtre dit l'antienne pour la fraction de l'hoſtie ; & la tenant ſur le calice pour la montrer au peuple, il dit : Diſons de bouche ce que nous croions de cœur. Alors le chœur chante le Symbole de Nicée, ou plûtôt de C. P. Cependant le Prêtre rompt l'hoſtie en neuf particules, qu'il arrange ſur la patene en forme de croix. Elles ont toutes leurs noms ; ſavoir, corporation ou incarnation, nativité, circonciſion, apparition, paſſion, mort, reſurrection, gloire, regne. Enſuite le Prêtre fait memoire des vivans, & dit le *Pater*, mais à la plûpart des demandes le peuple répond : Amen. Puis il met dans le calice la particule nommée regne, en diſant : les choſes ſaintes aux Saints, & marquant comme nous la conjonction du corps & du ſang. Auſſi-tôt il donne la benediction ſemblable à nos benedictions épiſcopales des jours ſolemnels. Puis il prend la particule nommée gloire, & la tenant ſur le calice, il fait memoire des défunts. Il conſume cette particule, puis toutes les autres, & le precieux Sang. On chante la communion, le Prêtre dit l'oraiſon que nous appellons poſt-communion, le Diacre congedie le peuple. Telle eſt la Meſſe Moſarabique, qui ne ſe dit plus, qu'en une chapelle de l'Egliſe de Tolede.

XIII. Diſcipline de ce ſiecle.

Le livre des offices de ſaint Iſidore contient encore d'autres points remarquables de diſcipline, entre autres ceux-ci. Par toute l'Egliſe on reçoit l'Euchariſtie à jeun ; & le vin y doit être mêlé d'eau. Ceux qui ſont mort à la grace par le peché, doivent faire penitence, avant que de s'en approcher, les autres ne doivent pas s'en éloigner long-tems : mais les mariez doivent garder la continence, quelques jours avant que de communier. Par toute l'Egliſe on offre le ſacrifice pour les morts : ce qui fait croire

1. *off.* c. 18.

c. 24. 25. &c. que c'eſt une tradition apoſtolique. Les fêtes de l'Egliſe ſont tous les Dimanches, Noël, l'Epiphanie, le Dimanche des Rameaux, le Jeudi, le Vendredi & le Samedi ſaint, Pâque, l'Aſcenſion, la Pentecôte : les fêtes des Apôtres & des c. 35. Martyrs, la dédicace des Egliſes. Ces fêtes ont été ſagement inſtituées, afin que les Fidéles s'aſſemblant ſouvent, s'excitent à la foi & ſe ré- c. 34. jouïſſent ſaintement. Nous celebrons les fêtes des Martyrs, pour nous exciter à les imiter, & nous recommander à leurs prieres : mais nous ne les honorons point du culte de latrie, qui ne convient qu'à Dieu : c'eſt pourquoi nous ne leur offrons point le ſacrifice. Nous leur rendons des honneurs de charité, non de ſervitude.

c. 36. Les jeûnes de l'Egliſe, ſont le carême, qui *Sup. liv. XX. n.* eſt la dixme de l'année, les jeûnes de la Pente- côte & du ſeptiéme mois : c'eſt-à-dire les qua- c. 37. 38. tre tems. Saint Iſidore ne parle point de ceux de Decembre, qui toutefois étoient en uſage dès le tems de ſaint Leon. Mais il en marque deux que nous ne pratiquons plus, le premier jour c. 39. 40. de Novembre & le premier de Janvier. Celui- *Sup. liv. XXXVII. n. 47.* ci pour abolir les ſuperſtitions des Païens, qui en l'honneur de Janus faiſoient des feſtins, des danſes & des déguiſemens, comme des maſcarades. Il marque auſſi, que le jeune du vendre- c. 42. di étoit univerſel ; & que la plûpart y joignoient le ſamedi, comme nous faiſons : aiant réduit c. 43. ce jeûne en abſtinence. Enfin il obſerve que les uſages des Egliſes ſont differens, & que chacun ſe doit conformer à celle où il ſe rencontre.

Lib. II. c. 4. Il tient que la tonſure clericale vient des Apôtres, & qu'ils l'avoient priſe des Nazaréens. Il dit qu'elle eſt en forme de couronne, pour marquer le roiaume & le ſacerdoce unis dans l'Egliſe.

ſe. Il marque, qu'en ordonnant l'Evêque on lui donne le bâton & l'anneau. Il parle des Cor- AN. 638.
évêques, comme étant encore en uſage, pour c. 5.
être les Vicaires des Evêques à la campagne; & c. 6.
dit, qu'ils ont le pouvoir d'établir des Lecteurs,
des Soûdiacres & des Exorciſtes. Les pénitens laiſ- c. 16.
ſent croître leur barbe & leurs cheveux, ſe proſternent ſur un cilice, & ſe couvrent de cendre. Les Prêtres & les Diacres ne font penitence, que devant Dieu, les autres la font publiquement en preſence de l'Evêque. On ne fait point de difficulté de donner la penitence à la fin de la vie : mais il eſt rare qu'on ſe convertiſſe ſi tard, & il ne s'y faut pas fier. Les competens ſont ceux qui demandent le baptême : diſtinguez des
ſimples catécumenes. C'eſt ce qui paroît de plus c. 21.
remarquable dans les œuvres de ſaint Iſidore de Seville.

XIV. Sixiéme concile de Tolede.

Honorat ſon ſucceſſeur, ſouſcrivit au ſixiéme concile de Tolede, tenu dix-huit mois après le cinquiéme; ſavoir le neuviéme de Janvier 638. Ere 676. la ſeconde année du Roi Cinthila, qui avoit convoqué ce concile. On y ordonne, avec ſon conſentement & celui des grands, qu'à l'avenir aucun Roi ne montera ſur le trône, qu'il ne promette de conſerver la Foi Catholique. Si le Roi viole ſon ſerment, qu'il ſoit anathême & condamné au feu éternel : avec les Evêques & tous les autres, qui participeront à ſon peché. Pluſieurs autres ordonnances de ce concile, s'étendent, ſur le temporel. Quiconque aura eu c. 12.
recours aux ennemis; étant reduit ſous l'obéiſſance du Roi, ſera excommunié & enfermé, pour faire une longue penitence. On repete les c. 18.
défenſes d'attenter à la vie du prince, ou de conjurer contre lui, & pluſieurs autres decrets ſemblables du concile précedent. Mais ces canons, c. 19.
& les vœux pour le Roi Cinthila, ſont moins

To. 5. p. 17. 50.

des preuves de l'affection des Evêques, que de
An. 638. la crainte qu'avoit le Roi, & de la fragilité de ſa puiſſance.

c. 7. Ceux qui après avoir reçu la penitence publique, la quittent & réprennent l'habit ſeculier, ſeront arrêtez par l'Evêque, ſoûmis malgré eux aux loix de la penitence, & enfermez dans des monaſteres. Si l'exécution en eſt difficile, à cauſe de quelque force majeure, ils ſeront excommuniez ſuivant les anciens canons, juſques à ce qu'ils rentrent dans leur état. C'eſt la premiere foi, que je trouve de ces penitences forcées : car les anciens canons, comme marque celui-ci, ſe contentoient d'excommunier les pecheurs ſcandaleux, qui ne demandoient pas la penitence, ou
c. 9. qui l'abandonnoient après l'avoir commencée. Les affranchis des Egliſes renouvelleront leur déclaration à toutes les mutations d'Evêques. Leurs
c. 10. enfans ſeront inſtruits & élevez par les Evêques ; & leur rendront les ſervices convenables, ſans préjudice de leur liberté. A ce concile de Tolede aſſiſterent quarante-deux Evêques d'Eſpagne & de Gaule, & cinq députez d'abſens. Les quatre premiers Evêques ſont Silva de Narbone, Julien de Bragues, Eugene de Tolede & Honorat de Seville.

XV. Mort de Dagobert. Clovis II. Roi.

Mabill. to. 3. *Analect. p.* 514. *Id. Diplom. p.* 99. 626.

En France le Roi Dagobert étant tombé malade au village d'Epinay ſur la Seine, ſe fit porter à l'Egliſe de ſaint Denis, qu'il avoit ornée & enrichie, pour s'attirer la protection du ſaint Martyr. Il n'en eſt pas toutefois le fondateur, puiſque l'Egliſe & le monaſtere ſubſiſtoit dès l'an 627. avant qu'il regnât en Neuſtrie. Il orna l'Egliſe d'or & de pierreries, y fit pluſieurs riches offrandes, augmenta les bâtimens du monaſtere, & lui donna quantité de terres en divers lieux. Il y établit même la pſalmodie continuelle, à l'exemple du monaſtere d'Agaune. Le Roi Dago-

Dagobert mourut le dix-huitiéme de Janvier l'an 638. ſeiziéme de ſon regne, à compter depuis l'an 622. que ſon pere lui donna le roiaume d'Auſtraſie. Il fut enterré à ſaint Denis ; & à ſon exemple la plûpart des Rois ſes ſucceſſeurs. Il laiſſa deux fils, Sigibert III. qu'il avoit établi Roi d'Auſtraſie, dès l'an 632. & Clovis II. âgé ſeulement de quatre ans, qui regna en Neuſtrie & en Bourgogne, ſous la conduite de ſa mere la Reine Nantilde, & d'Ega maire du palais. AN. 638.

XVI. Loix barbares.

Le Roi Dagobert avoit fait recueillir & rediger plus correctement les loix de tous les peuples barbares de ſon obéïſſance ; c'eſt-à-dire des Francs, tant Saliens que Ripuariens, des Bavarois & des Allemans : c'étoient les peuples qui habitoient vers le haut Rhin. Les Bourguignons avoient auſſi leurs loix redigées dès l'an 501. par leur Roi Gondebaut. La loi Salique l'avoit été par Childebert & Clotaire premier, qui en avoit ôté ce qui reſſentoit le paganiſme. Theodoric leur frere fit écrire celles des Ripuariens, des Allemans & des Bavarois, avec des corrections ſemblables. Je marquerai les articles de ces loix, qui regardent la religion. *Præf. leg. Ripuar.* *Præf. leg. Sal.*

La loi Salique reprime ainſi les ſacrileges : Si quelqu'un brûle une Egliſe conſacrée, ou dans laquelle repoſent des Reliques : ou s'il a dépouillé l'Autel, ou emporté quelque choſe de l'Egliſe, il paiera deux cens ſous d'or ; outre la reſtitution du capital & l'interêt, pour la demeure. Pour avoir tué un Soudiacre, trois cens ſous : pour un Diacre, quatre cens : pour un Prêtre, ſix cens : pour un Evêque, neuf cens. La loi des Ripuariens ordonne à peu près les mêmes compoſitions, pour les meurtres des Clercs majeurs : mais pour les moindres Clercs, la compoſition eſt reglée ſuivant leur naiſſance, comme des autres libres ou ſerfs. En cet article les *tit. 58.* *c. 38. art. 6. 7. &c.* *art. 5.*

ſerfs de l'Egliſe ſont nommez Eccleſiaſtiques, comme en pluſieurs autres lieux, dans ces loix
c. 60. barbares. La même loi regle au long les droits des affranchis nommez Tabulaires, parce qu'en leur donnant la liberté dans l'Egliſe, on en écrivoit l'acte dans des tables, dont l'Archidiacre étoit chargé. Ils étoient eux & toute leur race, ſous la protection de l'Egliſe, qui leur ſuccedoit au dé-
IV. conc. Tol. c. 70. 71 faut d'enfans. Il eſt ſouvent parlé de ces affranchis de l'Egliſe dans les conciles d'Eſpagne du même tems.
VI. conc. c. 9. 10. *Alam. tit.* 1. La loi des Allemans & celle des Bavarois ſont aſſez ſemblables. Il eſt permis à un homme li-
Bajuar. tit. 1. bre de donner ſes biens ou ſa perſonne à l'Egliſe, par un acte qu'il mettra ſur l'autel; & ſi ſon heritier, même ſon fils, veut conteſter la donation, il n'y ſera pas reçu. Ce dernier point n'eſt pas conforme aux maximes de ſaint Augu-
Serm. 356. ſtin. Le droit des aſyles eſt donné aux Egliſes,
n. 5. *ſup. liv. XXIV. n.* 39. 40. en faveur des coupables ou des ſerfs: dont toutefois les Prêtres ſont reſponſables, s'ils les laiſ-
Alam. 3. ſent fuïr. L'aſyle délivre de la peine de mort:
Baju. 7. mais celui qui le viole eſt condamné à une amende envers l'Egliſe, outre celle du Prince.
Alam. 4. 5. Les autres ſacrileges ſont auſſi punis par des
Baju. 4. 5. amendes envers l'Egliſe, hors le dédommagement de la patrie. Pour les meurtres des Soû-
Baju. tit. 8. diacres, des Clercs inferieurs ou des Moines, la compoſition eſt double de celle de leurs parens.
tit. 9. Pour un Diacre, deux cens ſous d'or: pour un Prêtre, trois cens; & ſoixante ſous d'or d'amende envers le public. Mais ſi quelqu'un tuë un Evêque, on lui fera une tunique de plomb ſuivant ſa taille, & il en paiera le poids en or, ou la valeur ſur ſes biens: s'ils ne ſuffiſent pas il ſe livrera, lui, ſa femme & ſes enfans au ſervice de l'Egliſe. Cette peine eſt de la loi des Bavarois. Celle des Allemans punit le meurtre

de

de l'Evêque, comme celui du Duc ou Gouverneur de la province : c'eſt-à-dire de mort ou de compoſition arbitraire. Car en ces loix barbares, on ne puniſſoit de mort que le crime d'état ; pour tous les autres, on ſe contentoit des compoſitions ou amendes pecuniaires. Celui qui entre armé dans la cour de l'Evêque ou du curé, eſt condamné à dix-huit ſols d'or, & au double, s'il entre dans la maiſon. On peut juger par ces loix, que les Evêques & les Clercs n'étoient encore gueres en ſûreté chez ces peuples : car nous ne voions rien de ſemblable dans les loix Romaines. L'obſervation du Dimanche eſt recommandée, ſous peine de punition corporelle, pour les ſerfs, & pour les libres, ſous peine après trois corrections, d'être reduits en ſervitude. Les mariages entre parens ſont défendus, juſques aux couſins germains, ſous peine de confiſcation des biens ; & pour les plus pauvres, de perte de la liberté. On voit dans ces mêmes loix, de quelles redevances étoient chargez les ſerfs de l'Egliſe. Ils rendoient une partie des fruits, ordinairement la dixme, & travailloient par corvée, la moitié de la ſemaine ; trois jours pour l'Egliſe, trois pour eux. Outre les ſerfs, l'Egliſe avoit des ſujets libres nommez Colons : qui devoient certain tribut ou certain travail, quand ils étoient commandez.

AN. 638. *Alam.* *tit.* 12. *tit.* 24. *tit.* 10. 11. *tit.* 38. *Baj. tit.* 6. *c.* 4. *c.* 1. *tit.* 1. *c.* 13. *Alam. tit.* 22.

Le Pape Honorius mourut la même année que le Roi Dagobert ; c'eſt-à-dire en 638. après avoir tenu le ſaint Siege douze ans & près de cinq mois. Il fit en trois ordinations, au mois de Decembre, trente-un Prêtres & douze Diacres, outre quatre-vingts-un Evêques pour divers lieux. Il renouvella les vaſes ſacrez de ſaint Pierre, y fit de grandes réparations, & à pluſieurs autres Egliſes ; & en bâtit pluſieurs de fonds en comble. L'argent qu'il donna à ces Egliſes, & dont le

XVII. Mort du Pape Honorius. *Anaſt.*

Digitized by Google

le poids eſt marqué, monte à plus de trois mille
AN. 638. livres Romaines.

Suo. liv. XXXIII. n. 54. Ce Pape réünit à l'Egliſe, Aquilée & toute l'Iſtrie, ſeparée par le ſchiſme des trois chapitres depuis ſoixante & dix ans, à remonter juſques au Pape Pelage; & l'on peut rapporter à cette réünion, une lettre à tous les Evêques de la Venetie & de l'Iſtrie, pour ordonner Evêque de Grade Primigenius, Soûdiacre regionaire de l'Egliſe Romaine, à la place de Fortunat ſchiſmatique & deſerteur, qui avoit paſſé chez les païens; c'eſt-à-dire apparemment les Sclaves. Honorius fut enterré à ſaint Pierre, le douziéme d'Octobre 638. & le ſaint Siege vaqua plus de dix-huit mois.

ap. Baron. an. 638. n. 6. 7. Honor. epiſt. 2. to. 5. conc. p. 1681. E.

Paul. lib. IV. c. 45. La même année 638. mourut Ariovalde Roi des Lombards, après avoir regné douze ans. Son ſucceſſeur fut Rotharis brave & juſticier, mais Arien : ainſi preſque toutes les villes de ſon roiaume avoient deux Evêques, un Catholique & un heretique. A Pavie, qui étoit la capitale, l'Evêque Arien nommé Anaſtaſe, reſidoit à l'Egliſe de ſaint Euſebe, & y avoit un batiſtere : mais il ſe convertit & gouverna depuis les Catholiques. Ce fut le Roi Rotharis : qui redigea par écrit les loix des Lombards, ſoixante & dix-ſept ans après leur entrée en Italie.

XVIII. Egliſe d'Angleterre.

Beda. III. hiſt. c. 5. Le Pape Honorius avoit envoié en Angleterre ſaint Birin, qui promettoit d'aller dans le fond du païs, où perſonne n'avoit encore prêché l'Evangile. Pour cet effet, il fut ordonné Evêque par Aſterius Evêque de Genes : mais étant arrivé en Bretagne chez les Geviſſes ou Saxons occidentaux, & les trouvant tous païens, il crut inutile d'aller chercher plus loin d'autres infidéles. Il convertit le Roi nommé Cinegiſle, & après l'avoir inſtruit, le baptiſa avec ſon peuple. Oſoüald Roi de Northumbre ſe trouva preſent,

&

& leva des fonts le Roi, dont enſuite il épouſa la fille. Les deux Rois donnerent à ſaint Birin la ville de Dorcinque aujourd'hui Dorceſtre, pour y mettre ſon ſiege épiſcopal. Il y bâtit & dédia pluſieurs Egliſes ; & y mourut après avoir par ſes travaux converti beaucoup de peuples. De ſon tems Meidulfe pieux & ſavant ſolitaire, fonda le monaſtere fameux de Malmesbury. AN. 638.

Oſoüald Roi de Northumbre, étoit neveu du ſaint Roi Edoüin. Mais il ne lui ſucceda pas immediatement. D'abord le roiaume fut partagé entre deux Rois, qui après avoir reçu le baptême retomberent dans l'idolatrie. Ils regnerent peu, & furent défaits & tuez l'un & l'autre par Cedualla Roi des Bretons. Oſoüald frere d'un de ces Rois, vengea ſa mort, & avec une petite armée défit les troupes immenſes de Cedualla, qui fut tué lui-même. On attribua cette victoire à la pieté du Roi Oſoüald. Car pour ſe preparer au combat, il planta une croix, & fit crier par toute l'armée : Mettons-nous à genoux, & prions Dieu tous enſemble, qu'il nous défende contre ce ſuperbe ennemi, puiſqu'il connoît la juſtice de cette guerre. Ce lieu fut depuis nommé le champ celeſte : il s'y fit pluſieurs miracles ; & l'on coupoit de petits brins de cette croix, que l'on mettoit dans de l'eau, pour guerir les hommes ou les beſtiaux. *Ibid. c. 6.* *Sup. liv. XXXVII. n. 44.* *c. 1.* *c. 2.*

Sitôt que le Roi Oſoüald fut établi dans ſon roiaume, il ſongea à rendre Chrétien tout ſon peuple, & pour cet effet, il envoia aux anciens des Ecoſſois ; c'eſt-à-dire des Irlandois, chez leſquels il avoit reçu le baptême, demandant un Evêque pour inſtruire les Anglois ſes ſujets. On lui envoia d'abord un homme auſtere, qui aiant prêché quelque tems ſans fruit ; revint en ſon païs, & dit dans l'aſſemblée des anciens, qu'il n'avoit pû rien faire, parce qu'on l'avoit en- *c. 3.* *c. 5.*

envoié à des barbares d'un eſprit dur & indomptable. On tint conſeil là-deſſus, avec un grand déſir de procurer le ſalut à cette nation. Un des aſſiſtans nommé Aïdan, dit au Prêtre qui avoit été envoié : Il me ſemble, mon frere, que vous avez été plus dur qu'il ne falloit à ce peuple groſſier ; & que vous n'avez pas commencé ſuivant la doctrine de l'Apôtre, par leur donner le lait d'une inſtruction douce, juſques à ce qu'ils fuſſent capables de preceptes plus parfaits. Tous les aſſiſtans tournerent les yeux ſur Aïdan, & après avoir bien examiné ſes paroles, ils reſolurent de l'envoier, pour l'inſtruction de ces peuples comme excellent en diſcretion, qui eſt la mere des vertus.

1. Cor. III. 2.

XIX. Saint Aïdan Evêque.

Ces Ecoſſois, à qui le Roi Oſoüald s'adreſſa, étoient les moines de l'île de Hi, & du monaſtere fondé par ſaint Colomb ou Colomban l'ancien, dans le ſiecle precedent. Segene Prêtre en étoit alors Abbé, & ce fut lui qui envoia ſaint Aïdan au Roi Oſoüald avec quelques autres moines, après l'avoir fait ordonner Evêque. Il obtint du Roi pour ſon ſiege épiſcopal Lindisfarne peninſule, que le flux de la mer reduiſoit en île deux fois le jour. On la nomma depuis l'île ſainte, & elle eſt à quatre milles de Varvic en Ecoſſe. Le ſaint Evêque commença donc à prêcher, & établir cette nouvelle Egliſe : mais comme il ne ſavoit pas bien l'Anglois, le Roi, qui dans le long ſéjour de ſon exil, avoit appris parfaitement la langue des Irlandois, lui ſervoit ſouvent d'interprete, avec ſes capitaines & ſes officiers : ce qui donnoit au peuple un agréable ſpectacle. Depuis ce tems pluſieurs Irlandois venoient de jour en jour prêcher la foi avec un grand zele, dans les provinces de l'obéïſſance du Roi Oſoüald ; & ceux qui étoient Prêtres adminiſtroient le baptême. On bâtiſſoit des Egliſes en divers lieux ;

Sup. liv. XXXI. n. 14.

Beda III. c. 5. c. 3.

&

& le Roi donnoit liberalement des terres, pour fonder des monaſteres : où les jeunes Anglois apprenoient les lettres & la diſcipline reguliere. Car ces miſſionnaires Irlandois étoient moines pour la plûpart, auſſi-bien que ſaint Aïdan leur Evêque.

Il pratiquoit le premier ce qu'il enſeignoit. *c. 5.* Détaché de tous les biens de ce monde, ſitôt que les Rois ou les riches lui avoient donné quelque choſe ; il ſe plaiſoit à le diſtribuer aux pauvres qu'il rencontroit. Il alloit ordinairement à pied, non ſeulement dans les villes, mais par la campagne ; & s'arrêtoit chez ceux qu'il rencontroit, pauvres ou riches, pour les inviter à recevoir le baptême, s'ils étoient infideles : ou s'ils étoient Chrétiens, pour les fortifier dans la foi & les exciter à l'aumône & aux bonnes œuvres. Il vouloit que tous ceux qui l'accompagnoient, clercs ou laïques, s'appliquaſſent tous les jours à lire l'écriture, & à apprendre les pſeaumes. Si le Roi l'invitoit à manger, ce qui étoit rare, il entroit avec un ou deux clercs ; & après avoir pris un peu de nourriture, il ſe hâtoit de ſortir, pour vaquer avec les ſiens à la lecture ou à la priere. A ſon exemple les perſonnes pieuſes de l'un & de l'autre ſexe, prirent la coûtume de jeûner toute l'année les mercredis & les vendredis juſques à none. Ni le reſpect ni la crainte n'empêchoit ſaint Aïdan de reprendre avec vigueur les perſonnes puiſſantes : & quand il les recevoit chez lui, il ne leur faiſoit point de preſent en argent, mais ſeulement en vivres, & s'ils lui donnoient de l'argent il en rachetoit des captifs. Pluſieurs de ceux qu'il avoit ainſi délivrez, furent ſes diſciples, & il en éleva quelques-uns juſques à l'épiſcopat. Il y avoit un point, dans lequel le zele de ſaint Aïdan n'étoit pas aſſez éclairé. C'eſt que ſuivant la tradition des Hibernois

nois ſeptentrionaux, il celebroit la pâque le quatorziéme de la lune, pourvû que ce fût un dimanche.

AN. 640.

c. 6. Oſoüald étoit le plus puiſſant Roi de Bretagne, commandant aux quatre nations qui habitoient cette île, & qui parloient chacune leur langue. Bretons, Pictes, Eſcoſſois & Anglois: toutefois il profita ſi bien des inſtructions de ſaint Aïdan, qu'il devint humble, doux aux pauvres & aux étrangers, & très-liberal. Un jour de Pâque, comme il étoit à table avec le ſaint Evêque, & qu'ils alloient étendre la main pour benir le pain: l'officier chargé de recevoir les pauvres, entra tout-d'un-coup, & lui dit, qu'il en étoit venu de tous côtez une grande multitude, qui étoient aſſis dans les ruës attendant ſon aumône. Oſoüald commanda auſſi-tôt, qu'on leur portât un plat d'argent, que l'on avoit ſervi devant lui; & qu'on le mît en pieces pour leur diſtribuer.

XX. Severin Pape. Puis Jean IV.

Anaſt. in Hon. & Sever.

Après la mort du Pape Honorius, les Evêques des Eſcoſſois d'Irlande écrivirent au Pape Severin ſon ſucceſſeur; qui fut ordonné le vingt-neuviéme de Mai 640. après que le ſaint Siege eut vaqué un an, ſept mois & dix-ſept jours. Severin étoit fils d'Avienus, & avoit été élû quelque tems avant ſa conſecration. Pendant cet intervalle, le palais épiſcopal de Latran fut pillé par les officiers de l'Empereur. Car Maurice cartulaire, de concert avec quelques méchans, excita les ſoldats Romains, en diſant: A quoi ſert que le Pape Honorius ait amaſſé de ſi grandes ſommes d'argent: retenant même ce que l'Empereur a envoié pour vôtre paie, à diverſes fois? Animez par ce diſcours, ils vinrent tous en armes au palais de Latran; mais ils ne purent y entrer, par la réſiſtance de ceux qui étoient avec Severin. Ce que voiant Maurice, il y fit demeurer

rer ſes troupes pendant trois jours : au bout deſquels il entra avec les Juges, qui étoient de ſon conſeil, & ils ſéellerent tout le veſtiaire & le tréſor de l'évêché ; compoſé de ce que les Empereurs, les patrices & les conſuls avoient laiſſé à ſaint Pierre, pour être emploié à la nourriture des pauvres, & à la redemption des captifs. AN. 640.

Enſuite Maurice écrivit au patrice Iſaac exarque de Ravenne : lui rendant compte de ce qu'il avoit fait, & l'avertiſſant qu'il pouvoit ſans peril ſe rendre maître de toutes ces richeſſes. Sur cet avis Iſaac vint à Rome ; & d'abord, afin de ne point trouver de reſiſtance dans le clergé, il en éloigna les chefs, & les envoia en exil, ſeparez en differentes villes. Quelques jours après il entra dans le palais de Latran, & y demeura huit jours, juſques à ce qu'il en eut enlevé tout le treſor : dont il envoia une partie à C. P. à l'Empereur. Enſuite Severin fut ordonné Pape, & Iſaac s'en retourna à Ravenne.

Severin ne gouverna l'Egliſe Romaine, que deux mois & quatre jours ; & dans ce peu de tems, il ſe fit eſtimer pour ſa vertu, ſa douceur extrême, ſon amour pour les pauvres & le clergé ; à qui il fit une diſtribution entiere, & des preſens. Il renouvella de moſaïque l'abſide de ſaint Pierre, qui étoit ruinée ; & ordonna quatre Evêques pour diverſes Egliſes. Il fut enterré à ſaint Pierre, le ſecond jour d'Août, la même année 640. & le ſaint Siege vaqua pendant quatre mois & vingt-neuf jours : après leſquels on ordonna Pape Jean IV. le dernier jour de Decembre. Il étoit de Dalmatie fils de Venance ſcolaſtique ; & tint le ſaint Siege un an, neuf mois & quelques jours. *Anaſt. in fo.*

Entre ſon élection & ſon ſacre, le clergé de Rome fit réponſe à la lettre des Ecoſſois d'Irlande, *Beda* 11. *hiſt* c. 19.

lande, adreſſée au Pape Severin. Cette réponſe
An. 640. porte les noms d'Hilaire Archiprêtre & Lieutenant du ſaint Siege apoſtolique, de Jean Diacre & élû Evêque, de Jean Primicier & Lieutenant du ſaint Siege, & de Jean conſeiller du ſaint Siege. On voit ici ceux qui avoient la principale autorité pendant la vacance, qui ſont les chefs des trois ordres du clergé, l'Archiprêtre, l'Archidiacre, & le Primicier, pour les Clercs inferieurs. Le clergé de Rome reprend les Ecoſſois, de ce que quelques-uns d'entre eux obſervoient la Pâque le quatorziéme de la Lune avec les Juifs; & de ce que l'hereſie de Pelage ſe renouvelloit chez eux. Car quelques-uns ſoûtenoient, que l'homme pouvoit être ſans peché par ſa propre volonté, & par la grace de Dieu : ce qu'il refute, en ce qu'il n'y a que JESUS-CHRIST ſeul exempt de peché : tous les autres ont du moins le peché originel.

XXI. Ecthese d'Heraclius.

Le Pape Jean ayant aſſemblé un concile, condamna l'hereſie des Monothelites, que l'Empereur Heraclius vouloit appuier par ſon Ecthese. C'étoit un édit, que Sergius Patriarche de C. P. avoit compoſé, ſous le nom de l'Empereur l'an 639. indiction douziéme. On la nomma en grec *Ecthesis*; c'eſt-à-dire expoſition, comme n'étant qu'une explication de la Foi Catholique, à l'occaſion de la diſpute, touchant une ou deux operations en JESUS-CHRIST. Elle commence par une confeſſion de foi ſur la Trinité, qui ne contient rien que d'orthodoxe. Elle s'explique enſuite ſur l'Incarnation, marquant nettement la diſtinction des deux natures, & inſiſtant ſur l'unité de perſonne; d'où l'auteur conclut : Nous attribuons toutes les operations de JESUS-CHRIST divines & humaines, au Verbe incarné, & ne permettons aucunement de dire ou d'enſeigner une ou deux operations : mais

Theoph. an 20. *p.* 75. *C. Conc. Later. ſecr.* 1. *to.* 6 *conc. p.* 83. *E.*

Ibid. ſe.r. 3. *p.* 195.

p. 198. *E*

mais plûtôt, ſuivant la doctrine des conciles œcumeniques, nous diſons que c'eſt un ſeul & même JESUS-CHRIST, qui opere les choſes divines & humaines, & que les unes & les autres operations procedent du même Verbe incarné, ſans diviſion ni confuſion. Car l'expreſſion d'une ſeule operation, quoiqu'elle ait été emploiée par quelques-uns des Peres, paroît étrange à certaines perſonnes, qui craignent qu'on ne s'en ſerve pour détruire les deux natures unies en JESUS-CHRIST. De même le terme de deux operations ſcandaliſe pluſieurs perſonnes, comme n'ayant été emploié par aucun des principaux Docteurs de l'Egliſe; & parce qu'il s'enſuit, qu'il faut reconnoître en JESUS-CHRIST deux volontez contraires: comme ſi le Verbe avoit voulu l'accompliſſement de la paſſion, & que ſon humanité s'y fût oppoſée: enſorte que l'on admît deux perſonnes voulant des choſes contraires: ce qui eſt impie, & éloigné de la Doctrine Chrétienne. Car ſi l'infame Neſtorius, quoique diviſant l'incarnation, & introduiſant deux Fils, n'a oſé dire qu'ils euſſent deux volontez, & au contraire a reconnu une même volonté dans les deux perſonnes qu'il imaginoit: comment les Catholiques, qui reconnoiſſent un ſeul JESUS-CHRIST, peuvent-ils admettre en lui deux volontez, & même contraires? C'eſt pourquoi, ſuivant en tout les ſaints Peres, nous confeſſons une ſeule volonté en JESUS-CHRIST, & croyons que ſa chair, animée d'une ame raiſonnable n'a jamais fait aucun mouvement naturel ſeparément & d'elle-même contraire à l'eſprit du Verbe, qui lui étoit uni ſelon l'hypoſtaſe. Telle eſt la fameuſe ecthеſe d'Heraclius: où, quoiqu'il défende d'abord de dire une ni deux operations, il ſoûtient enſuite expreſſément une

ſeule

ſeule volonté : qui eſt l'hereſie formelle des Monothelites.

XXII. Ecthese reçûë par Sergius & par Cyrus.

Le Patriarche Sergius, qui étoit le veritable auteur de l'Ecthese, ne manqua pas de la confirmer, dans un concile, qu'il tint à C. P. Il la fit lire par Etienne Prêtre, ſyncelle & garde des chartes : puis il demanda l'avis au Concile, qui répondit : L'ecthese de nôtre grand & ſage Empereur, qui vient d'être luë, eſt vraîment conforme à la doctrine des Apôtres. Ce ſont les dogmes des Peres, les remparts de l'Egliſe, le ſoûtien de la Foi orthodoxe. C'eſt ce que diſent les Symboles de cinq Conciles. C'eſt ainſi que nous croyons. Sergius donna auſſi ſon approbation ſolemnelle, & ajoûta : Si quelqu'un au mépris des défenſes de l'Empereur, de ce ſaint Concile, oſe enſeigner ou avancer une ou deux volontez en JESUS-CHRIST : s'il eſt Evêque, Prêtre ou Clerc, nous ordonnons qu'il ſoit interdit de toute fonction du ſacerdoce ou du miniſtere : s'il eſt Moine ou Laïque, nous le ſeparons de la communion du corps & du ſang de JESUS-CHRIST, juſques à ce qu'il rentre dans ſon devoir.

Conc. Later. ſe. 3. p. 102. E.

p. 103. C.

L'ecthese fut auſſi envoiée au Pape Severin, & à Cyrus Patriarche d'Alexandrie : comme il paroît par la lettre de ce dernier à Sergius de C. P. qui commençoit ainſi : Comme j'étois prêt d'envoier mes réponſes à C. P. Euſtathe maître de la milice eſt arrivé, & m'a apporté vos lettres, contenant la copie de l'expoſition de la foi, faite ſi à propos & ſi prudemment, par nôtre très-pieux Empereur, & envoiée à Iſaac très-excellent Patrice & Exarque d'Italie : comme devant être approuvée par nôtre très-ſaint frere Severin, qui doit, Dieu aidant, être ordonné à Rome. Je l'ai luë avec ſoin, non pas une ou deux fois, mais pluſieurs; & cette lectu-

Ibid. p. 107. B.

re

re m'a réjouï, & ceux qui étoient avec moi, voyant une explication qui brille comme le ſoleil, & enſeigne nettement la pureté de nôtre foi. J'ai rendu graces à Dieu, qui nous a donné un conducteur ſi ſage. Plaiſe à celui qui l'a rendu tel dans les choſes ſpirituelles, de lui donner la force contre ſes ennemis; afin que nous puiſſions dire : il nous a délivrez trois fois : ſavoir de la puiſſance du tyran, c'eſt Phocas, de l'orgueil des Perſes, & de l'inſolence des Sarrazins. Au reſte vous ſavez que je tiens vôtre doctrine, que je m'y conforme entierement: & par conſéquent, que j'embraſſe avec joye l'expoſition de l'Empereur. Soit que le Pape Severin reçût l'ecthese, ſoit qu'il fût déja mort quand elle arriva à Rome : il eſt certain qu'elle ne fut jamais approuvée par le ſaint Siege; mais au contraire condamnée & anathématiſée; particulierement par le Pape Jean IV. Le patriarche Sergius ne ſurvêcut gueres à la publication de l'ecthese : car il mourut la même année 639. indiction douziéme, après avoir tenu près de trente ans le ſiege de C. P. L'Empereur Heraclius lui fit donner pour Succeſſeur Pyrrus, Prêtre & Moine de Chryſopolis près de Calcedoine, déja lié avec Sergius d'une étroite familiarité. L'Empereur lui-même le nommoit ſon frere, parce qu'il avoit levé des fonts ſa ſœur. Si-tôt que Pyrrus fut Patriarche, il ne manqua pas d'approuver l'ecthese d'Heraclius. Il tint pour cet effet un Concile à la hâte, & ſans obſerver les formalitez neceſſaires : où après avoir donné de grandes loüanges à l'Empereur, il ordonna que l'ecthese ſeroit ſouſcrite par tous les Evêques, tant preſens, qu'abſens, ſous peine d'excommunication.

Conc. Later. ſecr. 3. p. 210. B.

Diſput. Max. cum Pyr. p. 195. Conc. Later. ſecr. 3. p. 206.

XXIII. Conquêtes des Muſulmans.

Les vœux de Cyrus contre les Muſulmans, ne furent pas exaucez, & jamais ils ne pouſſerent

Theolp. an. rent leurs conquêtes avec plus de rapidité. Dés
28. p. 282. l'an 638. ils prirent Antioche ; le calife Omar envoia Moavia fils d'Abouſophian, en qualité d'émir pour commander à tout ce qu'ils poſſédoient depuis l'Egypte juſques à l'Eufrate. Ainſi la Syrie paſſa ſous leur puiſſance, après avoir été ſous celle des Romains pendant 704. depuis que Pompée en fit la conquête l'an de Rome 688. Damas devint la capitale de cette province ; & Antioche, qui l'avoit été depuis ſa fondation pendant 950. ans, diminua peu à peu, & n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village. L'année ſuivante 639. les Muſulmans paſſerent l'Eufrate, &
Abulfar. prirent Edeſſe & toute la Meſopotamie : puis ils
p. 112. 113. conquirent la plus grande partie de l'empire des Perſes, ayant défait en bataille & chaſſé de ſes
Bibl. or. états, leur Roi Iſdegerd, ou Yezdegird. Il fut
p. 762. p. 485. le dernier de la race des Saſſaniens ; & l'on compte une époque chronologique depuis le commencement de ſon regne, qui eſt l'an onziéme de l'Hegire 632. de JESUS-CHRIST. La conquête
Elmac. p. 25. 29. de la Perſe apporta aux Muſulmans des richeſſes immenſes.

Après la conquête de la Paleſtine, le Calife Omar envoia une grande armée en Egypte, ſous la conduite d'Amrou. Il aſſiegea premierement
S. Niceph. 18. Meſra, qui eſt l'ancienne Memphis, & l'ayant
Theoph. an. 25. p. 280. D. priſe il impoſa un tribut à l'Egypte, que Cyrus patriarche d'Alexandrie promit de payer. Il en fut accuſé auprès d'Heraclius, comme ayant livré l'Egypte aux Sarrazins ; & l'Empereur irrité le fit venir à C. P., & l'ayant accuſé devant le peuple le menaca de le faire mourir. Cependant il envoya pour Gouverneur d'Egypte un Armenien nommé Manuel : qui ayant refuſé de payer le tribut aux Arabes, & en étant venu aux mains avec eux, fut battu & ſe ſauva à Alexandrie. Heraclius l'ayant appris, renvoia Cyrus,

Cyrus, pour perſuader aux Muſulmans de s'en tenir au premier traité, & ſe retirer d'Egypte : mais il n'étoit plus tems ; au contraire, après avoir pris encore quelques autres places, ils aſſiegerent Alexandrie. Le ſiege dura quatorze mois ; & la ville fut priſe le vendredi ſecond jour du mois Arabe Mouharran, la vingtiéme année de l'Hegire : c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme de Decembre, l'an 640. de JESUS-CHRIST. Ainſi les Muſulmans furent maîtres de l'Egypte, après qu'elle eut été ſujette aux Romains pendant 666. ans, depuis la bataille d'Actium, où Auguſte défit Antoine & Cléopatre. Alexandrie ceſſa d'être la capitale, mais elle n'a pas laiſſé de ſubſiſter par ſon port & ſon commerce. *Elm p. 24.*

Amrou donna des lettres de ſauvegarde à Benjamin patriarche des Jacobites, qui avoit été caché dix ans ſous le regne d'Heraclius. Il rentra donc à Alexandrie avec grande joie ; & depuis ce tems, il y eut toûjours un patriarche Jacobite, outre le Melquite, c'eſt-à-dire celui qui ſuivoit la Religion de l'Empereur, comme étoit alors Cyrus. Les Jacobites donnent à Benjamin le ſurnom de Meriout ou de la Mareote, & le comptent pour le trente-huitiéme patriarche d'Alexandrie. Ils lui donnent près de trente-neuf ans de ſiege depuis l'an 325. de l'Ere des Martyrs ou de Diocletien, juſques à l'an 364., c'eſt-à-dire depuis l'an de JESUS-CHRIST 609. juſques à l'an 648. Entre les Jacobites ou Severiens d'Alexandrie, Jean ſurnommé le Grammairien, étoit eſtimé pour ſa doctrine, Amrou même le conſideroit. Jean lui demanda les livres, qui étoient dans les bibliotheques d'Alexandrie, comme inutiles aux Muſulmans. Amrou répondit, qu'il ne pouvoit en diſpoſer ſans ordre du Calife. Il lui écrivit donc, & en reçut cette réponſe : Si ce que ces livres contiennent *Elm. p 30. Hiſt. d'Alex. Vanſl.* *Alulſarà. p. 114.*

s'accorde avec le livre de Dieu, le livre de Dieu
AN. 641. nous ſuffit : s'ils contiennent quelque choſe qui y ſoit contraire, nous n'en avons point beſoin. Ainſi il faut s'en défaire. Amrou fit donc diſtribuer ces livres dans les bains d'Alexandrie, & on les en chauffa pendant ſix mois, quoiqu'il y eût quatre mille bains.

XXIV. Mort d'Heraclius Conſtantin Empereur.

Le Pape Jean condamna encore l'ecthеſe en écrivant à Pyrrus patriarche de C. P. Ce que voiant l'Empereur Heraclius, il écrivit au Pape en ces termes : L'ecthеſe n'eſt point de moi ; je ne l'ai ni dictée ni commandée : mais le patriarche Sergius l'ayant compoſée cinq ans avant que je revinſſe d'Orient : il me pria, quand je fus à C. P., qu'elle fût publiée en mon nom avec ma ſouſcription, & je me rendis à ſa priere. Maintenant voyant que c'eſt un ſujet de diſpute, je declare à tout le monde, que je n'en ſuis point l'auteur. Depuis ce tems tout le monde attribua l'ecthеſe à Sergius. Elle ne cauſa pas moins de ſcandale en Orient, qu'en Occident. Les Severiens l'ayant luë, ſe moquoient de l'Egliſe Catholique dans les bains & les cabarets ; en diſant : Les Calcedoniens, après avoir été Neſtoriens s'étoient deſabuſez, & avoient reconnu la verité, confeſſant avec nous une ſeule operation, & par conſequent une ſeule nature en JESUS-CHRIST. Maintenant ils ſe repentent d'avoir bien fait, ne confeſſant en JESUS-CHRIST, ni une ni deux operations.

Acta S. Max. n. 11. p. 38.

Theoph. p. 275. A.

S. Nicephor. hiſt. p. 18.

Cependant l'Empereur Heraclius tomba malade d'hydropiſie, & devint tellement enflé, que l'urine en ſortant lui rejailliſſoit contre le viſage. Ce qui fut regardé comme une punition divine, du mariage inceſtueux, qu'il avoit contracté avec Martine ſa niece, malgré la réſiſtance du patriarche Sergius. Il mourut enfin l'onziéme de Mars l'an 641., indiction quatorziéme, après avoir

Theoph. an. 31. p. 180.

avoir vécu ſoixante-ſix ans, & en avoir regné trente. Il fut enterré dans l'Egliſe des Apôtres ; AN. 641.
& le ſepulcre demeura trois jours découvert, & gardé par des eunuques, comme il l'avoit ordonné ; craignant apparemment d'être enterré tout vivant.

Après ſa mort Conſtantin ſon fils aîné, qu'il avoit eu de ſa premiere femme Eudocie, fut reconnu ſeul Empereur. Le treſorier Philagre lui donna avis, que pendant la maladie d'Heraclius, on avoit mis en dépôt chez le patriarche Pyrrus de ſommes d'argent, pour ſervir à l'Imperatrice Martine : en cas que l'Empereur ſon beau-fils la chaſſât du palais. Conſtantin fit venir Pyrrus, qui fut obligé, malgré lui, de rendre l'argent. Mais Conſtantin étant tombé malade, mourut à l'âge de vingt-neuf ans, en ayant regné vingt-huit avec ſon pere, & après ſa mort, ſeulement cent trois jours, qui font un peu plus de trois mois. Il mourut donc le vingt-deuxiéme de Juin, la même année 641. & on crut qu'il avoit été empoiſonné par Martine ſa belle-mere.

Elle regna quelques mois avec ſon fils Heraclius, ou Heracleonas. Mais il y avoit toûjours un parti qui ſoutenoit un autre Heraclius fils de Conſtantin ; enſorte qu'Heracleonas fut obligé de le faire couronner par le patriarche Pyrrus ; & on le nomma Conſtantin, comme ſon pere, ou plûtôt Conſtant : car il eſt plus connu ſous ce nom. Pyrrus craignant la populace animée contre lui, entra de nuit dans l'Egliſe, & après avoir ſalué toutes les choſes ſaintes ; ôta ſon pallium & le mit ſur l'autel, diſant : Je quitte un peuple indocile ſans renoncer au ſacerdoce. Il ſe cacha chez une femme pieuſe, & prenant ſon tems il paſſa à Calcedoine, & enſuite en Afrique. A ſa place on fit patriarche

de C. P. Paul Prêtre & œconome de la grande
AN. 641. Egliſe, au mois d'Octobre de la quinziéme indiction la même année 641. Il étoit auſſi Monothelite, & tint le ſiege treize ans. Peu de tems après le Senat fit couper la langue à Martine, & le nez à Heracleonas, & les exila tous deux. Ainſi Conſtant petit fils d'Heraclius demeura ſeul Empereur, & regna vingt-ſept ans.

XXV. Apologie d'Honorius par Jean IV.

Quand le Pape Jean eut appris que Conſtantin avoit ſuccedé à ſon pere Heraclius, il lui écrivit une apologie, pour le Pape Honorius; où il parle ainſi : Nous recevons grand nombre d'avis de divers côtez, qui nous apprennent, que tout
to. 5. conc. p. 1758. l'Occident eſt ſcandaliſé, par les lettres que répand nôtre frere le patriarche Pyrrus : enſeignant des choſes nouvelles contre la foi, & prétendant tirer à ſon ſentiment nôtre prédeceſſeur Honorius, quoiqu'il en ait été entierement éloigné. Le patriarche Sergius de venerable memoire, lui écrivit que quelques-uns admettoient en JESUS-CHRIST deux volontez contraires : à quoi Honorius répondit, que JESUS-CHRIST eſt tout enſemble Dieu parfait & homme parfait; mais qu'étant venu reparer la nature humaine, il eſt
p. 1760. A. ſeul conçu & né ſans peché. C'eſt pourquoi il n'a jamais eu deux volontez contraires; & la volonté de ſa chair n'a point combattu contre la volonté de ſon eſprit. Nous avons ces deux volontez en conſequence du peché d'Adam; enſorte que l'aiguillon de la chair reſiſte quelquefois à l'eſprit, & quelquefois la volonté de l'eſprit s'efforce de combattre celle de la chair : mais Nô-
p. 1761 C. tre-Seigneur n'a pris qu'une volonté naturelle de l'humanité, dont il étoit abſolument le maître, comme Dieu à qui tout obéit. Mon predeceſſeur a donc enſeigné, qu'il n'y a point en JESUS-CHRIST deux volontez contraires, comme en nous autres pecheurs; ce que quelques-uns tournant

nant à leur propre ſens, l'ont ſoupçonné d'avoir enſeigné une ſeule volonté de ſa divinité & de ſon humanité : ce qui eſt entierement contraire à la verité. AN. 641.

Je voudrois qu'ils me répondiſſent ſelon quelle nature ils diſent que JESUS-CHRIST n'a qu'une volonté. Si c'eſt ſeulement ſelon la nature divine, que diront-ils de ſon humanité ? Car il faut reconnoître qu'il eſt homme parfait, pour n'être pas Manichéen. Mais ſi c'eſt ſelon l'humanité de JESUS-CHRIST, qu'ils lui attribuent cette unique volonté : qu'ils prennent garde d'être condamnez avec Photin & Ebion. Que s'ils diſent que les deux natures n'ont qu'une volonté, ils confondent non-ſeulement les volontez, mais les natures. Car en ſoûtenant une ſeule volonté & une ſeule operation de la divinité & de l'humanité de JESUS-CHRIST, n'eſt-ce pas lui attribuer une ſeule nature, comme les Eutyquiens & les Severiens ?

Au reſte nous avons appris que l'on a envoié un écrit, auquel on contraint les Evêques de ſouſcrire contre la lettre de ſaint Leon, & le concile de Calcedoine. Il parle de l'ecthеſe d'Heraclius. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous ſouhaitons que Dieu vous inſpire, comme au défenſeur de la foi, de faire ôter & déchirer cet écrit, qui a été affiché publiquement. Car tous les Occidentaux & le peuple même de C. P. en ont été ſcandaliſez. Faites ce preſent à l'Egliſe vôtre mere au commencement de vôtre regne. La mort precipitée de l'Empereur Conſtantin, rendit apparemment inutile cette remontrance du Pape.

XXVI. Mort de Jean IV. Theodore Pape.

Lui-même ne ſurvêcut pas long-tems ; car il mourut l'année ſuivante 642. & fut enterré à ſaint Pierre le douziéme d'Octobre, après avoir tenu le ſaint Siege un an, neuf mois & quelques *Anaſt.*

ques jours. Pendant ſon Pontificat il envoia de
An. 642 grandes ſommes d'argent en Dalmatie & en Iſtrie, par l'Abbé Martin, homme très-ſaint & très-fidéle, pour racheter les captifs pris par les Sclaves. Il fit apporter des mêmes païs les Reliques des ſaints Martyrs Venance, Anaſtaſe & Maur, & de pluſieurs autres; & leur fit bâtir une Egliſe près le baptiſtere de Latran, où il fit de grands preſens. En deux ordinations au mois de Decembre, il fit dix-huit Prêtres & cinq Diacres; & pour diverſes Egliſes dix-huit Evêques. Après la mort du Pape Jean IV. le ſaint Siege vaqua un mois & treize jours: puis on ordonna le vingt-cinquiéme de Novembre, la même année 642. Theodore Grec de nation, natif de Jeruſalem & fils d'un Evêque de même nom. Il tint le ſaint Siege ſix ans, cinq mois & dix-huit jours.

XXVII. Egliſe d'Angleterre.

Beda III. hiſt. c. 9. & Epiſt. Snp. liv. XXXVII. n. 54. Martyr. R. 5. Aug.

La même année 642. ſaint Oſoüald Roi de Northumbre en Angleterre fut tué en bataille par la même nation des Merciens, encore païene, & le même Roi Penda, qui avoit tué ſaint Edoüin ſon predeceſſeur, neuf ans auparavant. L'Egliſe honore ſaint Oſoüald le cinquiéme d'Août jour de ſa mort: & au lieu où il fut tué, il ſe fit pluſieurs miracles. On en emportoit même la terre, & l'eau où elle avoit trempé gueriſſoit les malades. Ses os furent transferez à Bardenei, monaſtere celebre de la province de Lincolne, par les ſoins de la Reine Offride ſa
Bed. c. 11. niece. Quoique ce Prince n'eût que trente-huit ans: il étoit déja bien avancé dans la vertu. Il ne ceſſoit d'aſſiſter les malades & les pauvres, & de faire des aumônes. Il prioit continuellement: & quelque part qu'il fût aſſis, il avoit
c. 12. les mains renverſées ſur ſes genoux. Depuis les matines il demeuroit en priere juſques au jour. Se voiant prêt de mourir, il pria pour les ames de

de ſes gens : d'où vint ce proverbe chez les Anglois, Mon Dieu aiez pitié des ames, diſoit Oſoüald tombant par terre. Il eut pour ſucceſſeur ſon frere Oſoüin, qui regna huit ans. AN. 644. *c.* 14.

La ſeconde année de ſon regne 644. de JESUS-CHRIST, mourut ſaint Paulin, auparavant Archevêque d'Yorc, & alors Evêque de Rof ou Rocheſter dans le royaume de Cant. Il étoit de grande taille, un peu courbé, les cheveux noirs, le viſage maigre, le nez aquilain & mince : ſon regard imprimoit le reſpect & la crainte. L'Egliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort dixiéme d'Octobre. Son ſucceſſeur dans l'Egliſe de Rocheſter, fut Ithamar natif du païs, mais comparable à ſes predeceſſeurs en vertu & en ſcience. Il fut ordonné par Honorius Archevêque de Cantorberi. *Be. II. hiſt.* 6. 16. *Martyr. R.* 10. *Oct.*

Edbald Roi de Cant étoit mort dés l'an 640. laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Erconbert, qui regna vingt-quatre ans. Ce fut le premier des Rois Anglois qui ordonna par édit dans tout ſon royaume, d'abattre les idoles & d'obſerver le jeûne du carême, impoſant des peines aux contrevenans. Sa fille Ercongothe ſe conſacra à Dieu ; paſſa en France, & ſe fit religieuſe au monaſtere de ſainte Fare, qui en étoit encore Abbeſſe. Car, comme il n'y avoit pas beaucoup de monaſteres dans le païs des Anglois : pluſieurs paſſoient de la grand' Bretagne dans les monaſteres de Gaule, & y envoyoient leurs filles pour être inſtruites dans la pieté : principalement à Faremouſtier, à Chelles & à Andely. Mais ce dernier monaſtere n'a pas ſubſiſté comme les deux autres. Ercongothe fut Abbeſſe de Faremouſtier, & après elle ſa tante Edilburge, & toutes deux y ſont honorées comme ſaintes. *Be. III. hiſt.* 8. *Mabill. to.* 2. *Act. p.* 740.

En ce même tems, c'eſt-à-dire vers l'an 644. Erchinoald maire du palais du Roi Clovis II, XXVIII. Saint Furſi.

fonda un nouveau monaſtere à Lagni, dans le
An. 644. voiſinage de Chelles en faveur de ſaint Furſi. Ce
Act. p. 300. ſaint homme étoit né en Irlande d'une famille très-noble, & avoit été inſtruit par des Evêques dans les ſaintes Lettres & la diſcipline monaſtique. Le deſir de la perfection lui fit quitter ſon païs, & paſſer dans un autre quartier d'Irlande, où il bâtit un monaſtere & attira pluſieurs diſciples. Etant retourné chez lui pour convertir ſes parens, il tomba malade, & fut reduit en tel état, qu'on le crut mort; ce qui arriva pluſieurs fois. Il eut cependant des viſions merveilleuſes, touchant l'état de l'autre vie, & reçut d'excellentes inſtructions, par des anges & de ſaints Evê-
III. hiſt. ques, qui lui apparurent. Bede dit avoir appris
c. 19. ces viſions d'un ancien moine de ſon monaſtere, qui les tenoit d'un homme pieux & digne de foi, à qui ſaint Furſi les avoit racontées de ſa
p. 21. propre bouche. Il lui fut dit entre autres choſes, que pluſieurs s'attachoient trop au jeûne & aux autres mortifications corporelles; & ne faiſoient pas aſſez d'attention aux pechez ſpirituels, com-
p. 28. me l'orgueil, l'avarice, l'envie, la médiſance. On lui donna pour regle, que ceux qui ne font penitence qu'à la mort, ne doivent point être enterrez en lieu ſaint, & qu'il ne faut rien recevoir de leurs biens.

L'Effet montra que ces viſions n'étoient pas vaines; car ſaint Furſi en fut tellement éclairé & fortifié, qu'il prêcha avec grand fruit la peniten-
p. 23. ce pendant dix ans. Enfin ne pouvant plus ſouffrir la foule du peuple, qui l'accabloit; & voyant même que quelques-uns, par envie, étoient aigris contre lui: il ſe retira dans une petite iſle de la mer: d'où quelque tems après quittant l'Irlande, il paſſa dans la grande Bretagne & chez les Saxons: & le Roi Sigebert le reçut avec grand honneur.

Ce

Ce Prince regnoit en Eſtangle, c'eſt-à-dire ſur les Anglois Orientaux. Mais ſous un Roi precedent, il avoit été obligé de ſe refugier en Gaule, & y avoit reçu le baptême. Etant Roi il voulut imiter le bon ordre qu'il avoit vû dans les Gaules, & établit une école pour inſtruire les enfans. Il laiſſa ſon royaume à un de ſes parens, & ſe conſacra à Dieu dans un monaſtere qu'il avoit fait bâtir. Il y avoit demeuré long-tems, quand Penda Roi des Merciens fit la guerre aux Anglois Orientaux : qui ſe ſentant les plus foibles, prierent le Roi Sigebert de venir au combat pour encourager les ſoldats par ſa preſence, & par le ſouvenir de ſon ancienne valeur. Ils le tirerent donc malgré lui de ſa retraite : mais pour montrer qu'il ne renonçoit pas à ſa profeſſion, il ne voulut porter au milieu de l'armée, qu'une baguette à la main. Les payens eurent l'avantage, Sigebert & le Roi ſon ſucceſſeur furent tuez, & leur armée défaite. *Be. III. c. 18.*

Tel étoit donc Sigebert, qui reçut ſaint Furſi dans ſes états ; & lui donna une terre où il bâtit un monaſtere. Après l'avoir gouverné quelque tems, il en laiſſa la conduite à Foillan ſon frere, & ſe retira dans le deſert avec ſon autre frere nommé Ultan. Il y paſſa une année dans la priere, ſoûtenuë par le travail. Mais comme on le tiroit ſouvent de ſa ſolitude, par le beſoin que l'on avoit de ſes conſeils, & qu'il voyoit le païs troublé par l'invaſion des païens ; il réſolut de paſſer en Gaule, & y fut reçu avec honneur par le Roi Clovis & le patrice Erchinoald maire de ſon palais. Celui-ci lui donna la terre de Latiniac ou Lagny ſur la Marne, à ſix lieuës de Paris : & ſaint Furſi y fonda un monaſtere, qui ſubſiſte encore. Il voulut enſuite repaſſer en Angleterre : mais il mourut en chemin ; & Erchinoald fit tranſporter ſon corps à Perrone, *Vita ſanct. Furſ. n. 33. n. 34.*

terre de ſon domaine, où il faiſoit bâtir une Egliſe magnifique. C'eſt aujourd'hui une Collegiale, qui garde encore les Reliques de ſaint Furſi. L'Egliſe honore ſa memoire le ſeiziéme de Janvier, & on croit qu'il mourut l'an 650. Son corps fut transferé quatre ans après, en une chapelle bâtie exprès dans la même Egliſe : la tranſlation ſe fit par ſaint Eloi Evêque de Noyon, & ſaint Aubert de Cambray.

Martyr. R. 16. Janu.

XXIX. Epiſcopat de S. Eloi.

Saint Acaire Evêque de Noyon étant mort, on élut pour lui ſucceder ſaint Eloi ; & en même tems ſaint Oüen ſon ami, pour l'Egliſe de Roüen, à la place de ſaint Romain. Les dioceſes de Noyon & de Tournay étoient unis depuis ſaint Medard, plus de cent ans auparavant, & la Flandre avec les païs de Gand & de Courtray en dépendoient : or une grande partie de ces peuples étoient encore payens ; & ſi farouches, qu'ils ne vouloient point écouter la prédication de l'Evangile. C'étoit la principale raiſon, de leur donner un paſteur auſſi zelé que ſaint Eloi.

Aud. vita S. Elig. lib. II. c. 2 Sup. liv. XXXII. n. 43.

Quand il vit qu'il ne pouvoit en aucune maniere éviter l'épiſcopat ; il voulut au moins obſerver les regles, & ne ſe laiſſa point conſacrer qu'il n'eût paſſé quelque tems à mener la vie clericale. Saint Oüen en uſa de même : il fit un voiage au-delà de la Loire, & fut ordonné Prêtre par Deodad Evêque de Mâcon. Les deux amis convinrent de recevoir tous deux la benediction épiſcopale en même jour ; & en effet, ils furent ordonnez enſemble à Roüen, le dimanche d'avant les Rogations, la troiſiéme année du regne de Clovis ſecond : c'eſt-à-dire l'an 640. Saint Eloi étant Evêque, ne relâcha rien de ſes pratiques de vertu. C'étoit la même charité : il aimoit toûjours la compagnie des pauvres ; & quittoit quelquefois ſes clercs & ſes domeſtiques, pour

V. Coïn. an. 640. n. 20. Mabill. to. 3. Anal. p. 524.

pour s'enfermer avec eux. Il avoit un lieu ſeparé, où il les faiſoit entrer à certains jours les uns après les autres, pour leur laver & leur raſer la tête de ſes propres mains, les revêtir & leur donner à manger. A certains jours il en avoit douze à ſa table.

Son zele éclata principalement dans la conver- c. 38.
ſion des infidéles. Il viſitoit avec grand ſoin les villes de ſon vaſte dioceſe, & tant de peuples, qui n'avoient point encore reçu l'Evangile : les Flamans, les Antverpiens, ou habitans d'Anvers, les Friſons, les Sueves, qui demeuroient près de Courtray, & les autres juſques à la mer : qui ſembloient être à l'extrémité du monde. D'abord c'étoit comme des bêtes feroces, qui vouloient le mettre en pieces ; mais il ne ſouhaitoit rien tant, que le martyre. Enſuite ces barbares conſiderant ſa bonté, ſa douceur, ſa vie frugale, commençoient à l'admirer, & deſiroient même de l'imiter. Pluſieurs ſe convertiſſoient, on abattoit les temples, on détruiſoit l'idolatrie. Le ſaint Evêque excitoit par ſes diſcours les eſprits pareſſeux de ces barbares, pour les porter à l'amour des choſes celeſtes, & leur inſpirer la paix & la douceur. Tous les ans il en baptiſoit à Pâques de grandes troupes, qu'il avoit gagnées à Dieu pendant toute l'année. On y voioit avec une foule d'enfans, des hommes & des femmes dans la derniere vieilleſſe, la tête blanche, le corps tremblant, renaître dans les ſacrez fonts, & recevoir l'habit blanc de neophytes. On voioit pluſieurs pecheurs courir à la penitence par la confeſſion de leurs pechez. Car le ſaint Evêque prenoit un très-grand ſoin de leur converſion. Il exhortoit tant les anciens, que les nouveaux Chrétiens, à frequenter les Egliſes, à donner c. 4.
l'aumône, à mettre leurs eſclaves en liberté, & faire toutes ſortes de bonnes œuvres. Il perſua-

da à pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, d'embraſſer la vie monaſtique.

XXX. Saint Omer.

Dans le même tems ſaint Amand & ſaint Omer, travailloient auſſi dans les païs-bas, à la converſion des infidéles. J'ai parlé de ſaint Amand. Saint Omer ou Audomar étoit né près de Conſtance; & ſe retira avec ſon Pere dans le monaſtere de Luxeu, ſous la conduite de ſaint Euſtaſe. Sa reputation vint juſques au Roi Dagobert; & comme les peuples de Bologne & de Terroüane étoient la plûpart retombez dans l'idolatrie, depuis le tems de ſaint Fuſcien, de ſaint Victoric & de ſaint Quentin, qui y avoient annoncé la foi: Ils avoient beſoin d'un Paſteur apoſtolique. Saint Acaire Evêque de Noyon, qui avoit été moine à Luxeu, ſous le même Abbé ſaint Euſtaſe, agit ſi puiſſamment auprès du Roi Dagobert & des Grands, que l'on tira ſaint Omer du monaſtere, & on l'ordonna Evêque de Terroüane vers l'an 636. Il travailla puiſſamment à la converſion des infidéles, ruina les temples, abolit l'idolatrie, & fit quantité de miracles. Quelque tems après trois moines de Luxeu, ſes compatriotes vinrent travailler avec lui: ſavoir, Mommolin, Ebertran & Bertin, tous trois Prêtres, & bien inſtruits dans les ſaintes Ecritures & la diſcipline de l'Egliſe. Un Seigneur très-riche, converti par ſaint Omer, lui donna la terre de Sithiu, où ces trois ſaints Prêtres fonderent un monaſtere l'an 648. onziéme de Clovis. Saint Mommolin en fut le premier Abbé: puis ſaint Bertin, dont l'Abbaïe garde encore le nom. Saint Ebertran fut Abbé du monaſtere de ſaint Quentin en Vermandois.

Sud. liv. XXXVII. n. 35.

Act. to. 2. p. 659.

XXXI. Troiſiéme Concile de Challon.

Saint Eloi & ſaint Oüen étant Evêques aſſiſterent au troiſiéme concile de Challon, tenu par ordre de Clovis II. le vingt-cinquiéme d'Octobre, & comme l'on croit, l'an 644. On y fit vingt

Coint. an. 644. n. 2.

vingt canons. Le premier ordonne la conſervation de la foi de Nicée, confirmée à Calcedoine : ce qui ſemble être une précaution contre les nouveautez des Monothelites. Il eſt défendu aux ſéculiers de ſe charger du gouvernement des biens des Egliſes : & à toute perſonne de s'en mettre en poſſeſſion, avant un jugement legitime. Après la mort d'un Prêtre ou d'un Abbé, l'Evêque ni l'Archidiacre ne prendront rien des biens de la paroiſſe, de l'hôpital, ou du monaſtere. Ce canon fait croire, que la plûpart des hôpitaux étoient gouvernez par des Prêtres. L'élection d'un Evêque ſera faite par les comprovinciaux, le clergé & les citoyens : ſous peine de nullité. Il n'y aura ni deux Evêques dans une cité, ni deux Abbez dans un monaſtere. Perſonne ne recevra les ordres ſacrez pour de l'argent : ſous peine de dépoſition. Saint Eloi & ſaint Oüen étant encore laïques, avoient puiſſamment travaillé, pour exterminer la ſimonie. Quelques Evêques ſe plaignirent au concile que les Seigneurs leur diſputoient la diſpoſition des oratoires bâtis dans leurs terres, & des biens qui leur étoient attribuez : & la correction des clercs qui les deſſervoient. Sur quoi il fut reglé, que ces clercs & l'emploi de ces biens ſeroient en la puiſſance de l'Evêque.

to. 6. conc. p. 387.
Can. 5.
c. 6.
c. 7.
c. 10.
c. 4. 12.
c. 16.
c. 14.

Il eſt défendu, ſous peine d'excommunication, aux juges publics, d'aller par les paroiſſes de la campagne, & de contraindre les Clercs ou les Abbez de leur preparer des repas ou des logemens. Défenſe à tous les ſéculiers de faire des querelles, ou tirer leurs armes pour bleſſer quelqu'un dans les Egliſes & leurs enceintes. Défenſe de ſouffrir aux fêtes, que des femmes chantent des chanſons deshonêtes dans l'enceinte des Egliſes. Défenſe de vendre des eſclaves, pour les envoier hors le Roiaume de Clovis : de peur qu'ils ne demeurent toûjours en ſervitude, ou qu'étant Chré-

c. 11.
c. 17.
c. 19.
c. 9.

Chrétiens ils ne viennent au pouvoir des Juifs. Le dernier canon regarde une affaire particuliere, & dépoſe de l'épiſcopat Agapius & Bobon Evêques de Digne, pour les fautes qu'ils ont commiſes. On croit qu'ils prétendoient tous deux être Evê-
A. 4. ques de ce même ſiege; & que ce fut le motif, qui fit renouveller en ce concile la défenſe d'avoir deux Evêques en même ville.

Le concile écrivit à Theodoſe Evêque d'Ar-
P. 394. les, en ces termes : Nous nous attendions que vous viendriez au concile, ſachant que vous étiez déja dans cette ville. Mais nous voions bien, que vous avez été retenu, par ce que l'on publie de vôtre vie indécente & de vos excès contre les canons. Nous avons même vû un écrit de vôtre main, ſouſcrit de vos comprovinciaux, portant que vous vous êtes engagé à la penitence : après quoi, vous ſavez qu'on ne peut plus garder la chaire épiſcopale. C'eſt pourquoi nous vous déclarons, que vous devez vous abſtenir de vos fonctions & de l'adminiſtration des biens de vôtre Egliſe, juſques à ce que vous vous ſoiez preſenté à un autre concile.

Le concile de Challon eſt ſouſcrit par trente-neuf Evêques, ſix députez d'abſens, ſix Abbez & un Archidiacre. Les dix premiers ſont des Archevêques : ſavoir Canderic de Lion, ſaint Landalen ou Dodolen de vienne, ſaint Oüen de Roüen, Armentarius de Sens, ſaint Vulfolend de Bourges, ſaint Donat de Beſançon. Saint Vulfolend avoit ſuccedé à ſaint Sulpice II. qui ne pouvant plus, à cauſe de ſon grand âge, ſuffire aux travaux de l'épiſcopat, le demanda pour coadjuteur, & mourut quelques années après. L'Egliſe honore ſaint Sulpice le dix-ſeptiéme de Janvier. Les autres Evêques les plus remarquables, ſont Deodat de Mâcon, Pallade d'Auxerre, Malard de Chartres, Gratus de Chal-
lon,

lon, Magnus d'Avignon, Chadoind du Mans, honorez comme Saints dans leurs dioceſes. Betton y eſt qualifié Evêque de Juliobone, qui eſt Lillebonne dans le païs de Caux : mais cet évêché eſt un de ceux qui n'ont ſubſiſté que peu de tems. Ce concile de Challon étoit aſſemblé de toutes les provinces du roiaume de Clovis : mais il n'y avoit perſonne de l'Auſtraſie, où regnoit ſon frere Sigebert.

XXXII. Saint Diſier de Cahors.

On voit par une lettre de ce Prince, combien les Rois étoient dès-lors jaloux, qu'il ne ſe tînt point de Concile ſans leur permiſſion. Elle eſt adreſſée à ſaint Diſier Evêque de Cahors, & conçuë à peu près en ces termes : Nous avons appris que vous avez été appellé par l'Evêque Vulfolend, pour le premier de Septembre, dans nôtre roiaume : mais nous ne ſavons en quel lieu. Quelque deſir que nous aions de conſerver les canons, nous ſommes convenus avec les Seigneurs, qu'il ne ſe tiendra point de Concile dans nôtre roiaume, ſans nôtre participation. Nous ne refuſons pas de l'accorder, quand il ſera jugé neceſſaire, pour le bien de l'Egliſe ou de l'Etat : pourvû que nous en ſoions avertis. C'eſt pourquoi nous vous prions de ne point vous trouver à cette aſſemblée, que vous ne connoiſſiez nôtre volonté. Telle eſt la lettre du Roi Sigebert.

to. 5. conc. p. 1848.

Saint Diſier avoit paſſé ſa jeuneſſe à la Cour de Clotaire II. & de Dagobert. Il y avoit fait amitié avec ſaint Eloi, ſaint Oüen, ſaint Faron & ſaint Sulpice, depuis Archevêque de Bourges : qui l'ordonna Evêque de Cahors, après Ruſtique ſon frere, tué par des citoiens impies. Nous avons les lettres que Dagobert écrivit au ſujet de l'ordination de ſaint Diſier, à ſaint Sulpice & aux autres de la province, où le Roi marque le conſentement du peuple. Elles ſont

Sup. liv. XXXVII. n. 15. vita Gall. chr. to 2. & ap. Coint. to. 2. 3. V. Coint. an. 629. n. 3. to. 1. Capitul. Baluz. p. 141.

de

de la huitiéme année de ſon regne, qui eſt l'an 629. Saint Diſier enrichit ſon Egliſe, lui laiſſant par ſon teſtament dix terres en Quercy & vingt-quatre en Albigeois, outre une maiſon magnifique qu'il avoit dans la ville d'Alby ſa patrie. Il donna plus de quarante terres à divers monaſteres dans ces deux provinces; & on tient que l'Egliſe cathedrale de Cahors, eſt encore la même qu'il fit bâtir. Il mourut vers l'an 650., & ſon Egliſe l'honore le quinziéme de Novembre. Il reſte pluſieurs de ſes lettres à des Evêques & à diverſes perſonnes. Nous avons auſſi le teſtament de Chadoind Evêque du Mans, en date du ſixiéme de Février, la cinquiéme année de Clovis, qui eſt l'an 642., par lequel il inſtituë ſon Egliſe heritiere, laiſſe à diverſes Egliſes particulieres, dix-ſept terres, qui y ſont ſpecifiées, & dont quelques-unes avoient été données en benefice, c'eſt-à-dire en uſufruit à quelques particuliers.

Cat. an 648. n. 27.

to. 1. hiſt. Fr. Duch. p. 875.

Ap. Coint. an. 642. n. 1.

XXXIII. Lettre du Pape à Paul de C. P.

Le Pape Theodore aiant reçu les lettres ſynodales de Paul nouveau patriarche de C. P. & des Evêques qui l'avoient ordonné, écrivit à Paul en ces termes: La lecture de vos lettres nous a fait connoître, que vôtre foi eſt pure & conforme à la nôtre. D'où vient donc que vous n'avez point ôté des lieux publics, l'écrit qui y étoit affiché, au grand ſcandale des Egliſes? C'eſt l'ecthese d'Heraclius. Le Pape continuë: Si vous approuvez cet écrit, pourquoi ne nous l'avez-vous pas déclaré par vos lettres ſynodales? Si la foi confirmée par tant de Conciles, eſt corrigée par Heraclius & par Pyrrus: c'eſt en vain que les Peres l'ont examinée avec tant de ſoin, & les morts ont été fruſtrez de la beatitude qu'ils eſperoient.

to. 5. conc. p. 1777.

p. 1778. B.

Au reſte nous ſommes étonnez, que les Evêques qui vous ont conſacré, aient donné à Pyrrus

rus le tître de très-Saint ; déclarant qu'il avoit renoncé à l'Egliſe de C. P., à cauſe du trouble & de la haine populaire. Ce qui nous faiſoit douter ſi nous ne devions point differer à recevoir vos lettres, juſques à ce que Pyrrus fût dépoſé. Car le tumulte & la haine du peuple, n'ôte pas l'épiſcopat. Tant que Pyrrus eſt vivant & n'eſt point condamné, on doit craindre un ſchiſme ; & pour affermir vôtre ordination, il faut aſſembler contre lui un Concile des Evêques les plus proches. Nous avons donné nos ordres pour cet effet à l'Archidiacre Sericus, & à Martin Diacre & Apocriſiaire, que nous avons déleguez, pour tenir nôtre place, & examiner canoniquement avec vous la cauſe de Pyrrus. Car ſa preſence n'eſt pas neceſſaire, puiſque l'on a ſes écrits, & que ſes excès ſont notoires. *Sup. n. 24.*

Premierement il a donné de grandes loüanges à Heraclius, qui a condamné la foi des Peres : il a approuvé par ſa ſouſcription la lettre ſophiſtique, qui contient un prétendu ſymbole, c'eſt l'ecthese : il l'a fait ſouſcrire ſeparément chez lui par quelques Evêques qu'il a ſurpris ; il l'a fait inſolemment afficher en public : & n'a tenu compte de l'admonition de nôtre prédeceſſeur, pour reparer ce ſcandale. Tout cela étant examiné dans vôtre Concile, vous devez le dépouiller du ſacerdoce : non ſeulement pour la conſervation de la foi, mais pour la ſûreté de vôtre ordination. Que ſi les partiſans de Pyrrus apportent du retardement à cette affaire, & veulent exciter un ſchiſme : on peut rendre vains leurs artifices, en obtenant un ordre de l'Empereur, pour envoier Pyrrus à Rome, comme nous l'en avons déja prié, afin qu'il y ſoit jugé par nôtre Concile. On voit par cette lettre, que Pyrrus n'avoit encore été condamné par aucun jugement canonique. Le Diacre Martin Apocriſiaire *V. Combef. hiſt. Monoth. 6. 13.*

criſiaire à C. P., eſt celui qui fut depuis Pape.

AN. 645. *Epiſt. 2. p. 1781.* Le Pape Theodore écrivit en ſubſtance les mêmes choſes aux Evêques, qui avoient ordonné Paul ; & envoia à C. P. un decret pour être propoſé publiquement : par lequel il rejette tout ce que Pyrrus a avancé de nouveau contre la foi, & anathématiſe l'écrit affiché publiquement, c'eſt-à-dire l'ectheſe, qu'il affecte, ce ſemble, de ne point nommer. *p. 1780.*

XXXIV. Plaintes contre Paul de C. P.

Le patriarche Paul ne profita point des avis du Pape, à qui il en vint des plaintes de divers lieux. Sergius Métropolitain de l'île de Chipre, lui preſenta une requête pendant la premiere indiction, c'eſt-à-dire l'an 643., par laquelle il reconnoît l'autorité du ſaint Siege, fondée ſur le pouvoir donné à ſaint Pierre, & declare ſon attachement à la foi de ſaint Leon. Il anathematiſe l'ectheſe, & ſe plaint de ce qu'elle eſt toûjours affichée publiquement à C. P. Juſques ici, ajoûte-t-il, nous avons uſé de ménagement & gardé le ſilence : eſperant qu'ils reviendroient à la ſaine doctrine. Mais nous voulons de tout nôtre pouvoir, ſuivre les traces d'Arcade nôtre ſaint oncle, en nous conformant à la doctrine orthodoxe de vôtre ſainteté. Ce ſont les ſentimens de toute nôtre province.

Conc. Lat. ſeſſ. 2. p. 121, E.

Sup. liv. XXXVII. n. 40.

Etienne Evêque de Dore, & premier ſuffragant de Jeruſalem, qui avoit été envoié à Rome par ſaint Sophrone, porta auſſi ces plaintes au Pape Theodore, du deſordre que cauſoit en Paleſtine le parti de Paul de C. P. Car, diſoit-il, Sergius Evêque de Joppé, après la retraite des Perſes, s'eſt emparé du vicariat du ſiege de Jeruſalem, ſans aucune forme eccleſiaſtique, mais ſeulement par la puiſſance ſéculiere, & il a ordonné contre les canons, quelques Evêques de la dépendance de Jeruſalem. Ceux-ci connoiſſant bien l'invalidité de leur ordination, ſe ſont attachez

Sup. n. 8.

Conc. Lat. p. 109 B.

Digitized by Google

chez à Paul de C. P. & ont approuvé par écrit, la nouvelle doctrine qu'il ſoûtient ; afin d'être maintenus par ſon credit. Sur cette remontrance d'Etienne de Dore, le Pape le fit lui-même ſon vicaire en Paleſtine ; & lui en donna ſes lettres portant pouvoir de regler les affaires eccleſiaſtiques, & de dépoſer les Evêques que Sergius de Joppé avoit irrégulierement ordonnez, s'ils ne ſe corrigeoient. Etienne executa ſa commiſſion ; & ne reçut que ceux qui renoncerent par écrit à l'erreur. Il eſt vrai que des gens mal-intentionnez lui cacherent le pouvoir que le Pape lui donnoit, de faire élire des Evêques à la place de ceux qu'il avoit dépoſez : ainſi pluſieurs Egliſes demeurerent vacantes. Les Evêques d'Afrique ſe plaignirent auſſi au Pape Theodore, & ſe declarerent contre les Monothelites : à l'occaſion, comme l'on croit, de la diſpute de Pyrrus avec ſaint Maxime ; mais avant que de la rapporter, il faut dire qui étoit ce Saint.

AN. 645.

Mart. epiſt. 5. to. 6 conc. p. 21. C.

Epiſt 9. p. 35. B.

Saint Maxime nâquit à C. P. d'une ancienne nobleſſe, & ſes parens avoient peu de perſonnes au-deſſus d'eux. Ils le firent baptiſer dès l'enfance, & l'éleverent ſi bien, qu'il devint un des plus ſavans hommes de ſon ſiécle, couvrant ſa capacité d'une ſinguliere modeſtie. L'Empereur Heraclius l'engagea malgré lui à ſon ſervice, & le fit le premier de ſes ſecretaires. Mais l'amour de la retraite, & peut-être auſſi les commencemens de la nouvelle hereſie, l'obligerent à quitter la cour ; & à ſe renfermer dans le monaſtere de Chryſopolis, près de Calcedoine : où après avoir pratiqué exactement les obſervances regulieres, il en fut élu Abbé. La crainte des barbares, qui tenoient l'Orient en des allarmes continuelles, ſoit des Perſes, ſoit des Arabes, le fit paſſer en Occident, & il s'arrêta en Afrique. Il connoiſſoit depuis long-tems Pyrrus, qui étant en-

XXXV. Commencemens de ſaint Maxime.

Vita. to. 11. op. n. 23.

Epiſt. ad Jo. pr. to 2. p. 68.

Ad Hegum Sicil. to. 2. p 68.

encore Abbé, lui envoya un fort long écrit, où
An. 645. il traittoit la queſtion d'une ou de deux operations, par maniere d'examen, ſans rien déci-
Ibid. p. 343. der. Saint Maxime lui répondit, par une lettre, où il lui donne de grandes loüanges, & à Sergius, qui tenoit encore le ſiege de C. P. mais il s'excuſe de décider ce qu'il entendoit par le terme d'operation, & en combien de ſens on le pouvoit emploier.

XXXVI. Conference avec Pyrrus. *Ibid. p.* 159.

Saint Maxime ſe trouvant donc en Afrique avec Pyrrus, le patrice Gregoire gouverneur de la province, les engagea à une conference, qui ſe tint en ſa preſence & des Evêques qui s'y trouverent, devant pluſieurs perſonnes conſiderables, au mois de Juillet de la troiſiéme indiction : c'eſt-à-dire, l'an 645. Pyrrus commença, & parla ainſi : Quel mal vous avons-nous fait, Seigneur Abbé Maxime, mon predeceſſeur & moi, pour nous décrier par tout, en nous rendant ſuſpects d'hereſie ; & qui vous a plus honoré & plus reſpecté que moi, ſans connoître vôtre viſage ? Saint Maxime répondit : Puiſque Dieu nous entend, j'avouë pour me ſervir de vos paroles, que perſonne ne m'a plus honoré ni plus reſpecté que vous. Mais voiant maintenant, que vous avez rejetté la Foi Chrétienne ; il m'a paru terrible de preferer vos bonnes graces à la verité. Et en quoi, dit Pyrrus, avons-nous rejetté la foi Chrétienne ? C'eſt, dit ſaint Maxime, que vous croiez une ſeule volonté de la divinité de Jesus-Christ, & de ſon humanité ; & non content de la croire, vous l'avez propoſée publiquement par une nouvelle expoſition, au préjudice de toute l'Egliſe. Il entend l'ecthеſe d'Heraclius. Pyrrus reprit : Quoi donc, en croyant une volonté, trouvez-vous que l'on ébranle quelque article de foi ? Sans doute, dit ſaint Maxime. Car y a-t-il une plus gran-

grande impieté, que de dire : C'eſt par une ſeule & même volonté, que le même, avant l'incarnation, a tout fait de rien, le conſerve & le gouverne : & qu'après l'incarnation il a deſiré de boire & de manger, de paſſer d'un lieu à un autre, & de faire toutes les autres actions innocentes, qui prouvoient la réalité de ſon incarnation. AN. 645.

Pyrrus demanda : JESUS-CHRIST eſt-il un, ou non ? Un ſans doute, répondit ſaint Maxime. Si donc il eſt un, ajoûta Pyrrus, il vouloit comme une ſeule perſonne, & par conſequent il n'avoit qu'une volonté. Saint Maxime répondit : Quand on avance une propoſition, ſans en diſtinguer les ſens, on ne fait que confondre & embroüiller la queſtion : ce qui eſt indigne d'un homme inſtruit. Dites-moi donc : JESUS-CHRIST, qui eſt un, eſt-il ſeulement Dieu ou ſeulement homme : ou Dieu & homme tout enſemble ? Aſſurément, dit Pyrrus, il eſt Dieu & homme. Saint Maxime ajoûta : Etant donc par nature Dieu & homme, vouloit-il comme Dieu & comme homme, ou ſeulement comme Chriſt ? S'il vouloit comme Dieu & comme homme, il eſt clair qu'il vouloit en deux manieres, & non pas en une ſeule, quoiqu'il ne fût qu'un. Car ſi JESUS-CHRIST n'eſt autre choſe, que les natures dont il eſt compoſé : il eſt évident qu'il vouloit & qu'il operoit conformément à ſes natures : puiſqu'aucune n'étoit ſans volonté ou ſans operation. Or ſi JESUS-CHRIST vouloit & operoit conformément à ſes natures ; comme elles ſont deux, il faut abſolument qu'il ait auſſi deux volontez naturelles, & autant d'operations eſſentielles. Car comme le nombre de ſes natures, bien entendu, ne le diviſe point : ainſi le nombre des volontez & des operations, qui conviennent eſſentiellement à ſes natures, n'induit

point

point de diviſion : mais fait voir ſeulement
An. 645. qu'elles ſubſiſtent en leur entier, même étant unies.

p. 160. Pyrrus dit : Il eſt impoſſible, qu'il n'y ait autant de perſonnes qui veulent, que de volontez. Saint Maxime dit : Vous avez mis cette abſurdité dans vos écrits, & l'avez fait dire à Heraclius. Mais ſi l'on accorde, qu'il y a autant de perſonnes qui veulent, que de volontez, reciproquement il y aura autant de volontez que de perſonnes. Ainſi, ſelon vous, il n'y aura en Dieu qu'une perſonne, ſuivant Sabellius, puiſqu'il n'y a qu'une volonté : ou bien puiſqu'il y a trois perſonnes il y aura trois volontez ; & par conſequent trois natures, ſuivant Arius : puiſque ſelon les regles des Peres, la difference de volontez emporte auſſi la difference des natures. Pyrrus ajoûta : Il eſt impoſſible que deux volontez ſubſiſtent enſemble en une même perſonne, ſans contrarieté. Saint Maxime répondit : Elles peuvent donc y être avec contrarieté : & nous ſommes d'accord ſur le nombre des volontez. Il reſte à chercher qu'elle eſt la cauſe du combat. Diriez-vous que c'eſt la volonté, ou le peché ? Mais nous ne connoiſſons point d'autre auteur de la volonté naturelle, que Dieu : il ſera donc, ſe-
1. Pet. 11. 22. lon vous, l'auteur de ce combat. Si vous dites que c'eſt le peché : Jesus-Christ n'en a point fait. Il n'a donc eu aucune contrarieté en ſes volontez naturelles. Car ôtant la cauſe on ôte l'effet.

Pyrrus dit : Puiſque la volonté appartient à la nature, & que les Peres les plus celebres ont dit, que les Saints n'ont point d'autre volonté que Dieu, ils n'auront donc point auſſi d'autre nature. J'ai déjà dit, reprit ſaint Maxime, que quand on cherche la verité, il faut diſtinguer les ſignifications des mots, pour éviter les équivoques.

voques. Je vous demande à mon tour : Quand les Peres ont dit que les Saints avoient la même volonté que Dieu, avoient-ils en vûë la volonté ſubſtantielle & toute-puiſſante de Dieu ; ou l'objet de ſa volonté ? Car il y a grande difference : l'une eſt au dedans, l'autre au dehors. S'ils ont eu égard à la volonté ſubſtantielle, ils auront fait les Saints de même nature que Dieu, & créateurs comme lui ; & ſe ſeront contredits eux-mêmes : puiſqu'ils ont dit, que les choſes de diverſe nature ne peuvent avoir une volonté commune. Mais s'ils ont parlé de l'objet de la volonté, ils l'ont nommé volonté improprement, comme on donne à l'effet le nom de ſa cauſe. AN. 645.

XXXVII. Si l'on peut dire une volonté compoſée. p. 164.

Après quelques autres objections, Pyrrus convint que JESUS-CHRIST avoit des volontez naturelles ; puis il ajoûta : Comme nous diſons, qu'il y a un compoſé des deux natures : on peut dire auſſi, qu'il y a un compoſé des deux volontez naturelles. Afin que ceux qui diſent deux volontez, à cauſe de la difference des natures ; & ceux qui diſent une volonté, à cauſe de l'union parfaite, ne ſoient plus diviſez pour de ſimples paroles. Car, comme dit ſaint Gregoire le Theologien, la verité n'eſt pas dans les mots, mais dans les choſes. Saint Maxime répondit : Voiez comme vous vous trompez tous, pour ne ſavoir pas, que les compoſitions ſe font de ce qui ſubſiſte par ſoi-même, & non dans un autre ſujet : ce qui eſt une opinion communément reçuë de tous ; non-ſeulement des Philoſophes païens, mais des Docteurs eccleſiaſtiques. Que ſi vous admettez une compoſition de volontez, vous ſerez auſſi forcez d'admettre une compoſition de toutes les proprietez naturelles, ſi vous voulez parler conſequemment : c'eſt-à-dire du créé & de l'increé, du fini & de l'infini, du mor-

mortel & de l'immortel; & vous tomberez dans
An. 645. de grandes abſurditez. Mais comment nommera-t-on volonté le compoſé de deux volontez. Car le compoſé ne peut pas avoir le même nom que ſes parties. Ou tout de même on nommera nature le compoſé des natures, ſuivant les anciens heretiques. De plus, vous ſeparerez Jesus-Christ de la volonté de ſon Pere, en marquant par cette volonté compoſée, une nature compoſée & ſinguliere.

p. 165. Pyrrus dit enſuite : Quoi donc, les mouvemens de la chair ne dépendoient-ils pas du Verbe qui lui étoit uni? Saint Maxime répondit : Vous diviſez Jesus-Christ en parlant ainſi. Car il gouvernoit auſſi Moïſe & David, & tous ceux qui ont reçu l'operation divine, en renonçant aux proprietez humaines & charnelles. Mais pour nous, ſuivant les Peres, nous diſons que Dieu s'étant fait homme, vouloit non-ſeulement par ſa divinité, mais encore par ſon humanité; ce qui étoit convenable à l'une & à l'autre nature. Car comme il eſt naturel à la créature de chercher ſa conſervation, le Verbe aiant pris l'humanité, a pris auſſi la puiſſance de la conſerver, & l'a fait voir par les operations : tantôt par les appetits naturels & innocens, qui faiſoient croire aux infidéles, qu'il n'étoit pas Dieu : tantôt par l'averſion, comme dans le tems de ſa paſſion. L'Egliſe n'a donc rien fait d'étrange, en reconnoiſſant en lui avec la nature humaine, les proprietez qui en ſont inſeparables.

p. 166. Pyrrus reprit : Si la crainte nous eſt naturelle, & ſi elle eſt blâmable : donc, ſelon vous, ce qui eſt blâmable nous eſt naturel, & par conſéquent le peché. Vous vous trompez encore par un équivoque, dit ſaint Maxime. Car il y a une crainte naturelle & une qui ne l'eſt pas. La naturelle n'eſt qu'un reſſerrement pour la conſer-

conſervation de l'être, l'autre eſt un reſſerrement ſans raiſon. Nôtre Seigneur n'a point admis cette derniere eſpece de crainte, qui trahit la raiſon : mais il a reçu volontairement la premiere, comme un effet de la faculté, qui eſt en la nature pour la conſervation de ſon être. Car en lui les appetits naturels ne prevenoient pas la volonté, comme en nous : il avoit faim & ſoif veritablement, mais d'une maniere plus excellente que nous ; car c'étoit volontairement. Ainſi il craignoit veritablement, mais non pas comme nous. Et en general, tout ce qui étoit naturel en J. C. avoit une maniere ſurnaturelle jointe à ſon eſſence : afin que l'eſſence prouvât la nature, & que la maniere prouvât le myſtere. AN. 645.

Donc, reprit Pyrrus, laiſſons ces ſubtilitez que le commun n'entend point ; & diſons qu'il eſt Dieu parfait, & tout enſemble homme parfait, ſans nous embaraſſer de tout le reſte. S'il eſt ainſi, dit ſaint Maxime, il faut anathématiſer les conciles & les Peres, qui nous ont ordonné de confeſſer non ſeulement les natures, mais les proprietez de chacune : comme d'être viſible & inviſible, mortel & immortel, créé & incréé. Ils nous ont enſeigné de même, qu'il y a deux volontez, & qu'elles ſont differentes, l'une divine & l'autre humaine. Contentons-nous, dit Pyrrus, de ce qu'ont dit les conciles ; & ne parlons ni d'une ni de deux volontez. Saint Maxime répondit entre autres choſes : Les conciles ont condamné Apollinaire & Arius, à cauſe du terme d'une volonté : dont chacune ſe ſervoit pour établir ſon hereſie. Apollinaire, pour montrer que la chair étoit conſubſtantielle au Verbe : Arius pour montrer que le Fils étoit d'une autre ſubſtance que le Pere. Comment donc pouvons-nous être Catholiques, ſi nous ne confeſſons le contraire de ce qu'ont dit les heretiques ?

XXXVIII. Ne dire ni une ni deux volontez.

p. 167.

Enſuite pour montrer que JESUS-CHRIST
AN. 645. a une volonté humaine, qui lui eſt naturelle : ſaint Maxime fit voir, que la difference eſſentielle de l'ame raiſonnable, eſt le libre arbitre, qui enferme neceſſairement la volonté : & par
p. 168. conſequent, que le Verbe, lorſqu'il s'eſt fait chair animée d'une ame raiſonnable, s'eſt neceſſairement fait capable de vouloir en tant qu'homme. Pyrrus fut obligé d'en convenir. Mais, ajoûta-t-il, les Byſantins ne pouvant reconnoître des volontez naturelles, ont dit que les Peres avoient attribué à JESUS-CHRIST la volonté humaine par appropriation. Saint Maxime l'ayant fait expliquer ſur cette appropriation, lui fit avouër, qu'ils ne la mettoient que dans l'affection ; comme les amis s'approprient les biens & les maux les uns des autres, ſans les ſentir effectivement
p. 189. en eux-mêmes. Enſuite il lui prouva facilement, que la volonté eſt naturelle à l'homme, puiſqu'il n'apprend point à vouloir, & qu'il eſt libre, comme étant créé à l'image de Dieu ; d'où il conclut ainſi : Puiſque la volonté eſt naturelle à l'homme, ſi JESUS-CHRIST ne s'eſt approprié la volonté humaine, que par ſimple affection, il s'enſuit neceſſairement, qu'il n'a pris les autres proprietez de la nature humaine, que de la même maniere ; & par conſequent, que tout le myſtere de l'incarnation eſt imaginaire. De plus, la ſentence de Sergius condamne ceux qui diſent deux volontez, en quelque maniere que ce ſoit : or ils en admettent deux par cette appropriation. De plus, ils ſoûtiennent qu'en mettant deux volontez, on met deux perſonnes : or ils mettent deux volontez, quoique fauſſement par cette appropriation ; donc ils mettent auſſi deux perſonnes.

Pyrrus dit enſuite : Ce n'eſt pas à mauvaiſe intention, qu'ils ont ainſi parlé, mais pour montrer

trer l'union parfaite. Saint Maxime répondit : Les Severiens diront auſſi, que ce n'eſt pas à mauvaiſe intention, qu'ils ſoûtiennent une ſeule nature, mais pour montrer l'union parfaite, & vous combattront avec vos propres armes. Après quelques autres diſcours, il preſſa Pyrrus par ce raiſonnement. En ſoûtenant qu'il n'y a qu'une volonté, il faut qu'ils la reconnoiſſent ou divine, ou angelique, ou humaine : & par conſequent, qu'ils reconnoiſſent JESUS-CHRIST ou Dieu ſeulement, ou d'une nature angelique, ou purement homme. Pour ſe tirer de cet embarras, dit Pyrrus, ils diſent que la volonté n'eſt pas naturelle, mais ſeulement que la nature en eſt capable. Ils ne gagnent rien à ce détour, dit ſaint Maxime. Car la volonté ſera donc une habitude qui peut s'acquerir : JESUS-CHRIST l'aura donc acquiſe en l'apprenant & y profitant, & ils retombent dans l'erreur de Neſtorius. Puis pour montrer que la volonté eſt le fond de la nature, il ajoûta : je leur demanderois volontiers, ſi le Pere éternel veut en tant que Pere, ou en tant que Dieu. Si c'eſt en tant que Pere, ſa volonté eſt autre que celle de ſon Fils : que s'il veut en tant que Dieu, la volonté appartient donc à la nature.

AN. 645. *p.* 173. *p.* 174.

Après quelques objections tirées des Peres, & reſoluës par ſaint Maxime, Pyrrus lui dit : Peut-on prouver cette doctrine par l'ancien & le nouveau Teſtament ? Sans doute, reprit ſaint Maxime. Car les Peres n'ont pas parlé d'eux-mêmes, mais par la grace du Saint-Eſprit, dont ils étoient remplis. Puis il apporta ces paſſages de l'Evangile : Le lendemain JESUS voulut aller en Galilée. Je veux que ceux-ci ſoient où je ſuis. Il dit : J'ai ſoif : on lui donna du vin mêlé de fiel, & en aiant goûté, il ne voulut pas en boire. JESUS marchoit en Galilée ; car il ne vouloit

p. 177. *Joan.* I. 43. *Joan.* XVII. 24. *Mat.* XXVII. 33.

AN. 645. pas marcher en Judée. Et quelques autres paſſages ſemblables : qui prouvent la volonté humaine : puiſque ce que JESUS-CHRIST vouloit en ces occaſions, comme de boire, de marcher, d'être en un lieu plûtôt qu'en un autre, ne convient qu'à la nature humaine. Il apporta enſuite ce paſſage de ſaint Paul : Il s'eſt rendu obéïſſant juſques à la mort. Or l'obéïſſance appartient à la volonté. Et celui de David, appliqué par ſaint Paul à JESUS-CHRIST : Je ſuis écrit à la tête du livre pour faire vôtre volonté : Je le veux, mon Dieu. Pour la volonté divine : Jeruſalem combien de fois ai-je voulu raſſembler tes enfans, comme une poule raſſemble ſes pouſſins ? comme le Pere reſſuſcite les morts, ainſi le Fils donne la vie à qui il veut. Et il inſiſta ſur le *comme* : qui marque la même nature & la même volonté du Pere & du Fils.

Joan. VII. 1. *p. 179.* *Philip. II. 8.* *Pſam. XXXIX. 8. 9.* *Heb. X. 9.* *Mat. XXIII. 37.* *Luc. XIII. 34.* *Joan. V. 21.*

XXXIX. Défenſe de Menas, d'Honorius & de S. Sophrone.

Pyrrus avoua que rien n'étoit plus clair, pour montrer que les volontez en JESUS-CHRIST ſont naturelles. Comment donc, ajoûta-t-il, le Pape Vigile reçut-il l'écrit qui lui fut preſenté par Menas Evêque de C. P. contenant une volonté ; & cela dans la ſale ſecrete de l'Empereur, & en preſence du Senat ? Saint Maxime répondit : Je m'étonne comment vous oſez dire des fauſſetez, vous qui êtes des Patriarches. Vôtre predeceſſeur écrivant à Honorius, a dit, que ce libelle fut adreſſé à l'Empereur, mais non pas preſenté ni publié ; & vous dans vôtre lettre au Pape Jean, vous avez dit, qu'il fut preſenté & publié, étant lû par le Quêteur Conſtantin. A qui croirons-nous donc ? à vous, ou à vôtre predeceſſeur ? Car vous ne pouvez avoir dit vrai tous deux. Mon predeceſſeur l'at-t-il écrit, dit Pyrrus ? Il l'a écrit, dit Maxime.

p. 181.

Pyrrus reprit : Soit pour Vigile ; qu'avez-vous à dire pour Honorius, qui en écrivant à mon prédeceſſeur,

ceſſeur, a enſeigné clairement une volonté en JESUS-CHRIST ? Saint Maxime répondit : A qui faut-il plûtôt croire, touchant l'explication de cette lettre, à celui qui l'a compoſée ſous le nom d'Honorius ; à lui, dis-je, qui vit encore & qui éclaire tout l'Occident par ſa ſainte doctrine : ou à ceux qui parlent, comme il leur plaît, à C. P. ? Pyrrus dit : Il en faut croire celui qui a compoſé la lettre. Saint Maxime reprit : Le même donc a écrit ainſi à l'Empereur Conſtantin d'heureuſe memoire, au nom du Pape Jean : Nous avons dit, qu'il y a une volonté de JESUS-CHRIST, non de ſa divinité & de ſon humanité ſeule. Car Sergius ayant écrit ; que quelques-uns admettent en JESUS-CHRIST deux volontez contraires, nous avons répondu : que JESUS-CHRIST n'a point eu deux volontez contraires de la chair & de l'eſprit comme nous les avons depuis le peché : mais une ſeule volonté, qui caracteriſeroit ſon humanité. Et ce qui le prouve clairement, c'eſt qu'il parle de membres & de chair, ce qui ne convient point à la divinité. Puis prévenant l'objection, il dit : Si quelqu'un demande pourquoi, en parlant de l'humanité de JESUS-CHRIST, nous n'avons point fait mention de la divinité : nous dirons premierement, que nous avons fait réponſe ſuivant la queſtion : enſuite, que nous avons ſuivi la coûtume de l'Ecriture, qui parle tantôt de ſa divinité, & tantôt de ſon humanité. C'eſt ainſi que ſaint Maxime excuſe le Pape Honorius. Le ſecretaire de ce Pape & de Jean IV., dont ſaint Maxime parle ici, étoit un Abbé nommé Jean.

AN. 645.

Suſ. n. 25.

p. 181.

Pyrrus ſembla ſe contenter de cette réponſe, en diſant : Mon predeceſſeur a pris cela trop ſimplement, en s'attachant aux paroles. A quoi ſaint Maxime répondit : Je vous dis en verité, rien ne m'a tant aliené de vôtre predeceſſeur,

que ſes variations. Tantôt il approuvoit, que
An. 645. l'on nommât divine cette unique volonté, & faiſoit ainſi le Verbe incarné Dieu ſeulement. Tantôt il diſoit, que c'étoit une volonté conſultative ; & ſuppoſoit un pur homme, qui déliberoit comme nous, & ne differoit en rien de vous & de moi. Tantôt il diſoit, que cette volonté étoit hypoſtatique : ainſi ſuivant la difference des hypoſtaſes, il introduiſoit differentes volontez entre les perſonnes conſubſtantielles. Tantôt approuvant que l'on nommât cette volonté proteſtative, il introduiſoit une union habituelle. Car la puiſſance, l'autorité, la liberté, viennent du choix, & non pas de la nature. Quelquefois ſe joignant à ceux qui diſoient, que cette volonté eſt non ſeulement libre, mais arbitraire, il faiſoit de JESUS-CHRIST un pur homme, & même un homme changeant & pecheur : puiſque le libre-arbitre fait juger des contraires, chercher ce que l'on ignore, & dé-
p. 183. liberer ſur ce qui eſt incertain. D'autres fois, trouvant bon que l'on nommât cette volonté œconomique : il donnoit lieu de dire qu'avant l'œconomie ; c'eſt-à-dire l'Incarnation, le Verbe n'avoit point de volonté ; & d'autres abſurditez ſemblables.

Pyrrus voulut enſuite rejetter la faute de cette diviſion ſur ſaint Sophrone de Jeruſalem, comme ayant remué à contre-tems la queſtion des deux operations : à quoi ſaint Maxime répondit ainſi : Je ne comprens pas quelle excuſe vous pouvez apporter, d'accuſer ſi aigrement un innocent. Car dites-moi, par la verité même, quand Sergius écrivit à Theodore de
Sup. liv. XXXVII. n. 40. Pharan, & lui envoia l'écrit prétendu de Menas, par le moien de Sergius Macaronas Evêque d'Arſinoé : lui demandant ſon avis, touchant la doctrine d'une operation & d'une volonté

lonté contenuë en ce libelle, & en reçut une réponſe, qui l'approuvoit; où étoit alors Sophrone? Et quand il écrivit de Theodoſiopole, à Paul le borgne Severien, lui envoiant l'écrit de Menas & l'approbation de Theodore de Pharan? Ou quand il écrivit à George Arſan Pauliniſte, de lui envoier des paſſages touchant l'unique operation: ajoûtant dans ſa lettre, qu'il s'en ſerviroit pour réünir l'Egliſe avec eux? Ou quand il écrivit à Cyrus de Phaſis, qui l'avoit conſulté ſur la queſtion d'une ou deux operations, & lui envoia l'écrit de Menas? Et quand Sergius aiant commencé à publier ſon erreur, & à pervertir la plus grande partie de l'Egliſe: le bien-heureux Sophrone l'avertit avec l'humilité convenable à ſa profeſſion, ſe jettant à ſes pieds, & le conjurant par la paſſion de JESUS-CHRIST, de ne pas renouveller un diſcours des heretiques, que les Peres avoient eu tant de raiſon d'étouffer: Sophrone étoit-il l'auteur du ſcandale? AN. 645. p. 184.

XL. Preuves des deux operations.

Pyrrus reconnut que la queſtion des volontez étoit ſuffiſamment éclaircie; & qu'enſuite il étoit inutile d'examiner celle des operations. Mais ſaint Maxime lui repreſenta, que la charité demandoit d'examiner quelques paſſages, qui pouvoient tromper les ſimples. Il commença par les écrits de Pyrrus lui-même, & montra, qu'il ne devoit pas dire que JESUS-CHRIST, conſideré comme un tout, n'a qu'une operation. Pour rendre cette verité ſenſible, il emploia la comparaiſon d'un coûteau rougi au feu, qui coupe & brûle tout enſemble: ainſi ce ſont dans un même ſujet deux operations diſtinctes, quoiqu'inſeparables. Il expliqua enſuite un paſſage de ſaint Cyrille, où il dit que JESUS-CHRIST montroit une ſeule operation par ſes deux natures. Car il fit voir que ſaint Cyrille p. 187. p. 189. to. 4. in Joan.

ne parle que des operations divines, comme les
An. 645. miracles, auſquels la nature humaine concouroit : puiſqu'il parloit, ou touchoit les malades,
p. 191. ou faiſoit quelque mouvement du corps. Enfin ſaint Maxime vient au fameux paſſage de ſaint Denis, touchant l'operation nouvelle & theandrique. Il ne conteſte point l'autorité de cet écrivain ; & il en étoit ſi bien perſuadé, qu'il a fait un commentaire ſur tous ſes ouvrages. Mais il montre que le mot de nouvelle ſignifie ſeulement, que la maniere en laquelle JESUS-CHRIST operoit étoit extraordinaire, & au-deſſus du cours de la nature : & que le mot de theandrique enfermant les deux natures, enferme auſſi les deux operations réünies en JESUS-CHRIST. Autrement, dit-il, ſi cette operation eſt unique, JESUS-CHRIST, comme Dieu aura une operation differente de celle du Pere, qui n'eſt pas theandrique ; & par conſéquent il ſera d'une autre nature.

p. 194. Enfin Pyrrus ſe rendit, & parla ainſi : En verité il paroît abſurde, de n'admettre en JESUS-CHRIST, qu'une operation : mais je démande grace, & pour moi & pour ceux qui m'ont précedé. On peut, dit ſaint Maxime, condamner l'erreur ſans parler des perſonnes. Mais par ce moien, dit Pyrrus, on condam-
Sup. n. 22. nera Sergius & mon Concile ? J'admire, dit ſaint Maxime, comment vous appellez Concile une aſſemblée faite contre toutes les regles. Car la lettre circulaire n'a point été écrite du conſentement des Patriarches : ni le jour, ni le lieu n'ont été marquez. Il n'y a eu ni pro-
p. 195. moteur, ni accuſateur. Les Evêques qui compoſoient cette aſſemblée, n'avoient point de pouvoirs de leurs Métropolitains, ni les Métropolitains de leurs Patriarches ; & n'avoient envoié ni lettres, ni députez. On voit ici les formalitez neceſ-

neceſſaires pour un Concile legitime. Pyrrus dit : S'il n'y a point d'autre moien, je ſuis prêt à vous donner là-deſſus toute ſatisfaction. Car rien ne m'eſt plus cher, que mon ſalut. Je vous demande ſeulement une grace ; premierement, que j'aille adorer les ſaints Apôtres, enſuite que je voie le viſage du très-ſaint Pape, & que je lui preſente le libelle de ma retractation. Saint Maxime & le patrice Gregoire lui accorderent ce qu'il deſiroit. Ainſi la conference fut heureuſement terminée. AN. 645.

Pyrrus tint parole, & paſſa d'Afrique à Rome, où il alla faire ſes prieres aux Egliſes des Apôtres ; & preſenta au Pape Theodore, en preſence du clergé & du peuple, un libelle ſouſcrit de ſa main : où il condamnoit tout ce que lui ou ſes predeceſſeurs avoient écrit, ou fait contre la foi. Après quoi, le Pape lui fit faire largeſſe au peuple, & lui fit mettre un ſiege près de l'autel, l'honorant comme patriarche de C. P. Car il n'avoit point été dépoſé legitimement. Il lui fournit auſſi tout ce qui étoit neceſſaire pour ſon entretien, aux dépens de l'Egliſe Romaine. *Anaſt. in Theod. Theoph an. 20. Hor. p. 275. D.* *Acta Mart. p. 10. 6. conc. p. 72. B.*

XLI. Conciles d'Afrique.

La retractation de Pyrrus donna occaſion à pluſieurs conciles, qui furent tenus en Afrique l'an 646. indiction quatriéme. Les trois primats Colomb de Numidie, Etienne de Byzacene & Reparat de Mauritanie, écrivirent en commun une lettre ſynodale au Pape Theodore, au nom de tous les Evêques de leur province : où, après avoir reconnu l'autorité du ſaint Siege, ils ſe plaignent de la nouveauté qui a paru à C. P., c'eſt-à-dire la publication de l'ectheſe. Nous penſions, ajoûtent-ils, que vous l'aviez abolie : mais nous avons connu qu'on la ſoûtenoit opiniâtrément, en liſant ce libelle que nôtre frere Pyrrus vous a preſenté. C'eſt pourquoi nous avons écrit à Paul, qui occupe maintenant le ſiege de C. P., *Conc. Later. ſect. 2. p. 128.*

le priant inſtamment de rejetter cette nouveauté.
An. 646. Et parce que quelques malicieux ont voulu rendre ſuſpecte à C. P. nôtre province d'Afrique; nous vous envoions nôtre lettre à Paul, & nous vous prions de l'envoier par vos Legats : afin que nous puiſſions voir s'il reviendra à la foi orthodoxe. Que s'il uſe de diſſimulation, vous prendrez les moiens de le retrancher du corps de l'Egliſe. Au reſte nous ſommes obligez de vous repreſenter, qu'après avoir aſſemblé nos conciles en chaque province : nous voulions vous envoier une pleine députation d'Evêques : mais il eſt arrivé des accidens qui nous en ont empêchez; & nous avons été contraints de vous envoier cette lettre generale, vous priant d'excuſer ce que nous faiſons par neceſſité. Ces accidens, dont parlent les Evêques d'Afrique, ſont apparemment les mouvemens
Theoph. cauſez par le patrice Gregoire gouverneur de la
p. 285. province : qui ſe revolta cette même année 646. cinquiéme de l'Empereur Conſtant.

to. 6. *conc.* Nous n'avons point la lettre de ces conciles à
p. 133. Paul de C. P.; mais nous avons celle du concile de Byzacene à l'Empereur, par laquelle il eſt prié d'ôter le ſcandale de la nouvelle erreur, & de contraindre Paul de C. P. à ſe conformer à la foi de toute l'Egliſe. Cette lettre eſt ſouſcrite par le primat Etienne, & quarante-deux autres Evêques.

Les Evêques de la province proconſulaire, où étoit Carthage, écrivirent auſſi à Paul de C. P.
to. 6. *p.* 137. une lettre, où après avoir condamné l'ecthese, ils font une profeſſion de foi abregée ſur la Trinité & l'Incarnation, qu'ils concluent ainſi : Nous reconnoiſſons en Jesus-Christ la nature humaine, la volonté & l'operation très-pleine : c'eſt-à-dire, qu'il y a en lui deux natures & deux volontez naturelles, comme l'Egliſe catholique l'enſeigne, & l'a toûjours enſeigné. Ils ajoûtent plu-

plusieurs passages des Peres, pour prouver cette doctrine : c'est-à-dire, de saint Ambroise & de saint Augustin. Cette lettre est souscrite par soixante & huit Evêques, entre lesquels on ne voit point l'Evêque de Carthage ; ce qui fait croire que le siege étoit vacant, par la mort ou la déposition de Fortunius, qui avoit embrassé le parti des Monothelites. Du moins il est certain, qu'il alla à C. P. du tems de Paul, & qu'il celebra la Messe dans la grande Eglise, comme étant dans sa communion. Il est certain encore, que Victor fut ordonné Archevêque de Carthage, le dix-septiéme des calendes d'Août, indiction quatriéme ; c'est-à-dire cette même année 646. le seiziéme de Juillet. Il en donna aussi-tôt avis au Pape Theodore, par sa lettre synodique, dont il chargea l'Evêque Mellosus de Gisipe, le Diacre Redemptus, & le Notaire Crescitурus : priant le Pape de les renvoier avant l'hiver. Par cette lettre, il se declare comme les autres contre les Monothelites : & prie le Pape de remedier à ces maux, protestant d'être toûjours uni à lui. Puis il ajoûte : Nous aurions pû écrire la même chose à nôtre frere Paul de C. P., si nous ne savions que des gens mal-intentionnez ont calomnié nôtre province d'Afrique. Il veut parler sans doute de la revolte du patrice Gregoire. Il ajoûte : Nous vous prions d'envoier à Paul, par vos Legats, ce que les Evêques de nôtre province lui ont écrit. Par où l'on voit que cette lettre de Victor suivit de près la précedente.

AN. 646.

Conc. 6. act. 14. p. 984. A.

to. 7.

to. 6. p. 152.

XLII. Musulmans en Afrique.

Les Musulmans profitant de la division où étoit l'Afrique, par la revolte du patrice Gregoire, y entrerent l'année suivante 647. vingt-septiéme de l'Hegire. Leur calife étoit alors Othman : car Omar avoit été tué à la fin de l'an 23. de l'Hegire 644. de JESUS-CHRIST. Il fut tué par un Persan pendant la priere publique, après avoir

Abulfar.

Elmac. lib. 1. c. 3. p. 25. c. 4. p. 31.

regné dix ans & deux mois. On choiſit pour ſon
An. 646. ſucceſſeur Othman, fils d'Affan de la même famille de Mahomet, âgé de ſoixante & dix ans, grand jeûneur, & qui meditoit beaucoup l'Alcoran : mais avare & trop attaché à ſes parens.

Il ôta le gouvernement d'Egypte à Amrou, & le donna à Abdalla fils de Saad ſon frere Uterin, qui lui demanda la permiſſion d'entrer en Afrique, & l'obtint, avec un ſecours conſiderable de troupes, qu'Othman lui envoia de Medine. Abdalla s'avança au-delà de Tripoli dans l'Afrique proconſulaire ; & après avoir exhorté le patrice Gregoire à ſe faire Muſulman, ou à paier tribut : il ſe donna pluſieurs combats, & enfin Gregoire fut défait & tué ; & les Muſulmans impoſerent un grand tribut à l'Afrique, & en rapporterent un riche butin. Othman en aiant reçu la nouvelle à Medine, mena à la moſquée celui qui la lui avoit apportée, le fit monter ſur la tribune ; & après la priere il rendit compte au peuple de cette heureuſe expedition, qui n'avoit duré que quinze mois. Cependant Moavia fils d'Abouſofian, qui commandoit toûjours en Syrie, y prit pluſieurs villes ſur les Romains ; & attaqua l'île de Chipre en 648.

XLIII. Septiéme concile de Tolede.

En Eſpagne on tint un concile national la cinquiéme année du Roi Chindaſuind, Ere 684. c'eſt-à-dire l'an 646. C'eſt le ſeptiéme concile de Tolede, où aſſiſterent vingt-huit Evêques, & onze députez pour les abſens. Il y avoit quatre Métropolitains, Oronce de Merida, Antoine de Seville, Eugene de Tolede, & Protais de Tarragone. On y fit ſix canons ; dont le premier, auſſi-bien que la preface, eſt contre les Clercs qui prennent parti dans les revoltes : car la puiſſance de ces Rois Goths étoit mal affermie. Ces rebelles, depuis les Evêques juſques aux moindres Clercs,

t. 5. p. 1836.

Clercs, ſont declarez excommuniez pour toute leur vie ; & on permet ſeulement de leur donner la communion à la mort, s'ils ont perſeveré dans la penitence. On prie même le Roi de ne pas empêcher l'execution de ce decret. AN. 646.

Si le celebrant tombe malade en conſacrant les ſaints Myſteres, un autre Evêque ou un Prêtre, pourra continuer & ſuppléer à ſon défaut : à la charge toutefois, que perſonne ne celebrera la Meſſe qu'à jeun, & ne la quittera jamais après l'avoir commencée. Ces accidens étoient alors plus frequens, particulierement les jours de jeûne, à cauſe de la longueur de la liturgie, & du grand âge de pluſieurs Evêques ; & de là eſt venu l'uſage des Prêtres aſſiſtans. L'Evêque, qui étant averti, aura tardé à venir faire les funerailles de ſon confrere, ſera privé de la communion pour un an : & les Clercs qui auront negligé de l'avertir, ſeront enfermez un an dans des monaſteres, pour faire penitence. Sur la plainte des Prêtres de Gallice, contre les exactions de leurs Evêques, il leur eſt défendu de prendre plus de deux ſous d'or de chaque Egliſe, & rien des monaſteres. Il eſt auſſi défendu aux Evêques de viſiter à plus grand train, que de cinquante chevaux ; & de ſéjourner plus d'un jour en chaque Egliſe. Au lieu de cinquante chevaux, d'autres exemplaires portent cinq ; ce qui paroît plus conforme à la modeſtie des Evêques. On ne ſouffrira point d'hermites vagabons, ni de reclus ignorans : mais on les enfermera dans les monaſteres voiſins ; & à l'avenir on ne permettra de vivre en ſolitude, qu'à ceux qui auront paſſé du tems dans des monaſteres, pour s'inſtruire. Pour le reſpect du Roi, & la conſolation du Metropolitain, les Evêques voiſins de Tolede, viendront y paſſer un mois chaque année, quand il les en priera. Tels ſont les reglemens du ſeptiéme concile de Tolede. *Can.* 2. *c.* 3. *c.* 4. *c.* 5. *c.* 6.

Paul

Paul patriarche de C. P. ſe ſentoit preſſé, tant
An. 646 par les lettres des Evêques d'Afrique, que par
XLIV. les inſtances de Sericus & de Martin Legats du Pape
Lettre de Paul de C. P. au Pape. Theodore. Ils eurent pluſieurs conferences, où ils ne ceſſoient de l'exhorter à expliquer en quel ſens il entendoit, qu'il n'y a en JESUS-CHRIST qu'une volonté. Enfin il écrivit au Pape une let-
Conc. Later. ſecr. 4. p. 222. E. tre dogmatique : où d'abord il ſe vante de garder toûjours la charité, & de ſouffrir patiemment les injures & les calomnies : car il traite ainſi les reproches des Catholiques ; & c'eſt le prétexte dont il ſe ſert pour excuſer ſon ſilence. Mais enfin il s'explique, & au nom de toutes les Egliſes de ſa dépendance, il déclare ſa foi ſur
p. 226. C. l'incarnation, & ajoûte à la fin : C'eſt pourquoi nous croions qu'en JESUS-CHRIST il n'y a qu'une volonté : de peur d'attribuer à ſa perſonne unique, une contrarieté, ou difference de volontez : ou enſeigner qu'il ſe combat lui-même, & introduire deux perſonnes. Non que nous voulions effacer ou confondre ſes deux natures, ou en établir une au préjudice de l'autre : mais nous diſons ſeulement, que ſa chair animée d'une ame raiſonnable, & enrichie des dons divins par l'étroite union, avoit une volonté divine & inſeparable de celle du Verbe, qui la conduiſoit & la mouvoit abſolument : enſorte que la chair ne faiſoit jamais aucun mouvement naturel, ſeparément & par ſa propre impulſion, contre l'ordre du Verbe : mais quand, autant & en la maniere que le Verbe l'ordonnoit. Car nous ne voulons pas proferer cet horrible blaſphême, que l'humanité de JESUS-CHRIST fût violentée
Matth. XVI. 23. par la neceſſité de la nature ; & qu'elle meritât la même reprimende que ſaint Pierre, en rejettant la paſſion comme lui. Voici comme nous
Joan. XI. 38. entendons cette parole de l'Evangile : Je ſuis deſcendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais

mais celle de celui qui m'a envoié, & le refus de la paſſion. Nous n'admettons point en JESUS-CHRIST, qui eſt un, des volontez differentes & oppoſées : mais nous prenons ces mots negativement, & nous croions que JESUS-CHRIST dit ſeulement ce qu'il n'eſt pas, comme en ce paſſage : Je n'ai commis ni peché ni iniquité. Paul allegue pour garands de cette explication ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Athanaſe & ſaint Cyrille. Il ſoûtient que tous les Peres enſeignent une volonté, & ajoûte : Du même ſentiment étoient les Evêques, d'heureuſe memoire, Sergius & Honorius, l'un de la nouvelle, & l'autre de l'ancienne Rome.

AN. 646. *Matth.* XXVI. 39. *Pſalm.* LVIII. 5.

XLV. Type de l'Empereur Conſtant.

Le patriarche Paul ne contenta par cette lettre, ni le Pape, ni les Evêques d'Occident : particulierement les Africains, qu'il étoit important d'appaiſer, même pour l'interêt de l'Etat. L'ecthese affichée publiquement, faiſoit toûjours crier les Catholiques. Il reſolut donc de l'ôter, & perſuada à l'Empereur de publier un édit, pour impoſer ſilence aux deux partis. On le nomma Type, c'eſt-à-dire forme ou formulaire, & il fut publié pendant la ſixiéme indiction, l'an 648. L'Empereur Conſtant y met d'abord l'état de la queſtion, & rapporte ſommairement les raiſons des deux partis ; puis il ajoûte : C'eſt pourquoi nous défendons à tous nos ſujets Catholiques, de diſputer à l'avenir en quelque maniere que ce ſoit touchant une volonté ou une operation, deux operations ou deux volontez : ſans préjudice de ce qui a été une fois décidé par les Peres approuvez, touchant l'incarnation du Verbe. Nous voulons que l'on s'en tienne aux ſaintes Ecritures, aux cinq conciles œcumeniques, & aux ſimples paſſages des Peres : dont la doctrine eſt la regle de l'Egliſe ; ſans y ajoûter, en ôter, ni les expliquer ſelon des ſentimens

Cont. Lateran. ſeſſ. 4. p. 222. A.

Acta S. Maxim. p. 35. to. 16. conc. p. 231. D.

timens particuliers. Mais que l'on demeure en
AN. 648. l'état où l'on étoit avant ces diſputes, comme ſi elles ne s'étoient point émuës. Et pour procurer l'union parfaite des Egliſes, & ne laiſſer aucun prétexte à ceux qui veulent diſputer ſans fin : nous avons ordonné d'ôter les papiers affichez au veſtibule de la grande Egliſe de cette ville imperiale, touchant cette queſtion : Ceux qui oſeront contrevenir à cette ordonnance, ſeront premierement ſoûmis au jugement terrible de Dieu, enſuite à nôtre indignation : enſorte, que s'ils ſont Evêques ou Clercs, ils ſeront dépoſez : les Moines excommuniez & chaſſez de leurs demeures. Les gens conſtituez en dignité ou en charge, en ſeront privez : les particuliers notables, dépouillez de leurs biens, les autres punis corporellement & bannis. Tel eſt le type de Conſtant.

XLVI. Condamnation de Paul & de Pyrrus.

Le Pape Theodore voiant, que ni ſes lettres ni les avertiſſemens de ſes Legats, n'avoient pû ramener le patriarche Paul à la Foi de l'Egliſe Catholique, prononça enfin contre lui la ſentence de dépoſition : on croit que ce fut dans un concile, & dans le même, où il condamna Pyrrus. Car celui-ci s'étant retiré de Rome après ſa retractation, vint à Ravenne, où il profeſſa de nouveau le Monotheliſme. Apparemment qu'il fut gagné par l'Exarque, ſous l'eſperance de rentrer dans le ſiege de C. P. ; & cette rechûte ſi prompte fait douter, que ſa retractation eût été ſincere. Le Pape Theodore l'aiant appris, aſſembla dans l'Egliſe de ſaint Pierre les Evêques & le Clergé, & prononça contre Pyrrus la dépoſition avec anathême. Il ſe fit même apporter le calice, & aiant pris du ſang précieux de JESUS-CHRIST il en ſouſcrivit la ſentence. Pyrrus retourna en Orient. Mais le patriarche Paul aiant appris ſa propre dépoſition, renverſa

Anaſt. in Theod.
Cons. Later. ſeſſ. 2. p. 116. E.
Theoph. an. 20. Har. p 275. D.
Conc. Later. ſeſſ. 1. p. 91. B.

verſa l'autel que le Pape avoit à C. P. dans l'oratoire du palais de Placidie : défendant aux Legats qui y demeuroient d'y celebrer le ſaint Sacrifice. Même il les perſecuta avec pluſieurs Evêques, & d'autres Catholiques : les uns furent mis en priſon, d'autres bannis, d'autres déchirez de coups. AN. 649.

Le Pape Theodore mourut peu de tems après, & fut enterré à ſaint Pierre le quatorziéme de Mai 649., aiant tenu le ſiege ſix ans & près de ſix mois. Il étoit très-doux, très-charitable & liberal envers les pauvres. Il fit transferer les corps des ſaints martyrs Primus & Felicien, du cimetiere où ils étoient, en l'Egliſe de ſaint Etienne, & y donna de grands preſens, auſſi-bien qu'à l'Egliſe de ſaint Valentin, qu'il fit bâtir entierement. Il fit auſſi un oratoire de ſaint Silveſtre dans le palais de Latran, & un oratoire du ſaint Martyr Euplus, ou plûtôt Euplius hors la porte de ſaint Paul ; & orna l'un & l'autre de grands dons. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-un Prêtres & quatre Diacres ; & d'ailleurs quarante-ſix Evêques. Le ſaint Siege vaqua environ ſix ſemaines, puis on élut au mois de Juillet, Martin, qui avoit été Legat à C. P. Il étoit de Tudertum ou Todi en Toſcane, & gouverna l'Egliſe Romaine plus de ſix ans.

XLVII. Concile de Latran, premiere ſeſſion.

Incontinent après ſon ordination, ſon zele pour la foi étant encore excité par ſaint Maxime, qui étoit à Rome, il aſſembla un concile dans l'Egliſe du Sauveur, nommée Conſtantieniene, au palais de Latran : où ſe trouverent cent cinq Evêques le Pape compris. Ils étoient de la partie d'Italie, qui obéiſſoit à l'Empereur ; c'eſt-à-dire des dépendances de Rome & de Ravenne : de Sicile, de Sardaigne, & quelques-uns d'Afrique ; & entre tant d'Evêques, il n'y a pas un nom barbare, comme dans le reſte de l'Oc-

Theoph. p. 276. A. to. 6. conc. p. 75.

l'Occident. Ce concile dura pluſieurs jours, & il
An. 649. y eut cinq ſeſſions; dont chacune eſt nommée
5. Oct. *ſecretarius* dans le ſtile du tems, ſoit à cauſe du lieu, ou de ce qu'il n'y aſſiſtoit que les perſonnes neceſſaires.

La premiere ſeſſion ſe tint le troiſiéme des Nones d'Octobre, la neuviéme année de l'Empereur Conſtant, indiction huitiéme: c'eſt-à-dire le cinquiéme jour d'Octobre 649. Theophylacte, le premier des Notaires de l'Egliſe Romaine, ouvrit l'action; & pria le Pape d'expliquer le ſujet
p. 83. D. du concile. Le Pape Martin dit en ſubſtance: Vous ſavez les erreurs qui ont été introduites par Cyrus Evêque d'Alexandrie, Sergius de C. P.
Sup. liv. XXXVII n. 41. & ſes ſucceſſeurs Pyrrus & Paul. Il y a dix-huit ans que Cyrus fit publier ſur l'ambon, neuf articles où il décidoit, qu'en Jesus-Christ il n'y a qu'une operation de la divinité & de l'humanité, conformément à l'hereſie des Acephales: avec anathême, à quiconque ne croiroit pas ainſi. Sergius, par une lettre écrite à Cyrus approuva cette doctrine d'une ſeule operation; & de plus, quelques années après l'entrepriſe de Cyrus, c'eſt-à-dire pendant la derniere indiction douziéme, il compoſa une expoſition heretique,
Sup. n. 21. ſous le nom d'Heraclius, qui regnoit alors: où il ſoûtient, ſuivant l'impie Apollinaire, qu'il n'y a en Jesus-Christ, qu'une ſeule volonté, comme étant une conſequence d'une ſeule operation. Sergius a publié ſon ecthеſe, en la faiſant afficher aux portes de ſon Egliſe: & l'a fait approuver par écrit à quelques Evêques, qu'il a
Conc. p. 90. B. ſurpris. Pyrrus ſon ſucceſſeur en a encore ſéduit pluſieurs, par terreur ou par careſſes, & les a fait ſouſcrire à cette impieté. Dequoi étant confus, il s'eſt preſſé de venir ici; & pour reparer ſa faute, il a preſenté à nôtre ſaint Siege un li-
Sup. n. 40. belle ſouſcrit de ſa main, où il a condamné ce

que

que lui & ſes predeceſſeurs avoient écrit, ou fait contre la foi. Mais enſuite il eſt retourné comme un chien à ſon vomiſſement, & a reçu la peine de ſon crime, par une dépoſition canonique. AN. 649. 5 Oct.

Paul voulant ſurpaſſer ſes predeceſſeurs, ne s'eſt pas contenté d'approuver l'ecthese, par une lettre écrite à nôtre ſaint Siege, mais encore il a entrepris d'en défendre les erreurs : c'eſt pourquoi il a auſſi été juſtement dépoſé par le ſaint Siege. De plus, à l'imitation de Sergius, il a ſurpris le Prince, & lui a perſuadé de publier un Type, qui détruit la Foi catholique : en défendant de dire ni une ni deux volontez, comme ſi JESUS-CHRIST étoit ſans volonté & ſans operation. Le Pape rapporte enſuite les violences de Paul, l'autel renverſé au palais de Placidie, les Legats perſecutez ; puis il ajoûte : Tout le monde ſait ce que lui & ſes predeceſſeurs ont fait contre les Catholiques ; qui en ont porté de divers lieux leurs plaintes au ſaint Siege, & par écrit & de vive-voix. Nos predeceſſeurs n'ont point ceſſé d'écrire en divers tems à ces Evêques de C. P., uſant de prieres & de reproches, & les faiſant avertir par leurs Legats envoiez exprès : mais ils n'ont voulu rien écouter. C'eſt pourquoi j'ai cru neceſſaire de vous aſſembler : afin que tous enſemble en preſence de Dieu, qui nous voit & qui nous juge, nous examinions ce qui regarde ces perſonnes & leurs erreurs. Conſiderant principalement le precepte de l'Apôtre, de prendre garde à nous & au troupeau ſur lequel le Saint-Eſprit nous a établis Evêques ; & de nous garder des loups & des mauvais ouvriers : puiſque nous en rendrons compte à Dieu. Que chacun diſe donc avec le ſecours de Dieu, ce qu'il lui inſpirera.

p. 91.

p. 94.

Act. XX. 28.

Alors Maur Evêque de Ceſene, & le Prêtre Deuſ-

Deuſdedit, preſenterent la lettre de Maur Evê-
An. 649 que de Ravenne, dont ils étoient députez, &
8. Oct. le Pape en ordonna la lecture. Maur de Ravenne
Conc. p. 95. y dit, qu'il a été retenu par l'armée & le peuple de ſa ville, & de la Pentapole, à cauſe des incurſions des barbares, que l'on craignoit, c'étoit les Sclaves; & de l'abſence de l'Exarque, qui n'étoit pas encore arrivé. Au reſte il declare, qu'il tient la même créance que le ſaint Siege : qu'il condamne l'ecthеſe & ce qui vient d'être écrit pour la ſoûtenir : qu'il reconnoît en Jesus-Christ deux operations & deux vo-
p. 97. lontez. Enſuite Maxime Evêque d'Aquilée dit, que pour éviter la confuſion, il ſuffiſoit qu'une ou deux perſonnes accuſaſſent les coupables; ſavoir Cyrus, Sergius, Pyrrus & Paul : d'autant plus, que leurs écrits ſuffiſoient pour les convaincre. Deuſdedit Evêque de Caillari en Sardaigne, demanda la même choſe, & tous les Evêques en furent d'avis. Ainſi finit la premiere ſeſſion.

XLVIII. Seconde ſeſſion. La ſeconde fut tenuë trois jours après, c'eſt-à-dire le huitiéme d'Octobre. Le Pape ordonna,
p. 100. que la dénonciation contre les accuſez ſeroit propoſée, ou par les parties intereſſées, ou par le Primicier & les Notaires de l'Egliſe Romaine, qui retiroient les pieces de ſes archives. Theophylacte, Primicier des Notaires du ſaint Siege, dit : Je declare à vôtre Béatitude, qu'Etienne Evêque de Dore, premier Suffragant de Jeruſalem, eſt à la porte de la ſale, & demande à en-
p. 101. trer. Le Pape ordonna qu'il entrât : il preſenta une requête, & le Notaire Anaſtaſe la lut, traduite de Grec en Latin. Elle étoit adreſſée au Concile, & contenoit l'origine du trouble, les arti-
Sup. n. 8. cles publiez par Cyrus à Alexandrie, l'ordre don-
p. 104. C. né par ſaint Sophrone à Etienne de Dore, d'aller
p. 109. C. à Rome, & comme il l'avoit executé : les plaintes

tes qu'il avoit portées au Pape Theodore, contre Sergius de Joppé, & le pouvoir qu'il en avoit reçu, pour réconcilier les Schiſmatiques. Je l'ai executé, ajoûtoit-il; & comme ils avoient abandonné la verité volontairement, je n'ai reçu que ceux qui ont donné leur retractation par écrit. J'en ai depuis peu donné les libelles au très-ſaint Pape Martin. C'eſt pourquoi je vous ſupplie de ne pas mépriſer ma baſſeſſe, ni tous les Evêques & les peuples catholiques d'Orient, & les inſtantes prieres de ſaint Sophrone : mais d'effacer par vos lumieres les reſtes de l'hereſie d'Apollinaire & de Severe, que l'on veut renouveller. La requête étoit datée du ſixiéme du même mois d'Octobre, deux jours avant la ſéance. Le Pape ordonna qu'elle fût inſerée aux actes. AN. 649. 8. Oct. *p.* 112. *D.*

Enſuite le primicier Theophylacte dit : Il y a pluſieurs Abbez, Prêtres & Moines Grecs à la porte de la ſale, dont les uns demeurent depuis pluſieurs années en cette ville de Rome, les autres ſont arrivez depuis peu. Ils entrerent par l'ordre du Pape, & on lut leur requête; où ils parloient au nom de tous les Moines Grecs, qui étoient à Rome, & marquoient, qu'ils avoient paſſé en Afrique. Ils demandoient que l'on condamnât non ſeulement les dogmes, mais les perſonnes : ſoûtenant que telle eſt la loi de l'Egliſe, quand il y a une accuſation par écrit & perſonnelle. Ils ajoûtoient : Nous demandons auſſi, que vous anathématiſiez le Type, qui vient d'être fait à la ſuggeſtion importune de Paul, dépoſé par vôtre prédeceſſeur Theodore de ſainte memoire. Car en ce Type on fait JESUS-CHRIST ſans operation & ſans volonté : c'eſt-à-dire, ſans entendement, ſans ame, ſans mouvement, comme les idoles des Païens. Confirmez donc la doctrine catholique : enſeignant *p.* 113. *C.* *p.* 116. *D.* *p.* 117.

gnant deux operations en JESUS-CHRIST, & deux volontez, comme deux natures; & sachez, que si vous décidez autrement, ce que nous ne pouvons croire : nous protestons que nous n'y prenons point de part. Et pour nôtre entiere seureté, nous vous prions de faire traduire en Grec, avec toute l'exactitude possible, tout ce que vous faites & décidez presentement : afin qu'après en avoir pris connoissance, nous puissions y donner nôtre consentement. Il est remarquable que ces Abbez ne prétendent pas souscrire aveuglément à la décision des Evêques ni du Pape, encore qu'au commencement de leur requête, ils reconnoissent le saint Siege pour le chef de toutes les Eglises, dont tout le monde attend la décision. Cette requête est souscrite par cinq Abbez & trente-deux Moines, entre lesquels il y a plusieurs Prêtres & plusieurs Diacres. Le premier est Jean, Prêtre & Abbé du monastere de saint Sabas en Palestine; le second, Thalassius Abbé de saint André des Armeniens à Rome. Après la lecture de cette requête, Deusdedit Evêque de Caillari, remarqua qu'elle contenoit une accusation formelle contre Cyrus, Sergius, Pyrrus & Paul; & une confession de foi orthodoxe des deux volontez & des deux operations; & ordonna qu'elle fût inserée aux actes.

AN. 649. 8. Oct.

p. 120.

p. 121. Le primicier Theophylacte ayant representé, qu'il y avoit dans les Archives de l'Eglise Romaine, plusieurs requêtes presentées au saint Siege contre Cyrus, Sergius & leurs adherens : le Pape en ordonna la lecture; & premierement de celle que Sergius Archevêque de Chipre avoit presentée au Pape Theodore en 643., puis des plaintes portées au même Pape en 646. par les Evêques d'Afrique. Toutes ces pieces furent inserées aux actes; & le Pape saint Martin ajoûta : C'est assez de plaintes contre les coupables. Car le tems nous man-

Sup. n. 34. *p.* 125. C.

p. 118.

Sup. n. 41.

p. 149. 152.

manqueroit, ſi nous voulions produire toutes celles qui nous ont été portées par les Catholiques. Maintenant il eſt tems d'examiner canoniquement les écrit de chacun des accuſez. C'eſt ce que nous ferons dans la ſeſſion ſuivante. Ainſi finit la ſeconde. AN. 649. 17. Oct. p. 160. D.

La troiſiéme fut tenuë le dix-ſeptiéme du même mois d'Octobre, neuf jours après la precedente. Le Pape propoſa d'examiner les écrits des accuſez; & Sergius Evêque de Temple demanda que l'on commençât par ceux de Theodore jadis Evêque de Pharan, comme ayant été le premier auteur de cette nouveauté, ſuivant la requête d'Etienne de Dore, & la notorieté publique. On produiſit donc le livre de Theodore, & on y lut les endroits qui avoient été marquez, traduits de Grec en Latin. Premierement un paſſage de l'écrit adreſſé à Sergius Evêque d'Arſinoïte en Egypte, où il diſoit : Donc tout ce que l'on rapporte, que le Seigneur a dit ou fait; il l'a dit & l'a fait par l'entendement & par les ſens ? ainſi le tout doit être nommé une ſeule operation du Verbe, de l'entendement, des ſens & du corps organiſé. Et enſuite : Puiſque c'eſt par une conduite très-ſage & toute divine, qu'il s'eſt ſoumis, quand il a voulu, au ſommeil, au travail, à la faim & à la ſoif : c'eſt avec grande raiſon, que nous attribuons à l'operation toute puiſſante & toute ſage du Verbe, le mouvement ou le repos, qui ſe rencontre en ces fonctions : & que nous diſons que JESUS-CHRIST étant un, il n'y a en lui qu'une operation. XLIX. Troiſiéme ſeſſion. p. 162. p. 163.

On lut encore trois autres paſſages du même écrit qu'il avoit fait, pour expliquer les autoritez des Peres. Il y enſeignoit par tout la même doctrine, d'une ſeule operation, dont le Verbe divin étoit la ſource, & l'humanité ſeulement l'inſtrument, & diſoit entre autres choſes : Nô- p. 166. C.

tre

tre ame n'a pas la vertu d'éloigner d'elle & de ſon
An. 649. corps les proprietez naturelles du corps. Elle n'en
17. Oct. eſt pas même tellement maîtreſſe, qu'elle puiſſe le délivrer de ce qui lui convient : comme la ſolidité, la fluidité, la couleur : mais tout cela eſt rapporté du divin Corps de JESUS-CHRIST. Car il eſt ſorti du ſein de ſa mere, ſans diviſion, comme étant ſans maſſe, &, pour ainſi dire, incorporel : il eſt ſorti de même du tombeau, & entré au travers des portes, & a marché ſur la mer.

p. 170. Après la lecture de ces paſſages le Pape en releva les erreurs : particulierement cette derniere, qui rend l'incarnation imaginaire : en ſuppoſant que JESUS-CHRIST n'a pas eu un corps veritablement ſolide, comme les nôtres. Elle détruit même le miracle : puiſqu'il n'eſt pas merveilleux, que ce qui n'étoit pas ſolide ait penep. 171. tré des corps, ou marché ſur l'eau. Enſuite le Pape oppoſa aux erreurs de Theodore l'autorité des Peres, dont il rapporta les paſſages. Savoir de ſaint Cyrille, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Denis, de ſaint Baſile, & du concile de Calcedoine.

L. Operation theandrique. Benoît Evêque d'Aïace en l'île de Corſe, demanda qu'on lût les neuf articles de Cyrus d'Alexandrie, principalement le ſeptiéme : puis la
p. 174. *Sup. liv. XXXVII. n. 41.* lettre par laquelle Sergius de C. P. les approuva. On lut donc le ſeptiéme article de Cyrus, portant anathême à quiconque ne reconnoît pas en JESUS-CHRIST une ſeule operation theandrip. 179. *D.* que : puis la lettre de Sergius de C.P. Sergius Evêque de Temple, demanda la lecture du paſſage de ſaint Denis Evêque d'Athenes, cité par Cyrus. Il étoit tiré de la lettre à Gaïus, & il fut lû en ces termes : Enfin il n'a fait ni les actions divip. 182. *B.* nes en Dieu, ni les humaines en homme, mais il nous a fait voir une nouvelle eſpece d'operation

Digitized by Google

tion d'un Dieu incarné, que l'on peut nommer Theandrique. Comme perſonne ne doutoit alors, que ces paroles ne fuſſent de ſaint Denis l'Areopagite : le Pape ſaint Martin prit grand ſoin de les expliquer. Premierement il accuſa Cyrus & Sergius, d'avoir falſifié le paſſage de ſaint Denis. Cyrus, en mettant dans ſon ſeptiéme article *une* operation theandrique, pour *nouvelle* operation : & Sergius, en ſupprimant dans ſa lettre le mot de theandrique, & diſant ſeulement une operation. Pour montrer d'où ils avoient pris cette maniere d'expliquer ſaint Denis, il fit lire cinq paſſages de Themiſtius heretique Severien ; où il ſoûtenoit, qu'il n'y avoit en JESUS-CHRIST qu'une operation, & que par cette raiſon ſaint Denis l'avoit nommée theandrique : que Severe l'avoit enſeigné ainſi ; & que ce n'étoit pas aſſez d'appeller cette operation theoprepe ; c'eſt-à-dire convenable à Dieu.

AN. 649. 17. Oct. p. 183. B. p. 186.

Au fonds le Pape ſoûtint, que le mot de theandrique enferme neceſſairement deux operations. Car, dit-il, s'il n'en ſignifie qu'une, elle eſt ſimple ou compoſée, naturelle ou perſonnelle. Si elle eſt ſimple, le pere l'aura donc auſſi : s'il a l'operation theandrique, il ſera donc auſſi Dieu & homme. Si cette operation eſt compoſée, le fils eſt d'une autre ſubſtance que le pere : car le pere n'a point d'operation compoſée. Si cette operation eſt naturelle, la chair eſt conſubſtantielle au Verbe, puiſqu'elle a la même operation : ainſi au lieu de la Trinité, il y a quaternité. Si l'operation theandrique eſt perſonnelle, ils ſeparent le Pere d'avec le Fils, ſelon l'operation : puiſqu'ils ſont diſtinguez par les operations perſonnelles. Que ſi, embarraſſez par ces difficultez, ils diſent que l'operation theandrique eſt une, à cauſe de l'union des natures : donc avant l'union le Verbe avoit deux opera-

p. 187. B.

tions, & après l'union il n'en a fait qu'une des
AN. 649. deux, en retranchant l'une, ou les confondant en-
17. Oct. ſemble.

Ces abſurditez, où ils tombent de toutes parts, montrent certainement que ſaint Denis a voulu ſignifier les deux operations, par le mot compoſé, dont il s'eſt ſervi pour marquer leur union en une même perſonne. C'eſt pourquoi il dit très-ſagement, qu'il ne fait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme: nous marquant l'union parfaite des operations naturelles, comme des natures. Car le propre de cette union eſt de faire humainement les actions divines, & divinement les actions humaines. Il faiſoit les miracles par ſa chair, animée d'une ame raiſonnable, & unie à lui perſonnellement: & par ſa vertu toute-puiſſante, il ſe ſoumettoit volontairement aux ſouffrances, qui nous ont donné la vie. Ainſi il avoit ce qui nous eſt naturel d'une maniere plus éminente &
p. 190. *C.* ſurnaturelle à nôtre égard: & c'eſt ce que dit ſaint Leon, que chaque nature opere en lui ce qu'elle a de propre, mais avec la participation de l'autre.

Deuſdedit Evêque de Caillari approuva cette explication de l'operation theandrique de ſaint Denis; & ajoûta, que Pyrrus avoit reconnu lui-même l'alteration du texte, faite par Cyrus.
p. 191. *D.* Car répondant à ſaint Sophrone, il dit: *Il eſt vrai qu'il a mis une, au lieu de nouvelle*: mais je ſuis perſuadé, qu'il l'a fait ſans malice: c'eſt qu'il a cru, qu'on ne pouvoit entendre autrement le mot de nouvelle. Enſuite il demanda,
Sup. n. 21. comme le Pape avoit déja fait, la lecture de l'ectheſe d'Heraclius.

p. 203. 206. Après qu'elle eut été lûë, on lut auſſi les ex-
Sup. n. 22. traits des deux conciles de C. P. tenus par Sergius & par Pyrrus, pour l'approuver. Puis la let-

lettre de Cyrus à Sergius, tendant à même fin. Comme elle marquoit que l'ecthese avoit été envoiée au Pape Severin, le Pape Martin dit après cette lecture : Ils ont été trompez dans leur esperance ; car leur ecthese n'a jamais été approuvée ni reçuë par le saint Siege : au contraire, il l'a condamnée & anathematisée. Ainsi finit la troisiéme session. AN. 649. 19. Oct. p. 207. Sup. n. 26. p. 210. B.

LI. Quatriéme session.

La quatriéme fut tenuë le dix-neuviéme d'Octobre, deux jours après la précedente. Le Pape Martin releva les contradictions, qui resultoient des pieces luës dans la session précedente. Cyrus en ses articles, prononce anathême contre quiconque ne dira pas que JESUS-CHRIST agit par une seule operation, Sergius & Pyrrus l'approuvent : & toutefois ils approuvent tous trois l'ecthese, qui défend de dire une ni deux operations. Ils encourent donc eux-mêmes leur anathême ; & ils se contredisent, puisqu'il est contradictoire de dire une operation & de ne le dire pas. Le Pape releve ensuite la nullité de leurs procedures, où l'on ne voioit aucune personne certaine ; ni accusateur ni accusé : ils usoient seulement de termes vagues, en disant que quelques-uns parloient ainsi, & jettant des soupçons confus. Enfin le Pape proposa, comme il avoit fait à la fin de la session precedente, de lire pour leur entiere conviction les decrets des cinq Conciles generaux. p. 211. D. p. 214. C. p. 218. C. p. 239. A.

Mais Benoît d'Aïace remontra, qu'après Sergius & Pyrrus, il falloit aussi examiner Paul leur Successeur, défenseur de la même heresie ; & encore plus déclaré, par la persecution qu'il avoit faite aux Catholiques. Tous les Evêques se joignirent à Benoît, & demanderent au Pape Martin, qu'il fît lire la lettre de Paul au Pape Theodore, & le type, dont Paul étoit le veritable auteur. Après la lecture de la lettre de Paul de C. P. p. 222. Sup. n. 44. p. 230.

Deuſdedit Evêque de Caillari, dit : Paul a confir-
AN. 649. mé par cette lettre, ce que vôtre Sainteté vient
19. Oct. de dire, & ce qu'ont avancé ſes accuſateurs : ſavoir, que vos predeceſſeurs l'ont averti ſelon les canons, par écrit & de vive voix par leurs Legats, & qu'il eſt toûjours demeuré opiniâtre & incorrigible : prenant à injure ces avertiſſemens ſalutaires, & montrant qu'il n'avoit aucune excuſe. Au contraire il a approuvé l'ecthese, comme ſes predeceſſeurs : juſques à en emploier les propres paroles.

p. 231. D. On lut enſuite le type de l'Empereur, & le
Sup. n. 49. Concile dit : Il paroît avoir été fait à bonne in-
p. 235. tention, mais l'effet n'y répond pas. Il eſt bon, ſans doute, de faire ceſſer les diſputes ſur la foi : mais il n'eſt pas bon d'ôter le bien avec le mal, & les dogmes des Peres avec ceux des heretiques. C'eſt allumer les diſputes, plûtôt que les éteindre : car perſonne ne veut renoncer à la Foi en renonçant à l'hereſie. Le Seigneur nous a ordonné d'éviter le mal & de faire le bien : mais non pas de rejetter le bien avec le mal. Il ne faut donc pas faire ſentir indifferemment ſon indignation, à ceux qui reconnoiſſent en JESUS-CHRIST une ou deux operations ou volontez : mais ſeulement à ceux qui ne confeſſent pas ce que les
p. 238. Peres de l'Egliſe confeſſent. C'eſt pourquoi nous loüons la bonne intention du type, mais nous en rejettons la maniere. Car elle ne s'accorde point avec la regle de l'Egliſe, qui ne condamne au ſilence, que ce qui eſt contraire à ſa doctrine ; & défend d'affirmer ou de nier enſemble la verité & l'erreur. Le concile releve enſuite les contradictions de Paul, ſemblables à celles de ſes predeceſſeurs : en ce qu'après avoir ſoûtenu une volonté, il fait défendre dans le type de la ſoûtenir. Enfin on ordonne la lecture des définitions des Conciles.

On

On lut donc premierement les Symboles de Nicée & de C. P. Pour le concile d'Epheſe, on lut les douze anathêmes de ſaint Cyrille : la définition du concile de Calcedoine, & celle du cinquiéme Concile, c'eſt-à-dire, les quatorze anathêmes. Après quoi Maxime Evêque d'Aquilée, dit : On voit maintenant la calomnie des heretiques contre les cinq Conciles, à qui ils ont voulu imputer leurs erreurs, quoiqu'ils n'ayent rien dit de ſemblable : au contraire, les Conciles les ont condamnez par avance, en condamnant les hereſies, qu'ils font revivre, & en défendant de faire aucune nouvelle expoſition de foi. Il reſte de produire dans la prochaine ſeſſion, les livres des Peres, pour achever de les convaincre. Ainſi finit la quatriéme ſeſſion.

AN. 649. 31. Oct. p. 242. *Sup. liv. XI. n.* 13. *l. XVIII. n.* 6. *l. XXV. n.* 22. *XXVIII. n.* 22. *XXXIII. n.* 50. p. 258. p. 262. p. 267.

LII. Cinquiéme ſeſſion.

La cinquiéme & derniere fut tenuë douze jours après, ſavoir le dernier du même mois d'Octobre. Le Pape Martin fit apporter les livres des Peres, & lire les paſſages que l'on y avoit marquez. Mais auparavant Leonce Evêque de Naples, demanda que l'on relût l'endroit du cinquiéme Concile, qui établiſſoit l'autorité des Peres ; & on le lut en ces termes : Outre les quatre Conciles, nous ſuivons en tout les ſaints Peres & Docteurs de l'Egliſe, Athanaſe, Hilaire, Baſile, Gregoire le Theologien, Gregoire de Nyſſe, Ambroiſe, Auguſtin, Theophile, Jean de C. P., Cyrille, Leon & Proclus. Nous recevons auſſi les autres Peres orthodoxes, qui ont enſeigné dans l'Egliſe ſans reproche, juſques à la fin.

p. 270. p. 271.

On commença enſuite à lire les paſſages des Peres : premierement de ſaint Ambroiſe, puis de ſaint Auguſtin, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Cyrille, de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Amphiloque : pour montrer que la volonté du Fils de Dieu, eſt la même,

p. 274.

AN. 649. 31. Oct. même, que celle du Pere, & que de l'unité de volonté & d'operation, on conclut l'unité de nature. Puis on montra, qu'outre la volonté divine, JESUS-CHRIST a une volonté humaine, par pluſieurs autres paſſages des mêmes Peres, *p.* 282. & de quelques autres; ſavoir ſaint Hippolyte Evêque & Martyr, ſaint Leon, ſaint Athanaſe, ſaint Jean Chriſoſtome, Theophile d'Alexandrie, *p.* 287. 294. *B.* Severien de Gaballe, ſaint Cyrille. Il y en a deux; ſavoir ſaint Athanaſe & Severien, qui diſent expreſſément, deux volontez. *p.* 295. *E.* Pour montrer les deux operations, on cite ſaint Hilaire, ſaint Denis l'Areopagite, ſaint Juſtin Martyr, en ſon *p.* 302. *Ap. Juſt.* troiſiéme livre de la Trinité. C'eſt l'ouvrage, qui *p.* 382. *C.* *p.* 385. *C. V.* porte auſſi le tître d'expoſition de la vraie Foi, *Tillemont, S. Juſt. n.* 9. & que l'on convient n'être pas du grand ſaint Juſtin. Le concile cite auſſi ſaint Amphiloque, *p.* 689. ſaint Cyrille de Jeruſalem, ſaint Ephrem d'Antioche, Jean de Scythopolis & ſaint Anaſtaſe d'Antioche.

p. 307. Après toutes ces lectures, le Concile dit: Il eſt clair, & il faut le faire connoître à toute la terre, que les Novateurs ont calomnié les Peres comme les conciles; & que les Peres ont enſeigné deux volontez & deux operations en JESUS-CHRIST, auſſi-bien que deux natures. Ils ne l'ont pas ſeulement décidé, ils l'ont prouvé & l'ont exprimé par le nombre, par les noms, les pronoms, les qualitez, les proprietez; en toutes les manieres poſſibles. C'eſt pourquoi nous nous en tenons à leur doctrine, ſans y rien ajoûter ni en rien ôter. Maintenant, pour achever de couvrir les novateurs de confuſion, & mettre en évidence leur turpitude: il faut produire les paſſages des heretiques, conformes à leurs ſentimens.

p. 314. On lut premierement un paſſage de Lucius Evêque Arien d'Alexandrie, où pour montrer que JESUS-CHRIST n'avoit point d'autre ame que

que le Verbe, créé ſelon lui, il dit, que s'il avoit une ame, il s'enſuivroit, qu'il auroit deux operations. On lut pluſieurs paſſages d'Apollinaire, de Pollemon ſon diſciple, de Severe, de Themiſtius, de Colluthus, de Theodore de Mopſueſte, de Neſtorius, de Paul Neſtorien, de Julien d'Halicarnaſſé, de Theodoſe d'Alexandrie, de Theodule Neſtorien : qui tous, quoique par differens principes, ſoûtenoient qu'il n'y avoit en JESUS-CHRIST, qu'une operation & une volonté. AN. 649. 31. Oct.

Enſuite de ces lectures, pour rendre plus ſenſible la conformité des novateurs avec les heretiques, le Pape Martin compara ſur pluſieurs articles les paroles des uns & des autres : & conclut que les novateurs étoient encore plus coupables ; en ce qu'ils vouloient perſuader aux ſimples, qu'ils ſuivoient les Peres, au lieu que les heretiques faiſoient profeſſion de les combattre. Maxime d'Aquilée parla enſuite, & répondit à l'objection des Monothelites : qui prétendoient qu'en admettant deux volontez, on les ſuppoſoit contraires. Deuſdedit de Sardaigne appuia la même verité, par l'autorité de ſaint Cyrille : & montra, que croiant JESUS-CHRIST Dieu & homme, on ne doit pas être ſcandaliſé de ce qu'il a dit ou fait comme Dieu ; & par conſequent, que les Monothelites avoient tort, de vouloir tout rapporter à la volonté divine. Enfin le Pape ſaint Martin apporta encore l'autorité de ſaint Cyrille & de ſaint Gregoire de Nazianze, pour montrer que JESUS-CHRIST a pris la nature humaine toute entiere ; par conſequent la volonté, qui eſt eſſentielle à l'ame raiſonnable. *p.* 321. *p.* 324. *p.* 327. E. *p.* 335. *p.* 343.

LIII. Jugement du concile.

Le concile aiant ainſi examiné la matiere à fonds, donna ſon jugement en vingt canons, où il condamne quiconque ne confeſſe pas la Trini-

Trinité & l'Incarnation du Verbe ; que Marie
AN. 649 eſt mere de Dieu : que JESUS-CHRIST eſt
31. Oct. conſubſtantiel à Dieu ſon pere, & à la Vierge
p. 310. ſa mere : que c'eſt une nature du Verbe in-
c. 1. 2. 3. carné : que les deux natures ſubſiſtent en lui
c. 4. diſtinctes, mais unies hypoſtatiquement, qu'el-
c. 5. les conſervent leurs proprietez, qu'il a deux vo-
c. 6. lontez & deux operations, la divine & l'humai-
c. 7. 8. ne. Par conſequent on condamne ceux qui ne
c. 9. reconnoiſſent en JESUS-CHRIST, qu'une vo-
c. 10. 11. lonté & une operation : ceux qui rejettent les
c. 12. deux volontez, qui ne veulent dire ni une ni
c. 13. deux volontez : qui expliquent l'operation thean-
c. 14. drique d'une ſeule operation : qui prétendent
c. 15. que les deux volontez induiſent de la diviſion en
c. 16. JESUS-CHRIST : qui ne reçoivent pas tout ce
c. 17. qui a été enſeigné par les Peres & par les cinq
conciles generaux, juſques à la moindre ſyllabe.
On condamne quiconque n'anathematiſe pas tous
c. 18. les heretiques : particulierement ceux qui ont
attaqué la Trinité & l'Incarnation, & qui ſont
ici nommez depuis Sabellius & Arius juſques à
Origene, Didyme & Evagre. On y joint ceux qui
ont ſuivi leurs erreurs ; ſavoir Theodore de Pha-
ran, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de C. P. & ſes
ſucceſſeurs, Pyrrus & Paul : quiconque reçoit
l'ecthèſe impie, & le type impie : quiconque a
égard aux dépoſitions prononcées par les hereti-
c. 19. ques contre les catholiques. Enfin on condamne
ceux qui oſent dire, que la doctrine des hereti-
ques eſt celle des Peres & des conciles ; & ceux
qui font de nouvelles expoſitions de foi, ou for-
ment de nouvelles queſtions.

p. 361. Le Pape ſouſcrivit en ces termes : Martin
par la grace de Dieu, Evêque de la ſainte Egli-
ſe catholique & apoſtolique de la ville de Rome,
j'ai ſouſcrit, comme juge, à cette définition,
qui confirme la foi orthodoxe ; & à la condam-
nation

nation de Theodore, Jadis Evêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de C. P. de Pyrrus & de Paul ſes ſucceſſeurs, avec leurs écrits heretiques, & de l'ecthese impie & du type impie, qu'ils ont publiez. Tous les autres Evêques ſouſcrivirent de même au nombre de cent cinq en tout. Jean Evêque de Milan, & quelques autres, qui n'avoient pas aſſiſté au concile, y ſouſcrivirent enſuite : exprimant dans leurs ſouſcriptions la condamnation des cinq perſonnes, de l'ecthese & du type. AN. 649. 31. Oct. p. 367.

Les actes de ce concile furent auſſi-tôt traduits en Grec, ſuivant la requête des Moines de Paleſtine : ainſi cette verſion eſt de pareille autorité que l'original. Il y a même des pieces dans ce concile, dont le Latin ſemble être fait ſur le Grec. Car ces actes ne ſont pas du ſtile des anciens, redigez mot pour mot par des notaires, à meſure que l'on parloit. On ne voit ici ni exclamations, ni interruptions, ni diſcours vifs & naturels : ce ſont des diſcours étudiez, ordinairement très-longs, remplis de quantité de paſſages de l'Ecriture, dont l'application eſt ſouvent tirée de loin : ainſi il eſt vraiſemblable, que l'on apportoit ces diſcours tout écrits, & qu'on les liſoit dans le concile. Les études étoient alors fort tombées à Rome : on ne ſavoit plus parler ſimplement & préciſément. Peut-être même l'art d'écrire en notes y étoit-il perdu : & peut-être auſſi le Latin vulgaire étoit-il déja ſi corrompu, que l'on avoit honte de l'écrire tel qu'on le parloit. p. 327. 328.

LIV. Lettres du Pape ſaint Martin en Orient.

Le Pape envoia ces actes de tous côtez, en Orient & en Occident avec pluſieurs lettres, tant au nom du Concile, qu'au ſien. La premiere, eſt la lettre circulaire adreſſée à tous les fidéles, où il les inſtruit de l'erreur des Monothelites, de la neceſſité d'aſſembler le Concile, *Anaſt. in Mart. to. 6. conc. p. 367.*

& de ce qui s'y eſt paſſé : dont, ajoûte-t-il,
An. 649. nous envoions les actes à tout le monde ; afin de
p. 375. C. nous juſtifier devant Dieu, & rendre inexcuſables
p. 378. D. ceux qui n'obéiſſent pas. C'eſt pourquoi n'écoutez point les novateurs, & ne craignez point les hommes dont la vie paſſe, comme l'herbe qui ſe fane, & dont aucun n'a été crucifié pour nous. C'eſt qu'il prévoioit bien quelle ſeroit la colere de l'Empereur, pour la condamnation de ſon type.

Epiſt. 3. p. 5. Il ne laiſſa pas de lui écrire ce que le concile avoit fait : même la condamnation de l'ecthese
p. 7. D. & du type, par laquelle il prétend, que l'on a juſtifié l'Empereur. Car, dit la lettre, nos adverſaires ont oſé écrire aux Evêques d'Afrique, que vous avez publié ce type de vôtre propre mouvement : pour ordonner de ſe relâcher un peu de la rigueur exceſſive, ſans préjudice de la verité. En quoi ils n'ont pas écouté les Peres, qui diſent, qu'à l'égard des veritez divines, le moindre changement eſt important. Nous vous envoions
p. 8. B les actes de nôtre concile, avec leur traduction en Grec : vous priant de les lire attentivement, & par vos pieuſes loix condamner les heretiques, & maintenir la doctrine des Peres, & des Conciles, pour la proſperité de vôtre regne. Le Pape & tous les Evêques du concile avoient ſouſcrit cette lettre.

Le Pape ſaint Martin écrivit auſſi pluſieurs lettres pour l'Orient, une adreſſée aux Egliſes dépendantes des ſieges de Jeruſalem & d'Antioche : par laquelle il les exhorte à demeurer dans la foi de l'Egliſe Romaine, & à éviter les heretiques, particulierement Macedonius uſurpateur du ſiege d'Antioche, & Pierre d'Alexandrie. Il leur déEpiſt. 5. p. 20. clare enſuite, qu'il a établi ſon vicaire Jean Evêque de Philadelphie : dont il explique les pouvoirs dans une lettre, qu'il lui adreſſe en particulier.

Il

Il témoigne premierement, qu'il a appris ſon merite & ſon zele pour la foi, par le rapport AN. 649. d'Eſtienne Evêque de Dore, & des moines du monaſtere de ſaint Theodoſe. C'eſt pourquoi il l'établit ſon vicaire par tout l'Orient; c'eſt-à-dire dans toutes les Egliſes dépendantes de Jeruſalem & d'Antioche. Et cela, ajoûte-t-il, en vertu du pouvoir que nous avons reçu de ſaint Pierre, & à cauſe du malheur du tems & de l'oppreſſion des gentils : de peur que l'ordre ſacerdotal ne periſſe en ces quartiers, & que nôtre ſainte Religion n'y ſoit ignorée. C'eſt pourquoi rempliſſez inceſſam- p. 21. ment les Egliſes catholiques, d'Evêques, de Prêtres & de Diacres. Car j'aurai le cœur preſſé d'une douleur continuelle, juſques à ce que je voie cette œuvre achevée par vos ſoins. Exhortez p. 22. B. ceux qui ſont déja dépoſez à ſe convertir, faites-leur donner leur profeſſion de foi par écrit : après quoi, vous les rétablirez chacun dans leur ordre, pourvû qu'il n'y ait rien d'ailleurs, qui empêche leur confirmation. En quoi nous ne prétendons point donner atteinte aux canons. Car ils uſent d'indulgence dans les tems de perſecution & de neceſſité, où on ne s'en diſpenſe pas par mépris. Quant au faux Evêque d'Antioche Macedonius, mépriſez courageuſement ſes lettres menaçantes & ſes proteſtations : car l'Egliſe catholique ne le reconnoît point pour Evêque; non ſeulement, parce qu'il en uſurpe le titre contre les canons dans un païs étranger ſans conſentement du peuple & ſans decret : mais encore, parce qu'il eſt uni aux heretiques, qui l'ont élû pour récompenſe de ſon crime. Il en eſt de même de Pierre, p. 23. qu'ils prétendent avoir fait Evêque d'Alexandrie, pour fortifier leur parti par le plus grand nombre.

Nous vous envoions les actes de nôtre conci-
. e, avec nos lettres circulaires, par l'Abbé Theo-

dore Prêtre, & nôtre apocrisiaire, & les moi-
An. 649. nes de saint Theodose, Jean, Estienne, & Leonce, qui ont assisté au concile. Faites-en observer les decrets à tous les fidéles de vos quartiers. Nous avons exhorté Theodore Evêque d'Esbunte & Antoine de Bacate, à vous aider en tout, pour l'exécution de vôtre commission; & avec eux George Prêtre & Archimandrite, Pierre d'Andraé, & tous ceux du païs, qui ont un veritable zele pour la foi.

Theodore d'Esbunte & Antoine de Bacate, étoient deux Evêques de Palestine, dont le premier s'étoit declaré hautement contre les heretiques, en publiant sa confession de foi par écrit: le second aiant quitté leur parti, avoit envoié au
Epist. 6. 7. Pape sa retractation. C'est pourquoi il leur écrivit à l'un & à l'autre, les exhortant à perseverer
Epist. 8. & à s'unir avec Jean de Philadelphie. Il écrivit
Epist. 10. de même à George Abbé de saint Theodose, & à Pierre, qui portoit le titre d'Illustre, & qui sans doute avoit l'autorité temporelle dans le païs.

Ceux qui avoient empêché Estienne Evêque de
Sup. n. 34. Dore, d'établir des Evêques suivant la commission du Pape Theodore, avoient envoié des plaintes contre lui, qui se trouverent sans fondement.
Epist. 9. C'est ce que le Pape écrit à Pantaleon, qui lui en
Epist. 35. *E.* avoit envoié une relation. Et il ajoûte: Ils sont cause, qu'il n'y a plus en ces quartiers-là d'Evêques ni de Prêtres, qui offrent continuellement des sacrifices pour le peuple: quoi qu'ils fussent plus necessaires, maintenant que le tems des scandales est proche: comme un vaisseau agité de la tempête a besoin de plus de pilotes & de mariniers.

L V. Etat des Eglises d'Orient.

Ces lettres font voir le pitoiable état des Eglises d'Egypte & d'Orient, depuis les conquêtes des Musulmans. Plusieurs étoient sans pasteurs & sans

ſans miniſtres ; & ceux qui y reſtoient, étoient la plûpart heretiques. Car outre les Monothelites, qui ne faiſoient que commencer, tous les anciens heretiques reprirent le deſſus, à meſure que la domination des Grecs s'affoiblit. Les Neſtoriens ſe releverent en Syrie ; les Jacobites ou Eutyquiens, en Egypte. Il importoit peu aux Muſulmans, de quelle ſecte étoient les Chrétiens leurs ſujets : mais ceux qui étoient en communion avec les ſieges de C. P. & de Rome, leur étoient les plus ſuſpects, comme les plus affectionnez à l'Empereur leur ennemi perpetuel. Auſſi depuis ce tems nous avons peine à trouver la ſuite des Patriarches catholiques d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem. Les catalogues de ſaint Nicephore de C. P. finiſſent pour Alexandrie à Pierre, qu'il compte le cinquantiéme, & qui fut le predeceſſeur de Cyrus : pour Antioche, à Anaſtaſe, qu'il compte le ſoixante & uniéme, & qui fut tué par les Juifs l'an 610. Pour Jeruſalem, ſaint Nicephore compte ſaint Sophrone le ſoixante & deuxiéme & le dernier. AN. 649. *Suid. liv. XXXVII. n. 2.*

Mais nous avons dans pluſieurs auteurs, la ſuite des patriarches Jacobites d'Alexandrie depuis Benjamin, qui en portoit le titre, lors de la conquête des Muſulmans ; & Eutychius marque la ſuite des patriarches Melquites de ces trois ſieges, avec les années, par rapport au regne des califes : juſques à ſon tems, c'eſt-à-dire vers le milieu du dixiéme ſiecle. Dans le ſiege d'Alexandrie il donne pour ſucceſſeur à Cyrus Pierre Monothelite comme lui la quatriéme année d'Othman, qui revient à l'an de JESUS-CHRIST 648. A Antioche, après Anaſtaſe, il met une vacance de vingt-deux ans : puis Macedonius ordonné patriarche d'Antioche à C. P. la cinquiéme année du calife Omar : qui revient à l'an 639. Macedonius ne vint point à Antioche ; non plus que *Elmac. Chr. Orient. Vanſleb. rel. d'Eg. Sup. n. 23. to. 2. p. 324. p. 195. p. 271. p. 323. 324.*

que George, qui lui ſucceda, la troiſiéme année
An. 649. d'Othman 647. & Macaire, qui ſucceda à George l'an 654. dixiéme d'Othman. Ces trois furent Monothelites, & demeurerent à C. P. A Jeruſalem, après ſaint Sophrone, Eutichius met une
p. 350. vacance de vingt-neuf ans : puis Jean élu patriarche, la ſeptiéme année de Moavia, qui ſeroit l'an 668.

En même tems que le Pape ſaint Martin écri-
LVI. vit en Orient : il écrivit auſſi à l'Evêque de Carthage, & à tous les Evêques & les peuples de ſa dépendance, témoignant comme il avoit approuvé la confeſſion de foi, contenuë dans leurs lettres ſynodales : & leur envoiant les actes du concile avec la lettre circulaire.

LVI. Lettres à Paul de Theſſalonique.

Paul Evêque de Theſſalonique, étant ordonné de nouveau, envoia au Pape ſaint Martin, ſelon la coûtume, ſes lettres ſynodales, contenant ſa profeſſion de foi, dont le Pape ne fut pas
Epiſt. 12. content, parce qu'elle favoriſoit les Monotheli-tes. Mais les deputez de Paul l'aſsûrerent, que l'erreur qui paroiſſoit dans ſes lettres, s'y étoit gliſſée par inadvertance, & que Paul le corrigeroit ſi-tôt qu'on l'en avertiroit charitablement. Le Pape Martin ſe laiſſa fléchir, & n'uſa pas même de ſon droit : ſuivant lequel il pouvoit obliger Paul, comme particulierement ſoûmis au ſaint Siege, à venir à Rome ſe juſtifier canoniquement. Il ſe contenta donc de lui faire voir par les legats du ſaint Siege, qui étoient ſur les lieux, en quoi il avoit failli, lui donnant par écrit la profeſſion de foi, qu'il devoit ſuivre. Mais Paul trompa les legats, & leur donna une profeſſion de foi, où en parlant de la volonté & de l'operation de JESUS-CHRIST, il avoit omis le mot de naturelle & l'anathême. Les legats ſéduits par ſes artifices & ſes flateries, ſe contenterent de cet écrit. Mais le Pape l'aiant reçu,

reçu, leur ordonna de faire penitence dans le ſac & la cendre, & prononça anathême contre Paul de Theſſalonique. AN. 649.

Il le lui declara par une lettre du mois de Novembre 649. dans laquelle après lui avoir reproché tous ſes mauvais artifices, il dit : Sachez que vous êtes dépoſé de toute dignité ſacerdotale & de tout miniſtere dans l'Egliſe catholique, juſques à ce que vous confirmiez par écrit, ſans aucune omiſſion, tout ce que nous avons ici décidé en concile, & que vous anathematiſiez tout ce que nous anathematiſons : particulierement les nouveaux heretiques, avec leur ecthese & leur type. Vous devez encore reparer la faute que vous avez faite contre les canons, en ne vous reconnoiſſant pas dans vos lettres, pour ſujet & vicaire du ſaint Siege. Le Pape écrivit en même tems à l'Egliſe de Theſſalonique, de n'avoir plus de communion avec Paul ; & de faire celebrer l'office par les Prêtres & les Diacres catholiques, juſques à ce qu'il fût rentré en ſon devoir, ou qu'on eût élû un autre Evêque à ſa place. *Epiſt.* 12, p. 50 B. *Epiſt.* 13.

LVII. Lettre du Pape à ſaint Amand.

Saint Amand Evêque de Maſtric, avoit écrit au Pape ſaint Martin, pour le conſulter ſur les clercs criminels, & ſur l'hereſie des Monotheliites. Le Pape ſe ſervit de cette occaſion, pour envoier en Gaule les actes de ſon concile ; & en chargea le député de ſaint Amand, avec une lettre, où il le felicite de ſes travaux, & le plaint du déreglement de ſon clergé. Car nous avons appris, dit-il, que les Prêtres, les Diacres & les autres Clercs, tombent dans des pechez honteux, & que vous en êtes tellement affligé, que vous voulez quitter les fonctions paſtorales, & vivre dans la retraite & le ſilence. Il l'exhorte à demeurer en place, mais à n'avoir point de compaſſion pour ces pecheurs, au préjudice des canons. Car, dit-il, celui qui eſt une *to.* 6 *conc.* p. 383.

Digitized by Google

une fois tombé de la ſorte, après ſon ordination, doit être dépoſé ſans eſperance de promotion, & paſſer le reſte de ſa vie en penitence : puiſque nous cherchons pour les ordres, des perſonnes dont la vie ait toûjours été pure. Le Pape lui explique enſuite ce que les Monothelites avoient fait depuis environ quinze ans, & ce qu'il venoit de faire contre eux dans ſon concile. Nous vous en envoions, dit-il, les actes avec nôtre lettre circulaire, que vous aurez ſoin de faire connoître à tout le monde ; & tous les Evêques de vos quartiers étant aſſemblez en concile, confirmeront par leur conſentement, ce que nous avons fait pour la foi, & nous envoieront leurs ſouſcriptions. On voit ici, comme dans la lettre à Paul de Theſſalonique, que le Pape même nommoit confirmation le conſentement, que les autres Evêques donnoient à ſes déciſions. Il ajoûte : Priez le Roi Sigebert de nous envoier des Evêques, pour ſe charger de la legation du ſaint Siege, & porter à l'Empereur les actes de nôtre Concile avec ceux du vôtre. Nous avons fait donner au porteur les Reliques qu'il a demandées. Car pour les livres, nous n'avons pû lui donner, parce que nôtre bibliotheque eſt vuide : & il étoit ſi preſſé de s'en retourner, qu'il n'a pû en tranſcrire. Ces dernieres paroles font voir, qu'il reſtoit des livres dans la bibliotheque du Pape, mais qu'il n'y avoit pas aſſez d'exemplaires du même auteur, pour en donner ou en prêter aux étrangers. Il eſt à croire que cette lettre fut accompagnée d'une lettre au Roi Sigebert ; car pour le Roi Clovis ſon frere, il eſt certain d'ailleurs, que le Pape lui écrivit, & le pria de lui envoier des Evêques, pour travailler avec lui à étouffer l'hereſie. Saint Eloi & ſaint Oüen y ſeroient volontiers allez : mais il y eut quelque raiſon qui les en empêcha.

AN. 649.

Vita S. Elig. 1. 6. 33.

Saint

Saint Amand, après avoir été long-tems Evêque, ſans avoir de ſiege certain, avoit enfin été fixé à celui de Maſtric, vers l'an 647. Ce ſiege étoit originairement à Tongres, mais cette ville aiant été ruinée par Artila, vers l'an 450. il fut transferé à Maſtric. Après la mort de Jean, ſurnommé l'Aigneau, le Roi Sigebert fit venir ſaint Amand; & aiant aſſemblé pluſieurs Evêques, & une grande multitude de peuple, il l'obligea malgré ſa reſiſtance à ſe charger de cette Egliſe. Mais au bout de trois ans il la quitta, & alla une ſeconde fois à Rome accompagné de Nicaiſe Moine, & de ſaint Humbert, depuis Abbé de Maroilles près de Valenciennes. Le Pape approuva le deſſein, qu'avoit ſaint Amand de travailler, comme auparavant à la converſion des infidéles, ſans être attaché à aucun ſiege. Il vêcut juſques à l'an 679. & mourut le ſixiéme jour de Février, auquel l'Egliſe honore ſa memoire.

Sup. liv. XXXVII. n 46. Greg. II. hiſt. c. 5.

Vita c. 17. to. 2. Act. Ben. p. 716.

Martyr. R. 6. Febr.

LVIII. Monaſteres de la Belgique.

Il fut enterré au monaſtere d'Elnon; près de Tournay, qu'il avoit fondé, & qui porte aujourd'hui ſon nom. Il en avoit fondé deux autres à Gand, dont l'un a gardé le nom de ſaint Bavon, l'autre de la montagne de Blandin, où il fut bâti. Saint Bavon étoit de Brabant, & aiant été converti par ſaint Amand, devint ſon diſciple, & pratiqua la vie monaſtique avec de grandes auſteritez. Il mourut vers l'an 653. & l'Egliſe honore ſa memoire le premier d'Octobre. L'un & l'autre monaſtere de Gand, eut pour premier Abbé ſaint Florbert, qui reçut ſaint Livin Evêque d'Irlande, pour prêcher dans le même païs: mais ſaint Livin fut martyriſé près de Gand par les barbares, vers l'an 656. Après que ſaint Amand eut quitté le ſiege de Maſtric, on y mit à ſa place ſaint Remacle en 652. Il étoit né en Aquitaine, & avoit été quelque tems à la cour avec ſaint Eloi: qui le fit Abbé

Act. Ben. p. 406.

Martyr. R. 1. Oct. Acta p. 399. n. 7. p 457. n. 22.

Vita to. 2. Act. 488.

Abbé de ſon nouveau monaſtere de Solignac. Le Roi Sigebert connoiſſant ſon merite, l'appella auprès de lui, & fonda par ſon conſeil deux monaſteres dans la forêt d'Ardenne, nommez alors Stabulaüs & Malmundarium, aujourd'hui Stavelo & Malmedie. Pendant qu'on les bâtiſſoit, ſaint Remacle entra dans le ſiege de Maſtric, & y travailla avec grand zele, à prêcher & à ſoulager les pauvres & tous les malheureux, gardant toûjours une profonde humilité. Il donna le gouvernement des deux monaſteres à ſaint Theodard. Mais au bout de dix ans il quitta l'épiſcopat, & ſe retira dans Stavelo, où il finit ſaintement ſa vie, après avoir fait ordonner à ſa place ſaint Theodard dans le ſiege de Maſtric.

V. Mabill. p. 494. Coint. an. 662. n. 2.

Les diſciples de ſaint Amand fonderent pluſieurs autres monaſteres dans la Gaule Belgique & la Germanie inferieure, ſaint Guillain fut du nombre; & on croit qu'il établit en 652. l'Abbaye qui porte encore ſon nom dans le Hainaut. Jonas, autre diſciple de ſaint Amand, fut le premier Abbé de Marchiennes. L'Abbaye de Nivelle fut fondée par les conſeils de ſaint Amand en faveur de ſainte Gertrude, fille de l'illuſtre Pepin de Landin maire du palais, ſous Clotaire ſecond, Dagobert premier, & Sigebert troiſiéme. Pepin avoit épouſé Itta, ſœur de ſaint Modoald Archevêque de Tréves: dont il eut trois enfans; Grimoald, qui fut après lui maire du palais: ſainte Bege & ſainte Gertrude. Sainte Bege épouſa Anſegiſile fils de ſaint Arnoul, & fut mere de Pepin d'Heriſtal. L'ancien Pepin ſon ayeul mourut l'an 640. & eſt honoré comme ſaint dans le Brabant, le vingt & uniéme de Février. Gertrude étoit âgée de quatorze ans; & avoit déja déclaré qu'elle ne vouloit point d'autre époux que JESUS-CHRIST. Comme elle demeuroit chez ſa mere, ſaint Amand y vint

Vita. to. 2. p. 788. *p. 800.* *p. 937.* *p. 462.* *Boll. 21. Febr. to. 5. p. 250.*

vint dans le cours de ſa prédication : & l'exhorta à faire un monaſtere pour elle & pour ſa fille. Quoique cette maniere de ſervir Dieu fût inconnuë à cette ſainte Veuve, elle s'y reſolut auſſitôt : & ſe conſacra à Dieu avec tous ſes biens, nonobſtant de très-grandes oppoſitions. Craignant même qu'on ne lui enlevât ſa fille, elle lui coupa les cheveux en forme de couronne, & lui fit donner le voile par les Evêques, avec pluſieurs autres filles : ce qui montre qu'on n'obſervoit plus les canons, de ne voiler les vierges qu'à quarante ans. Tels furent les commencemens de l'Abbaye de Nivelle en Brabant, entre Mons & Bruxelles.

La mere de ſainte Gertrude lui en donna le gouvernement, quoiqu'elle n'eût gueres que vingt ans ; & elle s'en acquita parfaitement, par ſes ſoins & ſes bons exemples. Elle fit venir de Rome des Reliques & des livres ſaints : & attira d'outremer de ſavans hommes, pour inſtruire la communauté dans le chant des Pſeaumes & la méditation des choſes ſaintes. C'étoit des Irlandois, entre autres ſaint Foillan & ſaint Ultan freres de ſaint Furſi ; qui paſſerent en Gaule après ſa mort, & ſainte Gertrude leur bâtit un monaſtere à Foſſé près de Nivelle : ou plûtôt un hoſpice deſtiné à recevoir les Hibernois, qui paſſoient en Gaule par devotion. Il y en avoit pluſieurs en divers lieux, que l'on nommoit hôpitaux des Ecoſſois. Sainte Gertrude, après la mort de ſa mere, ſe déchargea du ſoin de ſes affaires du dehors ſur les moines, & de celles du dedans ſur les filles, pour ſe donner toute entiere à la contemplation. Puis ſe ſentant épuiſée par ſes abſtinences & ſes veilles : elle fit élire Abbeſſe à ſa place ſa niece, nourrie auprès d'elle dés l'enfance, quoiqu'elle n'eût que vingt ans. Elle n'en avoit elle-même que trente-trois quand elle mou-

Sup. n. 28. Acta to. 2. p. 308. 785.

Conc. Meld. an. 845. c. 40. to. 6. p. 1832.

Martyr. R. mourut, le dix-huitiéme de Mars 658. L'Egliſe
17. Mart. honore ſa memoire le jour précedent.

LIX. Diſciples de S. Oüen.

Les diſciples de ſaint Oüen fonderent auſſi pluſieurs monaſteres, dont je marquerai les plus
Acta Ben. fameux. Saint Germer né près de Beauvais, de
to. 2. p. 475. parens nobles & riches, ſervit quelque tems de ſes conſeils le Roi Dagobert, qui l'avoit appellé auprès de lui, pour ſa vertu & ſa ſageſſe. Etant à la cour il ſe maria, & eut un fils, à qui par
n. 12. le conſeil de ſaint Oüen il laiſſa ſon bien, & ſe retira dans un monaſtere. Enfin il en fonda un près de Beauvais, au lieu nommé Flaviac ou Flay : & y mit toutes les commoditez neceſſai-
n. 22. res, afin que les Moines n'euſſent aucun beſoin de ſortir, conformément à la regle de ſaint Be-
Martyr. B. noît. C'étoit environ l'an 654. & ſaint Germer
24. Sept. mourut quatre ans après, le vingt-quatriéme de Septembre, jour auquel il eſt honoré. Il fut enterré dans ce monaſtere, qui a conſervé ſon
Acta. B. nom. Saint Vandregiſile avoit auſſi été élevé à la
to. 6. p. 524. cour du Roi Dagobert, & y avoit exercé une charge conſiderable. Il perſuada à ſa femme de garder la continence, & embraſſa la vie monaſtique. Après avoir demeuré en divers lieux, il paſſa en Neuſtrie, & ſe rendit auprès de ſaint Oüen, qui le fit Soûdiacre malgré ſa repugnance, puis Diacre, & enfin Prêtre. Cependant Vandregiſile cherchant un lieu de retraite, trouva à cinq lieuës au-deſſous de Roüen, Fontenelle, ainſi nommé, à cauſe d'une ſource abondante. Aiant obtenu ce lieu de la liberalité du Roi, il y fonda vers l'an 648. un monaſtere, qui s'accrut tellement en peu de tems, qu'il y vit juſques à trois cens Moines. Il y avoit quatre Egliſes au-dedans, & quelques Oratoires au-dehors. Saint Vandregiſile travailloit de ſes mains, même dans ſa vieilleſſe pour montrer l'exemple à ſes diſciples. Il prêchoit dans le voiſinage, c'eſt-à-dire

à-dire dans le païs de Caux, pour la converſion des pecheurs & des idolâtres; car il y en reſtoit encore. Il vêcut juſques à quatre-vingts-ſeize ans, & mourut l'an 667. le vingt-deuxiéme de Juillet, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Le monaſtere n'eſt plus connu, que ſous ſon nom. Entre ſes diſciples les plus illuſtres, ſont ſaint Lambert & ſaint Ansbert, qui furent tous deux Abbez de Fontenelle, & enſuite Archevêques. Lambert de Lion, Ansbert de Roüen : & ſaint Erembert, qui ayant été fait Evêque de Toulouſe, revint douze ans après caſſé de vieilleſſe mourir en ſon monaſtere, vers l'an 671.

Martyr. R. 22. Jul. p. 545. n. 27.

Acta B. to. 2. p. 604.

Saint Filbert avoit auſſi contracté amitié avec ſaint Oüen, à la Cour du Roi Dagobert. Il étoit natif d'Eauſe en Guienne, & ſon pere en fut depuis Evêque. Il quitta le monde dès l'âge de vingt ans, & embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaïe de Resbais, que ſaint Oüen venoit de fonder. Après la mort de ſaint Aile, il en fut élu Abbé : puis il viſita Luxeu, Bobio, & les autres plus celebres monaſteres de France & d'Italie; & liſoit aſſidûment les regles de ſaint Baſile, de ſaint Macaire, de ſaint Benoît & de ſaint Colomban. Enfin il reſolut de fonder un nouveau monaſtere : & obtint pour cet effet du Roi Clovis, & de la Reine ſainte Batilde, la terre nommée alors Gemmetique, aujourd'hui Jumieges ; & y bâtit l'abbaïe, qui en porte encore le nom, dans le dioceſe de Roüen, à trois lieuës de Fontenelle. C'étoit environ l'an 654., ſaint Filbert mit d'abord à Jumieges ſoixante & dix Moines, mais il y en eut bien-tôt ſept fois autant, c'eſt-à-dire près de cinq cens.

LX. Tranſlation de S. Benoît.

C'eſt environ le tems de la tranſlation des reliques de ſaint Benoît en France. Leodebode Abbé de ſaint Aignan d'Orleans fonda le monaſtere de Fleu-

Acta B. to. 2 p. 353. & 674. Sup liv. XXXIII. n. 10.

Fleury ſur Loire : dont l'Abbé Mummole liſant un jour dans les dialogues de ſaint Gregoire, la prédiction de ſaint Benoît, touchant la ruine de ſon monaſtere du Mont Caſſin, conçut le deſſein de faire apporter ſes reliques. Il envoia pour cet effet un de ſes Moines nommez Aigulfe, à qui ſe joignirent des hommes venus du Mans, qui paſſoient à Fleury, dans le même deſſein d'aller en Italie, pour en apporter des reliques. Etant arrivez au Mont-Caſſin, ils chercherent ſi bien dans les ruines du monaſtere abandonné depuis plus de ſoixante & dix ans, qu'ils trouverent le tombeau, où repoſoient enſemble, les corps de ſaint Benoît & de ſa ſœur ſainte Scholaſtique. Ils les apporterent à Fleury, où les os de ſaint Benoît furent mis avec grande ſolemnité dans l'Egliſe de ſaint Pierre : & ceux de ſainte Scholaſtique emportez au Mans : où l'Evêque ſaint Berar les mit dans un monaſtere de filles, qu'il avoit fondé. Cette tranſlation de ſaint Benoît ſe fit l'onziéme de Juillet, auquel l'Egliſe en celebre la memoire, & comme l'on croit l'an 653.

Martyr. R. 11. Jul.

LXI. Saint Emmeran de Ratisbonne.

Vers le même tems, ſaint Emmeran ou Heimerane quitta la Gaule, pour aller prêcher la foi en Baviere. Il étoit né à Poitiers ; & s'étant donné à Dieu dès ſon enfance, il fut ordonné Evêque dans la même province d'Aquitaine : mais on ne ſait pas de quel ſiege. Ayant appris que les peuples de Pannonie étoient encore idolâtres, il prit la reſolution d'y aller. Il mit donc un autre Evêque à ſa place, quitta ſon païs, ſa famille & ſes biens, qui étoient grands : paſſa la Loire & le Rhin, & entra dans la Germanie. Comme il ne ſavoit pas la langue, un Prêtre nommé Vital lui ſervoit d'interprete. Il alla juſques à Ratisbonne, où réſidoit Theodon, Duc ou Gouverneur de Baviere, pour le Roi Sigebert III. Saint Em-

Vita ap. Sur. 22. Sept. Coint. an. 649. n. 26.

Emmeran lui communiqua ſon deſſein d'aller prêcher la foi aux Avares ; & s'il étoit beſoin, ſouffrir le martyre. Theodon lui dit : Nous ſommes en guerre continuelle avec ces peuples, tous les environs de la riviere d'Ens ſont ravagez : enſorte, qu'il n'y a aucune ſûreté d'y paſſer, quelque ſauvegarde que l'on puiſſe avoir. Je vous prie demeurez ici : après avoir ouï vos ſaintes inſtructions, je ne conſentirai point que vous nous quittiez. Soiez nôtre Evêque, ou ſi vôtre humilité ne le permet pas, gouvernez comme Abbé les monaſteres de cette province. Nous vous donnerons des terres pour vôtre ſubſiſtance. Saint Emmeran voiant qu'il ne pouvoit exécuter ſon premier deſſein, ſe rendit aux prieres de Theodon. D'autant plus que les habitans du païs nouvellement convertis, n'avoient pas encore entierement déraciné l'idolâtrie, & mêloient le culte des demons avec le Chriſtianiſme. Il y demeura donc trois ans, prêchant par toutes les villes, les bourgs & les villages. Il inſtruiſoit, autant qu'il étoit poſſible, chaque perſonne en particulier ; & ne gardant que le neceſſaire de ce qu'on lui donnoit, il diſtribuoit le reſte aux pauvres. Au bout de trois ans il demanda congé d'aller en pelerinage à Rome, & partit accompagné de quelques eccleſiaſtiques.

Il avoit fait trois journées, quand Lambert fils du Duc Theodon le pourſuivit & le joignit. Sa ſœur s'étant abandonnée au fils d'un Juge du païs, étoit devenuë groſſe ; & ne pouvant plus cacher ſon crime avoit accuſé le ſaint Evêque. Lambert courut donc après lui, pour vanger cet affront. Saint Emmeran dit, qu'il alloit à Rome, & que l'on pouvoit envoier quelqu'un, pour l'accuſer devant le Pape & le juger canoniquement : mais Lambert ne vouloit rien écouter, & le fit prendre par ſes ſoldats. Ils l'attacherent à une échel-

échelle, lui couperent les doigts l'un après l'autre, lui arracherent les yeux, lui couperent le nez & les oreilles, puis les pieds & les mains; & après l'avoir mutilé en toutes manieres, lui couperent enfin la langue : & le laiſſerent ainſi couvert de ſang. Ses Clercs, que la peur avoit diſperſez étant revenus, on le porta à douze milles de là en un lieu où il mourut, & y fut d'abord enterré. Depuis ſes reliques furent transferées à Ratisbonne, & il s'y fit quantité de miracles. Sa vie a été écrite par Cirin Evêque de Friſingue, du tems de Charlemagne, avec quelques autres circonſtances, qui ne paroiſſent pas vraiſemblables. L'Egliſe l'honore comme Martyr, le vingt-deuxiéme de Septembre : & ſon épitaphe porte qu'il mourut l'an 652.

V. Coïnt. an. 652 n. 14.

Martyr. R. 22. Sept.

LIVRE

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

I. Perſecution contre le Pape ſaint Martin.

LE Pape ſaint Martin ſentit bien-tôt les effets de l'indignation de l'Empereur Conſtant. Avant que l'on eût nouvelle à C. P. du concile de Latran, l'Empereur envoia pour Exarque en Italie Olympius ſon chambellan, avec ordre de faire ſouſcrire le type à tous les Evêques & les proprietaires des terres. Si vous pouvez, ajoûta-t-il, vous aſſurer de l'armée d'Italie, vous arrêterez Martin, qui a été Legat ici à C. P. Que ſi vous trouvez de la reſiſtance dans l'armée, tenez-vous en repos juſques à ce que vous ſoiez maître de la province : & que vous aïez gagné les troupes de Rome & de Ravenne, pour faire executer nos ordres. *Anaſt. in Mart.*

Olympius arriva à Rome, trouva le Concile aſſemblé ; il voulut d'abord exciter un ſchiſme dans l'Egliſe, par le moïen des troupes qu'il amenoit : à quoi il travailla long-tems, mais inutilement : & ne pouvant réüſſir par la violence, il eut recours à la trahiſon. Comme le Pape lui preſentoit la communion dans l'Egliſe de ſainte Marie Majeure, il voulut le faire tuer par ſon écuier. Ce qui étoit d'autant plus facile, que le Pape alloit communier chacun à ſa place : comme il a été obſervé. Mais l'écuïer aſſura depuis avec ſerment, qu'il avoit été frappé d'aveuglement, & n'avoit point vû le Pape, quand il vint donner la communion à l'Exarque. Celui-ci voiant la protection de Dieu ſur le Pape, lui déclara les ordres qu'il avoit reçus : fit la paix avec lui, & paſſa en Sicile avec ſon armée contre les Sarrazins, qui s'y étoient déja établis. Mais l'armée Romaine y perit, & l'Exarque mourut enſuite de maladie. *Sup. liv. XXXVI. n. 19.*

L'Empereur envoïa pour lui ſucceder Theo-
An. 653. dore, ſurnommé Calliopas, avec un de ſes chambellans, nommé auſſi Theodore, & ſurnommé Pellure, & leur donna ordre d'enlever le Pape, l'accuſant d'hereſie, parce qu'il avoit condam-
Mart. epiſt. 14. to. 6. conc. p. 63. né le Type. On l'accuſoit auſſi de ne pas honorer la ſainte Vierge, comme Mere de Dieu : ce qui étoit une ſuite de la calomnie precedente. Car les Monothelites, comme les Eutyquiens, accuſoient les Catholiques de Neſtorianiſme. On chargeoit encore le Pape de crime d'état, & d'avoir envoié des lettres & de l'argent aux Sarra-
Epiſt. 15. ſins. Le Pape averti des deſſeins, que l'on avoit ſur lui, s'étoit retiré avec ſon clergé dans l'Egliſe de Latran : quand l'exarque Calliopas arriva à Rome, avec le chambellan Theodore & l'armée de Ravenne. C'étoit le ſamedi quinziéme de Juin 653. Le Pape, qui étoit conſiderablement malade depuis le mois d'Octobre, envoïa au-devant de l'Exarque quelques perſonnes de ſon clergé : & l'Exarque les reçut dans le palais, croïant que le Pape étoit avec eux. Mais ne l'y trouvant pas, il dit aux premiers du clergé : Nous voulions l'adorer : mais demain, qui eſt Dimanche, nous l'irons trouver, & le ſaluer : car aujourd'hui il ne nous a pas été poſſible. On voit ici les mots d'adorer & de ſaluer emploiez indifferemment : & il y avoit long-tems que l'on diſoit adorer l'Empereur.

Leun. ord. Theod. de præpoſ. ſacr. cub. & ibi Gothofr. Le lendemain dimanche, ſeiziéme de Juin, la Meſſe fut celebrée dans la même Egliſe de Latran, & l'Exarque craignant la multitude du peuple envoïa dire au Pape : Je ſuis ſi fatigué du voïage, que je ne puis vous aller voir aujourd'hui, mais j'irai demain ſans faute adorer vôtre ſainteté. Le lundi matin il envoïa ſon cartulaire, & quelques autres de ſa ſuite, dire au Pape : Vous avez preparé des armes & amaſſé des

des pierres pour vous défendre, & vous avez des gens armez là dedans. Le Pape les envoïa viſiter toute la maiſon épiſcopale : pour rendre eux-mêmes témoignage, s'ils y auroient vû des armes ou des pierres. Ils revinrent ſans avoir rien trouvé, & il leur dit : Voilà comme on a toûjours agi contre nous, par des fauſſetez & des calomnies : quand Olympius vint, il y avoit auſſi des menteurs, qui diſoient, que je pouvois le repouſſer à main armée. AN. 653.

II. Le Pape eſt enlevé de Rome.

Ils s'en allerent avec cette réponſe, mais une demie heure n'étoit pas encore paſſée, quand ils revinrent avec des troupes. Le Pape malade étoit couché ſur ſon lit à la porte de l'Egliſe. Les ſoldats entrerent armez d'écus, de lances & d'épées, avec leurs arcs bandez. Ils briſerent les cierges de l'Egliſe, & en joncherent le pavé; avec un bruit effroïable, joint à celui de leurs armes. En même tems Calliopas preſenta aux Prêtres & aux Diacres, un ordre de l'Empereur pour dépoſer le Pape Martin, comme indigne & intrus, & de l'envoïer à C. P. après avoir ordonné un autre Evêque à ſa place. Alors le Pape ſortit de l'Egliſe, & le clergé s'écria en preſence de l'exarque & du chambellan Theodore : Anathême à qui dira ou croira, que le Pape Martin a changé un ſeul point dans la foi : & à quiconque ne perſevere pas juſques à la mort dans la Foi Catholique. Calliopas voulant ſe juſtifier devant les aſſiſtans, commença à dire : il n'y a point d'autre foi que la vôtre, & je n'en ai pas d'autre moi-même. *Epiſt.* 14.

Le Pape ſe livra donc ſans reſiſtance, pour être mené à l'Empereur. Quelques-uns du clergé lui crioïent de n'en rien faire : mais il ne les écouta pas : aimant mieux mourir dix fois, comme il dit lui-même, que d'être cauſe qu'on répandît le ſang de qui que ce fût. Il dit ſeule- *Epiſt.* 15. *p.* 65. *C.*

ment à l'exarque : Laiſſez venir avec moi ceux
An. 653. du clergé, que je jugerai à propos. Calliopas répondit : Tous ceux qui voudront, qu'ils viennent, à la bonne heure : nous ne contraignons perſonne. Quelques-uns des Evêques s'écrierent: Nous vivrons & mourrons avec lui. Enſuite Calliopas dit au Pape : Venez avec nous au palais. Il y alla donc le même jour ; & le lendemain mardi dix-huitiéme de Juin, tout le clergé vint le trouver avec pluſieurs autres, qui s'étoient preparez à s'embarquer avec lui, & avoient déja mis leurs hardes dans les barques. Mais la nuit ſuivante, vers la ſixiéme heure, c'eſt-à-dire à minuit, on tira le Pape du palais, & l'on renferma tous ceux de ſa ſuite, & diverſes choſes qui lui étoient neceſſaires pour ſon voïage : on lui laiſſa ſeulement ſix jeunes ſerviteurs & un pot à boire.

On le fit ainſi ſortir de Rome, dont on referma les portes auſſi-tôt, de peur que quelqu'un ne le ſuivît : & on l'emmena dans une barque ſur le Tybre. Ils arriverent à Porto, vers la quatriéme heure du jour, la quatriéme ferie, le treiziéme des calendes de Juillet : c'eſt-à-dire le mercredi dix-neuviéme de Juin à dix heures du matin. Ils en partirent le même jour, & arriverent à Miſene le premier de Juillet. De là ils paſſerent en Calabre, puis en pluſieurs iſles, où ils furent arrêtez pendant trois mois. Enfin ils arriverent à l'iſle de Naxe, où ils demeurerent un an. Pendant tout ce voiage le Pape fût travaillé d'un cours de ventre, qui ne lui donnoit point de repos, avec un dégoût effroiable ; toutefois on ne lui accorda aucun ſoulagement, excepté à Naxe, où il ſe baigna deux ou trois fois, & logea dans une maiſon de la ville. Hors de là il ne ſortit point du vaiſſeau, qui étoit ſa priſon: quoique ceux qui le conduiſoient priſſent terre

à

à toute occaſion pour ſe repoſer. Cependant à Rome, Eugene fut établi Pape par autorité de l'Empereur. Il étoit Romain fils de Rufinien, & Clerc dès ſon bas âge : il ne fut élû que le neuviéme de Septembre 655. & tint le ſaint Siege près de trois ans. AN. 653. *Anaſt. in Eug. V. Coint. an. 658 n. 9.*

La même année 653. mourut Honorius Archevêque de Cantorberi, le dernier jour de Septembre, & l'Egliſe celebre ſa memoire le même jour. Il avoit tenu ce ſiege dix-neuf ans; & après dix-huit mois de vacance Deuſdedit fut élû ſixiéme Evêque de Cantorberi. Ithamar Evêque de Rocheſter, vint l'ordonner le ſeiziéme de Mars 655. & il gouverna cette Egliſe neuf ans quatre mois & deux jours. Il étoit de la nation des Saxons occidentaux : au lieu que les cinq Archevêques ſes predeceſſeurs étoient étrangers, & apparemment Italiens. III. Egliſes d'Angleterre. *Beda III. hiſt. c. 20.* *Martyr. R. 30. Sept.*

En ce tems-là les Middelangles, ou Anglois du milieu des terres, ſe convertirent ſous Penda, que le Roi ſon pere, nommé auſſi Penda, avoit fait gouverneur de cette nation : quoiqu'il fût encore jeune. Ce Prince alla trouver Oſui Roi de Northumbre, & lui demanda ſa fille en mariage : mais Oſui ne la lui accorda, qu'à condition qu'il ſe feroit Chrétien avec toute ſa nation. Penda s'étant fait inſtruire, & aïant conçu l'eſperance de la reſurrection & de l'immortalité : déclara qu'il vouloit être Chrétien, quand même on ne lui donneroit pas la Princeſſe. Il fut principalement perſuadé par Alfrid fils du Roi Oſui, qui avoit épouſé ſa ſœur. Le Prince Penda ſe fit donc baptiſer par Finan Evêque de Lindisfarne, ſucceſſeur de ſaint Aidan, avec tous les ſeigneurs & les ſoldats, qui l'avoient accompagné, & tous leurs domeſtiques : ils furent baptiſez dans la maiſon roïale, qui étoit près de la grande muraille, bâtie autrefois par les

les Romains. Le Prince Penda s'en retourna avec grande joïe, menant avec lui, pour inſtruire & baptiſer ſes ſujets, trois Prêtres Anglois & un quatriéme Ecoſſois, c'eſt-à-dire Hibernois.

Ces quatre Prêtres étant arrivez avec le Prince, dans la province de Middelangle, furent ſi bien écoutez, que tous les jours pluſieurs, tant des nobles que du petit peuple, renonçoient à l'idolâtrie & recevoient le baptême. Le Roi Penda pere du Prince, n'empêchoit pas que l'on ne prêchât l'évangile, même à ſa nation des Merciens. Au contraire, il mépriſoit ceux, qui après avoir reçu la foi de JESUS-CHRIST, n'en pratiquoient pas les œuvres : diſant que c'étoit des miſerables de ne pas obéïr à leur Dieu, auquel ils croïoient.

Beda III. hiſt. c. 14. & Epith. Oſui ne regnoit, que ſur une partie de la Northumbre, mais il ſe rendit maître du reſte, après la mort du ſaint Roi Oſuin, qu'il fit tuer en trahiſon le vingtiéme jour d'Août 651. Saint Aidan Evêque de Lindisfarne, mourut douze jours après, le dernier du même mois, auquel jour l'Egliſe honore ſa memoire. Il eut pour ſucceſſeur Finan, qui bâtit dans l'iſle de Lindisfarne une Egliſe cathedrale, non de pierre, mais de bois, à la maniere des Irlandois, & la couvrit de cannes. Le Roi Oſui, en reparation de ſon crime, fonda depuis un monaſtere au lieu où Oſuin avoit été tué, nommé aujourd'hui Gilling vers Richemond, & ordonna que les Moines prieroient tous les jours pour les ames des deux Rois, du mort & du meurtrier.

Sup liv. XXXIII. n. 19. 27.

Martyr. R. 31. Aug.

Beda III. hiſt. c. 25.

Oſui ne laiſſa pas d'être fort zelé pour la propagation de la foi. Car aïant procuré la converſion des Middelangles, deux ans après il procura celle des Merciens. Il ne pouvoit plus ſouffrir les inſultes de leur Roi Penda, qui lui avoit tué

Beda III. c. 24.

ſon

ſon frere ; pilloit continuellement ſon païs, & vouloit exterminer ſa nation. Après lui avoir offert de très-grands preſens pour racheter la paix, ſans le pouvoir appaiſer : il fit vœu, s'il venoit à le vaincre, de conſacrer à Dieu ſa fille, qui n'avoit qu'un an, & de donner douze terres pour bâtir des monaſteres. Après ce vœu il marcha avec très-peu de troupes contre Penda, qui en avoit trente fois autant : & toutefois il défit l'armée des Païens, & remporta une pleine victoire le dix-neuviéme de Novembre, la treiziéme année de ſon regne, 655. de JESUS-CHRIST. Penda fut tué, & le roïaume de Northumbre non ſeulement mis en ſûreté, mais augmenté par la jonction de celui des Merciens, dont Oſui devint le maître. Il accomplit fidélement ſon vœu, & donna douze terres ; dont chacune comprenoit dix familles, c'eſt-à-dire ſix vingts en tout : la fille fut miſe ſous la conduite de la ſainte Abbeſſe Hilde ; & en ſa faveur le Roi donna une terre de dix familles, au lieu nommé Streneshal, & y fonda un monaſtere avec une Egliſe de ſaint Pierre, qui fut le lieu de ſa ſepulture, de la Reine ſa femme, & de pluſieurs autres Princes. Ce monaſtere étoit double ; & de celui des hommes, ſortirent pluſieurs ſaints Prêtres & pluſieurs ſaints Evêques.

Le Roi Oſui, après ſa victoire, s'appliqua à la converſion des Merciens ſes nouveaux ſujets. Leur premier Evêque fut Diuma, l'un des quatre Prêtres, que le Prince Penda avoit amenez ; c. 21. & Finan Evêque de Lindisfarne, l'ordonna Evêque des Middelangles & des Merciens : car la rareté des Evêques obligeoit d'en donner un à deux peuples. Le Roi Oſui procura auſſi la converſion des Saxons Orientaux, dont la capitale étoit Londres, & qui avoient autrefois chaſſé ſaint Mellit leur Evêque, & renoncé à la foi. c. 22.

Sup. liv. XXXVII. n. 17.

Leur Roi étoit alors Sigebert ami du Roi Oſui, qu'il venoit ſouvent voir en Northumbre ; & celui-ci l'exhortoit à quitter l'idolâtrie, en lui diſant : on ne peut faire un Dieu de pierre ou de bois, dont on fait des uſtenciles pour l'uſage de la vie, & dont on brûle les reſtes. Il faut plûtôt croire que Dieu eſt incomprehenſible, tout-puiſſant, éternel : qu'il jugera tous les hommes, & donnera des récompenſes éternelles à ceux qui feront ſa volonté. Ces diſcours perſuaderent Sigebert Roi d'Eſſex, & il fut baptiſé par l'Evêque Finan, dans la maiſon roïale près de la grande muraille. En retournant chez lui, il pria le Roi Oſui de lui donner des Docteurs capables de convertir & de baptiſer ſa nation : & Oſui envoia en Middelangle, d'où il fit venir un ſaint Prêtre nommé Cedde, avec un autre Prêtre, & les envoia prêcher en Eſſex. Après avoir parcouru tout le païs, & formé une grande Egliſe, Cedde retourna chez lui, & vint à Lindisfarne voir l'Evêque Finan : qui aiant appris de lui le progrès de l'évangile chez les Saxons Orientaux, l'en ordonna Evêque, étant aſſiſté de deux autres.

IV.
Saint Cedde Evêque d'Eſſex.

Cedde étant Evêque, retourna en Eſſex travailler avec plus d'autorité. Il fonda des Egliſes en divers lieux, & ordonna des Prêtres & des Diacres, pour lui aider à prêcher & à baptiſer. Il aſſembla même à Tilabourg ſur la Tamiſe, une communauté où il faiſoit pratiquer la vie religieuſe, autant que ces nouveaux Chrétiens en étoient capables. Il excommunia un des parens du Roi, pour avoir contracté un mariage illicite ; & défendit à qui que ce fût d'entrer dans ſa maiſon, ni de manger avec lui. Le Roi Sigebert étant prié à manger chez cet excommunié, ne laiſſa pas d'y aller. Mais comme il en ſortoit, il rencontra le ſaint Evêque. Il fut épou-

Digitized by Google

épouvanté, deſcendit de ſon cheval, ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pardon. L'Evêque qui étoit auſſi à cheval, mit pied à terre : mais étant irrité il toucha le Roi d'une verge, qu'il tenoit à la main, & lui dit avec l'autorité pontificale : Parce que vous n'avez pas voulu vous abſtenir d'entrer dans la maiſon de cet homme perdu, vous y mourrez. En effet, ce même homme & ſon frere, quoique parens du Roi, le tuerent. Et quand on leur en demanda la cauſe, ils ne purent en dire d'autre, ſinon, qu'ils ne pouvoient ſouffrir, qu'il pardonnât ſi facilement à ſes ennemis. Car ſi-tôt qu'ils lui demandoient grace, il la leur accordoit, ſuivant le precepte de l'évangile.

Quoique Cedde fût Evêque d'Eſſex, il ne laiſſoit pas de retourner quelquefois en ſon païs de Northumbre, pour y exhorter les Fidéles. Edilvard fils du Roi Oſuald, qui regnoit dans la province de Deïre, avoit auprès de lui un frere de l'Evêque nommé Celin, qui étoit Prêtre, l'inſtruiſoit lui & ſa famille, & leur adminiſtroit les Sacremens. Le Roi par le moïen de ce frere, connoiſſant la vertu de l'Evêque, l'excita à lui demander quelque terre pour bâtir un monaſtere, où le Roi lui-même pût venir faire ſes prieres & ouïr les inſtructions, & où l'on enterrât les morts. Car il croïoit, qu'ils y ſeroient fort aidez par les prieres des Moines. L'Evêque choiſit un lieu dans des montagnes rudes & écartées ; & demanda permiſſion au Roi d'y demeurer en priere durant le carême, qui étoit proche. Pendant tout ce tems, il jeûnoit juſques au ſoir tous les jours, hors les dimanches ; & ne prenoit qu'un peu de pain avec un œuf, & un peu de lait mêlé d'eau. Par où l'on voit, qu'en ce païs-là les laitages, ni même les œufs, n'étoient pas défendus en carême. C'étoit

Beda III. hiſt. c. 23.

l'uſage des Moines, chez qui le ſaint Evêque avoit
AN. 654. été élevé, de conſacrer par des prieres & des jeûnes, le lieu où ils devoient bâtir un monaſtere ou une Egliſe. Comme il reſtoit encore dix jours du carême le Roi le fit appeller; & il pria le Prêtre Cymbelle ſon frere, d'achever cette preparation du lieu. Car ils étoient quatre freres tous Prêtres, Cedde, Cymbelle, Celin & Ceadda, dont le premier & le dernier furent Evêques. Ainſi fut fondé le monaſtere de Leſtington, ſuivant la regle de Lindisfarne, où l'Evêque Cedde avoit été élevé. Il y mit pour Abbé, après lui, ſon frere Ceadda.

V.
Saint Martin à C. P.

Cependant le Pape ſaint Martin étoit dans l'île de Naxe, où les Evêques & les Fidéles du païs lui envoïoient ſouvent, & en grande quantité, dequoi ſoulager ſes beſoins. Mais auſſi-tôt ſes gardes pilloient tout en ſa preſence, le chargeant de reproches injurieux. Ils maltraitoient même de paroles & de coups, ceux qui apportoient les preſens, & les chaſſoient, en diſant: Quiconque aime cet homme, eſt ennemi de l'état. Le ſaint Pape ſentoit plus vivement les injures de ſes bienfaiteurs, que les douleurs de ſa goute & ſes autres incommoditez. Etant partis de Naxe & arrivez à Abyde, ceux qui le conduiſoient envoïerent à C. P. donner avis de ſon arrivée: le traitant d'heretique, d'ennemi de Dieu & de rebelle, qui ſoulevoit tout l'empire. Enfin ſaint Martin arriva à C. P. le dix-ſeptiéme jour de Septembre 654. On le laiſſa au port depuis le matin juſques à quatre heures après midi: dans le vaiſſeau couché ſur un grabat, expoſé en ſpectacle à tout le monde. Pluſieurs inſolens, & même des païens, s'approchoient, & lui diſoient des paroles outrageantes. Vers le coucher du ſoleil, vint un ſcribe nommé Sagoleve, avec pluſieurs gardes. On tira le Pape de la barque, on l'em-

Commen. &c to 6. conc. p. 66.

l'emporta ſur un brancard, on le mena dans la priſon nommée Prandearia; & Sangoleve défendit, que perſonne de la ville ne ſçût qu'il y étoit. Le Pape demeura donc enfermé dans cette priſon, ſans parler à perſonne, pendant quatre-vingt-treize jours, qui font trois mois : c'eſt-à-dire depuis le dix-ſeptiéme de Septembre, juſques au quinziéme de Decembre. AN. 654.

Ce fut apparemment de là, qu'il écrivit les deux lettres à Theodore. Dans la premiere, il ſe juſtifie contre les calomnies dont on le chargeoit; premierement par le témoignage, que le clergé de Rome avoit rendu de ſa foi en preſence de l'exarque Calliopas, enſuite par la proteſtation qu'il fait lui-même, de la défendre juſques à la mort. Puis il ajoûte : Je n'ai jamais envoïé aux Sarraſins, ni argent, ni lettres, ni l'écrit que l'on dit, pour leur marquer ce qu'ils doivent croire. J'ai ſeulement donné quelque peu de choſe à des ſerviteurs de Dieu, qui venoient chercher des aumônes : mais ce n'étoit pas pour les Sarraſins. Quant à la glorieuſe Vierge Marie Mere de Dieu, ils ont porté faux temoignage contre moi. Car je déclare anathême, & en ce monde & en l'autre, à quiconque ne l'honore pas audeſſus de toutes les créatures, excepté ſon Fils Nôtre-Seigneur. *Epiſt.* 14. *to.* 6 *conc. p.* 63. *Sup. n.* 2.

Dans l'autre lettre, il raconte comme il fut enlevé de Rome, & comme l'exarque Calliopas preſenta un ordre de l'Empereur, pour faire élire un autre Pape à ſa place. Sur quoi il dit : on ne l'a encore jamais fait; & j'eſpere, qu'on ne le fera jamais : car en l'abſence de l'Evêque, l'Archidiacre, l'Archiprêtre & le Primicier tiennent ſa place. Aïant raconté ce qu'il a ſouffert dans le voïage, il ajoûte à la fin : Il y a quarante-ſept jours, que je n'ai pû obtenir de me laver ni d'eau chaude ni d'eau froide : je ſuis tout fondu & re- *Epiſt.* 15. *Sup. n.* 2. *Sup. liv. XXXVIII. n.* 20. *p.* 65. *C.*

refroidi. Car ce flux de ventre ne m'a point donAN. 654. né de repos juſques à preſent, ni ſur mer, ni ſur terre : j'ai le corps tout briſé, & quand je veux prendre de la nourriture, je manque de celle qui me pourroit fortifier, & je ſuis entierement dégoûté de celle que j'ai. Mais j'eſpere en Dieu, qui voit tout, que quand il m'aura tiré de cette vie, il recherchera ceux qui me perſecutent, pour les amener à penitence.

VI. Saint Martin eſt interrogé.

Le vendredi quinziéme de Decembre 654. le Pape ſaint Martin fut tiré de ſa priſon dès le matin, & amené dans la chambre de Bucoleon ſacellaire ; c'eſt-à-dire grand treſorier : où dès la veille, on avoit donné ordre à tout le ſenat de s'aſſembler. Saint Martin y fut apporté dans une chaiſe : car la navigation & la priſon avoient augmenté ſes maladies. Le ſacellaire le regardant de loin, lui commanda de ſe lever de la chaiſe, & de ſe tenir debout. Quelques officiers repreſenterent, qu'il ne pouvoit ; & le ſacellaire cria en colere, qu'on le ſoûtînt des deux côtez ; ce qui fut fait.

Commem. p. 68. B.

Alors le ſacellaire lui parla ainſi : Dis, miſerable, quel mal t'a fait l'Empereur ? T'a-t-il ôté quelque choſe ? t'a-t-il opprimé par violence ? Le Pape ne répondit rien. Le ſacellaire lui dit d'un ton d'autorité : Tu ne répons pas ? tes accuſateurs vont entrer. Auſſi-tôt on les fit entrer au nombre de vingt, la plûpart ſoldats & gens brutaux, quelques-uns avoient été avec l'exarque Olympius, entre autres, André ſon ſecretaire. Le Pape les voiant entrer, dit en ſoûriant : Sont-ce là les témoins ? eſt-ce là vôtre procedure ? Puis, comme on les fit jurer ſur les Evangiles, il dit aux Magiſtrats : Je vous prie, au nom de Dieu, ne les faites point jurer : qu'ils diſent ſans ſerment ce qu'ils voudront, & faites ce que vous voudrez. Qu'eſt-il beſoin qu'ils perdent ainſi leurs ames.

Le

Le premier de ſes accuſateurs, fut Dorothée patrice de Cilicie, qui dit avec ſerment, parlant du Pape : S'il avoit cinquante têtes, il meritoit de les perdre pour avoir ſeul renverſé & perdu tout l'Occident. Il étoit de concert avec Olympius, & ennemi mortel de l'Empereur & de l'état. Un des témoins, dit auſſi que le Pape avoit conjuré avec Olympius, & prit le ſerment des ſoldats. On demanda au Pape, s'il étoit ainſi. Il répondit : Si vous voulez entendre la verité, je vous la dirai. Quand le Type fut fait, & envoié à Rome par l'Empereur.... Alors le prefet Troïle l'interrompit, en criant : Ne nous parlez point ici de la foi ; il eſt queſtion du crime d'état. Nous ſommes tous Chrétiens & Orthodoxes les Romains & nous. Plût à Dieu, dit le Pape ! toutefois au jour terrible du jugement, je rendrai témoignage contre vous ſur cet article même. AN. 654.

Troïle lui dit en colere : Quand vous voiiez le malheureux Olympius former de tels projets contre l'Empereur, que ne l'empêchiez-vous, loin d'y conſentir ? Le Pape répondit : Dites-moi, Seigneur Troïle, quand George, qui avoit été moine, & depuis magiſtrat, vint ici du camp, & fit ce que vous ſavez : où étiez-vous, & ceux qui ſont avec vous ? non ſeulement vous ne reſiſtâtes point : mais il vous harangua, & chaſſa du palais qui il voulut. Et quand Valentin ſe revêtit de la pourpre, avec un ordre de l'Empereur, & s'aſſit avec lui : où étiez-vous ? que ne l'empêchâtes-vous ? pourquoi au contraire prîtes-vous tous ſon parti ? Et moi, comment pouvois-je réſiſter à Olympius, qui avoit toutes les forces de l'Italie ? Eſt-ce moi, qui l'ai fait exarque ? Mais je vous conjure, au nom de Dieu, faites au plûtôt ce que vous avez reſolu de moi. Car Dieu ſait, que vous me procurez une grande re-

S. Nicéph. hiſt. p. 20.

recompenſe. Je ne voi point qui étoit ce Geor-
An. 654. ge, dont parle le Pape : mais pour Valentin il fut le chef du parti contraire à l'Imperatrice Martine. Le Pape parloit Latin, & ce qu'il diſoit étoit expliqué en Grec, par le conſul Innocent fils de Thomas, qui étoit d'Afrique. Mais le ſacellaire ne pouvant ſouffrir les réponſes du ſaint Pape, dit en colere à Innocent : Pourquoi nous expliquez-vous ce qu'il dit ? Puis il demanda au ſcribe Sagoleve, s'il y avoit encore dehors d'autres témoins. Oui, Seigneur, dit le ſcribe, il y en a pluſieurs. Mais ceux qui preſidoient à l'aſſemblée dirent, que ç'en étoit aſſez.

VII. S. Martin maltraité.

Le ſacellaire ſe leva, & entra au palais, pour faire ſon rapport à l'Empereur. On fit ſortir le Pape de la chambre du conſeil, toûjours porté ſur une chaiſe, & on le mit dans la cour, qui étoit devant, près de l'écurie de l'Empereur, où tout le peuple s'aſſembloit, pour attendre l'entrée du ſacellaire. Le Pape étoit environné de gardes, & c'étoit un ſpectacle terrible. Peu de tems après on le fit apporter ſur une terraſſe, afin que l'Empereur pût le voir par les jalouſies de ſa chambre. On leva donc le Pape en le ſoûtenant des deux côtez au milieu de la terraſſe, en preſence de tout le ſenat : & il s'amaſſa une grande foule autour de lui. Alors le ſacellaire ſortit de la chambre de l'Empereur, & fendant la preſſe, vint dire au Pape : Regarde comme Dieu t'a livré entre nos mains. Tu faiſois des efforts contre l'Empereur : avec quelle eſperance ? Tu as abandonné Dieu, & Dieu t'a abandonné. Auſſitôt il commanda à un des gardes de lui déchirer ſon manteau, & la courroie de ſa chauſſure : puis il le mit entre les mains du Prefet de C. P. en lui diſant : Prenez-le, Seigneur prefet, & le mettez en pieces tout maintenant. Il commanda aux aſſiſtans de l'anathematiſer. Mais il n'y eut pas vingt

vingt perſonnes qui crierent anathême : tous les autres baiſſoient le viſage, & ſe retiroient accablez de triſteſſe. AN. 654.

Les bourreaux le prirent, lui ôterent ſon pallium ſacerdotal ; & le dépouillerent de tous ſes habits, ne lui laiſſant qu'une ſeule tunique ſans ceinture : encore la déchirerent-ils des deux côtez depuis le haut juſques en bas, enſorte, que l'on voïoit ſon corps à nud. Il lui mirent un carcan de fer au cou, & le traînerent ainſi depuis le palais par le milieu de la ville, attaché avec le geolier, pour montrer qu'il étoit condamné à mort ; & un autre portoit devant lui l'épée, dont il devoit être executé. Malgré ſes ſouffrances, il conſervoit un viſage ſerein : mais tout le peuple pleuroit & gémiſſoit ; hors quelque peu qui lui inſultoient. Etant arrivé au pretoir, il fut chargé de chaînes & jetté dans une priſon avec des meurtriers. Mais environ une heure après on le transfera dans la priſon de Diomede. On le traînoit ſi violemment, qu'en montant les degrez, qui étoient hauts & rudes, il s'écorcha les jambes & les jarrets, & enſanglanta l'eſcalier. Il ſembloit prêt à rendre l'ame, tant il étoit épuiſé ; & en entrant dans la priſon, il tomba & ſe releva pluſieurs fois. On le mit ſur un banc, enchaîné comme il étoit, & mourant de froid : car l'hiver étoit inſupportable, & c'étoit comme il a été dit, le quinziéme de Decembre. Il n'avoit perſonne des ſiens, qu'un jeune Clerc qui l'avoit ſuivi, & ſe lamentoit auprès de lui.

Deux femmes qui gardoient les clefs de la priſon, la mere & la fille, touchées de compaſſion, vouloient ſoulager le ſaint Pape ; mais elles n'oſoient à cauſe du geolier, qui étoit attaché avec lui : & elles croïoient, que l'ordre alloit venir pour l'executer à mort. Quelques heures

res après un officier appella d'en bas le geolier,
An. 645. & quand il fut deſcendu, une de ces femmes emporta le Pape, le mit dans un lit, & le couvrit bien pour le rechauffer. Mais il demeura juſques au ſoir ſans pouvoir parler. Alors l'eunuque Gregoire, qui de chambellan étoit devenu prefet de C. P. lui envoia ſon maître d'hôtel, avec quelque peu de vivres ; & lui en aïant fait prendre il lui dit : Ne ſuccombez pas à vos peines ; nous eſperons en Dieu, que vous n'en mourrez pas. Le ſaint Pape, qui deſiroit le martyre, n'en fut que plus affligé : auſſi-tôt on lui ôta les fers.

Le lendemain l'Empereur alla voir le patriarche Paul, qui étoit malade à la mort, & lui compta tout ce que l'on avoit fait au Pape. Paul ſoûpira, & ſe tournant vers la muraille, il dit : Helas ! c'eſt encore pour augmenter ma condamnation. L'Empereur lui demanda pourquoi il parloit ainſi ; Paul répondit : N'eſt-ce pas une choſe déplorable de traiter ainſi un Evêque ? Enſuite il conjura inſtamment l'Empereur, de ſe contenter de ce que le Pape avoit ſouffert. Paul mourut en effet, après avoir tenu le ſiege de
Sup. liv. XXXVIII. n. 24. C. P. treize ans ; & Pyrrus, qui étoit preſent, voulut y rentrer. Mais pluſieurs s'y oppoſoient, & publioient dans le palais le libelle de retracta-
n. 40. tion, qu'il avoit donné au Pape Theodore : ſoûtenant qu'il s'étoit par là rendu indigne du ſacerdoce, & que le patriarche Paul l'avoit anathematiſé.

VIII. Second interrogatoire du Pape. Comme le trouble étoit grand à cette occaſion, l'Empereur voulut être éclairci, de ce que Pyrrus avoit fait à Rome : & pour cet effet, il envoia Demoſthene commis du ſacellaire, avec un greffier, pour interroger le Pape dans la priſon. Quand ils furent entrez, ils lui dirent : Voiez en quelle gloire vous avez été, & en quel état

état vous êtes réduit. C'eſt vous ſeul, qui vous y êtes mis. Le Pape répondit ſeulement : Dieu ſoit loüé de tout. Demoſthene dit : L'Empereur veut ſavoir de vous, ce qui s'eſt paſſé ici & à Rome à l'égard de Pyrrus, ci-devant Patriarche. Pourquoi alla-t-il à Rome ? Fut-ce par ordre de quelqu'un, ou de ſon mouvement ? De ſon propre mouvement, répondit le Pape. Demoſthene dit : Comment fit-il ce libelle ? Y fut-il contraint ? Le Pape répondit : Non, il le fit de lui-même. Demoſthene dit : Quand Pyrrus vint à Rome, comment le Pape Theodore, vôtre predeceſſeur, le reçut-il; comme un Evêque ? Le Pape répondit : Et comment donc ? Puiſqu'avant que Pyrrus vint à Rome, Theodore avoit écrit nettement à Paul, qu'il n'avoit pas bien fait d'uſurper le ſiege d'un autre. Pyrrus venant enſuite de lui-même aux pieds de ſaint Pierre, comment pouvoit-il s'empêcher de le recevoir, & de l'honorer comme Evêque ? Il eſt vrai, dit Demoſthene. Mais d'où tiroit-il ſa ſubſtance ? Le Pape répondit : Sans doute du palais patriarcal de Rome. Demoſthene dit : Quel pain lui donnoit-on ? Le Pape répondit : Vous ne connoiſſez pas l'Egliſe Romaine. Je vous dis, que quiconque y vient demander l'hoſpitalité, quelque miſerable qu'il ſoit, on lui donne toutes les choſes neceſſaires : ſaint Pierre ne refuſe perſonne. On lui donne du pain très-blanc, & des vins de diverſes ſortes : non-ſeulement à lui, mais aux ſiens. Jugez par là comme on doit traiter un Evêque.

Demoſthene dit : On nous a dit, que Pyrrus a fait ce libelle par force, qu'on lui a mis des entraves & fait ſouffrir beaucoup de maux. Le Pape répondit : On n'a rien fait de ſemblable. Vous avez à C. P. pluſieurs perſonnes, qui étoient alors à Rome, & qui ſavent ce qui s'y eſt paſſé,

ſi la crainte ne les empêche de dire la verité.
An. 655. Vous avez entre autres le patrice Platon, qui étoit Exarque, & qui envoïa ſes gens à Pyrrus. Mais à quoi bon tant de queſtions ? Me voilà entre vos mains, faites de moi ce qu'il vous plaira. Quand vous me feriez hacher en pieces comme vous avez ordonné au prefet, je ne communique point à l'Egliſe de C. P. Eſt-il encore queſtion de Pyrrus, tant de fois dépoſé & anathématiſé ? Demoſthene & ceux qui l'accompagnoient, étonnez de la conſtance du Pape, ſe retirerent après avoir mis par écrit toutes ſes réponſes.

IX. Exil du Pape ſaint Martin & ſa mort.

Le Pape ſaint Martin demeura donc dans la priſon de Diomede quatre-vingts cinq jours, qui font près de trois mois, & avec les trois mois de la premiere priſon, près de ſix : c'eſt-à-dire depuis le dix-ſeptiéme de Septembre 654. juſques au dixiéme de Mars 655. Alors le Scribe Sagoleve lui vint dire : J'ai ordre de vous transferer chez moi, & de vous envoïer dans deux jours où le Sacellaire commandera. Le Pape demanda où on le vouloit mener : mais il ne voulut pas lui dire, ni lui permettre de demeurer dans la même priſon, juſques à ſon exil. Vers le ſoir, le Pape dit à ceux qui étoient auprès de lui : Venez, mes freres, diſons-nous adieu, on va m'enlever d'ici. Alors ils burent chacun un coup ; & le Pape ſe levant avec une grande conſtance, dit à un des aſſiſtans, qu'il aimoit : Venez, mon frere, donnez-moi la paix. Celui-ci, qui avoit déja le cœur ſerré, ne put retenir ſa douleur, & fit un grand cri ; les autres s'écrierent auſſi. Le ſaint Pape les regardant d'un viſage ſerein, les en reprit ; & mettant les mains ſur la tête du premier, il dit en ſoûriant : Tout ceci eſt bon, mon frere, il eſt avantageux : faut-il en uſer ainſi ? Vous devriez plûtôt vous ré-

réjouïr de mon état. Celui-ci lui répondit : Dieu le ſçait, ſerviteur de JESUS-CHRIST, je me réjouïs de la gloire qu'il vous prépare : mais je m'afflige de la perte de tant d'autres. Après donc l'avoir ſalué tous, ils ſe retirerent. Auſſitôt vint le Scribe, qui l'emmena dans ſa maiſon : & il fut dit, qu'on l'envoïoit en exil à Cherſone. AN. 655.

En effet, on le fit embarquer ſecretement le jeudi ſaint, qui cette année 655. étoit le vingt-ſixiéme de Mars ; & après avoir paſſé en divers lieux, il arriva à Cherſone le quinziéme de Mai. C'eſt lui-même qui le dit ainſi, dans une lettre qu'il écrivit à un de ſes plus chers amis à C. P. où il ajoûte : Le porteur de cette lettre eſt arrivé un mois après nous de Byzanze à Cherſone. Je me ſuis réjouï de ſon arrivée, croïant que l'on m'auroit envoïé d'Italie quelque ſecours, pour ma ſubſiſtance. Je le lui ai demandé, & aïant appris qu'il n'apportoit rien, je m'en ſuis étonné, mais j'en ai loüé Dieu, qui meſure nos ſouffrances comme il lui plaît. Vû principalement, que la famine & la diſette eſt telle en ce païs, que l'on y parle de pain, mais ſans en voir. Si on ne nous envoïe du ſecours d'Italie ou de Pont, nous ne pouvons abſolument vivre ici. Car on ne peut y rien trouver. Si donc il nous vient de là du blé, du vin, de l'huile, ou quelque autre choſe, envoïez-les nous promptement, comme vous pourrez. Je ne croi pas avoir ſi maltraité les Saints qui ſont à Rome, ou les Eccleſiaſtiques, qu'ils doivent ainſi mépriſer à mon égard le commandement du Seigneur. Si ſaint Pierre y nourrit ſi bien les étrangers, que dirai-je de nous, qui ſommes ſes ſerviteurs propres, qui l'avons ſervi du moins quelque peu, & qui ſommes dans un tel exil & une telle affliction ? Je vous ai ſpecifié certaines choſes, que l'on *Epiſt.* 16.

Digitized by Google

l'on peut acheter par de là, & que je vous prie
AN. 655. de m'envoïer avec vôtre ſoin ordinaire : à cauſe de mes grands beſoins & de mes frequentes maladies.

epiſt. 7. Il écrivit encore une lettre au mois de Septembre, où il dit : Nous ſommes non ſeulement ſeparez de tout le reſte du monde, mais privez même de la vie. Les habitans du païs ſont tous païens ; & ceux qui y viennent d'ailleurs en prennent les mœurs : n'aiant aucune charité, pas même la compaſſion naturelle, qui ſe trouve entre les barbares. Il ne nous vient rien que
Commem. p. 75. D. de dehors, par les barques qui arrivent pour charger du ſel, & je n'ai pû acheter autre choſe, qu'un boiſſeau de bled pour quatre ſous d'or. J'admire le peu de ſenſibilité de tous ceux qui avoient autrefois quelque rapport avec moi ; & qui m'ont ſi abſolument oublié, qu'ils ne veulent pas ſeulement ſavoir ſi je ſuis encore au monde. J'admire encore plus ceux qui appartiennent à l'Egliſe de ſaint Pierre, du peu de ſoin qu'ils ont d'un homme, qui eſt de leur corps. Si cette Egliſe n'a point d'argent, elle ne manque pas, Dieu merci, de bled, de vin & d'autres proviſions : pour nous donner au moins quelque petit ſecours. Avec quelle conſcience paroîtrons-nous au tribunal de JESUS-CHRIST, nous qui ſommes tous formez de la même terre ? Quelle crainte a ſaiſi tous les hommes, pour les empêcher d'accomplir les commandemens de Dieu ? Ai-je paru ſi ennemi de toute l'Egliſe, & d'eux en particulier ? Je prie Dieu toutefois, par l'interceſſion de ſaint Pierre, de les conſerver inébranlables dans la foi orthodoxe, principalement le Paſteur, qui les gouverne à preſent :
Philip. IV. 6. c'eſt-à-dire le Pape Eugene. Pour ce miſerable corps, le Seigneur en aura ſoin. Il eſt proche, de quoi ſuis-je en peine ? Car j'eſpere en ſa miſericorde,

ſericorde, qu'il ne tardera pas à terminer ma carriere. AN. 655.

Le Pape ſaint Martin ne fut pas fruſtré de ſon eſperance ; car il mourut le jour de ſainte Euphemie, ſeiziéme du même mois de Septembre, indiction quatorziéme, l'an 655. Il avoit tenu le ſaint Siege, à compter depuis ſon ordination juſques à ſa mort, ſix ans, un mois & vingt-ſix jours. En deux ordinations, au mois de Decembre, il fit onze Prêtres & cinq Diacres ; & d'ailleurs trente-trois Evêques. Il fut enterré dans une Egliſe de la Vierge, à une ſtade de la ville de Cherſone ; & il y eut depuis un grand concours de peuple à ſon tombeau. L'Egliſe Greque l'honore comme Confeſſeur le quatorziéme jour d'Avril ; & l'Egliſe Latine, comme Martyr, le douziéme de Novembre. On prétend que ſes reliques ont été depuis rapportées à Rome, dans l'Egliſe dédiée long-tems auparavant à ſaint Martin de Tours.

Commem. p. 74. B.

Anaſt. in Mart.

Epiſt. Greg. li. 10. 7. conc. p. 19. E. Martyr. R. 12. Nov.

X. Huitiéme concile de Tolede.

Il y eut vers le même tems deux Conciles à Tolede, que l'on compte pour le huitiéme & le neuviéme. Le huitiéme fut tenu dans l'Egliſe des Apôtres, par l'ordre du Roi Receſuinte, la cinquiéme année de ſon regne, Ere 691., c'eſt-à-dire l'an 653. Le roi étoit preſent, & il fit lire un écrit daté du ſeiziéme de Decembre de la même année, contenant ſa profeſſion de foi, où il reçoit les quatre Conciles generaux. Enſuite il prie les Evêques d'abolir le ſerment, que toute la nation avoit fait au quatriéme concile de Tolede, de condamner ſans eſperance de pardon, ceux qui auroient conſpiré contre le Roi ou contre l'Etat : comme étant la ſource d'un grand nombre de parjures. Il exhorte les Grands, qui étoient preſens au Concile, de conſentir à ce que les Evêques ordonneroient, & de l'executer ſoigneuſement.

to. 6. conc. p. 394.

Sup. liv. XXXVII. n. 49.

Les

Les Evêques firent enſuite douze canons, ſi
An. 655. l'on peut nommer ainſi des reglemens écrits d'un ſtile ſi diffus & ſi figuré, qu'il n'eſt pas aiſé de les entendre. Le premier contient leur profeſſion de foi : c'eſt-à-dire le Symbole de Nicée, tel qu'on le diſoit à la Meſſe avec l'addition *& Filio*, en parlant de la proceſſion du Saint-Eſprit. Le ſecond article porte la diſpenſe du ſerment contre les rebelles, & la faculté de leur pardonner.
c. 4. 5. 6. 7. Le troiſiéme eſt contre la ſimonie : Les quatre ſuivans, contre l'incontinence des Clercs ; particulierement contre les Soûdiacres, qui prétendoient pouvoir ſe marier après leur ordination : & contre ceux qui, ſous pretexte d'avoir été ordonnez par force, ſoûtenoient, qu'il leur étoit permis de quitter l'état eccleſiaſtique, & de retourner avec leurs femmes. Le Concile leur oppoſe l'exemple du baptême, qui ne laiſſe pas d'engager ceux qui l'ont reçu malgré eux, ou ſans le ſavoir, comme les enfans. Ce qui eſt dit ici de ceux qui reçoivent le baptême malgré eux, ſemble difficile, ſi on ne l'entend des enfans, qui font quelquefois de vains efforts contre ceux qui les baptiſent, ſuivant la remarque de ſaint Au-
Epiſt. 187. ad Dard. guſtin. Le Concile défend d'ordonner ceux qui
c. 7. n. 25. ne ſavent pas le pſautier tout entier, avec les
c. 8. cantiques & les hymnes d'uſage & la forme du baptême.

c. 9. Ceux qui ſans une évidente neceſſité auront mangé de la chair pendant le Carême, n'en mangeront point pendant toute l'année, & ne communieront point à Pâque. Ceux que le grand âge ou la maladie oblige à en manger, ne le feront que par permiſſion de l'Evêque. Le roi
c. 10. ſera élû dans la capitale, c'eſt-à-dire à Tolede, ou dans le lieu où ſon predeceſſeur ſera mort : & l'élection ſe fera du conſentement des Evêques & des Grands du palais. Le roi protegera la

Foi

Foi Catholique, contre les Juifs & les Heretiques, & ne fera point d'exactions ſur ſes ſujets. Tous ſes acquets paſſeront à ſon ſucceſſeur, & il ne laiſſera à ſes heritiers, que les biens qu'il avoit avant d'être roi. Il fera ſerment de tout cela, avant que de prendre poſſeſſion du royaume. A l'égard des Juifs, on obſervera les decrets du concile de Tolede, ſous le roi Siſenand : c'eſt le quatriéme. Deux mois après celui-ci, c'eſt-à-dire le dix-huitiéme de Fevrier 654. les Juifs convertis de toute l'Eſpagne, donnerent au roi une declaration, par laquelle ils promirent de vivre en vrais Chrétiens, & de renoncer à leurs anciennes ſuperſtitions : de brûler eux-mêmes, ou lapider les contrevenans, ou les abandonner avec leurs biens à la diſcretion du roi.

AN. 655.

c. 12.

Sub. liv. XXXVII. n. 48.

p. 741.

Ce Concile fut ſouſcrit par cinquante-deux Evêques, dont les quatre premiers étoient Metropolitains : ſavoir Oronce de Merida, Antoine de Seville, Eugene de Tolede, Potamius de Brague. Entre les Evêques, le plus fameux eſt Taïon de Saragoſſe. Il y a auſſi les ſouſcriptions de dix Abbez, entre leſquels eſt ſaint Ildefonſe ; de l'archiprêtre & du primicier de Tolede ; & de dix Vicaires des Evêques abſens. Enfin l'on voit les ſouſcriptions de ſeize Comtes, d'entre les principaux officiers du roi. Enſuite des ſouſcriptions, eſt un decret du Concile, touchant la diſpoſition des biens des rois, & un édit du roi qui le confirme. Ainſi l'on voit, que les Evêques d'Eſpagne prenoient part avec les Grands au gouvernement temporel.

XI. Neuviéme concile de Tolede.

Le neuviéme concile de Tolede fut tenu deux ans après : le ſecond jour de Novembre, la ſeptiéme année de Receſuinte, Ere 693. c'eſt-à-dire l'an 655. Il n'y eut que ſeize Evêques au Concile, qui s'aſſembla dans l'Egliſe de la ſainte Vier-

to. 6. *p.* 451.

Vierge & fit dix-ſept canons, la plûpart pour
AN. 655. reprimer les abus que les Evêques commettoient
Præfat. dans l'adminiſtration des biens eccleſiaſtiques: auſſi diſent-ils d'abord, qu'ils doivent commencer par ſe juger eux-mêmes, afin de donner
c. 1. plus d'autorité à leurs jugemens. Ils ordonnent donc, que ſi les Evêques ou les autres Eccleſiaſtiques veulent s'approprier les biens des Egliſes: ceux qui les ont fondées ou enrichies, pourront s'en plaindre à l'Evêque, au Metropolitain, ou
c. 2. au roi. Ils veilleront auſſi aux reparations: afin que les Egliſes ou les Monaſteres de leur fondation ne tombent pas en ruïne; & ils auront droit de preſenter à l'Evêque des Prêtres, pour les deſſervir ſans qu'il puiſſe y en mettre d'autres à leur préjudice. Voila le patronage bien établi.

c. 5. L'Evêque fondant un monaſtere, ne pourra lui donner plus de la cinquantiéme partie du bien de ſon Egliſe: ou la centiéme, s'il fonde
c. 6. une Egliſe ſans monaſtere. Si l'Evêque avoit peu de bien, ce qu'il a acquis depuis ſon épiſcopat appartiendra à l'Egliſe: s'il en avoit autant, ou plus que ſon Egliſe, ſes heritiers partageront avec l'Egliſe à proportion. L'Evêque pourra diſpoſer de ce qui lui aura été donné perſonnellement:
c. 7. s'il n'en diſpoſe il appartiendra à l'Egliſe. Les parens de l'Evêque ou du Prêtre ne pourront ſe mettre en poſſeſſion de ſa ſucceſſion, *ſans la* participation du Metropolitain, ou de l'Evêque.
c. 8. La preſcription de trente ans ne courra contre l'Egliſe, que du jour de la mort de l'Evêque qui a aliené; & non du jour de l'acte d'alienation.
c. 9. L'Evêque qui a pris ſoin des funerailles de ſon confrere, & de l'inventaire des biens de l'Egliſe: ne pourra prendre plus d'une livre d'or, ſi elle eſt riche; & une demie livre, ſi elle eſt pauvre.

Les

Digitized by Google

Les enfans illegitimes des Clercs, depuis l'Evêque juſques au Soûdiacre, ſeront eſclaves de l'Egliſe, que les Peres ſervoient. Les Evêques ne peuvent appeller dans le clergé des ſerfs de l'Egliſe, ſans les affranchir. Les affranchis de l'Egliſe ne peuvent épouſer des perſonnes ingenuës, c'eſt-à-dire libres de naiſſance : autrement ils ſeront tous traitez également comme affranchis : & par conſequent engagez eux & toute leur race, à rendre à l'Egliſe les mêmes devoirs, que les affranchis devoient à leurs patrons : ſans pouvoir diſpoſer de leurs biens, qu'en faveur de leurs enfans, ou de leurs parens de pareille condition. Les Juifs baptiſez ſe rendront aux principales fêtes dans la cité, pour aſſiſter à l'office ſolemnel avec l'Evêque : afin qu'il puiſſe juger de la ſincerité de leur converſion. Le Concile ne fut terminé, que le vingt-huitiéme de Novembre ; & il en indiqua un pour le premier jour de Decembre de l'année ſuivante.

AN. 655. c. 10. c. 11. c. 13. 14. 15. 16. c. 17.

XII. Premier interrogatoire de S. Maxime.

A Conſtantinople, après la mort de Paul, Pyrrus rentra dans le ſiege patriarcal la même année 655. mais il ne le garda que quatre mois & vingt-trois jours, & eut pour ſucceſſeur Pierre Prêtre de la même Egliſe, qui la gouverna douze ans & ſept mois. De ſon tems ſaint Maxime fut enlevé & amené à C. P. avec Anaſtaſe ſon diſciple, & un autre Anaſtaſe, qui avoit été apocriſiaire de l'Egliſe Romaine. Le jour qu'ils arriverent à C. P. vers le ſoleil couchant, il vint deux officiers nommez mandateurs, avec dix excubiteurs, ou ſoldats de la garde de l'Empereur, qui les tirerent du vaiſſeau nuds & déchauſſez, les ſeparerent & les garderent en differentes priſons.

Nicéph. chr. Vita Max. n. 17. Acta Max. p. 29.

Quelques jours après, on les mena au palais, & on fit entrer ſaint Maxime dans le lieu où le Senat étoit aſſemblé, avec une grande foule d'autres perſonnes. On preſenta ſaint Maxime au

Digitized by Google

au milieu de l'aſſemblée, & le ſacellaire lui dit,
AN. 655. tranſporté de colere : Etes-vous Chrétien ? Saint Maxime répondit : Par la grace de JESUS-CHRIST nôtre Dieu, je le ſuis. Le ſacellaire reprit : Et comment, ſi vous êtes Chrétien, haïſſez-vous l'Empereur ? Saint Maxime répondit : D'où le ſavez-vous ? Car la haine eſt une diſpoſition cachée de l'ame, auſſi bien que l'amour. Le ſacellaire dit : Tout le monde voit par vos actions, que vous haïſſez l'Empereur & ſon état. Car c'eſt vous ſeul, qui avez livré aux Sarraſins l'Egypte, Alexandrie, la Pentapole, Tripoly & l'Afrique. Quelle en eſt la preuve, dit ſaint Maxime.

Alors on produiſit Jean, qui avoit été ſacellaire ou treſorier de Pierre gouverneur de Numidie ; & il dit, adreſſant la parole à ſaint Maxime : Il y a vingt-deux ans, que l'ayeul de l'Empereur commanda à Pierre de prendre une armée, & d'aller en Egypte contre les Sarraſins. Il vous écrivit, par la confiance qu'il avoit en vous, comme en un ſerviteur de Dieu, pour ſavoir ſi vous lui conſeilliez d'y aller. Vous lui répondîtes de n'en rien faire : parce que Dieu n'avoit pas agréable de favoriſer l'empire Romain, ſous le regne d'Heraclius & de ſa race. Saint Maxime répondit : Si vous dites vrai, vous devez avoir la lettre que Pierre m'écrivit, & ma réponſe : qu'on les repreſente, & je me ſoûmets aux peines de la loi. Jean reprit : Je n'ai point de lettre, je ne ſai pas même s'il vous a écrit : mais en ce tems-là tout le monde le diſoit au camp. Si toute l'armée le diſoit, dit ſaint Maxime, pourquoi êtes-vous ſeul à me calomnier ? m'avez-vous jamais vû ? Non, répondit Jean. Alors ſaint Maxime ſe tourna vers le Senat, & dit : Jugez s'il eſt juſte de produire de
Matth. VII. 2. tels accuſateurs, ou de tels témoins ; car Dieu dit, vous

vous ſerez jugez comme vous aurez jugé.

Enſuite on produiſit Sergius Magonda, qui dit : Il y a neuf ans que l'Abbé Thomas, venant de Rome, me dit, que le Pape Theodore l'avoit envoié au Patrice Gregoire, pour lui dire : Ne craignez perſonne ; car l'Abbé Maxime a vû en ſonge des troupes d'Anges à l'Orient & à l'Occident. Ceux d'Orient crioient : Victoire à l'Empereur Conſtantin ; ceux d'Occident : Victoire à l'Empereur Gregoire : & les cris des Occidentaux l'ont emporté. Ce Gregoire étoit le gouverneur d'Afrique, qui ſe revolta vers l'an 645. ainſi les neuf ans depuis tombent en 654. & les vingt-deux ans depuis l'incurſion des Sarraſins en Egypte remontent à 632. qui eſt la ſeconde année d'Aboubecre. Après cette dépoſition de Sergius le ſacellaire s'écria, parlant à ſaint Maxime, comme s'il eût été convaincu : Dieu t'a envoié ici pour être brûlé. Il répondit : Il falloit dire cela du vivant de Gregoire. Puis voulant montrer l'abſurdité de lui oppoſer des témoins morts, qu'on ne pouvoit plus confronter, il ajoûta : Il ſeroit juſte d'obliger le premier accuſateur à amener le patrice Pierre, & celui-ci à amener l'Abbé Thomas, qui ameneroit le Pape Theodore. Et alors, quand ils ſeroient tous preſens, je dirois au patrice Pierre : M'avez-vous écrit, ou moi à vous, ce que dit vôtre ſacellaire ? & s'il le ſoûtenoit, je ſerois puniſſable. Je dirois tout de même au Pape : Dites, Seigneur, vous ai-je jamais raconté de ſonge ? & s'il le ſoûtenoit, ce ſeroit lui qui ſeroit coupable de l'avoir cru, & non pas moi de l'avoir vû, puiſque les ſonges ne ſont pas volontaires. Alors Troïle lui dit : Vous raillez Abbé. Ne ſavez-vous pas où vous êtes ? Il répondit : Je ne raille point, mais je déplore ma

AN. 655.

Sup. liv. XXXVIII. n. 41, 42.

Ibid. n. 5.

miſerable vie, qui m'a été prolongée pour m'ex-
An. 655. poſer à de telles illuſions. Le patrice Epiphane dit : Il a raiſon de s'en moquer, ſi cela n'eſt pas vrai. Le grand Sacellaire lui dit en colere : Enfin tous les autres mentent, il n'y a que toi ſeul qui dis vrai. Saint Maxime répondit en pleurant : Vous avez le pouvoir, puiſque Dieu le permet, de me donner la vie ou la mort : mais, s'ils diſent vrai, il faut dire que Satan eſt le vrai Dieu. Que je ne ſois pas digne de voir l'avenement de nôtre Créateur & nôtre Juge, ſi j'ai jamais raconté un tel ſonge, ou ſi j'en ai oüi parler juſques à cette heure.

XIII. Converſation avec Gregoire.

Le troiſiéme témoin ne propoſa qu'une accuſation frivole : mais le quatriéme, qui étoit Gregoire fils de Photin, ſecretaire de l'Empereur, parla ainſi : Etant à Rome, j'allai à la chambre de l'abbé Maxime, & comme je diſois que l'Empereur poſſede le ſacerdoce, l'abbé Anaſtaſe ſon diſciple dit : A Dieu ne plaiſe, qu'il ait cet honneur. Saint Maxime lui dit : Craignez Dieu, Seigneur Gregoire, mon compagnon ne dit rien du tout en cette converſation. Puis ſe proſternant à terre, il dit au Senat : Ecoutez-moi en patience, & je vous raconterai toute cette converſation : Il me réprendra ſi je ments.

Le ſeigneur Gregoire m'étant venu voir à Rome, je me proſternai, ſelon ma coûtume, & je l'embraſſai ; puis quand nous fûmes aſſis, je lui demandai le ſujet de ſon voiage. L'Empereur, dit-il, deſirant la paix des Egliſes, envoie une offrande à ſaint Pierre & une lettre au Pape, l'exhortant à ſe réünir avec le patriarche de C. P. & il m'a honoré de cette commiſſion. Je répondis : Dieu ſoit loüé, mais de quelle maniere ſe doit faire l'union ? Par le Type, répondîtes-vous. Car ſaint Maxime adreſſa ici la parole à Gregoire ; & continua : Et je vous dis : Je le croi impoſ-

ſible.

Digitized by Google

ſible. Car les Romains ne ſouffriront jamais, qu'on ſupprime les expreſſions des Peres avec celles des heretiques, & la verité avec le menſonge. Vous dîtes : Le Type n'ordonne pas la ſuppreſſion des paroles ſaintes, mais ſeulement le ſilence, pour procurer la paix. Je répondis : Selon l'Ecriture, le ſilence eſt une ſuppreſſion des paroles. AN. 655. *Pſ.* 18. 3.

Vous dîtes : Ne me jettez point dans des épines ; je me contente du ſymbole. Le Type, repris-je, détruit le ſymbole ; vous me demandâtes comment, & je vous priai de dire le ſymbole. Vous commençâtes à dire : Je croi en un ſeul Dieu Pere Tout-puiſſant, Créateur du Ciel & de la Terre, de toutes les choſes viſibles & inviſibles. Arrêtez un peu, vous dis-je, Dieu ne ſeroit point Créateur, s'il n'avoit une volonté & une operation naturelle. Car c'eſt par ſa volonté, & non par neceſſité, qu'il a créé le Ciel & la Terre. Que ſi l'on prétend par diſcretion ſupprimer la foi avec l'erreur : cette ſorte de diſcretion nous ſepare de Dieu, au lieu de nous réünir entre nous. Car les Juifs viendront demain nous dire : Réüniſſons-nous en ſupprimant par diſcretion de nôtre côté la circonciſion, & du vôtre le baptême. Les Ariens firent cette propoſition par écrit du tems du grand Conſtantin : Supprimons le conſubſtantiel & le different en ſubſtance, pour réünir les Egliſes. Mais nos Peres n'y conſentirent pas, & aimerent mieux ſouffrir la perſecution & la mort : quoique Conſtantin favorisât cette propoſition. Et aucun Empereur n'a pû perſuader aux Peres de condeſcendre aux heretiques de leur tems, par des termes ambigus : mais ils ſe ſont toûjours ſervis des expreſſions claires, propres & convenables à la queſtion : diſant nettement, que c'eſt aux Evêques à examiner & à définir les dogmes de l'Egliſe.

An. 655. Quoi donc, dîtes-vous, tout Empereur chrétien n'a-t-il pas auſſi le ſacerdoce ? Non, répondis-je, il ne l'a pas. Car il ne ſe preſente pas devant l'Autel, & après que le pain eſt conſacré, il ne l'éleve pas en diſant : Les choſes ſaintes pour les Saints. Il ne baptiſe point : il ne confirme point avec le chrême ; il n'impoſe point les mains, pour faire des Evêques, des Prêtres & des Diacres ; il ne conſacre point de temples ; il ne porte point les marques du ſacerdoce, le pallium & l'évangile ; comme il porte la couronne & la pourpre, pour marques de l'empire. Comment donc, dites-vous, l'Ecriture nomme-t-elle Melchiſedec Roi & Prêtre ? Je répondis : Il étoit la figure de celui qui étant ſeul veritable Roi & Dieu de tout, s'eſt fait pour nôtre ſalut veritable grand Prêtre. Que ſi vous dites que quelque autre eſt Roi & Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec ; dites donc auſſi le reſte : qu'il eſt ſans pere, ſans mere, ſans genealogie, ſans commencement & ſans fin. Et voïez-en la conſequence. Ce ſera un autre Dieu incarné, pour procurer nôtre ſalut par ſon ſacerdoce, ſelon l'ordre de Melchiſedec, & non ſelon l'ordre d'Aaron. Mais pourquoi tant de diſcours ? A la ſainte Table, pendant l'oblation ſacrée, c'eſt après les Evêques, les Prêtres, les Diacres & tout le Clergé, que l'on fait memoire des Empereurs entre les laïques. Car le Diacre dit : Et pour les laïques decedez dans la foi, Conſtantin, Conſtant & les autres. C'eſt ainſi qu'il fait memoire des Empereurs vivans après tout le clergé. Saint Maxime rapportoit de la ſorte la converſation qu'il avoit euë à Rome avec Gregoire, quand l'abbé Menas l'interrompit en criant : En parlant ainſi vous avez déchiré l'Egliſe. Saint Maxime répondit : ſi on déchire l'Egliſe en rapportant les paroles de l'Ecriture & des Peres, que fait-on en ſupprimant

leur

leur doctrine, ſans laquelle l'Egliſe ne peut ſubſiſter ? Mais le ſacellaire ſe tournant vers les gens de l'exarque, leur dit en criant, de dire à l'exarque : Deviez-vous laiſſer vivre un tel homme dans vôtre gouvernement ? AN. 655.

On emmena dehors ſaint Maxime, & on fit entrer Anaſtaſe ſon diſciple ; que l'on vouloit obliger à l'accuſer d'avoir maltraité Pyrrus. Il répondit d'une voix baſſe : Perſonne n'a honoré Pyrrus comme lui. On lui dit de parler haut ; & comme il ne pouvoit ſe deſaccoûtumer du ton modeſte, qu'obſervoient les moines, le ſacellaire commanda aux aſſiſtans de le frapper. Ils lui donnerent tant de coups de poing, qu'ils le laiſſerent demi mort, & on les renvoya en priſon. Mais l'Abbé Menas prit ſaint Maxime, & lui dit en preſence des magiſtrats ; Dieu vous a amené ici recevoir la recompenſe du mal que vous avez fait aux autres, voulant ſéduire tout le monde par les dogmes d'Origene. Saint Maxime répondit : Anathême à Origene, à ſes dogmes, & à tous ſes adherans. Le patrice Epiphane répondit : Seigneur Abbé Menas, il s'eſt juſtifié de vôtre reproche par cet anathême, quand même il auroit été Origeniſte ; & je ne recevrai plus cette accuſation contre lui.

XIV. Conference avec Troïle & Sergius.

Le même jour à l'entrée de la nuit, le patrice Troïle & Sergius Eucratus maître d'hôtel de l'Empereur, vinrent trouver ſaint Maxime, & s'étant aſſis, ils le firent aſſeoir, & lui dirent : Dites-nous, Seigneur Abbé, les conferences que vous avez euës avec Pyrrus en Afrique & à Rome ; & comment vous lui avez perſuadé d'anathematiſer ſa doctrine ; & d'embraſſer la vôtre. Il leur raconta tout de ſuite, autant qu'il s'en put ſouvenir. Puis il ajoûta : Je n'ai point de doctrine particuliere : c'eſt la doctrine commune de l'Egliſe catholique. Enſuite ils lui demanderent,

pourquoi il ne communiquoit point au ſiege de
AN. 655. C. P. Parce, dit-il, qu'ils ont rejetté les quatre conciles, par les neuf articles d'Alexandrie, par l'ecthese de Sergius, & par le Type publié en la ſixiéme indiction : & parce qu'ils ont condamné les neuf articles, par l'Ecthese, & abrogé l'Ecthese par le Type. Ceux donc qui ſe ſont tant de fois condamnez eux-mêmes, & qui ont été dépoſez par les Romains, & par le Concile tenu dans la huitiéme indiction ; comment peuvent-ils celebrer les myſteres, & comment peuvent-ils y attirer le Saint-Eſprit ?.

C'eſt-à-dire, répondirent-ils, que vous ſeul ſerez ſauvez ; & que tous les autres ſe damnent. Il dit : Je ne condamne perſonne, Dieu m'en garde : mais j'aime mieux mourir, que ſi ma conſcience me reprochoit de m'être écarté le moins du monde de la foi. Et que ferez-vous, lui dirent-ils, ſi les Romains ſe réüniſſent avec les Byzantins ? Car voilà les apocriſiaires de Rome qui arriverent hier ; demain dimanche, ils communiqueront avec le Patriarche, & tout le monde verra, que c'étoit vous qui pervertiſſiez les Romains, puiſque dés que vous n'y êtes plus ils s'accordent avec nous. Il répondit : Ceux qui ſont venus ne font aucun préjudice au ſiege de Rome, quand bien ils communiqueroient ; puiſqu'ils n'ont point apporté de lettre au Patriarche. Et abſolument, je ne croi point, que les Romains communiquent avec les Byzantins : s'ils ne confeſſent les deux volontez, & les deux operations en JESUS-CHRIST. Mais, dirent-ils, ſi les Romains communiquent avec ceux-ci, que fe-
Gal. 1. 8. rez-vous ? Il répondit : Le Saint-Eſprit, par la bouche de l'Apôtre anathematiſe les Anges mêmes, s'ils enſeignent autre choſe, que ce qui a
epiſt. Anaſt. ad Coral. été prêché. Ces Legats devoient être envoyez par le Pape Eugene ; & on les fit en effet conſentir

ſentir à reconnoître une volonté outre les deux.

Troïle & Sergius demanderent enſuite à ſaint Maxime : Eſt-il abſolument neceſſaire de reconnoître en JESUS-CHRIST des volontez & des operations ? Oui, dit-il, ſi nous voulons conſerver la vraie Religion. Car aucun être ne peut ſubſiſter ſans ſon operation naturelle ; & les Peres diſent clairement, qu'on ne peut connoître aucune nature ſans ſon operation eſſentielle. Ils répondirent : Nous voyons bien qu'il eſt ainſi. Mais ne fâchez pas l'Empereur, qui n'a fait le Type que pour la paix. Saint Maxime ſe proſterna à terre en pleurant, & dit : l'Empereur ne devoit pas ſe fâcher contre moi. Car je ne puis me reſoudre à irriter Dieu, en ne diſant pas ce qu'il a ordonné de dire. Puis il montra que l'on ne peut reconnoître JESUS-CHRIST Dieu & homme parfait, ſans les deux volontez & les deux operations. AN. 655.

Après quelques autres diſcours, dont ils témoignerent être fort ſatisfaits, Sergius dit : Il n'y a qu'une choſe en quoi vous nous affligez tous : c'eſt que vous détournez pluſieurs perſonnes de la communion de cette Egliſe. Saint Maxime répondit : Y a-t-il quelqu'un qui ſoûtienne, que je lui aie dit de ne point communiquer à l'Egliſe de C. P. ? Sergius reprit : Dés là, que vous n'y communiquez point, vous dites aſſez à tout le monde de ne le point faire. Saint Maxime dit : Il n'y a ni accuſation ni conſolation ſi forte, que celle de la conſcience. n. 11.

Cependant ſur ce qui avoit été dit, que tout l'Occident anathematiſoit le Type, Troïle dit : Eſt-il beau de noircir la reputation de l'Empereur ? Saint Maxime dit : Dieu pardonne à ceux qui ont pouſſé l'Empereur à faire le Type, & à ceux qui y ont conſenti. Qui ſont-ils, reprit Troïle ? Il répondit : Les Eccleſiaſtiques l'y ont pouſſé,

& les Magiſtrats y ont conſenti : & la honte en
An. 655. rejaillit ſur l'Empereur, qui eſt innocent & pur de toute hereſie. Mais conſeillez-lui de faire comme ſon ayeul d'heureuſe memoire. Là deſſus, il leur raconta comme Heraclius avoit deſavoué l'Ecthese. Ils branlerent la tête, & ayant quelque tems gardé le ſilence, ils dirent : Tout eſt plein de difficultez inſurmontables. Enfin après s'être ſaluez de part & d'autre, ils ſe ſeparerent honnêtement.

Sub. liv. XXXVIII. n. 24.

XV. Second interrogatoire.

Le ſamedi ſuivant, on amena encore au palais ſaint Maxime & ſon diſciple Anaſtaſe. D'abord on fit entrer Anaſtaſe dans la ſalle du conſeil, où étoient les deux Patriarches ; ſavoir Pierre de C. P. & Macaire Patriarche titulaire d'Antioche, reſidant à C. P., Monothelite fort zelé. On amena Conſtantin & Menas, qui accuſoient ſaint Maxime, & vouloient qu'Anaſtaſe convînt de ce qu'ils diſoient. Mais il dit hardiment au Senat : Vous faites entrer Conſtantin dans la ſalle ſecrete du palais ? Il n'eſt ni Prêtre ni Moine, c'eſt un tribun des ſpectacles. On connoît en Afrique & à Rome les femmes qu'il entretenoit quand il y vint. Tout le monde ſait les fourberies qu'il employa pour ſe cacher. Tantôt il diſoit que c'étoit ſes ſœurs : tantôt qu'il les avoit amenées, de peur qu'elles ne communiquaſſent à l'Egliſe de C. P. Lorſqu'il n'aura plus de quoi fournir à ſes débauches, & qu'il ſe trouvera dans un païs où il ſoit inconnu, il recommencera à en faire autant. On demanda à Anaſtaſe, s'il avoit anathematiſé le Type : il l'avoüa, & ſoûtint, qu'il avoit eu raiſon de le faire ; & après qu'il eut répondu à pluſieurs queſtions, on le fit ſortir de la ſalle.

On fit entrer ſaint Maxime, & Troïle lui dit : Abbé dites la verité, & l'Empereur aura pitié de vous. Car ſi nous en venons à un examen dans

dans les formes, & qu'un ſeul chef d'accuſation ſoit veritable, la loi vous condamne à mort. Il répondit : Je l'ai déja dit, & je le dis encore, ſi un ſeul eſt veritable Satan eſt Dieu. Mais faites ce qu'il vous plaira : en ſervant Dieu on ne me peut nuire. Troïle lui dit : N'avez-vous pas anathematiſé le Type ? Il répondit : Je vous ai déja dit pluſieurs fois, que je l'ai anathematiſé. Troïle reprit : Vous avez anathematiſé le Type ? vous avez donc anathematiſé l'Empereur ? Saint Maxime répondit : Je n'ai point anathematiſé l'Empereur, mais un écrit contraire à la Foi Catholique. Où a-t-il été anathematiſé, dit Troïle ? Au concile de Rome, répondit ſaint Maxime, dans l'Egliſe du Sauveur, & dans celle de la Mere de Dieu. Alors le Prefet lui dit : Communiquez-vous avec cette Egliſe ici ou non ? Non, répondit-il. Pourquoi ? Parce qu'elle a rejetté les Conciles. Comment donc, reprit Troïle, les met-on dans les Diptyques ? Saint Maxime répondit : Et à quoi ſervent les noms, quand on bannit les dogmes ? Pouvez-vous le montrer, dit Troïle ? Saint Maxime répondit : Si vous m'en donnez la liberté, je le ferai fort aiſément. AN. 655.

Ils demeurerent tous en ſilence, puis le Sacellaire dit à ſaint Maxime : D'où vient que vous aimez les Romains, & que vous haïſſez les Grecs ? Il répondit : Il nous eſt défendu de haïr perſonne. J'aime les Romains, comme tenant la même foi ; & les Grecs, comme parlant le même langage. Le Sacellaire lui dit : Combien d'années vous donnez-vous ? Il répondit : Soixante & quinze. Combien y a-t-il que vôtre diſciple eſt avec vous ? Trente-ſept ans. Alors un du clergé s'écria : Le Seigneur vous a rendu ce que vous avez fait au bien-heureux Pyrrus. A quoi ſaint Maxime ne répondit rien. Et les deux Pa-

triarches ne dirent pas un mot pendant toute cette
AN. 655. conference. Mais comme on parla du concile de Rome, Demoſthene s'écria : Le Concile eſt nul, puiſque celui qui l'a aſſemblé a été dépoſé. Saint Maxime dit : Il a été perſecuté, mais non pas dépoſé. Quelle procedure ſynodale & canonique a-t-on faite, qui puiſſe prouver ſa dépoſition ? Et quand il auroit été dépoſé canoniquement : ce qui a été décidé pour la foi, ſelon les canons, n'en ſouffriroit aucun préjudice, étant conforme à ce qu'a écrit le Pape Theodore de ſainte memoire. A cela le Patrice Troile dit : Vous ne ſavez ce que vous dites, Abbé : ce qui eſt fait eſt fait.

XVI. Autre conference.

Enſuite on fit ſortir ſaint Maxime de la ſalle du conſeil, on le remit en priſon. Mais le jour de la Pentecôte, dix-ſeptiéme de Mai 655., car il faut lire ainſi, & non pas dix-huit, le Patriarche fit demander à ſaint Maxime : De quelle Egliſe êtes-vous ? De Byzance, de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jeruſalem ? les voilà toutes réünies, & les provinces qui en dépendent. Réüniſſez-vous donc auſſi, ſi vous êtes de l'Egliſe Catholique ; autrement il pourra vous arriver ce que vous n'attendez pas. Saint Maxime répondit : Dieu a declaré, que l'Egliſe Catholique étoit appuïée ſur la confeſſion de la foi ortho-
Matth. XVI. 18. doxe, en loüant ſaint Pierre de ce qu'il l'avoit confeſſée. Toutefois, dites-moi, par quelle confeſſion s'eſt faite l'union de toutes les Egliſes : ſi elle eſt bonne, je ne m'en éloignerai pas. On lui dit : Quoique nous n'en aïons point d'ordre, nous vous le dirons, pour vous ôter toute excuſe. Nous reconnoiſſons deux operations à cauſe de la difference des natures, & une à cauſe de l'union. Saint Maxime reprit : Dites-vous que les deux operations en ſoient devenuës une par l'union, ou qu'il y en a une autre outre ces deux ?

Non,

Non, dirent-ils, ce ſont les deux qui n'en font qu'une. Ainſi, dit ſaint Maxime, nous renverſons tout, en nous forgeant une foi qui n'a rien de ſolide, & un Dieu qui ne ſubſiſte point. Car ſi nous confondons les deux operations en une à cauſe de l'union, & qu'enſuite nous la diviſions en deux à cauſe de la difference : ce ne ſera plus ni une ni deux operations, & celui en qui elles doivent être ſera ſans operation, & par conſequent ſans exiſtance. Je ne puis parler ainſi : ce n'eſt pas ce que j'ai appris des Peres. Faites ce qu'il vous plaira, vous avez la puiſſance. Ecoutez donc, dirent-ils, l'Empereur & le Patriarche, par ordre du Pape de Rome, ont reſolu, que ſi vous n'obéiſſiez pas, vous ſeriez anathematiſé, & puni de telle mort qu'ils ordonneront. Il répondit : Que ce que Dieu a ordonné avant tous les ſiecles s'accompliſſe en moi. Saint Maxime écrivit le lendemain cette converſation à ſon diſciple Anaſtaſe : afin qu'il redoublât ſes prieres, & qu'il inſtruiſît les autres de ce qui s'étoit paſſé.

Nous avons la lettre qu'Anaſtaſe en écrivit aux *p.* 45. Moines de Caillari en Sardaigne, où il dit : Nos adverſaires aïant reſolu de ne pas ſuivre la doctrine des Peres, ſont agitez de diverſes opinions. Et après avoir ſoûtenu, qu'il ne falloit dire ni une ni deux operations, ils en reconnoiſſent deux & une, c'eſt-à-dire trois. Ce que ni les Peres ni les Conciles n'ont dit, ce que la raiſon naturelle ne ſouffre pas, & qu'aucun des anciens ou nouveaux heretiques n'a avancé. Il montre enſuite l'abſurdité de ce ſyſtême, & ajoûte : Ils y ont fait conſentir les Legats de l'ancienne Rome : & après les avoir ainſi ſéduits, ils les renvoïent à celui qui les a envoïez : c'eſt-à-dire au Pape Eugene. Anaſtaſe continuë : L'Egliſe Catholique & Apoſtolique étant donc preſque toute dans

un

un tel peril : nous vous prions de la ſecourir ; &
An. 656. s'il eſt impoſſible, il faut que vous paſſiez au plûtôt à Rome, ſous quelque autre prétexte : pour vous joindre aux hommes pieux & fermes qui y ſont, & qui ſoûtiennent vigoureuſement avec nous la verité. Les priant avec larmes de conſerver la Foi orthodoxe ſans aucune nouveauté ; & de ne rien approuver, que ce qui a été défini par les Peres & les Conciles. C'eſt ainſi qu'Anaſtaſe eſperoit en vertu de la promeſſe faite
p. 42. à ſaint Pierre, que la ſemence de la pieté, comme il parle, demeureroit au moins dans l'Egliſe Romaine.

p. 40. Le lendemain du jour auquel ſaint Maxime avoit été interrogé ; les Eccleſiaſtiques de C. P. s'aſſemblerent, & perſuaderent à l'Empereur de le condamner au banniſſement, avec ſes diſciples les deux Anaſtaſes. Mais ils les ſeparerent & les éloignerent de la mer, afin que perſonne ne pût les viſiter. On les envoïa tous trois en Thrace, ſaint Maxime au château de Bizye ; Anaſtaſe l'Apocriſiaire à Selymbrie : l'autre Anaſtaſe à Perbere ; tellement à l'extremité de la province, que l'on ne pouvoit faire un pas au-delà ſur les terres des Romains. On les envoïa ſans proviſions pour leur ſubſiſtance, ſans habits, dépouillez de tout.

Pierre patriarche de C. P. envoïa au ſaint Sie-
Anaſt. in ge ſuivant la coûtume, ſa lettre ſynodique, por-
Eug. tant ſa confeſſion de foi : mais elle étoit très-obſcure, & ne declaroit point les deux operations & les deux volontez en Jesus-Christ. Le peuple & le clergé de Rome en furent irritez, & la rejetterent avec grand bruit dans l'Egliſe de ſainte Marie Majeure. Juſques-là, qu'ils ne permirent point au Pape Eugene de celebrer la Meſſe, qu'il n'eût promis de ne jamais recevoir cette lettre.

Ce-

Cependant on envoïa de C. P. des Commiſſaires pour interroger ſaint Maxime dans ſon exil : ſavoir Theodoſe Evêque de Ceſarée en Bithinie, de la part du Patriarche ; & de la part de l'Empereur, Paul & Theodoſe Conſuls. Ils arriverent à Bizye, le vingt-quatriéme d'Août, indiction quatorziéme l'an 656. Et après quelques diſcours de pieté, l'Evêque Theodoſe dit à ſaint Maxime : l'Empereur & le Patriarche veulent ſavoir de vous, pourquoi vous ne communiquez point au ſiege de C. P. Saint Maxime répondit : Avez-vous un pouvoir par écrit de l'Empereur ou du Patriarche ? Theodoſe reprit : Vous ne deviez pas, Seigneur, vous défier de nous : tout miſerable que je ſuis, je porte le nom d'Evêque ; & ces Seigneurs ſont partie du Senat. Nous ne ſommes pas venus vous tenter ; à Dieu ne plaiſe. Saint Maxime répondit : De quelque maniere que vous ſoïez venus, je vous dirai ſans reſerve ce que vous me demandez, quoique vous le ſachiez mieux que moi.

An. 656.

XVII. Troiſiéme interrogatoire de S. Maxime. *Acta SS. Max. to. 1. p. 44. & to. 6. conc. p. 472. n. 3.*

Vous ſavez les nouveautez qui ont paru depuis la ſixiéme indiction du cycle paſſé : c'eſt-à-dire l'an 633., commençant à Alexandrie par les neuf articles de Cyrus, que le Siege de C. P. a approuvez ; & les autres changemens faits par les patriarches Sergius, Pyrrus & Paul, dans leurs Conciles. Voilà pourquoi je ne communique point à l'Egliſe de C. P. Que l'on ôte ces ſcandales, enſorte que je puiſſe marcher dans le chemin battu de l'Evangile, tel que je l'ai trouvé ; j'y marcherai de moi-même. Que diſons-nous donc de mauvais, dit Theodoſe ?

Saint Maxime répondit : En diſant qu'il n'y a qu'une operation de la divinité & de l'humanité de Jesus-Christ, vous confondez la doctrine de la Trinité & de l'Incarnation : puiſque ſelon les Peres, ce, qui a même operation eſt de mê-

me nature, & ce qui n'a aucune puiſſance n'eſt
An. 656 rien. Ce qu'il leur prouva par pluſieurs raiſons, à peu près les mêmes qu'il avoit emploïées dans la conference avec Pyrrus.

Sub. liv. XXXVIII. n. 40. Acta n. 9. Theodoſe dit enſuite : Ne prenez pas comme une déciſion certaine, ce qui a été fait par menagement. Saint Maxime répondit : Si le Type, qui défend d'attribuer à Nôtre-Seigneur aucune volonté ou operation, n'eſt pas une déciſion certaine : pourquoi m'avez-vous livré honteuſement à des nations barbares & infidéles? Pourquoi m'a-t-on condamné à demeurer à Bizye, & mes compagnons, l'un à Perbere & l'autre à Selymbrie. Theodoſe dit : Par le Dieu qui me doit juger, j'ai dit quand on fit le Type, & je le dis encore, qu'on l'a mal fait, & à la perte de pluſieurs. Mais le prétexte a été d'appaiſer les diſputes des Catholiques, touchant les volontez & les operations. Saint Maxime dit: Et quel fidéle peut recevoir un ménagement, qui ſupprime les paroles des Apôtres, des Prophetes & des Docteurs, que Dieu même a éta-

Matth. X. 40. blis, & à qui il a dit : Qui vous reçoit me reçoit, & qui vous a rejettez me rejette ? Le diable a auſſi ſes faux Apôtres, ſes faux Prophetes & ſes faux Docteurs, qui ſont les heretiques. Comme celui qui reçoit les vrais, reçoit Dieu ; celui qui reçoit les faux, reçoit le diable. Celui donc qui rejette les Saints avec les heretiques, ſouffrez que je diſe la verité, il rejette Dieu avec le diable. Ainſi prenez garde, que ſous pretexte de paix nous ne tombions dans l'apoſtaſie, qui, ſelon l'Apôtre, doit préceder l'Antechriſt. Je vous parle ſans reſerve, Seigneurs, afin que vous aïez pitié de vous & de nous. Voulez-vous qu'aïant de tels ſentimens gravez dans le cœur je communique à une Egliſe, où l'on enſeigne le contraire ? Mon Sauveur m'en préſerve. Et

ſe

Digitized by Google

ſe jettant à genoux, il dit : Pour moi, faites de moi ce qu'il vous plaira, je ne communiquerai jamais à ceux qui reçoivent de telles doctrines. AN. 656.

Les Commiſſaires conſternez de ce diſcours baiſſerent la tête & garderent long-tems le ſilence : puis l'Evêque Theodoſe ſe relevant & regardant ſaint Maxime, dit : Nous vous répondons pour l'Empereur, que ſi vous communiquez avec nous il abolira le Type. Saint Maxime repliqua : Nous ſommes encore bien éloignez les uns des autres. Que deviendra le terme d'une volonté, établi en Concile par Sergius & par Pyrrus, pour bannir toute operation ? Il parloit de l'Ecthese ; & Theodoſe répondit : Ce papier a été rejetté. On l'a ôté des murailles de pierre, dit ſaint Maxime, mais non pas des cœurs. Qu'on reçoive la condamnation prononcée canoniquement au concile de Rome, le mur de ſeparation ſera abattu, & il ne ſera plus beſoin de nous exhorter. Theodoſe répondit : Le concile de Rome n'eſt pas valable, puiſqu'il a été fait ſans ordre de l'Empereur. Saint Maxime dit : Si ce ſont les ordres des Empereurs, qui donnent l'autorité aux Conciles : il faut donc recevoir ceux, que les Empereurs ont fait tenir contre le conſubſtantiel : je veux dire ceux de Tyr, d'Antioche, de Seleucie, de C. P. ſous Eudoxe l'Arien : de Nice en Thrace, de Sirmium : & long-tems après le ſecond d'Epheſe, où préſidoit Dioſcore. Tous ces Conciles ont été aſſemblez par ordre des Empereurs ; & toutefois on les a tous condamnez, pour l'impieté des dogmes qu'ils autoriſoient. Que ne rejettez-vous auſſi le Concile, qui a depoſé Paul de Samoſate, ſous le Pape Denis, & Denis d'Alexandrie, & où préſidoit ſaint Gregoire Thaumaturge ? car il n'a pas été fait par ordre

n. 12.

Sup. liv. XI. n. 48. *liv. XII. n.* 10. *l. XIV. n.* 15. 21 13. *l. XIII. n* 6. *l XXVII. n.* 38.

Liv. VIII. n. 1.

ordre de l'Empereur : Où eſt le canon, qui dé-
An. 656. fend, d'approuver les Conciles faits ſans ordre de l'Empereur; ou qui ordonne, qu'ils ſoient aſſem-
5. *Can. Nic.* blez par ſon ordre ? Vous ſavez que le canon or-
Sup. liv. donne de tenir deux fois l'an le Concile en chaque
XI. n. 20. province, ſans faire aucune mention de l'ordre
n. 13. de l'Empereur. Il eſt vrai, dit Theodoſe, c'eſt la ſaine doctrine, qui fait approuver les Conciles. Mais ne recevez-vous pas l'écrit de Menas, où il enſeigne une volonté & une operation en JESUS-CHRIST ? A Dieu ne plaiſe, dit ſaint Maxime : vous rejettez tous les Docteurs, qui ont été depuis le concile de Calcedoine, & qui ont combattu contre l'erreur de Severe ; & je recevrai le libelle de Menas, qui eſt poſterieur au Concile, & qui défend ouvertement Severe, Apollinaire, Macedonius, Arius, tous les heretiques; & rejette le Concile ? Quoi donc, dit Theodoſe, vous n'admettez point une ſeule operation ? Saint Maxime répondit : Et qui eſt celui des Docteurs approuvez, qui la ſoûtient ? Alors Theodoſe rapporta de faux paſſages du Pape Jules, de ſaint Gregoire Thaumaturge, & de ſaint Athanaſe, & en fit la lecture. Saint Maxime dit : Craignons Dieu & n'attirons pas ſa colere, en produiſant des paſſages heretiques. Perſonne n'ignore, que ceux-ci ſont d'Apollinaire : ſi vous en avez d'autres montrez-les. Theodoſe produiſit deux autres paſſages, ſous le nom de ſaint Chryſoſtome ; & ſaint Maxime les aïant lus, dit, qu'ils étoient de Neſtorius. Auſſi-tôt Theodoſe brûlant de colere, lui dit : Seigneur Moine, c'eſt Satan qui parle par ta bouche. Saint Maxime répondit : Ne vous fâchez pas, Seigneur ; & il lui montra les mêmes paroles dans Neſtorius.

Theodoſe dit : Dieu ſait, mon frere, que c'eſt le Patriarche qui m'a donné ces paſſages, &

& vous dites, qu'ils ſont les uns d'Apollinaire, les autres de Neſtorius : puis il en produiſit un de ſaint Cyrille, qui ſembloit dire une operation. Surquoi ſaint Maxime dit : Quelques-uns montrent, que c'eſt une addition de Timothée Elure. Mais qu'il ſoit de ſaint Cyrille, examinons-en le ſens. C'eſt ce que je ne vous permets pas, dit Theodoſe : il faut que vous receviez le texte tout pur. Vous nous donnez de nouvelles regles, dit ſaint Maxime, s'il n'eſt pas permis d'examiner les paroles de l'Ecriture & des Peres. Puis il lui montra par l'Ecriture même, qu'il faut l'examiner, pour en penetrer le ſens ; & ne pas s'arrêter à la ſimple lettre, comme les Juifs. AN. 656.

XVIII. Accord avec ſaint Maxime.

Ils diſputerent encore ſur les deux volontez & les deux operations, & l'Evêque Theodoſe fut reduit à ſoûtenir, que les Peres avoient dit : Une volonté & une autre ; la divine & l'humaine, double volonté : mais non pas deux volontez. Surquoi ſaint Maxime dit : Au nom de Dieu, quand on dit une & une autre, divine & humaine, ou double, combien en comprenez-vous ? L'Evêque Theodoſe dit : Je ſai ce que je comprens, mais je ne dis pas deux. Saint Maxime ſe tourna vers les conſuls, & dit : Au nom de Dieu, quand vous entendez dire une & une, ou l'une & l'autre, ou deux fois deux, ou deux fois cinq, quelle penſée répond en vous à ces paroles ? Ils répondirent : Puiſque vous nous avez pris à ſerment, nous entendons deux par une & une, & par l'une & l'autre : quatre par deux fois deux, & dix par deux fois cinq. L'Evêque Theodoſe confus de cette réponſe, dit : Je ne dis point ce que les Peres n'ont point dit. Alors ſaint Maxime prit le livre des actes du concile de Rome, & montra que les Peres diſent formellement deux volontez & deux operations. n. 16.

tions. Le conſul Theodoſe prit le livre, & lut
AN. 656. lui-même les paſſages. Surquoi l'Evêque Theodoſe dit : Dieu le ſait. Si ce concile n'avoit point condamné les perſonnes, j'aurois été le premier à le recevoir. Mais pour ne pas perdre ici le tems, je dis ce que les Peres ont dit ; & je reconnois tout à l'heure par écrit deux natures, deux volontez, deux operations. Venez communiquer avec nous & faiſons l'union.

n. 17. Saint Maxime dit : Seigneur, je n'oſe recevoir vôtre conſentement par écrit, ſur une affaire de cette importance, moi qui ne ſuis qu'un ſimple Moine ; mais ſi vous êtes veritablement touchez de Dieu, envoïez à Rome ſuivant les canons : je veux dire, que l'Empereur y envoïe, & le Patriarche avec ſon concile. Car je ne puis communiquer avec une Egliſe, où l'on prononce au ſaint Sacrifice les noms de perſonnes condamnées : & il n'eſt plus poſſible de les abſoudre après leur mort. On le fera, dit l'Evêque Theodoſe : mais donnez-moi parole, que ſi on m'envoïe vous viendrez avec moi. Saint Maxime dit : Seigneur, il vous eſt plus avantageux de prendre mon compagnon, qui eſt à Selymbrie ; c'étoit Anaſtaſe l'Apocriſiaire ; car il ſçait la langue, & eſt reſpecté à Rome, à cauſe de ce qu'il ſouffre depuis ſi long-tems pour la Foi. Theodoſe dit : Nous avons quelques differends enſemble, & je n'irai pas volontiers avec *lui*. Seigneur, dit ſaint Maxime, puiſque vous le voulez, je vous ſuivrai par tout où il vous plaira. Là-deſſus, ils ſe leverent tous pleurans de joïe. Ils ſe mirent à genoux, on fit une priere ; puis chacun baiſa l'évangile, la croix, l'image de JESUS-CHRIST & celle de la Vierge ; & ils les toucherent de leurs mains, pour confirmation de ce qui avoit été dit. Enſuite l'Evêque Theodoſe demanda encore quelques éclairciſſemens

tellement à faire Maxime, qui lui montra à louer les condescendances obtenues de la dévotion d'une ANN. 626. haute & vraie oppression ; lui expliquant d'une manière sensible & familière, comme une bonne mère en l'instruction. En fe pressant l'Evêque Thomas a dit, que depuis quelque peu d'argent, qu'on lui envoyoit, & deux habits, dont l'évêque de Blaye prit aussi-tôt une tunique.

Le huitième de Septembre suivant, où com- XIII. mença la quinzième indiction, la même an- Accord nonce fut faite Paul vint à Blaye, apportant avec rompu. le titre d'ambassadeur de l'Empereur, pour 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

l'Empereur, pour vous employer des ordres de mon maître auprès de votre Majesté, & pour vous donner avis de son heureux mariage avec la princesse Isabelle, fille aînée du roi très-chrétien. Le roi de la Grande-Bretagne, mon maître, a reçu votre ambassade avec tout le contentement qu'il pouvoit recevoir de votre amitié, & m'a commandé de vous en remercier très-humblement, & de vous assurer de la continuation de la sienne, & de la ferme résolution qu'il a prise de vivre & mourir en votre bonne grace. Il a aussi reçu avec beaucoup de satisfaction la nouvelle de votre heureux mariage avec la princesse Marie, sœur du roi très-chrétien, & m'a commandé de vous en féliciter

qui doit perir avec lui, je l'execute volontiers.
An. 656. Alors Troïle ſe leva, & dit : Priez pour moi, je m'en vais : cet homme ne veut rien faire. Il s'éleva un grand bruit & une grande confuſion ; & l'Evêque Theodoſe dit : Dites-lui la réponſe de l'Empereur, & voïez ce qu'il dira. Car de s'en aller ainſi, ſans avoir rien dit ni rien entendu, il n'y a pas de raiſon. Le patrice Epiphane dit : Voici ce que vous mande l'Empereur : Puiſque tout l'Occident, & tous ceux qui ſont pervertis en Orient, ont les yeux ſur vous ; je ſouhaite que vous communiquiez avec nous ſuivant le Type ; & nous irons en perſonne à Calcé vous ſaluer, vous donner la main, & vous amener dans la grande Egliſe, pour recevoir avec vous le corps & le ſang de Jesus-Christ, & vous déclarer nôtre Pere. Car nous ſavons certainement, que ſi vous communiquez avec le ſaint Siege de C. P., tous ceux qui s'en ſont ſeparez ſe réüniront.

Alors ſaint Maxime ſe tourna vers l'Evêque Theodoſe, & lui dit avec larmes : Seigneur, nous attendons tous le jour du jugement. Vous ſavez ce dont on eſt convenu ſur les ſaints Evangiles, la ſainte Croix, l'Image de Nôtre-Seigneur & de ſa ſainte Mere. L'Evêque baiſſant le viſage, dit d'une voix troublée : Et que puis-je faire, quand l'Empereur eſt d'un autre avis ? Saint Maxime reprit : pourquoi donc avez-vous touché les ſaints Evangiles, vous & ceux qui vous accompagnoient, ſi vous n'aviez pas le pouvoir d'executer vos promeſſes ? Aſſurément toutes les puiſſances du ciel ne me perſuaderoient pas de faire ce que vous deſirez. Car, que répondrai-je, je ne dis pas à Dieu, mais à ma conſcience, ſi j'abjure la foi, pour une choſe auſſi vaine, que la gloire des hommes ? A ces mots ils ſe leverent tranſportez de fu-

fureur, & commencerent à le tirailler, lui arracher la barbe, lui donner des coups de poing, & à le couvrir de crachats depuis les pieds juſques à la tête : enſorte qu'on en ſentit l'infection, juſques à ce que ſes habits euſſent été lavez. AN. 656.

L'Evêque ſe leva auſſi, & dit : Il ne falloit pas en uſer ainſi ; il falloit écouter ſa réponſe, & la rapporter à l'Empereur. Les affaires eccleſiaſtiques ne ſe traitent pas de la ſorte. A peine put-il les arrêter & les faire raſſeoir : mais ils continuerent à charger le ſaint Abbé d'injures & de malédictions inouïes ; & Epiphane lui dit en fureur : Dis, miſerable vieillard, prétens-tu que nous ſoïons des heretiques, & la ville de C. P. & l'Empereur ? Nous ſommes meilleurs Chrétiens & meilleurs Catholiques que toi. Nous confeſſons que Nôtre-Seigneur a une volonté divine & une volonté humaine : & que toute nature intelligente, a la volonté & l'operation. Enfin nous ne nions pas les deux volontez & les deux operations.

Saint Maxime répondit : Si vous croïez comme l'Egliſe, pourquoi me voulez-vous contraindre à recevoir le Type, qui ne tend qu'à détruire cette créance ? On l'a fait par condeſcendance, dit Epiphane, pour ne pas troubler le peuple par ces ſubtilitez. Au contraire, dit ſaint Maxime, tout le monde eſt édifié de la confeſſion exacte de la foi. Troïle dit enſuite : Aïez dans le cœur ce que vous voudrez ; perſonne ne vous en empêche. Saint Maxime répondit : Dieu n'a pas renfermé dans le cœur, tout ce qui eſt neceſſaire pour le ſalut. Il a dit : Qui me confeſſe devant les hommes, je le confeſſerai devant mon Pere. Et l'Apôtre : On croit du cœur pour la juſtice, & on confeſſe de la bouche pour le ſalut. Alors Epiphane lui demanda d'un ton. *n.* 28. *Matth. X.* 32. *Rom. X.* 10. *n.* 29.

Digitized by Google

ton très-aigre : Avez-vous ſouſcrit au libelle ? AN. 656. Il vouloit dire le decret du concile de Rome. Saint Maxime dit : Ouï, j'y ai ſouſcrit. Et comment, reprit Epiphane, avez-vous oſé anathématiſer ceux qui croïent comme toute l'Egliſe ? Aſſurément, ſi j'en ſuis cru, vous ſerez mené dans la ville, attaché au milieu de la place, & on fera venir les comediens, les comediennes & les principales courtiſanes avec tout le peuple, afin que chacun vous donne des ſoufflets & vous crache au viſage. J'y conſens, dit ſaint Maxime, s'il eſt vrai que nous aïons anathématiſé ceux qui confeſſent deux volontez & deux operations naturelles. Liſez les actes, Seigneur, & le decret : & ſi vous trouvez ce que vous dites, faites ce qu'il vous plaira. Ils dirent : Si nous nous amuſons à l'écouter, nous ne boirons ni ne mangerons. Allons dîner, & puis nous entrerons au palais pour rapporter ce que nous avons oüi. Cet homme s'eſt vendu à Satan. Ils ſortirent : mais ils avoient dit auparavant à ſaint Maxime : Nous amenerons vos deux diſciples, nous les examinerons auſſi, & nous verrons ce qu'ils deviendront. Mais ſachez, ſeigneur Abbé, que ſi les infidéles nous donnent un peu de relâche, par la ſainte Trinité, nous vous mettons avec le Pape, qui s'en fait accroire, & tous ceux qui diſcourent en ce païs-là, & *tous vos* autres diſciples ; & nous vous traiterons tous, chacun à vôtre place, comme Martin a été traité.

XX. Second exil de S. Maxime. Le lendemain quatorziéme de Septembre, jour de l'Exaltation de la Croix, le Conſul Theodoſe vint dès le matin trouver ſaint Maxime, lui ôta tout ce qu'il avoit, & lui dit de la part de l'Em-*n.* 30. pereur : Puiſque vous n'avez pas voulu d'honneur, vous en ſerez privé. Allez au lieu dont vous vous êtes jugé digne, avec vos deux compagnons,

Digitized by Google

pagnons. Le Conſul Theodoſe prit ſaint Maxime, & le mit entre les mains des ſoldats, qui le menerent à Selymbrie. Ils y demeurerent deux jours, juſques à ce qu'un des ſoldats eût été au camp, dire à toute l'armée, pour l'exciter contre ſaint Maxime. Le Moine qui blasfême contre la Mere de Dieu, vient ici. Le ſoldat étant revenu, le mena au camp. Mais le Commandant touché de Dieu, envoïa au devant de lui les Chefs des bandes, les Enſeignes, les Prêtres & les Diacres. Saint Maxime les voïant ſe mit à genoux : Ils en firent autant, puis ils s'aſſirent & le firent aſſéoir. Alors un venerable vieillard lui dit, avec grand reſpect : Mon Pere, on nous a ſcandaliſez, en diſant, que vous ne nommez pas Mere de Dieu la ſainte Vierge. C'eſt pourquoi, je vous conjure par la ſainte Trinité, de nous en dire la verité, de peur que nous ne ſoïons ſcandaliſez injuſtement. Saint Maxime ſe mit à genoux, ſe releva, & étendant les mains au ciel, il dit avec larmes : Quiconque ne dit pas que nôtre-Dame, la très-ſainte Vierge, a été veritablement la Mere de Dieu, Créateur du ciel & de la terre ; ſoit anathême, de par le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, & toutes les Vertus celeſtes, & les Apôtres, les Prophetes, les Martyrs, & tous les Saints, maintenant & toûjours, & dans tous les ſiecles des ſiecles. *Amen.* Alors les aſſiſtans dirent en pleurant : Mon Pere, Dieu veuille vous donner la force d'achever dignement vôtre courſe. Enſuite ils tinrent pluſieurs diſcours ſi édifians, que les ſoldats s'aſſembloient en foule pour les entendre. Mais un des gardes du General, voïant que leur nombre croiſſoit toûjours, & qu'ils blâmoient la maniere dont on traitoit le ſaint vieillard : le fit enlever & mettre à deux milles du camp : juſques à ce qu'on l'emmenât à Perbere. Les Clercs de l'armée le ſuivirent

AN. 656. n. 31.

virent à pied, pendant ces deux milles, & après
An. 656. avoir pris congé de lui, le mirent à cheval de leurs propres mains. On le mena à Perbere, & on le mit en priſon.

n. 33. Enſuite on le mena à C. P. avec ſon diſciple le Moine Anaſtaſe; & on tint contre eux un Concile, où ils furent tous deux anathématiſez, & avec eux le Pape ſaint Martin, ſaint Sophrone de Jeruſalem, & tous leurs adherans, c'eſt-à-dire tous les Catholiques. On amena enſuite l'autre Anaſtaſe, que l'on anathématiſa de même. Et le Concile, conjointement avec le Senat, prononça contre tous les trois une ſentence, où il diſoit : Après avoir porté contre vous le jugement canonique, il reſtoit, que vous fuſſiez ſoûmis à la ſeverité des loix pour vos impietez, quoiqu'il n'y ait point de peine proportionnée à de tels crimes. Toutefois, laiſſant au juſte Juge la plus grande punition : nous vous donnons la vie, en nous relâchant de l'exactitude des loix; & nous ordonnons, que le Prefet ici preſent, vous emmene incontinent dans ſon pretoire; qu'il vous faſſe battre le dos de nerfs de bœuf, & couper juſques à la racine la langue, qui a été l'inſtrument de vos blasfêmes, & la main droite qui a ſervi à les écrire. Enſuite vous ferez promenez par les douze quartiers de cette ville, & condamnez au banniſſement, & à la priſon perpetuelle, pour y pleurer vos pechez le reſte de vos jours. Cette ſentence fut auſſi-tôt executée; le Prefet ſe ſaiſit de ſaint Maxime & des deux Anaſtaſes, les fit foüetter, leur fit couper la langue à chacun, & la main droite, les promena par toute la ville de C. P., & les envoïa en exil dans le païs des Lazes.

XXI. Dixiéme concile de Tolede. *t.6.p.459.*

En Eſpagne la même année 656., huitiéme du roi Receſuinte, Ere 694. le Concile indiqué l'année précedente s'aſſembla, mais un mois

mois plus tard : c'eſt-à-dire le premier jour de Decembre. On le compte pour le dixiéme concile de Tolede, & on y fit ſept canons. Le premier marque, que la fête de la Vierge, c'eſt-à-dire de ſon Annonciation, ſe celebroit en differens jours dans les Egliſes d'Eſpagne. Il ajoûte, qu'elle ne doit pas être celebrée en ſon propre jour, parce qu'il tombe dans le Carême, ou dans les fêtes de Pâques : c'eſt pourquoi, il ordonne, de la fixer au huitiéme jour avant Noël, qui eſt le dix-huitiéme de Decembre. Le ſecond canon punit de dépoſition les Evêques & les Clercs, qui auront violé les ſermens faits pour la ſureté du Prince ou de l'Etat : permettant toutefois au Prince de leur faire grace. On y voit que le nom de Religieux comprenoit toutes les perſonnes conſacrées à Dieu depuis l'Evéque juſques au Moine. An. 656. *Sup. liv. XXXVII. n.* 49.

Il eſt défendu aux Evêques, ſous peine d'un an d'excommunication, de donner à leurs parens ou à leurs amis, les paroiſſes ou les monaſteres, pour en tirer le revenu. Pluſieurs veuves conſacrées à Dieu prétendoient conteſter leur état : c'eſt pourquoi il eſt ordonné, qu'elles feront leur profeſſion par écrit, devant l'Evêque ou ſon Miniſtre, qui leur donnera l'habit ; & qu'elles porteront ſur la tête un manteau noir ou violet. Saint Chryſoſtome marquoit auſſi ce manteau noir dans l'habit des vierges de ſon tems. Le concile de Tolede ajoûte : Celles qui auront quitté l'habit de veuve, après l'avoir porté, ſeront excommuniées & renfermées dans les monaſteres, pour le reſte de leurs jours. Les enfans offerts aux monaſteres par leurs parens, ne pourront plus revenir dans le ſiecle : mais les parens ne pourront les offrir, que juſques à l'âge de dix ans. Nous avons vû cet uſage marqué dans la regle de ſaint Benoît. Enfin il eſt défen- *Can.* 3. *c.* 4. *V. Chryſ. ſt. hom.* 8. *in* 1. *Tim. II.* 9. *c.* 5. *c.* 6. *Sup liv. XXXII. n.* 19.

défendu de vendre aux Juifs des eſclaves chrétiens;
An. 656. & ce crime eſt particulierement condamné dans
c. 7. les Clercs, qui devroient les racheter.

On preſenta à ce Concile une lettre de Potamius Archevêque de Brague, par laquelle il ſe confeſſoit coupable d'avoir peché avec une femme. Les Evêques le firent entrer, lui firent reconnoître ſon écrit, & l'interrogerent ſi ſa confeſſion étoit libre & veritable; il en fit ſerment, & déclara fondant en larmes, que depuis environ neuf mois, il avoit quitté volontairement le gouvernement de ſon Egliſe, & s'étoit enfermé dans une priſon pour faire penitence. Suivant les canons, il dévoit être dépoſé: toutefois par compaſſion, le Concile lui laiſſa le nom d'Evêque, le condamnant à une penitence perpetuelle. L'Egliſe de Brague fut donnée en même tems par le Concile à Fructueux Evêque de Dume: ſoit en le transferant, ſoit en uniſſant l'un & l'autre ſiege. Car Dume n'eſt qu'à trois milles ou une lieuë de Brague, & a eu peu d'Evêques particuliers. Enſuite eſt un autre decret, par lequel le Concile réduit les diſpoſitions du teſtament de Ricimer Evêque de Dume contraire à celui de ſaint Martin ſon predeceſſeur, & préjudiciables à ſon Egliſe. Ces decrets ſont datez du premier de Decembre, la huitiéme année du roi Receſuinte, qui eſt l'an 656. Ils ſont ſouſcrits par vingt Evêques, dont les trois premiers ſont Métropolitains: Eugene de Tolede, Fugitif de Seville, auparavant Abbé, & Fructueux de Brague. Il y eut auſſi cinq députez d'Evêques abſens.

XXII. Saint Fructueux de Brague.
Acta B. t. 2. p. 581.

Saint Fructueux étoit de race roïale, fils d'un General d'armée, qui demeuroit d'ordinaire au territoire de Vierze, entre les montagnes de Leon & de Galice. Dès ſa premiere jeuneſſe étant avec ſon pere, qui examinoit les

comptes

comptes de ſes troupeaux : il conſideroit les lieux les plus ſauvages, & penſoit à y fonder des monaſteres. Ses parens étant morts, il reçut la tonſure de Conantius ou Tonatius, que l'on croit avoir été Evêque de Palencia, & qui le forma dans la pieté. Fructueux donna ſon bien aux Egliſes, aux pauvres, à ſes eſclaves, qu'il mit en liberté : mais il en emploïa la meilleure partie, à la fondation d'un monaſtere nommé Complut, parce qu'il étoit dédié à ſaint Juſt & ſaint Paſteur Martyrs de cette ville : dont toutefois ce monaſtere étoit fort éloigné. Il y aſſembla une nombreuſe communauté : mais enſuite fatigué des viſites, que lui attiroit ſa reputation, il établit un Abbé à Complut, & s'alla cacher dans le deſert. Il bâtit en divers lieux trois autres monaſteres ; pluſieurs perſonnes nobles, même des Officiers du Roi, ſervirent Dieu ſous ſa conduite, & pluſieurs furent depuis Evêques. AN. 656.

Il fonda un quatriéme monaſtere dans l'iſle de Cadis, & un cinquiéme ſur la côte voiſine en un lieu nommé None, parce qu'il étoit à neuf milles de la mer. Il y vint tant de Moines, que le Gouverneur de la province s'en plaignit au Roi : craignant qu'il ne reſtât perſonne pour les armées & le ſervice de l'Etat. Les familles entieres ſe donnoient à Dieu : les peres avec leurs fils entroient dans les monaſteres d'hommes, les meres avec leurs filles, dans ceux de femmes. La premiere, qui en fonda près de None, fut Benedicte fille noble : qui étant promiſe à un grand Seigneur, ſe retira ſecretement dans le deſert près de ce monaſtere, & pria ſaint Fructueux de prendre ſoin d'elle. Il lui fit bâtir une cellule de bois, la faiſoit inſtruire, & lui envoïoit de la nourriture. Pluſieurs autres filles ſuivirent ſon exemple ; & quand il y en eut juſ-

Digitized by Google

ques à quatre-vingts, le ſaint Abbé leur bâtit un
An. 656. monaſtere dans une autre ſolitude. Il vouloit paſſer en Orient, mais le Roi en étant averti le fit arrêter, pour le retenir en Eſpagne. Enfin il fut ordonné Evêque de Dume, & enſuite de Brague, comme il a été dit : mais il ne ceſſa point de pratiquer la vie monaſtique. Il bâtit l'Abbaïe de Montel, entre Dume & Brague, & y choiſit ſa ſepulture.

XXIII. Regle de ſaint Fructueux.

Nous avons la regle qu'il donna à ſon monaſtere de Complut, fort approchante de celle de ſaint Benoît : il y nomme converts, tous ceux qui entrent pour s'engager dans le monaſtere, comme qui diroit convertis. Mais il y a une autre Regle de ſaint Fructueux, nommée la Regle commune, apparemment parce qu'elle ſervoit à tous ſes monaſteres ; & elle contient des particularitez remarquables. Il y condamne d'abord deux eſpeces de faux monaſteres : ceux que des particuliers érigeoient de leur autorité, ſe renfermant dans leurs maiſons de campagne avec leurs femmes, leurs enfans, leurs ſerfs & leurs voiſins ; & s'engageant par ſerment à vivre en commun, mais ſans regle & ſans ſuperieur. C'étoit des gens intereſſez, qui loin de donner aux pauvres, pilloient les autres, ſous prétexte de pauvreté. Ils étoient querelleux, & ſouvent appelloient leurs parens & leurs amis, pour les ſecourir à main armée. Il y avoit auſſi des Prêtres, qui pour s'attirer la reputation de pieté, ou pour conſerver leurs dixmes & leurs autres profits, s'érigeoient en ſuperieurs de monaſteres : ſans avoir pratiqué la vie monaſtique ; & recevoient à bras ouverts, tous ceux qui ſortoient des vrais monaſteres, dont ils décrioient la diſcipline.

Cod. Reg. to. 2. p. 230.
c. 21. 22. p. 250.
c. 1.
c. 2.

La Regle commune de ſaint Fructueux montre la maniere de gouverner les differentes ſortes

:es de perſonnes, qui compoſoient ſes mona-
ſteres. Si un homme y venoit avec ſa femme, c. 6.
& de petits enfans, au-deſſous de ſept ans ; on
les recevoit tous, à la charge d'être ſoûmis à
l'obéïſſance. On permettoit aux enfans, tant
qu'ils étoient petits, d'être quand ils vouloient
auprès du pere ou de la mere : mais quand ils
avoient atteint l'âge de raiſon, on leur appre-
noit la regle, & on les menoit au monaſtere,
où ils devoient demeurer, comme offerts par
leurs parens. On leur choiſiſſoit un maître, que
l'on déchargeoit de tout autre emploi, pour
avoir ſoin de leur nourriture & de leur inſtru-
ction. On avoit une attention particuliere, à c. 8.
ceux qui entroient vieux dans le monaſtere : afin
de leur donner les ſoulagemens neceſſaires, ſans
entretenir leurs mauvaiſes habitudes, & les aider
à faire une ſerieuſe penitence. On la faiſoit faire c. 19.
rigoureuſe à ceux qui avoient commis de grands
crimes, avant leur converſion. Ils commen-
çoient par une confeſſion generale de tous leurs
pechez : puis on leur faiſoit obſerver la peniten-
ce canonique, & mener une vie plus auſtere
que la communauté. On recommande avec c. 15. 16 17.
grand ſoin, la ſeparation des monaſteres des
filles d'avec ceux des hommes ; & il y a de
grandes précautions pour les viſites & les occa-
ſions qu'ils pouvoient avoir de ſe rencontrer en-
ſemble. Tous les freres devoient s'aſſembler le c. 13.
Dimanche pour la Meſſe, avec une grande at-
tention à ſe reconcilier & ſe corriger chacun de
ſes défauts. Ces monaſteres avoient des trou- c. 9.
peaux de brebis, pour fournir dequoi ſoulager
les enfans & les vieillards, racheter les captifs
& exercer l'hoſpitalité. Un Moine étoit chargé
du ſoin des Paſteurs. A la fin de cette regle eſt
la formule de la profeſſion des Moines conçuë
en plurier, & commençant par la confeſſion de

foi. Saint Fructueux vêcut juſques vers l'an 670.
AN. 658. & l'Egliſe honore ſa memoire le ſeiziéme d'Avril.
Martyr. R. 16. April. Il fut d'abord enterré à ſon monaſtere de Montel, mais depuis ſes Reliques ont été transferées à Compoſtelle.

XXIV. Saint Eugene de Tolede.

Saint Eugene de Tolede mourut peu de tems aprés ce concile, l'an 657. neuviéme du Roi Receſuinte. Il fut d'abord Clerc de l'Egliſe roïale, ſoit la cathedrale de Tolede, ſoit la chapelle du Roi. L'amour de la vie monaſtique l'obligea à s'enfuïr à Sarragoce, où il s'attacha aux ſepulcres des Martyrs, & ſe fit Moine dans l'Abbaye de ſainte Engracia. Le Roi Chindaſuinte lui fit violence, pour l'en tirer & le faire ordonner Archevêque de Tolede, après un autre Eugene, l'an 646. Il étoit petit & d'une foible complexion, mais d'un grand zele. Il corrigea le chant & les offices eccleſiaſtiques. Il écrivit un traité de la Trinité : apparemment à cauſe des reſtes d'Arianiſme en Eſpagne ; & deux petits livres, l'un en vers de differentes meſures, l'autre en proſe. Il corrigea & augmenta l'ouvrage de Draconce, de la création dn monde. Il tint le ſiege de Tolede environ douze ans, & fut enterré à ſainte Leocadie. L'Egliſe honore ſa memoire le treiziéme de Novembre. Son ſucceſſeur fut ſaint Ildefonſe, auparavant Abbé d'Agali, qui tint le ſiege neuf ans.

Ildef. de illuſt. c. ult.

Martyr. R. 13. Nov.

XXV. Mort du Pape Eugene.

Le Pape Eugene mourut le ſecond jour de Juin 658. après avoir tenu le ſaint Siege deux ans huit mois & vingt-quatre jours : & fut enterré à ſaint Pierre. On louë ſa bonté & ſa liberalité. Il ordonna vingt-un Evêques pour divers lieux. Après ſa mort le ſiege vaqua près de deux mois, & le dernier jour de Juillet, on élut Vitalien fils d'Anaſtaſe, & natif de Signia en Campanie : qui gouverna l'Egliſe Romaine pendant quatorze ans & demi.

Vitalien.

N. ſup. n. 18.

Anaſt. V. Coint. an 658. n. 9. Mabill. Praf. to. 2. Act. n. 63.

Il

Il envoïa ſuivant la coûtume des Legats à C. P. avec une lettre ſynodique, pour faire part de ſon ordination à l'Empereur Conſtant & au Patriarche Pierre. L'Empereur les reçut, renouvella les privileges de l'Egliſe, & envoïa à ſaint Pierre, par les Legats du Pape, un livre des Evangiles couvert d'or, & orné de pierres précieuſes, d'une grandeur extraordinaire. Le Patriarche, dans ſa réponſe à la lettre du Pape, ſembloit témoigner une grande union avec lui : mais ſa lettre contenoit divers paſſages des Peres tronquez exprès, pour établir l'unité de volonté & d'operation en JESUS-CHRIST.

Anaſt. in Vital.

Conc. 6. act. 13. 4. p. 961. C.

XXVI. Mort de ſaint Eloi.

En France ſaint Eloi mourut l'an 659. comme l'on croit, & le premier de Decembre : jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Il étoit âgé de plus de ſoixante & dix ans, & avoit environ vingt ans d'épiſcopat. La veille de ſa mort il appella ſes ſerviteurs & ſes diſciples, & prit congé d'eux : marquant à chacun de ſes domeſtiques en particulier, les plus excellens monaſteres où ils devoient ſe retirer. Sur la nouvelle de ſa maladie, la reine Batilde étoit partie de Paris avec ſes enfans, les Grands de la cour, & une nombreuſe ſuite. Elle arriva le matin, qui ſuivit la nuit de ſa mort : & fort affligée de ne l'avoir pas trouvé en vie, elle accourut auprès du corps fondant en larmes, & fit tout preparer pour le porter à ſon monaſtere de Chelles. D'autres vouloient le transferer à Paris : mais le peuple de Noyon s'y oppoſa ſi fortement, qu'il retint les reliques de ſon paſteur.

Martyr. R. 1. Dec.

Sub. liv. XXXVIII. n. 33. And. lib. II. vit. c. 33. 34. And. c. 35.

Comme il prêchoit ſouvent, il ſe trouve ſeize homelies, qui portent ſon nom, mais dont les critiques doutent : quoiqu'elles ne ſoïent pas mépriſables, & contiennent de bons reſtes de l'ancienne diſcipline. Mais on ne peut douter de l'abregé de la doctrine de ſaint Eloi, que ſaint

Bibl. PP. to 2. p. 731.

Lib. 2.

Oüen nous a conſervé dans ſa vie, & qui ſe trouve auſſi entre les œuvres de ſaint Auguſtin. Il comprend les principaux devoirs de la vie chrétienne, expliquez d'un ſtile ſimple, mais zelé, tendre & paternel : & la plus grande partie eſt tirée des ſermons de ſaint Ceſaire, dont les Evêques ſe ſervoient frequemment, comme il a été remarqué. Saint Eloi y condamne tous les reſtes d'idolâtrie ; comme de conſulter les devins & les ſorciers : d'obſerver les éternuëmens ; ou le chant des oiſeaux : le jour que l'on ſort de la maiſon ; ou que l'on y rentre. Il défend auſſi les maſcarades & les feſtins du premier jour de Janvier : les danſes & les chanſons à la ſaint Jean, & aux fêtes des Saints. Il défend d'invoquer les noms des faux dieux ; comme Neptune, Orcus ou Pluton, Diane, Hercule, Minerve, le Genie : de fêter le jeudi en l'honneur de Jupiter, ni aucun autre jour que le dimanche & les fêtes des Saints. De mettre du luminaire ou rendre des vœux à des temples, des pierres, des fontaines, des arbres, ou des carrefours. D'attacher au cou des femmes ou des animaux des ligatures, même faites par des clercs, & avec des paroles de l'Ecriture. De crier pendant l'éclipſe de Lune, d'appeller ſeigneurs le Soleil & la Lune, & jurer par eux : de croire le deſtin, la fortune, la naiſſance heureuſe ou *malheureuſe* : & quelques autres ſuperſtitions ſemblables. Il eſt à croire, qu'elles regnoient principalement chez les peuples nouvellement convertis de la Belgique.

to. 6. p. 266. De reſt. cathol. converſ.

Liv. XXXI. n. 2. n. 5. V. Coint. an. 659. n. 18. &c.

Saint Eloi avoit fait grand nombre de miracles de ſon vivant ; & il n'en fit pas moins depuis ſa mort. Incontinent après, il apparut la nuit à un homme de la cour ; & lui ordonna d'aller auſſi-tôt dire à la Reine Batilde, qu'elle quittaſt pour l'amour de JESUS-CHRIST les orne-

Ard. c. 39.

ornemens d'or & de pierreries, qu'elle portoit encore. Celui-ci n'aïant tenu compte de cette viſion, ſaint Eloi lui apparut juſques à trois fois ; & enfin il fut ſaiſi d'une groſſe fiévre. La Reine qui viſitoit les malades, le vint voir, & lui demanda la cauſe de ſa maladie. Il lui raconta ce qui s'étoit paſſé, & auſſi-tôt il fut gueri. La Reine obéït ſans differer, & ne garda que des bracelets d'or. Elle donna tout aux pauvres, à la reſerve de ce qui étoit plus curieux, dont elle fit une croix pour mettre à la tête de ſaint Eloi : elle fit faire auſſi d'or & d'argent cette eſpece de dais, qu'ils nommoient *Repa*, pour mettre au deſſus de ſon tombeau : diſant, qu'il étoit juſte d'orner la ſepulture de celui, qui avoit orné celles de tant de Saints. Les grands, à ſon exemple, y offrirent grande quantité d'or & de pierreries. Comme cet ornement avoit un grand éclat, on le couvroit pendant le carême d'un linge brodé de ſoye : mais quelques jours après, on s'apperçut que ce linge dégoutoit d'une certaine liqueur. On le preſſa dans un vaſe ; & cette liqueur ſervit à guerir pluſieurs malades. On voit ici la coûtume de couvrir pendant les jours de penitence, ce qu'il y avoit de brillant dans les Egliſes.

V. Cang. gloſſ.

c. 40.

La Reine Batilde gouvernoit alors le roïaume ; car le Roi Clovis II. ſon époux étoit mort l'an 656. après avoir regné dix-huit ans : & en avoir vêcu ſeulement vingt & un. Depuis lui, les Rois de France de cette premiere race, ne firent preſque plus rien par eux-mêmes : laiſſant toute l'autorité aux maires de leur palais : ce qui les a fait nommer Rois faineans. Clovis avoit réüni à ſa couronne le roïaume d'Auſtraſie, après la mort de ſon frere Sigebert III. mort en 654. le premier jour de Fevrier. Il fut enterré à Mets, & ſa pieté l'a fait honorer comme ſaint. Il ſe ſervit

Contin. 1. Fredeg. n. 91.

Boll. 1. Feb. to 3 p. 205.

entre autres des conſeils de ſaint Cunibert Evêque de Cologne : qui gouverna cette Egliſe pendant quarante ans, & mourut en 664. le douziéme de Novembre. Quant à Clovis, il fut enterré à ſaint Denis en France.

Martyr. R 12. Nov.

XXVII. Privilege pour ſaint Denis.

Trois ans auparavant, il avoit accordé à ce monaſtere un privilege, que l'on y conſerve encore en original, écrit ſur du papier d'Egypte, & dont l'écriture, le ſtile & l'orthographe marquent la barbarie du ſiecle. Le Roi dit, qu'à ſa priere, Landri Evêque de Paris a accordé un privilege à ce monaſtere, afin que les Moines puiſſent y prier plus en repos. C'eſt pourquoi il défend, qu'aucun Evêque ni autre, ne puiſſe rien diminuer des terres ou des ſerfs de ce monaſtere, même à titre d'échange, ſans le conſentement de la communauté, & la permiſſion du Roi, ni enlever les calices, les croix, les ornemens d'autel, les livres & les autres meubles, & les emporter à la ville. A la charge, que la pſalmodie perpetuelle jour & nuit, y ſera celebrée, comme elle a été inſtituée du tems du Roi Dagobert, & comme elle ſe fait à ſaint Maurice d'Agaune. Ce privilege eſt ſouſcrit par le Roi, par ſon Referendaire ou chancelier Beroalde, & par vingt-quatre Evêques dont les plus connus ſont : Aunemond de Lion, Chaoalde de Vienne, Rauracus de Nevers, Etherius d'Embrun, ſaint *Eloi de* Noyon, Rigobert de Tours, ſaint Landri de Paris, Vulfolend de Bourges, Pallade d'Auxerre, Clair de Grenoble, Armentarius de Sens. Enſuite ſont les ſouſcriptions de pluſieurs Seigneurs & grands officiers, entre leſquels eſt Ebroin, depuis maire du Palais. La datte eſt de Clicoi le dixiéme des Calendes de Juillet, la ſixiéme année du regne de Clovis : c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme de Juin 653. Et l'on voit par ces ſouſcriptions, qu'il y eut en ce lieu une gran-

Mabill. Diplo. lib. V. tab. 17. & lib. VI. n. 7.

Sup. liv. XXXVIII. n. 15.

grande aſſemblée d'Evêques & de Seigneurs de tout le roïaume. Auſſi la compte-t-on entre les conciles. *to. 6. conc. p.* 489.

La conformité de ce privilege, avec celui que rapporte Marculfe, confirme l'opinion commune, qu'il vivoit en ce même tems ; & que l'Evêque Landri, à qui il adreſſe ſon livre, eſt celui de Paris. Marculfe étoit un moine âgé de plus de ſoixante & dix ans, qui par l'ordre de cet Evêque, fit un recueil de formules des actes les plus ordinaires, ſuivant la coûtume du lieu où il demeuroit, & le diviſa en deux livres : dont le premier contient principalement les chartes roïales, c'eſt-à-dire les actes qui venoient du palais ; & le ſecond contient les actes qui ſe paſſoient entre particuliers en chaque païs, connus alors ſous le nom de *chartæ pagenſes*. On peut beaucoup apprendre dans ce recueil, pour les antiquitez eccleſiaſtiques. XXVIII. Formules de Marculfe. *Præfat. Marc.*

La premiere formule eſt d'un privilege accordé à un monaſtere par l'Evêque dioceſain, à l'exemple des privileges de Lerins, d'Agaune, de Luxeu, & de tant d'autres, établis dans tout le roïaume des François. L'Evêque promet de donner les ordres à celui que l'Abbé & la communauté lui preſentera, pour en exercer les fonctions dans le monaſtere. D'y benir un autel, & envoïer aux moines tous les ans le ſaint Chrême, s'ils le demandent. De leur donner pour Abbé, celui qu'ils auront choiſi : le tout gratuitement. L'Evêque ni les Archidiacres, ou les autres adminiſtrateurs de l'Egliſe, n'auront aucun autre pouvoir ſur le monaſtere & les biens qui lui appartiennent, meubles ou immeubles, ni ſur les offrandes de l'autel. L'Evêque n'entrera dans le monaſtere, qu'à la priere de l'Abbé & des moines, pour l'oraiſon : & après les ſaints Myſteres, il ſe contentera d'une ſimple bene-

Digitized by Google

benediction, c'eſt-à-dire, d'un repas modeſte, & ſe retirera pour ne point troubler leur repos. Les moines ſeront corrigez par l'Abbé, ſuivant la regle, s'il le peut : ſinon l'Evêque y tiendra la main. Ce privilege porte pour peine trois ans d'excommunication, & devoit être ſouſcrit par pluſieurs Evêques. Il tend plûtôt à garantir les moines des entrepriſes injuſtes des mauvais Evêques, qu'à les ſouſtraire à la juriſdiction des bons : & c'eſt toutefois l'origine de leurs exemptions.

V. Coïnt. an 652. n. 38. &c.

Sup. liv. XXXIX. n. 19. J'ai marqué celle du monaſtere de Lerins à l'occaſion du troiſiéme concile d'Arles, où elle fut confirmée. Le privilege d'Agaune, que l'on rapporte, ne paroît pas ſûr ; & l'on ne trouve plus celui de Luxeu. Saint Bertulfe troiſiéme Abbé de Bobio, obtint du Pape Honorius un privilege pour ſon monaſtere : afin, dit Jonas, qu'aucun Evêque n'entreprît d'y exercer aucune domination. Enſuite du privilege de l'Evêque, Marculfe met la confirmation du Roi : qui tend principalement à défendre l'uſurpation des biens du monaſtere, comme nous venons de voir dans la charte de Clovis II. pour ſaint Denis. La troiſiéme formule eſt l'immunité accordée par le Roi à une Egliſe. Elle porte défenſe à tous les Juges, d'entrer dans aucun lieu de ſa dépendance, pour y tenir leur audiance, ou exiger des amendes : d'y prendre aucun droit de gîte ou de repas : ni de rien lever ſur les habitans de ſes terres, libres ou ſerfs. Le Roi fait don de tous ces droits à l'Egliſe.

Gall. chr. to. 4.

Vita S. Bert. n. 7. to. 2. Act. B. p. 161.

V. Privil. to. 4 Ital. Sa r. Lib. 1. c. 2.

c. 3.

Il y a trois actes touchant l'ordination des Evêques. Premierement l'ordre ou precepte, car on le nommoit ainſi, par lequel le Roi declare au metropolitain, qu'aïant appris la mort d'un tel Evêque, il a reſolu de l'avis des Evêques & des grands, de lui donner un tel pour ſuc-

c. 5.

ſucceſſeur. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous vous ordonnons, qu'avec les autres Evêques, qui auront reçû nos lettres, vous aïez à le conſacrer ſelon les regles. Enſuite eſt une autre lettre, qui ſemble être pour un des Evêques de la province. Enfin l'on voit la requête des citoyens de la ville épiſcopale, par laquelle ils demandent au Roi de leur donner pour Evêque un tel, dont ils connoiſſent le merite. Ce dernier acte fait voir, que l'on attendoit le choix, ou du moins le conſentement du peuple; & les deux autres peuvent exprimer le conſentement du Roi, ſi l'on veut les accorder avec le concile de Paris ſous ſaint Germain, & avec tant d'autres, qui maintiennent la liberté des élections. Ou bien il faudroit dire, que ces formules marquent moins le droit, que le fait: & ce qui ſe pratiquoit effectivement, même contre les regles. *c. 6.* *c. 7.* *Sup. liv. XXXIII. n. 58.*

On voit dans Marculfe la permiſſion du Roi, neceſſaire à un homme libre, pour entrer dans le clergé: comme il eſt marqué dans le premier concile d'Orleans. Il faut non-ſeulement, que l'homme ſoit libre, mais qu'il ne ſoit point inſcrit dans le poulier ou regiſtre public des hommes ſujets au cens: & en ce cas, on lui permet de ſe faire couper les cheveux, pour ſervir à une telle Egliſe, ou à un tel monaſtere. Un Evêque étant accuſé de retenir le bien d'autrui, le Roi lui ordonne de le reſtituer, ou de venir dire ſes raiſons en ſa preſence, ſoit en perſonne ſoit par un député. La même plainte étant portée contre un Abbé ou un clerc, le Roi ordonne à l'Evêque de l'obliger à venir ſe défendre à ſa cour. *c. 19.* *Conc. Aur. 1. c. 6 ſup. liv. XXXI. n. 8.* *c. 26.* *c. 27.*

Un mari & une femme aïant donné une terre à l'Egliſe, l'Evêque leur en accorde l'uſufruit, ou au ſurvivant d'eux deux. Cette demande s'ap- *Lib. II. c. 5.*

pel-

c. 40. pelloit *precaria*, & la conceſſion de l'Evêque *præſtaria* : & elle devoit regulierement être renouvellée de cinq ans en cinq ans. Les donations faites aux Egliſes, devoient être inſinuées comme les autres, & l'on voit ici la forme de l'inſinuation, ſuivant la loi Romaine. Les Evêques aux princi-
c. 37. 38. pales fêtes, comme à Pâques & à Noël, envoïoient des eulogies aux autres Evêques, aux Rois, ou à leurs amis : & ces eulogies étoient du pain qu'ils avoient beni, ou quelque autre pe-
c. 42 43. tit preſent. Marculfe rapporte la formule des let-
44 45. tres qui les accompagnoient. Enfin il rapporte les
c. 46. 47. lettres de recommandation, que les Evêques
49. 50. 51. donnoient à ceux qu'ils envoïoient loin, ou qui alloient en pelerinage à Rome, ou ailleurs : &
c. 48. une recommandation à l'Abbé, pour celui qui vouloit s'engager dans ſon monaſtere. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les formules de Marculfe. Son exemple fait voir qu'il y avoit dès-lors des moines emploïez dans les affaires temporelles, du moins pour en écrire les actes : car la plûpart de ſes formules ſont de ce genre. C'étoit l'effet de l'ignorance des laïques, barbares ou ſerfs, pour la plûpart. Depuis ce tems, c'eſt-à-dire environ l'an 660. l'Egliſe de France tomba dans un grand relâchement. Pendant plus de quatre-vingts ans il ne ſe tint preſque point de conciles, & les Archevêques exercerent peu d'autorité, pour maintenir & renouveller la diſcipline.

Epiſt. Bonif. ad Zachar. c. 2. ta. 6. conc. p. 1495.

XXIX. Sainte Batilde.

Le Roi Clovis II. laiſſa trois fils, Clotaire, Childeric, & Theodoric, tous en bas âge. Les Francois recommurent pour Roi l'aîné Clotaire III. & la Reine Batilde ſa mere gouverna le roïaume avec le conſeil d'Erchinoald maire du palais ; & de quelques Evêques ; entre autres ſaint Eloi, ſaint Oüen, ſaint Leger d'Autun, & Crodebert de Paris. Batilde, ou comme on la nommoit alors

Fredeg. contin. 1. n. 92.

Vita S. Balt. to. 2. Act. B. p. 775.

alors Baldechilde, avoit été venduë en France, comme eſclave, bien qu'elle fût née de race roïale, chez les Anglois Saxons. Elle plut tellement à ſon maître Erchinoald, qu'il la fit ſervir à ſa chambre pour lui donner à boire; & ſa femme étant morte, il voulut même l'épouſer. Mais elle ſe cacha ſi bien, qu'elle l'évita. Le Roi l'épouſa, & étant devenuë Reine, elle n'uſa de ſon pouvoir, que pour faire du bien. Elle cheriſſoit les Evêques, les moines, les pauvres: & pour lui aider dans la diſtribution de ſes aumônes, le Roi lui donna Genes, alors Abbé, & depuis Archevêque de Lion. Après la mort du Roi ſon époux, elle s'appliqua par le conſeil des ſaints Evêques, à bannir la ſimonie, qui faiſoit toûjours de grands progrès; & à ôter des exactions, qui reduiſoient les particuliers à faire perir leurs enfans.

Elle fonda deux monaſteres conſiderables, Chelles & Corbie. Sainte Clotilde avoit donné les commencemens à celui de Chelles, ſitué près de la Marne, dans le dioceſe de Paris. C'étoit originairement une maiſon roïale: & ſainte Batilde augmenta conſiderablement ce monaſtere pour s'y retirer, quand le Roi Clotaire pourroit gouverner par lui-même. Aïant tout preparé, elle demanda à ſainte Thechilde Abbeſſe de Joüarre, des filles pour gouverner la nouvelle maiſon avec Bertile, dont elle connoiſſoit la vertu. C'étoit une fille noble du Soiſſonois, qui s'étant donnée à Dieu par le conſeil de ſaint Oüen, étoit entrée dans le monaſtere de Joüarre, & ſoulageoit l'Abbeſſe dans ſes fonctions. Elle fut donc la premiere Abbeſſe de Chelles, & elle gouverna pendant quarante-ſix ans cette maiſon, dont on rapporte la fondation à l'an 656. La reputation de ſainte Batilde y attira des Religieuſes, non ſeulement du voiſinage, mais d'outre mer: c'eſt-

Sup. liv. XXXVIII. n. 27.

Vita S. Bertil. c. 4. to. 3. Act. B. p. 23.

c'eſt-à-dire d'Angleterre. Ce monaſtere étoit double : & outre la communauté des filles, qui étoit la principale, il y en avoit une de moines.

to. 2. Act. T. p. 1039. Le monaſtere de Corbie ſur la Somme, dans le dioceſe d'Amiens, étoit auſſi une maiſon du domaine du Roi; & on croit qu'il fut fondé vers l'an 657. Le premier Abbé fut Theodefrid, auparavant moine de Luxeu, & depuis Evêque. Le Roi Clotaire & la Reine ſa mere, donnerent à ce *to. 6. cont. p. 525.* monaſtere, non ſeulement la terre de Corbie, mais pluſieurs autres, juſques au nombre de dix, & une partie de la forêt de Vigogne : avec l'immunité, telle qu'elle eſt marquée dans les formules de Marculfe. Bertefrid Evêque d'Amiens, accorda enſuite à ce monaſtere un privilege conforme aux mêmes formules : datté de la ſeptiéme année de Clotaire, qui eſt l'an 662. & ſouſcrit par ſeize Evêques.

Vita n. 9. Sainte Batilde fit accorder de ſemblables privileges à pluſieurs autres monaſteres, pour y conſerver la regularité : particulierement à ſaint Denis, à ſaint Germain, ſaint Medard, ſaint Pierre, ſaint Aignan & ſaint Martin. Elle avoit grande compaſſion des captifs : & défendit par toute la France d'en envoïer au-dehors. Elle en racheta grand nombre, dont elle fit entrer pluſieurs dans des monaſteres : principalement de ſa nation. Elle envoïa ſouvent des aumônes juſques à Rome, pour les Egliſes de ſaint Pierre & de ſaint Paul, & pour les pauvres Romains. Childeric ſon ſecond fils, fut declaré Roi d'Au- *Fredeg.* ſtraſie par les Francs, en 1660. & Clotaire Roi *cont. 1. c. 93.* de Neuſtrie & de Bourgogne, ſe trouva peu *Vita S.* après en âge de gouverner. Alors Batilde executa *Balt. n. 10.* la retraite qu'elle meditoit depuis long-tems, & à laquelle les Seigneurs François s'étoient toûjours oppoſez. Enfin ils y conſentirent, à l'oc-

ca-

caſion de Sigobrand Evêque de Paris, comme l'on croit, qui s'étoit attiré leur haine par ſa hauteur, & qu'ils firent mourir malgré la Reine. Ainſi craignant ſon reſſentiment, ils cederent tout-d'un-coup au deſir qu'elle avoit de ſe retirer. Elle leur fit des reproches de leur ingratitude; car elle en avoit élevé quelques-uns avec une tendreſſe de mere : mais par le conſeil des Evêques, elle leur pardonna & ſe reconcilia parfaitement avec eux. Elle entra donc dans le monaſtere de Chelles, vers l'an 664. & s'y rendit ſimple Religieuſe, ſous l'Abbeſſe Bertile : ſervant à la cuiſine & aux ſervices les plus bas, comme elle avoit déja fait étant Reine. En cet état elle acheva ſaintement ſa vie, & mourut vers l'an 680. le trentiéme de Janvier, jour auquel l'Egliſe de Paris honore ſa memoire. *Martyr. R. 26. Jann.*

Outre les deux monaſteres qu'elle fonda, elle fit de grandes liberalitez à pluſieurs autres. Elle donna à ſaint Filibert & à l'Abbaïe de Jumieges, la forêt voiſine : à l'Abbé Legobert & au monaſtere de Corbion, près de Chartres, une terre, beaucoup d'or & d'argent, & juſques à ſa ceinture. Elle fit des liberalitez au monaſtere de Fontenelle : à celui de Luxeu & aux autres de Bourgogne : à Joüarre, à Faremouſtier : mais particulierement aux Egliſes, & aux monaſteres de Paris. *Vita n. 8.*

XXX. Monaſteres de France.

On continua d'en fonder pluſieurs en France, pendant le regne de Clotaire III. Il avoit une confiance partieuliere en un Seigneur nommé Vaningue ou Varingon, à qui il avoit donné le gouvernement du païs de Caux : parce qu'il ſe plaiſoit à chaſſer dans ſes forêts. Vaningue y fonda le monaſtere de Fecan du conſentement du Roi, qui y contribua de ſes bienfaits. C'étoit une communauté de filles, & la premiere Abbeſſe fut ſainte Hildemarche : qui après avoir gou- *Act. B. to. 2. p. 971. p. 542.*

gouverné quelque tems un Monaſtere à Bourdeaux, étoit venuë à Roüen vivre ſous la direction de ſaint Vandregiſile. On lui donna, du conſentement de ſaint Oüen, le gouvernement de ce nouveau monaſtere : où l'on aſſembla juſques à trois cens ſoixante-ſix Religieuſes : qui celebroient continuellement l'office divin. Après la mort d'Erchinoald, les François donnerent à Ebroin la dignité de maire du palais, ſous le Roi Clotaire. Ce Seigneur avec ſa femme Leutrude & ſon fils Bovon, fonda à Soiſſons le monaſtere de Nôtre-Dame, où par les ſoins de l'Evêque ſaint Drauſin ou Drauſcion, il y eut une grande communauté de filles ; & la premiere Abbeſſe fut Etherie, tirée du monaſtere de Joüarre.

Fredeg. cont. c. 92.

Hiſt. de N. D. de Soiſ. Vita S. Drauſc. c. 2. Boll. to. 6. p. 408.

Landelin né d'une famille noble de François, dans le Cambreſis, fut d'abord recommandé par ſes parens à ſaint Aubert ſon Evêque & ſon parrain, pour l'inſtruire des lettres. Quand il fut en âge, le ſaint Prelat voulut lui donner la tonſure clericale. Mais le jeune homme en fut détourné par quelques-uns de ſes parens ; il quitta le monaſtere & s'abandonna à ſes paſſions, juſques à commettre des meurtres & des brigandages. La mort ſubite d'un de ſes camarades l'aïant touché, il ſe convertit, alla trouver ſaint Aubert, ſe jetta à ſes pieds, lui demandant la penitence. Le ſaint Evêque le mit dans un monaſtere, où il demeura en habit ſeculier ; & après avoir travaillé long-tems à expier ſes pechez, il reſolut de quitter le ſiecle, & demanda la tonſure, que ſaint Aubert lui accorda volontiers.

Acta to. 2, p. 873.

Il fit enſuite le voïage de Rome, au retour duquel le ſaint Evêque l'ordonna Diacre. Ce qui montre que l'on n'obſervoit plus dès-lors l'ancienne diſcipline, d'exclurre à jamais du clergé ceux

ceux qui avoient commis des crimes depuis leur baptême. Landelin fut même ordonné Prêtre, & s'appliqua à la predication : puis avec la permiſſion du ſaint Evêque, il fonda ſur la Sambre le fameux monaſtere nommé alors Laubach, depuis Lobbes, qui fut achevé par ſaint Urſmar ſon diſciple. On rapporte cette fondation à l'an 654. ou environ. Saint Landelin fonda dans le même païs trois autres monaſteres, & mourut l'an 686. le quinziéme de Juin, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. *Martyr. R. 15. Jun.*

Saint Guilain, diſciple de ſaint Amand, fonda vers le même tems, & du conſentement de ſaint Aubert le monaſtere qui porte ſon nom : dont l'Egliſe fut dédiée par ces deux Prelats. Par leurs conſeils, un Seigneur nommé Maldegar, & ſurnommé Vincent, quitta ſa femme Valdetrude, parênte du roi, & ſe rendit Moine ſous la regle de ſaint Benoît, à Haumont, dont il fut le fondateur. Quelque tems après Valdetrude quitta auſſi le monde, par les exhortations de ſaint Guilain, & ſe retira ſur une montagne nommée alors *Caſtri locus*, le lieu du camp, parce que les Romains y avoient campé. Elle y fonda un monaſtere de femmes, dont on met l'établiſſement vers l'an 656. & qui a donné le commencement à la ville de Mons capitale du Hainaut. Sainte Aldegonde ſa ſœur, fortifiée par ſes conſeils, garda la virginité, & refuſa pluſieurs partis avantageux. Elle ſe retira dans les bois du lieu nommé Melbode ; & aïant reçu le voile de ſaint Amand & de ſaint Aubert, elle y fonda un monaſtere double, pour des filles & pour des hommes : d'où eſt venuë enſuite la ville de Maubeuge ſur la Sambre. L'Egliſe honore la memoire de ſainte Aldegonde le trentiéme de Janvier. *Acta to. 2. p. 792.* *p. 672.* *Martyr. R. 30. Jann.*

Dans le même tems vivoient en France deux fameux

fameux ſolitaires, ſaint Joſſe & ſaint Fiacre. Le premier étoit frere de Judicaël roi de la petite Bretagne, ſoûmis aux François : qui renonçant au monde, voulut lui laiſſer le roïaume, mais il ne l'accepta pas. Judicaël ne laiſſa pas de ſe retirer au monaſtere de ſaint Jean de Gaël, aujourd'hui de ſaint Méen, & y mourut ſaintement. Judoc ou Joſſe aïant parcouru pluſieurs villes de France, fut retenu en Ponthieu par un Duc nommé Haymon, qui le fit ordonner Prêtre pour ſa chapelle, où il ſervit ſept ans. Puis il ſe retira en ſolitude, & changea pluſieurs fois de demeure : dont la derniere eſt devenuë un fameux monaſtere, qui porte ſon nom. On met ſa mort vers l'an 668. & l'Egliſe l'honore le treiziéme de Decembre. Saint Fiacre, nommé Fefre par les anciens, étoit Eſcoſſois, c'eſt-à-dire Hibernois. Aïant paſſé en France, il s'arrêta dans le dioceſe de Meaux ; où ſaint Faron, qui recevoit volontiers ceux de cette nation, lui donna dans les bois un lieu nommé Breüil, pour ſe retirer. Saint Fiacre y bâtit un Oratoire de la ſainte Vierge, & une maiſon où il exerçoit l'hoſpitalité. Il fit grand nombre de miracles ; & encore à preſent le lieu de ſa retraite eſt celebre, par les pelerinages de ceux qui ſont affligez d'ulceres. Il mourut vers l'an 670. les Reliques ſont gardées dans l'Egliſe cathedrale de Meaux ; & *il eſt honoré* le trentiéme d'Août.

An. 662. *Fredeg. c. 78. Act. to 2. p. 565.* *Martyr. R. 13. Dec.* *Acta to. 2. p. 598.* *Martyr. R. 30. Aug.*

XXXI. Mort de ſaint Maxime.

En Orient ſaint Maxime aïant été envoïé en exil au païs des Lazes, avec ſes diſciples les deux Anaſtaſes, ils y arriverent le huitiéme jour de Juin, indiction cinquiéme, en 662. & furent auſſi-tôt ſeparez. On leur ôta même le peu qu'ils avoient pour leurs beſoins, juſques à du fil & une aiguille. Comme ſaint Maxime ne pouvoit ſe tenir à cheval, ni ſouffrir les voitures ordinaires, il fallut faire un brancard d'oſier pour le

Sup. n. 20. *Acta S. Max. p. 67.*

Digitized by Google

le porter, comme dans un lit ; & on le conduiſit à un château nommé Schemari près le païs des Alains. Les deux Anaſtaſes furent enfermez en deux autres châteaux, d'où peu de jours après on les tira, & on mena le Moine Anaſtaſe à Sumas : mais il étoit ſi foible des tourmens, qu'il avoit ſoufferts à C. P. & des fatigues du voïage, qu'il mourut le vingt-quatriéme de Juillet de la même année 662. Saint Maxime étant arrivé à Schemari, prédit le jour de ſa mort, qui fut le ſamedi treiziéme d'Août, indiction cinquiéme, la même année 662. L'Egliſe honore ſa memoire le même jour. AN. 662. *Hypomneſt. n.* 6. *Martyr. R.* 13. *Aug.*

Il reſte de lui un grand nombre d'écrits, partie dogmatiques & theologiques, partie moraux & ſpirituels. Il y a des réponſes ſur pluſieurs queſtions de l'Ecriture : mais il les tourne ordinairement en allegories ; & comme lui-même, en les reliſant, voïoit bien qu'elles étoient obſcures : il y fit des ſcolies ou commentaires, qu'il recommande, comme neceſſaires pour entendre le texte. Ses traitez de morale ſont par articles, ſans liaiſon de diſcours. Il a traité les principales parties de la Theologie. La Trinité en cinq dialogues, autrefois attribuez à ſaint Athanaſe. L'Incarnation dans tous ſes autres ouvrages dogmatiques & polemiques, particulierement la queſtion des deux volontez. Car il ſemble avoir été ſuſcité de Dieu exprès pour défendre cet article de la Foi Catholique. On a vû dans la diſpute contre Pyrrus, un exemple de ſa maniere de raiſonner, & une preuve de ſon ſavoir. *to. 2. p. 381.* *Sup. liv. XXXVIII. n.* 36.

Il traite les mêmes matieres, en pluſieurs lettres adreſſées à diverſes perſonnes, entre autres à Marin Prêtre de Chipre : & dans une de celles-ci, il marque, que les Byzantins reprochoient au Pape ſaint Martin, de dire dans ſes let- *to. 2. p. 70.*

lettres ſynodiques, que le Saint-Eſprit procedoit auſſi du Fils. Les Romains, dit ſaint Maxime, rapportent des paſſages des Peres latins, & de ſaint Cyrille d'Alexandrie, en ſon commentaire ſur ſaint Jean : par leſquels ils montrent, qu'ils ne font pas le Fils principe du Saint-Eſprit : car ils ſavent, que le Pere eſt le ſeul principe de l'un & de l'autre : du Fils par la generation, du Saint-Eſprit par la proceſſion. Ils veulent ſeulement montrer, que le Saint-Eſprit, vient auſſi du Fils, & par là établir l'union & l'inſeparabilité de ſubſtance. Saint Maxime a commenté les œuvres attribuées à ſaint Denis l'Areopagite, & ne paroît pas les avoir revoquées en doute. A l'exemple de la hierarchie eccleſiaſtique de ſaint
to. 2 p. 489. Denis ; & ſuivant la même methode, il a compoſé ſa myſtagogie, qui eſt une explication allegorique de la meſſe : mais elle eſt au moins très-utile pour s'aſſurer du fait, & voir ſi la liturgie Greque étoit dès-lors, telle qu'elle eſt aujourd'hui.

XXXII. Ali & Moavia califes. *Elmacin.* *Abu'farag.* *Theoph an.* 14. *Conſt.* p. 287.

Cependant les Muſulmans faiſoient toûjours de grands progrès. Le calife Othman s'étant rendu odieux, parce qu'il favoriſoit trop ſes parens, & abuſoit du treſor public : il s'éleva un parti contre lui, il fut aſſiegé à Medine dans ſa maiſon, on la força, il fut maſſacré, & l'Alcoran, qu'il portoit dans ſon ſein, fut teint de ſon ſang. C'étoit la trente-cinquiéme année de l'Hegire 655. de JESUS-CHRIST. Othman étoit âgé de quatre-vingts-deux ans, & en avoit regné douze. Auſſi-tôt ſes ennemis reconnurent pour calife Ali fils d'Aboutalib, couſin germain & gendre de Mahomet. Mais ceux qui n'approuvoient pas la mort d'Othman, ſe declarerent contre Ali : excitez principalement par Aïche la plus cherie des femmes de Mahomet, que l'on nommoit la mere des Muſulmans. Il y eut

eut une guerre cruelle entre eux, & pluſieurs ſanglans combats : le chef du parti contraire à Ali étoit Moavia, qui depuis long-tems commandoit en Syrie, y aïant été envoïé par Aboubecre, dès l'an treiziéme de l'Hegire, 634. de JESUS-CHRIST. Enfin Ali & Moavia firent la paix en 660. la quarantiéme année de l'Hegire, à condition, que l'Irac, c'eſt-à-dire l'Arabie & l'Orient demeureroit à Ali ; & la Syrie & l'Occident à Moavia.

Mais la même année Ali fut tué par un Cavaregien. Ainſi nomma-t-on certains Muſulmans ſchiſmatiques, qui ſe ſeparerent de lui, ſi-tôt qu'il entra en traité avec Moavia : ne pouvant ſouffrir, qu'il mît en compromis un point de leur religion auſſi important, que la ſucceſſion legitime du Prophete & la qualité d'Imam. Ali fut aſſaſſiné pendant la priere, âgé d'environ ſoixante ans, n'en aïant regné que cinq, & toûjours en trouble. Ses ſectateurs le tinrent pour martyr ; & le lieu de ſa ſepulture dans un deſert, à l'occident de Couſa, s'appelle encore Meſched-Ali, le martyre d'Ali, & eſt un pelerinage fameux pour les Muſulmans. Il y en a même une ſecte conſiderable, qui honorent Ali, comme la créature de Dieu la plus parfaite après Mahomet, & ſon ſeul legitime ſucceſſeur. Ils diſent, qu'Aboubecre, Omar & Othman, n'ont regné, que par ſa tolerance. Mais ils regardent comme des uſurpateurs & des impies, Moavia & tous les califs ſuivans ; & ne comptent pour legitimes Imams, que les deſcendans d'Ali & de Fatima ſa femme. C'eſt cette ſecte qui regne aujourd'hui en Perſe.

Theopha. an. 18. p. 288.

Si-tôt qu'Ali fut mort, ſon fils Hacen fut reconnu calife à Couſa ; mais il ne regna que ſix mois ; & dès l'année ſuivante, quarante-uniéme de l'Hegire, 661. de JESUS-CHRIST, il renonça

nonça à l'empire, & ceda à Moavia, qui toutefois le fit empoiſonner huit ans après. Ainſi Moavia fils d'Abouſophian, fut reconnu ſeul calife, âgé d'environ cinquante-quatre ans. C'étoit le ſeptiéme, en commençant à Mahomet; mais le premier de la famille d'Ommia. Il fit ſa reſidence à Damas capitale de la Syrie, où il demeuroit depuis vingt-huit ans. De là il gouvernoit tout ce grand empire, qui avoit pour bornes l'Ocean, l'Inde, le fleuve Balc ou Gihon, qui eſt l'Oxus des anciens, les montagnes d'Armenie & de Cilicie, & la mer Mediterranée.

Dès l'année trente-uniéme de l'Hegire, 651. de JESUS-CHRIST, Iſdegerd dernier Roi des Perſes, fut tué, & cet empire entierement éteint, après avoir duré 425. ans, depuis l'an 226. de JESUS-CHRIST, qu'Artaxerxe ou Ardchir, ruina la puiſſance des Parthes. Avec celle des Perſes, fut abolie la religion des Mages adorateurs du feu : ceux qui ne voulurent pas ſe rendre Muſulmans, ſe retirerent aux Indes; & on y en trouve encore, connus ſous le nom de Parſis ou Perſes. Ainſi dès le tems de la mort d'Othman, l'empire des Muſulmans comprenoit l'Arabie entiere, la Perſe, la Coraſane, le Diarbecre, & l'Irac : c'eſt la Meſopotamie & la Caldée des anciens : la Syrie, la Paleſtine, l'Egypte, une grande partie de l'Afrique. Leurs conquêtes furent un peu retardées par les guerres civiles : mais incontinent après & ſous Moavia même, ils recommencerent à s'étendre. La vingt-uniéme année de Conſtant, 662. de JESUS-CHRIST, aïant marché ſur les terres des Romains, ils firent un grand nombre de captifs & rendirent pluſieurs lieux deſerts. L'année ſuivante, ils réduiſirent en captivité une partie de la Sicile, & emmenerent volontairement les habitans pour s'établir à Damas.

Abulfar. p. 116.

Sup. liv. V. n. 50.

Theoph. an. 21. 22. Conſt. p. 289.

Ces

Ces mauvais ſuccès contribuerent, ſans doute, à la reſolution que prit l'Empereur Conſtant, de quitter C. P. Il avoit un frere nommé Theodoſe, contre lequel étant irrité, il le fit tondre & ordonner Diacre, par le patriarche Paul; & depuis il reçut de ſa main la communion du calice dans les ſaints Myſteres. Il le fit mourir la dix-huitiéme année de ſon regne, 659. de JESUS-CHRIST. Mais enſuite il le vit ſouvent en ſonge, avec ſon habit de Diacre, qui lui preſentoit un calice plein de ſang, en diſant : Beuvez, mon frere. Epouvanté de cette viſion, il reſolut de paſſer en Sicile. Deux ans après, en 661. il laiſſa à C. P. ſa femme & ſes trois fils, Conſtantin, Tibere & Heraclius, & s'étant embarqué dans un de ſes vaiſſeaux legers, qu'ils appelloient Dromones : il tourna la tête, & cracha contre C. P. pour lui témoigner ſon indignation. Il y étoit haï, comme Monothelite : pour avoir fait mourir le Pape ſaint Martin, & ſaint Maxime le docteur de l'Orient : & avoir perſecuté les deux Anaſtaſes ſes diſciples, & pluſieurs autres Catholiques. C'eſt pourquoi il vouloit remettre à Rome le ſiege de l'empire. Dans ce deſſein il envoïa querir ſa femme & ſes enfans : mais les Byzantins ne les laiſſerent pas aller.

AN. 663.

Theoph. an. 20. p 289. & an. 27. p. 292.

XXXIII. L'Empereur Conſtant à Rome.

Conſtant étant abordé à Tarante, paſſa à Naples, & s'efforça en vain de prendre Benevent ſur les Lombards : puis il vint à Rome, où il arriva le mercredi cinquiéme de Juillet, indiction ſixiéme, l'an 663. Le Pape Vitalien alla au-devant de lui avec ſon clergé, juſques à ſix milles de Rome, qui ſont deux lieuës. L'Empereur étant arrivé, alla le même jour à ſaint Pierre faire ſa priere & ſon offrande. Le ſamedi il en fit autant à ſainte Marie, & le dimanche il alla en proceſſion à ſaint Pierre, avec ſa ſuite : on vint au-devant de lui avec des cierges, il

Anaſt. in Vital. Paul. hiſt. Long. lib. V. c. 6. 7. &c.

offrit ſur l'autel un tapis tiſſu d'or, & on celebra la meſſe. Le ſamedi ſuivant, il vint au palais de Latran, s'y baigna & y dîna : le dimanche la ſtation fut à ſaint Pierre, & après la meſſe l'Empereur & le Pape prirent congé l'un de l'autre. Ainſi l'Empereur demeura douze jours à Rome: pendant leſquels il fit ôter tout l'airain, qui ſervoit à l'ornement de la ville : juſqu'aux tuiles, dont étoit couverte l'Egliſe de ſainte Marie des Martyrs, auparavant nommée le Pantheon : & il envoïa tout à C. P. Il ſortit de Rome le lundi dix-ſeptiéme de Juillet, & retourna à Naples, puis à Rege, & de là en Sicile : où il entra au mois de Septembre de la même année 663. & demeura à Siracuſe.

An. 663.

XXXIV. Egliſe d'Angleterre.

Quelque tems après, le Pape Vitalien reçut des lettres d'Oſui Roi de Northumbre, dont il faut expliquer l'occaſion. On agita fortement en Angleterre la queſtion de la Pâque : car ceux qui venoient du roïaume de Cant & des Gaules, ſoûtenoient que les Hibernois la celebroient contre l'uſage de l'Egliſe univerſelle. Un nommé Romain ſe diſtinguoit entre les autres, pour la défenſe de la vraïe Pâque ; car bien qu'il fût Hibernois, il avoit appris les regles de l'Egliſe en Gaule & en Italie. En diſputant contre Finan Evêque de Lindisfarne, il perſuada pluſieurs autres, ou du moins les excita à chercher la verité : mais il ne pût ramener Finan, *qui étoit* d'un eſprit farouche : au contraire, il ne fit que l'aigrir, & l'engager à ſe declarer ouvertement contre la bonne cauſe. Jaques Diacre de ſaint Paulin, Archevêque d'Yorc, obſervoit la Pâque ſuivant l'Egliſe Catholique, avec ceux qu'il avoit pû ramener. La Reine de Northumbre ſuivoit la même obſervance, aïant avec elle un Prêtre nommé Romain, venu de Cant. D'où il arrivoit quelquefois, qu'on celebroit deux Pâques

Beda III. hiſt. c. 9.

en

en une année ; & que quand le roi faiſoit la ſienne, la reine n'étoit qu'au Dimanche des Rameaux. Tant que ſaint Aidan vêcut, ſa charité & ſes autres vertus, firent tolerer cette diverſité d'uſages. Mais après la mort de Finan, qui lui avoit ſuccedé, Colman fut Evêque de Lindisfarne ; & comme il avoit auſſi été envoïé d'Irlande, la queſtion de la Pâque & des autres points de diſcipline, ſe rechauffa. Pluſieurs en furent allarmez, & craignirent de porter en vain le nom de Chrétiens. Le roi Oſui lui-même, étoit diviſé, non-ſeulement de ſa femme, mais de ſon fils Alfrid : car le roi inſtruit & baptiſé par les Irlandois, dont il avoit même appris la langue, n'eſtimoit rien de meilleur, que ce qu'ils enſeignoient. Le Prince ſon fils, avoit été inſtruit par Vilfrid homme très-docte, qui avoit étudié à Rome & en Gaule ; & le Prince étoit perſuadé, que ſa doctrine étoit preferable à toutes les traditions des Irlandois. *Sup. n. 12.*

XXXV. Commencemens de S. Vilfrid. *Acta SS. B. to. 3. p. 170. & to. 5. p. 676. vita per Eddium. Bedæ V. hiſt. c. 20.*

Vilfrid étoit né dans le même païs de Northumbre, vers l'an 634. A l'âge de quatorze ans, il ſe retira au monaſtere de Lindisfarne, ſans toutefois s'y engager ; & dès-lors il reconnut, que la diſcipline des Irlandois, qui occupoient ce monaſtere, étoit imparfaite. Il en ſortit donc de leur conſentement, pour aller en France & en Italie, s'inſtruire de l'obſervance des plus celebres monaſteres. Il eut la devotion d'aller à Rome, viſiter le Siege de ſaint Pierre, eſperant y obtenir la remiſſion de ſes pechez : & il fut un des premiers Anglois, qui entreprit ce pelerinage. D'abord il paſſa dans le roïaume de Cant, & commença à s'y inſtruire des uſages de l'Egliſe Romaine : en apprenant le Pſautier ſuivant l'ancienne verſion, au lieu qu'il l'avoit appris ſuivant celle de ſaint Jerôme. Là Vilfrid s'aſſocia avec un jeune homme noble de ſon païs nommé

Biſcop Baducing, & depuis ſurnommé Benoît, un peu plus âgé que lui, qui alloit auſſi à Rome. C'étoit vers l'an 650.

Etant paſſez en France ils arriverent à Lion où l'Archevêque Delfin, autrement nommé Annemond, prit Vilfrid tellement en affection qu'il lui propoſa de lui faire épouſer ſa niéce, & lui procurer un gouvernement conſiderable. Mais Vilfrid demeura ferme dans le deſſein de ſe donner à Dieu, & continua ſon voïage. A Rome il fit amitié avec l'Archidiacre Boniface, homme très-pieux & très-ſavant, & du conſeil du Pape, il prit plaiſir à inſtruire le jeune Vilfrid comme ſon enfant : lui expliqua ſoigneuſement les quatre Evangiles, & le calcul de la Pâque, contre l'erreur des Bretons & des Irlandois, & pluſieurs autres regles de la diſcipline eccleſiaſtique. Enfin il le preſenta au Pape, qui lui donna ſa benediction, par l'impoſition des mains & la priere. Vilfrid ſortit ainſi de Rome, dont il emporta des reliques, & revint à Lion trouver l'Archevêque, qu'il regardoit comme ſon pere.

Il y demeura trois ans, & y apprit beaucoup de pluſieurs ſavans hommes. Il reçut de ſaint Delfin la tonſure à la Romaine en forme de couronne, & le ſaint Evêque, le vouloit faire ſon heritier : mais il fut tué quelque tems après à Challon ſur Saone, par les ordres d'Ebroïn, comme l'on croit, l'an 657. Vilfrid l'accompagna juſques au lieu de ſon ſupplice reſolu de mourir avec lui : mais il fut épargné ; & après avoir enterré ſon pere ſpirituel, il retourna en Angleterre chargé de quantité de reliques : ſaint Delfin ou Annemond, ou plûtôt Hannemond, eſt honoré à Lion, comme martyr, le vingt-neuviéme de Septembre, & connu ſous le nom de ſaint Chaumont. Il fonda l'abbaye de filles de ſaint Pierre de Lion.

V. Coïnt. an. 654. n. 14.

Saint

Saint Vilfrid étant de retour en Angleterre, le Prince Alfrid, qui regnoit en Northumbre avec le roi Oſui ſon pere, entendit dire, qu'il étoit venu de Rome un ſerviteur de Dieu, qui enſeignoit la vraïe pâque, & étoit inſtruit dans la doctrine de l'Egliſe de ſaint Pierre. Il le fit donc venir, le reçut comme un Ange, ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda ſa benediction : puis l'aïant entretenu ſur les divers uſages de l'Egliſe Romaine, il le conjura au nom de Dieu & de ſaint Pierre, de demeurer avec lui, pour l'inſtruire & ſon peuple. Saint Vilfrid y conſentit, & il ſe forma entre le Prince & lui, une amitié très-étroite. Le Prince lui donna un monaſtere nommé Ripe ou Repon, d'où il chaſſa des moines opiniâtres, qui aimerent mieux en ſortir, que de renoncer aux coûtumes des Irlandois. Vilfrid ſe ſervoit des liberalitez du Prince, pour repandre de grandes aumônes, ſes vertus le faiſoient aimer de tout le monde, & on le regardoit comme un prophete.

AN. 664. *Eddi c. 7.*

Beda III. c. 25.

En ce tems-là Agilbert Evêque des Saxons Occidentaux, vint voir le roi Oſui & le Prince Alfrid. Cet Evêque étoit Gaulois de naiſſance, mais étant paſſé en Irlande pour étudier l'écriture, il y demeura long-tems. Enſuite il vint en Oüeſſex, où il s'appliqua à la prédication ; & le roi goûta tellement ſa doctrine & ſon eſprit, qu'il l'engagea à prendre un ſiege épiſcopal dans ce païs : ainſi Agilbert y fit un long ſéjour. Etant donc venu en Northumbre, le Prince lui parla de l'abbé Vilfrid, le priant de l'ordonner Prêtre, pour l'avoir toûjours avec ſoi. Agilbert répondit, qu'un homme d'un tel merite devoit être Evêque ; mais ſuivant le deſir du Prince Alfrid, il l'ordonna Prêtre dans le monaſtere de Ripon. Tel étoit donc l'abbé Vilfrid, dont l'autorité engageoit principalement le Prince à ſoûtenir

Eddi. c. 9. Beda III. c. 7.

tenir la diſcipline Romaine, contre les uſages des
An. 664. Irlandois.

XXXVI. Conference ſur la Pâque.

Pour terminer cette diſpute, on convint de tenir une conference au monaſtere de Streneshal, dont ſainte Hilde étoit Abbeſſe. Le roi y vint avec le Prince ſon fils : trois Evêques s'y trouverent, Colman, Agilbert & Cedde. Colman avoit avec lui ſes Clercs Irlandois : Agilbert avoit les Prêtres Agathon, Romain & Vilfrid, & le Diacre Jaques. L'Evêque Cedde, ordonné par les Irlandois, étoit pour eux, & leur ſervoit d'interpréte. Sainte Hilde avec ſa communauté, étoit du même parti. Le roi Oſui ouvrit la conference, & dit : que comme ils ſervoient tous le même Dieu, & attendoient le même roïaume celeſte, ils devoient ſuivre la même regle de vie, & les mêmes ceremonies : qu'il n'étoit queſtion, que d'examiner, quelle étoit la tradition la plus veritable ; & commanda à ſon Evêque Colman, de parler le premier. J'ai reçu, dit Colman, l'uſage que j'obſerve de mes anciens, qui m'ont envoïé ici. Tous nos Peres l'ont obſervé de même : & afin qu'on ne mépriſe pas cet uſage, nous liſons, qu'il a été obſervé par ſaint Jean l'Evangeliſte, le diſciple bien-aimé du Seigneur, avec toutes les Egliſes qu'il gouvernoit. Le roi commanda auſſi-tôt à Agilbert de parler ; mais il dit : Je vous prie, que mon diſciple le Prêtre Vilfrid parle pour moi : il expliquera mieux nos ſentimens dans la langue même des Anglois, que je ne pourrois faire par interpréte. Alors Vilfrid commença ainſi par ordre du roi : Nous faiſons la Pâque, comme nous l'avons vuë obſerver à Rome, où les Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul ont vêcu, ont enſeigné, ont ſouffert le martyre, & ſont enterrez. Nous l'avons vuë obſerver de même en Gaule, où nous avons paſſé pour nous inſtruire.

Beda III. hiſt. c. 25. Sup. n. 3.

ſtruire. Nous ſavons, que l'Afrique, l'Aſie, l'Egypte, la Grece & toute la terre, où l'Egliſe s'étend, l'obſerve de même, nonobſtant la diverſité des nations & des langues. Il n'y a que les Pictes & les Bretons, dans une partie des deux dernieres iſles de l'Ocean, qui s'obſtinent au contraire. An. 664.

Colman oppoſoit toûjours l'autorité de ſaint Jean, à quoi Vilfrid répondit : Il obſervoit à la lettre la loi de Moïſe, parce que l'Egliſe judaïſoit encore en pluſieurs points ; & les Apôtres ne pouvoient rejetter tout-d'un-coup toutes les obſervances de la loi, que Dieu même avoit inſtituée. Mais à preſent, que la lumiere de l'Evangile éclate par tout le monde, il n'eſt plus neceſſaire, ni même permis aux fidéles, de ſe circoncire ou d'offrir à Dieu des ſacrifices charnels. Donc ſaint Jean, ſuivant la loi, commençoit à celebrer la Pâque le ſoir du quatorziéme jour du premier mois : ſans ſe mettre en peine, ſi c'étoit un ſamedi, ou un autre jour de la ſemaine. Mais ſaint Pierre prêchant à Rome, & ſe ſouvenant, que Nôtre-Seigneur eſt reſſuſcité le dimanche : comprit, que l'on devoit celebrer la Pâque en telle ſorte, que l'on attendît toûjours, ſuivant la loi, la quatorziéme Lune du premier mois, commençant au ſoir, comme faiſoit ſaint Jean. Alors ſi le jour ſuivant étoit un dimanche, il commençoit à celebrer la Pâque ce ſoir même, comme nous faiſons encore : mais ſi le jour ſuivant immediatement la quatorziéme Lune, n'étoit pas un dimanche, il attendoit la vingt-uniéme, & commençoit la Pâque, le ſoir du ſamedi précedent. Cette obſervance a été ſuivie en Aſie, après la mort de ſaint Jean, par tous ſes ſucceſſeurs, & par toute l'Egliſe univerſelle : & l'hiſtoire Eccleſiaſtique nous apprend, que le concile de Nicée a declaré, que c'étoit la vraïe

V. Sup. liv. III. n. 43. liv. IV. n. 43. 44. liv. XXI. n. 29. Aug. epiſt. 82. n. 15.

Pâque ; & la ſeule que les fidéles devoient celebrer : non que ce concile l'ait ordonné de nouveau, mais parce qu'il a confirmé l'ancien uſage. Ainſi il eſt conſtant, que vous ne ſuivez ni ſaint Jean, ni ſaint Pierre, ni la Loi, ni l'Evangile. Car ſaint Jean s'attachant à la loi, ne s'arrêtoit pas au dimanche comme vous faites ; & ſaint Pierre celebroit la Pâque depuis la quinziéme Lune, juſques à la vingt-uniéme, au lieu que vous la faites depuis la quatorziéme, juſques à la vingtiéme, la commençant ſouvent au ſoir de la treiziéme Lune : qui n'eſt marquée ni dans la Loi, ni dans l'Evangile. Et vous excluez entierement la vingt-uniéme Lune, ſi recommandée par la Loi.

AN. 664. *Sup. liv. XI. n. 14.*

Colman objecta l'autorité du ſavant Anatolius, de ſaint Colomban & de ſes ſucceſſeurs, qui avoient fait des miracles. Vilfrid répondit : Qu'avez-vous de commun avec Anatolius, dont vous ne ſuiviez point les regles, & n'avez point reçu ſon cycle de dix-neuf ans. Quant à vôtre pere Colomban & ſes Sectateurs, je pourrois répondre, qu'au jour du jugement, pluſieurs diront à Nôtre-Seigneur, qu'ils ont fait des miracles en ſon nom ; & il leur répondra, qu'il ne les connoît point. Mais Dieu me garde de parler ainſi de vos Peres : il vaut mieux en ce qu'on ignore, croire le bien, que le mal. Je ne nie donc pas, que c'étoit des ſerviteurs de *Dieu*, qu'ils lui étoient agréables ; & qu'ils l'ont aimé dans leur ſimplicité ruſtique accompagnée de bonne intention. Je ne croi pas, que cette obſervance de la Pâque leur ait beaucoup nui, tant que perſonne ne leur a montré les regles plus parfaites ; & je croi qu'ils les auroient ſuivies, comme ils ont ſuivi les commandemens de Dieu, qu'ils connoiſſoient. Apparemment Vilfrid ne ſavoit pas, que ſaint Colomban étoit bien aver-

Sup. liv. XIII. c. 5.

Matth. VII. 22.

ti ſur ce point. Il continuë : Mais pour vous, vous pechez ſans doute, ſi après avoir oüi les decrets du ſaint Siege, ou plûtôt de l'Egliſe univerſelle, autoriſez par l'Ecriture, vous les mépriſez. Quelques Saints qu'aïent été vos Peres, ſont-ils préferables à l'Egliſe répanduë par toute la terre? eux qui étoient en ſi petit nombre, dans un coin d'une île écartée. Quelque Saint que fût Colomban, pouvoit-il être préferé au Prince des Apôtres, à qui le Seigneur a dit : Tu es Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, & je te donnerai les clefs du roïaume des cieux. AN. 664. *Sup. liv. XXXV. n. 43.* *Matth. XVI. 18.*

Alors le Roi dit : Eſt-il vrai, Colman, que le Seigneur ait ainſi parlé à Pierre? Oui, Seigneur, répondit-il. Et le Roi : Pouvez-vous montrer, que vôtre Colomban ait reçu une pareille puiſſance? Non, dit Colman. Et le Roi continua : Convenez-vous de part & d'autre, que cela ait été dit principalement à Pierre, & que le Seigneur lui ait donné les clefs du roïaume des cieux? Oui, répondirent-ils, nous en convenons. Alors il conclud ainſi : Et moi, je vous dis, que je ne veux point m'oppoſer à ce portier du Ciel, & que je veux obéïr à ſes ordres de tout mon pouvoir : de peur que quand j'arriverai à la porte du roïaume des cieux, je ne trouve perſonne pour me l'ouvrir, ſi celui qui en tient les clefs m'eſt contraire. Ce diſcours du Roi fut approuvé de tous les aſſiſtans, & ils ſe rangerent tous à la meilleure obſervance.

XXXVII. Suite de l'Egliſe d'Angleterre.

La diſpute étant finie, l'aſſemblée ſe ſepara. Agilbert ſe retira chez lui : Colman voïant ſon parti mépriſé retourna en Irlande, avec ceux qui le voulurent ſuivre, reſolu de conſulter avec les ſiens, ce qu'il devoit faire. Cedda quitta le parti des Irlandois, & retourna à ſon ſiege, perſuadé *Beda lib. 3. 26.*

ſuadé qu'il falloit ſuivre les obſervances catholiques. Cette aſſemblée ſe tint l'an 664. qui étoit la vingt-deuxiéme du Roi Oſui, & la trentiéme de l'épiſcopat des Irlandois en Angleterre. Car ſaint Aidan fut Evêque dix-ſept ans, Finan dix ans, & Colman trois ans. Après ſa retraite, on fit Evêque de Northumbre Tuda, qui avoit été inſtruit & ordonné Evêque chez les Irlandois meridionaux : & portoit la tonſure comme eux, mais il obſervoit la Pâque comme les Catholiques. Sa vertu le fit bien-tôt regretter, car il mourut d'une peſte, qui courut en Angleterre cette année 664.; & la même année il y eut une c. 27. éclipſe de ſoleil le troiſiéme jour de Mai, vers les quatre heures du ſoir.

Sup. liv. XXXVIII. n. 19.

c. 26. Colman retournant en ſon païs, emporta une partie des os de ſaint Aidan, & laiſſa l'autre dans l'Egliſe, qu'il avoit gouvernée. On vid à ſon depart, combien lui & ſes predeceſſeurs étoient deſintereſſez. Car excepté l'Egliſe, on ne trouva, que les bâtimens abſolument neceſſaires pour la ſocieté civile. Ils n'avoient ni argent, ni beſtail, & ſi les riches leur en donnoient, ils le diſtribuoient auſſi-tôt aux pauvres. Ils n'avoient beſoin de rien pour recevoir les grands, qui ne venoient à l'Egliſe, que pour prier & entendre la parole de Dieu. Le Roi lui-même n'y amenoit, que cinq ou ſix perſonnes : Que s'il leur arrivoit d'y prendre quelque repas, ils ſe contentoient de la nourriture ordinaire des freres. Auſſi étoient-ils en grande veneration : quelque part que vînt un clerc ou un moine, on le recevoit avec joïe. Ceux qui le rencontroient en chemin, accouroient, & baiſſant la tête lui demandoient ſa benediction. Quand un Prêtre arrivoit dans une bourgade, les habitans s'aſſembloient autour de lui, pour lui demander de l'inſtruction. Les Prêtres & les Clercs de leur côté, n'y al-

loient,

loient, que pour prêcher, baptiſer, viſiter les malades, en un mot prendre ſoin des ames : & il falloit que les Princes les contraigniſſent à recevoir des terres, pour fonder des monaſteres. Les Egliſes de Northumbre garderent quelque tems cette coûtume.

Après la mort de Tuda, le Prince Alfrid voulant faire ordonner à ſa place le Prêtre Vilfrid, l'envoïa au Roi de France, qui l'adreſſa à Agilbert Evêque de Paris : le même, qui étant en Angleterre l'avoit déja ordonné Prêtre. Car après la conference de Streneshal, Agilbert quitta l'Angleterre à cette occaſion. Le Roi qui l'y avoit retenu, voulut avoir un autre Evêque de ſa langue, qui étoit la Saxone : & en fit venir un nommé Oüini, qui avoit auſſi été ordonné en Gaule. Il diviſa donc ſa province d'Oüeſſex en deux dioceſes, & mit le nouvel Evêque dans la ville de Venta, que les Saxons nommoient Vintaceſtir, à preſent Vincheſter. Agilbert trouva fort mauvais, que le Roi eût fait ce changement ſans ſa participation ; c'eſt pourquoi il revint en Gaule, où on lui donna l'évêché de Paris : vraiſemblablement, après la mort de Sigobrand. Agilbert reçut donc avec joïe le Prêtre Vilfrid, & étant accompagné de douze autres Evêques, il fit à Compiegne la ceremonie de ſon ordination avec grande ſolemnité. Il fut porté dans un ſiege d'or par les mains des Evêques, ſuivant l'uſage alors pratiqué en Gaule. Vilfrid étoit âgé de trente ans, & c'étoit l'an 664. Mais comme il étoit encore en France, le Roi Oſui voulut prevenir ſon fils, & faire ordonner un autre Evêque d'Yorc, qui fût Hibernois & de leur rit. Il choiſit pour cet effet Ceadda frere de l'Evêque Cedde, Prêtre & Abbé de Leſtinghen, ſavant dans les écritures & de mœurs exemplaires ; & l'envoïa dans le roïaume de Cant, pour être ordonné

c. 28.

c. 7.

V. Coint. an. 664. 8. *Sup. n.* 33. *Beda III. c.* 28. *V. c.* 20.

Sup. n. 4.

donné par Deuſdedit Archevêque de Cantorberi. Mais il le trouva mort, & on ne lui avoit point encore donné de ſucceſſeur. C'eſt pourquoi Ceadda paſſa en Oüeſſex, & fut ordonné par Oüini Evêque de Vinceſtre, qui ſe trouvoit alors le ſeul Evêque de la grand' Bretagne canoniquement ordonné; Ceadda étoit diſciple de ſaint Aidan, & imitateur de ſes vertus.

Vilfrid étant revenu en Angleterre ne voulut pas diſputer l'ordination de Ceadda, toute irreguliere qu'elle étoit. Il aima mieux retourner à ſon monaſtere de Ripon, & y demeura trois ans: pendant leſquels le Roi des Merciens l'invitoit ſouvent à venir chez lui, pour exercer diverſes fonctions épiſcopales; & lui donna des terres, où il fonda des monaſteres. Egbert Roi de Cant, le fit auſſi venir chez lui, où il ordonna pluſieurs Prêtres & quelques Diacres, pendant la vacance du ſiege de Cantorberi. Ainſi Vilfrid, quoique chaſſé de ſon ſiege, ne laiſſoit pas de travailler utilement à rétablir la diſcipline en Angleterre: enſorte que tout ce qui s'y trouvoit d'Irlandois, embraſſerent les uſages de l'Egliſe catholique, ou retournerent à leur païs. Vilfrid avoit apporté avec lui la regle de ſaint Benoît, & amené deux chantres Eddi & Eona avec des Maçons, & toutes ſortes d'ouvriers neceſſaires pour la conſtruction des Egliſes.

Vita per Eddi. c. 14.

Ceollach ne fut pas long-tems Evêque des Merciens: il retourna à l'île de Hi, chef des monaſteres Hibernois, & eut pour ſucceſſeur Trumhere Anglois de naiſſance: mais ordonné Evêque par les Hibernois. Les Saxons Orientaux étoient alors ſujets du Roi des Merciens, quoiqu'ils euſſent deux petits Rois. Mais la grande mortalité de l'an 664. ſervit de pretexte à l'un d'eux de renoncer au Chriſtianiſme, avec la partie du peuple qui lui obéiſſoit. Ils commencerent

Beda III. hiſt. c. 21. Sup. n. 23.

à

à reparer les temples abandonnez, & à adorer les idoles, comme s'ils en pouvoient tirer du ſecours contre cette maladie. L'autre petit Roi demeura toûjours fidéle à Dieu. Le Roi des Merciens, leur Seigneur, apprenant ce deſordre, envoïa l'Evêque Jaruman, ſucceſſeur de Trumhere, pour ramener les apoſtats; & il y travailla ſi efficacement, qu'il fit rentrer le Roi & ſon peuple dans le bon chemin. Ils ruinerent leurs temples & leurs autels, rouvrirent les Egliſes, & confeſſerent tout de nouveau la foi de JESUS-CHRIST. Après quoi, l'Evêque & les Prêtres qu'il avoit amenez, retournerent chez eux avec joïe.

Depuis la conference de Streneshal, le Roi Oſui avoit compris, que l'Egliſe Romaine étoit le centre de l'Egliſe catholique : c'eſt pourquoi, comme il falloit remplir le ſiege de Cantorberi, il ſe joignit à Egbert Roi de Cant; & ces deux Rois agiſſant de concert, pour le bien de l'Egliſe d'Angleterre, choiſirent un ſaint Prêtre nommé Vigard, Anglois de naiſſance, du Clergé de Cantorberi, inſtruit par les Romains diſciples de ſaint Gregoire, & l'envoïerent à Rome pour y être ordonné Archevêque : afin que luimême pût enſuite ordonner des Evêques dans toutes les Egliſes des Anglois. Car le Roi Egbert ſouhaitoit fort d'avoir un Evêque de ſa nation, qui pût l'inſtruire en ſa langue. Vigard arriva à Rome, & rendit au Pape Vitalien, les lettres & les preſens des deux Rois, conſiſtant en quantité de vaſes d'or & d'argent. Mais peu de tems après, il ſurvint une peſte, dont il mourut, lui & preſque tous ceux qu'il avoit amenez. Le Pape conſulta quel Archevêque il envoïeroit en Angleterre : & en attendant, il fit réponſe au Roi Oſui, loüant ſon zele, l'exhortant à continuer, & à ſe conformer entierement aux traditions

c. 29.

Vita ſanct. Ben. Biſcopi. to. 2. Act. p. 1002.

Beda lib. IV. c. 1.

III. c. 29.

tions de l'Egliſe Romaine, ſoit pour la Pâque, ſoit pour les autres obſervances. Puis il ajoûte: Nous vous envoïons des Reliques des bien-heureux Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & des Martyrs ſaint Laurent, ſaint Jean & ſaint Paul, ſaint Gregoire & ſaint Pancrace. Nous envoïons auſſi à vôtre épouſe une croix, contenant une clef d'or des chaînes de ſaint Pierre.

XXXVIII. Mort de S. Anaſtaſe apocriſiaire.

Epiſt. ad Theod. Act. S. Max. p. 68.

Anaſtaſe l'apocriſiaire, diſciple de ſaint Maxime, aïant été ſeparé de ſon maître, & de l'autre Anaſtaſe, fut conduit en divers châteaux, & promené pendant ſept mois par tous les païs des Lazes : où il marchoit à pied & demi nud, mourant de faim & de froid. Enfin celui qui commandoit dans le païs aïant été chaſſé, ſon ſucceſſeur nommé Gregoire le traita mieux, & le mit dans un monaſtere, où il lui donnoit abondamment toutes les choſes neceſſaires. Anaſtaſe y fut viſité par Etienne treſorier de l'Egliſe de Jeruſalem ; qui parcourut la Lazique & les païs voiſins : publiant par tout qu'elle étoit la doctrine catholique & l'hereſie des Monotheli-tes, & diſſipant les calomnies répanduës contre Anaſtaſe : mais Etienne mourut pendant ce voïage, le premier de Janvier de la huitiéme indiction, l'an 665. De ce troiſiéme exil Anaſtaſe écrivit l'année ſuivante à Theodoſe Prêtre de Gangre, & moine à Jeruſalem, lui racontant ce qui lui étoit arrivé juſques alors ; & *le priant* de lui envoïer les actes du concile tenu à Rome par le Pape ſaint Martin ; car il vouloit profiter de ſon exil, pour faire connoître la doctrine catholique. Avec cette lettre, il lui envoïe de ſon côté des paſſages de ſaint Hippolyte, Evêque de Porto près de Rome & martyr, pour établir les deux volontez & les deux operations en JESUS-CHRIST. Anaſtaſe écrivit lui-même cette lettre, d'une maniere qui fut tenuë pour miraculeuſe,

leuſe. Car, comme on lui avoit couppé la main, il fit attacher au bout de ſon bras deux petits bâtons, dont il tenoit la plume ; & il fit de la même maniere pluſieurs autres écrits. Enfin il mourut dans le château de Thuſume, au pied du mont Caucaſe, le dimanche onziéme d'Octobre, indiction dixiéme, c'eſt-à-dire l'an 666. après avoir fait grand nombre de miracles & de converſions. Il laiſſa deux diſciples, Theodore & Euprepius freres, fils d'un boulanger de l'Empereur, qui après le premier exil d'Anaſtaſe à Trebiſonde, vouloient ſe refugier à Rome : mais ils furent arrêtez près d'Abyde ; & ne voulant pas ſouſcrire au Type de Conſtant, ils furent dépouillez de leurs biens & de leurs dignitez, & foüettez, puis envoïez en exil à Cherſone. Euprepius, qui étoit le plus jeune, y mourut le vingtiéme d'Octobre, indiction quatorziéme, qui eſt l'an 670. Theodore ſurvêcut pluſieurs années ; & le Prêtre Theodoſe de Gangre l'étant venu voir enſuite, il lui donna des Reliques du Pape ſaint Martin mort au même lieu, ſavoir un morceau de ſon orarium, & une de ſes ſandales. Il lui raconta auſſi les miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau.

An. 666. *Hypomneſt. p. 80.*

En Eſpagne, douze Evêques de la province de Luſitanie, s'aſſemblerent à Merida qui en étoit la metropole, le ſixiéme de Novembre, la dix-huitiéme année du roi Receſuinte, Ere 704. c'eſt-à-dire l'an 666. Ce concile fit vingt canons, dont le premier eſt une profeſſion de foi. Il eſt ordonné, que quand le roi fera à la guerre, on offrira tous les jours le ſaint Sacrifice pour lui & pour ſon armée. L'Evêque qui ne pourra venir en perſonne au concile, y envoïera, non pas un Diacre, mais ſon Archiprêtre, ou du moins un Prêtre : qui puiſſe être aſſis derriere les Evêques, & répondre pour celui qui l'a envoïé.

XXXIX. Concile de Merida. *to. 6. conc. p. 497.* *Can. 3.* *c. 5.*

L'Evê-

L'Evêque qui manquera de ſe trouver au concile,
An. 666. ſera enfermé pendant un tems pour faire peni-
c. 7. tence. Chaque Evêque doit avoir dans ſa cathe-
c. 8. drale un Archiprêtre, un Archidiacre & un Pri-
Snd. liv. micier : c'étoit les trois chefs du clergé, comme
XXXVIII. j'ai déja obſervé. L'Evêque pourra tirer des pa-
n. 20. roiſſes les Prêtres & les Diacres qu'il jugera pro-
c. 12. pres à le ſoulager ; & les mettre dans ſon Egliſe principale ou cathedrale : mais ils ne laiſſeront pas d'avoir inſpection ſur les Egliſes, dont ils ſeront tirez, & d'en recevoir le revenu. Ils établiront, avec le choix de l'Evêque, des Prêtres pour y ſervir à leur place, & leur donneront des penſions. On voit ici l'origine des chanoines, curez primitifs.
c. 13. L'Evêque pourra donner des biens de l'E-
c. 20. 21. gliſe aux clercs, qui le meriteront, pour encourager les autres.

c. 14. Les oblations faites à l'Egliſe pendant la Meſſe, ſe partageront en trois ; la premiere part ſera pour l'Evêque, la ſeconde pour les Prêtres & les Diacres, la troiſiéme pour les Soûdiacres & les
c. 16. Clercs inferieurs. Les Evêques ne prendront plus le tiers du revenu des Paroiſſes : mais il ſera emploïé aux reparations : & ſi elles ſont pau-
c. 9. vres, l'Evêque les fera reparer. Les Prêtres n'exigeront rien pour le baptême des enfans : mais ils pourront prendre ce qui ſera offert gra-
c. 18. tuitement. Les Prêtres des Paroiſſes ſe feront des Clercs d'entre les ſerfs de leurs Egliſes, & les entretiendront ſelon le revenu dont ils jouïſ-
c. 19 ſent. Quelquefois pluſieurs Egliſes ſont commiſes à un ſeul Prêtre ; parce que chacune eſt trop pauvre pour entretenir le ſien. En ce cas, le Prêtre doit offrir le ſacrifice tous les dimanches en chacune de ces Egliſes, & prier pour les fondateurs. On voit ici, qu'un Prêtre, en cas de neceſſité, pouvoit celebrer pluſieurs Meſſes en un jour. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable

quable dans les canons de ce concile de Merida.

Saint Hildefonſe Archevêque de Tolede, qui étoit alors le plus grand ornement de l'Egliſe d'Eſpagne, mourut au commencement de l'année ſuivante, dix-neuviéme du roi Receſuinte : c'eſt-à-dire l'an 667. le vingt-troiſiéme de Janvier, jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Dès ſa jeuneſſe, il fonda de ſes biens un monaſtere de filles, & ſe conſacra à Dieu dans celui d'Agali, dont il fut Abbé ; & enſuite ramené malgré lui à Tolede, par l'autorité du Prince ; enfin il en fut ordonné Evêque après la mort d'Eugene II. l'an 658. Il tint le ſiege neuf ans & deux mois, & fut enterré dans l'Egliſe de ſainte Leocadie, aux pieds de ſon predeceſſeur. Il laiſſa pluſieurs ouvrages diviſez en quatre parties. La premiere contenoit entre autres le traité de la virginité de la ſainte Vierge, qui eſt le ſeul que nous aïons : & un traité de la proprieté des perſonnes divines. La ſeconde partie contenoit ſes lettres : la troiſiéme les meſſes, les hymnes & les ſermons : la quatriéme pluſieurs petits ouvrages en vers & en proſe : entre autres des épitaphes & des épigrammes. Il a continué le catalogue des hommes illuſtres de ſaint Iſidore. On lui attribuë un autre traité ſur la virginité de la ſainte Vierge, & douze ſermons pour quelques-unes de ſes fêtes : mais les ſavans ne croïent pas qu'ils ſoient de lui.

AN. 666.

XL. Saint Hildefonſe de Tolede. *Martyr. R. 23. Jann. Julian. to. 2. Act. SS. Ben. p. 516.*

Bibl. PP. Pariſ. to. 8. p. 264. V. Lab. ſcript. eccleſ. to. 1. p. 505. Dupin. to. 7. p. 110.

La même année 667. le dix-neuviéme de Decembre, Jean Evêque de Lappe en l'iſle de Crete, étant à Rome, preſenta au Pape Vitalien, dans l'Egliſe de ſaint Pierre, une requête par laquelle il le conjuroit de lui rendre juſtice : en reformant une ſentence renduë contre lui par ſon Metropolitain l'Archevêque Paul, & les autres Evêques de Crete. Quelques jours après le Pape aſſembla un concile, pour examiner cette affaire : où

XLI. Affaire de Jean de Lappe. *Epiſt. 1. Vital. to. 6. conc. p. 445.*

où les actes du concile de Crete, que Paul avoit
AN. 667. envoiez, furent lus & trouvez conformes à la requête de Jean. Les Peres du concile de Rome, ne trouverent pas que la ſentence rendue contre lui, fût ſelon la crainte de Dieu & les canons: & ils furent principalement indignez, de ce qu'on l'avoit tenu en priſon, d'où on l'amenoit dans la ſalle du conſeil de l'Archevêque, pour lui faire dire ce que l'Archevêque deſiroit: puis on le remettoit en priſon. De plus on le vouloit obliger à donner caution, contre les canons & les loix. Enfin l'Evêque Jean avoit demandé ſon renvoi au Pape, & l'Archevêque Paul le lui avoit refuſé, comme une demande déraiſonnable.

Le concile de Rome caſſa donc la procedure & la ſentence du concile de Crete contre Jean de Lappe, le declara innocent, & ordonna la reparation de tous les dommages, que lui & ſon Egliſe en avoient ſoufferts. Etant ainſi juſtifié, le Pape le fit aſſiſter avec lui à la meſſe, comme les autres Evêques, puis il écrivit à l'Archevêque Paul, pour lui notifier le jugement du concile de Rome, & lui en ordonner l'execution. Et quand vous aurez lû cet ordre, dit le Pape, vous le rendrez au preſent porteur de l'Evêque Jean, pour ſa ſûreté, & de ſon Egliſe. Comme l'Evêque Jean s'en retournoit en Crete par la Sicile, où étoit la cour, le Pape lui donna deux
Epiſt. 2. 4. lettres de recommandation: l'une à Vaane chambellan & cartulaire de l'Empereur; l'autre à George Evêque de Syracuſe. La premiere eſt datée du vingt-ſeptiéme de Janvier 668. indiction onziéme.

XLII. Mort de Conſtant. Conſtantin Pogonat Empereur.

Il y avoit déja quatre ans, que l'Empereur Conſtant demeuroit à Syracuſe; & il tourmentoit ſes ſujets par des exactions exceſſives, tant ſur les poſſeſſeurs des terres, ſuivant les deſcrip-
Anaſt. in Vital.

tions

tions qui en étoient faites, que ſur les ſimples habitans par des capitations ; & même ſur les gens de mer. On ſeparoit les femmes de leurs maris, & les enfans de leurs parens : perſonne n'étoit aſſûré de ſa vie. On ôtoit juſques aux vaſes ſacrez, & aux treſors des Egliſes. Enfin le quinziéme de Juillet de cette année 668. indiction onziéme, l'Empereur étant entré dans le bain nommé Daphné, à Syracuſe, André fils de Troïle y entra avec lui pour le ſervir ; & lorſqu'il commençoit à ſe frotter de ſavon, André prit le vaſe, dont il verſoit l'eau, lui en donna ſur la tête, & s'enfuit auſſi-tôt. Comme l'Empereur tardoit trop dans le bain : ceux qui étoient dehors y entrerent, & le trouverent mort. Ainſi finit l'Empereur Conſtant, la vingt-ſeptiéme année de ſon regne. Après l'avoir enterré on déclara Empereur à Syracuſe, un Armenien de très-bonne mine nommé Mezizi ou Mezzeti, quoique malgré lui. Mais Conſtantin fils aîné de Conſtant, aïant appris ces nouvelles à C. P. vint en Sicile avec une flote, prit Mezzeti & le fit mourir, avec les meurtriers de ſon pere : puis aïant reglé les affaires d'Occident, il retourna à C. P. & fut reconnu Empereur avec ſes deux freres Tibere & Heraclius. C'eſt ce Conſtantin, qui fut ſurnommé Pogonat, c'eſt-à-dire barbu : parce qu'étant parti ſans barbe de C. P. il en avoit quand il y revint. Il regna dix-ſept ans.

AN. 668.

Theophs. an. 27. *p.* 292.

Anaſt. in Adeod.

Cependant C. P. avoit changé de patriarche. Pierre aïant rempli ce ſiege douze ans & ſept mois, mourut l'an 660. & eut pour ſucceſſeur Thomas diacre & chartophylax, ou garde-chartes de l'Egliſe de C. P. qui tint le ſiege deux ans & ſept mois. Il écrivit ſuivant la coûtume une lettre ſynodique au Pape Vitalien : mais il ne la put envoïer à cauſe des incurſions continuelles des

Sup. n. 16. *Theopha. an.* 10. *p.* 289. *Niceph. chr. Conc.* 6. *act.* 14. *p.* 964. *C. Theoph. an.* 1. *p.* 293. *& an.* 5. *p.* 294.

des Sarraſins pendant ſon pontificat. Dès la pre-
AN. 668. miere année du regne de Conſtantin, ils firent une courſe en Afrique, dont ils enleverent quatre-vingts mille captifs : & l'année ſuivante ils s'établirent à Cyzique, d'où ils venoient attaquer C.P. Et ce fut alors, qu'un nommé Callinique inventa le feu Gregeois, qui brûloit dans l'eau, pour conſumer leurs vaiſſeaux.

XLIII. S. Theodore de Cantorberi. *Beda IV. hiſt. c. 1. Sup. n. 7.*

Le Pape Vitalien cherchoit toûjours un ſujet digne d'être Archevêque des Anglois. Il fit venir du monaſtere de Niridan, près de Naples, l'Abbé Adrien Africain de nation, bien inſtruit dans les ſaintes lettres, & dans la diſcipline monaſtique & eccleſiaſtique, & qui ſavoit parfaitement le Grec & le Latin. Adrien dit, qu'il étoit indigne de cette dignité ; mais qu'il pouvoit indiquer un homme, dont la doctrine & l'âge convenoit mieux à l'épiſcopat. C'étoit un Moine nommé André, qui en fut jugé digne par tous ceux qui le connoiſſoient : mais ſes infirmitez corporelles empêcherent, qu'on ne l'en chargeât. On recommença à preſſer Adrien de l'accepter : & il demanda du tems, eſperant trouver encore un autre ſujet.

Il y avoit alors à Rome, un Moine nommé Theodore, né à Tarſe en Cilicie, inſtruit des lettres divines & humaines, en Grec & en Latin, de bonnes mœurs, & venerable par ſon âge ; car il avoit ſoixante & ſix ans. Adrien, qui le connoiſſoit, le preſenta au Pape, & obtint qu'il ſeroit ordonné Evêque : mais à condition, qu'Adrien lui-même le conduiroit en Angleterre. Car il ſavoit comment il falloit faire ce voïage, aïant déja deux fois été en Gaule. Le Pape vouloit auſſi qu'il travaillât avec Theodore à l'inſtruction des Anglois; & prît garde qu'il n'introduiſît rien dans cette Egliſe de contraire à la foi, comme faiſoient quelquefois les Grecs. Theodore étant ordonné

Soû-

Soûdiacre, attendit quatre mois pour laiſſer croître ſes cheveux, afin qu'on lui pût faire la couronne. Car les Moines Grecs ſe raſoient entierement la tête : prétendant imiter en cela les Apôtres ſaint Jaques & ſaint Paul. Enfin le Pape Vitalien ordonna Theodore Evêque, le Dimanche vingt-ſixiéme de Mars 668. AN. 668.

Saint Benoît Biſcop ſe trouvoit alors à Rome, où il venoit d'arriver pour la troiſiéme fois. Car outre le premier voïage qu'il avoit fait avec ſaint Vilfrid, il en fit un ſecond avec le Prince Alfrid fils du Roi Oſui. Au retour de ce ſecond voïage, Biſcop vint à l'île de Lerins, y reçut la tonſure, & embraſſa la diſcipline monaſtique. Après y avoir demeuré deux ans, il retourna à Rome; & ce fut alors, que le Pape Vitalien, qui connoiſſoit ſon merite, lui recommanda le nouvel Evêque Theodore : & lui ordonna de quitter le pelerinage, qu'il avoit entrepris, par la conſideration d'un plus grand bien : de retourner en ſon païs, d'y conduire Theodore, de lui ſervir de guide & d'interpréte. Biſcop obéït à l'ordre du Pape & partit de Rome pour l'Angleterre avec l'Evêque Theodore & l'Abbé Adrien, le vingt-ſeptiéme de Mai 668. *Vita per Bed. to. 2. act. p. 100 3. Sup. n. 35.*

Etant arrivé par mer à Marſeille, & de là par terre à Arles, ils rendirent les lettres du Pape à l'Archevêque Jean : qui les retint chez lui, juſques à ce qu'Ebroïn Maire du palais, leur eût donné la permiſſion de continuer leur voïage. Quand ils l'eurent reçûë, Theodore vint à Paris trouver l'Evêque Agilbert, qui aïant été long-tems en Angleterre, lui pouvoit donner de bonnes inſtructions. Il en fut très-bien reçû, & demeura long-tems avec lui. Adrien alla d'abord chez Emme ou Emmon Archevêque de Sens : puis à Meaux, chez ſaint Faron, & ſéjourna long-tems auprès d'eux. Car l'hiver qui

qui approchoit, les obligeoit à ſe tenir en repos.
An. 669. C'eſt le même Emmon, qui quelques années auparavant, avoit accordé aux Moines de ſaint Pierre le vif de Sens, un privilege dans un Concile de trente Evêques : où étoient ſes com-
to 6. conc. provinciaux, & d'autres, comme ſaint Oüen,
p. 534. ſaint Faron, ſaint Eloi & ſaint Amand. Egbert Roi de Cant, aïant appris que l'Evêque, qu'il avoit demandé au Pape, étoit en France, envoïa auſſi-tôt au-devant un Seigneur de ſa Cour; qui aïant obtenu la permiſſion d'Ebroïn, l'emmena au port de Quentavic en Ponthieu, aujourd'hui ſaint Joſſe ſur mer. Theodore étant tombé malade, y demeura quelque tems; & quand
c. 2. il commença à ſe mieux porter, il paſſa en An-
Vita. B. gleterre avec Benoît Biſcop; & prit poſſeſſion
Biſ. op. de ſon ſiege de Cantorberi, la ſeconde année après ſon ordination, le dimanche vingt-ſeptiéme de Mai 669. Il gouverna cette Egliſe vingt-un an, trois mois & vingt-ſix jours, & donna d'abord à Benoît le gouvernement du monaſtere de ſaint Pierre.

Adrien fut retenu quelque tems en France par Ebroïn, qui le ſoupçonnoit d'être chargé de quelque commiſſion de l'Empereur pour les Rois d'Angleterre, contre le roïaume des Francs; mais aïant bien verifié, qu'il n'étoit chargé de rien de ſemblable, il lui permit de ſuivre Theodore, qui, quand il fut arrivé, lui donna le monaſtere de ſaint Pierre, après que Benoît l'eut gouverné deux ans. Car quand ils partirent de Rome, le Pape avoit ordonné à Theodore de donner dans ſon dioceſe à Adrien, un lieu où il pût demeurer commodément avec les ſiens.

XLIV. Commencemens de S Leger. *Fredeg. con. in c. 93. 94.*

La même année 669. mourut en France le jeune Roi Clotaire III. aïant regné environ quatorze ans; & Theodoric III. ſon frere, lui ſuceda dans le roïaume de Neuſtrie & de Bourgogne.

Digitized by Google

gogne. Mais peu de tems après les François conſpirerent contre Ebroïn, qui gouvernoit ſous le nom de Theodoric : & reconnurent pour ſeul Roi de France, Childeric II. déja Roi d'Auſtraſie, ſous la conduite de Vulfoade Maire de ſon palais. AN. 669.

Legere ou Leodegaire Evêque d'Autun, étoit alors un des plus autoriſez entre les Seigneurs François. Il étoit de la premiere nobleſſe, & dès ſon enfance, ſes parens le mirent à la Cour du Roi Clotaire II., qui peu de tems après l'envoïa à Didon Evêque de Poitiers ſon oncle, pour l'inſtruire dans les lettres. L'Evêque lui donna pour maître un Prêtre très-habile, & quelques années après le retint près de ſa perſonne, pour le conſerver dans la pureté des mœurs, par ſon exemple & par ſes exhortations ; car il ſouhaitoit de l'avoir pour Succeſſeur. A l'âge de vingt ans il l'ordonna Diacre, & peu de tems après il le fit Archidiacre, lui donnant ſous lui tout le gouvernement du dioceſe. Leger étoit de belle taille, bien fait, prudent, éloquent, & s'attiroit l'amitié de tout le monde. L'Abbé de ſaint Maixant étant mort, l'Evêque ſon oncle lui donna le gouvernement de cette Abbaïe, qu'il conduiſit très-ſagement pendant ſix ans, & y donna de grands biens. *Vita auct. Urſ. to. 2. Act. B. p.* 669.

Sa reputation étant venuë à la Cour du Roi Clotaire III. & de ſainte Batilde ſa mere, ils le demanderent à l'Evêque de Poitiers ſon oncle. En peu de tems il gagna les bonnes graces du Roi, de la Reine, des Evêques & des Grands ; & tous le jugeoient digne de l'épiſcopat. Ferreol Evêque d'Autun étant mort, il y eut des prétendans, qui ſe diſputerent ce ſiege, juſques à répandre du ſang. L'un fut tué, l'autre banni, comme auteur de ce crime, & l'Egliſe d'Autun demeura vacante près de deux ans. Pour finir *Vita anon. ibid. p.* 681.

ce ſcandale, la Reine ſainte Batilde en fit ordon-
An. 669. ner Evêque Leger, vers l'an 659. Il appaiſa le trouble par ſa preſence, & réünit les eſprits, en perſuadant les uns & intimidant les autres. Il prit grand ſoin de la nourriture des pauvres, & de l'ornement des Egliſes. Il y mit des vaſes précieux, & des lambris dorez : il orna magnifiquement le baptiſtere, & fit transferer le corps de ſaint Symphorien : il fit même reparer les murs de la ville. Cependant il inſtruiſoit ſoigneuſement ſon clergé, & prêchoit aſſidûment à ſon peuple.

Vita Urſ. Il étoit Evêque depuis dix ans, quand le Roi
§. 700. Clotaire III. mourut. Sur cette nouvelle il vint à la Cour en diligence, pour traiter avec les autres Seigneurs, de l'élection du Roi. Une partie ſe déclara pour Childeric, apprenant que pour ſon âge, il gouvernoit bien ſon roïaume d'Auſtraſie. Ebroïn vouloit faire déclarer Roi Theodoric: qui fut en effet reconnu pendant quelque tems. Mais comme Ebroïn étoit odieux pour ſon avarice & ſa cruauté, les François craignirent de l'avoir pour maître; car c'étoit lui qui gouvernoit ſous le nom de Theodoric : ainſi ils ſe déclarerent tous pour Childeric. Alors Ebroïn ſe voïant abandonné, ſe refugia dans l'Egliſe, & pria le Roi de lui ſauver la vie, & lui permettre de ſe retirer dans un monaſtere. Quelques Evêques intercederent pour lui, & principalement ſaint Leger : quoiqu'Ebroïn ſe fût déclaré ſon ennemi, parce qu'il s'oppoſoit à ſes injuſtices. On lui fit grace : il fit couper ſes cheveux, & s'alla rendre Moine dans l'abbaïe de Luxeu. Le Roi Theodoric eut auſſi les cheveux coupez, & fut enfermé dans l'abbaïe de ſaint Denis. Saint Leger eut grande autorité au commencement du regne de Childeric II., & il ſe trouve même qualifié Maire de ſon palais.

Urſ. n 4. V. Coïnt, an. 670. n. 2.

On

Digitized by Google

On rapporte quelques canons d'un ſynode dioceſain tenu à Autun par ſaint Leger : dont le premier ordonne, que tous les Prêtres & les Clercs ſauront par cœur le Symbole attribué à ſaint Athanaſe. Les autres canons regardent les Moines, & leur défendent entre autres choſes, d'avoir rien en propre : de venir dans les villes, ſi ce n'eſt pour les affaires du monaſtere ; & en ce cas, ils doivent avoir une lettre de leur Abbé, adreſſante à l'Archidiacre. Il leur eſt ordonné d'obſerver les canons, & la Regle de ſaint Benoît : de travailler en commun, & d'exercer l'hoſpitalité : le tout ſous peine d'être fuſtigez ou excommuniez pour trois ans. *to. 6. conc. p. 535.*

XLV. *Autres Saints de France.*

Saint Omer Evêque de Teroüane, aïant gouverné cette Egliſe trente ans, mourut vers le même tems ; c'eſt-à-dire, comme l'on croit, l'an 668. le neuviéme de Septembre : jour auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Deux ans auparavant, il aſſiſta à la tranſlation des Reliques de ſaint Vaaſt. Ce Saint avoit bâti près la ville d'Arras, une chapelle en l'honneur de ſaint Pierre, où il vouloit être enterré : mais on crut le mettre plus dignement dans la cathedrale dediée à la ſainte Vierge. Il y demeura cent vingt-huit ans, juſques à ce que ſaint Aubert, ſeptiéme Evêque d'Arras, crut avoir reçu ordre du ciel d'accomplir l'intention de ſaint Vaaſt, & de changer la chapelle de ſaint Pierre en une grande Egliſe, digne de conſerver ſes Reliques. Il y bâtit un monaſtere, qui fut achevé par ſaint Vindicien ſon Succeſſeur, diſciple de ſaint Eloi. C'eſt la fameuſe abbaïe de ſaint Vaaſt d'Arras, dont le premier Abbé fut Hatta, tiré du monaſtere de Blandinberg près de Gand, qu'il gouvernoit en même tems. On met auſſi la mort de ſaint Aubert, l'an 668. & il eſt honoré le treiziéme de Decembre. *Coint. an. 668. n. 7. Martyr. R. 9. Sept. Ap. Coint. an. 666. n. 1. 2. Acta B. to. 2. p. 985. Coint. an. 668 n. 9. Martyr. R. 13. Dec.*

Vita ap. Sur. 10. Sept. On met encore la même année, la mort de ſaint Theodard Evêque de Maſtric, diſciple & ſucceſſeur de ſaint Remacle. Il alloit trouver le *Crint. an. 668. n. 11* Roi Childeric, qui étoit encore en Auſtraſie, pour lui demander la reſtitution des biens de ſon Egliſe, que quelques particuliers avoient uſurpez: quand ces mêmes uſurpateurs le tuerent dans la forêt de Benalt, près de Nemere, depuis nommée Spire, & mirent ſon corps en pieces. Toutefois il fut recueilli & reporté à Tongres par ſaint Lambert ſon ſucceſſeur. L'Egliſe honore *Martyr. R. 10. Sept.* ſaint Theodard comme martyr, le dixiéme de Septembre.

to. 3. Act. B. p. 69. Saint Lambert ou Landebert, étoit natif de Maſtric, de parens nobles & riches, & d'une famille chrétienne depuis long-tems. Son pere le fit inſtruire dès l'enfance dans les ſaintes lettres, puis le recommanda à ſaint Theodard pour le faire élever avec plus de ſoin : & ce ſaint Evêque le prit tellement en affection, qu'il l'auroit fait élire pour ſon ſucceſſeur, ſi les canons l'euſſent permis. Après ſa mort il fut élu, ſuivant le deſir du peuple, avec l'agrément du Roi Childeric, & de ceux qui gouvernoient à ſa Cour ; & il y fut lui-même en grande conſideration.

Dans le même roïaume d'Auſtraſie ; nous trouvons vers ce tems-là pluſieurs ſaints Evêques, qui renoncerent à l'épiſcopat, pour em- *Acta Ben. ſæc. 3. par. 2. p. 408.* braſſer la vie monaſtique. Saint Gombert ou Gondelbert Archevêque de Sens, ſe retira dans les deſerts de la Voſge, & obtint du Roi Childeric une partie d'une vallée, où il bâtit un monaſtere ſous la regle de ſaint Benoît, & le nomma Senones en memoire de ſa patrie. Après l'avoir gouverné quelque tems, il mourut vers l'an 675. *p. 471.* Saint Deodat Evêque de Nevers, renonça auſſi à ſon Egliſe, après avoir averti ſon peuple de choi-

choiſir un autre paſteur ; & accompagné de quelques diſciples, il alla dans la Voſge & dans l'Alſace ; & après avoir eſſaïé diverſes habitations : il ſe fixa enfin dans le val de Galilée, que lui donna le roi Childeric, & y fonda le monaſtere de Jointures, ainſi nommé à cauſe de la jonction de deux rivieres. Il y mourut l'an 679. comme l'on croit, & laiſſa pour abbé de ce monaſtere ſaint Hidulfe Bavarois d'origine, qui embraſſa la vie monaſtique à Treves, & en fut fait Evêque vers l'an 666. après la mort de ſaint Numerien. Aïant gouverné ce ſiege dix ans, il ſe retira dans la Voſge, & y fonda Moyenmouſtier : qu'il ne quitta pas pour gouverner le monaſtere de Jointures, mais il ſe contenta de mettre un Prieur à ce dernier. Dans ſa vieilleſſe, il ſubſiſtoit encore du travail de ſes mains : il y gouverna juſques à trois cens moines, & ne mourut que l'an 707. p. 477.

Saint Claude Archevêque de Beſançon, après avoir gouverné cette Egliſe pendant ſept ans, ſe retira vers l'an 681. au monaſtere de Condat, qui portoit alors le nom de ſaint Oyan, c'eſt-à-dire ſaint Eugende ſon troiſiéme Abbé mort vers l'an 510. ſaint Claude y aïant vêcu cinq ans, en fut élu Abbé en 686. & s'adreſſa au roi Clovis III. pour faire rendre au monaſtere des revenus qu'il avoit perdus. Il vint à Paris pour cet effet, & obtint du roi les lettres neceſſaires. Il mourut la quatriéme année de Childebert II. c'eſt-à-dire l'an 698. L'abbaïe de Condat n'eſt plus connuë, que ſous le nom de ſaint Claude : on y garde encore ſon corps entier, & c'eſt un pelerinage celebre. L'Egliſe l'honore le ſixiéme de Juin : ſaint Hidulfe l'onziéme de Juillet : ſaint Deodat, connu dans le païs ſous le nom de ſaint Dié, le dix-neuviéme de Juin ; & ſaint Gombert le vingt-uniéme de Fevrier. *Acta tr. 2.* p. 1065. *Sup. liv. XXIX. n.* 39. *Acta to. 1.* p. 570. *Martyr. R.* 6 *Juin.*

XLVI. Egliſe d'Angleterre. *Beda IV. hiſt. c. 2.*

L'Archevêque Theodore aïant pris poſſeſſion de ſon Egliſe de Cantorberi, parcourut toutes les habitations des Anglois, étant accompagné de l'abbé Adrien. Il fut très-bien reçu, & favorablement écouté, & établit par tout un bon ordre de vie, & l'uſage de l'Egliſe catholique dans la celebration de la Pâque. Ce fut le premier Archevêque à qui toute l'Egliſe Anglicane ſe ſoumit; & le principal auteur de cette école celebre, dont ſortirent depuis tant de grands hommes. Car comme Theodore & Adrien étoient inſtruits, non ſeulement de la ſcience eccleſiaſtique, mais encore des lettres humaines; ils aſſemblerent un grand nombre de diſciples, qu'ils inſtruiſoient tous les jours. Ils leur expliquoient l'Ecriture ſainte, & leur enſeignoient l'aſtronomie, l'arithmetique eccleſiaſtique, c'eſt-à-dire le compute ou calcul pour trouver la Pâque, & la compoſition des vers Latins. Pluſieurs apprirent le Latin & le Grec, auſſi parfaitement, que leur langue naturelle. Jamais la Bretagne n'avoit vû de tems plus heureux depuis l'entrée des Anglois. Leurs rois étoient ſi braves, qu'ils faiſoient trembler toutes les nations barbares; & ſi Chrétiens, que tous leurs vœux étoient pour la joïe celeſte, qui venoit de leur être annoncée. Ceux qui vouloient s'inſtruire dans les ſaintes Lettres, trouvoient facilement de ſavans maîtres; & le chant *eccleſiaſtique*, connu juſques-là dans le ſeul païs de Cant, commença à être enſeigné dans toutes les Egliſes des Anglois.

Theodore dans ſes viſites, corrigeoit tous les abus, & ordonnoit des Evêques aux lieux convenables. Comme il trouva le ſiege de Rocheſtre vacant depuis long-tems, il y établit Potta, ordonné Prêtre par ſaint Vilfrid. C'étoit un homme ſimple, mais bien inſtruit de la diſcipline de l'Egliſe, & du chant Romain, qu'il avoit appris des diſciples de ſaint Gregoire. Theo-

Theodore rétablit Vilfrid lui-même dans ſon ſiege d'Yorc, & caſſa l'ordination de Ceadda ſon competiteur, comme doublement irreguliere : car il avoit été intrus en ce ſiege au préjudice de Vilfrid, & ordonné par des Anglois ſchiſmatiques. Ceadda lui dit : Si mon épiſcopat n'eſt pas legitime, j'y renonce volontiers, je n'ai jamais cru en être digne, & ne l'ai accepté, que par obéiſſance : ainſi il ſe retira dans ſon monaſtere de Leſtinguen. Mais Theodore & Vilfrid touchez de ſon humilité, lui donnerent l'évêché des Merciens, vacant par la mort de Jaruman, arrivée, comme l'on croit, l'an 669. Saint Vilfrid lui donna une terre nommée Licefeld, c'eſt-à-dire Champ des corps : à cauſe de la multitude des martyrs, qui y avoient ſouffert du tems de Diocletien : c'eſt dans la comté de Stafford. Le roi Vulfere avoit donné cette terre à ſaint Vilfrid, pour y établir un ſiege épiſcopal, ſoit pour lui, ſoit pour un autre. Saint Vilfrid la donna donc à ſaint Ceadda, & ſaint Theodore & lui l'ordonnerent Evêque regulierement par tous les degrez eccleſiaſtiques.

V. S. Vilfr. per. Eddi. n. 15. Sup. n. 7.

Supp. ſæc. 4 par. 2. p. 550.

Saint Vilfrid étant rétabli dans ſon ſiege d'Yorc, repara l'Egliſe, que ſaint Paulin y avoit autrefois bâtie, & qu'il trouva fort en deſordre. Il la fit couvrir de plomb, blanchir les murailles, fermer de vîtres les fenêtres : choſe nouvelle en ce païs, & neceſſaire contre la pluïe & les oiſeaux. Il bâtit auſſi l'Egliſe de ſon monaſtere de Ripon, & la dédia ſolemnellement en preſence des deux rois Egfrid & Elvin freres. En cette ceremonie, il ſe tourna vers le peuple devant l'Autel, & fit publiquement le dénombrement des terres, que les rois avoient données à ce monaſtere. On regarda comme une merveille, un preſent qu'il fit à cette Egliſe, d'un livre des Evangiles écrit en lettres d'or, ſur du parchemin de pourpre,

& couvert de lames d'or, avec des pierreries.

Beda. IV. hiſt. c. 3. Cependant ſaint Ceadda fut bien reçu par le roi Vulfere, & gouverna tout enſemble les Egliſes de Merce & de Lindisfarne, vivant dans une grande perfection. Il avoit accoûtumé de faire ſes viſites à pied ; mais ſaint Theodore l'obligea de prendre un cheval, quand le chemin ſeroit long : & pour vaincre ſa reſiſtance, il le mit à cheval lui-même de ſa propre main. Ceadda s'étoit fait une demeure près de l'Egliſe, où il ſe tenoit avec ſept ou huit Moines, quand ſes fonctions lui permettoient, pour s'appliquer à la priere & à la lecture. La crainte de Dieu étoit ſi vive en lui, que ſi pendant qu'il liſoit, il s'élevoit un coup de vent, il avoit recours à la priere. Si le vent redoubloit, il fermoit ſon livre, & ſe proſternoit ſur le viſage. Si la tempête étoit plus forte, ou qu'il vinſt des éclairs & des tonnerres : il alloit à l'Egliſe, & diſoit des Pſeaumes ou d'autres prieres, juſques à ce que l'orage fût paſſé. Quand on lui en demandoit la raiſon, il diſoit : Ces mouvemens de l'air ſont des avertiſſemens que Dieu nous donne, pour nous faire ſouvenir de ſon terrible jugement, comme s'il levoit la main avant que de frapper. Le ſaint Evêque ne gouverna cette Egliſe, que deux ans, & mourut l'an 672. le ſecond jour de Mars, auquel l'Egliſe honore ſa memoire. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. Vinfrid, qui avoit long-tems exercé ſous lui la fonction de Diacre, fut ordonné à ſa place par Theodore, pour gouverner les deux Egliſes de Merce & de Lindisfarne.

Martyr. R. 2. Mart.

Beda. IV. c. 5. Oſui roi de Northumbre, étoit mort deux ans auparavant : ſavoir l'an 670. le quinziéme de Fevrier, à l'âge de cinquante-huit ans. Il aimoit tellement la diſcipline de l'Egliſe Romaine, qu'il avoit reſolu, s'il fût revenu de la maladie dont il mourut, d'aller à Rome viſiter les ſaints

ſaints lieux, & y finir ſes jours : & prioit Vilfrid Evêque d'Yorc, de vouloir bien le conduire en ce voïage : comme Benoît Biſcop y avoit conduit ſon fils Alfrid. Il laiſſa pour ſucceſſeur Ecfrid, qui étoit auſſi ſon fils. Trois ans après mourut Ecbert Roi de Cant, & eut pour ſucceſſeur ſon frere Lotaire. AN. 673.

XLVII. Concile d'Herford.

La premiere année de ſon regne, & la troiſiéme d'Ecfrid 673. de JESUS-CHRIST, le vingt-quatriéme de Septembre, Theodore tint à Herford un concile general de toute l'Angleterre, où toutefois il ne ſe trouva que quatre Evêques avec lui ; ſavoir Biſi Evêque des Anglois Orientaux, Poutta de Rocheſter, Leuther des Saxons Occidentaux, Vinfrid des Merciens. Vilfrid Evêque d'Yorc ou de Northumbre, y envoïa ſes députez. Theodore exhorta ces Evêques, à maintenir entre eux la charité & l'union : puis il leur demanda l'un après l'autre, s'ils s'accordoient de conſerver les anciens canons : tous répondirent ; qu'ils y conſentoient très-volontiers. Auſſi-tôt Theodore tira le livre de canons, & leur montra dix articles, qu'il en avoit extraits, comme les plus neceſſaires pour eux. Ils contenoient ce qui ſuit. *to. 6. conc. p. 537.*

Nous obſervons tous la Pâque en même jour : le dimanche après le quatorziéme de la lune du premier mois. Les Evêques n'entreprendront point ſur les dioceſes l'un de l'autre. Ils garderont le rang de leur ordination. On en augmentera le nombre à proportion, que celui des fidéles croîtra. On tiendra le concile tous les ans le premier jour d'Août, au lieu nommé Cloveshoë. Les clercs ne ſeront point vagabonds, & on ne les recevra nulle part, ſans les lettres de recommandation de leur Evêque. Les Evêques & les Clercs étrangers ſe contenteront de l'hoſpitalité ; & ne s'ingereront à faire aucune fonction, ſans

c. 1.
c. 2.
c. 3.
c. 4.
c. 7.
c. 5.
c. 6.

la permiſſion de l'Evêque dioceſain. Les Evêques
An. 673. ne troubleront point le repos des monaſteres, &
c. 3. ne leur ôteront rien de leurs biéns par violence.
c. 4. Les Moines ne paſſeront point d'un monaſtere à
c. 10. l'autre, ſans congé de leur Abbé. On ne contractera que des mariages legitimes : il ne ſera permis de quitter ſa femme, que pour cauſe d'adultere ; & en ce cas, celui qui eſt veritablement Chrétien, ne doit pas en épouſer d'autre. L'acte de ce concile fut dreſſé nettement & ſuccintement par Theodore.

XLVIII. Mort de Vitalien. Adeodat Pape. *Anaſt.*

Le Pape Vitalien étoit mort au commencement de la même année 673. après quatorze ans & environ ſix mois de pontificat. Il conſerva la vigueur de la diſcipline eccleſiaſtique : fit en quatre ordinations vingt-deux Prêtres & un Diacre ; & ordonna pour diverſes Egliſes quatre-vingt-dix-ſept Evêques. Il fut enterré à ſaint Pierre le vingt-ſeptiéme de Janvier, & le ſaint Siege vaqua deux mois & treize jours, après leſquels on lui donna pour ſucceſſeur Adeodat, que quelques-uns en traduiſant ſon nom appellent Dieu donné. Il étoit Romain de naiſſance, fils de Jovinien, & tint le ſiege quatre ans, deux mois & cinq jours. Il avoit été élevé dans le monaſtere de ſaint Eraſme, au mont Celius, dont il augmenta les bâtimens, & y établit un Abbé & une communauté. De ſon tems les Sarrazins vinrent en Sicile, prirent
Sup. n. 33. Theopha. Chr. S. Nicéph. & pillerent Syracuſe, & emporterent à Alexandrie l'airain, que l'Empereur Conſtant avoit enlevé de Rome. A C. P. le patriarche Thomas mourut l'an 671. après deux ans & ſept mois de pontificat : & eut pour ſucceſſeur Jean Prêtre & Treſorier de la même Egliſe, qui tint le ſiege cinq ans & neuf mois. En 673. Grimoald étant
Paul. diac. L. hiſt. c. 3. mort, Pertarit fût élû Roi des Lombards. Il étoit Catholique, & on loüe ſa pieté & ſa liberalité envers les pauvres.

En

En France le Roi Childeric II. ſuivit du commencement les conſeils de ſaint Leger. Il ordonna que les Juges garderoient les anciennes loix de chaque province : que les gouverneurs de l'une n'entreroient point dans l'autre, & qu'ils ne ſeroient point perpetuels : de peur que quelqu'un d'eux n'uſurpât la tyrannie comme Ebroïn. Tant que Childeric écouta ſaint Leger, ſon gouvernement fut beni des peuples. Mais la plûpart des Seigneurs, dont l'ambition ne s'accommodoit pas de ces regles, travaillerent à le rendre ſuſpect à Vulfoade maire du palais, & au Roi même : qui étant jeune & emporté, croïoit aiſément ceux qui favoriſoient ſes plaiſirs. Il ſouffrit que l'on donnât atteinte aux loix, qu'il venoit de faire ; & lui-même épouſa la fille de ſon oncle. Et comme on croïoit toûjours, que Leger le gouvernoit, on l'accuſoit de la mauvaiſe conduite du Roi. Le ſaint Evêque l'avertiſſoit ſouvent en ſecret : & il fut enfin obligé de lui faire publiquement des reproches, & de le menacer de la vangeance divine, s'il ne ſe corrigeoit promptement. D'abord le Roi l'écouta favorablement : mais les courtiſans, qui craignoient la droiture & la fermeté de Leger, aigrirent tellement le jeune Prince contre lui, qu'il reſolut de le perdre.

AN. 673. XLIX. S. Leger à Luxeu. *Anon. in vita Leod. c. 4. to. 2. Act. B. p. 682.*

Il y avoit trois ans qu'il regnoit, quand ſaint Leger l'invita à venir paſſer chez lui à Autun les fêtes de Pâques. En même tems Hector patrice de Marſeille, ami de ſaint Leger, vint demander au Roi la reſtitution des biens de Claudia ſa belle-mere. C'étoit une femme pieuſe d'Auvergne, qui s'étant conſacrée à Dieu, avoit donné une partie de ſes biens à ſaint Preject Evêque de Clermont, & aux pauvres de ſon Egliſe. Elle mourut & laiſſa une fille, qu'Hector enleva & l'épouſa : ce qui lui donna ſujet de revendiquer

Vita per. Urſ. c. 5. p. 700.

ces biens donnez à l'Evêque de Clermont, au préjudice de ſa femme. Il obtint du Roi, de faire appeller devant lui l'Evêque Prejecte : qui fut obligé de donner caution de ſe trouver à Autun ; quelque repugnance qu'il eût de paſſer la fête hors de ſon Egliſe. Hector logea chez ſaint Leger, qui s'étoit declaré pour lui ; & cette union donna prétexte aux ennemis de ſaint Leger, de perſuader au maire du palais Vulfoade, & au roi Childeric, qu'Hector & Leger conſpiroient enſemble, pour s'attribuer la ſouveraine puiſſance. Dès le jeudi ſaint, un Moine nommé Bercaire, avertit ſaint Leger, que le Roi vouloit le faire mourir : mais il ne laiſſa pas le lendemain d'aller au palais : voulant bien donner ſon ſang, le jour que le Sauveur a donné le ſien ; & le Roi l'auroit dèſlors tué de ſa main, ſi quelques Seigneurs ne l'en avoient détourné, par le reſpect du jour.

AN. 673. *Vita ſanct. Prajecti, cod. to. 2.*

Saint Prejecte étant arrivé à Autun, il entra avec Hector dans la ſale d'audience, où leur cauſe devoit être examinée : mais il remontra qu'il ne devoit point être obligé, à répondre ce jour-là, qui étoit le Samedi ſaint : parce que les canons & la loi du roïaume, défendoient de juger des affaires en ces ſaints jours. Toutefois, étant preſſé de répondre, il dit que les affaires de ſon Egliſe étoient ſous la protection de la Reine Imnichilde veuve du Roi Sigebert. On ne paſſa pas plus avant : au contraire, le Roi Childeric & la Reine Blichilde ſon épouſe, firent publiquement des excuſes à ſaint Prejecte, de la peine qu'on lui avoit donnée de venir à Autun. Et comme le Roi irrité contre ſaint Leger, ne vouloit point aſſiſter à ſon office : il pria ſaint Prejecte de le celebrer pour lui, dans l'Egliſe de ſaint Symphorien. Car on étoit déja après midi, & l'heure approchoit, où on devoit commencer

mencer la ſolemnité de la veille de Pâque. Tous les Grands & les Evêques, qui étoient preſens, joignirent leurs inſtances à celles du Roi : & ſaint Preject celebra devant lui l'Office & la Meſſe de cette ſainte nuit. AN. 673.

Saint Leger celebra de ſon côté dans la cathedrale : comme il alloit à l'office, on l'avertit encore de prendre garde à lui, & que le Roi avoit reſolu de le faire tuer après la Meſſe. Il ne laiſſa pas de paſſer outre; & il étoit encore dans le baptiſtere, quand le Roi vint l'appeller à haute voix. L'office que ſaint Preject avoit celebré, étoit déja fini ; & le Roi avoit mangé & pris beaucoup de vin, tandis que les autres étoient encore à jeun. Il vint à l'Egliſe appellant Leger par ſon nom ; & comme on lui dit, qu'il étoit dans le baptiſtere : il y entra ; & fut ſi étonné dans la grande lumiere qu'il y vit, de la bonne odeur du ſaint Chrême, que l'on y apportoit pour les nouveaux baptiſez, qu'encore que ſaint Leger lui répondît : Me voici, il paſſa ſans le reconnoître, & ſe retira à la maiſon de l'Egliſe, où il logeoit. Les autres Evêques, qui avoient celebré la ſainte nuit avec ſaint Leger, retournerent à leurs logis. Pour lui, ſans rien craindre, il alla trouver le Roi, & lui demanda doucement, pourquoi il n'étoit pas venu avant l'Office, & pourquoi il gardoit ſa colere dans une ſi ſainte nuit ? Le Roi ne ſachant que lui répondre, dit : J'ai quelque raiſon de me défier de vous.

Alors ſaint Leger voïant le Roi déterminé à le perdre avec le patrice Hector, reſolut de ſe retirer ſecretement. Il craignoit moins pour lui-même, que pour ce Seigneur, qui étoit venu ſous ſa protection ; & il ne vouloit pas que le jour de Pâque fût profané par ſa mort & ſon Egliſe pillée. Hector s'enfuit dès la nuit même: ſaint Leger le ſuivit de près. Mais le Roi fit cou-

rir

rir après eux. : Hector fut rencontré & tué avec
An. 673. tous les ſiens, après une vigoureuſe reſiſtance. Saint Leger fut auſſi arrêté & ramené. Le Roi l'envoïa par le conſeil des Evêques & des Seigneurs au monaſtere de Luxeu : juſques à ce qu'ils déliberaſſent tous enſemble, ce que l'on feroit de lui. Quelques Evêques craignant que le Roi ne pouſsât trop loin ſon indignation, conſeillerent à ſaint Leger qu'il demandât en grace de demeurer pour toûjours dans ce monaſtere ; ce qui lui fut accordé. Ebroïn y étoit encore : il parut reconcilié avec ſaint Leger, & ils vécurent enſemble, comme s'ils n'avoient jamais eu rien à démêler; & s'ils euſſent dû paſſer le reſte de leur vie dans ce monaſtere. Le Roi toutefois, pouſſé par de mauvais conſeils, avoit ordonné que ſaint Leger en fût tiré, pour être dépoſé & mis à mort: mais Ermenaire l'en empêcha. Il étoit Abbé de ſaint Symphorien d'Autun, & le Roi lui avoit recommandé la ville, à la priere du peuple, après la retraite de ſaint Leger. Il ſe jetta aux pieds du Roi, & le pria tant, qu'il permit au ſaint Evêque de demeurer à Luxeu. Ceux qui voïoient Ermenaire aller ſouvent chez le Roi à cette occaſion, le ſoupçonnoient de ſolliciter contre ſaint Leger, pour avoir ſon évêché, qu'il obtint effectivement enſuite. Mais il étoit très-éloigné de ce deſſein ; & tant que ſaint Leger vêcut, il *l'aſſiſta* avec une grande affection.

Cont. Fredeg. n. 95. Le Roi Childeric continuant de s'abandonner à ſes paſſions, fit attacher à un poteau & battre de verges, un Seigneur nommé Bodilon : de quoi les autres furent tellement irritez, qu'ils conſpirerent contre lui ; & ſachant quil étoit en une maiſon ſituée dans la forêt Leuconie, que l'on croit être celle de Livry près de Paris : ils y entrerent de force, Bodilon tua le Roi ; la Reine Blichilde, qui étoit enceinte, & leur fils Dago-

Digitized by Google

Dagobert encore enfant. Ils furent tous trois enterrez dans l'Egliſe de ſaint Germain des prez. AN. 674. Mais il reſta un autre fils de Childeric nommé Daniel. Ce Roi mourut l'an 673. après en avoir regné onze, & vêcu vingt-trois. A ſa mort, la France fut agitée de grands troubles. Theodoric ſon Frere, ſortit du monaſtere de ſaint Denis, & fut reconnu Roi en Neuſtrie : en Auſtraſie, on reconnut Dagobert fils de Sigebert II. que l'on rappella d'Irlande.

Pendant ces deſordres, un nommé Agricius regardant ſaint Prejeƈt comme auteur de la mort du patrice Hector, excita contre lui les Seigneurs d'Auvergne, & ils s'armerent pour le perdre. Le ſaint Prélat étoit parti d'Autun chargé des ordres du Roi Childeric, pour lui confirmer la poſſeſſion des terres conteſtées ; & il étoit en paix chez lui avec l'Abbé Amatin, qu'il avoit autrefois amené du païs de Voſge : lorſqu'Agrius, ſachant qu'il étoit à Volvic, y vint avec une troupe de gens armez. Au ſon de la trompette, ſaint Prejeƈt & ſaint Amarin ſe mirent en priere : mais tous les officiers de l'Evêque s'enfuïrent dans les bois. Les ennemis entrerent au nombre de vingt : ils égorgerent d'abord le ſaint Abbé, qu'ils prirent pour l'Evêque : & ils s'en retournoient, quand il ſe déclara lui-même. Un d'eux Saxon de naiſſance, lui perça le corps d'un poignard, puis lui fendit la tête d'un coup d'épée. C'étoit l'an 674. le vingt-cinquiéme de Janvier, jour auquel l'Egliſe honore le ſaint Evêque comme martyr. Il eſt connu en Auvergne ſous le nom de ſaint Prieſt, à Paris on le nomme ſaint Prix. Le ſaint Abbé eſt connu ſous le nom de ſaint Damarin.

L. Martyre de ſaint Prix, &c. *Sigeb. an.* 670. *vita S. prej. n.* 13. *to.* 2. *B.* p. 644. *Martyr. R.* 25. *Jan.*

Saint Lambert Evêque de Maſtric, ſe ſentit auſſi de cette revolution : & comme il avoit eu grand crédit auprès du Roi Childeric, apparemment du tems *Vita ſancti Lamb. n.* 34. *to.* 3. *act. B.* p. 70.

tems qu'il regnoit ſeulement en Auſtraſie ; après
AN. 674. la mort de ce Roi on le chaſſa de ſon ſiege, & on y mit un nommé Faramond. Saint Lambert ſe retira au monaſtere de Stavelo avec deux ſeuls domeſtiques ; & pendant ſept ans qu'il y demeura, il pratiqua toutes les obſervances regulieres, comme le moindre des moines.

Saint Leger au contraire, rentra glorieuſement dans ſon Egliſe. Le Roi Childeric avoit
Vita per Anon. c. 7. envoïé deux Ducs pour l'amener de Luxeu. Un de leurs domeſtiques reſolut de le tuer, ſi-tôt qu'il ſeroit hors du monaſtere : mais quand ce vint à l'execution, il fut ſaiſi de crainte, ſe jetta aux pieds du ſaint Evêque, & lui demanda pardon. La nouvelle étant venuë de la mort de Childeric, les Ducs qui conduiſoient ſaint Leger devinrent ſes gardes : & lui attirerent pluſieurs autres perſonnes, pour le défendre, pendant les troubles du nouveau regne. Ils le ramenoient ainſi vers Autun avec une grande eſcorte : quand ils rencontrerent Ebroïn, qui étant ſorti de Luxeu ſans quitter l'habit de Moine, marchoit de ſon côté bien accompagné. Il fut tenté de prendre ſaint Leger, nonobſtant l'amitié qu'il lui avoit promiſe dans le monaſtere : mais il en fut empêché par ſaint Genés Archevêque de Lion, qui ſurvint avec une groſſe troupe. Ebroïn ne ſe trouvant pas le plus fort, diſſimula ſon mauvais deſſein, & accompagna ſaint Leger juſques à Autun. Le ſaint Evêque y fut reçu avec une extrême joïe. On orna les ruës, le clergé vint au-devant, portant des cierges & chantant des antiennes : toute la ville étoit en fête pour le retour de ſon Paſteur. Le lendemain ſaint Leger & Ebroïn ſortirent d'Autun pour aller trouver le Roi Theodoric : mais Ebroïn quitta à mi-chemin ; & ſaint Leger étant arrivé près du Roi, on donna par conſeil la dignité de maire du palais

lais à Leudeſie fils d'Erchinoald. On voit ici que les plus ſaints Evêques, prenoient déſlors en France, grande part aux affaires publiques ; & que dans les tems d'hoſtilité, ils marchoient avec des troupes de gens armez, comme les autres Seigneurs.

AN. 674. *Contin. Fred. n. 99.*

LI. Vamba Roi des Goths.

On voit la même conduite ſous la domination des Goths. Le roi Receſuinte étant mort l'an 672. Vamba fut élû malgré lui pour lui ſucceder, & ſacré à Tolede avec l'huile benîte repanduë ſur ſa tête par l'Archevêque Quirice : & c'eſt le premier exemple que je trouve de l'onction des rois. Incontinent après s'éleva contre lui dans la Gaule Narbonoiſe, un parti, dont le chef fut Ilderic comte de Niſmes, avec Gumilde Evêque de Maguelone, & un abbé nommé Ranimir ou Ramir. Ilderic ne pouvant attirer à ſa revolte Aregius Evêque de Niſmes, le chargea de chaînes, & l'envoïa chez les Francs : puis il mit à ſa place l'abbé Ramir. Mais ſon élection ne fut confirmée ni par l'autorité du Prince, ni par celle du Metropolitain, & il fut ordonné par deux Evêques ſeulement, encore étoient-ils étrangers.

Hiſt. Jul. Tolet. Ducheſne, to. 1. hiſt. Fr. p. 821.

Le roi Vamba averti de cette revolte, envoïa pour la reprimer le Duc Paul, qui ſe revolta lui-même. Argebad Archevêque de Narbonne, voulut lui en fermer les portes : mais Paul le prevint, ſe rendit maître de la ville, prit le titre de roi, & ſe déclara chef de tout le parti. Le roi Vamba vint en perſonne contre lui, & reprit toutes ſes places, même Narbonne. L'Evêque Gumide voulut ſe défendre dans Maguelone ; mais voïant qu'il ſeroit aſſiegé par terre & par mer, il l'abandonna, & ſe retira dans Niſmes avec Paul, qui y fut aſſiegé & pris. Ne pouvant plus reſiſter, il envoïa vers le roi Vamba l'Archevêque de Narbonne : qui après avoir offert

fert le ſaint Sacrifice, l'alla trouver revêtu des
AN. 675. mêmes habits dans leſquels il avoit celebré, & s'étant proſterné il demanda la vie des coupables. Le roi ſe laiſſa toucher à ſes prieres. Il fit rendre aux Egliſes tous les vaſes ſacrez, que Paul en avoit enlevez pour ſoûtenir les frais de la guerre : entre autres une couronne d'or, que le roi Recarede avoit offerte au tombeau de ſaint Felix de Gironne, & que Paul avoit miſe ſur ſa
Ibid. p. 831. tête. Le roi Vamba étant de retour à Tolede, fit juger les rebelles dans l'aſſemblée de la nation, ſuivant les canons & les loix des Viſigots.
to. 5. con'. On cita dans la même ſentence, le dernier ca-
p. 1724. non du quatriéme concile de Tolede : & on ju-
Sup. liv. gea qu'ils étoient dignes de mort ; mais que ſi
XXXVII. le roi leur vouloit donner la vie, ce ne devoit
n. 49. être, qu'à condition de leur faire arracher les yeux.

LII. Onziéme concile de Tolede. Après cette victoire, le roi Vamba fit orner la ville de Tolede ſa capitale ; & mit ſur les portes des ſtatuës de marbre des Saints, avec
to. 6. *conc.* des inſcriptions pour demander leur protection.
p. 539. Il y fit auſſi tenir un concile de la province Carthaginoiſe d'Eſpagne, que l'on compte pour l'onziéme de Tolede. Il s'aſſembla dans l'Egliſe de la Vierge le ſeptiéme jour de Novembre, la quatriéme année de ſon regne, 675. de JESUS-CHRIST. Les Evêques s'y plaignirent d'abord de la rareté des Conciles, interrompus pendant dix-huit ans : car le dixiéme concile de Tolede
Sup. n. 21. avoit été tenu l'an 656. Enſuite ils rapportent leur confeſſion de foi, qu'ils avoient examinée durant trois jours, pendant leſquels ils jeûnoient. Suivent ſeize canons de diſcipline : dont
c. 1. le premier recommande la modeſtie & la gravité dans les Conciles, & défend d'y faire du bruit, d'y rire, d'y tenir des diſcours inutiles, d'y diſputer opiniâtrément, & d'en venir aux

Isid. Pac. p. 8. 9.

injus-

injures. On blâme la negligence des Evêques, à s'inſtruire & à inſtruire les autres ; & on ordonne que le Métropolitain inſtruira les Evêques, & ceux-ci le peuple, qui leur eſt ſoumis. En chaque province, l'Office divin ſera conforme à celui de la métropole dans toutes les Egliſes. Quelques Evêques gardoient de l'animoſité les uns contre les autres, même pendant pluſieurs années. On leur défend d'approcher de l'autel, qu'ils ne ſoient reconciliez, & on veut qu'ils demeurent en penitence le double du tems, qu'a duré leur diviſion. AN. 675. c. 2. c. 3. c. 4.

On avoit commencé depuis quelque tems à ordonner des Evêques d'entre les barbares, en Eſpagne, auſſi-bien qu'en Gaule, comme il paroît par leurs noms : ainſi pluſieurs retenoient les mœurs barbares. On ſe plaint en ce Concile, que quelques-uns jugeoient par paſſion & avec emportement ; qu'ils uſurpoient le bien d'autrui, ou commettoient des meurtres & d'autres violences. Et comme, ſuivant les loix barbares, la plûpart des crimes ſe rachetoient par des compoſitions pecuniaires : on les exigeoit des Evêques aux dépens de leurs Egliſes. Il eſt donc ordonné, que les reſtitutions ou compoſitions ne ſeront point exigées des Evêques, s'ils n'ont des biens propres, ou s'ils ne les ont auparavant donnez à l'Egliſe : quant à ceux qui n'ont rien, leur dignité ne permettant pas qu'ils ſoient reduits en ſervitude, comme ſeroient des laïques en cas pareil ; la ſatisfaction ſera convertie en penitence, dont on comptera vingt jours pour dix ſols d'or, & ainſi à proportion. Que ſi un Evêque a abuſé de la femme, de la fille, ou de la parente d'un Grand : s'il a commis un homicide volontaire, ou fait injure à une perſonne noble de l'un ou de l'autre ſexe : en tous ces cas, il ſera dépoſé & banni, & ne recevra la com- c. 5.

Digitized by Google

communion, qu'à la fin de ſa vie. On condam-
An. 675. ne aux mêmes peines, les Evêques qui exercent
c. 6. des jugemens de ſang : c'eſt-à-dire, qui jugent par eux-mêmes les crimes dignes de mort, & ordonnent des mutilations de membres, ſoit
c. 7. aux ſerfs de leurs Egliſes, ſoit à d'autres. Quelques Evêques ſuivoient leur reſſentiment, juſques à faire mourir ſecretement ceux qu'ils haïſſoient, ſous pretexte de les mettre en penitence. C'eſt pourquoi le Concile ordonne de corriger les pecheurs publiquement, ou du moins en preſence de deux ou trois témoins : que ſi on condamne à l'exil, ou à la priſon, la ſentence ſoit prononcée devant trois témoins, & ſouſcrite de la main de l'Evêque. Les Evêques condamnoient donc dès-lors à ces ſortes de peines.

Le premier concile de Tolede avoit ordonné,
c. 14. ſup. liv. XX. n. 48. que celui qui aïant reçu l'Euchariſtie de la main du Prêtre, ne l'auroit pas conſommée, ſeroit
c. 11. chaſſé de l'Egliſe comme ſacrilege. Celui-ci déclare, que ce canon doit s'entendre ſeulement de ceux qui le font par mépris : non pas de ceux, qui par infirmité naturelle, ne peuvent conſumer l'Euchariſtie. Car, ajoûte-t-il, nous en avons vû pluſieurs, qui à la mort rejettent l'Euchariſtie : parce qu'ils ont une telle ſechereſſe, qu'ils ne peuvent l'avaler ſans boire le calice du Seigneur. On communioit donc les mou-
c. 12. rans ſous la ſeule eſpece du pain. Les penitens qui ſont en peril de mort, doivent être auſſitôt reconciliez : mais s'ils meurent avant que de l'être, on ne laiſſera pas de prier pour eux à l'Egliſe, & de recevoir l'oblation faite à leur
c. 14. intention. Pour éviter les accidens imprévus, de maladie ou d'alienation d'eſprit : celui qui chante, qui officie, ou qui offre le ſaint Sacrifice, aura toûjours derriere lui un autre capable de faire

faire la même fonction, s'il lui arrivoit de tomber ſubitement. Le ſeptiéme concile de Tolede avoit déja pourvû à ces accidens. Enfin il eſt ordonné, que le Concile s'aſſemblera tous les ans dans la métropole ; au tems marqué par le Prince, ou par le Métropolitain. AN. 675. *Sup. liv. XXXVIII. n.* 43. *Conc. VII. c.* 2.

Ce Concile fut ſouſcrit par dix-ſept Evêques, dont le premier eſt Quirice de Tolede : par deux Diacres, députez d'Evêques abſens ; par ſix Abbez, & par l'Archidiacre de Tolede. On dit que dans ce Concile, on fit la diſtribution des évêchez d'Eſpagne. Car le Roi Vamba s'étant fait lire les hiſtoires de ſes predeceſſeurs, marqua les bornes de chaque dioceſe, ſous chacune des ſix métropoles : Tolede, Sevile, Merida, Brague, Tarragone, Narbonne ; & les deux évêchez de Leon & de Lugo, indépendans. *Conc. XI. c.* 15. *Luc. Tud. lib.* 3.

La même année 675. quatriéme de Vamba, il fit auſſi aſſembler un concile à Brague, que l'on compte pour le quatriéme. On s'y plaignit, comme à celui de Tolede, de la dureté de quelques Evêques ; qui traitoient des perſonnes honorables, comme des voleurs : & faiſoient déchirer à coups de foüet, des Prêtres, des Abbez & des Diacres. On défend ces excès, ſous peine d'excommunication & d'exil. On blâme auſſi la vanité de quelques Evêques, qui aux fêtes des Martyrs, aïant des Reliques à leur cou, ſe faiſoient porter en proceſſion ſur des chaiſes, par des diacres revêtus d'aubes. Il eſt ordonné, que les diacres porteront ſur leurs épaules les Reliques enfermées dans une châſſe. On ſe plaint encore des Evêques, qui augmentoient leurs biens particuliers aux dépens de ceux de l'Egliſe. Il eſt défendu aux Prêtres de celebrer la Meſſe ou recevoir la communion, ſans avoir l'orarium, c'eſt-à-dire l'étole ſur les deux épaules, & croiſée ſur la poitrine. Défenſe de ſe ſervir des vaſes ſacrez

LIII. Quatriéme concile de Brague. *to. 6. conc. p.* 561. *Can.* 7. *c.* 6. *c.* 9. *c.* 4. *c.* 3.

Digitized by Google

ſacrez pour y boire & manger dans les repas or-
An. 675. dinaires, ce qui eſt traité de ſacrilege : ou d'emploïer à des uſages profanes, vendre ou donner
c. 2. les voiles & les ornemens de l'Egliſe. Défenſe d'offrir au ſacrifice du lait au lieu de vin, ou une grappe de raiſin : ou de donner l'euchariſtie trempée dans du vin. Ce qui eſt, dit le concile, contre l'inſtitution ; où Nôtre-Seigneur a donné à part le pain & le calice. Il eſt donc défendu d'offrir autre choſe au ſacrifice, que du pain & du vin mêlé d'eau, ſuivant la déciſion des anciens conciles. Celui-ci fut ſouſcrit par huit Evêques.

LIV. Martyre de ſaint Aigulfe.

On rapporte à ce même tems le martyre de ſaint Aigulfe Abbé de Lerins. Il étoit natif de Blois, & avoit eu pour maître dans la vie monaſtique, ſaint Mommol Abbé de Fleury ſur Loire. Ce fut lui qui y apporta, comme j'ai dit, les Reliques de ſaint Benoît. Le monaſtere de Lerins étant tombé dans un grand relâchement, après la mort de l'Abbé Vincent, les moines demanderent au Roi un Abbé pour le reformer. Il leur donna Aigulfe, qui y fut bien reçu, & y travailla utilement : les eſprits ſe réünirent, les Moines qui étoient ſortis, revinrent, le peuple fut édifié. Mais deux Moines nommez Arcade & Colomb, prirent en haine le nouvel Abbé ; & aïant formé un parti, tenterent de l'aſſaſſiner, & avec lui les *plus* vertueux du monaſtere. Ceux-ci ſe refugierent dans l'Egliſe de ſaint Jean ; & ſaint Aigulfe aïant repreſenté aux rebelles la grandeur de leur crime : ils demanderent pardon, & demeurerent un an en repos.

Vita to 2. act. P. p. 656.

Sup. liv. XXXVIII. n. 60.

Mais ils craignirent que le bruit de leur conſpiration, n'allât juſques au Roi, & qu'il ne les fît punir : c'eſt pourquoi Arcade ſortit du monaſtere, pour chercher de la protection au-dehors, & Colomb y demeura pour cabaler au-dedans. Ar-

Digitized by Google

Arcade voulut rentrer, feignant de ſe repentir: mais le ſaint Abbé lui fit fermer la porte. Il eut donc recours à un Seigneur voiſin nommé Mommol, & lui perſuada d'aller à Lerins, l'aſſûrant qu'il y trouveroit de grands treſors : il y fut bien reçu par l'Abbé, qui le connoiſſoit : un Evêque nommé Oüen, fit avertir ſaint Aigulfe, que l'on conjuroit contre lui. On croit que c'eſt ſaint Oüen de Roüen : car il fit le voïage de Rome, la quatriéme année du Pape Adeodat, qui eſt l'an 677. L'avis n'étoit que trop vrai : comme ſaint Aigulfe étoit à table avec Mommol, Arcade entra bien accompagné, prit l'Abbé, le chargea de coups de bâton, & le mit en priſon avec les Moines, qui lui étoient les plus ſoûmis. AN. 677.

Le lendemain Arcade les alla voir, & feignant qu'il n'étoit point l'auteur de cette violence, leur fit apporter à manger : mais comme il n'étoit que l'heure de tierce, ils le refuſerent, parce qu'il étoit jeûne, & ils ne devoient manger qu'à None. Mommol, qui s'étoit retiré, revint trois jours après ; & demanda à chaque Moine, où étoit ſon argent. Ils répondirent tous, que l'Abbé ne leur permettoit d'avoir rien en propre, pas même leur volonté : il emporta ce qu'il put des biens communs du monaſtere. Après que ſaint Aigulfe & ſes diſciples, eurent été dix jours en priſon, Arcade & Colomb les mirent dans un vaiſſeau, pendant un grand orage, leur firent couper la langue, & crever les yeux, & les revêtirent de méchans habits. Enſuite on les mena dans une petite Iſle vers la Sardaigne, où on acheva de les maſſacrer. Leurs corps furent depuis rapportez à Lerins, par les ſoins de l'Abbé Rigomer, ſucceſſeur de ſaint Aigulfe : la reforme continua, & le monaſtére fut plus peuplé & plus floriſſant que jamais. L'Egliſe honore ſaint Aigulfe, & ſes compagnons, comme Martyrs, le *Martyr. R.* 3. *Sept.*

le troiſiéme de ſeptembre, & le peuple le nomme ſaint Ayoul.

An. 677.

LV. Privilege de ſaint Martin de Tours.

Agiric Prêtre & Abbé de ſaint Martin de Tours, étant allé à Rome viſiter les ſaints lieux, preſenta au Pape Adeodat, le privilege que Chrodobert ou Robert Archevêque de Tours, avoit accordé à ce monaſtere, & en demanda la confirmation. Le Pape en fit quelque difficulté, parce que l'Egliſe Romaine n'avoit pas accoûtumé de ſouſtraire les monaſteres à la conduite des Evêques. Mais voïant que ce privilege étoit non-ſeulement accordé par l'Archevêque, mais ſouſcrit par pluſieurs autres Evêques des Gaules : il l'autoriſa auſſi par ſes lettres. Il ne contient que les clauſes ordinaires en ce tems-là, que l'on voit dans Marculfe : pour conſerver aux Moines la liberté de vivre ſuivant leur regle, ſans préjudice du droit de l'Evêque dioceſain, pour les ordinations. Mais on y voit clairement, que la communauté établie au ſepulcre de ſaint Martin, étoit un veritable monaſtere, où la diſcipline étoit en vigueur.

ta. 6 conc. p. 523. Coïnt. an. 674. n 99. Sup. n. 28.

LVI. Mort d'Adeodat. Donus Pape.

Le Pape Adeodat mourut l'an 677. En une ordination, au mois de Decembre, il fit quatorze Prêtres & deux Diacres ; & d'ailleurs, quarante-ſix Evêques pour divers lieux. Il fut enterré à ſaint Pierre, le vingt-ſixiéme de Juin; & le ſaint Siege vaqua quatre mois & demi: après leſquels on lui donna pour Succeſſeur Donus ou Domnus, Romain de naiſſance, fils de Maurice, qui tint le ſiege un an, cinq mois & ſix jours. Il fit paver de grandes pieces de marbre, la cour qui étoit devant l'Egliſe de ſaint Pierre, environnée de quatre galeries. Il repara auſſi l'Egliſe des Apôtres, ſur le chemin d'Oſtie: & la dédia, auſſi-bien que celle de ſainte Euphemie en la voïe Appienne. Il trouva à Rome, dans le Monaſtere nommé de Boëce, des Moi-

Anaſt. ſ.

nes

nes Syriens, Neſtoriens, qu'il diſtribua en divers monaſteres ; & mit à leur place des Moines Romains. De ſon tems l'Egliſe de Ravenne, qui s'étoit ſeparée de l'Egliſe Romaine, ſe prétendant independante, revint à l'obéïſſance du ſaint Siege ; & l'Evêque Reparat mourut auſſi-tôt. A C. P. le patriarche Jean étant mort la même année 677., Conſtantin Diacre, treſorier & œconome, lui ſucceda, & tint le ſiege un an & huit mois. AN. 677.

LVII. Saint Leger perſecuté.

En France les troubles continuoient, Ebroïn voïant Leudeſie reconnu Maire du palais en Neuſtrie, ne le put ſouffrir. Il quitta l'habit monaſtique, reprit ſa femme, amaſſa des troupes, & marcha contre le Roi Theodoric. Il ſurprit Leudeſie, ſous prétexte d'une conference, & le fit tuer : puis il s'aſſocia avec deux Evêques dépoſez pour leurs crimes, Deſiré ſurnommé Diddon de Challon ſur Saone, & Abbon ou Bobon de Valence. Ils firent paroître de concert un prétendu fils du Roi Clotaire III., qu'ils nommerent Clovis ; publiant que Thierri étoit mort : & ſous prétexte de le faire reconnoître, Ebroïn marcha en Neuſtrie, & envoïa en Bourgogne les deux Evêques, avec Vaimer Duc de Champagne. Ils marcherent à Autun, pour prendre ſaint Leger, qui y travailloit à rétablir ſon peuple, après les deſordres que ſon abſence avoit cauſez. Ses amis & ſon clergé lui conſeillerent de ſe retirer, & d'emporter avec lui les treſors qu'il avoit amaſſez : pour détourner les ennemis, en leur faiſant perdre l'eſperance d'en profiter. Mais il leur dit : A quoi bon traîner avec moi honteuſement ce que je n'emporterai pas au ciel ? Il vaut mieux le donner aux pauvres. Il fit donc tirer ſa vaiſſelle d'argent, qui étoit nombreuſe, & la fit mettre en pieces à coups de marteau, pour la diſtribuer par les

Vita ſanct. Leod. per Anon. to. 2. act. B. p. 686. c. 8.

c. 9.

mains de perſonnes fidéles, reſervant ce qui étoit à l'uſage des Egliſes ; & cet argent ſervit au ſoulagement de pluſieurs monaſteres d'hommes & de filles. Enſuite il ordonna un jeûne de trois jours, & une proceſſion generale, où l'on portoit la croix & les reliques des Saints autour des murailles de la ville : à chaque porte, il ſe proſternoit & demandoit à Dieu avec larmes, que s'il l'appelloit au martyre, il ne permît pas que ſon troupeau fût réduit en captivité. La crainte des ennemis avoit fait accourir le peuple de toutes parts dans la ville, dont on avoit fermé les portes, & mis tout en état de défenſe. Alors le ſaint Evêque appella tout le *monde* à l'Egliſe, & demanda pardon à ceux qu'il pouvoit avoir offenſez, par des reprimandes trop vives.

Peu de tems après les ennemis approcherent. Ceux de la ville firent une vigoureuſe défenſe, & l'on combatit juſques au ſoir. Mais ſaint Leger voïant le peril où ils s'expoſoient, leur dit : Ne combattez pas davantage; ſi c'eſt pour moi qu'ils ſont venus, je ſuis prêt à les ſatisfaire : envoïons un de nos freres ſavoir ce qu'ils demandent. Un Abbé nommé Meroalde ſortit, & s'adreſſa à Diddon : qui répondit, qu'ils ne ceſſeroient d'attaquer la ville, ſi on ne leur livroit Leger, & s'il ne promettoit fidélité au *Roi Clovis* : aſſûrant avec ſerment, que Theodoric étoit mort. Saint Leger aïant appris cette réponſe, déclara publiquement, qu'il ſouffriroit plûtôt la mort, que de manquer de fidélité à ſon Prince; & comme les ennemis preſſoient la ville par le fer & par le feu, il dit adieu à tous les freres, & après avoir pris la ſainte Communion, il marcha hardiment vers la porte, la fit ouvrir, & s'offrit aux ennemis. Ils lui firent arracher les yeux : ce qu'il ſouffrit ſans ſe laiſſer lier les mains,

Digitized by Google

& ſans pouſſer aucun gemiſſement ; ne faiſant cependant, que chanter des pſeaumes. Vaimer & Diddon donnerent à Bobon l'évêché d'Autun, pour le recompenſer de Valence, dont il avoit été chaſſé ; & le peuple le reçut pour éviter la captivité. Ainſi on n'emmena perſonne : mais on prit cinq mille ſous d'or de l'argent de l'Egliſe, outre ce que donnerent les citoïens.

Vaimer emmena ſaint Leger chez lui en Champagne. Diddon & Bobon marcherent avec Adalric, qu'ils vouloient établir patrice en Provence. Ils croïoient enlever en paſſant ſaint Genés Archevêque de Lion : mais le peuple raſſemblé de tous côtez, défendit ſi bien cette grande ville, qu'ils furent obligez à ſe retirer. L'Archevêque mourut quelque tems après, le premier jour de Novembre 677., & eut pour ſucceſſeur ſaint Lambert Abbé de Fontenelle après ſaint Vandrille. Avant que d'embraſſer la vie monaſtique, il avoit été en grande conſideration à la Cour du Roi Clotaire III. Saint Ansbert lui ſucceda à Fontenelle, & en fut le troiſiéme Abbé : ſuivant la prophetie de ſaint Vandrille, qui avoit marqué ſes deux premiers Succeſſeurs.

Coïnt. an. 667. *n.* 2.

Acta SS. Ben. to 2. *p.* 545. 1053.

Ebroïn avoit ordonné, qu'on tint ſaint Leger dans le fonds d'un bois, & qu'on l'y laiſsât mourir de faim, faiſant courir le bruit, qu'il s'étoit noié. Mais après qu'il eut long-tems ſouffert la faim, Vaimer eut compaſſion, & le fit amener chez lui. Il fut même tellement touché de ſes diſcours, qu'il lui rendit l'argent de l'Egliſe d'Autun ; & ſaint Leger l'y renvoïa, pour être diſtribué aux pauvres. Vaimer fut fait enſuite Evêque de Troyes par l'artifice d'Ebroïn, qui craignoit apparemment ſa puiſſance ; & ſaint Leger fut mis dans un monaſtere, où il demeura deux ans. Ebroïn étant devenu Maire du palais de Theodoric, & maître abſolu en Neuſtrie

Vita Leod. Anon. n. 14.

& en Bourgogne, feignit de vouloir vanger la mort du Roi Childeric; & en accuſa ſaint Leger & ſon frere Gairin. On les amena en la preſence du Roi & des Seigneurs. Ebroïn les chargea de reproches, mais ſaint Leger lui répondit : Tu veux te mettre en France au-deſſus de tous, mais tu perdras bien-tôt cette dignité, que tu merites ſi peu. Ebroïn les fit ſeparer; & premierement on emmena Gairin, qui fut attaché à un poteau, & lapidé. Il diſoit cependant : Seigneur Jeſus, qui êtes venu appeller, non pas les juſtes, mais les pecheurs, recevez l'ame de vôtre ſerviteur, à qui vous avez bien voulu accorder une mort ſemblable à celle des martyrs. Il *mourut* ainſi en priant.

Anonym. n. 12. *Urſin. n.* 10.

LVIII. Martyre de ſaint Leger.

On n'oſa faire mourir alors ſaint Leger, parce qu'il n'avoit pas été dépoſé par les Evêques. Mais il fut traîné dans une piece d'eau, dont les pierres aiguës & tranchantes lui déchirerent la plante des pieds : outre les yeux, qu'il avoit perdus; on lui coupa les levres & la langue, pour le faire tomber dans le deſeſpoir. On le dépouilla honteuſement; & après l'avoir traîné nud dans les ruës bourbeuſes, on le mit ſur un méchant cheval; & on chargea le comte Varingue de l'emmener & le garder. Ermenaire Abbé de ſaint Symphorien d'Autun, qui lui ſucceda dans l'épiſcopat, prit ſoin de guerir ſes plaïes, & depuis le Saint ne laiſſa pas de parler; ce qui paſſa pour un miracle. Le comte Varingue l'aïant emmené en ſon païs, l'honora comme un Martyr, & le mit dans le monaſtere de Feſcan, qu'il avoit fondé. Saint Leger y fut gardé pendant deux ans : & ſe trouvant gueri en peu de tems, il inſtruiſoit les Religieuſes, offroit tous les jours le ſaint Sacrifice, & prioit continuellement.

Sup. n. 30.

to. 2. *act. p.* 707.

Il écrivit de là une lettre de conſolation à ſa mere Sigrade, qui s'étoit renduë religieuſe dans

le

le monaſtere de N. Dame de Soiſſons. Il lui recommande principalement le pardon des ennemis. Auſſi aïant appris dans ſa retraite la punition de quelques-uns de ſes perſecuteurs : loin de s'en réjoüir, il pleura de ce qu'ils étoient morts ſans penitence. En effet, le Roi Theodoric & Ebroïn aſſemblerent un concile nombreux, ou pluſieurs Evêques furent condamnez. Diddon, qui l'avoit été de Challon, eut la tête raſée, qui étoit un ſigne de dégradation : enſuite il fut banni & puni de mort. Vaimer Duc de Champagne, & depuis Evêque de Troyes, étant tombé dans la diſgrace d'Ebroïn, fut tourmenté & pendu. *Vita per Anon. n. 14.*

Enfin Ebroïn fit amener ſaint Leger au palais; voulant le faire dépoſer par le jugement des Evêques, afin qu'il n'eût plus la liberté d'offrir le ſaint Sacrifice. On le preſſa encore de s'avoüer coupable de la mort du Roi Childeric : mais il le nia toûjours, prenant Dieu à témoin de ſon innocence. On lui déchira ſa tunique du haut juſques en bas, qui étoit encore une ceremonie de depoſition, & on le mit entre les mains de Chrodobert Comte du palais, avec ordre de le faire mourir. Ebroïn prévoïant, qu'il ſeroit honoré comme un martyr, ordonna que l'on cherchât un puits au fonds d'un bois, pour y jetter ſon corps, & le couvrir enſorte, qu'on ne pût le retrouver. Mais Chrodobert fut touché par les exhortations du Saint : qui ſavoit ſe faire aimer & reſpecter de tout le monde. Ne pouvant donc ſe reſoudre à le voir mourir, il commanda à quatre de ſes domeſtiques, d'executer l'ordre qu'il avoit reçu. La femme du Comte en pleura amerement : mais ſaint Leger la conſola, & lui dit, qu'elle s'attireroit la benediction de Dieu, ſi elle prenoit ſoin de ſa ſepulture.

Les quatre executeurs le menerent dans la forêt, où ne trouvant point de puits, il s'arrêterent enfin,

enfin, & trois ſe jetterent à ſes pieds pour lui demander pardon. Il pria pour eux : puis quand il avertit qu'il étoit tems, le quatriéme lui coupa la tête. On dit que ce meurtrier fut quelque tems après ſaiſi du demon, & qu'il ſe jetta dans un feu & y mourut. La femme du Comte Chrodobert, fit enterrer le Saint dans un petit oratoire, en un lieu nommé Sarcin en Artois : mais il fut depuis transferé au monaſtere de ſaint Maixant en Poitou, dont il avoit été Abbé. La forêt où il fut tué, nommée auparavant Aquiline ou Iveline, a pris depuis pluſieurs ſiecles le nom de ſaint Leger: on a bâti à ſon honneur un très-grand nombre d'Egliſes : on rapporte quantité de miracles faits à ſon tombeau ; & il n'y a gueres de Saint plus illuſtre en France. L'Egliſe l'honore comme martyr, le ſecond jour d'Octobre ; & il mourut comme l'on croit, l'an 678.

V. Mabill. ſæc. p. 705.

Fin du huitiéme Tome.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

A

ABOUBECRE beau-pere de Mahomet. 322. Lui ſuccede. 330. Seş conquêtes. 331. Sa mort. *ibid.*

S. *Achar* ou *Acaire* Evêque de Noyon. 271. Sa mort. 370

Adelphius Evêque de Tolede. 133

Adeodat primat de Numedie. 135

Adeodat Pape. 538. Sa mort. 552

Adon frere de ſaint Oüen. 226. fonde le monaſtere de Jouarre. 298

Adorer ſe prend pour ſaluer. 434

Adrien Evêque de Thebes condamné injuſtement, ſe plaint au Pape. 56

Adrien Abbé envoïé en Angleterre. 526. 534

Affranchis des Egliſes y demeurent attachez. 23. 319. 346. 348. 457.

Afrique. Evêques d'Afrique ſe declarent contre les Monothelites. 379. Conciles ſur ce ſujet. 393. Les trois primats écrivent au Pape Theodore. *ibid.*

Agali monaſtere près de Tolede. 263

Agilbert Gaulois Evêque d'Oüeſſex. 511

Agilulfe Roi des Lombards. 27. Aſſiege Rome. 86. Reçoit ſaint Colomban. 230

Agnoïtes heretiques refutez par ſaint Euloge & par ſaint Gregoire. 162.

Agreſtin Moine calomnie la regle de ſaint Colomban. 267. Il perit. 270

S. *Aidan* Evêque de Lindisfarne. 352. Sa mort. 438. Sa vertu, & de ſes ſucceſſeurs. 516

Aigulfe Moine de Fleury ſur Loire. 430. Ses commencemens. 549. Il reforme le monaſtere de Lerins. 550. Son martyre. 551

Alcoran de Mahomet. 325

Alcyſon Evêque de Corcyre. 198

Sainte *Aldegonde* fondatrice de Maubeuge. 501

Aldiberge. V. Berthe.
Aldibert. V. Ethelbert.
Aldoalde Prince des Lombards. 204
Alexandrie conquiſe par les Muſulmans. 361
Alfrid fils du Roi de Northumbre diſciple de ſaint Vilfrid. 509. 511
Ali couſin & gendre de Mahomet. 322. Reconnu calife. 504. Tué. 505. Sa ſecte. *ibid.*
Alleluia par qui introduit. 137.
S. *Amand* Evêque prêche en Brabant. 291. Chaſſé & rappellé par Dagobert. 289. Le Pape ſaint Martin lui écrit. 423. Il eſt fait Evêque de Maſtric. 425. Sa mort. *ibid.* Ses diſciples. 426
S. *Amarin* ou *Damarin* Abbé. 543
Ambon ou tribune dans l'Egliſe. 144
Amé premier Abbé de Remiremont. 269
Amos Patriarche de Jeruſalem. 62. Sa mort. 161
S. *Anaſtaſe* Sinaïte. Ses écrits. 257
Anaſtaſe Patriarche d'Antioche. 25. Rétabli. 62. Sa mort. 161
Anaſtaſe le jeune Patriarche d'Antioche. *ibid.* Sa mort. 220
S. *Anaſtaſe* Perſan, ſa converſion. 265. Maltraité par les Perſes. 283. Son martyre. 285. Son image à Rome. 286
Anaſtaſe diſciple de ſaint Maxime. 457. 467. Interrogé à C. P. 463. 466. Sa lettre aux moines de Caillari. 469. Il eſt relegué à Selymbrie. 470
Anaſtaſe apocriſiaire de Rome. 457. Eſt relegué à Perbere. 470. Puis au païs de Lazes. Sa mort. 520. Ses diſciples. 521
Anatolius nonce à C.P. 106
Anegray premier monaſtere de ſaint Colomban. 19
Anglois. Leur établiſſement en la Grande Bretagne. 111. Commencement de leur converſion. 113. 114. Jeunes eſclaves Anglois achetez par ſaint Gregoire. 102. Anglois & Angloiſes dans les monaſteres de Gaules. 367
Annonciation. Défendu de la celebrer en Carême. 483
Antioche conquiſe par les Muſulmans. 359
S. *Antiochus* moine. Ses écrits. 264
S. *Antiochus* Hermite Syrien. 158
Antoine Evêque de Bacate en Paleſtine, catholique. 420.

S. *Ansbert* Abbé de Fontenelle. 555. Archevêque de Roüen. 429
Arabes. Leur état du tems de Mahomet. 363
Arcade Archevêque de Chipre reſiſte aux Monotheliites. 300. 378
Aridius Evêque de Lion. 203
Ariens. Leurs Prêtres étant convertis admis aux fonctions. 133
S. *Arige* Evêque de Gap. 130
Arigiſe Duc de Benevent attaque les Romains. 51
Ariulfe Duc de Spolete inſulte les Romains. 50
Arles. Son Evêque vicaire du Pape en Gaule. 41. 100. 183.
S. *Arnoul* Evêque de Mets. 247. Sa retraite & ſa mort. 289
Armetius Archevêque de Tarragone. 133
Aſiatique Archevêque de Tarragone. 134
Aſiles, conſerves. 272. 348.
Athanaſe Patriarche des Jacobites ſéduit Heraclius. 302
Athanaſe Prêtre & Moine d'Iſaurie abſous par ſaint Gregoire. 98
Attale diſciple de ſaint Colomban. 224. Second Abbé de Bobio. 232
S. *Auguſtin* prevôt du monaſtere de ſaint Gregoire. 95. Envoïé en Angleterre. 102. Y arrive. 111. Fait pluſieurs converſions. 113. Eſt ordonné Evêque. *ibid.* Ses miracles. 180. Réponſes à ſes queſtions. 182. Sa mort. 196
S. *Aunacaire* Evêque d'Auxerre. 11
Ste. *Aure* Abbeſſe de ſaint Eloi à Paris. 296
S. *Auſtregiſile* Archevêque de Bourges. 273
Autarit Roi des Lombards Arien. 27
Autels. Treize dans une Egliſe. 103
S. *Avie* Evêque de Clermont. 45

B

BAIN permis le dimanche. 153. Indecent au ſortir de la communion. 219
Bancor monaſtere d'Irlande. 18
Bancor monaſtere de Bretagne. 211
Baptême. Une immerſion en Eſpagne. 23. 316. Onctions ſelon les Grecs. 256. Eau neceſſaire. *ibid.* Parrains, *ibid.* Immerſion. 280
Barbariciens idolâtres en Sardaigne. 77

Barcelone. Concile l'an 599. p. 134.
Baſiliques ou Egliſes patriarcales de Rome. 140
Baſile Religieuſe rebelle. 8. Reconciliée. 17
Ste. *Batilde* Reine de France. 496
Bodonovie écrit la vie de ſainte Radegonde. 8
S. *Bavon* & ſon monaſtere à Gand. 425
Benedictions ſolemnelles à la Meſſe Gallicane. 187. Et à celle d'Eſpagne. 317. 343
Benjamin patriarche Jacobite d'Alexandrie. 361
S. *Benigne* de Dijon monaſtere fondé par Gontran. 100
S. *Benoît.* Ses Reliques apportées à Fleury ſur Loire. 430
S. *Benoît* Biſcop ou Baducing. 510. Amene de Rome ſaint Theodore de Cantorberi. 527
Berth ou Aldiberge Reine de Cant. 111. Saint Gregoire lui écrit. 179
Ste. *Bertilde* premiere Abbeſſe de Chelles. 497
S. *Bertin* ou Sitiu, Monaſtere. 372
S. *Bertulfe* Abbé de Bobio 494.
Biens des Egliſes conſervez. 144. 373. Défenſe aux Evêques d'en abuſer. 456
S. *Birin* Evêque de Dorceſtre. 351
Bobio monaſtere fondé par ſaint Colomban. 232
Bobon Evêque de Valence dépoſé. 553. Intrus à Autun. 555
S. *Boniface* Evêque de Ferente. 73
Boniface III. Pape 208. Sa mort. 209
Boniface IV. Pape. 213. Sa mort. 232
Boniface V. Pape. 252. Sa mort. 275
Bragne quatriéme concile, en 675. p. 549
Brandeum linge, qui avoit touché les corps ſaints. 81
Braulion Evêque de Sarragoce. 313. Ami de ſaint Iſidore. 340
Bregents ſur le lac de Conſtance. Saint Colomban s'y arrête. 227. Saint Gal y demeure. 230
Bretagne. Evêque de la grande Bretagne ſoumis à ſaint Auguſtin. 183. Quatre nations en Bretagne. 354
Bretons ſchiſmatiques. Conference & Concile pour les réünir. 210. 212. Lettre de Laurent à même fin. 222. Bretons ennemis des Anglois, même Chrétiens. 312
Brunehaut Reine. 15. 102.

Saint

Saint Gregoire lui écrit. 114. 178. Sa mort. 231

C

CALIFE chef des Musulmans. 330
Callinique inventeur du feu Gregeois. 526
Callinique Exarque de Ravenne fait paix avec les Lombards. 118
Calliopas. 434. V. Theodore.
Candide. Prêtre, Recteur du patrimoine en Gaule. 102
Candidien Evêque d'Aquilée. 209
Cantorberi anciennement Doroverne. 112. Metropole. 189
Cardinaux, origine de ce nom. 36. Prêtres Cardinaux. 141
Carême, qui en peut dispenser. 454. V. œufs.
Cartulaire Officier de l'Eglise Romaine. 29
S. *Cassius* Evêque de Narni. 73
Castorin Evêque de Rimini. 40
Ceadda Evêque d'Yorc. 517. Dépose & ordonné pour les Merciens. 535. Sa mort. 536
S. *Cedde* Evêque d'Essex. 440. Ses freres. 442. Il a assisté à la conference de Strensshal. 512
Censures ecclesiastiques. Saint Gregoire n'en use point contre la multitude, mais seulement d'exhortation. 124
Centule monastere. 273. V. saint Riquier.
S. *Cerbone* Evêque de Populonium. 73
S. *Chadoind* Evêque du Mans. 375. Son testament. 376
Chagnoald disciple de saint Colomban. 229. Evêque de Laon. 247
Chaînes de saint Pierre & de saint Paul, dont la limaille étoit envoïée pour Reliques. 81. 102. 133
Challon. Troisiéme Concile. 372
Chambre de l'Evêque, ne doit être servie que par des Clercs. 95
Chant reglé par saint Gregoire. 152
Chantres de l'Eglise, quels doivent être. 94
S. *Chaumont*, autrement Annemond ou Delphin, Archevêque de Lion. 510
Chelles monastere. 497
Childebert Roi des François. 10. En Austrasie & en Bourgogne. 100. Sa mort. 102
Childeric II. Roi de France. 498. 530. Sa mort. 542
Chilperic Roi des François. 15

Chriſmal. Ce que c'eſt dans la regle de ſaint Colomban. 21
Chrodebert Evêque de Paris. 496
Chrodielde Religieuſe rebelle. 8. 9. 10. Ses violences. 11
Chrodobert Archevêque de Tours. 552
Chrodobert Comte du palais. 557
Cinthila Roi des Goths en Eſpagne. 338
Claude Abbé de Claſſe près de Ravenne. 52. Ami de ſaint Gregoire. 96. Obtient un privilege. 168. Recueille les œuvres de ſaint Gregoire. 206
S. *Claude* Archevêque de Beſançon, puis Abbé de Condat. 533
Clementin primat de Byzacene accuſé. 191
Clercs expoſez aux violences chez les barbares. 349 Clercs tombez jamais rétablis. 78. 191. Clercs & Moines auprès de ſaint Gregoire. 174. Il diſtingue l'état clerical & le monaſtique. 109. Clercs artiſans. 240
Clergé diviſé en trois ordres, dont les chefs étoient l'archiprêtre, l'archidiacre & le primicier. 355. 522. Permiſſion du Roi neceſſaire en France, pour entrer dans le clergé. 495. Officiers publics n'y doivent être reçus facilement. 63. 109.
Cloches des Egliſes. 247
Clotaire II. Roi de Neuſtrie. 178. Reçoit ſaint Colomban. 225. Seul Roi des François. 231. Protege le monaſtere de Luxeu. 232. Saints à ſa Cour. 246. Sa mort. 288
Clotaire III. Roi de France. 496. Sa mort. 528
Clovis II. Roi de Neuſtrie. 347. Sa mort. 491
Cloveshoë lieu deſtiné aux conciles d'Angleterre. 537
Coadjuteur à un Evêque malade. 193
Coïſi Pontife idolâtre ſe convertit. 278
Colman Evêque de Lindisfarne. 509. Soutient les uſages d'Irlande. 512. Y retourne. 515
Colomb Evêque de Numedie, en qui ſaint Gregoire avoit confiance. 28. 135. 191
S. *Colomban* vient en Gaule. 18. Ses miracles. 19. Sa Regle. 20. Ecrit à ſaint Gregoire. 194. Aux Evêques des Gaules. 195. Au Pape Boniface. 214. Il eſt perſecuté par Brunehaut & Theodoric. 215. Son pre-

Digitized by Google

premier exil. 216. Second exil. 223. Ses propheties. 224. Il prêche aux Allemands. 227. Sa lettre ſur les trois chapitres. 230. Sa mort. 232. Ses diſciples. 271

Communion à la Meſſe ſolemnelle. 150

Conantius Evêque de Palence. 313

Conciles. Les quatre premiers reverez par ſaint Gregoire comme les quatre évangiles. 25. Cinquiéme Concile reçu par ſaint Gregoire. 26. Soutenu. 67. 204. Forme de tenir les Conciles ſuivant le quatriéme de Tolede. 314. Point de Concile en France ſans la permiſſion du Roi. 375. Conditions neceſſaires pour un Concile. 393. Concile n'a beſoin de l'autorité de l'Empereur. 473. Confirmation des Conciles n'eſt que conſentement. 424

Concluſion ou poſt-communion de la Meſſe. 151

Condat monaſtere. 533

Confeſſion generale. 294. 487

Confirmation. Si le Prêtre peut l'adminiſtrer. 79

Conſtant Empereur. 364. Fait mourir ſon frere. 507. Vient à Rome & la pille. *ibid.* Sa mort. 527

Conſtantin Pogonat Empereur. *ibid.*

Conſtantine Imperatrice femme de Maurice. 79

Conſtantinople. L'Egliſe Romaine n'avoit reçu que la définition de foi du concile de C. P. ſecond œcumenique. 105. Concile de C. P. pour approuver l'ecthеſe d'Heraclius. 357. 359

Conſtantius Evêque de Milan. 65. Sa mort. 166

Conteſtation ou preface de la liturgie Gallicane. 186

Corbie monaſtere. 498

Corporal ou nappe d'autel. 146

Coſroës Roi de Perſe fait des preſens à ſaint Serge. 59. Blaſphême contre J.C. 281. Pille les Egliſes. 282. Pris par ſon fils & tué. 287

Coûtumes des Egliſes differentes. 183. Coûtumes des Païens ne doivent être toutes abolies. 189

Crainte en J. C. De quelle eſpece. 384

Croix enlevée de Jeruſalem. 233. Rapportée. 288. Portée à C. P. 332

S. *Cunibert* Evêque de Cologne. 273. Miniſtre de Dagobert. 289. & de Clovis II. 491. Sa mort. *ibid.*

Curez

Curez primitifs. 522
Cyriaque Abbé de ſaint André à Rome. 77. Envoïé en Gaule. 126. En Eſpagne. 131
Cyriaque patriarche de C. P. 104. Sa mort. 208
Cyrus Métropolitain des Lazes, Monothelites. 301. Devient patriarche d'Alexandrie. 302. Ses neuf articles. 402. Il approuve l'ecthese. 358. Il eſt condamné au concile de Latran. 416

D

DADON. V. S. Oüen.
Dagobert Roi de France. 288. Ses femmes. 289. Sa mort. 347
Dagobert II. fils de Sigibert Roi de France. 543
Dalmatiques accordées à ſaint Arige de Gap. 130. Défendu d'en orner le corps mort du Pape. 96
Damas capitale des Califes Ommiades. 506
Ste. *Damiene* ſœur de l'Empereur Maurice. 197
S. *Datius* Evêque de Milan. 73
Défenſeurs de l'Egliſe. 142
S. *Deïcole* ou ſaint Dié Abbé de Lure. 270
Deïvirile operation de J. C. 304. V. Theandrique.
Demetrius Evêque de Naples dépoſé. 37
S. *Denis* en France monaſtere. 346. Privilege de Clovis II. 492
S. *Denis* Areopagite cru auteur des livres qui portent ſon nom. 409. Saint Maxime les commente. 504
Deodat Evêque de Mâcon. 370. 374
Devoir des Seigneurs pour la converſion de leurs ſujets. 77
Deuſdedit Archevêque de Cantorberi. 437
Deuſdedit Evêque de Caillari au concile de Latran. 404
Deuſdedit Pape. 232. Sa mort. 252
Deuſdedit Archevêque de Milan. 166
Diaconies ou hôpitaux à Rome. 141
Diacres ne doivent être chantres. 95. Diacres de deux ſortes à Rome. 142
Dialogues de S. Gregoire. 71. Leur Défenſe. 73. Traduit en Grec & en Arabe. 75
S. *Didier* ou *Diſier* treſorier de Clotaire II. 247. Evêque de Cahors. 375
S. *Didier* Archevêque de Vienne. Prétend le Pallium. 131. Repris par ſaint Gregoire de ce qu'il enſeignoit la Grammaire. 177.

Son

Son martyre. 203
Didon Evêque de Poitiers, oncle de S. Leger. 529
Didon Evêque de Challon dépoſé. 553. Mis à mort. 557
S. *Dié* ou *Deodat* Evêque de Nevers, ſe retire. 532
Diſcipline de l'Egliſe ſelon ſaint Iſidore. 343
Diſcipline ou Flagellation ſelon la regle de ſaint Colomban. 21
Dominique Archevêque de Carthage. 29. tint un concile l'an 594. p. 136
Domitien Evêque de Melitine. 59
Domnole Archevêque de Vienne. 203
S. *Donat* de Beſançon. 271. 374. Sa regle. 272
S. *Donat* Evêque d'Eurie en Epire. 199
Donatiſtes en Afrique. 27. 135.
Donus Pape. 552
Doroverne aujourd'hui Cantorbery. 112
S. *Drauſin* Evêque de Soiſſons. 112

E

EBREGISILE Evêque de Cologne. 13
Ebroïn maire du palais. 518. 530. Se rend moine à Luxeu: *ibid.* En ſort. 544. Encore maire du palais. 556
Eccleſiaſte expliqué par ſaint Gregoire. 73
Ecriture ſainte permis en examiner le ſens. 475
Ecthеſe d'Heraclius, édit en faveur des Monothelites. 356. Rejetté par le ſaint Siege. 359. 411. Deſavoüée par Heraclius. 362. Otée par Conſtant. 399. Seulement en apparence. 473. Condamnée par le concile de Latran. 416
Edbalde roi de Cant. 250. Se convertit. 251
Edoüin roi de Northumbre ſe convertit. 276. Sa mort. 312
Egbert ou *Ecbert*, roi de Cant envoïé à Rome demander un Archevêque. 518. Sa mort. 537
Egypte. La vie monaſtique s'y conſervoit au ſeptiéme ſiecle. 244
Elevation de l'hoſtie à la Meſſe. 148
S. *Eloy* cheri du roi Clotaire II. 292. Sa pieté. 295. Monaſtere à Paris. 296. S. Eloy Evêque de Noyon & de Tournay. 370. Convertit les Flamands, &c. 362. Sa mort & ſes homelies. 489
Emilien notaire de ſaint Gregoire. 95
Emir-al-mouменin chef des Muſul-

Mufulmans. 331
S. *Emmeran* Evêque prêche à Ratisbone. 430. Son martyre. 432
Enchanteurs pourſuivis par ſaint Gregoire. 153
Enfans offerts aux monaſteres étoient engagez. 483. Enfans reçus avec leurs parens dans les monaſteres de ſaint Fructueux. 487
Enfers. Qui ſont ceux que J. C. en a délivrez. 105
Epheſe. Faux concile d'Epheſe. 98
Epiphane Abbé de ſaint Remi condamné. 17
Ste. *Eponge* envoïée à C.P. 233
S. *Epice* Abbé. 72
Erconbert Roi de Cant abolit l'idolâtrie. 367
Ste. *Ercongothe* Abbeſſe de Faremoutier. *ibid.*
S. *Erembert* moine de Fontenelle Evêque de Toulouze. 429
Ermenaire Abbé de ſaint Symphorien, puis Evêque d'Autun. 542
Ermites reprimez. 397
Eſclaves. Femmes debauchées faites eſclaves. 23
Eſpagne. Diſtribution de ſes évêchez par Vamba. 549
S. *Eſprit*. Les Latins ſoûtiennent qu'il procede du Pere & du Fils. 504
Eſſex ou Saxons orientaux. Leur converſion. 439. Leur Egliſe ébranlée. 518
Eſtangles ou Anglois orientaux. Leur converſion. 311
Etienne Evêque de Dore envoïé à Rome par ſaint Sophrone. 336. Le Pape Theodore le fait ſon vicaire en Paleſtine. 379. Sa requête au concile de Latran. 404
Etienne Abbé de Lerins. 103
Ethelbert roi de Cant. 111. ſe fait chrétien. 113. Saint Gregoire lui écrit. 179. Sa mort. 249
Ethelburge Reine de Nortumbre. 275
Etherius Archevêque de Lion. 11
Evagre. Fin de ſon hiſtoire. 61
Evangiles à la Meſſe. 145
Euchariſtie portée par les moines de ſaint Colomban. 21. Preſentée au celebrant au commencement de la Meſſe. 143. Pains pour l'Euchariſtie. 147. Mêlée au ſacrifice ſuivant. 149. Miracles qui prouvent la réalité. 256. Fraction de l'hoſtie. 148. En neuf ſuivant la liturgie d'Eſpagne. 342. Euchariſtie donnée ſous une eſpece en Viatique. 548. Défenſe de la tremper. 549

Digitized by Google

Eudoxe chef des Ariens inconnu à S. Gregoire. 107
Evêchez unis par ſaint Gregoire. 36. Nouveaux évêchez en Angleterre. 181. 183
Evêques dépouillez de leurs Egliſes, comment ſoulagez. 37. Saint Gregoire prend ſoin des élections. *ibid.* 75. 93. 200. Ne s'en mêle ſans neceſſité. 67. Quelle part y avoient les rois Gots en Eſpagne. 135. Et les rois de France. 144. 373. Actes pour l'élection des Evêques. 494. Evêques doivent être capables d'affaires. 167. Ne trop s'appliquer au temporel. *ibid.* Fonctions reſervées aux Evêques. 258. Evêques doivent être du lieu. 273. Commencement en Eſpagne à prendre part au gouvernement temporel. 321. Evêques accompagnez de troupes en armes. 545 Evêques de nations Barbares. 547
S. *Eugéne* Archevêque de Tolede. 339. Autre ſaint Eugéne Archevêque de Tolede. 513
Eugéne Pape intrus. 437. Accord de ſes Legats avec les Monothelites. 378. 383. Sa mort. 488
Euloge patriarche d'Alexandrie. 25. S. Gregoire lui écrit. 168. Ses écrits. 162. Sa mort. 219
Eulogies. Envoïées aux fêtes. 496
Euſebe Evêque de Paris. 46
S. *Euſtaſe* diſciple de ſaint Colomban. 223. Second Abbé de Luxeu. 231. Sa mort. 270
Exaltation de la Croix, fête. 288
Excommunication ne doit être emploïée pour injure perſonnelle de l'Evêque. 78. Excommunication contre une perſonne inconnuë. 118
Exemptions de monaſteres. 160. 168. 171

F

FARAMODE Evêque de Paris. 46
Ste. *Fare*. 226. Fondatrice de Faremouſtier. 247
S. *Faron* à la cour de Clotaire II. *ibid.*
Femmes ſeparées des hommes dans l'Egliſe. 145. Y peuvent entrer auſſi-tôt après leurs couches. 185
Feſcan monaſtere. 547. 556
Fêtes ſelon ſaint Iſidore. 344
S. *Fiacre* anacorete. 502

S. *Fil-*

S. *Filbert* fondateur de Jumiége. 429
Finan Evêque de Lindisfarne. 438. 509
Fleury ſur Loire, monaſtere. 430
Fontenelle monaſtere de S. Vandrille. 428
Fortunat Evêque de Todi. 72
Fortunat Evêque de Naples. 94. Sa mort. 166
Fortunius Evêque de Carthage, Monothelite. 395
Fredegonde Reine. 14. Sa mort. 178
Fructueux archevêque de Brague. 484. Sa regle. 486. Sa mort. 488
Saint *Furſi*. Ses commencemens. 368. Paſſe en Gaule, & meurt à Perone. 369

G

GAIRIN, frere de S. Leger, tué. 556
S. *Gal* diſciple de S. Colomban. 227. Fonde le monaſtere de ſon nom. 230. Y demeure. 270
Saint *Génes* Archevêque de Lion. 544. Sa mort. 555
Gennade Exarque d'Afrique. 27. 135
George Patriarche d'Antioche, Monothelite, reſident à C. P. 422
S. *Germer* & ſon monaſtere. 428
Ste. *Gertrude* Abbeſſe de Nivelle. 427
Gilles Archevêque de Reims. 14. Condamné à mort. 17
Gloria in Excelſis. Quand ſe diſoit. 144
S. *Goërie* Evêque de Mets. 247
Ste. *Gouladouche* Perſienne. 61
S. *Gombert* Archevêque de Sens ſe retire. 532
Gondegiſille Archevêque de Bourdeaux. 10
Gondemar Roi des Gots en Eſpagne. 222
Gontran Roi des François. 9. Ses vertus & ſes défauts. 101. Sa mort. *ibid.*
Graduel à la meſſe. 145
S. *Gregoire* de Tours. 6. Sa mort. 49. Sa doctrine & ſes ouvrages. 50
Gregoire Patriarche d'Antioche. 25. 59. Sa mort. 63
Gregoire gouverneur d'Afrique. 393. Se revolte contre l'Empereur Conſtant. 394. 459. Défait & tué par les Muſulmans. 396
S. *Gregoire* élû Pape. 1. Conſacré. 3. Ses plaintes. 24. 39. Chargé même du temporel de Rome. 24. 51. Sa lettre ſinodale aux Patriarches. 25. Ses aumônes. 33. 52. Son déſintereſſement.

Digitized by Google

reſſement. 35. Comment il prenoit ſoin de la guerre. 51. Reſiſte à l'Empereur Maurice. 62. Qui l'accuſe de ſimplicité. 90. Dans ſon pontificat pratique la vie monaſtique. 96. Ses maladies. 115. 164. 204. Craignoit de participer à la mort des hommes. 117. 123. Son courage. *ibid.* Ne s'attribuoit puiſſance temporelle. 122. 193. Reſpectoit les ordres même injuſtes de l'Empereur. 199. Mort de ſaint Gregoire. 204. Ses écrits. 205. Ses reliques. 206. Son portrait. 207

Gregoria dame de C. P. ſaint Gregoire lui écrit. 157

Grimoald roi des Lombards. Sa mort. 538

S. *Guilain* & ſon monaſtere. 426. 501

H

HABIT des Eccleſiaſtiques diſtingué. 261. Etoit le Romain. 129. Habits ſacerdotaux. 143

Haumont, monaſtere fondé par ſaint Maldegar Vincent. 501

Hector patrice de Marſeille, ennemi de ſaint Prejecl. 539. Eſt tué. 542

Hegire. Fuite de Mahomet. 329

S. *Hellade* Archevêque de Tolede. 263

Heracleonas Empereur. 363

Heraclius Empereur. 221. Emprunte les vaſes ſacrez pour la guerre. 281. Ses victoires ſur les Perſes. 282. Devint Monothelite. 303. Sa mort. 362

S. *Herculan* Evêque de Perouſe. 73

Hereſie. C'eſt l'établir que d'en ſoupçonner mal-à-propos. 99. 157

Heretiques. Quels doivent être baptiſez. 190. Heretiques prennent le deſſus en Orient depuis la conquête des Muſulmans. 421

Herford concile general d'Angleterre, l'an 673. p. 537

Heſychius Patriarche de Jeruſalem. 161. V. Iſaac.

Ste. *Hilde* Abbeſſe de Streneshal. 512

S. *Hildefonſe*. V. Ildefonſe.

Ste. *Hildemarche* Abbeſſe de Feſcan. 499

S. *Hidulfe* Abbé, puis Evêque de Tréves. 533

Homelies de ſaint Gregoire ſur les évangiles. 87. Sur Ezechiel. *ibid.*

Honorat archidiacre de Salone maltraité par Natalis ſon Evêque. 52. Abſous par

par saint Gregoire. 75. Se separe de Maxime. 124
S. *Honorat* Abbé de Fondi. 72
Honorat Archevêque de Seville. 345
Honorius Pape. 276. Sa lettre à Sergius où il favorise le Monotheliſme. 309. Lettre à Cyrus, de même. 335. Mort d'Honorius. 349. Son apologie par le Pape Jean IV. 364. par S. Maxime. 389
Honorius Archevêque de Cantorbery. 310. Sa mort. 437
S. *Hortulan* de Fondi. 72
Hoſpices en Gaules pour les Hibernois. 427
Hoſpitalité de l'Egliſe Romaine. 449
Hôpitaux. Leurs adminiſtrateurs clercs. 141
Hueſca. Concile, l'an 598. p. 134

J

JAcobites heretiques. Leur origine. 264
Janvier Evêque de Caillari. 43. Peu zelé. 77. Foible & colere. 119. Ses infirmitez corporelles. 120
Janvier Evêque de Malaga rétabli par saint Gregoire. 201
Janvier mois. Jeûne le premier jour. 344
Jaques Diacre, disciple de saint Paulin d'Yorc. 312. 508
Idolatrie reſtoit dans les états des rois François. 115. 272. Et en Italie. 115
Jean Patriarche de C. P. en 671. p. 538
Jean Evêque de Lappe en Crete, absous à Rome. 524
Jean Patriarche de Jeruſalem ſous Moavia. 422
Jean Evêque de Syracuſe. 137
Jean Evêque d'Aquillée. 208
Jean Evêque de Philadelphie, vicaire du Pape en Orient, 418
Jean Moſc Abbé. 239. Ses voïages. 243
S. *Jean* l'Aumônier Patriarche d'Alexandrie. 220. Ses charitez pendant la guerre des Perſes. 235. 237. Gouvernement de ſon Egliſe. 238. Sa pauvreté. 242. Sa mort. 253
Jean ſuperieur general des monaſteres de Galatie. 217
Jean Evêque d'Eurie en Epire. Ses entrepriſes. 198
Jean Prêtre de Calcedoine absous par saint Gregoire. 99
Jean défenſeur auprès de S. Gre-

Digitized by Google

Gregoire. 92. Envoïé en Eſpagne. 200
Jean Evêque de Lariſſe condamne Adrien de Thebes. 55. Son jugement reformé par ſaint Gregoire. 57
Jean Evêque de Ravenne. 5. Repris par ſaint Gregoire. 69. Sa mort. 93
Jean le Jeûneur Patriarche de C. P. 25. Repris par ſaint Gregoire. 58. Ses vertus, ſes défauts & ſa mort. 104
Jean Patriarche de Jeruſalem. 25. Sa mort. 62
Jean IV. Pape. 355. Condamne l'Ecthese. 359. Sa mort. 356
Jeruſalem priſe par les Perſes. 233. Par les Muſulmans. 337
Jeûnes de l'Egliſe ſuivant ſaint Iſidore. 344
S. *Ildefonſe* abbé d'Agali. 455. Archevêque de Tolede. 523. Ses écrits. *ibid.*
Illation ou preface à la Meſſe Moſarabique. 342
Images doivent être reſpectées. 43. Ne faut les briſer ni les adorer. 120. Leur utilité. 265. Serment en touchant les images. 476
Immunitez accordées aux Egliſes par les rois. 494
Impoſteur tué près du Pui en Velay. 48
Interpretes mauvais à Rome. 163
Introïte à la Meſſe. 143
S. *Joſſe* anachorete. 502
Joüarre monaſtere. 298
S. *Irrenée*. Ses écrits ne ſe trouvoient ni à Lion ni à Rome en 601. p. 177.
Iſaac ou Heſychius patriarche de Jeruſalem. 161. Sa mort. 219
Iſaac Exarque de Ravenne pille le palais patriarchal de Latran. 355
Iſdegerd dernier roi de Perſe. 360. 506
S. *Iſidore* Evêque de Seville. 203. Sa regle. 260. Sa mort exemplaire. 340. Ses écrits. *ibid.*
Iſlam religion de Mahomet. 325
Italie. S. Gregoire prend ſoin de ſes Egliſes. 37. En quelle partie. 41. Grand nombre de monaſteres en Italie. 73
Jugemens eccleſiaſtiques. Regles & procedures. 202
Jugement dernier. Combien ſaint Gregoire en étoit touché. 89
Juifs doivent être convertis par douceur. 43. 45. 319. Leurs entrepriſes reprimées. 44. Leurs enfans ſeparez d'eux. 320
Jumieges monaſtere. 429

Digitized by Google

S. *Juſte* Archevêque de Tolede. 313
Juſte Moine envoïé en Angleterre. 176. Evêque de Rof ou Rocheſter. 213. Archevêque de Cantorbery. 274. Sa mort. 310
Juſtin abbé de Paleſtine. 265

K

KYRIE ELEISON. Comment introduit. 138

L

LAGNI monaſtere fondé par ſaint Furſi. 368
S. *Lambert* Evêque de Maſtrict. 532. Chaſſé de ſon ſiege. 544
S. *Lambert* abbé de Fontenelle, puis Archevêque de Lion. 431
Ste. *Lance* envoïée à C.P. 233
Landelin fondateur du monaſtere de Lobes. 501
Latin. Langue Latine déchuë en Italie. 72
Latins plus ſinceres que les Grecs. 98
Laurent Archevêque de Milan. Sa mort. 65
Laurent Moine envoïé en Angleterre. 176. Retenu par ſaint Pierre. 251. Sa mort. 252
S. *Leandre* de Seville. 22. Ecrit à ſaint Gregoire. 23 Réponſe du Pape. *ibid.* Sa mort. 205
S. *Leger* Evêque d'Autun. 530. Son ſynode. *ibid.* Miniſtre de Childeric II. qui le venge. 541. Saint Leger ſe retire à Luxeu. 542. Rentre à Autun. 544. Se livre pour la délivrer. 555. Son martyre. 558
Leonce Evêque de Naples en Chipre. 253
Leoparius Evêque de Tours. 224
Leubouere Abbeſſe de ſainte Croix de Poitiers. 8
S. *Lezin* Evêque d'Angers. 178
S. *Libertin* de Fondi. 72
Litanie ou proceſſion de ſaint Marc. Son origine. 2. Kyrié nommé Litanie. 138
Liturgies differentes ſelon les païs. 140. 183. Liturgie Gallicane. 185. Ses auteurs. 187. Liturgie d'Eſpagne ou Moſarabique. 341
Liuba roi des Gots en Eſpagne. 203
S. *Livin* Evêque & Martyr à Gand. 425
Livres eccleſiaſtiques. Sacramentaire, antiphonaire, lectionaire, pſautier, ordre. 139. Livres rares à Rome. 424
Loix pour la religion du roi Childe-

Digitized by Google

Childebert. 101. Loi de Maurice contre les ſoldats moines. 65. Saint Gregoire s'y oppoſe. *ibid.* Puis la fait executer. 109. Loix barbares, Salique, Ripuarienne, &c. Leurs articles touchant la religion. 347. Comment obſervées à l'égard des Evêques. 548

Lombardie. En chaque ville deux Evêques, un Catholique, un Arien. 350

Londres deſtinée pour une des Metropoles d'Angleterre. 181

S. *Loup* Archevêque de Sens. 247

Luxeu monaſtere fondé par ſaint Colomban. 19. Cinq Evêques en ſont tirez. 270

M

MACAIRE patriarche d'Antioche, Monothelite, reſidant à C. P. 422

Maccon comte de Poitiers. 10

Macedonius patriarche d'Antioche, Monothelite. 418. Demeure à C. P. 422

Mages. Leur religion abolie. 506

Mahomet ſe declare prophete. 322. Sa doctrine. 323. Sa fuite qui eſt l'hegire. 346. Ses loix. *ibid.* Sa mort. 330

Maladie. Comment on pourvoit à l'Egliſe d'un Evêque incapable par maladie. 192

S. *Malard* ou Maillard Evêque de Chartres. 374

Malcus Evêque peu fidéle. 75. Sa mort. 123

Maldegar Vincent fonde le monaſtere de Haumont. 501

Malmesburi monaſtere. 351

Manichéens en Afrique. 27

Manipule pour ſervir à l'Autel. 69

Manſionaires ou gardiens des Egliſes. 140

S. *Marcel* de Challon monaſtere fondé par Gontran. 100

S. *Marcellin* Evêque d'Ancone. 73

Marculfe. Ses formules. 493

Mariages. Degrez de parenté ſelon ſaint Gregoire. 184

Marinien Evêque de Ravenne. 93. 96. Repris par ſaint Gregoire ſur l'aumône. 94. Saint Gregoire lui renvoie l'affaire de Maxime de Salone. 125. Prend ſoin de ſa ſanté. 165

S. *Martin* apocriſiaire à C. P. 377. Elu Pape. 401. Son Concile. *ibid.* En envoie par tout les actes. 417. Les envoie en Gaule. 423.

Calomnies contre ſaint Martin. 434. Il eſt enlevé de Rome. 435. Séjourne à Naxe. 355. Mené à C. P. & mis en priſon. 442. Ses lettres à Theodore. 443. Il eſt accuſé & interrogé. 444. Ses ſouffrances à C. P. 446. Autre interrogatoire au ſujet de Pyrrus. 449. Son exil à Cherſone. 451. Ses plaintes. *ibid.* Sa mort. 453

S. *Martin* de Tours. Privilege du Pape Adeodat. 552

Martyrs. Il n'y en avoit plus d'actes à Rome du tems de S. Gregoire. 117. Tuez en guerre ne ſont martyrs. 221. Martyrs ſeuls invoquez au commencement. 342

Martyrologe du tems de ſaint Gregoire. 117

Maſſona Evêque de Merida. 133

Maubeuge, Son origine. 501

Maur Evêque de Ravenne. Sa lettre au concile de Latran. 404

Maurice, par quels degrez élevé à l'empire. 63. Envoïe aumônes à Rome. 155. Se rend odieux. 196. Eſt tué. 197

Maxime Evêque de Salone intrus. 76. Saint Gregoire s'en plaint. 85. 123. Penitence de Maxime. 126

Maxime Evêque d'Aquilée au concile de Latran. 404

S. *Maxime* Moine de C. P. 379. Son âge. 485. Sa conference avec Pyrrus. 380. S. Maxime mené à C. P. 457. Accuſé de crime d'état. 458. Son autorité. 465. Relegué à Bizye. 470. Il y eſt interrogé. 471. Accord fait avec lui. 476. Rompu. 478. Saint Maxime calomnié. 481. Condamné. *ibid.* On lui coupe la langue & la main. 482. Sa mort. 503. Ses écrits. *ibid.*

Maximien Evêque de Syracuſe. 40. Sa mort. 95

S. *Mellit* Moine près de ſaint Gregoire. 96. Envoïé en Angleterre. 176. Evêque de Londres. 212. Va à Rome. 222. Chaſſé d'Eſſex. 250. Archevêque de Cantorbery. 252. Sa mort. 274

Melquites. Catholiques d'Orient. 264

Menas patriarche de C. P. Faux écrit qui lui eſt attribué par les Monothelites. 300. Rejetté par S. Maxime. 388. 474

Memas Evêque de Toulouze. 177

Digitized by Google

Merciens. Leur converſion. 439
Merida, Concile en 666. p. 521
Meroüée Evêque de Poitiers. 7
Meſſe. Canon par qui compoſé. 138. Le même du tems de ſaint Gregoire. 148. Meſſe ſolemnelle ſuivant l'ordre Romain. 142. Prêtre aſſiſtant. 397. 549. Prieres particulieres du celebrant. 151. Meſſe Gallicane. 185. Meſſe Moſarabique. 341. Un Prêtre peut dire pluſieurs Meſſes en un jour. 140
Mets. Concile en 590. p. 15
Middelangles. Leur converſion. 438
Migece Evêque de Narbonne. 133
Milan. Comment l'Archevêque élû & ſacré. 66
Miracles. Avis de ſaint Gregoire à ſaint Auguſtin. 180. Mahomet déclare qu'il n'en fait point. 328
Moavia Calife. Etenduë de ſon empire. 506
Modeſte Abbé Vicaire de Jeruſalem. 235
Moines. Pluſieurs ne ſe peuvent ſauver ſans la vie monaſtique. 63. Moines auprès de ſaint Gregoire. 96. Noviciat de deux ans. 109. Quelques Moines Prêtres. 174. Reglement de ſaint Gregoire pour les Moines. 172. Moines de ſaint Sabas tuez par les Perſes. 233. Moines coupables non chaſſez. 262. Officiers des monaſteres. *ibid.* Requêtes des Moines Grecs au concile de Latran. 232. Faux monaſteres en Eſpagne, de deux ſortes. 486. Moines emploïez dans les affaires. 496
Monothelites heretiques. Leur origine. 299. Comparaiſon de leur doctrine avec celle des autres heretiques. 415. Condamnez au concile de Latran. 416. Leurs variations. 464. 468. Se ſervent de faux paſſages des Peres. 474
Moines en Hainaut. Son origine. 501
Muſée Prêtre de Marſeille. Ses écrits. 187
Muſulmans ſectateurs de Mahomet. 322
Myſteres. On ne les cachoit plus au ſeptiéme ſiecle. 250

N

NAAMAN chef des Sarraſins converti. 61
Narſés Patrice. 459
Natalis Evêque de Salone repris

Digitized by Google

pris par le Pape Pelage & saint Gregoire. 52. Se corrige. 54. Sa mort. *ibid.*
Nicaise Evêque d'Angoulême. 10
Noms. Evêques nommez à la Messe. 68
Nonnit Evêque de Gironne. 313
Numidie. Ses Primats. 28

O

OBLATIONS. Comment partagées. 435
Oecumenique, tître de Patriarche. Oecumenique ou Evêque universel affecté par Jean de C. P. 81. Opposition de saint Gregoire. 82. 87. Cyriaque. 105. 154. Saint Gregoire refuse ce tître. 116
Oeufs permis en Carême en quelques lieux. 442
Offertoire à la Messe. 147
Office ecclesiastique reformé par saint Gregoire. 139. Uniformité des offices en chaque province. 315
Offrande à la Messe. Comment se faisoit à Rome. 146
Olympius Exarque de Ravenne veut faire tuer le Pape saint Martin. 433
Omar second Calife. 331. Bâtit une mosquée à Jerusalem. 338. Sa mort. 395
S. *Omer* Evêque de Teroüenne. 271. Fonde le monastere de Sitiu. *ibid.* Sa mort. 531
Operations. Deux operations en JESUS-CHRIST. 391. Necessité de les reconnoître. 465. 472. 475
Oppression des peuples. Saint Gregoire s'en plaint. 91
Oraison dominicale à la Messe. 138. 186
Oraison mentale dans la regle de saint Colomban. 21
Orarium ou étole. 317
Oratoires domestiques des Evêques. 240. Oratoires à Rome. 141
Ordinations doivent se faire par les degrez & avec épreuve. 128. Ordinations d'Evêques par un seul en cas de besoin. 183. Ordinateur doit prononcer la formule. 258. Ordre Romain. 140
Orleans. Sixiéme concile. 299
S. *Osuald* roi de Northumbre. 350. Ses vertus. 351. 354. Sa mort. 366
Osui roi de Northumbre. Son zele. 438. Attaché aux usages d'Irlande. 509. Ouvre la conference de Streneshal. 512. La conclut. 515. Envoié à Rome. 519. Sa mort. 536
S. *Osuin* roi de Northumbre.

Digitized by Google

bre. 366. Tué. 438
Othman Calife. 395. Sa mort. 504
S. *Oüen* ou Dadon. 226. Chancelier de Dagobert. 298. Elû Archevêque de Roüen. 370. Aſſiſte au concile de Challon. 374. Ses diſciples. 428. Il va à Rome. 551
Oüini Evêque de Vincheſtre. 517

P

PAix donnée à la meſſe. 166. 186
Pallade Evêque de Saintes. 103
Palle ou tapis d'autel. 186
Pallium non aux proceſſions. 70. 100. Conditions requiſes pour l'obtenir. 114
Pannonceaux ne doivent être mis par les recteurs du patrimoine eccleſiaſtique. 96
Pantaleon prefet d'Afrique. 100
Pantheon dédiée à Nôtre-Dame & à tous les Martyrs. 214
Pape. Sa juriſdiction en Italie & ailleurs. 41. Sur l'Afrique. 192. Sur le patriarche de C. P. 99. 139. Sur tous les Evêques pour les corriger. 137. Sa primauté ne conſiſte à n'apprendre rien de perſonne. 139. Primauté du ſaint Siege maintenuë par Phocas. 208. Le Pape marchoit à cheval dans Rome. 142. Déciſion du Pape n'eſt reçuë ſans examen. 405
Paris. Concile en 614. p. 244
Paſcaſe Evêque de Naples. 168
Paſque. Queſtion en 590. agitée en Angleterre ſous le Pape Vitalien. 508. 514
Paſtoral de ſaint Gregoire. 5. Traduit en Grec. 6
Paſtellum. Exaction pour les ordinations. Défendu. 97
Puterius Notaire de ſaint Gregoire. 95
Patriarchales. Egliſes de Rome. 140
Patriarches d'Orient. Leur ſuite obſcure depuis la conquête des Muſulmans. 421
Patrimoines de l'Egliſe Romaine. 29. Reglemens de ſaint Gregoire touchant ces patrimoines. 30. 32. Emploi de leur revenu. 111
Patronage ſur les Egliſes. 456
Paul Evêque de Nepi, Viſiteur de Naples. 38. Aſſiſte au concile de Rome. 94
Paul Evêque d'Ancyre. 16
Paul Evêque Theſſalonique. Monothelite condamné par le Pape ſaint Martin. 432
Paul patriarche de C. P. Monothelite. 364. Plaintes au

Pape Theodore contre lui. 378. Sa lettre dogmatique au Pape. 398. Qui le condamne. 400. 402. Encore condamné au concile de Latran. 416. Sa mort. 447
S. *Paulin* Moine envoïé en Angleterre. 176. Evêque de Northumbre. 275. Etablit ſon ſiege à Yorc. 280. Chaſſé de Northumbre, & chargé de l'Egliſe de Rof. 312. Sa mort & ſon portrait. 367
Payens contraints à ſe convertir. 292
Pelage Evêque de Tours. 103
Penda Prince de Middelangle ſe convertit. 437
Penitence forcée. 346. Penitence ſuivant la Regle de ſaint Fructueux. 487
Penitence à la fin de la vie ſuſpecte. 345
Penitentiel de ſaint Colomban. 21. Autre. 22
Penitens apoſtats. 319. 346. Mariage défendu aux penitens. 134
Pepin de Landen ou l'ancien tenu pour Saint. 426
Pepin de Heriſtal. *ibid.*
Peres de l'Egliſe. Leur autorité. 413
Perſe conquiſe par les Muſulmans. 274
Perſes ravagent l'Orient ſous Heraclius. 233. Fin de leur empire. 360
Perſonnes doivent être condamnées avec les dogmes. 405
Pertharite roi des Lombards. 226
Phocas Empereur. 196. Reconnu à Rome. 197. Tué. 220
Pierre Recteur du patrimoine de Sicile. 29
Pierre Diacre ami de ſaint Gregoire. 71. 95
Pierre patriarche de C. P. Monothelite. 457. Sa lettre ſynodique au Pape, rejettée. 470. Sa mort. 525
Pierre patriarche d'Alexandrie, Monothelite. 418. 421
S. *Pierre*. Monaſtere à Cantorbery. 189
S. *Pierre*. Sa primauté & ſon ſiege en trois lieux. 108
Poitiers. Concile en l'affaire des Religieuſes. 13
Portier. Au moins un en chaque Egliſe. 134
Potamius Archevêque de Brague. Sa penitence. 484
Pré ſpirituel de Jean Moſch. 254
Preface de la Meſſe. 148. 186. Autre dans la liturgie gallicane. 185
S. *Prejet* ou Prix Evêque de Clermont. 540. Sa mort. 543

Digitized by Google

Preparation à la Meſſe. 151
Préſcription en cauſes eccleſiaſtiques. 260
Priſons. Evêques faiſoient empriſonner. 154
Privileges de monaſteres. 168. Pour Autun. 193. Pour ſaint Denys. 493. Autres. 498. Formule. 494
Probus Abbé ami de ſaint Gregoire. 96. Negocie la paix avec les Lombards. 118. Saint Gregoire lui permet de faire teſtament. 174
Protais Evêque d'Aix. 103
Pſeaumes. Evêque les doit ſçavoir. 93. 200
Purgatoire enſeigné par ſaint Gregoire. 73
Pyrrus patriarche de C. P. Monothelite. 359. Quitte ſon ſiege. 363. Sans dépoſition canonique. 377. Sa conference avec ſaint Maxime. 380. Sa retractation à Rome. 393. 448. Sa rechute & ſa condamnation. 400. 416. Rentre dans le ſiege de C. P. & meurt. 459

Q

QUIRICE Evêque d'Iberie. 190
Quirice Archevêque de Tolede. 549

R

Ste. RADEGONDE. Sa mort. 6
S. *Ragnacaire* Evêque de Baſle. 271
Ravenne. Son Egliſe ſoumiſe à l'Egliſe Romaine. 553
Rebais. Monaſtere fondé par ſaint Oüen. 298
Recarede roi des Gots en Eſpagne. Ses vertus. 23. Avis que ſaint Gregoire lui donne. 132. Sa mort. 202
Reims. Concile en 625. p. 272.
Religieuſes pauvres à Rome. 147. 155. Reglemens de ſaint Gregoire pour les religieuſes. 175. Reglement du concile de Seville. 260
Religieux. Titre des Clercs comme des Moines. 483
Reliques. Non transferées ni diviſées à Rome. 80. Eprouvées par le feu. 133. Reliques incertaines ſupprimées. 188
S. *Remacle* Abbé de Sollignac. 296. Evêque de Maſtricht. 425. Sa mort. 426
Remiremont. Monaſtere. 269
Revenus de l'Egliſe comment diſtribuez. 182
Ripon. Monaſtere fondé par ſaint Vilfrid. 511. Il en dedie l'Egliſe. 535

S. *Riquier* fondateur du monaſtere de Centule. 273
Rites. Reglemens du quatrieſme concile de Tolede. 316. 317. &c.
Roi non reconnu en Eſpagne s'il n'eſt catholique. 345
S. *Romain* Archevêque de Roüen. 370
Romain Exarque de Ravenne. 50. Son imprudence. 86. Plaintes de ſaint Gregoire contre lui 90. Sa mort. 118
S. *Romaric* à la cour de Theodebert. 246. Moine à Luxeu. 269
Rome. Son triſte état ſous ſaint Gregoire. 88. L'Egliſe Romaine conſerve la foi. 470. Concile de Rome en 595. p. 92. 94. Autre en 600. p. 174. Autre en 901. p. 168. Autre en 606. p. 208. Autre en 610. p. 195. Autre ſous Theodore. 400. Concile de Latran ſous ſaint Martin en 649. p. 401. Style de ſes actes. 417. Regions ou quartiers de Rome. 140. Ses Egliſes de quatre ſortes. *ibid.*
Rotaris roi des Lombards, Arien. 350

S

SABAT ne doit être obſervé. 153
S. *Sabin* Evêque de Plaiſance. 73
S. *Sabin* Evêque de Canuſe. *ibid.*
Sabinien nonce à C. P. 57. Rappellé. 106. Ordonné Pape. 207. Sa mort. 208
Sacerdoce. L'Empereur quoique chrétien n'y a point de part. 462
Sacramentaire de ſaint Gregoire. 152
Sacre des Rois avec *onction*. 545
Saffarius Evêque de Perigueux. 10
S. *Salvius* Evêque de Valence. 299
Sarragoce. Concile l'an 592. p. 132.
Sarraſins. V. Muſulmans.
Saxons. Leur établiſſement dans la grande Bretagne. 111
Schiſmatiques d'Iſtrie écrivent à l'Empereur Maurice. 26. Pluſieurs ſe réüniſſent. 121. Schiſmatiques réünis à l'Egliſe par le Pape Honorius. 350. Schiſmatiques en Gaule. 114. En Bretagne. 210
Schiſme dans l'Egliſe d'Aquilée. *ibid.*
Schola. Toute compagnie même de ſoldats. 152
Ste. *Scholaſtique*. Ses reliques apportées au Mans. 430

Secondin

Digitized by Google

Secondin Evêque de Taormine. 94
Secondin Abbé écrit à saint Gregoire. 204
Serenus Evêque de Marseille. 103. Saint Gregoire lui écrit sur les images. 126
Serfs. Comment reçus dans les monasteres. 97. Serfs des Eglises. 349. Bâtards des Clercs Serfs de leurs Eglises. 457. Serfs des Eglises dans le Clergé. 522
S. *Serge* martyr honoré par Cosroës. 59
Sergius métropolitain de Chipre catholique. 378
Sergius patriarche de C. P. 219. Monothelite. 299. 304. Sa lettre au Pape Honorius. 305. Sergius auteur de l'Ecthese. 358. 402. Sa mort. 359. Ses variations. 390. Sa condamnation. 416
Sergius Evêque de Joppé usurpe le vicariat de Jerusalem. 378
Severe Evêque d'Aquilée ou de Grade, chef du schisme contre les trois chapitres. 26. 200. Sa mort. 209
Severin Pape. 354
Seville. Concile sous saint Leandre. 22. Autre en 619. p. 231
Sicile. Saint Gregoire prend soin de ses Eglises. 40. Soumise en partie par les Musulmans. 506. 539
Sigebert roi d'Essex se convertit. 440. Sa mort. 441
S. *Sigebert* III. fils de Dagobert. 290. roi d'Austrasie. 347. Sa mort. 491
Sigebert roi d'Estangle, moine. 369
Silence. N'est permis imposer silence pour supprimer la verité avec l'erreur. 461. 472
S. *Simeon* Stylite le jeune. 62
Simonie. Combattuë par saint Gregoire. 128. En Orient. 161. Saint Jean l'Aumonier y resiste. 237
Simplicius Evêque de Paris. 177
S. *Smulfe* ou Sandoux Archevêque de Vienne. 273
Sisebut roi des Gots en Espagne. 257
Sisenand roi des Gots en Espagne. 320
Soissons. Monastere de Nôtre-Dame fondé par Ebroïn. 500
Soldats. L'Empereur Maurice leur défend de se faire moines. 63
Solignac. Monastere fondé par S. Eloy. 296
Sonnace Archevêque de Reims. 273

Ste. *Sopatra* fille de l'Empereur Maurice. 197
S. *Sophrone* moine. 239. Ses voiages. 243. S'oppoſe aux neufs articles de Cyrus. 303. Eſt fait patriarche de Jeruſalem. 305. Sa lettre ſynodale contre les Monothelites. 332. Sa mort. 337. Sa juſtification par ſaint Maxime. 390
Sorts des Saints en Orient. 282
Soudiacres obligez à la continence. 182
Sozomene. Son hiſtoire non reçûë à Rome. 107
Stations à Rome pour l'office. 142
Statelo. Monaſtere en Ardenne. 426
Streneshal. Monaſtere. On y tient une conference ſur la Pâque. 512
Suintila roi des Gots en Eſpagne. 320
S. *Sulpice* le Pieux Archevêque de Bourges. 273. Sa mort. 297
S. *Sulpice* le Severe Archevêque de Bourges. 45
Syagrius Evêque d'Autun. 11 Son autorité en Gaule. 129. Saint Gregoire lui accorde le pallium & le premier rang dans ſa province. 130
Symbole à la meſſe. 145
Synode dioceſain tous les ans. 134
Syracuſe priſe & pillée par les Muſulmans. 538

T

TAION Evêque de Sarragoce. 455
Temples d'idoles changez en Egliſes. 188. 213
Theandrique ou Deivirile, operation de JESUS-CHRIST. Cette expreſſion examinée au concile de Latran. 409
Theoctiſta ſœur de l'Empereur Maurice. 4. Saint Gregoire la conſole. 155
S. *Theodard* Evêque de Maſtricht. 426. 532
Theodebert roi d'Auſtralie. 102. Reçoit ſaint Colomban. 226. Sa mort. 229
S. *Theodefrid* premier Abbé de Corbie. 498
Theodelinde Reine des Lombards, catholique. 27. Seduite par les ſchiſmatiques. 67
Theodore medecin de l'Empereur Maurice & ami de ſaint Gregoire. 64
S. *Theodore* Siceote renonce à l'épiſcopat. 160. Vient à C. P. *ibid.* Il y eſt encore appellé. 209. Sa mort 219

Digitized by Google

Theodore Scribon Patriarche d'Alexandrie. *ibid.*
Theodore Evêque de Pharan, auteur des Monothelites. 299. Ses écrits produits au concile de Latran. 407. Sa condamnation. 416
Theodore Pape. 366. Ecrit à Paul de C. P. 376. Condamne Paul & Pyrrus. 400. Sa mort. 401
Theodore Evêque d'Esbunte en Paleſtine, catholique. 420
Theodore Calliopas Evêque de Ravenne. 434
S. *Theodore* Archevêque de Cantorberi. 528. Paſſe en France. 527. S'établit en Angleterre. 534. Y enſeigne les bonnes lettres. *ibid.*
Theodoric III. Roi de France. 528
Theodoric Roi de Bourgogne. 102. Perſecute S. Colomban. 215. Sa mort. 231
Theodoſe Evêque de Ceſarée interroge ſaint Maxime. 471. Reduit à reconnoître deux volontez. 475
Theodoſe Evêque d'Arles dépoſé. 374
Theſſalonique. Son Evêque vicaire du Pape. 41. 423
Thomas Patriarche de C. P. en 607. p. 208. Sa mort 218
Thomas II. Patriarche de C. P. en 660. p. 525. Sa mort. 538
S. *Tillon* ou Theau diſciple de S. Eloi. 294
Titres ou paroiſſes à Rome. 140
Tolede. Second concile, l'an 597. p. 133. Troiſiéme, l'an 610. où Tolede eſt déclarée metropole. 222. Quatriéme concile, l'an 633. p. 312. Cinquiéme concile, l'an 636. p. 338. Sixiéme, l'an 638. p. 345. Septiéme, l'an 646. p. 396. Huitiéme, l'an 653. p. 453. Neuviéme en 655. p. 455. Dixiéme en 656. p. 482. Onziéme en 675. p. 546
Tonſure clericale. 317. 258
Touſſaints, Inſtitution de cette fête. 214
Trait à la meſſe. 145
Tranſlations d'Evêques. 41
Travail des moines. 261
Tributs ſur les terres des Egliſes. 130. 133
Troïte Patrice interroge ſaint Maxime. 463
Tuda Evêque de Northumbre. 516
Tuniques. Quand accordées aux Soudiacres. 138
Type de l'Empereur Conſtantin. 399. 403. 460. Examiné au concile de Latran. 412.

412. Condamné. 416. 467. Ses auteurs. 466. Fait par ménagement. 472. 480

V

S. VAAST. Monaſtere à Arras. 531
Vaimer Duc de Champagne. 553. Evêque de Troyes. 555. Mis à mort. 557
Valaton Evêque de Gap. 130
S. *Valdebert* troiſiéme Abbé de Luxeu. 270
Ste. *Valdetrude* fondatrice de Mons. 501
S. *Valeri* fondateur du monaſtere de Leucone. 271
Vamba Roi des Gots en Eſpagne. 545. Sa victoire ſur les rebelles. 546
S. *Vandegriſile* ou Vandrille fonde le monaſtere de Fontenelle. 428
Vaningue ou Varingon fondateur de Fecan. 499. Traite bien ſaint Leger. 556
Venance moine apoſtat. Saint Gregoire l'exhorte. 42. 163
Vendredi-ſaint. Comment obſervé en Eſpagne. 316
Veuves conſacrées. Leur habit. 483
Victor Evêque de Carthage, catholique. 395
Victor primat de Numidie 136. 191
S. *Vilfrid*. Ses premiers voïages. 509. Il ſoutient les uſages de l'Egliſe Catholique contre les Irlandois. 512. Ordonné Evêque d'Yorc. 517. Chaſſé. 518. Rétabli par ſaint Theodore. 535
Vin conſacré, par le mélange, au ſang de Nôtre-Seigneur. 150
S. *Virgile* Evêque d'Arles. 45. Saint Gregoire le fait ſon Vicaire. 100. Conſacre ſaint Auguſtin d'Angleterre. 113
Viſiteurs des Egliſes vacantes. 38. 40. 93. 200
Vitalien Pape. Sa mort. 538
Viteric Roi des Gots en Eſpagne. 203
Volonté. Deux volontez en JESUS-CHRIST. 381. Autant de volontez que de natures. *ibid*. On ne peut admettre une volonté compoſée. 383. Volonté eſſentielle à l'ame raiſonnable. 386. Preuves de deux volontez par l'écriture. 387. Preuves par les Peres. 413
Volontez en JESUS-CHRIST ne ſont contraires. 389
Urſicin Evêque de Turin. 131

Digitized by Google

Weſtminſter. Monaſtere près de Londres. 222
S. *Vulfilaïc*, Moine Stylite. 47
S. *Vulfolend* Archevêque de Bourges. 374

Y

YORC metropole d'Angleterre. 181

S. *Yrier* Abbé. 46

Z

ZACHARIE Patriarche de Jeruſalem. 220. Emmené par les Perſes. 233. Rétabli par Heraclius. 287
Zuc. Saint Colomban y prêche. 227

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

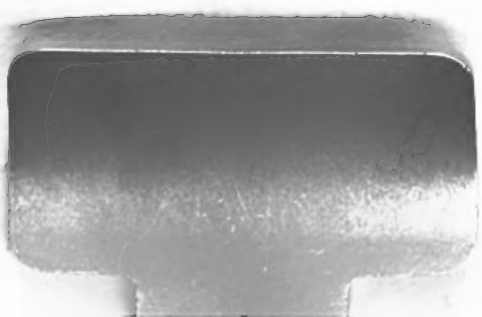

Digitized by Google